Studia Artistarum
Études sur la Faculté des arts dans les Universités médiévales

28

Etudes sur la Faculté des arts dans les universités médiévales

Recueil d'articles

Studia Artistarum
Études sur la Faculté des arts dans les Universités médiévales

Sous la direction de
Olga Weijers
Huygens Instituut
KNAW – La Haye
La Haye

Louis Holtz
Institut de Recherche et d'Histoire des Textes
CNRS
Paris

Studia Artistarum

Études sur la Faculté des arts dans les Universités médiévales

28

Etudes sur la Faculté des arts dans les universités médiévales

Recueil d'articles

Olga Weijers

BREPOLS

Mise on page
Dragos Calma

© 2011 BREPOLS PUBLISHERS s.a., Turnhout
All rights reserved. No part of this publication may be reproduced,
stored in a retrieval system, or transmitted, in any form or by any means,
electronic, mechanical, photocopying, recording, or otherwise,
without the prior permission of the publisher.

D/2011/0095/206
ISBN 978-2-503-54191-4 (printed version)
Printed on acid-free paper

à Christophe Lebbe,
qui m'a accompagnée dans la publication de nombreux volumes
et qui a fait preuve, durant toutes ces années, de la même compétence
et de la même amabilité,
avec toute mon amitié

Table des matières

Avant-propos 11

Questions de vocabulaire

I. Le vocabulaire de l'enseignement et des examens de l'Université de Cologne 17
II. Le vocabulaire du Collège de Sorbonne 37
III. *Problema,* une enquête 57
IV. Quelques observations sur les divers emplois du terme *disputatio* . 77

Les examens et les cérémonies

V. Les règles d'examen dans les universités médiévales 93
VI. Une trace de la cérémonie de l'*inceptio* à Oxford vers la fin du XIII^e^ siècle 119
VII. Un exemple de la cérémonie de l' *inceptio* à Oxford au début du XV^e^ siècle 127

Les genres littéraires

VIII. Les genres littéraires à la Faculté des arts 143
IX. The Literary Forms of the Reception of Aristotle : Between Exposition and Philosophical Treatise 157

Les commentaires

X. La structure des commentaires philosophiques à la Faculté des arts : quelques observations 191
XI. Le commentaire sur les *Topiques* d'Aristote attribué à Robert Kilwardby (ms. Florence, B.N.C., Conv. Soppr. B.4.1618) 219
XII. Un type de commentaire particulier à la Faculté des arts : la *sententia cum questionibus* 257

XIII. Les raisons de la réécriture dans les textes philosophiques universitaires : quelques exemples 271

La 'disputatio'

XIV. De la joute dialectique à la dispute scolastique 291
XIVa. *Logica Modernorum* and the Development of the *disputatio* . . 303
XV. La *Questio de augmento* d'Adam de Bocfeld 313
XVI. La 'disputatio' comme moyen de dialogue entre les universitaires au moyen âge 333

Les disciplines

XVII. The Evolution of the Trivium in University Teaching : the Example of the *Topics* 351
XVIII. La place de la musique à la Faculté des arts de Paris 379
XIX. Between Logic and Law : the 'loci loicales' of the Jurists 399

Indices

Index des auteurs et des textes cités 413
Index des termes techniques 421

Avant-propos

On trouvera ici dix-neuf articles concernant divers aspects de l'enseignement à la Faculté des arts au moyen âge. Ils ont été publiés, depuis une vingtaine d'années environ, dans des revues, des actes de colloques et autres volumes collectifs. La dispersion de ces publications rend leurs liens réciproques assez opaques, ce qui m'a incitée à les réunir en un volume.

Tous les articles repris ici sont précedés de notes qui donnent des corrections, des compléments de bibliographie, etc. L'un d'entre eux (le numéro XIV) est suivi du texte d'une communication (XIVa) qui n'est jamais parue et dont le thème est dans ses grandes lignes le même que celui de l'article XIV. Une autre communication paraît ici pour la première fois (numéro XIX).

Les articles ont été organisés en six sections, selon les six thèmes que j'ai étudiés ces dernières années.

Le premier, l'étude du vocabulaire, remonte en fait à une époque plus lointaine, où mes travaux de lexicographie m'ont inspiré des recherches sur l'origine des termes techniques de la vie intellectuelle au moyen âge. Le volume *Terminologie des universités au XIII^e^ siècle,* que j'ai publié en 1987 dans la collection « Lessico Intellettuale Europeo », a été suivi d'une série de colloques internationaux organisés par le CIVICIMA (Comité international pour le vocabulaire des institutions et de la communication intellectuelles au moyen âge), colloques dont les actes ont été publiés dans la collection « Etudes sur la terminologie intellectuelle du moyen âge ». Cette collection comprend aussi quelques volumes collectifs et la monographie que j'ai écrite sur le vocabulaire des dictionnaires et répertoires. Parmi ces travaux sur le vocabulaire intellectuel, quelques articles ont été repris ici, parce qu'ils concernent en partie la Faculté des arts et parce qu'ils ont été publiés dans d'autres volumes que ceux de la collection mentionnée plus haut. Deux autres articles, plus récents, témoignent de la continuité de mon intérêt pour le vocabulaire, base de la compréhension correcte de nombre de concepts et donc de la réalité historique elle-même.

Le deuxième thème, les examens et les cérémonies dans les universités médiévales, est en fait issu du premier et témoigne, comme les autres, de mon intérêt grandissant pour la vie intellectuelle, en particulier dans les universités médiévales. Les conditions du travail intellectuel dans ces universités, pour les enseignants et pour les étudiants, peuvent nous apprendre comment on se préparait aux divers grades et à l'obtention du grade final permettant d'exercer une activité intellectuelle à l'université.

L'étude du vocabulaire mène non seulement à la réalité historique, mais aussi aux textes témoignant de cette réalité et de l'activité intellectuelle qui s'y exprime. Ces textes n'ont pas seulement un contenu, mais aussi une forme qui n'est pas le fruit du hasard et qui a une influence sur le contenu même. C'est pourquoi le sujet des genres littéraires m'a semblé important à explorer, brièvement ou, dans la seconde étude de la troisième section, comme un moyen de classification de textes divers traitant du même sujet.

Les commentaires sont l'un des genres littéraires les plus répandus. Ils varient considérablement entre eux et demandent une subdivision selon leur structure. L'étude générale est ici accompagnée d'un exemple précis et d'une étude plus limitée sur l'un des types les moins connus. Le quatrième article de cette section ne concerne qu'en partie le Faculté des arts, le reste étant une analyse d'une pratique peu étudiée dans le contexte de la Faculté de théologie.

La cinquième section, sur la *disputatio*, rassemble quelques études qui complètent les monographies que j'ai publiées sur ce sujet : *La 'disputatio' à la Faculté des arts de Paris (1200-1350 environ)* et *La 'disputatio' dans les Facultés des arts au moyen âge,* parues respectivement en 1995 et 2002. Le premier article, suivi d'un texte inédit en anglais, explore la distinction entre deux types de dispute bien différents; le deuxième article de cette section présente un exemple précoce de question disputée, tandis que le troisième, de caractère plus général, est moins technique et destiné à un public plus large.

Finalement, la sixième section rassemble quelques études centrées sur les disciplines enseignées: la façon dont la lecture des textes de base s'est transformée graduellement en discipline systématique, la place qu'avait sans doute la musique dans l'enseignement de la Faculté des arts, et, en dernier, un exemple de l'influence de la logique sur une tout autre discipline, à savoir le droit.

Je n'ai pas retenu mon article dans le volume *Manuels, programmes de cours et techniques d'enseignement dans les universités médiévales,* paru en 1994, car le sujet : « L'enseignement du trivium à la Faculté des arts de Paris: la *questio* »[1], a été repris, avec des corrections, dans ma première étude sur la *disputatio* (voir ci-dessous p. 16). De même, mes contributions aux actes du colloque

1. Ed. J. Hamesse, Louvain-la-Neuve 1994, pp. 57-74.

organisé en 1996 avec Louis Holtz : *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts. Paris et Oxford, XIII^e^-XV^e^ siècles*[2], ont été reprises notamment dans *Le maniement du savoir. Techniques intellectuelles à l'époque des premières universités*[3].

Pour des raisons éditoriales deux autres articles, parus trop récemment, ont été exclus, d'abord « The Development of the Disputation between Middle Ages and Renaissance »[4]. Franchir le passage entre moyen âge et Renaissance est un sujet qui demande encore beaucoup de recherches et qui sera traité dans une monographie que je prépare sur l'histoire de la dispute de l'Antiquité à l'époque moderne. Dans "The various kinds of disputation in the faculties of arts, theology and law (c. 1200-1400)"[5], j'ai voulu souligner qu'on ne peut pas parler de « la disputatio » au moyen âge comme d'un genre littéraire homogène. J'espère avoir montré cette diversité également dans ma dernière étude, parue en 2009 (bien que son titre *La 'disputatio' dans les universités médiévales,* soit quelque peu trompeur). Un autre article sur le même thème, « The Medieval *Disputatio* », paru dans *Traditions of Controversy,* actes d'un congrès tenu à Taipei en 2005[6], m'a semblé trop général pour entrer dans ce recueil.

Un certain nombre d'auteurs mentionnés dans les articles reproduits ici, ont été étudiés dans mon répertoire: *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris : textes et maîtres,* fasc. 1-8 (A-R). Dans le commentaire qui accompagne chacun des articles je n'ai pas renvoyé systématiquement à cet ouvrage, puisqu'il est organisé selon l'ordre alphabétique.

Ce petit volume reflète une partie de mes recherches depuis 1991. Je sais toujours gré à Louis Holtz de m'avoir mise sur la piste de la Faculté des arts; j'y ai trouvé un monde jeune, dynamique, mouvant, un monde de gens avides de savoir et confiant dans le pouvoir de la raison. C'est un aspect de la civilisation médiévale qui n'est pas toujours pris en compte dans les tableaux dressés pour le grand public, mais qui a pourtant profondément influencé la culture de cette époque. Il reste encore beaucoup de recherches à faire, beaucoup de manuscrits à découvrir et de textes à éditer pour rendre justice à ce milieu

2. Ed. O. Weijers et L. Holtz, Turnhout 1997 (Studia Artistarum 4).
3. Turnhout 1996.
4. Paru dans *Continuities and Disruptions between Middle Ages and Renaissance,* éd. J. Meirinhos, C. Burnett, J. Hamesse, Louvain-la-Neuve 2009 (F.I.D.E.M., Textes et études du Moyen Age 48), pp. 143-155.
5. Paru dans *Disputatio 1200-1800. Form, Funktion und Wirkung eines Leitmediums universitärer Wissenskultur,* éd. M. Gindhart, U. Kundert, Berlin/New York 2010, pp. 21-31.
6. éd. M. Dascal dans H.-L. Chang, Amsterdam/Philadelphia 2007 (Controversies 4, John Benjamins), pp. 141-149.

intellectuel passionnant. Je ne doute pas que les jeunes chercheurs s'y appliqueront avec enthousiasme.

Liste des articles avec indication du lieu original de publication

I. Le vocabulaire de l'enseignement et des examens de l'Université de Cologne, dans *Die Kölner Universität im Mittelalter,* éd. A. Zimmermann, Berlin/New York 1989 (Walter de Gruyter) (Miscellanea Mediaevalia 20), pp. 415-432.

II. Le vocabulaire du Collège de Sorbonne, dans *Vocabulaire des collèges universitaires (XIII^e^-XVI^e^ siècles),* éd. O. Weijers, Turnhout 1993 (Brepols) (Etudes sur le vocabulaire intellectuel du moyen âge VI), pp. 9-25.

III. *Problema,* une enquête, dans *Roma, magistra mundi. Itineraria culturae medievalis* (Mélanges Leonard Boyle), éd. J. Hamesse, Louvain-la-Neuve 1998 (F.I.D.E.M., Textes et études du Moyen Age 10), pp. 991-1008.

IV. Quelques observations sur les divers emplois du terme *disputatio,* dans *Itinéraires de la raison. Etudes de philosophie médiévale offertes à Maria Cândida Pacheco,* éd. J.F. Meirinhos, Louvain-la-Neuve 2005 (F.I.D.E.M., Textes et études du Moyen Age 32), pp. 35-48.

V. Les règles d'examen dans les universités médiévales, dans *Philosophy and Learning. Universities in the Middle Ages,* éd. M.J.F.M. Hoenen, J.H.J. Schneider, G. Wieland, Leiden/New York/Köln 1995 (E.J. Brill), pp. 201-223.

VI. Une trace de la cérémonie de l'*inceptio* à Oxford vers la fin du XIII^e^ siècle, dans *Septuaginta Paulo Spunar oblata (70+2),* éd. J.K. Kroupa, Praha 2000 (KLP) pp. 185-191.

VII. Un exemple de la cérémonie de l' « inceptio » à Oxford au début du XV^e^ siècle, dans « *Ad ingenii acuitionem ». Studies in Honour of Alfonso Maierù,* éd. S. Caroti, R. Imbach, Z. Kaluza, G. Stabile, L. Sturlese, Louvain-la-Neuve 2006 (F.I.D.E.M., Textes et études du Moyen Age 38), pp. 547-561.

VIII. Les genres littéraires à la Faculté des arts, dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques* 82, 4 (1998) pp. 631-641.

IX. The Literary Forms of the Reception of Aristotle : Between Exposition and Philosophical Treatise, dans *Albertus Magnus und die Anfänge der Aristoteles-Rezeption im lateinischen Mittelalter. Von Richardus Rufus bis zu Franciscus de Mayronis,* éd. L. Honnefelder, R. Wood, M. Dreyer, M.-A. Aris, Münster 2005 (Aschendorff Verlag), pp. 555-584.

X. La structure des commentaires philosophiques à la Faculté des arts : quelques observations, dans *Il commento filosofico nell'occidente latino*, éd. G. Fioravanti, C. Leonardi, S. Perfetti, Turnhout 2002 (Brepols) (Rencontres de philosophie médiévale 10), pp. 17-41.

XI. Le commentaire sur les « Topiques » d'Aristote attribué à Robert Kilwardby (ms. Florence, B.N.C., Conv. Soppr. B.4.1618), dans *Documenti e Studi sulla Tradizione Filosofica Medievale* VI (1995) pp. 107-143.

XII. Un type de commentaire particulier à la Faculté des arts : la *sententia cum questionibus*, dans *La tradition vive. Mélanges d'histoire des textes en l'honneur de Louis Holtz,* éd. P. Lardet, Turnhout 2003 (Brepols) (Bibliologia 20) pp. 211-222.

XIII. Les raisons de la réécriture dans les textes universitaires : quelques exemples, dans *Ecriture et réécriture des textes philosophiques médiévaux. Volume d'hommage offert à Colette Sirat,* éd. J. Hamesse et O. Weijers, Turnhout 2006 (F.I.D.E.M., Textes et Etudes du Moyen Age 34), pp. 445-463.

XIV. De la joute dialectique à la dispute scolastique, dans *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus des séances de l'année 1999,* Paris 1999 (2000) pp. 509-518.

XIVa. *Logica modernorum* and the Development of the *Disputatio*: communication à Amsterdam en 1997, non publiée.

XV. La *Questio de augmento* d'Adam de Bocfeld, dans *Ratio et Superstitio. Essays in Honor of Graziella Federici Vescovini,* éd. G. Marchetti, V. Sorge, O. Rignani, Louvain-la-Neuve 2003 (F.I.D.E.M., Textes et études du Moyen Age 24), pp. 243-262.

XVI. La 'disputatio' comme moyen de dialogue entre les universitaires au moyen âge, dans *Les élites lettrées au Moyen Age. Modèles et circulation des savoirs en Méditerranée occidentale (XII^{e}-XV^{e} siècles),* éd. P. Gilli, Montpellier 2008 (Presses Universitaires de la Méditerranée), pp. 155-169.

XVII. The Evolution of the Trivium in University Teaching : the Example of the *Topics,* dans *Learning Institutionalized. Teaching in the Medieval University,* éd. J. Van Engen, Notre Dame (Ind.) 2000 (University of Notre Dame Press) (Notre Dame Conferences in Medieval Studies 9), pp. 43-67.

XVIII. La place de la musique à la Faculté des arts de Paris, dans *La musica nel pensiero medievale,* éd. L. Mauro, Ravenna 2001 (A. Longo Editore), pp. 245-261.

XIX. Between Logic and Law : the 'loci loicales' of the Jurists: communication à Copenhague en 2008, non publiée.

Liste des abbreviations

AHDLMA	*Archives d'Histoire Doctrinale et Littéraire du Moyen Age*
CIMAGL	*Cahiers de l'Institut du Moyen Age Grec et Latin*
CCCM	Corpus Christianorum Continuatio Medievalis
CCSL	Corpus Christianorum Series Latina
CUP	*Chartularium Universitatis Parisiensis*
DBI	*Dizionario Biografico degli Italiani*
PL	Patrologia Latina
RSPhTH	*Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques*
RTAM	*Recherches de Théologie Ancienne et Médiévale*

Quelques publications citées fréquemment

Chartularium Universitatis Parisiensis, éd. H. Denifle et A. Chatelain, Paris 1889-1897 (4 vols.)

H. Rashdall, *The Universities of Europe in the Middle Ages,* éd. F.M. Powicke et A.B. Emden, Oxford 1963 (3 vols.)

O. Weijers, *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris: textes et maîtres,* 1-8, A-R, Turnhout 1991-2010.

O. Weijers, *La 'disputatio' à la Faculté des arts de Paris (1200-1350 environ),* Turnhout 1995 (Studia Artistarum. Etudes sur la Faculté des arts dans les universités médiévales 2)

O. Weijers, *Le maniement du savoir. Pratiques intellectuelles à l'époque des premières universités*, Turnhout 1996 (Studia Artistarum. Subsidia).

O. Weijers, *La disputatio dans les Facultés des arts au moyen âge,* Turnhout 2002 (Studia Artistarum 10)

O. Weijers, *Queritur utrum. Recherches sur la 'disputatio' dans les universités médiévales,* Turnhout 2009 (Studia Artistarum 20)

O. Weijers, *Terminologie des universités au XIII^e^ siècle,* Roma 1987 (Lessico Intellettuale Europeo XXXIX)

L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris-Oxford, XIII^e^-XV^e^ s.), éd. O. Weijers et L. Holtz, Turnhout 1997 (Studia Artistarum 4)

I. Le vocabulaire de l'enseignement et des examens de l'Université de Cologne

Après mon étude sur la *Terminologie des universités au XIII^e siècle,* le colloque organisé en 1987 à Cologne sur l'Université de cette ville au moyen âge m'avait paru une bonne occasion d'étendre mes recherches sur le vocabulaire des universités à une époque plus tardive. Il s'agit ici de la fin du XIV^e siècle et même si les universitaires de Cologne ont pris l'université-mère de Paris comme modèle, on pouvait prévoir des variations dues à une époque et une situation différentes.

Depuis la publication des actes de ce colloque, un ouvrage important à propos de cette université a été publié par G.-R. Tewes : *Die Bursen der Kölner Artisten-Fakultät bis zur Mitte des 16. Jahrhunderts,* Köln/Weimar/Wien 1993. On s'y référera notamment pour le principe de l'immatriculation. Pour les matricules en général, voir aussi l'ouvrage de Jacques Paquet, *Les matricules unversitaires,* paru en 1993 chez Brepols, Turnhout, dans la collection « Typologie des sources du moyen âge occidental » (n° 65).

p. 418 – A propos des divers modes de la *lectio, ordinaria, extraordinaria, cursoria,* il faut maintenant consulter l'article d'Alfonso Maierù, *Les cours :* lectio *et* lectio cursoria *d'après les statuts de Paris et d'Oxford,* publié dans les actes du colloque *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII^e-XV^e siècles),* éd. O. Weijers et L. Holtz, Turnhout 1997 (Studia Artistarum 4), pp. 373-391. En effet, l'acception de ces termes varie à Paris, Oxford, Bologne et Cologne.

pp. 419-420 – Pour les termes *replicare* et *replicatio* dans le cadre de la Faculté des arts d'Oxford, voir J. Fletcher, *Some problems of collecting terms used in medieval academic life as illustrated by the evidence for certain exercises in the faculty of arts at Oxford in the late middle ages*, dans *Actes du colloque Terminologie de la vie intellectuelle au moyen âge,* éd. O. Weijers, Turnhout 1988, p. 52. Dans le contexte de la théologie, voir aussi O. Weijers, *Queritur utrum* (voir ci-dessus p. 16), pp. 83-84; Claire Angotti, *Lectiones Sententiarum. Etude de*

manuscrits de la bibliothèque du collège de Sorbonne : la formation des étudiants en théologie à l'Université de Paris, thèse de doctorat, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Sciences historiques et philologiques, Paris 2008.

p. 421 – Pour la *repetitio* chez les mendiants, cf. M.M. Mulchahey, *Dominican Educational Vocabulary and the Order's Conceptualization of Studies Before 1300. Borrowed Terminology, New Connotations,* dans *Le vocabulaire des écoles des Mendiants au moyen âge,* éd. M.C. Pacheco, Turnhout 1999, pp. 110, 114, 115; *ead.*, *"First the Bow is Bent in Study …". Dominican Education before 1350,* Toronto 1998, pp. 175-178, 197-198, 249-251.

p. 423 – La *(re)commendatio* du candidat par le maître qui le présente durant les *vesperie* (première partie de l'*inceptio,* qui fait entrer le candidat dans la corporation des maîtres) nous est connue non seulement par les statuts, mais aussi par quelques exemples qui ont été conservés. Cf. surtout P.O. Lewry, *Four Graduation Speeches from Oxford Manuscripts (c. 1270-1310),* dans *Mediaeval Studies* 44 (1982) pp. 138-180. Voir aussi O. Weijers, *Le maniement du savoir,* pp. 122-125. Pour un exemple concernant l'Université de Paris, cf. Iacopo Costa, *'Deus in corpore humano hospitatus' : un document sur l' « inceptio » à la faculté des arts (XIII^{e}-XIV^{e} s.),* dans *AHDLMA* 76 (2009), pp. 235-259.

pp. 425-428 – L'interprétation exacte des termes *biblici* et *cursores,* deux catégories de bacheliers à la Faculté de théologie, reste délicate. Voir notamment A. Maierù, *Les cours: « lectio » et « lectio cursoria »,* dans *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts* (voir ci-dessus p. 15), pp. 379-380; *id., Regulations Governing Teaching and Academic Exercises in Mendicant « Studia »,* dans *id., University Training in Medieval Europe,* translated and edited by D.N. Pryds, Leiden 1994, pp. 15-19.

LE VOCABULAIRE DE L'ENSEIGNEMENT ET DES EXAMENS DE L'UNIVERSITÉ DE COLOGNE

Dans sa préface à l'édition des statuts de la faculté de théologie de l'université de Cologne, F. Gescher a noté, en 1938, le propos suivant: « Überhaupt könnte es der Sprachgebrauch der mittelalterlichen Universitäten sehr gut vertragen, wenn seine fachlichen Bezeichnungen, die überaus mannigfaltig und keineswegs gleichmäßig geprägt worden sind, von der Forschung mehr als bisher untersucht würden. »[1]. Un demi-siècle plus tard, j'ai suivi cette recommandation, en publiant, l'année dernière, une étude intitulée « Terminologie des universités au XIII[e] siècle »[2] et en me penchant aujourd'hui sur le vocabulaire de l'université de Cologne concernant les méthodes d'enseignement, les examens et les grades.

Pour commencer, je dois souligner que je prends l'université de Cologne comme exemple de la situation vers la fin du XIV[e] siècle et que mon objectif est de noter les différences entre le vocabulaire de cette époque et celui du XIII[e] siècle. Si différence il y a, cela n'implique pas, bien entendu, que l'université de Cologne soit à l'origine des nouveautés: entre le XIII[e] siècle et 1388 beaucoup de temps s'est écoulé et beaucoup d'universités ont été fondées, se dotant toutes de statuts et de réglementations dans lesquels les termes techniques, anciens et récents, ont trouvé leur place. Pour constater une éventuelle originalité du vocabulaire au sein de l'université de Cologne, il faudrait d'abord constituer une documentation du vocabulaire technique de toutes les universités créées auparavant. Ce serait une chose utile, mais sa réalisation n'est pas pour demain.

Cependant, j'ai effectué des recherches ponctuelles pour vérifier si tel ou tel terme ou acception se rencontre également dans les sources de l'université de Paris, le modèle de tous, ou dans celles des universités de Vienne et de Heidelberg. Pour le reste, l'université de Cologne fera office de représentant des universités de la fin du XIV[e] siècle.

Les statuts de l'université de Cologne, qui sont il va sans dire la source principale de mes recherches, ont été rédigés « *per solemnes et industriosos*

[1] F. Gescher, Die Statuten der theologischen Fakultät an der alten Universität Köln, in: Festschrift zur Erinnerung an die Gründung der alten Universität Köln im Jahre 1388, ed. H. Graven, Köln 1938, p. 53.

[2] Dans la collection du Lessico Intellettuale Europeo, Rome 1987.

Dominos et Magistros Commissarios nostros ad hoc specialiter deputatos» qui avaient le modèle de l'université de Paris devant les yeux, puisque dans l'acte de fondation il est prévu explicitement «*ut in dicta Civitate Coloniensi sit de caetero Studium Generale ad instar Studii Parisiensis*» et que cette université était de toute façon, dans cette partie de l'Europe, considérée comme l'université-mère. D'ailleurs, la faculté de théologie de Cologne, dont le premier doyen avait dépêché un bedeau à Paris pour y chercher une copie des statuts, s'y réfère dans la préface de ses propres statuts[3]. Pour la faculté de théologie, Paris n'était pas le modèle unique: les statuts de la faculté-sœur de Vienne de 1389 sont une source au moins aussi importante, par l'intermédiaire du professeur Gerhard Kiicpot de Kalkar, comme l'a montré Gescher[4].

En ce qui concerne les statuts de la faculté de théologie de Cologne, on rencontre des emprunts littéraux venant directement des statuts de Vienne, mais cela ne concerne que des parties limitées du texte, qui est aussi tributaire, de façon moins directe, des statuts de Paris, probablement dans la version de 1383—1389, et qui de toute façon est le résultat d'un travail de comparaison et de recensement critique. Certains statuts traitent du même sujet de façon analogue, d'autres stipulent dans la même matière des règles différentes, et même dans le premier cas il est rare que l'expression verbale soit identique.

Cette indépendance est encore plus évidente pour les autres facultés, car les statuts parisiens sont dans ces cas de beaucoup antérieurs, sans avoir bénéficié d'une mise au point plus récente, et il n'y a pas, autant que je sache, une autre source directe comparable aux statuts de Vienne en matière de théologie.

Il semble donc justifié de considérer les statuts de l'université de Cologne comme un texte autonome et original dans sa forme sinon dans sa matière, et d'en étudier le vocabulaire technique.

Je traiterai d'abord de quelques termes qui relèvent du fonctionnement de l'université en général, puis du vocabulaire lié aux méthodes d'enseignement et finalement de celui concernant les examens et les grades.

1. Fonctionnement de l'université

L'ensemble des activités de la vie universitaire — cours et disputes, examens et cérémonies — étaient décrites par les expressions *actus*

[3] Comme le fait d'ailleurs la faculté de théologie de Vienne, cf. Kink, Geschichte der kaiserlichen Universität zu Wien, II, Vienne 1854, 93; 94.

[4] Cf. Gescher, op. cit. 49—51.

scolastici, actus publici, actus solemnes. Ce sont des termes généraux que l'on trouve régulièrement dans les statuts, tandis que *actus magistrales* (ou *magistrorum* ou *doctorum*) désigne plus particulièrement les activités des professeurs[5].

Ces «actes scolaires» occupaient une grande partie de l'année. Le calendrier universitaire précisait à quel moment on devait cesser d'enseigner et à quel moment il fallait reprendre les cours. Les vacances étaient habituellement appelées *vacationes*, comme au XIII[e] siècle, mais on trouve aussi *vacantie*, par exemple dans un statut de la faculté de théologie: «*quod pro qualibet responsione neglecta faceret duas ordinarie et in vacantiis*»[6]. L'année scolaire portait le nom de *ordinarium* ou *ordinarius*, c'est-à-dire la période pendant laquelle les enseignants pouvaient donner des cours «ordinaires» (*lectiones ordinarie, legere ordinarie*), dans la matinée et selon la méthode réservée aux professeurs (je reviendrai sur ce concept). A Paris et dans quelques autres universités[7], on distinguait au XIV[e] siècle le *magnum ordinarium* et le *parvum ordinarium*, dates sur lesquelles les spécialistes sont en désaccord[8], mais je n'ai pas trouvé cette distinction dans les statuts de Cologne, où l'on parle notamment de *novus ordinarius*: «*et tunc doctores vacabunt usque ad crastinum St. Gereonis, in quo incipietur novus ordinarius*»[9]. Notons que l'emploi du masculin est moins fréquent que celui du neutre, sans doute parce qu'il peut prêter à confusion: *ordinarius* peut également désigner un professeur qui donne des cours ordinaires.

Pour participer à la vie universitaire et être considéré comme étudiant, il fallait s'inscrire dans les matricules de l'université. Cet acte pouvait être décrit par les mots *immatriculari* ou *inrotulari*, mais dans les statuts de Cologne on rencontre le terme *intitulari* (et *intitulatus, intitulandus, intitulatio*)[10]. Un *intitulatus* n'est donc pas un gradué, mais un étudiant dûment inscrit et par conséquent membre-titulaire de l'université. Je cite: «*quod*

[5] Je ne veux pas m'étendre ici sur les appellations des professeurs. Notons seulement que *magister* et *doctor* sont communs et souvent juxtaposés, que *doctor* est le terme courant dans la faculté de droit, mais est également en usage dans la faculté de théologie et que *professor* ne semble qu'être réservé aux enseignants de cette dernière faculté.

[6] Gescher, op. cit. 85 [1407]. Cf. aussi l'expression *prior vacanciarum*, infra p. 420.

[7] Cf. G. Kaufmann, Geschichte der deutschen Universitäten II, Stuttgart 1896, 264–265.

[8] Pour un résumé de cette discussion, cf. B. C. Bazán, in: Les questions disputées et les questions quodlibétiques dans les facultés de théologie, de droit et de médecine, Turnhout 1985 (Typologie des sources du moyen âge occidental 44–45), 72–73.

[9] Un statut de la faculté de droit, éd. F. J. Von Bianco, Die alte Universität Köln und die späteren Gelehrten-Schulen dieser Stadt I, Cologne 1855, 55 [1398].

[10] Dans un autre document concernant l'université de Cologne on trouve «*intitulari seu immatriculari*», cf. A. G. Weiler, Les relations entre l'université de Louvain et l'université de Cologne au XV[e] s., in: The Universities in the later Middle Ages, Leuven 1977, doc. 4, 73.

... registro studii inscribatur, quodque nec aliquis ante hujusmodi intitulationem computetur membrum universitatis»[11]. Le même terme est en usage à l'Université de Heidelberg[12].

2. Enseignement

Me bornant évidemment aux méthodes d'enseignement et en laissant de côté le contenu des diverses disciplines, j'ai relevé une grande continuité dans le vocabulaire. La plupart des termes étaient déjà connus et même usuels au XIII[e] siècle. Dans le domaine de la *lectio*, je cite *legere, lectio, lectura, regere, audire, ordinarie* et *extraordinarie, cursorie, cursus.*

Je veux cependant revenir sur la distinction *ordinarie — extraordinarie* et *cursorie.* A Paris, au XIII[e] siècle, on distinguait la *lectio ordinaria* des maîtres de la *lectio cursoria* des bacheliers. La première était le commentaire approfondi des textes fondamentaux, pendant les heures «ordinaires» réservées aux professeurs, la seconde était une lecture plus rapide («cursory reading») à d'autres moments de la journée. Cette dernière façon de lire les textes fut appelée à Bologne *extraordinarie*, mais à Paris ce terme était réservé aux cours des professeurs (ou de licenciés qui les remplaçaient) donnés en dehors des heures ordinaires[13]. A Cologne, le terme *cursorie* n'est pas fréquent. Les statuts de la faculté de théologie l'utilisent en se référant explicitement à l'usage parisien et en copiant d'ailleurs les statuts de Vienne[14]. Les statuts généraux de l'université parlent de *legere ordinarie* et *extraordinarie*; les statuts de la faculté des arts connaissent non seulement cette distinction en matière de cours, mais aussi pour les disputes: *ordinarie* ou *extraordinarie disputare* (ou *respondere*); ceux de la faculté de droit mentionnent la lecture «ordinaire» de livres «ordinaires» et ceux de la faculté de médecine juxtaposent une fois les deux adverbes *extraordinarie* et *cursorie.* Je cite ce passage: «*nisi cotidie diebus legibilibus audiat ... duas lectiones doctorum ordinarie legentium, dum contigerit duos magistros ordinarie legere horis ab invicem distantibus, alioquin unam lectionem magistri ordinarie et aliam magistri vel saltim baccalarii extraordinarie seu cursorie legentium, audiat*»[15]. L'étudiant est donc

[11] Statuts généraux, éd. Von Bianco, op. cit. 8. Dans les matricules de 1389—90 (éd. H. Keussen, Die Matrikel der Universität Köln I, Bonn 1928[2], 7) on trouve l'équivalent *studio incorporari.* Cependant, *incorporari* s'applique le plus souvent aux licenciés, cf. infra p. 424.

[12] Cf. E. Winkelmann, Urkundenbuch der Universität Heidelberg I, Heidelberg 1886, 35; 38; etc.

[13] Cf. O. Weijers, Terminologie des universités au XIII[e] siècle, Rome 1987, 306 sqq.; 329 sqq.

[14] Cf. Gescher, op. cit. 79 [1393]; cf. Kink, op. cit. 107.

[15] Von Bianco, op. cit. 26 [1393].

obligé de suivre soit deux cours ordinaires, si possible à cause de l'horaire, soit un cours ordinaire et un cours extraordinaire d'un professeur ou, au moins, un cours donné *cursorie* par un bachelier. Les mêmes statuts fournissent une explication de la dispute extraordinaire: « *teneatur ter respondere ordinarie, eo salvo quod si responderit semel extraordinarie, ut in actu licentie vel consimili, ... poterit a tertia responsione ordinaria relevari* »[16]. Ainsi, répondre dans une dispute extraordinaire se fait par exemple à l'occasion de la licence ou d'autres examens comprenant une dispute. Je crois qu'on peut en conclure que *ordinarie legere* ou *disputare* se réfère aux cours ou aux disputes appartenant à l'enseignement régulier des professeurs, aux heures ordinaires fixées dans les statuts, tandis que *extraordinarie* indique des cours et des disputes qui se situaient en dehors du temps régulier réservé aux maîtres, comme à l'occasion d'examens ou pendant les vacances[17], mais aussi les heures destinées aux bacheliers. *Cursorie* désigne la lecture des bacheliers, comme à Paris, mais est peu utilisé. Par contre l'expression *cursum legere,* existant déjà au XIII^e^ siècle[18], est fréquente dans les statuts de la faculté de théologie et figure aussi dans ceux de la faculté de médecine[19]. Elle se rapporte à la lecture des bacheliers et désigne une certaine quantité de textes que ceux-ci doivent lire et commenter dans un espace de temps défini. Je reviendrai sur cette matière en parlant du terme *cursor.*

Dans le domaine de la dispute, les termes techniques sont nombreux et également pour la plus grande partie originaires du XIII^e^ siècle: *questio, disputatio, quodlibet, proponere, arguere, opponere, respondere, determinare, conclusio, solutio* appartiennent au vocabulaire habituel de ce genre d'exercice. *Problema* et *dubium* sont des mots plus spécifiques, mais ils ne sont pas nouveaux. *Replicare* et *replicatio* par contre sont des termes que je n'ai pas rencontrés dans les sources universitaires du XIII^e^ siècle[20]. En tout cas, dans les statuts de la faculté des arts de Cologne, ils ne sont certainement pas synonymes de *respondere* et *responsio*: il s'agit ici de l'opposition de maîtres entre eux et il est stipulé que si un maître ès arts souhaite « *determinare et determinando replicare* » à un autre maître de la faculté, il doit en demander l'autorisation, c'est-à-dire pour répliquer à un collègue en donnant la solution d'une question disputée[21]. Les termes ont un sens

[16] Ibid. 26–27.

[17] Cf. Gescher, op. cit. 87 [1393]: « *si quos ... tempore vacationis vel etiam ordinarie legere contigerit* ».

[18] Cf. O. Weijers, op. cit. 330; 332.

[19] Cf. Von Bianco, op. cit. 29; 30; 33 [1393].

[20] Cf. O. Weijers, op. cit. 349 n. 154.

[21] Cf. Von Bianco, op. cit. 63 [1398]. L'interprétation de S. Clasen (Collectanea zum Studien- und Buchwesen des Mittelalters, in: Arch. Geschichte Philos. 42 (1960) 258) n'est pas entièrement correcte.

différent, mais comparable dans la faculté de théologie: ils désignent ici une opposition renouvelée d'un maître contre la réponse du bachelier pendant les disputes appelées *vesperie* et *aula*[22]. Il s'agit donc de la réplique d'un maître, dans le premier cas à un collègue par une nouvelle dispute, dans le second à un bachelier pendant ses dernières épreuves et en une même séance. Ce dernier emploi figure aussi dans les statuts de Vienne et dans ceux, plus détaillés, de la faculté de théologie de Bologne[23]. Du point de vue sémantique, on peut observer que dans la première attestation citée *replicare* signifie répondre à ce que l'on considère comme une chose injuste ou incorrecte, tandis que dans la deuxième *replicare* (*contra*) veut dire au fond attaquer à nouveau, répliquer à nouveau à une réponse donnée à une argumentation, un emploi qui est proche du sens juridique de la réplique.

Un autre terme en rapport avec la *disputatio*, est celui de *prior vacanciarum*. Je ne l'ai trouvé que dans l'édition faite par Löhr du manuscrit du Dominicain Servatius Fanckel, datant de la fin du XV^e^ siècle et dont la première partie concerne les « *Disputaciones vacanciales et pro licenciis in theologia* »[24]. On organisait à Cologne pendant les vacances, peut-être à l'exemple de la pratique au collège de Sorbonne à Paris, des disputes en matière de théologie pour donner l'occasion aux étudiants de s'exercer dans cet art. Le président de ces séances était appelé *prior vacanciarum* par un curieux raccourci, le terme *vacancie* étant employé par métonymie pour les disputes qui avaient lieu pendant les vacances[25].

Outre les cours et les disputes, il y avait d'autres formes d'enseignement, dont, dans la faculté de théologie, le sermon et la *collatio*, sur lesquels je ne m'étendrai pas, car je n'ai pas trouvé de différences notables avec l'usage du XIII^e^ siècle[26], dans la faculté de droit la *repetitio*, et, plus en général, l'*exercitium*.

Ce dernier terme figure plusieurs fois dans les statuts de la faculté des arts. Dans l'une de ces attestations, le mot est clairement utilisé dans son sens général d'exercice ou entraînement: chaque nouveau bachelier est tenu, pour son propre exercice et celui des *scolares*[27], de tenir des disputes pendant une certaine période. Cependant, dans un autre passage le terme

---

[22] Cf. Gescher, op. cit. 102—103; S. Clasen, loc. cit.

[23] Cf. Kink, op. cit. 125; Chartularium Universitatis Parisiensis, éd. H. Denifle et A. Chatelain, II, Paris 1891, 693 n. 5; F. Ehrle, I più antichi statuti della Facolta Teologica dell'Università di Bologna, Bologne 1932, 41; 43.

[24] G. Löhr, Die theologischen Disputationen und Promotionen an der Universität Köln im ausgehenden 15. Jhdt, Leipzig, 1926.

[25] Quant à l'expression « Disputaciones vacanciales », je ne l'ai pas retrouvée dans les extraits que Löhr a édités.

[26] Pour *collatio*, cf. Jacqueline Hamesse, ‹ Collatio › et ‹ Reportatio › ..., in: Terminologie de la vie intellectuelle au moyen âge, Turnhout 1988, 78—83.

[27] Cf. Von Bianco, op. cit. 65: « *pro exercitio suo proprio et Scolarium* ».

est juxtaposé à *lectio*. Après l'énumération des textes qu'un bachelier qui est présenté pour l'examen de la licence doit avoir « entendus » et la stipulation qu'un tel candidat à la licence doit avoir « répondu » dans un nombre déterminé de disputes, il est précisé que nul ne peut être présenté « *nisi prius satisfecerit magistris de lectionibus et exercitiis, et Bedello de collectis* »[28]. Ainsi, les maîtres doivent d'abord s'assurer que le candidat s'est bien acquitté de ses obligations en matière de cours et d'exercices. Ici, on peut encore penser que le mot *exercitium* désigne tout simplement la tâche qu'un bachelier avait à remplir dans les disputes, bien que le terme *responsiones* eût été plus précis. Mais dans un troisième passage il est question sans ambiguïté des exercices organisés par des maîtres dans les collèges ou maisons d'étudiants (les *burse*). Dans un statut concernant les maîtres à la tête de ces maisons (« *de magistris regentibus Bursas* »), on lit: « *sed ipsum tamquam discolum, rebellem et indisciplinatum de bursa et exercitio expellere* » et « *nec aliquis aliorum magistrorum debet ipsum recipere ad bursam suam vel exercitium* »[29]. Il s'agit clairement d'un enseignement sous forme d'exercices (on serait tenté de les appeler « répétitions » si ce n'était par crainte de confusion) dans les *burse*. Un emploi comparable figure dans les statuts de la faculté de théologie: les religieux doivent avoir suivi des *lectiones et exercitia* en matière de philosophie dans les écoles des couvents[30].

Le contenu du terme *exercitium* qui ressort de ces passages est peu précis, mais en comparant avec d'autres sources[31], on peut probablement dire, avec Kaufmann[32], que ce sont des exercices dans une matière déterminée (p. ex. la physique) sous forme de dialogue entre un maître et des étudiants, qui se situent en dehors des cours et des disputes, bien qu'ils soient par leur nature plus apparentés aux dernières qu'aux premiers.

Ce sens technique d'*exercitium* s'apparente à l'un des emplois du terme *repetitio*. En fait, j'avais relevé dans les sources du XIII[e] siècle concernant les écoles des mendiants le mot *repetitio* dans le sens d'exercices pour les élèves, mais la documentation ne m'avait pas semblé suffisante pour supposer qu'un système comparable avait été mis en place à cette époque dans les universités[33]. Vers la fin du XIV[e] siècle, la situation a apparemment changé. Dans les statuts généraux de l'université de Cologne, les *repetitiones* sont mentionnées parmi d'autres *actus scolastici* et il est précisé dans un paragraphe spécial que « *nullus possit repetere publice nisi sit Doctor seu Magister*

[28] Cf. Von Bianco, op. cit. 68.

[29] Cf. Von Bianco, op. cit. 70.

[30] Cf. Gescher, op. cit. 79 [1434]. Une attestation du terme dans les statuts de la faculté de médicine (Von Bianco, p. 26), contient *exercitium* juxtaposé à *studium*, dans un sens plus général.

[31] Par exemple les statuts de Heidelberg, cf. Winkelmann, op. cit. 32; 38; etc.

[32] Kaufmann, op. cit. 366–368.

[33] Cf. O. Weijers, op. cit. 367.

et de gremio Universitatis » et que nul étranger ou nul licencié n'est admis à répéter sans autorisation de la faculté[34]. Il est clair qu'il s'agit d'exercices faisant partie intégrante de l'enseignement et considérés comme étant d'une certaine importance, destinés à faire répéter et mieux digérer par les étudiants, sans doute aussi grâce au dialogue, la matière traitée dans les cours[35].

Cependant, dans la faculté de droit, *repetitio* a un sens technique propre. Il s'agit finalement aussi de la reprise de la matière traitée pendant les cours, mais dans une optique différente: des sujets et des questions abordés superficiellement sont dans une *repetitio* objet d'une étude beaucoup plus approfondie et détaillée et peuvent en plus être situés dans un contexte plus large que celui du livre dont ils étaient sortis. Les *repetitiones* de la faculté de droit sont ainsi des *actus solempnes* au même titre que les disputes[36] (elles comprenaient d'ailleurs une part de discussion) et les professeurs de Cologne étaient obligés de tenir au moins deux fois par an une telle *repetitio* ou, s'ils le préféraient, de tenir une *repetitio* et une *disputatio*[37]. Pour une description circonstanciée de la *repetitio* en matière de droit, je renvoie à une publication récente d'un de mes compatriotes sur les répétitions de Jacques de Révigny[38].

3. Examens et grades

La plupart des termes se rapportant au système des examens en général sont des mots communs qui appartiennent au vocabulaire habituel du XIII[e] siècle. J'en cite quelques-uns: *examinare* (et *-atio*), *presentare, admittere (admissio)*[39], *approbare, promovere (promotio)* et *deponere (depositio)* pour la déposition ou attestation exigée des professeurs au sujet des qualités intellectuelles et morales du candidat.

---

[34] Von Bianco, op. cit. 13.

[35] Cependant, je ne vois pas pourquoi Kaufmann, op. cit. 366—9, insiste sur l'importance de la « Form von Frage und Antwort » par rapport aux *exercitia*. Quant au terme *resumptio* qu'il mentionne en même temps que *repetitio*, il figure effectivement dans les statuts de Heidelberg, par exemple, dans l'acception d'un genre d'exercice (cf. Winkelmann, op. cit. 146—147, etc.). Je ne l'ai pas rencontré dans ce sens dans les statuts de Cologne, où il désigne soit la reprise des cours après les vacances, soit la reprise d'un grade dans une autre université (cf. O. Weijers, op. cit. 422—424), à l'exception d'un passage où *resumere*, dans le contexte des *vesperie*, signifie simplement reprendre (une question déjà discutée: Gescher, op. cit. 102).

[36] Cf. Von Bianco, op. cit. 51.

[37] Ibid. 55.

[38] C. H. Bezemer, Les répétitions de Jacques de Révigny, Leyde, 1987 (Rechtshistorische Studies 18) 12—86.

[39] On trouve aussi *expedire (-ditio), cf.* Gescher, op. cit. 101 [1397] et *remittere*, cf. ibid. 74 [1434].

Par contre, je n'ai pas rencontré les termes *temptamen* et *temptator* dans les sources du XIII[e] siècle. Dans les statuts de la faculté des arts de Cologne, ils désignent une réalité bien précise et distincte de celle de l'*examen* ou *examinatio*: « *quod nullus admittatur ad examen vel etiam temptamen, nisi* ... »[40]. Dans le cadre de l'examen pour la licence, nous apprenons quelle est la différence entre les deux: avant de présenter un candidat au chancelier pour l'examen de la licence, il faut qu'une commission de cinq maîtres dans la fonction de *temptatores* examine le candidat. Ces *temptatores* peuvent ensuite présenter au chancelier ceux qu'ils estiment aptes: « *quos post temptamen repererint ad presentandum ydoneos* »[41]. Il est evident qu'un *temptamen* est un test préliminaire, comme c'est encore le cas aujourd'hui. Bien entendu, l'emploi est commun aux XIV[e] et XV[e] siècles et on le rencontre ailleurs, notamment à Heidelberg.

Un élément traditionnel de la cérémonie des examens est la *recommendatio*, appelée parfois au XIII[e] siècle *commendatio*[42], mais le mot *recommandatio* a un double sens dans les sources universitaires. D'une part, il désigne, comme *commendatio*, la recommandation du candidat par son maître qui le présente pendant les *vesperie*[43], d'autre part, le nouveau docteur en théologie commence la céremonie appelée *aula*, le lendemain, par une collation « *recommandando sacram scripturam* » et le jour suivant, lorsqu'il entame ses *lectiones*, « *iterum sacram scripturam recommendat* »[44]. Bien que rapprochées dans le temps ces deux formes de recommandation ou de louange ne prètent pas à confusion et relèvent d'ailleurs du même emploi général de ce terme.

Le même phénomène porte dans la faculté de droit le nom de *arenga*. Le candidat (bachelier dans ce cas-là) doit commencer son *principium* « *premissa Christi nominis invocacione cum modica arenga* » et les professeurs sont avertis que « *omni arenga pro recommendacione dicti baccalarii vel sciencie in qua est promotus per doctores hactenus fieri consueta penitus semota et exclusa* »[45]: une harangue pour le Seigneur est imposée, mais pour le nouveau bachelier, c'est désormais exclu, bien que ce fût entré en usage. L'utilisation du mot *arenga*, d'origine vulgaire et datant d'une époque plus récente[46], est l'un des signes de la modernisation du vocabulaire universitaire.

---

[40] Von Bianco, op. cit. 64.

[41] Ibid. p. 67.

[42] Cf. O. Weijers, op. cit. 409.

[43] Ainsi dans les statuts de la faculté de théologie, cf. Gescher, op. cit. 103 [1393].

[44] Ibid. 104.

[45] Von Bianco, op. cit. 52. Cf. par exemple les statuts de Vienne, Kink, op. cit. 146; 148.

[46] Le terme *arenga*, latinisé d'après le mot germanique ‹Ring› ou d'après le français ‹rang›, désigne soit un discours public (le verbe *arengare* en a été dérivé), soit, dans les documents officiels, une introduction ou une formule d'introduction.

Dans le domaine des grades, le vocabulaire a évolué davantage par rapport à celui du XIII[e] siècle. Il y a toute une série de verbes désignant le concept de conférer un grade. D'abord le verbe dérivé de *gradus* lui-même: *graduare*, pas encore en usage au siècle précédent. Le participe *graduatus* indique celui qui a obtenu un grade, en général, comme il ressort du privilège accordé par Boniface X en 1394: « *doctores, magistros aliosque graduatos, necnon scholares et ministros* »[47]. Dans les statuts de la faculté de théologie, le terme figure plusieurs fois, de même que la forme *graduandus*, celui qui doit obtenir un grade, par exemple: « *de promotionibus et temporibus graduandorum et qualitate eorum* »[48]. Dans la phrase suivante, les *graduandi* sont appelés *promovendi ad gradus*.

Ensuite, deux autres verbes se réfèrent explicitement à la corporation dans laquelle étaient accueillis ceux qui avaient obtenu le titre nécessaire: *incorporare* dans les statuts de la faculté de théologie et le participe *collegiatus* dans ceux de la faculté de droit. Le premier figure sous forme de participe à côté de *regens*: « *Insuper habeatur alius liber, in quo conscribantur nomina omnium regentium et incorporatorum facultati theologie* »[49], désignant de la sorte ceux qui étaient incorporés dans la faculté sans être maîtres régents[50], mais on trouve aussi la forme passive *incorporari*, dans les mêmes statuts, parlant de ceux qui désiraient être « reçus et incorporés » dans la faculté[51].

D'autre part, *collegiatus* s'applique à celui qui a été admis comme membre du *collegium doctorum* à l'intérieur de la faculté de droit[52]. Ce fut un titre prestigieux, l'obtention du titre de *doctor* dans cette faculté n'impliquant pas automatiquement l'entrée dans ce collège.

D'emploi plus commun et plus fréquent, *magistrare, doctorare* et *doctorizare* ne demandent pas de commentaire. Restent deux verbes dont l'un est dérivé du symbole accompagnant l'obtention du titre: *bir(r)ettare* signifie évidemment conférer à quelqu'un le titre de maître en lui mettant un *birretum* sur la tête[53]. Dans les statuts généraux de l'université et dans ceux de la faculté de médecine, un *baccalarius bir(r)etatus* est celui qui est bachelier dans une faculté mais qui a déjà obtenu le *birretum*, soit le grade de *magister*, dans une autre faculté, notamment celle des arts[54].

---

[47] Cf. Von Bianco, op. cit. 127.

[48] Gescher, op. cit. 74.

[49] Gescher, op. cit. 91.

[50] Notons qu'à Bologne, selon les statuts de la faculté de théologie, les bacheliers étaient considérés comme *incorporati* après avoir prêté certains serments, cf. F. Ehrle, I più antichi statuti ..., Bologne 1931, 17—18.

[51] Ibid. 99. Bien entendu, *incorporari* peut aussi avoir l'acception d'insertion dans la corporation de l'université elle-même, cf. H. Keussen, Die Matrikel der Univ. Köln, I, Bonn 1928[2], 7 [1389—90].

[52] Cf. Von Bianco, op. cit. 55 [1398].

[53] Cf. Löhr, op. cit. 94; 97.

[54] Cf. Von Bianco, op. cit. 17; 18; 32.

Le dernier terme de cette série est *bullare*, plus précisément l'expression *(doctor) bullatus* et *bullandus*. Dérivée, bien entendu, de *bulla*, elle décrit des gens qui ont obtenu le titre de *doctor* par une bulle spéciale du pape et qui sont évidemment mal vus de leurs collègues: « *quod bullandi et bullati ... hic non habeantur pro regentibus nisi de speciali gratia facultatis* »[55].

La voie normale pour obtenir le grade de *doctor* ou *magister* était naturellement la cérémonie appelée généralement *inceptio* et pendant laquelle le candidat recevait les « insignes » de son nouvel état: les *insignia* sont mentionnés dans les statuts de toutes les facultés, par exemple: « *Item quod non nisi in hac universitate incipient actus magistrales theologice facultatis cum receptione insignium magistralium* »[56] et consistent à Cologne principalement en la barrette[57].

Passant des grades aux titres, je ne m'attarderai que sur celui des étudiants du premier niveau et sur les appellations des bacheliers en théologie, comprenant la distinction délicate entre *cursor* et *biblicus*.

Lorsqu'un étudiant s'est inscrit dans les registres de l'université, il devient officiellement un *scolaris*. Le mot *scolaris* est intéressant, car il peut revêtir au moins trois sens dans le contexte universitaire. D'abord, il désigne naturellement les étudiants en général, ainsi qu'il ressort de formules comme *magistri et scolares, universitas magistrorum et scolarium*. D'autre part, il peut avoir l'acception plus large de « gens des écoles » y compris les enseignants[58]. Finalement, et c'est l'emploi qui nous intéresse ici, il est utilisé plus spécifiquement pour les étudiants qui n'ont pas encore obtenu de grade. C'est un emploi qu'on rencontre quelquefois au XIII^e^ siècle et qui s'est apparemment confirmé au XIV^e^ siècle, car on le trouve régulièrement dans les statuts de l'université de Cologne. Je donne un exemple: « *Item quod baccalarii et scolares debent interesse disputacionibus, repeticionibus* ... »[59]. Les *scolares* sont distincts des *baccalarii*; ils sont donc dans le premier stade de la carrière de l'étudiant, et ensuite deviendront *baccalarii* avant de devenir *licentiati*.

Le mot *baccalarius* était déjà courant au XIII^e^ siècle et ne demande pas de commentaire ici. Par contre, les différents genres de bacheliers dans la faculté de théologie datent, autant que je sache, sinon de la fin du XIII^e^, du moins du début du XIV^e^ siècle. Parmi les *(baccalarii) biblici* ou *cursores*, la première phase du baccalariat, pendant laquelle on lisait et commentait

---

[55] Cf. Gescher, op. cit. 88 et n. 5.

[56] Cf. Gescher, op. cit. 98. Sur les *insignia*, cf. Kaufmann, op. cit. 321—3.

[57] Ailleurs, ils comprenaient également un anneau et un livre, cf. Kaufmann 293; 321—3.

[58] Cf. O. Weijers, op. cit. 167—168. A noter que le terme *studentes* est utilisé pour désigner les étudiants en général.

[59] Statuts de la faculté de droit, Von Bianco, op. cit. 51.

la Bible, les *(baccalarii) sententiarii,* qui traitaient des Sentences de Pierre Lombard, et les *(baccalarii) formati* qui participaient aux disputes, ce sont surtout les premiers qui posent un problème d'interprétation.

L'expression *legere biblice* a été créée vers la fin du XIII[e] siècle, probablement dans le contexte de l'enseignement des Dominicains[60]. *Cursorie* était déjà vers 1250 un terme courant à Paris. Quelquefois, les deux termes sont utilisés l'un à côté de l'autre: « Bibliam biblice seu cursorie legentes »[61].

Les mots *biblicus* et *cursor* sont en usage dans les facultés de théologie du XIV[e] siècle[62]. En principe, ils désignent tous les deux le bachelier dans les deux premières années de son activité comme enseignant, pendant lesquelles il faisait lecture de la Bible de la façon qui lui était propre, c'est-à-dire *biblice* ou *cursorie*, de façon littérale et rapide, donnant un commentaire textuel par opposition à la lecture plus approfondie des cours ordinaires. Le terme *cursor* était également utilisé dans les ordres religieux, où il désignait l'assistant du *lector*. Chez les mendiants, il pouvait être appelé aussi *(lector) biblicus* ou *lector ad legendam Bibliam biblice.*

A première vue, il y a peu de différence, sinon aucune différence, entre le *biblicus* et le *cursor*. Cependant, en lisant les statuts de la faculté de théologie de Cologne — et d'ailleurs ceux de Vienne et de Paris — on constate que ces termes ne sont pas synonymes. Ils sont mentionnés l'un à côté de l'autre s'il s'agit par exemple des heures auxquelles ils doivent donner leurs cours: « *quod sententiarii post magistros ante prandium legant, biblici et cursores assidue post prandium* »[63] et leur façon de lire la Bible est la même: « *Item bacalarii biblici et cursores legendo cursus suos seu bibliam inter alia ordinate et solide textum exponant et per glosas notabiles declarent secundum modum cursorie legendi Parisius observatum* »[64]. Mais dans d'autres contextes, ils sont nettement distincts. Ainsi, deux paragraphes du statut réglant les promotions, stipulent que les *cursores*, avant d'entamer leurs *cursus*, doivent avoir suivi les cours de théologie pendant six ans et qu'en commençant un *cursus* ils doivent choisir un maître régent, de telle sorte qu'un bachelier séculier choisit un maître séculier, un bachelier régulier un maître régulier. Suit: « *Simile intendimus de biblicis* »[65]. Cette dernière phrase, qui manque dans les statuts de Vienne, servant par ailleurs de modèle, comme c'est souvent le cas, démontre une différence réelle. Cette différence est confirmée par d'autres passages, notamment celui où le montant de la taxe

---

[60] Cf. O. Weijers, op. cit. 331 et 333.

[61] *Statuta Antiqua* d'Oxford [avant 1350], cf. op. cit. 333.

[62] Il y a une source de 1245 concernant la faculté des arts qui contient le mot *cursor,* cf. op. cit. 330.

[63] Gescher, op. cit. 71.

[64] Op. cit. 79.

[65] Op. cit. 74 et 76.

due pour les cours et les examens est fixé: le *cursor* doit payer pour chaque *cursus* deux *albi* contre le *biblicus* quatre, etc. En outre, dans un statut contenant les serments à l'occasion de l'obtention d'un grade, on trouve les *cursores seculares ac religiosi* opposés aux *ordinarii biblici*: les premiers ne peuvent pas dépasser un chapitre par cours, les seconds doivent « quantifier » leurs cours selon la règle parisienne ou l'ordonnance de la faculté. Le paragraphe précédent nous apprend que les *cursores seculares seu biblici* doivent chacun lire deux *cursus* de la Bible selon l'assignation de la faculté ou *ordinarie* selon l'usage parisien[66].

La solution du problème est à chercher apparemment dans les statuts de la faculté de théologie de Paris. Ceux-ci nous montrent qu'à Paris on connaissait des *cursores seculares* et des *cursores religiosi* et que d'autre part il y avait des *biblici ordinarie legentes.*

Je crois qu'on peut reprendre l'analyse de Gescher qui après une étude des statuts de Paris, Bologne, Vienne et Cologne arrive aux conclusions suivantes[67]. La distinction entre *cursores* et *biblici* ne semble pas résider dans leur façon de lire (comme on l'a vu précédemment), ni dans le fait que les uns seraient des séculiers, les autres membres des ordres religieux (on a vu qu'il y a des *cursores seculares* et *religiosi*), mais dans la quantité et la durée de leur tâche. Les *cursores* devaient lire deux *cursus* (ce qui est égal à deux livres) de la Bible; les *biblici,* d'après les statuts parisiens, devaient lire la Bible *continue per duos annos* (à Cologne pendant un an) et décidaient eux-mêmes, à Paris, combien ils lisaient dans un seul cours (tandis que les *cursores* ne pouvaient pas dépasser un chapitre par cours). En conséquence, les *biblici* assuraient une lecture permanente de la Bible, tandis que les *cursores* ne traitaient que de deux livres. Il est probable que les *biblici* étaient des mendiants, comme il ressort d'un autre statut parisien[68] et que le terme *biblicus* fut repris au vocabulaire de ces ordres.

Cela dit, il reste un problème de nature sémantique. Dans les statuts de Paris on parle de *biblici ordinarie legentes;* on ne rencontre l'expression *biblici ordinarii* que dans un titre, sans doute ajouté ultérieurement. Mais les statuts de Vienne et de Cologne contiennent cette phrase dans le texte même des statuts. Le terme *cursor* est clairement lié à *cursorie*, c'est-à-dire à la méthode de lecture des bacheliers, et *biblicus* est évidemment dérivé de l'objet de cette lecture, comme d'ailleurs *biblice*. Mais les expressions *biblici ordinarie legentes* et *biblici ordinarii* sont moins évidentes. *Ordinarie legere* s'applique généralement à la lecture des professeurs, c'est-à-dire au commentaire approfondi et détaillé donné pendant les heures « ordinaires »,

[66] Op. cit. 92–93.
[67] Cf. Gescher, op. cit. 54–60.
[68] Ibid. 57; cf. C. U. P. II, 1188 [post 1335].

dans la matinée. Faut-il supposer, comme le fait Gescher, que cette expression a pris un sens totalement différent dans ce contexte et qu'il désigne ici la lecture permanente pendant tout l'*ordinarium,* c'est-à-dire l'année scolaire? C'est peu probable pour un terme technique aussi spécifique. Je crois qu'il faut plutôt chercher la solution dans un décalage entre les statuts de Paris et ceux des autres universités. Le statut qui détermine à Paris explicitement la façon de lire des *cursores (secundum modum antiquitus in dicto studio approbatum)*[69], a été repris par Vienne et Cologne (avec la modification *secundum modum cursorie legendi Parysius observatum*) pour les deux catégories à la fois: *baccalarii biblici et cursores.* Mais dans les statuts de Paris, les *biblici* ne sont pas mentionnés dans ce paragraphe. Ils sont par contre nommés dans le paragraphe suivant stipulant qu'on ne peut pas lire plus d'un chapitre par cours, *exceptis biblicis ordinarie legentibus*[70]. Ne faut-il pas comprendre qu'outre les *cursores,* qui lisaient la Bible *cursorie,* on connaissait vers la fin du XIV^e^ siècle à Paris une autre catégorie de bacheliers, appelés *biblici,* qui, eux, lisaient la Bible *ordinarie,* c'est-à-dire de façon approfondie, comme le faisaient les professeurs? En tout cas, les *biblici,* à Paris, sont d'un niveau supérieur par rapport aux *cursores,* car un autre paragraphe des statuts précise qu'avant d'entamer sa lecture, le *cursor* doit avoir suivi les cours des *magistri,* des *baccalarii sententiarii* et des *biblici*[71]. Il se peut que les *biblici,* à Paris, étaient des mendiants qui enseignaient la Bible en permanence pendant deux ans et de façon « ordinaire » ou magistrale. Si l'on accepte cette hypothèse, on doit constater ensuite que Vienne et Bologne modifient cette réglementation quant à la façon de lire (mais pourquoi alors reprendre la terminologie?) ou qu'ils n'ont pas compris qu'*ordinarie legere* avait ici son sens « ordinaire ». Je ne veux pas prétendre que j'ai mieux compris le sens des statuts parisiens que les contemporains; je constate simplement qu'il y a ici un problème que je n'ai pas résolu.

La troisième phase du baccalauréat en théologie est moins problématique. Après la lecture des Sentences, ou après le *principium* du troisième livre, comme c'est le cas à Cologne (et à Vienne et Heidelberg), le bachelier était considéré comme *formatus,* c'est-à-dire correspondant à la *forma,* la norme fixée par la faculté. Dans les statuts parisiens on trouve non seulement *baccalarius formatus,* mais aussi *perfectus*[72], ce qui montre bien le sens de ce qualificatif.

En dernier lieu, il convient de mentionner quelques termes relatifs aux examens et aux cérémonies qui ponctuaient la carrière de l'étudiant,

[69] C. U. P. II, 1189 § 18.
[70] C. U. P. II, 1189 § 19.
[71] Ibid. § 16.
[72] Par exemple C. U. P. II, 402 (no. 948).

principalement dans la faculté de théologie. Dans ses grandes lignes, le système du XIII^e siècle est resté en place: la *determinatio* dans la faculté des arts, la *licentia* et l'*inceptio* dans toutes les facultés. En matière de théologie, les bacheliers devaient commencer leurs *cursus* de la Bible ou des *Sentences* avec un *principium,* une sorte de leçon inaugurale. Cette pratique existait auparavant, mais le terme s'est sans doute imposé dans ce sens au début du XIV^e siècle[73]. On le trouve au cours de ce siècle dans les statuts de Paris, Bologne, Vienne, etc.[74]. On a également forgé le verbe *principiare* en rapport avec cet emploi: «*principiabit primus sententiarius et consequenter alii in diebus suis*»[75]. Au XIII^e siècle, le mot *principium* désignait généralement, dans le contexte universitaire, la seconde partie de l'*inceptio,* la cérémonie finale pendant laquelle le candidat était consacré en la qualité de maître[76]. On retrouve ce sens dans les statuts de la faculté de droit de Cologne: «*quod baccalarius pro festo sue inceptionis seu principii non exponet ultra decem marchas*»[77]. Mais dans le statut précédent, le verbe *principiare* figure dans un sens apparemment emprunté à l'usage dans la faculté de théologie: «*item quod baccalarius infra quindenam proximam computandam a tempore sue admissionis debet principiare more consueto ... Item quod modus principiandi in altera facultate erit iste ...*»[78]. Il s'agit d'une leçon inaugurale du nouveau bachelier pendant laquelle il commente une décrétale ou une loi *solempniter* et répond à ceux qui veulent en discuter. C'est tout à fait comparable au *principium* du bachelier en théologie et l'emploi de *principiare* correspond à celui mentionné plus haut[79]. Apparemment, ce sens de *principium* et *principiare* prévaut au XIV^e siècle, tandis que l'ancien usage relatif à l'*inceptio,* bien qu'attesté une fois dans les mêmes statuts de la faculté de droit, tend à disparaître.

Depuis de XIII^e siècle, la cérémonie de l'*inceptio* était composée de deux parties: les *vesperie* et, le lendemain, l'*inceptio* proprement dite ou *principium*. Cette seconde partie était nommée au XIV^e siècle, dans la faculté de théologie, *aula* d'après l'usage parisien où la cérémonie se déroulait dans la grande salle de l'évêque[80]. Les termes *vesperie* et *aula* figurent bien sûr dans les statuts de la faculté de théologie de Cologne, qui donnent une description circonstanciée de ces cérémonies dont l'élément essentiel était la *disputatio* de plusieurs *questiones*. La première question, discutée pendant

[73] Cf. O. Weijers, op. cit. 415; 417.
[74] Cf. Gescher, op. cit. 61–64.
[75] Gescher, op. cit. 72 [1393].
[76] Cf. O. Weijers, op. cit. 414; 416.
[77] Von Bianco, op. cit. 52.
[78] Von Bianco, op. cit. 52.
[79] Pour la description de ces séances inaugurales des bacheliers en droit, cf. Kaufmann, op. cit. 287–288.
[80] Cf. O. Weijers, op. cit. 409.

les *vesperie,* est appelée *questio* (ou *disputatio*) *exspectatoria* ou *exspectativa (magistrorum)*[81], un terme né au XIV[e] siècle que l'on trouve aussi dans les statuts de Paris et de Bologne. C'était une question brève pendant laquelle l'argumentation était principalement faite par des bacheliers, « en attendant » les maîtres qui discutaient les questions suivantes[82].

Dans les statuts de Cologne je n'ai pas trouvé mention du terme *resumpta,* une cérémonie qui se faisait d'habitude le premier jour « lisible » après l'*inceptio.* C'est le cas, notamment, à Paris et à Bologne, où le nouveau maître commençait son enseignement en reprenant (*resumere*) une question discutée pendant l'*inceptio* et en donnant sa solution finale[83]. Les statuts de Cologne, comme d'ailleurs ceux de Vienne, stipulent qu'il doit reprendre la question à laquelle il a répondu pendant les *vesperie* et qu'il doit résoudre les éventuels problèmes restés sans solution, mais le terme *resumpta* n'est pas employé et le paragraphe qui suit dans les statuts de Vienne, concernant la *resumpta* de la question discutée pendant l'*aula*[84], a été omis dans ceux de Cologne. Il est clair que les modèles n'étaient pas suivis en toute circonstance et qu'on savait éliminer ce que l'on jugeait sans doute comme étant de trop.

Conclusion

Quelles sont les conclusions qu'on peut tirer de cette lecture un peu trop rapide des statuts de l'université de Cologne?

D'abord — on pouvait s'y attendre —, l'essentiel du vocabulaire technique mis en place au XIII[e] siècle a été conservé. Une multitude de termes, que je n'ai même pas cités, sont restés les mêmes, tel *artista, audire, cessare, magisterium, practicare,* etc.

D'autre part, certains termes bien vivants au XIII[e] siècle, continuent à être utilisés tout en changeant de contenu. Un exemple en est *scolares,* qui ne désigne plus les étudiants en général ou les gens des écoles, mais qui prend le sens spécifique d'étudiant de première phase, n'ayant pas encore

---

[81] Cf. Löhr, op. cit. 86—88; Gescher, op. cit. 102.

[82] Cf. Bazán, op. cit. 114—116.

[83] Cf. O. Weijers, op. cit. 421—422; Bazán, op. cit. 120—121. Les statuts de Bologne, très détaillés, précisent que le nouveau maître doit « résumer » la troisième question qui lui a été posée pendant la séance de l'*aula* (cf. Ehrle, op. cit. 44; 45). A Paris, il s'agissait de la première question (cf. C. U. P. II, 699, n° 1189). Les statuts de Vienne font également mention de la *resumpta,* mais elle a lieu beaucoup pluis tard: « *Dehinc post principium studii sequentis anni vel quandoque prius disputat de resumpta* » (cf. Kink, op. cit. 127), tandis que le premier jour de son enseignement, le maître dont il s'agit reprenait les questions posées pendant les *vesperie* (cf. ibid.), comme le prescrivent les statuts de Cologne.

[84] Cf. ci-dessus n. 83.

obtenu le grade de bachelier. De même, *principium,* perdant son emploi de partie de l'*inceptio,* s'applique désormais presque exclusivement aux leçons solennelles par lesquelles les bacheliers entament leur enseignement.

Apparaissent ensuite bon nombre de termes nouveaux (nouveaux par rapport au vocabulaire technique du XIII[e] siècle), par exemple *ordinarium, intitulari, replicare (-atio), arenga,* etc.

Au cours du XIV[e] siècle se sont créées ou ont été confirmées de nouvelles formes d'enseignement, orientées surtout sur l'exercice régulier des étudiants et l'explication détaillée de la matière, à savoir l'*exercitium* et la *repetitio.* Le *prior vacanciarum* témoigne de l'entraînement dans l'art de la dispute en dehors des périodes de cours.

En ce qui concerne les examens, le terme *temptamen* (et *temptare*) traduit une pratique, le test préliminaire à l'examen officiel, qui existait déjà et qui est comparable à l'*examinatio privata* des universités méridionales[85].

Les titres n'ont pas changé[86], à l'exception de ceux des bacheliers en théologie, qui datent tous du XIV[e] siècle et qui reflètent dans leur complexité une organisation des études très développée.

Les nouveautés du vocabulaire concernent surtout l'obtention des grades où toute une série de verbes s'ajouta aux expressions anciennes. Il est vrai qu'il s'agit de l'aspect essentiel de toute carrière universitaire et du but principal de tout étudiant.

En récapitulant on peut dire que le renouveau est dû à trois facteurs: 1. des phénomènes nouveaux sont désignés par des termes qui n'appartenaient pas encore au vocabulaire technique du siècle précédent (par exemple *exercitium, biblicus*). — 2. des noms sont donnés à des phénomènes existant auparavant sans terminologie fixe (tel *ordinarium, temptamen*). — 3. une plus grande diversité du vocabulaire caractérise l'intérêt porté à l'obtention des grades et l'incorporation dans le corps des professeurs. Lorsqu'on y ajoute le fait que certains termes ont trouvé un nouvel emploi, plus précis, on arrive à un degré assez important de changement, qui justifie amplement des recherches ultérieures sur ce terrain.

Car il ne faut pas oublier qu'en choisissant l'université de Cologne comme exemple des universités de la fin du XIV[e] siècle et en faisant des comparaisons ponctuelles avec les universités de Vienne et de Heidelberg (outre, bien entendu, celle de Paris), je me suis bornée volontairement à un terrain géographique déterminé. Une étude des universités anglaises ou italiennes au delà du XIII[e] siècle, aurait sans doute donné des résultats sensiblement différents.

---

[85] Cf. O. Weijers, op. cit. 391—392.

[86] On trouve également *sophista* (Von Bianco, op. cit. 62; 64), mais pas *questionista.*

De plus, je ne me suis occupée que d'une partie du vocabulaire universitaire, laissant de côté tout ce qui touche aux institutions et au personnel.

Toutefois, j'espère que cette étude limitée a pu démontrer non seulement la richesse de cette matière, mais aussi l'utilité de la connaissance du vocabulaire technique et de son évolution pour l'interprétation des sources qui sont à la base de la vie universitaire au moyen âge.

II. Le vocabulaire du Collège de Sorbonne

Dans le cadre du colloque sur le vocabulaire des collèges universitaires que j'avais organisé à Louvain en 1992, j'ai pris comme exemple le premier grand collège parisien, fondé par Robert de Sorbon vers 1257. Bien que le Collège de Sorbonne fût destiné aux étudiants en théologie, il m'a semblé utile d'inclure ici cet article, car une partie du vocabulaire au moins est le même pour tous les collèges et concerne donc aussi, par exemple, le Collège de Navarre, fondé en 1304 et comprenant trois classes d'étudiants : grammaire, arts et théologie.

Plusieurs études récentes ont été publiées à propos de divers collèges parisiens, notamment celle de Thierry Kouamé, *Le Collège de Dormans-Beauvais à la fin du Moyen Age. Stratégies politiques et parcours individuels à l'Université de Paris (1370-1458),* Leiden/Boston 2005 et celle de C. Fabris, *Etudier et vivre à Paris au Moyen Age. Le collège de Laon (XIV^e^-XV^e^ siècles),* Paris 2005. Pour le Collège de Navarre, voir l'étude de Nathalie Gorochov, *Le Collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du XV^e^ siècle (1418). Histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement,* Paris 1997. Pour le Collège de Sorbonne lui-même nous avons maintenant la thèse de Claire Angotti, *Lectores Sententiarum* (voir p. 17-18), qui, bien que centrée sur l'utilisation des manuscrits des *Sentences* par les étudiants du collège, traite aussi l'histoire de cette institution et de sa bibliothèque.

p. 11 – n. 5 Mon étude *Collège, une institution avant la lettre,* paru en 1983, n'a pas été reprise ici, car elle a déjà été incorporée dans mon livre sur la *Terminologie des universités au XIII^e^ siècle.*

p. 16 – A propos de la bibliothèque du collège, voir maintenant la thèse de Claire Angotti, mentionnée plus haut, et l'édition du registre de prêt : *Le registre de prêt de la Bibliothèque du Collège de Sorbonne, 1402-1536 : Diarium Bibliothecae Sorbonae, Paris, Bibliothèque Mazarine, ms. 3323,* éd. avec annotations par J. Vielliard et M.-H. Jullien de Pommerol, Paris 2000.

p. 21 – Pour l'enseignement dans les collèges universitaires, voir notamment N. Gorochov (cité ci-dessus), pp. 375-384. Voir aussi S. Lusignan,

L'enseignement des arts dans les collèges parisiens au moyen âge, dans *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts* (*op. cit.*, voir ci-dessus p. 16), pp. 43-54; Claire Angotti, *op. cit.* (voir n° I).

p. 23 – La dispute appelée *Sorbonica,* conçue comme un exercice de dispute pour les étudiants du Collège de Sorbonne et reprise par l'ensemble de la Faculté de théologie, est devenue l'un des éléments importants de l'enseignement dans cette faculté. C'était apparemment une discussion très réglementée et bien fréquentée, mais du point de vue de la *disputatio* cet exercice était incomplet, puisqu'il n'y avait pas de *determinatio* par le maître. On peut se demander si les questions dont on disputait – choisies par le *magister studentium* par rapport au texte du livre des *Sentences* – étaient suffisamment bien connues pour que les étudiants sachent d'avance la solution correcte. Ne faisaient-ils que répéter des arguments connus, qu'ils pouvaient trouver dans les commentaires, ou étaient-ils censés inventer des arguments nouveaux ? Difficile à savoir, car nous n'avons presque pas de rapports écrits de cet exercice. Parmi les publications récentes, voir mon étude *Queritur utrum. Recherches sur la 'disputatio' dans les universités médiévales,* pp. 48-49, 84, 247; Claire Angotti, *op. cit.*

LE VOCABULAIRE DU COLLÈGE DE SORBONNE.

Il y a quelques années, mon étude sur la terminologie des universités au XIII^e siècle[1] visait à englober l'ensemble de l'espace européen, lequel paraissait relativement homogène. Durant ce colloque il faudra s'employer au contraire à montrer les différences qui existent dans le temps et dans l'espace entre ces institutions qu'on appelle d'un nom général: collèges. L'élargissement des limites chronologiques nécessitait naturellement la diversification des recherches et l'éclatement de leur base. Déjà au XIII^e siècle, on peut constater des divergences entre collèges parisiens et oxfordiens, par exemple. Les premières maisons accueillant des étudiants pauvres n'ont rien en commun avec les collèges d'enseignants tels qu'on les trouve plus tard en Europe de l'Est.

A l'époque, le procédé de recherche consistant en l'étude des réalités et des concepts à travers leur expression verbale m'avait paru fructueux pour arriver à la compréhension de la conscience qu'avaient les contemporains d'une institution nouvelle. Il me semble – et plusieurs volumes de notre collection sur le vocabulaire intellectuel du moyen âge l'ont prouvé – qu'il est également approprié à mettre en lumière les différences, la diversité, la richesse des pratiques et des traditions dans un monde universitaire de plus en plus large et peuplé. D'une part, l'étude du vocabulaire technique permet de saisir la couche commune, d'autre part elle fait ressortir les particularités là où elles se présentent. Prenons un exemple appartenant à un autre domaine: les tables des matières portent généralement le nom de *capitula, tituli* ou *tabula;* lorsque l'on rencontre le mot *conclusiones* pour un instrument comparable de la main de Robert Kilwardby, il ne s'agit pas simplement d'une appellation originale, mais d'une réalité différente, à savoir une liste de chapitres pourvue de résumés[2].

Il faut donc être attentif à des différences de vocabulaire, qui peuvent être dues à des facteurs géographiques et chronologiques, mais qui peuvent également signaler des différences de fait.

Revenons aux collèges. Le choix du Collège de Sorbonne s'imposait à mes yeux parce que c'est le premier collège important à Paris. Après une origine relativement ancienne, il a prospéré durant des siècles et

1. Olga WEIJERS, *Terminologie des universités au XIII^e siècle,* Rome 1987 (Lessico Intellettuale Europeo 39).

2. Cf. O. WEIJERS, *Dictionnaires et répertoires au moyen âge,* Turnhout 1991, pp. 97-98 (Etudes sur le vocabulaire du moyen âge IV).

nous avons à son sujet une documentation bien fournie. Bien entendu, on avait créé des collèges à Paris dès la fin du XII^e siècle: le Collège des Dix-huit, en 1180, pour dix-huit étudiants pauvres, et le Collège de St. Thomas du Louvre, en 1186. Plus tard, on rencontrera des collèges plus importants en nombre d'étudiants; ainsi, le Collège de Navarre, fondé en 1304, comprenait 70 étudiants divisés en trois classes (grammaire, arts, théologie). Mais le Collège de Sorbonne me semble présenter l'avantage qu'il a été fondé vers 1257, au milieu de ce XIII^e siècle pendant lequel les structures universitaires se mirent en place, et que d'autre part il est devenu un centre renommé d'étude, non seulement pour ses membres, mais pour l'ensemble de l'Université parisienne. Robert de Sorbon l'avait créé pour donner à des étudiants laïcs la possibilité de se consacrer à la théologie aussi tranquillement que ceux qui appartenaient aux ordres monastiques. Il ne pouvait pas prévoir que la Faculté de théologie imposerait un jour à tous ses bacheliers la participation à la "Sorbonique", dispute née des exercices entre étudiants de son collège.

Cette communication comprendra trois parties: dans la première, je rappellerai brièvement le vocabulaire concernant l'institution et les personnes; la deuxième sera consacrée à un terme complexe, à savoir *bursa,* la dernière à l'activité intellectuelle dans le Collège de Sorbonne, la bibliothèque, la lecture, les disputes et autres exercices. Je me suis limitée à la période médiévale, jusqu'à la fin du XV^e siècle, et j'ai utilisé essentiellement les sources éditées par Glorieux dans son étude *Aux origines de la Sorbonne*[3] et par Marichal dans *Le Livre des prieurs de Sorbonne*[4].

1. L'INSTITUTION ET LES PERSONNES.

En fait, les collèges fondés par de riches bienfaiteurs pour secourir les étudiants pauvres avaient beaucoup en commun avec les *hospitia,* maisons où les étudiants vivaient ensemble sous la direction d'un maître, sauf qu'ils étaient dotés de bâtiments et de revenus réguliers. C'était une différence capitale qui permettait la continuité et la présence permanente au sein du monde universitaire. D'autre part, les collèges ressemblaient aux maisons créées dans les centres universitaires par les ordres monastiques; elles étaient réservées aux seuls membres de l'ordre et tenaient lieu de véritables écoles, mais là aussi un groupe d'étudiants

3. Mgr. P. GLORIEUX, *Aux origines de la Sorbonne.* I. *Robert de Sorbon,* Paris 1966; II. *Le Cartulaire,* Paris 1965.

4. R. MARICHAL, *Le Livre des prieurs de Sorbonne (1431-1485),* Paris 1987.

vivait ensemble dans une maison créée dans ce but, sous la direction d'un maître, en se soumettant à certaines règles.

Comme je l'ai montré ailleurs[5], le nom de *collegium* n'est pas aussi ancien que l'institution elle-même. Ainsi que les plus anciens collèges parisiens[6], la maison fondée par Robert de Sorbon s'appelait à l'origine simplement *domus*. Au cours de la seconde moitié du XIII^e^ siècle, le terme *collegium* tend à remplacer *domus*, une évolution que l'on peut suivre dans le cartulaire du Collège. *Collegium* fait son apparition dans des actes, en alternance avec *consortium* et *congregatio*, pour décrire l'association des maîtres habitant la maison[7]. En 1264, Robert lui-même utilise le mot apparemment dans cette acception: "collegio pauperum magistrorum Parisius studentium in theologica facultate"[8]. Dans la suite on trouve également *congregatio* ou simplement *pauperes magistri*. Ce n'est qu'en 1292[9], me semble-t-il, que l'on rencontre *collegium* appliqué à l'ensemble de l'institution et cet emploi s'imposera dans les premières décades du XIV^e^ siècle. On trouve un exemple où *collegium* figure à côté de *domus* au sens de maison habitée par l'association: "Ad honorem Dei et salutis profectum ceterorum studencium in domo de Sorbona ... Omnino indecens et indevotum reputandum est quod tantum et tale collegium, ubi tot et tales sacerdotes et clerici continue conversantur, quacumque die celebracione careat sacramentorum sacramenti"[10].

Comme je l'ai dit ailleurs aussi[11], il me semble que l'emploi du terme *collegium* dans cette acception particulière est dû d'une part à la ressemblance entre le Collège, où vivaient des étudiants en théologie, selon certaines règles, sous la direction d'un proviseur, et les maisons des réguliers à Paris, qui étaient parfois désignées par ce terme, et d'autre part, aux connotations corporatives que le mot avait déjà dans le vocabulaire universitaire. La combinaison de ces deux acceptions a sans doute été à l'origine du succès de cette appellation.

Quant aux personnes habitant le Collège, il s'agissait donc de jeunes maîtres ès arts, étudiants de la Faculté de théologie. Ils sont généralement appelés du nom de *socii*, un mot ordinaire pour désigner les compagnons d'étude, les étudiants partageant le même *hospitium* et les membres d'une

5. Cf. O. WEIJERS, *Collège, une institution avant la lettre*, dans *Vivarium* 21,1 (1983) pp. 73-82; *Terminologie ...*, pp. 82-84.

6. Par exemple le Collège de St. Thomas est appelé en 1210 "domus pauperum scolarium Sancti Thomae martyris Parisiensis" (*C.U.P.* I, 10).

7. Dans les statuts, on trouve aussi *societas* et *communitas*.

8. Cf. GLORIEUX II, 235 p. 265.

9. Cf. WEIJERS, *Terminologie ...*, p. 85.

10. Cf. GLORIEUX I, p. 213 (ordonnance de 1319).

11. Cf. WEIJERS, *op. cit.* p. 84.

societas ou association. C'est le nom le plus courant pour les membres d'un collège. Quelquefois on rencontre l'appellation *Sorbonista:* "Domum novam Sorbonistarum ... Domum scolarium de Sorbona, in vico Sorbonistarum primam ..."[12].

Outre les membres de la société, le Collège hébergeait des hôtes, *hospites.* Ceux-ci ne bénéficiaient pas d'une bourse comme ce fut le cas des *socii,* appelés pour cette raison également *bursarii* ou *bursales*[13]. Je reviendrai sur ces derniers termes dans la deuxième partie de cette communication.

En plus, à côté des *socii* ou *bursarii,* le Collège entretenait un certain nombre de *beneficiati,* nourris des restes des repas et employés pour de petits services. Une *domus beneficiatorum* figure dans le cartulaire dès 1271[14]. Cette pratique a été reprise par d'autres fondations parisiennes au XIV^{e} siècle. L'emploi du terme *beneficiatus* dans ce contexte est assez étonnant, car le mot était couramment utilisé pour désigner ceux qui étaient dotés de bénéfices ecclésiastiques, réalité bien différente des faveurs accordées par la société des membres du Collège.

Dans le livre des prieurs du XV^{e} siècle, on rencontre des *clerici* qui habitent apparemment dans le Collège et qui remplissent le rôle de serviteurs des *socii.* Il y a d'une part les *clerici magistrorum,* de l'autre le *clericus collegii* ou *clericus communis*[15]. Il s'agit probablement de simples étudiants ès arts, qui gagnaient leur vie de cette façon. L'emploi du mot *clericus* dans ce contexte correspond à un sens courant du terme dans le monde universitaire, à savoir l'équivalent de *scolaris.*

Le Collège était placée sous la responsabilité d'un *provisor,* le premier étant Robert de Sorbon lui-même. Le mot avait déjà été en usage pour les dirigeants des premiers collèges parisiens et était d'ailleurs également le titre du responsable des maisons d'étude des Cisterciens, dont la première, le Collège Saint-Bernard, avait été fondée par Etienne de Lexington et reconnue par l'Université[16]. Un *provisor* était généralement un administrateur de biens, un intendant de monastère, d'hôpital, etc. C'était un mot commun du vocabulaire de l'Eglise, auquel il a probablement été emprunté par les collèges.

Le proviseur ne pouvant s'acquitter personnellement de toutes les tâches de l'administration et du bon fonctionnement des collèges, il était assisté par des *procuratores.* Au Collège de Sorbonne, les *procuratores*

12. Cf. GLORIEUX II, n° 367a [1282].
13. Mais tous les *socii* ne sont pas des *bursales,* voir ci-dessous.
14. Cf. GLORIEUX II, 287 [1271].
15. Cf. MARICHAL 111 p. 53; 112 p. 53; 116 p. 54 [1433-34]; etc.
16. Sur le Collège Saint-Bernard, *cf.* C. OBERT-PIKETTY, *Les maîtres et étudiants du collège Saint-Bernard de Paris de 1224 à 1494.* Thèse de l'Ecole Nationale des Chartes, 1986.

maiores géraient les affaires financières, tandis que les *procuratores minores* s'occupaient du personnel, du mobilier et d'autres questions matérielles. Dans les deux cas, l'emploi du mot *procurator* correspond parfaitement à l'acception courante du terme, à savoir administrateur de biens.

D'autre part, un *prior* veillait à la discipline et à l'application des règlements. Il devait notamment veiller à la régularité et aux progrès des études. Il était également appelé *lator rotuli* du fait qu'il portait le *rotulus* sur lequel il dressait les listes des obligations de chaque membre. Les deux termes figurent dans les statuts primitifs[17] et restèrent apparemment en usage l'un à côté de l'autre. Dans les monastères, depuis le X^e^ ou XI^e^ siècle, *prior* désignait le deuxième personnage, après l'abbé, un emploi du mot qui semble être parallèle à celui du prieur du Collège de Sorbonne, subordonné au proviseur.

2. *Bursa.*

Dans le paragraphe précedent, j'ai fait mention des *bursarii,* les étudiants qui bénéficiaient d'une *bursa.* L'histoire du terme *bursa* est assez complexe et en même temps importante dans le contexte des collèges, qui, à un moment donné de l'histoire et dans certaines régions, ont été eux-mêmes désignés de ce nom, la bourse étant à la base de leur fonctionnement.

L'étude des documents concernant le Collège de Sorbonne m'a fait comprendre que j'avais dans le temps présenté les diverses acceptions du mot *bursa* de façon trop schématique et notamment qu'on ne peut pas faire une distinction nette entre bourses dans un *hospitium* et dans un collège[18].

Voici la situation telle qu'elle ressort des statuts, des actes et du cartulaire de la Sorbonne. *Bursa* y a du moins trois acceptions, étroitement liées. D'abord, c'est la caisse commune du Collège, gérée par un préposé à la caisse[19]. C'est aussi la contribution payée à la caisse commune par les *socii* et, en même temps, la bourse instituée par un bienfaiteur pour permettre à un pauvre étudiant de verser cette contribution. Les statuts primitifs contiennent des exemples de chacun de ces emplois: "si aliquis socius comederit in bursa V diebus vel paucioribus, erit hospes; si vero

17. Cf. Glorieux I, p. 193, 194 (*lator rotuli*), 196 (*prior, lator rotuli*).

18. Il y a peut-être une différence au niveau du montant de la bourse: dans les collèges c'était probablement un montant fixe, mis à la disposition d'un pauvre étudiant par un bienfaiteur ou payé par l'étudiant lui-même, tandis que dans les *hospitia* ce montant pouvait varier selon le niveau de vie et les prestations offertes.

19. Cf. Glorieux I, p. 204 (ordonnance de 1293): "per prepositum burse".

comedat in villa, non minus solvat quam si comedisset in domo"[20]. Si un étudiant mange "sur la caisse", c'est-à-dire aux frais de la maison, durant moins de cinq jours, il sera considéré comme un simple hôte (*hospes*); et s'il mange en ville, il devra pourtant payer autant qu'il aurait payé en mangeant dans la maison. D'autre part, un vrai *socius* qui mange en ville, qu'il le dise ou non à sa 'famille', doit payer toute la bourse ("totam bursam") et même des suppléments, car les *socii* doivent être découragés d'aller souvent dîner en ville[21]. Ici, il s'agit donc de la contribution à payer à la caisse commune. Ceux qui demeurent dans la maison aux frais de la maison ("illi qui steterunt in domo cum expensis domus"), ont l'obligation de faire des progrès rapides dans les sermons, les disputes et les lectures. Et si par hasard l'un d'entre eux s'aventure à donner des leçons intempestives et mal préparées, par peur de perdre sa bourse ("timore amissionis bursarum"), il en sera empêché pour éviter le scandale[22]. Voici donc la bourse qu'on reçoit pour pouvoir vivre dans le Collège et payer sa contribution à la caisse commune[23].

Il faut d'ailleurs noter que tous les *socii* n'étaient pas des *bursales*, du moins à partir du XIV^{e} siècle. Dans un acte de 1312, on parle des *socii* qui habitent dans la maison à leurs propres frais ("immorantes in domo in bursis propriis"), c'est-à-dire qui paient la contribution de leur poche (ou de celle de leurs parents); à la fin du même acte il est précisé qu'un *bursalis* sera privé de sa bourse fournie par la maison s'il ne paie pas ses amendes ("si fuerit bursalis in domo, privabitur bursa domus donec satisfecerit de emenda"), et que dans le cas d'un non-boursier, celui-ci sera privé de divers services[24].

On voit que *bursalis* est ici l'appellation de l'étudiant demeurant dans le Collège grâce à une bourse offerte par la maison, ou plus précisément par un bienfaiteur. Un autre exemple figure dans un acte de 1318 concernant le règlement des comptes hebdomadaires: "quod primo nominantur bursales et que bursis attinent"[25]. Vers la fin du XIV^{e} siècle, on trouve *bursarius* dans le même sens: "sub pena perditionis bursarum suarum per unum annum ... Si autem non fuit bursarius sed tantum socius domus, tunc ... privabitur societate per annum".

Le Livre des Prieurs permet de suivre l'emploi de *socius* et *bursarius*

20. Cf. *ibid.* p. 194.
21. Cf. *ibid.*
22. Cf. *ibid.* p. 195.
23. On retrouve ces mêmes emplois dans le Livre des prieurs, au XV^{e} siècle, par exemple: "contulit elemosynam pro sustentandis duobus magistris ... per legitimam stipulationem quod unicuique pro bursa sua, singulis ebdomadis ... de tribus solidis parisiensibus providebit" (MARICHAL 237 p. 268 [1264]).
24. Cf. *ibid.* pp. 208-209.
25. Cf. *ibid.* p. 211.

au XV^e siècle. Parfois ils s'opposent l'un à l'autre, par exemple: "Sed omnes, tam socii quam bursarii, se obligarent adesse ..."[26], mais d'autres passages montrent que les *bursarii* sont également des *socii:* "quatinus sibi placeret conferre predicto Alberto bursam et societatem domus ... sine diminucione bursarum sociorum ante ipsum receptorum"[27]. On peut avoir le *societas cum bursis* ou *sine bursis:* "quod placebat eundem supplicantem admittere ad approbationem et tandem ad societatem cum bursis percipiendis solum post provisionem alicujus trium bursariorum actu bursas percipiencium"[28]; "quod ... recommendaretur domino provisori ad societatem sine bursis collegii"[29]. On est toujours *socius* quand on est accepté comme membre du Collège, mais pas toujours *bursarius*. Pour entrer dans la dernière catégorie on doit remplir plusieurs conditions, notamment: "scilicet quod fuerint graduati Parisius et quod rexerant in Artibus"[30].

Le terme *bursarius* était déjà en usage à Paris au XIII^e siècle pour désigner un boursier dans un collège[31]. Par contre, dans les universités anglaises ce terme a un sens très différent, à savoir celui qui gère la caisse commune, synonyme de *procurator* et, à Paris, de *prepositus burse*[32].

Finalement, on rencontre dans les documents du Collège de Sorbonne une autre acception de *bursa,* à savoir le montant de la pénalité à payer pour des infractions. Ainsi dans l'acte de 1318 cité plus haut: "Si ... prepositus negligens fuerit in dicta ordinatione, tenebitur in emenda ad dimidiam bursam"[33], et dans une ordonnance de 1327: "tenebuntur officium acceptare sub pena unius burse"[34]. Il s'agit naturellement du montant de la bourse ou de la contribution hebdomadaire qui est utilisé comme unité de compte pour les amendes, un emploi tout à fait semblable à celui que l'on trouve dans le contexte des taxes universitaires, fixées à une ou une demie *bursa* ou plusieurs *burse* et levées notamment par les facultés au moment des examens ou par les nations comme cotisation. Il y avait cependant une différence: dans le cas des taxes, la *bursa* était fixée selon les moyens de l'étudiant, qui devait déclarer correctement le montant de ses dépenses pour une semaine[35].

26. MARICHAL 38 p. 35 [1431-32].
27. *Ibid.* 80 p. 46 [1432-33].
28. *Ibid.* 574 p. 159 [1465-66].
29. *Ibid.* 428 p. 121 [1459-60].
30. *Ibid.* 477 p. 137 [1460-61].
31. Cf. WEIJERS, *Terminologie* ..., p. 97.
32. D'ailleurs, en Angleterre, le terme courant pour les frais d'une semaine est *communa, cf. ibid.* pp. 99- 102.
33. Cf. GLORIEUX I, p. 212.
34. Cf. *ibid.*, p. 217. Cf. aussi MARICHAL, p. 42, etc.
35. Cf. WEIJERS, *Terminologie* ..., p. 94. Sur les *burse* comme unité de compte pour les taxes, cf. par exemple M. TANAKA, *La nation anglo-allemande de l'Université de Paris à la fin du Moyen Age,* Paris 1990, pp. 76-79; 192-197.

Notons en passant que le paiement des amendes dans le Collège de Sorbonne ne s'effectuait pas toujours par moyen des bourses; on pouvait aussi être condamné à fournir une certaine mesure de vin, par exemple une *pinta* ou un *bachalarius:* "fuit potus ... ad unum bachalarium vini de meliori ad extra, quia ..."[36].

Toutes ces acceptions de *bursa,* la caisse commune, la contribution à la caisse, la bourse reçue, l'unité de compte pour les amendes et les taxes, étaient en usage dès le XIII[e] siècle. L'application du terme à des maisons d'étudiants est bien postérieure et ne semble pas avoir été adoptée en France.

Ce terme aux multiples facettes a une origine assez simple. En grec et en latin postclassique il avait le sens de cuir, puis, dans le latin du moyen âge, il désigne des objets faits en cuir, dont des bourses pour contenir de l'argent, et aussi, dans une acception plus large, une caisse ou fonds. Au XII[e] siècle, il est souvent employé pour indiquer la caisse d'un monastère, d'une église ou d'une autre institution. C'est l'emprunt de ce sens courant qui est à la base de l'évolution du mot *bursa* dans le contexte des collèges.

3. L'ACTIVITÉ INTELLECTUELLE DANS LE COLLÈGE DE SORBONNE.

Dans cette section, je parlerai d'abord brièvement de la bibliothèque du Collège, ensuite du vocabulaire lié à la lecture et à l'écriture, pour terminer par les actes scolaires, dont les disputes et autres exercices.

Je serai brève au sujet de la bibliothèque, d'une part parce que cette partie de la vie intellectuelle a été amplement étudiée ces dernières années[37], mais aussi parce que nous avons là un vocabulaire particulier, qui a en grande partie été traité dans le deuxième volume de notre collection[38].

La bibliothèque du Collège de Sorbonne a été d'une grande importance dès ses débuts. Déjà en 1338, elle comptait 1720 volumes, en partie grâce aux dons généreux d'une centaine de bienfaiteurs. Elle était divisée en deux parties, une *magna libraria* ou salle de consultation, où les livres étaient enchaînés, et une *parva libraria,* qui renfermait les autres livres, qui, eux, pouvaient être empruntés. Ces appellations étaient déjà en

36. MARICHAL 113 p. 53 [1433-34]. On rencontre plusieurs fois cette mesure au nom curieux rappelant le grade de bachelier.

37. Cf. notamment le beau volume *Histoire des bibliothèques françaises,* sous la direction d'André VERNET, Paris 1989, avec, pour la bibliothèque du Collège de Sorbonne, les articles de M.-H. JULLIEN DE POMMEROL, R.H. et M.A. ROUSE, et D. NEBBIAI DALLA GUARDA.

38. *Vocabulaire du livre et de l'écriture au moyen âge,* éd. Olga WEIJERS, Turnhout 1989 (Etudes sur le vocabulaire intellectuel du moyen âge II).

usage vers le milieu du XIV^e siècle[39]. Le principe de la division en deux salles à usage différent, ainsi que celui de l'enchaînement des volumes, ont été repris par d'autres bibliothèques. Dès 1289, paraît-il, la décision de "mettre les livres à la chaîne" fut prise[40] et elle est confirmée par les décisions relatives à la réorganisation de la bibliothèque de 1321: "quod de omni scientia et de libris omnibus in domo existentibus saltem unum volumen, quod melius est, ponatur ad cathenas in libraria communi, ut omnes possint videre"[41]. Des *libri catenati* ou *incatenati* étaient ensuite un phénomène constant des bibliothèques de toute l'Europe au XIV^e siècle[42].

Auparavant, les livres étaient conservés dans des coffres, *archae,* le système commun pour garder des livres et d'autres trésors[43], et le premier inventaire, dressé probablement vers 1275, reflète la répartition des volumes dans les coffres[44]. Cet inventaire est d'un grand intérêt, car il est à la base d'un principe de description des volumes qui a été adopté au siècle suivant partout en Europe: pour plus de précision on notait les premiers mots du second et de l'avant-dernier feuillet[45]. D'autres registres suivirent, dont celui de la bibliothèque enchaînée, selon la disposition sur les pupitres, un nouveau catalogue de la *parva libraria* vers 1338, et un registre de prêt, important pour suivre le va et vient des livres[46]. Ces inventaires portaient généralement le nom de *registrum,* comme dans les décisions de 1321 citées plus haut: "Item, quia multi libri qui aliquando fuerant intus, inventi non sunt modo, fuit ordinatum ut fieret novum registrum super libris nunc existentibus, ut diligentius custodiantur in posterum. Item, quod librarii iam renovent registrum et scribant super singulos sub proprio nomine libros quos habent"[47]. C'était l'une des appellations courantes des catalogues de bibliothèques à partir du XIII^e siècle[48]. D'autre part, le répertoire

39. Auparavant, on trouve aussi l'expression *libraria communis, cf.* GLORIEUX I p. 215; DELISLE, *Le Cabinet des mss.,* III p. 79 [1338] (le prologue du répertoire méthodique).

40. Cf. ROUSE, *op. cit.* p. 116.

41. GLORIEUX I p. 215.

42. Les livres de la Bibliothèque de la Sorbonne continuaient à être enchaînés vers la fin du XV^e siècle: "placuit ut libri incathenarentur et ponerentur in magna libraria" (MARICHAL 852, p. 229 [1480-81]).

43. Sur *archa, cf.* ROUSE, *op. cit.* pp. 115-116; J.-F. GENEST, dans *Vocabulaire du livre ...,* pp. 136; 138; O. WEIJERS, *Terminologie ...,* pp. 89-91.

44. Cf. ROUSE, *op. cit.* p. 116.

45. Cf. ROUSE, *ibid.* Cf. GLORIEUX I p. 215: "nisi scribat etiam sic in registro: incipit secundo folio sic vel sic".

46. Pour les inventaires, *cf.* NEBBIAI DALLA GUARDA pp. 384-388.

47. GLORIEUX I p. 215.

48. Cf. O. WEIJERS, *Dictionnaires et répertoires au moyen âge,* Turnhout 1991 (Etudes sur le vocabulaire intellectuel du moyen âge IV) p. 145.

méthodique, dans lequel les livres étaient classés selon leurs matières, est appelé *tabula,* également selon l'usage commun[49].

On pourrait citer de nombreux autres termes concernant la bibliothèque et les livres, notamment ceux qui se rapportent au prêt ("librum prestare extra domum", "libros de communi recipere", "libros vagantes per socios"), à la conservation ("custodia librorum", "custos librorum", "librarius"), à l'entretien et aux soins de tous les jours: "Ordinatum fuit, ad tuitionem et custodiam meliorem fiendam librorum magne librarie quod parvi librarii sub pena unius burse haberent ... mundare et scobare libros et librariam et omnes libros claudere et inferre statum librorum communitati, ut ipsa provideat de aliquibus cooperturis et ligaturis"[50]. Mais, comme je l'ai dit, il s'agit d'un vocabulaire spécifique de toutes les bibliothèques plutôt que des collèges.

Un autre aspect constant de la vie intellectuelle dans le Collège, dès ses débuts, était la lecture. La *lectura in aula,* lecture pendant les repas, était considérée comme l'une des tâches mineures: "si minora officia exercuerint, videlicet lecturam in aula, preposituram et officium in capella ..."[51]. Dans une sentence de 1355 concernant les devoirs des nouveaux venus, on trouve les expressions *lectoria in aula* et *lector in aula*[52]. Il s'agit d'une pratique tout à fait ordinaire dans les communautés, notamment dans les maisons des religieux. Il faut seulement noter que *lectoria* ne semble pas être une simple variante de *lectura,* mais que ce terme désigne probablement la fonction du *lector*[53].

La *collatio* fut également une vieille pratique monastique: c'était la réunion des moines pendant laquelle l'abbé prêchait et répondait aux questions. Dans le contexte universitaire, *collatio* est d'une part un genre de prédication qui diffère du sermon ordinaire du fait qu'il est plus court et plus simple. D'autre part, *collatio* désignait aussi un exercice scolaire pendant lequel on discutait des problèmes et des passages difficiles de la matière enseignée, un emploi qui découle naturellement des séances d'échange de vue dans les monastères. Cet exercice existait dès le XII[e] siècle et était entré dans l'enseignement des mendiants, comme le montrent des constitutions des frères prêcheurs décrivant les discussions entre élèves sous la direction du *magister studencium,*

49. Cf. NEBBIAI DALLA GUARDA, *op. cit.* p. 385; DELISLE, *op. cit.* p. 79.
50. MARICHAL 33 p. 33 [1431-32].
51. GLORIEUX I p. 198.
52. *Ibid.* p. 228.
53. C'est un mot très peu répandu. Par contre, *lectorium* dans le sens de lecture ou emplacement où se fait la lecture est assez courant, cf. le *Novum Glossarium Mediae Latinitatis.*

apparemment apparentées aux disputes, car comprenant des *questiones* et l'activité d'un *opponens* et d'un *respondens*[54].

Ces deux acceptions différentes se retrouvent dans les textes concernant le Collège de Sorbonne. Une ordonnance de 1327 réglementa la *collatio*-sermon, qui tombe sous la responsabilité du prieur, comme il ressort aussi clairement du *Livre des prieurs,* dans lequel le mandat de chaque prieur commence par l'énumération des *collationes* qu'il doit organiser: "Collationes quas habet facere prior in aula Sorbone tempore eius prioratus"[55]. Un statut relatif à l'organisation des disputes hebdomadaires fait mention de la *collatio*-discussion: "considerans fructum plurimum in futurum si dicte domus socii in disputationum sicut et in collationum honestis exercitiis occupentur"[56]. La *collatio* n'est pas identique à la *disputatio,* dispute solennelle organisée une fois par semaine, mais est, comme la dernière, un exercice scolaire, pendant lequel les étudiants discutaient entre eux.

Ce dernier emploi se retrouve dans l'un des sermons de Robert de Sorbon, dans lequel il donne quelques règles pour la réussite des études ("Scolaris si vult perficere 6 debet facere")[57]. Il énumère six points tout en citant des autorités à l'appui: d'abord il faut assister aux cours, deuxièmement il faut étudier la matière ainsi entendue, troisièmement il faut se mémoriser quelque aspect important, quatrièmement il faut mettre par écrit ce que l'on a appris ("scripto commendare"), cinquièmement il faut discuter avec les autres et, finalement, il faut prier. La cinquième règle se lit ainsi: "Quinto debet conferre cum aliis, scilicet in disputationibus", car comme le dit Isidore dans son livre *De summo bono*[58], "cum utilis sit ad instruendum lectio, adibita collatione magis proficit. Collatio enim docibilitatem facit, nam propositis responsionibus cunctatio in mora respondendi excluditur; melius est enim conferre quam legere, quod enim incertum est aut dubium conferendo certum efficitur". *Collatio* est mis à côté de *disputatio,* mais le contexte étant assez général, ce dernier terme ne semble pas avoir ici son sens spécifique de dispute solennelle. Les deux désignent apparemment la discussion sur la matière enseignée[59].

54. Cf. O. WEIJERS, *Terminologie ...,* pp.372-374; J. HAMESSE, *'Collatio' et 'reportatio',* dans *Terminologie de la vie intellectuelle au moyen âge,* éd. O. WEIJERS, Turnhout 1988 (Etudes sur le vocabulaire intellectuel du moyen âge I) pp. 78-83.

55. MARICHAL 1 p. 27 [1431].

56. GLORIEUX I p. 224 [1344].

57. Sermons de 1260-61, dans Paris, B.N. lat. 15971 f° 197^{vb}-198ra (l'un des recueils de sermons que possédait Pierre de Limoges); cf. A. LECOY DE LA MARCHE, *La chaire française au moyen âge,* Paris 1868, p. 419.

58. Cf. ISIDORE, *Sententiarum libri tres,* III, 14, PL 83, col. 688.

59. Cf. ISIDORE, *op. cit.* col. 689 A: "In disputatione fidelium cavenda est propositionum artificiosa subtilitas".

La communication orale, lecture et discussion, occupaient une place importante dans la vie du Collège, mais l'écrit y était également omniprésent. On vient de voir que la quatrième règle donnée par Robert de Sorbon – qui doit avoir pensé en particulier aux étudiants de son collège – recommandait la mise par écrit. Je ne voudrais pas tirer de ce passage les conclusions que présente Hajnal sous le terme inventé (ou repris d'autres auteurs) de *resumptio*[60]: il ne s'agit probablement pas d'un "exercice de rédaction", mais cette règle indique quand-même que les étudiants prenaient des notes et écrivaient peut-être au jour le jour une sorte de résumé des leçons.

Je voudrais relever deux termes en rapport avec le rôle de l'écrit dans le Collège. D'abord *rotulus*, le rouleau porteur de toutes sortes de listes. J'ai dit plus haut que le prieur était également appelé *lator rotuli*, parce qu'il était responsable du rouleau contenant les obligations des membres. L'une des rubriques des statuts de Robert de Sorbon concerne d'autres *rotuli:* les *procuratores minores* avaient pour tâche de "déclamer les rouleaux": "Item rotulos suos clament per octavam more solito, et tempore expirato deficientes nominent ad emendam nisi pro eis de propria pecunia solvere voluerint"[61]. Ils devaient donc faire à haute voix lecture des rouleaux, en énumérant les frais à payer par chacun et en imposant des amendes à ceux qui ne s'en étaient pas acquittés[62]. Dans un acte de 1312, déjà cité, les membres qui ne paient par leurs dettes sont menacés d'être "privés du rouleau": "privabuntur a rotulo ita quod nec panem nec carnes nec vinum poterunt habere de domo"[63], c'est-à-dire qu'ils sont rayés de la liste de ceux qui ont droit aux repas de la maison. Un autre *rotulus* contient la liste des titres des questions qui devront être disputées dans l'année: "titulos in uno rotulo ordinando in capella"[64].

Il y a donc différents rouleaux qui jouent un rôle dans la vie du collège, mais ils ont tous la même fonction, à savoir de porter des listes, un emploi ordinaire de *rotulus* dans le latin médiéval. D'ailleurs, dans le contexte universitaire, ce terme est parfois synonyme de *matricula* et il est d'un usage fréquent dans l'expression *rotuli nominandorum*, listes des candidats aux bénéfices envoyées à la curie romaine[65].

60. Cf. I. HAJNAL, *L'enseignement de l'écriture aux universités médiévales,* Budapest 1959², p. 141.

61. GLORIEUX I p. 199.

62. Cf. aussi *ibid.* p. 201: "de emendis non solvencium tam rotulos quam collectas et omnia alia debita in quibus socii particulares tenebuntur societati". Ici *rotulus* désigne donc les frais eux-mêmes.

63. *Ibid.* pp. 208-209.

64. *Ibid.* p. 224.

65. Cf. O. WEIJERS, *Terminologie* ..., pp. 114-118.

D'autre part, *rotulus* figure aussi dans les statuts du Collège de Sorbonne dans l'acception générale de feuille de parchemin (enroulée) ou document, désignant le parchemin même qui contient les statuts: "Explicit pars rotuli secunda. Incipit pars rotuli tertia et ultima"[66]. Il faut noter que les *rotuli* sont fréquents dans le domaine administratif, où les copies d'actes sont écrites sur des rouleaux[67].

Signalons aussi le mot *papyrus (papirus)*, qui semble avoir ici le sens de document et non celui de papier de papyrus ou d'une autre matière. Les statuts de Robert de Sorbon relatifs aux sousprocureurs commencent ainsi: "Statuta de officio subprocuratorum eis cum papiro tradenda"[68]. L'expression *cum papiro* doit vouloir dire qu'en dehors de la lecture des statuts, les personnes concernées doivent aussi recevoir le "papier" sur lequel ceux-ci sont inscrits.

On retrouve le terme, avec le même sens, dans le *Livre des prieurs* au XV^e^ siècle: "nisi fuerit scriptum in papiro communi"[69]; "recepi hanc presentem papirum cum antiqua ubi eciam ponuntur conclusiones et ordinaciones collegii"[70]; "quod haberet hanc conclusionem inscribere in papyro prioris ad perpetuum rei memoriam"[71]. *Papyrus* désigne donc un document destiné à conserver pour la longue durée des décisions ou des données d'importance. C'est un emploi qui est attesté dans le domaine de l'administration à partir du XIII^e^ siècle[72].

Dans le courant du XIV^e^ siècle, l'enseignement, en particulier celui de la Faculté des arts et de la Faculté de théologie, commençait à être transféré vers les collèges. Au XV^e^ siècle, presque tous les cours et les disputes se passaient dans ces institutions, ce qui représente un changement fondamental par rapport au caractère des collèges du XIII^e^ siècle. Naturellement, le vocabulaire reflète cette modification. Des termes comme *scole* et *paedagogium* font leur apparition dans les sources relatives aux collèges, indiquant une activité d'enseignement organisé.

Le Collège de Sorbonne possédait au XV^e^ siècle des *magne scole* et

66. GLORIEUX I p. 201.

67. Cf. O. GUYOTJEANNIN, *Le vocabulaire de la diplomatique en latin médiéval*, dans *Vocabulaire du livre et de l'écriture au moyen âge* (voir n. 38) p. 131.

68. GLORIEUX I p. 197.

69. MARICHAL 238 p. 81 [1435-36].

70. *Ibid.* 372 p. 109 [1438-39].

71. *Ibid.* 460 p. 132 [1459-60].

72. Mon collègue David HOWLETT m'a fourni plusieurs exemples, puisés dans les sources anglaises. Avant le XIII^e^ siècle, on trouve plus souvent le mot au sens de feuille sur laquelle un document est écrit, cf. par ex. le *Novum Glossarium Mediae Latinitatis*, col. 241-242. Il me semble qu'à cette époque *papyrus* ne désigne pas en réalité une feuille de papyrus, mais une feuille de parchemin qui est désignée du nom de *papyrus*, peut-être en souvenir des documents plus anciens qui, eux, étaient en papyrus.

parve scole, et entreprit la construction de *nove scole*[73]. Dans ces écoles, on n'enseigne pas seulement aux *socii,* mais aussi à d'autres *scolares:* "faciet ipsum ... verberari in plenis scolis et coram scolaribus et sociis"[74]. En outre, le Collège possédait apparemment un *pedagogium,* une maison-école pour étudiants ès arts. Le terme *pedagogium* figure dans le *Livre des prieurs* au double sens de maison-école, par exemple: "Cum alias habuerit partem locagiorum domorum pedagogii vici Sorbone"[75], "eo quod lectionem in pedagogio tenuit"[76], et d'école-enseignement: "quia collegium non vult amplius pedagogium teneri in domibus illis"[77], "non intendebat venire ad collegium, quia pedagogium artistarum tenebat"[78]. A cette époque, le Collège organisait donc également des cours pour étudiants ès arts, comme il apparaît aussi de l'expression *parva Sorbona Artistarum*[79] et de passages concernant l'enseignement de textes qui étaient au programme de la Faculté des arts[80].

Quant au terme *p(a)edagogium,* il reviendra certainement plusieurs fois au cours de ce colloque. C'est un mot classique qui désignait une école, surtout pour jeunes enfants. Le *p(a)edagogus* était un précepteur qui, dans sa maison, prenait sous ses ailes des enfants à qui il donnait une éducation et un enseignement de base. Dans le latin médiéval, *pedagogus* était assez courant; *pedagogium* l'était moins et désignait surtout l'enseignement ou la direction d'un *pedagogus.* Le sens d'école n'était apparemment pas en usage avant la fin du moyen âge[81]. Les termes ont été appliqués à l'enseignement de base dans les universités, c'est-à-dire celui des arts. Ainsi *pedagogium* est devenu l'un des termes désignant les maisons d'étudiants ès arts, sous la direction d'un *pedagogus* et souvent sous le contrôle direct de la Faculté des arts[82].

Ce phénomène de l'enseignement dispensé dans les collèges s'est probablement développé à partir d'une pratique plus ancienne, à savoir

73. Cf. MARICHAL 444 p. 124 [1459-60]: "concedere parvas scolas collegii pro lectura Sententiarum magistro Galtero ... extra collegium commoranti"; *ibid.* 448 p. 127 [1459-60]: "etiam in scolis magnis collegii"; *ibid.* 664 p. 181 [1471-72]: "in scolis novis".

74. *Ibid.* 60 p. 42 [1432-33].

75. *Ibid.* 551 p. 155 [1465-66].

76. *Ibid.* 832 p. 222 [1480-81].

77. *Ibid.* 561 p. 158 [1465-66].

78. *Ibid.* 842 p. 226 [1480-81].

79. Cf. *ibid.* 369 p. 107 [1438]: "exceptis quibusdam libris cum cathenis pendentibus existentibus in quadam archa qui solebant esse de libraria parve Sorbone Artistarum".

80. Par exemple *ibid.* 35 p. 33-34 [1431-32] (*ethica*); 1063 p. 276 [1484-85] (*rhetorica*).

81. Dans la documentation du *Novum Glossarium* (jusqu'à 1200) je n'ai trouvé aucune attestation de *pedagogium* au sens d'école; dans les sources du *Medieval Latin Dictionary from British Sources,* il n'y en a pas non plus avant le XVI[e] siècle. Pour le sens d'enseignement ou direction, cf. par exemple: "grandevum quendam Iudeum ... mercede conducunt et eius me pedagogio sollerti cura committunt" (HERMANNUS COLONIENSIS, *Opusculum de sua conversione,* [*c.* 1136-37], éd. G. NIERMEYER, Weimar 1963, p. 73).

82. Cf. par ex. RASHDALL II pp. 266; 308; 315.

les répétitions de la matière enseignée par des maîtres de l'Université et les exercices entre étudiants d'un même collège. Je n'ai pas trouvé trace, dans les documents concernant le Collège de Sorbonne, du terme *repetitio,* mais il est clair que les discussions entre étudiants, les *collationes,* avaient la fonction de répétition raisonnée des matières d'enseignement. Au départ, les *disputationes* avaient le même but, mais celles-ci eurent un tel succès qu'elles devinrent vite des manifestations publiques auxquelles participaient maîtres et étudiants non liés au Collège et qu'elles prirent, sous le nom de *(disputatio) Sorbonica,* une forme spécifique de dispute, devenue obligatoire pour toute la Faculté de théologie[83]. Elle était organisée en été, une fois par semaine[84], et avait lieu dans la grande salle (*aula*) du Collège, sous la présidence du prieur.

Une réglementation de cette dispute solennelle a été conservée dans un statut de 1344[85]. On n'y rencontre pas encore l'appellation *(disputatio) Sorbonica,* mais elle décrit en détail les modalités de ces disputes. Un *magister studentium,* élu pour l'occasion, avait pour tâche de fixer les questions à disputer selon le texte du livre des *Sentences* de telle sorte que les questions d'une année ne soient pas identiques à celles de l'année précédente ou suivante; il devait ramener les participants à l'ordre si nécessaire, remplacer ou faire remplacer l'un des acteurs soudain empêché et assigner la question à disputer à l'*opponens* et au *respondens* au moins quinze jours à l'avance.

Le statut décrit ensuite la façon dont la dispute, qui à l'époque pouvait avoir lieu dans la chapelle ou dans un autre lieu approprié du Collège, devait se dérouler *honeste et utiliter.* L'*opponens* devait se limiter à huit arguments au maximum *arguendo et replicando,* et les autres intervenants à trois seulement, et il était interdit d'employer des arguments composés: "nec aliquis argumenta faciat bifurcata, divisive aut copulative aut ad impossibilia deductive multa cumulando in unum"[86]; le *respondens* ne pouvait avancer que trois *conclusiones,* chacune appuyée par une *auctoritas* et une *ratio,* et sans *corollaria.*

L'ordre des intervenants est strictement déterminé: après l'*opponens* principal, c'est le tour du *magister studentium,* puis du prieur et des maîtres en théologie, s'ils le souhaitent. Ensuite viennent les bacheliers et après eux les *cursores* dans l'ordre de l'acquisition de ce grade: celui qui a le premier terminé la lecture des *Sentences* sera le premier à argumenter, celui qui a fait deux *cursus* viendra avant celui qui n'en a fait qu'un

83. Cf. GLORIEUX I pp. 131-132. Dès avant 1315, la sorbonique était apparemment ouverte aux bacheliers de l'extérieur.

84. La dispute est considérée si importante que, si le samedi ou le dimanche sont une grande fête, elle peut être avancée ou repoussée d'un ou deux jours.

85. GLORIEUX I pp. 224-227.

86. *Ibid.* p. 225.

seul. Finalement, c'est aux autres *socii* d'intervenir selon leur ancienneté dans la maison. Quant aux *extranei* qui souhaitent participer à la *disputatio*, à condition qu'ils ne soient pas trop nombreux, il leur sera donné priorité sur les membres du Collège qui sont de même rang ("in gradu suo domus sibi compari, si arguere voluerint, preferantur"[87]). Même ceux qui sont sans grade, mais qui sont des personnes nobles ou religieuses, peuvent arguer, à la place que leur attribue le *magister studentium*. On ajoute ensuite prudemment que ce statut ne veut porter aucun préjudice aux autres statuts et coutumes de la maison précisant qu'il y a entre les membres une égalité totale ...

Le paragraphe suivant détermine avec autant de précision qui doit assumer le rôle de *respondens* et d'*opponens:* tous les *socii* le sont à tour de rôle excepté les maîtres en théologie, et chacun doit s'acquitter de l'une des deux tâches au moins une fois par an[88].

Comme on voit, c'est plutôt la réglementation minutieuse du déroulement de la *disputatio* que le vocabulaire qui peut nous intéresser ici. Les termes ne diffèrent pas de ceux que l'on rencontre dans le contexte d'autres disputes, sauf peut-être pour le *magister studentium,* qui fait évidemment penser à son homologue chez les mendiants: il avait pour tâche de veiller à la discipline et de diriger les discussions entre étudiants.

Au XV[e] siècle, la *disputatio Sorbonica* ne se restreint plus à l'été et se tient durant d'autres périodes de l'année; elle donne beaucoup de travail aux membres du Collège: "propter nimios labores et continuos occasione disputationum Sorbone"[89]. En outre, d'autres disputes sont organisées dans d'autres salles du Collège: il y a des *disputationes ordinarie* dans la chapelle ("fuit ordinatum in capella quod unusquisque compellaretur venire ad disputaciones ordinarias ejusdem capelle ..."[90]), tandis que les nouvelles écoles sont équipées d'une *cathedra* et de sièges en plâtre pourvus de pupitres contre les murs pour pouvoir y tenir des "disputationes et actus theologici"[91]. Ces disputes font désormais partie intégrante de l'enseignement, dispensé à cette époque dans le Collège même. Elles n'ont en soi rien de particulier, mais elles attestent l'activité du Collège de Sorbonne et la place qu'il avait prise dans l'enseignement de la théologie.

87. *Ibid.* p. 225.
88. *Ibid.* pp. 225-226.
89. MARICHAL 123 p. 55 [1433-34]. On trouve aussi l'expression *Sorbonica* (698 p. 191 [1474-75]; 914 p. 243 [1482-83]), *disputatio serbonica* (834 p. 223 [1480-81]) ou *sorbonica* (1037 p. 272 [1484-85]).
90. *Ibid.* 262 p. 86 [1435-36].
91. *Ibid.* 669 p. 182 [1471-72].

Il n'est pas simple de tirer des conclusions générales de l'aperçu qui précède. Il n'était point nécessaire de démontrer que le Collège de Sorbonne était une institution importante et dynamique qui a été à l'origine de plusieurs pratiques et traditions dans le monde intellectuel. Je me suis simplement servie des sources de ce Collège prestigieux pour donner une idée du vocabulaire en usage dans ce contexte à Paris, du XIII[e] au XV[e] siècle.

Résumons donc ce que l'on peut dire au sujet de ce vocabulaire. Les appellations des institutions et des personnes ont été en grande partie empruntées au vocabulaire de l'Eglise et en particulier des maisons des religieux: *collegium, provisor, prior, beneficiatus*. Le terme *procurator* est originaire de l'administration, *socius* et *hospes* sont des mots généraux. *Bursa* a peut-être également été reprise aux institutions de l'Eglise; *bursalis* et *bursarius* en sont de simples dérivés. Bref, au niveau de l'organisation et de la vie matérielle, le vocabulaire reflète les influences du monde religieux, de celui de l'administration et dans une moindre mesure des corporations (*collegium*, peut-être *socius*).

Sans parler de la bibliothèque, qui a naturellement son vocabulaire particulier, la vie intellectuelle dans le Collège est elle aussi tributaire des maisons des religieux quand il s'agit de lecture et d'exercices (*lector, lectoria, collatio*), mais les termes qui sont en rapport avec l'écrit, *rotulus* et *papyrus*, viennent de l'administration en général. Et naturellement, le vocabulaire relatif aux activités d'enseignement est directement emprunté au monde scolaire (*scola, pedagogium, disputatio*, etc.).

Ici, il n'y a donc pas eu de surprise. Il fallait toutefois poser un premier jalon dans ce paysage varié et riche qui s'étend dans le temps et dans l'espace et que nous découvrirons au fur et à mesure que nous avancerons dans ce colloque.

III. *Problema*, une enquête

Ce troisième article dans la section consacrée à la terminologie concerne un seul terme, *problema*, dont l'emploi dans les statuts de l'Université d'Oxford comme dans les textes correspondant à la pratique de la dispute n'est pas clair. L'enquête terminologique que j'ai tentée, n'a pas vraiment résolu le problème, mais elle a montré que ce mot avait divers emplois au début du XIV^{e} siècle. Parmi eux, j'avais signalé celui de 'question' ou 'problème' suivi d'une simple réponse, sans discussion dialectique, comme c'est souvent le cas dans la philosophie naturelle et la médecine (pp. 1004-1005). Il faut ajouter encore que l'utilisation du terme dans le contexte de la *disputatio de quolibet* en médecine semble montrer que là au moins, contrairement à ce qu j'ai affirmé aux pp. 995-996, *problema* désigne parfois ce genre de questions simples, tandis que *questio* est utilisé pour des questions revêtant la forme d'une question disputée. En effet, dans un *quodlibet* de Dino del Garbo, conservé dans le ms. München, Clm 13020, on rencontre non seulement des *questiones* dialectiques, mais également des *questiones* traitées *per modum problematis*. Le schéma de la plupart des questions est habituel: formulation de la question introduite par *utrum*, arguments pour l'une des deux réponses possibles, un ou plusieurs arguments *in oppositum*, la détermination du maître et finalement la réfutation des arguments contraires à sa position. Mais l'auteur mentionne aussi explicitement des *problemata* (par exemple : « Et in hoc finitur determinacio questionum et problematum que parti theorice actinent medicine »). Et ces *problemata* (ou *questiones per modum problematis*) ne sont pas organisés de la même façon: ils ne sont pas introduits par *utrum*, mais par *propter quid*, la réponse suit directement, sans les arguments préalables des autres questions et donc sans être suivie de la réfutation d'arguments contraires. Il s'agit du procédé de la question-réponse et non de celui de la question disputée. Le premier avait une longue tradition dans la littérature des *problemata*. Dino considérait sans doute que pour certaines questions, surtout celles qui cherchent la cause (*propter quid*), ce procédé était mieux adapté (voir mon étude *Queritur utrum. Etude sur la 'disputatio' dans les universités médiévales*, pp. 237-240).

p. 997 – n. 21 Le « Glossaire du latin philosophique médiéval », longtemps conservé à la Sorbonne et devenu presque inaccessible, se trouve maintenant dans les locaux de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, 40 avenue d'Iéna, 75016 Paris. En 2008, une journée d'étude a été organisée à l'occasion de la réouverture du Glossaire au public. Les actes de cette journée sont parus sous le titre *Les innovations du vocabulaire latin à la fin du Moyen Age: autour du Glossaire du latin philosophique,* éd. O. Weijers, I. Costa, A. Oliva, Turnhout, 2010 (Studia Artistarum 24); elles comprennent notamment une contribution de Jacqueline Hamesse, qui retrace l'histoire et la composition de ce fichier.

D'autre part, les fiches du *Glossaire* sont numérisées et consultables sur internet à l'adresse:
http://gestion-fiches.irht.cnrs.fr/index/presentation?corpus=glossaire.

Ajoutons une remarque plus générale : les termes *questio* et *problema* ont comme synonyme notamment *dubitatio,* comme il ressort par exemple de l'incipit du commentaire d'Antoine de Parme sur le troisième livre des *Meteora :* « Circa librum Metheororum solum queremus dubitationes sollemnes et iste dubitationes maxime cadunt circa tertium librum etc. » (ms. Ravenna, Class. 409 f° 129va; information fournie par Dragos Calma).

PROBLEMA, UNE ENQUÊTE

Les statuts de l'Université d'Oxford nous renseignent de manière assez détaillée sur le programme d'études et le système d'examens à la Faculté des arts[1]. Dans ce contexte, les termes *questio* et *sophisma* sont courants. Comme c'était le cas à Paris, les maîtres étaient censés organiser des disputes dans leur école avec leurs étudiants et, une fois par semaine, une dispute solennelle rassemblait tous les maîtres et étudiants de la Faculté. Les étudiants dans la première phase de leurs études, avant le baccalauréat, devaient notammant se soumettre à des épreuves décrites comme *respondere de questione* et *respondere de sophismatibus*, c'est-à-dire jouer le rôle de *respondens* dans les disputes ; ceux qui étaient devenus bacheliers et se préparaient à la licence et l'*inceptio*, devaient *respondere de questione* dans les disputes des maîtres[2]. Il me semble que *respondere de sophismatibus* se réfère aux réponses, dans les discussions sur des sophismes, à des problèmes d'ordre grammatical ou logique concernant certaines règles, tandis que *respondere de questione* correspond aux réponses dans les disputes sur des problèmes réels, logiques ou autres, suggérés par la lecture des textes ou indépendants de ceux-ci[3].

[1] Les statuts ont été édités par S. GIBSON, *Statuta Antiqua Universitatis Oxoniensis*, Oxford, 1931.

[2] Pour le contexte parisien, cf. O. WEIJERS, *La 'disputatio' à la Faculté des arts de Paris (1200-1350 environ)*, Turnhout, 1995, pp. 44-45 (Studia Artistarum 2).

[3] Cette hypothèse semble rejoindre celle d'A. MAIERÙ (« Methods of Teaching Logic during the Period of the Universities », dans *University Training in Medieval Europe*, transl. and ed. by D.N. PRYDS, Leiden – New York – Köln, 1994, p. 134), qui suggère que les sophismes à propos de problèmes logico-linguistiques appartenaient à l'origine à la *logica modernorum*, étudiée au début du curriculum,

Dans le contexte oxonien, la situation se complique par l'occurrence d'un troisième terme, moins fréquent mais clairement lié aux deux précédents, à savoir *problema*. L'emploi de ce terme dans les statuts d'Oxford n'est pas clair[4]. Et c'est justement ce problème qui nous occupera ici.

A première vue, les termes *questio* et *problema* semblent être synonymes dans les statuts d'Oxford. Citons quelques passages qui vont dans ce sens :

> « Quod magistri questionem vel problema disputaturi, argumenta tantum pertinencia ad eadem tenentur disputare.
>
> Item, ordinatum est quod quilibet magister disputaturus questionem vel problema, faciat argumenta sua tantum pertinencia ad materiam illam de qua queritur questio vel problema, et de difficultatibus et dubiis que possent moveri probabiliter ex textu vel processu in quo questio seu problema fundatur, alioquin nec magistro disputanti cedat pro sua disputacione ordinaria nec respondenti pro forma. Nec disputet magister aliquis disputaturus problema ultra argumentum unicum cum sophista, sed expediat se de eo breviter, et disputet principalia sua argumenta, et alia argumenta que voluerit, pertinencia tamen, cum bachilario responsali[5]. »

La première partie de ce statut associe clairement *questio* et *problema*, qui semblent former un hendiadys, tandis que dans la seconde partie

tandis que les *questiones*, concernant des problèmes logico-ontologiques et épistémologiques appartenaient à la *logica antiqua* et étaient etudiées par les étudiants plus avancés. La suggestion de J.A. WEISHEIPL (« The Curriculum of the Faculty of Arts at Oxford in the Early Fourteenth Century », dans *Mediaeval Studies*, 26 (1964), pp. 154, 177-184), que *sophisma* désigne les questions de logique et *questio* les questions de sciences naturelles et de philosophie ne semble pas correcte, car *questio* désigne couramment des questions disputées de logique, aussi bien que des questions d'autres disciplines.

[4] Comme le constate A. Maierù dans un paragraphe consacré aux concepts *sophisma, quaestio, problema* (*op. cit.*, pp. 130-134).

[5] *Statuta Antiqua* p. 194 (statut de 1407 ou avant). Les titres *sophista* et *questionista* correspondaient à deux phases successives dans la carrière de l'étudiant avant le baccalauréat.

problema est peut-être employé seul pour désigner un genre particulier de disputes, comme il se peut que le terme soit mis ici pour « questionem vel problema »[6].

D'autres passages associent aussi les deux termes :

> « ... quodque omnem huiusmodi disputacionem facultatis arcium, ad minus per diem ante, precedat proclamacio per bidellum tituli questionis vel problematis disputandi, si nullus casus inopinatus impedierit, qui casus licet interveniat propter omissionem talis proclamacionis, non minus liceat disputare »[7].

> « Item, statutum est quod magistri regentes facultatis arcium disputantes bachalariis sedendo in cathedra disputent, bachalariis eorumdem ad descam stantibus eis in respondendo, et hoc vel in 7 scienciis liberalibus et tribus philosophiis, questiones vel problemata secundum ordinem gradatim, aut solum in quibus earum duxerint eligendam (*sic*), ut est moris ex antiquo, nullo querere aut subiicere interim presumente, quousque principaliter disputans ac quilibet alius, cui primo replicare incumbit, suam integre replicacionem compleverit »[8].

> « Insuper, ut questionis aut problematis materia ibidem disputanda melius cognoscatur ac maturius prevideatur, sub pretaxata pena ordinandum est, quemlibet dicte facultatis bachilarium apud Augustinenses disputaturum problema suum sive questionem tercio die ante suam disputacionem vel prius, per bedellum sue facultatis in scolis magistrorum publice facere legi aut proclamari, uti transactis temporibus fuerat consuetum »[9].

[6] Cf. MAIERÙ, *op. cit.*, p. 131 n. 73.

[7] *Statuta Antiqua*, p. 236 (statut de 1431).

[8] *Statuta Antiqua*, p. 247 (statut de 1432).

[9] *Statuta Antiqua*, p. 287 (avant 1477). A propos de l'expression *apud Augustinenses* (dans le couvent des Augustins), cf. J.M. FLETCHER, « The Faculty of Arts », dans *The History of the University of Oxford*, I. *The Early Oxford Schools*, éd. J.I. CATTO, Oxford, 1984, pp. 386-387.

> « Item, quod bacallarii arcium quique in suis habitibus disputacionibus solempnibus magistrorum et bacallariorum omnino intersint. Atque quod omnes et singuli eorum in disputacionibus aularibus secundum cursus suos problemata seu questiones teneant et eis repondeant, sub pena ij^{d} »[10].

Dans tous ces passages, me semble-t-il, on peut interpréter le terme *problema* comme synonyme de *questio*. Cependant, dans les mêmes statuts, deux passages au moins ne permettent pas d'interpréter ces termes comme synonymes[11]. Les voici :

> « Quotiens tenentur arciste arguere et respondere in disputacionibus bachilariorum.
>
> Item, ordinatum est quod arguat quilibet incepturus quater ad minus puplice in disputacionibus magistrorum, et quod semel disputet vel respondeat quilibet in disputacione generali bachilariorum facultatis predicte, et hoc pertinencia argumenta adducendo tantummodo ad questionem vel problema quam vel quod eum contigerit disputare.
>
> Quociens arciste tenentur respondere magistris antequam incipiant.
>
> Item, ordinatum est quod quilibet incepturus, ante licenciam suam in artibus, respondeat bis ad minus magistris regentibus in disputacionibus solempnibus, que non fuerint de quolibet, et hoc de questionibus vel semel de questione et de problemate alias »[12].

La seconde rubrique ne laisse aucun doute : *questio* et *problema* sont nettement distingués. Dans la première rubrique, ce n'est pas le cas, mais puisque les deux rubriques forment manifestement un ensemble cohérent, il est vraisemblable que là aussi, nous avons deux concepts différents[13]. Un autre statut semble confirmer cette distinction :

[10] *Statuta Antiqua*, p. 580 (XV^{e} s.).

[11] Une différence entre les deux existe également en Italie, dans l'acte académique appelé *palaestra*, cf. A. Maierù, *op. cit.*, pp. 130-131. Le *problema* semble ici donner lieu à moins d'arguments pour et contre que la *questio*.

[12] *Statuta Antiqua*, p. 32 (statut de 1340).

[13] Contrairement à ce que suggère A. Maierù, *op. cit.*, p. 132 n. 74.

> « Quales disputaciones debeant determinatores facere.
>
> Item, statutum est quod teneatur determinaturus quilibet omni die, quo disputaturus intrabit, logicalia tantummodo disputare cum pertinentibus argumentis quantumcumque potest, preterquam diebus Veneris, in quibus disputet gramaticalia dumtaxat, et preterquam diebus primo et ultimo, in quibus disputet questiones. Teneatur eciam determinator quilibet magistro suo presenti parere in hiis que magistro per universitatem provide sunt commissa, quoad correpcionem seu correctionem non disputancium logicalia vel disputancium cum impertinentibus argumentis ad materiam sophismatis, vel problematis disputati »[14].

Ici, pour la première fois, on voit *problema* à côté de *sophisma*. On peut penser que les deux termes se réfèrent aux « logicalia » qui doivent faire l'objet de ces disputes sauf les vendredis et les premier et dernier jours de la période ; dans ce cas, les deux termes concernent donc les questions de logique[15]. Mais il se peut aussi que *problema* renvoit aux « questiones » citées dans la première partie du statut, en opposition avec les « logicalia » et les « gramaticalia », tandis que *sophisma* correspond à ces deux derniers.

Sur la base de ces statuts, on ne peut pas déterminer le sens exact de *problema* ni son rapport avec *questio*. On peut seulement constater que des *problemata* peuvent faire l'objet des disputes des bacheliers (les *determinatores*), de celles des maîtres dans leurs écoles et aussi des disputes solennelles. D'autre part, les disputes à propos de *problemata* semblent concerner toutes les disciplines, la logique aussi bien que les autres.

Pour résoudre cette question, on peut essayer de faire appel aux textes correspondant à la pratique de la dispute[16]. L'emploi de *questio* est général, mais parfois on rencontre aussi *problema*. Les questions appelées *problema* semblent avoir la même structure que celles appelées

[14] *Statuta Antiqua*, p. 202 (statut de 1409). Le *determinator* est le candidat-bachelier, qui doit soutenir une série de disputes pendant le Carême, pour être admis à la seconde phase des études.

[15] C'est l'interprétation d'A. Maierù, *op. cit.*, p. 132.

[16] C'est ce qu'a fait A. Maierù, *op. cit.*, pp. 133-134.

questio : elles commencent par *utrum* et contiennent des arguments pour et souvent contre, puis la solution et la réfutation des arguments contraires. Il s'agit du même genre de questions disputées. En plus, ces questions portent parfois le double titre de *questio* et *problema*[17]. Quant aux disciplines, les questions appelées *problema* concernent souvent la *logica vetus* et la *logica nova*, mais elles se rencontrent aussi dans d'autres disciplines, comme la grammaire et les sciences naturelles[18]. D'autre part, des questions faisant partie du développement d'un sophisme peuvent être désignées par le terme *problema*. Ainsi, le sophisme « Omnis phoenix est » du manuscrit München, clm 14522, contient plusieurs fois le terme *problema* pour désigner une question posée à propos du sophisme, par exemple :

> « Iuxta hoc queritur que diversificatio medii faciat fallaciam accidentis. Solutio. Dico quod in predicto problemate sophismatis est fallacia accidentis. Notandum ad intellectum fallacie accidentis quod ... »[19].

[17] Cf. notamment la *Questio super universalia* de JOHANNES SHARPE, dans le ms. Paris, BnF lat. 6433 B (cf. l'édition d'A. CONTI, Firenze, 1990, p. xix).

[18] Aux exemples donnés par A. MAIERÙ, *op. cit.*, p. 133 n. 80 et 81, on peut ajouter un texte anglais concernant la *Physique* : dans le ms. Oxford, Merton College, Lat. 272 f° 88-112, les *Questiones super Physicam* de GEOFFROY D'ASPALL contiennent régulièrement le terme *problema* pour désigner les questions.

[19] Cité par A. TABARRONI, « 'Omnis phoenix est' : Quantification and Existence in a new sophismata-collection (MS Clm 14522) », dans *Sophisms in Medieval Logic and Grammar*, éd. S. READ, Dordrecht – Boston – London 1993, pp. 185-187 n. 4. La collection dont ce sophisme fait partie est probablement originaire de la Faculté des arts de Paris vers 1265 (cf. *ibid.* p. 192). Pour d'autres exemples, cf. S. EBBESEN, « Boethius et al. The sophismata in MSS Bruges SB 509 and Florence Med.-Laur. S. Croce 12 sin. 3 », *ibid.*, pp. 45-63. Cf. aussi I. ROSIER, « La grammaire dans le "Guide de l'étudiant" », dans C. LAFLEUR et J. CARRIER, éds., *L'enseignement de la philosophie au XIII^e siècle. Autour du "Guide de l'étudiant" du ms. Ripoll 109*, Turnhout 1997, pp. 277-279, qui cite le cas d'un long sophisme grammatical comprenant sept questions principales appelées *problemata* ; ces *problemata* sont traités à l'aide d'arguments pour et contre, et suivies de questions secondaires qui ne sont pas discutées.

> « Circa quartum sic proceditur. Et quia minus (*lege* nimis) prolixe esset hic ponere, <quia> hec disputata est in uno problemate, ideo faciamus duo »[20].

Mais ici non plus, on ne voit pas la différence avec les *questiones*, terme habituel pour désigner ce genre de questions. En conséquence, la différence entre *questiones* et *problemata* ne semble résider ni dans la structure des questions, ni dans les disciplines concernées.

Pour essayer de voir un peu plus clair dans les rapports sémantiques qui unissent et distinguent *questio* et *problema*, je propose ici de tenter une autre approche, celle de l'enquête lexicographique. Que signifiait au juste *problema* dans d'autres contextes ? Commençons par dire qu'une telle approche sémantique n'est jamais aisée et ne peut en aucun cas aspirer à l'exhausitivité. Malgré les nouveaux instruments de travail électroniques, ceux qui s'intéressent aux derniers siècles du moyen âge sont obligés de glaner ici et là quelques attestations, plus ou moins au hasard, en restant bien conscients de la somme énorme de textes qui restent inaccessibles[21].

Problema est bien entendu un mot grec. Dans l'Antiquité grecque, c'était un terme polyvalent, désignant tantôt des choses concrètes que l'on projetait en avant (d'où le sens d'obstacle), ou que l'on mettait devant soi (comme une barrière) ; tantôt, le mot désignait des concepts abstraits, d'une part tout ce qu'on avançait comme excuse, d'autre part une série d'acceptions à caractère intellectuel : 1. tâche, besogne, 2. problème géométrique etc., 3. dans la logique d'Aristote : question de

[20] Cité par A. TABARRONI, *op. cit.*, p. 189. Un autre passage cité ici (*ibid.*) : « De quarto problema<te> nihil fuit oppositum, ideo ponatur in questione », n'est pas clair. Cela veut-il dire que le problème doit à nouveau être mis en question ?

[21] Je me suis servie, bien entendu, des CDRoms du *Cetedoc Library of Christian Latin Texts* et de la *Patrologia Latina*. On souhaiterait l'incorporation d'autres collections de textes pour les derniers siècles du moyen âge. J'ai aussi consulté les fichiers du *Novum Glossarium* (Comité Du Cange) et du *Glossaire du latin philosophique médiéval*, un vieux fichier précieux, qu'on aimerait voir mis à jour et continué. Je remercie Mme Anne Grondeux et Mr J.-M. Le Gall d'avoir facilité mes recherches.

savoir si un énoncé est vrai ou non, 4. problème pratique ou théorique, 5. énigme[22].

Dans le latin classique, le mot était peu utilisé, sans doute parce qu'il était une simple transcription du mot grec et que la plupart de ses acceptions étaient parfaitement rendues par des mots d'origine latine. La seule acception, semble-t-il, dans laquelle *problemata* fut parfois employé, c'est celle de « sujets proposés pour la discussion académique, questions pour le débat, problèmes »[23]. Donc, exactement le sens qui nous intéresse ici et qu'il faut essayer de distinguer de *questio*. Le mot classique *quaestio*, infiniment plus répandu, compte parmi ses divers emplois aussi celui de « sujet de discussion ou dispute, problème, question »[24]. On pourrait peut-être supposer que *problema*, restreint à un seul emploi, fonctionnait comme équivalent plus technique de *questio* dans le sens de « sujet de discussion académique ou de débat ».

Dans la Vulgate, on rencontre une autre signification de *problema*, également empruntée au grec, à savoir celle d'énigme[25]. C'est un usage qu'on retrouve naturellement chez les auteurs chrétiens. Chez ces derniers, le terme est employé en plusieurs acceptions[26]. Laissant ici de côté le sens d'énigme, qui ne nous intéresse pas directement, on peut discerner deux emplois principaux : d'une part, un emploi général, non spécifique, où *problema* est l'équivalent de *quaestio*. Citons quelques exemples dans lesquels les deux termes figurent comme synonymes :

> « Et respondentes sacerdotes dixerunt : Non potest, hoc est, nihil eorum sanctificabitur de quibus quaeris, sed ita

22 Cf. LIDDELL et SCOTT, *Greek-English Lexicon*. A new Edition compiled by H.S. JONES, Oxford 1966, p. 1471.

23 *Oxford Latin Dictionary*, éd. P.G.W. GLARE, Fasc. VI, Oxford 1977, p. 1465 : « Subjects proposed for academic discussion, questions for debate, problems » (citant Sénèque, Suétone, Aulu-Gelle et Apulée).

24 Cf. *ibid.*, p. 1534.

25 VULG. Iud. 14, 12 : « Quibus locutus est Samson : Proponam vobis problema, quod si solveritis mihi intra septem dies convivii, dabo vobis triginta sindones et totidem tunicas ».

26 Dans le *CLCLT* il y a en tout 71 occurrences. Le dictionnaire d'A. BLAISE (*Dictionnaire Latin-Français des auteurs chrétiens*, Strasbourg 1954, réimp. Turnhout, 1997) est assez decevant.

> unumquodque permanebit ut fuerat. Rursum alia quaestio proponitur sacerdotibus, quod scilicet bene responderint ad superiorem, et quasi similitudo problematis coaptatur, in qua imperitus facile labi potuit »[27].
>
> « Nam huius vitii naturam quidam senum cum philosophis disputans, qui eum pro simplicitate Christiana velut rusticum crederent fatigandum, sub hoc problematis figurans colore eleganter expressit ... cumque illi ignorantes vim propositae quaestionis absolutionem eius precario postularent ... »[28].
>
> « nec forma sermonis in Christo nova, cum similitudines obicit, cum quaestiones refutat, de septuagesimo <septimo> venit psalmo : *aperiam*, inquit, *in parabolam os meum*, id est similitudinem ; *eloquar problemata*, id est edisseram quaestiones »[29].

Dans tous ces passages, *problema* et *quaestio* sont utilisés de la même façon, dans le sens général de question, interrogation.

D'autre part, un emploi plus spécifique existe au moins depuis saint Augustin ; *problema* désigne alors une question nécessitant la discussion argumentée. Voici le passage de saint Augustin, commentant le même Psaume 77 :

> « Propositiones autem quae graece appellantur προβλήματα, quaestiones sunt habentes aliquid quod disputatione solvendum sit »[30].

Il me semble que chez saint Jérôme le terme a également ce sens plus technique dans le passage suivant :

> « C. Iamiam tollo manum, cedo, vicisti ... Quando enim loqueris, coactus argumentationum strophis tibi videor assentiri ; cum autem tacueris, ex animo rursus elabitur, ut liquido appareat disputationem tuam non ex fontibus veritatis et

[27] S. JÉRÔME, *Comm. in Prophetas minores*, CCSL LXXVI A, ch. 2, 377 (*In Aggaeum*).

[28] JEAN CASSIEN, *Conlationes XXIIII*, CSEL 13, coll. 5, ch. 21 p. 146.

[29] TERTULLIEN, *Adversus Marcionem*, CSEL 47, ch. 4, 11 p. 452.

[30] AUGUSTIN, *Enarrationes in Psalmos*, CCSL 39, Ps. 77, 1, 23.

> christiana simplicitate, sed ex philosophorum minutiis et arte descendere. — A. Vis igitur me Scripturarum uti rursum testimoniis ? Et quomodo iactant discipuli tui, nullum argumentationi tuae posse et problematibus respondere ? »[31].

L'argumentation et les questions (*problemata*) des philosophes sont ici opposées à l'autorité de l'Ecriture. Un *problema* est donc une question proposée (*propositio*) pour la discussion et qui doit être résolue par l'argumentation.

La définition qu'on a vue plus haut formulée par saint Augustin sera transmise au moyen âge par Isidore, qui essaie de distinguer *problema* et *quaestio* :

> « Parabolae et problemata nominibus suis indicant altius se perscrutari oportere ... Problemata autem, quae Latine appellantur propositiones, quaestiones sunt habentes aliquid quod disputatione solvendum sit. Quaestio autem est quaesitio, cum quaeritur an sit, quid sit, quale sit. Argumentum vero dictum quasi argutum, vel quod sit argute inventum ad conprobandas res »[32].

Ainsi, il semble vouloir dire qu'une *quaestio* peut demander une simple réponse, tandis qu'un *problema* nécessite la discussion.

Le moyen âge hérite donc d'au moins trois emplois différents du mot *problema* : celui d'énigme, que l'on voit revenir souvent sous la plume des écrivains du haut moyen âge, celui de question ou problème dans un sens général, où *quaestio* et *problema* sont synonymes, et finalement le sens technique de question nécessitant la discussion. Naturellement, on les retrouve tous les trois dans les sources médiévales. La définition citée plus haut est répétée notamment par des auteurs comme Raban Maur, Walafrid Strabon, Orderic Vital, et est reprise par les lexicographes, Papias, Hugucio et Jean de Gênes. Il s'agit maintenant de voir ce que le moyen âge apporte comme développement propre.

Notons d'abord que tout en étant présent, l'emploi général de *problema* n'est pas courant dans le latin médiéval. Il suffit de consulter l'*Index Thomisticus* du père Busa pour constater que saint Thomas se

31 JÉRÔME, *Dialogus adversus Pelagianos*, CCSL 80, ch. III, 7 pp. 106-107.
32 ISIDORE, *Etymologiae*, éd. W.M. LINDSAY, Oxford 1957, 6, 8, 13-14.

sert quelquefois de ce terme en rapport avec les *Topiques* ou avec d'autres textes d'Aristote, mais qu'il utilise *questio* dans une majorité écrasante des cas[33].

Le terme *problema* est parfois employé dans le sens de problème important et difficile à résoudre, un emploi qui semble faire écho à celui que l'on a rencontré notamment chez saint Augustin et saint Jérôme. Albert le Grand a rédigé son *De quindecim problematibus* pour réfuter quinze articles proposés par les maîtres ès arts parisiens[34]. Il s'agit de questions difficiles dont on disputait dans les écoles et sur lesquelles de graves différences de vue existaient, par exemple : « Quod intellectus omnium hominum est unus et idem numero ». Après avoir réfuté les quinze articles, Albert dit : « De quindecim ergo problematibus in ante habitis numeratis ista dicta sufficiant ad praesentem intentionem »[35]. Bien que le développement du texte d'Albert n'ait pas la forme d'une question disputée, le terme *problema* est pourtant utilisé pour désigner des propositions ou des questions qu'il fallait résoudre par la discussion ou par la réfutation des réponses résultant de ces discussions[36].

D'autre part, on a vu plus haut que certains textes sous forme de questions disputées, concernant diverses disciplines, portent le titre de *problema* ou contiennent des questions appelées *problema*[37].

En outre, on rencontre dans les sources médiévales plusieurs emplois techniques, notamment dans le domaine de la dialectique et dans celui des sciences naturelles.

[33] *Index Thomisticus*, éd. R. BUSA, Sectio II. Concordantia prima, vol. 18, Stuttgart-Bad Cannstatt 1974 : *problema* occupe à peine une colonne, mais *quaestio* occupe les pages 1020-1048 (à 3 colonnes par page).

[34] Ed. B. GEYER, dans les *Opera omnia* XVII, 1, Münster 1975, pp. 31-44.

[35] Ed. citée p. 44.

[36] Dans les *Problemata determinata* d'ALBERT LE GRAND, le terme *problema* ne figure que dans le titre donné par l'un des manuscrits ; dans le texte même Albert parle de *quaestio* : « De quaestionibus, quas mihi Paternitas Vestra destinavit ... ». Cf. éd. J.A. WEISHEIPL, dans les *Opera omnia*, XVII, 1 pp. 45-64.

[37] On peut ajouter ici un exemple appartenant à la théologie : ROBERT FISHACRE, *In I Sent.* 2, 1, éd. Ch.J. ERMATINGER, « Richard Fishacre, Commentarius in librum I Sententiarum », dans *The Modern Schoolman* 35 (1857-1858), p. 225 : « Ad objecta circa tertium problema ... sciendum ».

La philosophie d'Aristote, dans les traductions latines de Boèce, avait, ici aussi, une grande influence. Dans les *Topiques*, le mot *problema* figure assez souvent, dans le sens de problème sujet à discussion. Citons par exemple la première phrase de la traduction de Boèce :

> « Propositum quidem negotii est methodum invenire a qua poterimus syllogizare de omni problemate ex probabilibus et ipsi disputationem sustinentes nichil dicemus repugnans »[38].

Un autre passage distingue *problema* de *propositio* :

> « Differunt autem problema et propositio modo. Sic enim dicto, "putasne animal gressibile bipes, diffinitio est hominis ?", et « putasne animal genus est hominis ?" propositio fit. Si autem "utrum animal gressibile bipes diffinitio est hominis vel non ?" problema fit. Similiter autem in aliis. Quare merito aequalia numero problemata et propositiones sunt. Nam ab omni propositione problema facies transsumpto modo »[39].

Ici, le terme *problema* est donc bien défini comme une question dialectique à laquelle il faut répondre par oui ou non, le genre de question qui se présente normalement sous la forme « utrum ... an ... ». Notons cependant que ces mêmes questions peuvent aussi être indiquées par le mot *quaestio* : dans la traduction de Boèce, le mot grec προβλήμα est traduit 41 fois par *problema* et 45 fois par *quaestio*[40].

La tradition des *Topiques* se fait sentir notamment dans le *Metalogicon* de Jean de Salisbury, en particulier dans le ch. 15 du deuxième livre : « Quae propositio sit dialectica quid problema » :

> « Est autem dialectica propositio contra quam sic in pluribus se habentem, non est instantia, id est argumentum ad positionem (cf. Arist., *Top.* 8, 2). Qui vero tales propositiones prae mente habet, et siquae sunt positionum instantiae, in omni genere controversandi, ad alterum quidem copiosus erit, et etiam si philosophice secum exerceatur, non modice felix. Potens enim

[38] ARISTOTELES, *Topica*, éd. L. MINIO-PALUELLO, 1969 (*Aristoteles Latinus* V, 1-3) p. 5.

[39] *Top.* 1, 4. Ed. citée pp. 8-9.

[40] D'après l'index du volume de l'*Aristoteles Latinus* (*op. cit.*).

> est de omni problemate, ethico scilicet, phisico, et logico, probabiliter disputare. Est autem problema dialecticum, speculatio contendens vel ad electionem vel ad fugam, vel ad veritatem, et scientiam (cf. Arist. *Top.* 1, 11) ...
>
> Porro ad scientiam et veritatem trium disciplinarum quaestiones aeque contendunt ...
>
> Qui ergo de lana caprina contendunt iugiter, dialectica quidem problemata non exercent ...
>
> Nullus enim qui mentem habeat, deducet in quaestionem quod nulli videatur, nec quod omnibus manifestum est, aut his quorum iudicium optinet (cf. Arist., *Top.* 1, 11) ... »[41].

On voit que Jean de Salisbury cite la traduction de Boèce en reprenant le terme *problema*, mais il utilise aussi le terme *quaestio*, apparemment dans le même sens. Un autre passage confirme cette équivalence :

> « Item quid propositio, quid problema. Et quoniam ad problematum discussionem probationemque positionum progrediendum est, ex quibus sint problemata, id est quae propositiones ex arte deducantur in quaestionem adicit habita distinctione praedicamentorum, ex quorum natura manat ratio quaestionum. Neque enim ad omnia quae quaeri possunt ...
>
> Quia ergo ratio praedicamentorum, aut maiora, aut aequalia, praedicat de subiectis, problematum dialecticorum quadripartitam docet esse naturam. Vult enim et si de hoc possit ut de ceteris articulis disputari, ubi de maiori et substantiali quaeritur, inquisitionem generis esse, si de pari et substantiali ambigitur, de definitione fieri quaestionem ... »[42].

Ainsi, même dans le sens technique de problème dialectique, *problema* peut être remplacé par le terme beaucoup plus courant et polyvalent *quaestio*. Citons quelques exemples d'autres auteurs en confirmation :

[41] Ed. J.B. HALL et K.S.B. KEATS-ROHAN, CCCM 98, Turnhout 1991, pp. 78-79.

[42] *Metal.* 3, 5, éd. citée p. 120.

> « De interrogatione sive questione.
>
> Est autem interrogatio oratio responsionis elicitiva. Et sive dicatur 'interrogatio' vel 'questio' sive 'problema', idem est. Dicitur tamen interdum problema quecumque dubita<bi>lis questio. Unde questio sic describitur a Boetio : questio est propositio ducta in dubietatem et in ambiguitatem (cf. Boeth., *De top. diff.* I) ...
>
> Simplicium autem questionum sive problematum quatuor sunt genera : de genere, de accidente, de proprio, de diffinitione ... »[43].
>
> « Circa primum sunt duodecim argumenta. Ex quibus omnibus poteris probare quodlibet problema sive questionem cuiuscumque artis sive scientie tam ad partem affirmativam quam ad negativam »[44].

Dans la tradition dialectique, *problema* semble donc être utilisé comme synonyme de *quaestio*, pour désigner une proposition que l'on peut mettre en doute, à laquelle on peut donner une réponse affirmative ou négative[45]. L'emploi du terme *problema* dans ce contexte est directement inspiré par le grec.

Une tradition différente concerne les sciences du *quadrivium*, en particulier la géométrie, et la philosophie naturelle. En effet, le terme *problema* est parfois l'équivalent de *theorema* :

> « omnes geometriae descriptiones fiunt quae problemata et theoremata nuncupantur »[46].

Le terme est également présent dans la philosophie naturelle, notamment à propos des *Problemata* pseudo-aristotéliciens, mais aussi

[43] *Ars Emmerana*, (troisième quart XII[e] siècle), éd. L.M. DE RIJK, *Logica Modernorum*, II, 1, Assen 1967, p. 161.

[44] AGANAFAT, *Thesaurus philosophorum*, (vers 1200), éd. L.M. DE RIJK, *Die mittelalterliche Traktate De modo opponendi et respondendi*, Münster 1980, p. 111.

[45] Signalons dans ce contexte l'expression *problema neutrum*, dont les deux réponses possibles peuvent être soutenues avec autant de probabilité (cf. ARISTOTELES, *Topica*, 8, 5).

[46] BOÈCE, *In Categorias Aristotelis*, PL 64, col. 285. Cet emploi se retrouve notamment chez Papias.

de manière plus générale, et il désigne alors des questions ou problèmes concernant des sciences comme l'astrologie, la physionomie, etc. et la médecine[47]. Les questions salernitaines ont généralement une forme simple : questions seules, en vers, ou questions et réponses, en prose[48]. Comme représentant de cette tradition on peut citer Blaise de Parme. Dans la seconde version de son commentaire sur la *Physique*, chaque question est précédée d'une série de *problemata*, constituant le premier article des questions et traitant de sujets très divers : astrologie, perspective, chiromancie, médecine, etc.[49].

Dans cette tradition, d'ailleurs très complexe, le terme *problema* est aussi directement hérité du monde grec et se trouve également en concurrence avec le mot *quaestio*[50]. Les deux termes désignent ici des questions ou problèmes qui se posent à propos de la réalité et auxquelles les réponses sont le plus souvent dépourvues d'argumentation dialectique.

Un emploi différent de *problema* se rencontre chez Raimond Lulle, qui semble lui donner le sens de *propositio necessaria* ou *propositio per se nota*, par exemple :

> « Et dabimus doctrinam ad faciendum problemata, ut sint termini, ad quos secretus consiliarius recurrat in dando consilium domino suo ; quoniam problemata sunt propositiones necessariae, multa secreta significantia »[51].
>
> « Dividitur iste liber in quinque distinctiones, scilicet in ascensum et descensum intellectus, in positiones, in problemata, in syllogismos et in quaestiones. In prima ostendemus ... In secunda tractabimus de positionibus applicatis fidei, in tanto quod si ipsae sunt verae, et fides erit vera ; et si non, non. In

[47] Cf. notamment B. LAWN, *The Salernitan Questions. An Introduction to the History of Medieval and Renaissance Problem Literature*, Oxford, 1963, pp. 92-112.

[48] Cf. B. LAWN, *The Prose Salernitan Questions. An Anonymous Collection dealing with Science and Medicine ...*, London, 1979.

[49] Cf. G. FEDERICI VESCOVINI, *Astrologia e scienza. La crisi dell'aristotelismo sul cadere del Trecento e Biagio Pelacani da Parma*, Firenze, 1979, pp. 47-48.

[50] Cf. par exemple les *Quaestiones salernitanae*, les *Quaestiones physicales*, etc. (cf. B. LAWN, *op. cit.*).

[51] *Liber de consilio*, op. 115, éd. L. SALA-MOLINS, CCCM 36, dist. 2 p. 134.

> tertia determinabimus per problemata per se nota de fide. In quarta faciemus syllogismos ad probandum fidem esse veram. In quinta faciemus quaestiones solubiles, posita fidei veritate »[52].
>
> « Ista distinctio est de centum problematibus sive propositionibus per se notis, cum quibus intendimus probare fidem sanctam catholicam. Et primo de prima.
>
> 1. Quod Deus non potest, nihil est. Ergo fides vera est, quia ponit, quod nihil potest Deo resistere ...[53].

Ici, *problema* est donc clairement distingué de *quaestio* et le terme ne désigne pas question ou problème, mais « énoncé connu en soi ». C'est probablement le cas aussi dans le passage suivant :

> « Probavimus ergo quod Iudaei et Saraceni sunt in errore per praedictos sermones. Et etiam probavimus per auctoritates Veteris legis et per problemata philosophiae ; et sic de mandatis legis. Et data est doctrina, per quam christianus potest vere praedicare contra Iudaeos et Saracenos, et etiam contra philosophos, contradicentes legi christianae, arguendo eis cum problematibus »[54].

D'après Raimond Lulle, les *problemata* de la philosophie font pendant aux passages de la Bible et peuvent servir dans la discussion avec les philosophes qui contredisent la foi chrétienne. Il me semble qu'ici aussi, il s'agit de propositions dont la vérité est établie. C'est un emploi particulier, dont j'ignore pour le moment d'autres attestations.

Bref, à l'aube du XIV[e] siècle, le terme *problema*, tout en étant infiniment moins courant que *questio*, partageait avec lui quatre emplois :

1. le sens général de question ou problème, en particulier problème difficile à résoudre et nécessitant la discussion

[52] *Liber de fide sancta catholica*, op. 165, éd. H. Riedlinger, CCCM 33, l. 436 et 442 p. 340.

[53] *Ibid.* dist. 3, l. 1059, p. 354.

[54] *Liber praedicationis contra Iudaeos*, op. 123, éd. A. Madre, CCCM 38, l. 572 et 575, p. 78.

2. le sens technique de *questio disputata* ou de question faisant partie d'une *questio disputata*

3. le sens technique de question dialectique dans la tradition des *Topiques*

4. le sens technique de problème de philosophie naturelle ou de médecine

En revanche, il avait, semble-t-il, deux emplois différents :

1. le sens technique de problème géométrique (*theorema*)

2. le sens de proposition dont la vérité est établie.

Que peut-on conclure de ce tableau ? En général, dans les emplois non techniques, le terme *problema* semble avoir une connotation de mot rare, un peu précieux. Peut-être fut-il préféré par certains pour indiquer la difficulté de la matière, pour distinguer certaines questions plus complexes que d'autres qui auraient été plus courantes ou plus simples. D'autre part, il se peut que certains auteurs aient voulu varier le vocabulaire, employer un mot moins courant[55].

Dans le contexte des statuts, *problema* figure toujours dans un emploi proche de celui classé ici en deuxième lieu, à savoir : objet d'une *disputatio* universitaire. On peut peut-être suggérer que dans ces textes statutaires on essaie d'établir une sorte d'hiérarchie des disputes. Dans cette hypothèse, disputer d'un *sophisma* impliquerait seulement la discussion de certaines règles de grammaire ou de logique, disputer d'une *questio* concernerait la discussion de questions réelles, logiques ou autres, suggérées par la lecture des textes, et disputer d'un *problema* voudrait dire disputer d'un problème particulier, difficile, de caractère plus abstrait et moins directement lié aux textes étudiés. Il me semble qu'on pourrait lire presque tous les passages cités plus haut de cette manière. Dans le dernier exemple cité (sous le titre : « Quales disputaciones debeant determinatores facere ») *problema* renvoit alors

[55] Dans les derniers siècles du moyen âge, l'emploi des termes semble parfois assez confus, comme le montre le passage, cité par J.A.WEISHEIPL (*op. cit.* n. 3), p. 178, datant du XIV^e^ siècle, dans lequel l'auteur anonyme d'un commentaire sur les *De consequentiis* de WILLIAM SUTTON définit *problema* comme « proposicio probabilis et improbabilis alicui » (s'agit-il du problème dialectique ?) et *sophisma* comme « proposicio probata argumento vel argumentis ».

aux *questiones* citées dans la première partie du statut, et fonctionne plutôt comme synonyme. Mais dans les autres cas, *problema* et *questio*, cités en couple, peuvent très bien se compléter. De cette manière, le premier passage cité prend d'ailleurs un sens plus précis : « et de difficultatibus et dubiis que possent moveri probabiliter **ex textu vel processu** in quo **questio seu problema** fundatur » (le texte ou le raisonnement sur lequel la question ou le problème est fondé). La dernière partie de ce même statut concerne alors un genre particulier de dispute, à propos d'un *problema*, pendant lequel la discussion du maître avec le *sophista* est brève et limitée à un seul argument, tandis qu'il doit plus longuement discuter des principaux arguments avec son *bachilarius responsalis*, le bachelier avancé qui a été désigné pour être le *respondens* dans cette dispute. Finalement, les deux passages du statut de 1340, dans lesquels *questio* et *problema* ne peuvent pas être synonymes, reçoivent ainsi un sens logique.

Il ne s'agit que d'une hypothèse et le problème n'est pas résolu de façon définitive, mais n'est-ce pas le propre d'un *problema* ?

IV. Quelques observations sur les divers emplois du terme *disputatio*

Le dernier article concernant le vocabulaire intellectuel se joint aux autres pour exprimer la même conviction à propos du concept: seule une étude approfondie du terme qui l'exprime permet de vraiment comprendre la réalité. Ainsi, j'aurais dû il y a bien longtemps étudier l'histoire sémantique du mot *disputatio* de façon plus détaillée que dans mon livre *Terminologie des universités au XIII^e siècle*. J'ai profité de l'occasion qu'offrait le volume d'hommage à Maria Cândida Pacheco, en 2005, pour combler cette lacune. La richesse des acceptions du terme *disputatio* reflète bien la complexité de la réalité qu'il décrit et dans laquelle le sens de dispute scolastique, bien qu'il se soit imposé très largement, n'est qu'un aspect parmi d'autres.

p. 36 – A propos du « Glossaire du latin philosophique », voir ci-dessus au n° III (p. 58).

pp. 38-39 – Le genre littéraire du dialogue avait été étudié pour d'autres époques dans plusieurs volumes récents: A. Godard, *Le dialogue à la Renaissance*, Paris 2001; E. Kushner, *Le dialogue à la Renaissance : histoire et poétique*, Genève 2004; C. Cazenave, *Le dialogue à l'Age classique : étude de la littérature dialogique en France au XVII^e siècle*, Paris 2007. Pour la période médiévale nous avons maintenant l'importante étude de C. Cardelle de Hartman, *Lateinische Dialoge 1200-1400 : literaturhistorische Studie und Repertorium*, Leiden/ Boston 2007.

pp. 42-44 – Pour la dispute dialectique, voir ci-dessous n° XIII et XIIIa.

pp. 44-47 – Pour la dispute scolastique, voir ci-dessous n° XIV à XVI et mon étude *Queritur utrum. Etude sur la 'disputatio' dans les universités médiévales*, Turnhout 2009.

pp. 46-47 – Outre la Faculté de théologie, où la *disputatio de quolibet* était un phénomène important et la Faculté des arts, dans laquelle cette forme de dispute n'avait pas de vraie place en dehors des universités de l'Europe centrale

au XV^e siècle, il aurait fallu mentionner ici la Faculté de médecine. En effet, la dispute *de quolibet* faisait partie des obligations des maîtres de médecine. Les rapports des disputes qui ont été conservés concernent essentiellement l'Université de Bologne. Chaque *quodlibet* comprend en principe (mais pas toujours dans la pratique) dix questions – ce qui correspond aux prescriptions statutaires – et ces questions sont traitées beaucoup plus brièvement que les questions disputées ordinaires. Souvent, les solutions, réorganisées selon un plan logique par l'auteur durant sa rédaction, sont courtes, de sorte que l'ensemble des dix questions composant le *quodlibet* occupe un seul folio. Parfois, les *quodlibeta* sont beaucoup plus longs, par exemple le *quodlibet* de Dino del Garbo cité plus haut (voir ci-dessus n° III, p. 57).

QUELQUES OBSERVATIONS SUR LES DIVERS EMPLOIS DU TERME *DISPUTATIO**

La *disputatio* ou 'dispute' a joué un rôle important dans la vie intellectuelle du moyen âge. Méthode d'enseignement et de recherche, technique d'examen, forme d'exercice, la dispute semble être omniprésente dans l'enseignement, mais aussi dans d'autres domaines. Cependant, on a souvent confondu les divers genres de disputes, le même terme désignant des pratiques très différentes.

Pour bien distinguer ces pratiques, il est indispensable d'étudier l'histoire sémantique du terme *disputatio*[1]. On passera en revue les divers emplois de ce terme tels qu'on les rencontre dans les sources du haut moyen âge jusqu'à l'époque universitaire. L'intention n'est pas d'être exhaustif – chose infaisable et même injustifiée pour ce genre d'enquête - , mais de tenter de bien cerner les sens et emplois respectifs en donnant un certain nombre d'exemples significatifs. Du point de vue méthodologique cette approche est contestable, car elle n'a pas défini un corpus homogène. Cependant, elle a des avantages, parce qu'elle permet de montrer des exemples appartenant à des époques et des genres différents[2]. Ajoutons

* Pendant de nombreuses années Maria Cândida Pacheco a représenté la Péninsule ibérique au sein du comité directeur du CIVICIMA, pour lequel elle a également organisé un colloque à Porto; c'est avec gratitude et amitié que je présente à cette occasion une petite étude de vocabulaire.

1 Voir aussi O. WEIJERS, *Terminologie des universités au XIII^e^ siècle*, Rome 1987, pp. 336-347; M. TEEUWEN, *The Vocabulary of Intellectual Life in the Middle Ages*, Turnhout, 2003, pp. 256-259 (CIVICIMA 10). Cependant, ces études n'offrent pas une discussion suffisamment détaillée du terme.

2 La documentation utilisée pour cette étude inclut naturellement celle fournie par les instruments informatiques comme le *Library of Christian Latin Texts (CLCLT-5)* of the Centre 'Traditio Litterarum Occidentalium' et la *Patrologia Latina Database*. Cependant, dans le cas de termes comme celui étudié ici, un recensement quantitatif des occurrences

qu'on parlera ici essentiellement du substantif *disputatio*, mais qu'on fera parfois mention du verbe *disputare*, du substantif *disputator*, ainsi que du terme *quaestio*[3].

Dès l'Antiquité, le terme *disputatio* a un éventail de sens très riche[4]: délibération ou dubitation d'une part, exposition ou traitement de l'autre; cette dernière signification comprend non seulement un emploi général, en rapport notamment avec la discussion d'un sujet ou d'un problème chez les jurisconsultes et les philosophes, mais aussi une série d'emplois spécifiques, dont celui d'investigation ou de question, ou celui d'argumentation. Notons que le terme peut désigner l'exposition ou la discussion didactique, la discussion selon l'art de la dialectique et aussi la controverse. En résumant on peut dire que le terme correspondait à nos concepts de traitement, discussion et dialogue.

Au moyen âge, on retrouve ces divers sens, ainsi que certains emplois nouveaux. On donnera ici un certain nombre d'exemples, sans vouloir présenter un schéma systématique ou diachronique.

DISCOURS, TRAITEMENT

L'acception de discours ou traitement d'un sujet, d'un texte, d'un problème, reste courante dans le latin médiéval. Citons un seul exemple, trouvé dans un texte de Bernard de Clairvaux:

dans ces derniers instruments me semble inutile et même trompeur : peu de textes de caractère philosophique ont été traités et les derniers siècles du moyen âge y sont mal représentés. Outre les instruments mentionnés, j'ai utilisé principalement le fichier du *Novum Glossarium*, le *Dictionary of Medieval Latin from British Sources*, vol. III, le matériel du *Mittellateinisches Wörterbuch*, gracieusement envoyé par Mechthild Pörnbacher, celui du *Glossaire du latin philosophique*, conservé à la Sorbonne, ainsi que des passages que j'ai rencontrés au gré de mes lectures. Bien entendu, cette documentation reste très incomplète, notamment à cause du fait que les sources latines écrites en France aux XIII^{e} et XIV^{e} siècles ne sont incorporées dans aucun dictionnaire (à part le *Glossaire du latin philosophique*, qui reste à l'état de fiches).

[3] À propos de *quaestio*, cfr. notamment P. GILBERT «Analyse lexicale des mots *quaestio* et *quaerere* chez Anselme de Cantorbéry», *Medioevo* 21 (1995) pp. 1-29; A. BARTÒLA, «Il lemma 'quaestio' nei lessicografi dei secoli XI-XIII (Papia, Uguccione da Pisa e Giovanni Balbi)», *Medioevo* 22 (1996) pp. 453-461; A. DI MAIO, S. GUACCI, G. STANCATO, «Il concetto di 'cercare' ('quaerere') in Tommaso d'Aquino», *ibid.* pp. 39-135.

[4] Cfr. *Thesaurus Linguae Latinae* V, col. 1437-1441.

> Sed altissima sunt hec, egentia utique et diligentiori disputatione et doctiori disputatore, et opere prolixiori [5].

Cet emploi est fréquent et peut même être pris de façon métonymique pour ouvrage ou livre[6]. Comme l'a dit H. de Lubac, nombreux étaient les genres littéraires qui pouvaient être qualifiés de *'disputationes'*, traités ou dissertations, exposés, méditations, etc.[7].

DISCUSSION, ARGUMENTATION

Les autres emplois du terme *disputatio* impliquent de façon directe ou indirecte la discussion avec un partenaire (ou plusieurs partenaires). Cette discussion peut avoir un but scientifique, didactique ou littéraire, amical ou polémique, elle peut être simple ou au contraire soumise à une réglementation stricte. Il convient de bien distinguer toutes ces différences et nuances.

L'acception de discussion en général se trouve notamment chez Bède:

> Qui cum longa disputatione habita neque precibus neque hortamentis neque increpationibus Augustini ac sociorum eius adsensum praebere voluissent, sed suas potius traditiones universis quae per orbem sibi in Christo concordant ecclesiis praeferrent, ...[8].

Souvent, la discussion se sert de la dialectique, qui lui donne un caractère plus technique. On connaît bien le passage de saint Augustin qui parle de la 'discipline' de la discussion, par laquelle on étudie les questions que pose l'Ecriture sainte:

> Sed disputationis disciplina ad omnia genera quaestionum, quae in litteris sanctis sunt, penetranda et dissolvenda, plurimum valet; tantum ibi cavenda est libido rixandi et puerilis quaedam ostentatio decipiendi adversarium[9].

[5] Bernard de Clairvaux, *Liber de precepto et dispensatione,* dans J. LECLERCQ et H.M. ROCHAIS, *Sancti Bernardi opera*, t. III, Roma, 1963, cap. 61 p. 294.

[6] Comme le fait remarquer l'article du *Mittellateinisches Wörterbuch* (sous presse).

[7] H. DE LUBAC, *Exégèse médiévale. Les quatre sens de l'Ecriture,* I, Paris, 1959, p. 91.

[8] Bède, *Historia ecclesiastica gentis Anglorum,* B. COLGRAVE et R.A.B. MYNORS (ed.), Oxford 1991, l. II, ch. 2.

[9] Augustin, *De doctrina christiana,* CCSL XXXII, l. II, 31 (48).

Il s'agit clairement de la discussion structurée et doctrinale, qui est basée sur la dialectique. Bien entendu, on retrouve ce passage chez les auteurs médiévaux, notamment dans les sentences de l'école d'Anselme de Laon, et il doit avoir été présent à l'esprit de Jean Scot, lorsqu'il identifiait la *disciplina disputandi* à la dialectique:

> Potest enim aliquis in disciplina verbi causa disputandi quae dicitur dialectica peritus, quae nullo dubitante a deo homini donatur, si voluerit bene uti, quoniam ad hoc certissime data est, dum ea ignorantes eam erudit, vera falsaque discernit, confusa dividit, separata colligit, in omnibus veritatem inquirit[10].

Pour un emploi proche, l'argumentation utilisée dans ce genre de discussion, on peut citer le même auteur :

> Age, inquit, quoniam nostre disputationi obici potest, si humana ierarchia per novissimum ordinem celestium virtutum, qui proprie angelicus vocatur, disponitur, ut prefati sumus, quare Seraphim, unus videlicet ex numero prime ierarchie, purgat prophetam[11]?

DIALOGUE

Cependant, la discussion désignée par le terme *disputatio* n'a pas toujours un caractère dialectique : le mot peut être synonyme de *dialogus*, dialogue. Les rapports entre ces deux termes sont complexes. On pourrait dire que *disputatio* a une connotation plus technique et concerne souvent des questions liées à des textes, tandis que *dialogus*, entretien entre deux personnes, est plus littéraire et s'applique souvent au genre littéraire du dialogue[12]. Quoi qu'il en soit, *disputatio* peut désigner des dialogues ou

[10] Jean Scot Erigène, *De divina predestinatione*, PL 122, col. 382BC; CCCM L, ch. 7, 1 p. 45, 17-22. Cfr. aussi la définition de la dialectique par Hugues de Saint-Victor: «Dialectica, disputatio acuta verum a falso distinguens» (*Didascalicon* II, 30, éd. BUTTIMER p. 47), qui reprend plus brièvement celle d'Isidore: «Tertia dialectica, cognomento logica, quae disputationibus subtilissimis vera secernit a falsis» (*Etym.* I, 2, 1).

[11] Jean Scot Erigène, *Expositiones in hierarchiam celestem*, CCCM XXXI, ch. 13, l. 5.

[12] Cfr. *Thesaurus Linguae Latinae*, V, 1, col. 951, dialogus 2. Sur le dialogue au moyen âge, voir P. VON MOOS, «Le dialogue latin au moyen âge: l'exemple d'Evrard d'Ypres», *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations* 4 (1989) pp. 993-1028.

des discussions sous forme de questions et réponses, notamment les dialogues didactiques d'Alcuin[13], mais aussi des dialogues philosophiques et théologiques. Parfois, les deux termes sont utilisés l'un à côté de l'autre, comme dans le passage suivant, concernant le *De oratore* de Cicéron :

> Tulli de rhetorica liber ..., item ejusdem auctoris de rhetorica tres liber in disputatione ac dialogo de oratore[14].

«Dispute Poems»

Un genre particulier de dialogues ou de disputes est constitué par ce qu'on appelle en allemand «Streitgedichte» et en anglais «Dispute Poems», «débats» en français. A première vue, ces textes semblent se rapprocher de la dispute, mais en fait il s'agit d'un genre littéraire très différent, dans la forme: ils sont presque toujours en vers, et d'objectif: ce sont principalement des divertissements, ayant un fort élément ludique[15]. En latin, ces textes sont intitulés *altercatio, conflictus, dialogus,* mais aussi *disputatio*. On peut citer en exemple la *Disputacio inter corpus et animam composita per magistrum Rudbertum Grossi Capitis,* un poème attribué dans plusieurs manuscrits à Robert Grosseteste, dans lequel le corps et l'âme 'disputent' de la préséance et de l'influence de chacun d'entre eux[16]. Parfois, ces textes ont un caractère plus sérieux, comme par exemple les 'débats' politiques. Ainsi, dans la *Disputatio inter militem et clericum super potestate prelatis ecclesie atque principibus terrarum commissa,* datant probablement du début du XIV^e^ siècle, l'auteur discute d'un problème qui lui tient à cœur, d'un point de vue nationaliste français[17].

[13] Cfr. par exemple la *Pippini regalis et nobilissimi iuvenis disputatio cum Albino scholastico, PL* 101, col. 975-980, L.W. Daly et W. Suchier (éd.), *Altercatio Hadriani Augusti et Epicteti philosophi,* Urbana, 1939, pp. 137-143; cfr. aussi H. de Lubac, *op. cit.*, p. 92 et n. 4.

[14] Loup de Ferrières, *Epistulae,* L. Levillain (éd.), I, Paris, 1927, 1, 1, p. 8.

[15] Cfr. H. Walther, *Das Streitgedicht in der lateinischen Literatur des Mittelalters,* Mit einem Vorwort, Nachträgen und Registern von Paul Gerhard Schmidt, Hildesheim – Zürich – New York 1984. Cfr. aussi P. Stotz, «*Conflictus*. Il contrasto poetico nella letteratura latina medievale», in M. Pedroni et A. Stäuble (eds.), *Il genere 'tenzone' nelle letterature romanze delle Origini,* Ravenna 1999, pp. 165-187. Pour ce genre littéraire dans d'autres cultures, cfr. G.J. Reinink, H.L.J. Vanstiphout (eds.), *Dispute Poems and Dialogues in the Ancient and Mediaeval Near East,* Louvain, 1991.

[16] Cfr. Walther, *op. cit.*, pp. 70-71.

[17] Cfr. Walther, *op. cit.*, p. 171.

CONTROVERSE

La controverse ou dialogue de controverse doctrinaire est, elle, toujours sérieuse. Elle a pour but de convertir l'adversaire. Il s'agit souvent (mais pas toujours) du reflet d'une véritable discussion orale et les adversaires sont des personnes réelles. Ces textes de controverse portent parfois le nom de *dialogus*, mais très souvent aussi ils s'appellent *disputatio*[18]. Généralement de caractère théologique - on essaie de convertir des payens, des hérétiques, des Juifs - ils peuvent aussi avoir un caractère philosophique. On peut ranger dans cette catégorie certains textes de Raymond Lull, par exemple la *Disputatio Raimundi et Averroiste*, car il s'agit d'une tentative de conversion doctrinaire plutôt que d'un dialogue philosophique[19].

Cependant, ici aussi le terme *disputatio* réserve des surprises, car il désigne parfois un texte de controverse qui n'est ni dispute ni dialogue : dans la *Disputatio catholicorum patrum contra dogmata Petri Abailardi*, Thomas de Morigny cite Abélard et le réfute à l'aide d'autres textes, en particulier des Pères de l'Eglise[20]. Nous avons donc ici sous le titre de *disputatio* un écrit polémique qui a la forme d'une opposition indirecte entre des passages pris dans divers auteurs.

DISCUSSION POLÉMIQUE

La discussion polémique entre deux savants, fondée sur la dialectique, était connue au moins depuis la fin du VIII[e] siècle, comme en témoigne le passage suivant:

> iussi sunt, remissis disputationibus philosophicis, pacifico conloquio de fide vera perquirere[21].

[18] Ce fut déjà le cas dans l'Antiquité tardive, cfr. notamment R. LIM, *Public Disputation, Power, and Social Order in Late Antiquity*, University of California Press, 1995, pp. 92-94.

[19] Cfr. R. IMBACH, *Laien in der Philosophie des Mittelalters*, Amsterdam, 1989, p. 109. Le texte a été publié dans le CCCM XXXII, pp. 1-17. Sur *disputatio* dans le sens de controverse, cfr. aussi H. DE LUBAC, *op. cit.*, pp. 92-93.

[20] Ce texte a été édité par N.M. HÄRING dans *Studi Medievali* 22, 1 (1981) pp. 299-376.

[21] *Chronicon universale*, M.G.H. WAITZ (éd.), *Script.* XIII, p. 15.

Dès le X^e siècle, on trouve mention de disputes organisées pour opposer des maîtres réputés dans cet art. Ainsi, Richer raconte comment Gerbert, venu à Rome dans la compagnie d'Adalbéron, se bat avec Otric, dialecticien redouté:

> Numerus quoque scolasticorum non parvus confluxerat qui imminentem disputationis litem summopere praestolabantur[22].

Il s'agit donc d'une discussion publique, devant une assistance qui joue le rôle de témoin et d'arbitre. Lorsque ce genre de discussion a lieu dans une école, la situation se complique dans ce sens que les deux disputants ne cherchent plus seulement à prouver qu'ils ont raison ; ils veulent aussi surpasser l'adversaire dans l'habilité de l'argumentation et en imposer à l'assistance. On pense naturellement à Abélard et à ses démêlés avec Guillaume de Champeaux, décrits dans l'*Historia calamitatum*. Citons seulement un passage de ce texte dans lequel le mot *disputatio* renvoie à ces 'disputes' dans les écoles :

> Tum ego ad eum reversus ut ab ipso rethoricam audirem, inter cetera disputationum nostrarum conamina antiquam ejus de universalibus sententiam patentissimis argumentorum rationibus ipsum commutare, immo destruere compuli[23].

Il ne serait pas difficile de multiplier les exemples de *disputatio* dans le sens de ces discussions polémiques, qui doivent avoir été courantes dans les écoles du XII^e siècle. D'ailleurs elles étaient l'objet de critiques sévères de la part de certains théologiens, qui n'y voyaient qu'un jeu vaniteux et inutile. Ainsi, un certain maître Henri, rejoignant un reproche de Pierre le Chantre, remarque dans un sermon du début du XII^e siècle :

> Huius insultationis timorem habeant seculares artium disputatores, quorum est velle magis videri sapientes quam esse, humano favori concedere quam communi utilitati[24].

[22] Richer, *Historiarum libri V*, R. LATOUCHE (éd.), II, Paris, 1937, 57, p. 68.

[23] Pierre Abélard, *Historia calamitatum*, J. MONFRIN (éd.), Paris, 1962, p. 65, 80-85. Voir aussi D.N. HASSE (ed.), *Abaelards 'Historia calamitatum'. Text – Übersetzung – literaturwissenschaftliche Modellanalysen*, Berlin – New York, 2002, p. 6.

[24] Ms. Paris, BnF lat. 16461, f. 24^r.

On a ici un exemple du terme *disputator,* désignant les 'artiens' se livrant à des discussions dans les écoles.

«DISPUTE DIALECTIQUE»

Bien que les discussions décrites plus haut utilisent bien entendu l'instrument de la dialectique et en suivent les règles, je propose de réserver l'appellation de dispute dialectique pour un genre particulier de dispute, qui a ses racines dans l'Antiquité[25]. Cette dispute prend la dialectique non seulement comme instrument, mais aussi comme objet. Dans les écoles des philosophes grecs, les élèves s'exerçaient ainsi dans la discussion dialectique. Il s'agit d'un duel verbal entre deux opposants suivant certaines règles: l'un des deux défend une thèse et l'autre essaie de le pousser à la contradiction, chacun des deux cherchant à l'emporter. La joute dialectique a été décrite dans le huitième livre des *Topiques* d'Aristote. On en trouve des traces notamment dans les *Tusculanae disputationes* de Cicéron. Ce genre de disputes a probablement été pratiqué dans les écoles des dialecticiens depuis le haut moyen âge. On trouve des passages qui y font allusion à partir du IX[e] siècle, notamment dans les *Enarrationes in Epistulas Pauli* de Rhaban Maur[26]. Au XII[e] siècle, les références à ce genre d'exercice deviennent plus courantes. Citons encore une fois un théologien, Hervé de Bourg-Dieu, qui commente ainsi un passage de I Cor. II:

> 'veni non in sublimitate sermonis', id est non in rhetoricis et dialecticis disputationibus, ut artificiose et composite praedicarem vobis secundum logicam[27].

A partir du XII[e] siècle, la dispute dialectique a trouvé sa place dans le domaine de la *logica moderna.* Dans les textes de ce genre, *disputatio* se réfère à la discussion entre deux opposants, qui est l'objet des *artes disputandi.* On en trouve une bonne définition chez Abélard:

[25] Pour ce passage, cfr. O. WEIJERS, «De la joute dialectique à la dispute scolastique», *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus des séances de l'année 1999,* Paris, 1999, pp. 509-518.

[26] Cfr. O. WEIJERS, *op. cit.,* p. 510.

[27] *PL* CLXXXI, col. 830 C.

> Quippe disputatio non est realis pugna vel perscrutatio unius hominis in cognitione, sed altercatio et contentio ratiocinantium de proposita quaestione probanda vel improbanda[28].

En effet, le but de cette dispute est l'exercice dans l'argumentation correcte, selon les règles de la dialectique. Sa structure change vers la fin du XII^e siècle et au XIII^e siècle elle aboutit au genre des *obligationes*.

Avant d'aborder la *disputatio* scolastique, de caractère bien différent, citons encore quelques exemples provenant des manuels de logique appartenant à la *logica moderna*. On y consacre normalement un paragraphe à la *disputatio*, dont on donne une définition et une description. Voici par exemple un passage de l'*Ars Emmerana* (vers 1200) :

> Disputatio est ratiocinativa in locutione disceptatio. Et dicitur disputatio quasi de diversis putatio. Disputationis autem tres sunt partes : positio, oppositio, responsio[29].

On distingue d'ailleurs quatre types de *disputatio*, suivant les quatre formes de raisonnement distinguées par Aristote dans son *De sophisticis Elenchis*[30]. Citons la suite du passage de l'*Ars Emmerana* cité plus haut:

> Disputationis quatuor sunt species: demonstrativa, temptativa, dialetica, sophistica. Demonstrativa disputatio est que fit ex principiis proposite discipline ad scientiam. Dialetica disputatio est que fit ex probabilibus ad fidem, alteram colligens partem contradictionis. Temptativa est que fit ad experientiam ex his <que> videntur respondenti. Sophistica est que fit ex eis que videntur esse probabilia et non sunt[31].

[28] Pierre Abélard, *Super Topica Glossae*, M. DAL PRA (éd.), *Scritti filosofici*, Rome – Milan, 1954, p. 305.

[29] *Ars Emmerana*, L.M. DE RIJK (éd.), *Logica Modernorum*, II, 2, Assen, 1967, p. 148.

[30] Sur ces quatre types de *disputatio*, cfr. L.M. DE RIJK, *Logica Modernorum*, I, Assen, 1962, pp. 91-92. Cfr. *ibid.*, pp. 269-280, la *Summa Sophisticorum Elenchorum*. Ce dernier texte note d'ailleurs que le mot *disputatio* peut être pris dans un sens large, pour la discussion avec soi-même ou avec quelqu'un d'autre, ou dans un sens spécifique (p. 272 «'Disputatio' enim accipitur largo et stricto modo. Laxo, cum aliquis disputat sive secum sive cum alio, stricto, cum est disputatio inter opponentem et respondentem»).

[31] *Ars Emmerana*, *loc. cit.*

C'est une division de la *disputatio* que l'on retrouve souvent dans les sources des XII^e^ et XIII^e^ siècles, notamment dans le traité de logique de Pierre d'Espagne.

Cependant, certains proposent une tripartition, comme par exemple Adam du Petit Pont:

> Quoniam igitur in diversis disputationum generibus diversis principiorum generibus utendum, que et quot disputationum genera premonstrandum. Sunt autem tria: primum exercitativum, secundum contentiosum, tertium inquisitivum. Est autem inquisitivum quod ad sciendum, contentiosum quod ad vincendum, exercitativum quod ad utriusque dictorum usu abundandum[32].

C'est une division très différente, qui ne se réfère pas au modèle aristotélicien, mais qui signale la différence entre la dispute qui sert à gagner un débat et celle qui cherche à savoir (la bonne réponse à une question). Elle ajoute l'exercice nécessaire pour le maniement des deux formes de disputes. Il me semble qu'on peut prendre le genre *contentiosum* pour la 'dispute dialectique' et le genre *inquisitivum* dans le sens de la 'dispute scolastique', celle qui recherche la vérité d'un problème, comme on le verra ci-dessous.

La «dispute scolastique»

En effet, la forme de *disputatio* que j'ai appelée la 'dispute scolastique'[33] et qui fut l'une des principales méthodes d'enseignement dans les universités médiévales, est très différente de la dispute dialectique. Elle s'est développée à partir de la *questio*, dans le courant du XII^e^ siècle. La dispute scolastique, qui concerne toutes les disciplines, n'est pas un duel entre deux opposants, mais la discussion d'une question, au moyen d'outils dialectiques, qui se déroule entre le maître et ses étudiants ou entre plusieurs maîtres et bacheliers. Au début, cette question était suggérée par la lecture des textes de base, plus tard on disputait aussi de questions indépendantes. L'objectif de la dispute est de trouver la bonne

[32] Adam du Petit Pont, *Ars disserendi*, L. Minio-Paluello (éd.), Roma, 1956, p. 19.

[33] Cfr. O. Weijers, *op. cit.* (n. 25).

réponse à la question, de déterminer ou d'enseigner la vérité, tout en prenant en compte les diverses facettes du problème, les diverses réponses possibles. Sa structure de base, bien connue (formulation de la question, arguments préliminaires pour la réponse affirmative et la réponse négative, solution du maître et réfutation des arguments contraires) est également très différente de celle de la dispute dialectique. De plus, sous sa forme pleinement développée, elle implique la participation d'au moins trois personnes: le maître, qui propose la question, préside la discussion et présente sa *determinatio*, le *respondens* qui donne une solution provisoire, et l'*opponens* qui attaque les arguments avancés. La dispute scolastique est non seulement une méthode d'enseignement, mais aussi une méthode de recherche, lorsqu'il s'agit des disputes solennelles qui réunissaient tous les maîtres et étudiants de la faculté et durant lesquelles on débattait de problèmes réels.

A l'intérieur de ce champs, il faut également distinguer plusieurs nuances du terme *disputatio*. Ainsi, le mot désigne la discussion de *questiones* durant la *lectio*, mais aussi, dès 1200 environ, la discussion de questions séparée dans le temps. En témoignent les *Disputationes* de Simon de Tournai: on pose au maître une série de questions (le nombre varie par jour), unies par un lien thématique; celui-ci élabore les arguments ou reprend ceux des autres assistants et donne sa solution; parfois, un *opponens* est chargé de fournir les arguments opposés à la thèse qui sera soutenue par le maître[34]. Nous avons ici un exemple précoce de la *disputatio* universitaire, les séances de dispute qui avaient généralement lieu dans l'après-midi dans les écoles des maîtres et dont on trouve mention dans les statuts universitaires. Ainsi, les anciens statuts de Cambridge, datant de 1236-1254, interdisent l'organisation de disputes ordinaires trop matinales:

> Ante terciam pulsatam nullus logicus vel theologus ordinariam presumat facere disputacionem[35].

[34] Simon de Tournai, *Disputationes*, J. WARICHEZ (éd.), *Les disputationes de Simon de Tournai. Texte inédit*, Louvain 1932. Cfr. B.C. BAZÀN, *Les questions disputées, principalement dans les Facultés de théologie*, in B.C. BAZÀN, *et al.*, *Les questions disputées et les questions quodlibétiques dans les Facultés de théologie, de droit et de médecine*, Turnhout, 1985, pp. 38-40.

[35] M.B. HACKETT, *The Original Statutes of Cambridge University. The Text and its History*, Cambridge, 1970, p. 201.

D'autre part, les disputes solennelles de toute la faculté, qui se déroulent tout au plus une fois par semaine et dans lesquelles des bacheliers sont censés faire leurs preuves, s'appellent *disputatio magistrorum* ou *disputatio sollemnis:*

> Item det fidem quod per duos annos diligenter disputaciones magistrorum in studio solempni frequentaverit et per idem tempus de sophismatibus in scolis requisitus responderit[36].

> quod bis responderint de questione in scolis duorum magistrorum, sic intelligendo, in disputatione sollempni et non in lectione, vel saltem semel in disputatione generali[37].

Ces disputes faisaient partie de l'enseignement dans toutes les facultés et *disputatio* peut donc désigner aussi la dispute juridique, semblable mais non identique à la dispute théologique, parce qu'elle était construite autour d'un 'cas' (*casus, thema, causa, materia*), formulé par le professeur et suivi de la position du problème (la *questio*). C'était pour ainsi dire un procès imaginaire, présidé par le professeur, dans lequel deux étudiants jouaient le rôle du *actor* et du *reus*. Dans le droit canon, on avait également l'obligation d'organiser des disputes plusieurs fois par an, comme l'indiquent notamment les statuts de l'université de Toulouse:

> quod quilibet tam in jure civili quam in jure canonico regens seu legens actu in hoc studio ordinarie, disputet seu disputare teneatur sub virtute juramenti bis in anno[38].

Outre les disputes ordinaires et solennelles, il y avait, comme partie de l'enseignement régulier, la *disputatio de quolibet,* forme de dispute particulière durant laquelle n'importe quel auditeur pouvait poser une question sur n'importe quel sujet. Pour la Faculté de théologie, ce phénomène est bien connu. A la Faculté des arts, la *disputatio de quolibet* était

[36] *Chartularium Universitatis Parisiensis,* H. DENIFLE et A. CHATELAIN (éd.), I, Paris, 1889, n° 201 (1252); réglement concernant les bacheliers de la Faculté des arts.

[37] *Ibid.*, n° 452 (1270-74), concernant la Faculté de médecine.

[38] M. FOURNIER, *Les statuts et privilèges des universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789*, I, Paris, 1890 (réimpr. anast. Bologne 1969), n° 535 (1280-1320).

également prescrite par les statuts: un statut de 1445 stipule que l'ancienne pratique doit être rétablie[39]. Cependant, elle semble avoir été peu pratiquée, car on ne trouve pratiquement pas de textes qui y correspondent. Au XV^e siècle, par contre, dans les Facultés des arts de l'Europe centrale, en particulier à Prague, une forme de *disputatio de quolibet,* différente de celle de la Faculté de théologie, s'est établie et occupait une place importante dans la vie universitaire[40]. Plusieurs textes en ont été conservés et les statuts de ces universités parlent longuement de l'organisation de ces disputes, qui avaient lieu une fois par an, et de la difficulté de trouver un maître prêt à en prendre la responsabilité. Voici un passage des statuts de l'université de Prague:

> De modo disputandi de quolibet, et de disputaturi electione.
> Item anno 1379, 29 die mensis Octobris, in plena congregatione magistrorum de concilio statutum fuit, quod decanus facultatis artium ... teneatur facere generalem magistrorum omnium congregationem ... et in ista congregatione decanus informabit se, quis sit senior magister in facultate, qui de quolibet in artibus juxta huiusmodi statuti tenorem et post eius publicationem non disputaverit nec disputavit, ...
> quod tertia die Januarii ... incipiat disputare de quolibet, et illam disputationem iuxta morem consuetum continuet diligenter singulis magistris de Facultate presentibus in studio, quaestiones per tres vel quatuor dies ante initium sue disputationis in scripto, ut consuetum est, dirigendo[41].

On le voit, l'expression *disputatio de quolibet* désigne ici une dispute bien différente de celle du même nom dans les Facultés de théologie du XIII^e siècle: les questions sont annoncées trois ou quatre jours auparavant et par écrit.

[39] Cfr. O. WEIJERS, *La 'disputatio' à la Faculté des arts de Paris (1200 – 1350 environ)*, Turnhout, 1995, p. 106.

[40] Cfr. O. WEIJERS, *La 'disputatio' dans les Facultés des arts au moyen âge*, Turnhout, 2002, pp. 298-312.

[41] *Liber decanorum facultatis philosophicae Universitatis Pragensis ab anno Christi 1367 usque ad annum 1585*, Pars I, Prague, 1830, pp. 65-67 (Monumenta historica Univers. Carolo-Ferdin. Pragensis I, 1).

TRAITÉ POLÉMIQUE

Plus haut, on a signalé divers emplois du terme *disputatio* dans le sens de dispute scolastique. Dans tous ces cas, il s'agissait d'une véritable séance de discussion, selon certaines règles. Cependant, on pouvait aussi écrire un traité sous forme de *disputatio,* puisant sans doute dans des rapports ou des notes de disputes antérieures, mais sans que le texte corresponde à une dispute réelle. Ce genre de textes, qui gardent de la dispute la structure et le raisonnement et qui sont souvent rédigés dans des buts polémiques, porte généralement le titre de *questio disputata* (comme d'ailleurs les rapports de séances réelles), mais ils peuvent aussi être intitulés *disputatio*. C'est encore le cas au XVI[e] siècle, lorsque Luther, en 1517, publia sa *Disputatio contra scholasticam theologiam,* dans laquelle il polémiqua avec Gabriel Biel[42].

Dans le cours de cette étude brève et incomplète on n'a glané que quelques graines parmi une moisson abondante ; en conclusion on ne peut que constater que le terme *disputatio* avait un éventail de sens très riche et qu'il mériterait une recherche plus approfondie et plus ample. Espérons que la génération suivante sera convaincue de l'intérêt d'une telle entreprise, qui aurait sans aucun doute un grand intérêt pour compléter notre compréhension de l'histoire intellectuelle du moyen âge.

[42] Cfr. L. GRANE, *Contra Gabrielem: Luthers Auseinandersetzung mit Gabriel Biel in der Disputatio contra Scholasticam Theologiam,* Gyldendal, 1962.

V. Les règles d'examen dans les universités médiévales

Cet article, paru en 1995, annonce le début d'une recherche que j'espérais développer ultérieurement. En fait, cette recherche s'est limitée à deux articles à propos de l'*inceptio:* on les trouvera ci-dessous. Pourtant, ce sujet mériterait une étude plus large, car il peut nous renseigner sur divers aspects importants de la vie universitaire au moyen âge.

p. 202 – Pour le rôle de la *disputatio* dans les examens, voir mes études parues en 1995, 2002 et 2009. - p. 202 n. 2 : A noter que le volume sur les questions disputées à la Faculté des arts dans la collection « Typologie des sources du moyen âge occidental » n'est jamais paru (en raison du décès prématuré de Jan Pinborg).

p. 203 – Le programme de recherche mentionné ici est toujours en cours; nous publions notamment le répertoire des maîtres de la Faculté des arts de Paris. *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris : textes et maîtres ;* le huitième et avant-dernier fascicule, paru en 2010, comprend la lettre R.

p. 203 – Le *Liber Decanorum Facultatis Philosophicae Universitatis Pragensis* a aussi été publié sous forme de fac-similé, à Prague, en 1983.

p. 204, n. 10 – A propos des manuscrits produits par *pecia,* voir maintenant l'importante étude de Giovanna Murano, *Opere diffuse par « exemplar » e pecia,* Turnhout 2006.

p. 204, n. 11 – On attend toujours la parution du *Compendium de Barcelone* dans le *Corpus Christianorum.* A propos de ce texte, voir *L'enseignement de la philosophie au XIII^e siècle. Autour du « Guide de l'étudiant » du ms. Ripoll 109,* éd. C. Lafleur et J. Carrier, Turnhout 1997.

p. 206 et p. 210, n. 36 – Pour les cours 'ordinaires' et 'cursifs', voir l'article d'Alfonso Maierù mentionné plus haut (ci-dessus n° I).

p. 213, n. 44 – Le livre de F. Van Steenberghen, *La philosophie au XIII^e siècle,* a bénéficié d'une deuxième édition mise à jour, parue à Louvain en 1992.

p. 214 – Il n'est pas certain que les *Tractatus* de Pierre d'Espagne, comme d'ailleurs les traités de la « *logica moderna* », furent enseignés durant les cours ordinaires de logique. Il semble plutôt que cet enseignement avait lieu dans des écoles parallèles ou préparatoires, en dehors des cours proprement universitaires où on étudiait les livres de logique d'Aristote (*logica antiqua* et *logica nova*). Voir l'article de Henk Braakhuis, *Logica Modernorum as a Discipline at the Faculty of Arts of Paris in the Thirteenth Century,* dans *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII^e^-XV^e^ siècles),* pp. 129-145.

p. 217 et n. 68 – Voir ci-dessus à propos de p. 204 n. 11.

p. 218, ligne 17 lire : le quadrivium.

LES RÈGLES D'EXAMEN DANS LES UNIVERSITÉS MÉDIÉVALES

Sous ce titre très large j'aimerais vous présenter les premiers résultats d'une recherche que j'espère développer ultérieurement. En fait, il est beaucoup trop tôt pour annoncer une étude d'ensemble sur cet aspect des études universitaires au moyen âge: il faudra d'abord procéder par des recherches détaillées et ponctuelles, concernant par exemple les examens dans une faculté déterminée de telle ou telle université.

Cependant, il faut commencer par poser des questions, en premier lieu la question de base: que peut nous apporter l'étude des règles d'examen, pour quelle raison cette étude s'impose-t-elle?

La raison la plus directe et la plus évidente est naturellement le fait que ces règles devraient nous renseigner sur les examens eux-mêmes et que les examens constituent un aspect important de la vie universitaire, marquant d'une part l'achèvement des études, d'autre part l'ouverture sur une carrière, lucrative ou non, ou sur des études considérées comme supérieures. Sur ce passage obligatoire d'une phase à la suivante, on aimerait savoir comment il se déroulait dans la pratique, ce qu'il fallait faire, quelle était la commission qui devait juger le candidat, quelles étaient les chances de réussite, quel était le coût d'un examen, à quel moment cela se passait, bref les conditions concrètes.

Deuxièmement, les règles d'examen contiennent des informations sur le programme des études qu'il fallait avoir suivies avant de pouvoir se présenter à l'examen. Nous avons d'autres textes fixant les programmes, les livres à lire et le temps qu'on devait y consacrer. Il serait intéressant de savoir s'il y a des divergences, s'il y a des textes dont la lecture était prescrite mais qui ne faisaient pas l'objet d'examens et qui n'étaient peut-être pas lus en réalité.

Troisièmement, les règles d'examen permettent de se faire une idée du niveau des études. Même si l'on sait quels étaient les textes prescrits et réellement étudiés, on peut se demander quel était le niveau de connaissance que les étudiants étaient supposés en avoir. Quel était par

exemple le bagage intellectuel d'un étudiant sortant de la Faculté des arts?

Il reste beaucoup d'autres questions sur les examens que je ne peux même pas aborder, notamment la façon dont les candidats étaient supposés lire les textes désignés pour l'examen[1] et le rôle que jouaient les disputes dans ce contexte. En fait, il ne faut pas oublier que les examens impliquaient un rôle actif du candidat dans les disputes: il devait "répondre" aux 'sophismata' et aux 'questiones' avant de devenir bachelier; après avoir obtenu la 'licentia determinandi', il devait conduire lui-même des disputes pendant le Carème; pour devenir maître, il devait passer la cérémonie de l''inceptio', qui comprenait deux disputes solennelles.[2] On aimerait savoir aussi à partir de quel moment, dans la Faculté des arts, la licence était séparée de l''inceptio',[3] quel était le poids des disputes pendant cette cérémonie, et qui jugeait de la qualité de la prestation du candidat dans ces disputes.

Finalement, les règles d'examen s'inscrivent dans une problématique plus large, celle de l'oral et de l'écrit. Les examens étaient apparemment oraux, mais nous avons des résumés écrits pour aider l'étudiant dans la préparation; ce dernier devait-il apporter des livres, était-il autorisé à avoir des notes écrites sous la main? Dans les sources étudiées pour cette communication je n'ai nulle part trouvé mention d'une épreuve écrite. Les textes sur lesquels les étudiants étaient interrogés, leur étaient désignés avant l'examen et ils devaient donc probablement apporter les livres nécessaires. D'autre part, on verra que des compendia écrits étaient destinés à faciliter la préparation des examens. J'ajouterai quelques détails trouvés dans les statuts de l'Université de Prague. Un statut daté de 1380 stipule que: "nullus magistrandus, licentiandus, aut baccalariandus deberet in determinatione sua legere positionem suam

---

[1] A ce sujet, cf. A. Maierù, 'La terminologie de l'Université de Bologne de médecine et des arts: 'facultas', 'verificare'', *Vocabulaire des écoles et des méthodes d'enseignement au moyen âge*. Actes du Colloque de Rome 1989, ed. O. Weijers, Turnhout 1992, 140-156 (Etudes sur le vocabulaire intellectuel du moyen âge, 5). L'auteur relève plusieurs termes techniques, dont "versificare" et "sententiare" (qui désigne le commentaire sur le fond et non sur la forme, le dernier étant décrit par "exponere").

[2] Sur l''inceptio', cf. O. Weijers, *Terminologie des universités au XIII^e siècle*, Rome 1987, 407sqq. Sur les questions disputées en général, *Les questions disputées et les questions quodlibétiques dans les Facultés de théologie, de droit et de médecine*, par B. C. Bazán, G. Fransen, D. Jacquart, J. F. Wippel, Turnhout 1985 (Typologie des sources du moyen âge occidental, 44-45). A noter que la Faculté des arts manque dans ce volume, mais fera l'objet d'un volume spécial dans la même collection.

[3] Elle l'était clairement au XIV^e s., car certains livres étaient exigés pour le 'magisterium', après la licence (cf. ci-dessous).

interius de carta vel libro".[4] Il était donc interdit, mais sans doute pas inhabituel, de se servir d'un aide-mémoire écrit. D'autre part, des attestations écrites étaient demandées au candidat: un 'signetum' témoignant qu'il avait payé la somme imposée,[5] une déclaration sur la 'bursa' ou l''hospitium' dans lequel il résidait,[6] et une autre indiquant le début et la fin du temps dans lequel les maîtres avaient lu les livres exigés pour les examens: "debet dare in scriptis principium et finem temporis, in quo magistri lectores librorum pro gradibus deputatorum inceperunt et finiverunt."[7]

Plus en général, quel était l'impact réel des règles trouvées dans les statuts, dans quelle mesure étaient-elles appliquées? Il ne sera pas facile de répondre à ce genre de questions, à moins de trouver des descriptions de ce qui se passait réellement, de la main des étudiants qui y étaient impliqués ou qui y assistaient.

Voilà le genre de questions qu'on peut se poser et auxquelles on aimerait avoir des réponses.

Pour faire un premier pas sur ce terrain peu étudié, j'ai fixé les limites d'une documentation relativement simple. D'abord, je me bornerai aux examens de la Faculté des arts, non seulement pour des raisons de méthode, mais aussi parce que cette Faculté fait l'objet d'un programme de recherche commun entre l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes à Paris et l'Institut néerlandais auquel j'appartiens.[8]

Ensuite, pour les données concernant les conditions formelles, j'ai décidé d'utiliser les statuts de la Faculté des arts de l'Université de Paris d'une part, de celle de l'Université de Prague de l'autre, ces deux universités appartenant à des cultures différentes et se situant suffisamment éloignées dans le temps – je retiendrai pour l'Université de Paris les statuts se rapportant au XIII^{e} et à la première moitié du XIV^{e} siècle, ceux de Prague commençant dans la seconde moitié du XIV^{e} siècle[9] – pour permettre de dresser une esquisse relativement large. Cela dit, elle ne se rapportera qu'aux universités de type parisien, les statuts de l'Uni-

4 *Liber Decanorum*, (voir n. 9) Rubr. II, 16.

5 *Liber Decanorum*, Rubr. II, 10.

6 *Liber Decanorum*, Rubr. II, 17-18.

7 *Liber Decanorum*, Rubr. II, 19.

8 Pour des renseignements concernant ce programme de recherche, cf. notamment *Studi Medievali* 3e Serie, 32/1 (1991), 471-473.

9 Pour les statuts de l'Université de Paris je citerai le *Chartularium Universitatis Parisiensis*, ed. H. Denifle et A. Chatelain, 1, Paris 1889; 2, Paris 1891; 3, Paris 1894 (cité désormais comme *CUP*). Pour Prague, le *Liber Decanorum Facultatis Philosophicae Universitatis Pragensis* (1367-1585), Pars 1, Prague 1830.

versité de Paris ayant servi de modèle pour ceux de l'Université de Prague, bien qu'ils ne fussent pas suivis sur tous les points.

En ce qui concerne le programme d'études exigé pour les examens, les textes réglementaires doivent évidemment être comparés avec la production réelle des livres universitaires de l'époque, un travail long et pénible qui reste à faire.[10] D'autre part, la comparaison avec un autre genre de textes s'impose, à savoir les 'examination compendia' ou 'guides de l'étudiant', c'est-à-dire les résumés des questions et des réponses composés pour aider l'étudiant à se préparer aux examens. Parmi ces derniers, j'ai retenu le *Compendium de Barcelone* du manuscrit *Ripoll* 109, vraisemblablement issu de la Faculté des arts de Paris vers 1230-1240,[11] et le *De communibus artium liberalium*, originaire du même milieu et datant probablement d'une époque légèrement ultérieure.[12]

Dans cette communication, je ne m'attarderai pas sur les conditions matérielles des examens ni sur les cérémonies qui les accompagnaient. On en trouve aisément les détails dans les statuts universitaires. Par ailleurs, un traité comme le *De conscientia* de Robert de Sorbon[13] apporte quelques informations supplémentaires, notamment que l'examen pour

---

[10] On pourrait espérer pouvoir se servir des listes de livres-'exemplaria' dressées par les 'stationarii'. En fait, c'est une source assez décevante quand il s'agit de la Faculté des arts: la plupart des listes conservées concernent des livres de droit et celles recensant les livres théologiques et philosophiques diffusés à Paris laissent une faible part aux ouvrages de la Faculté des arts, comme le fait observer L.-J. Bataillon, *La production du livre universitaire au moyen âge. Exemplar et Pecia*, Paris 1988, 155-163.

[11] L'édition du *Compendium de Barcelone* a été préparée par Claude Lafleur, qui a eu l'amabilité de mettre à ma disposition une version provisoire du texte. (L'édition paraîtra dans le Corpus Christianorum. Une préédition a paru dans les "Publications du Laboratoire de philosophie ancienne et médiévale de la Faculté de Philosophie de l'Université Laval" en 1992). Parmi la littérature à propos du *compendium*, cf. notamment C. Lafleur, 'Logique et théorie de l'argumentation dans le 'Guide de l'étudiant' (c. 1230-1240) du ms. Ripoll 109', *Dialogue* 29 (1990), 335-355; et l'article de base par M. Grabmann, 'Eine für Examinazwecke abgefasste Quaestionensammlung der Pariser Artistenfakultät aus der ersten Hälfte des XIII. Jahrhunderts', *Mittelalterliches Geistesleben*, 2, München 1936, 183-199. Le *De communibus artium liberalium* a également fait l'objet d'une édition par Claude Lafleur. Le texte a été conservé dans le ms. Paris, B.N., lat. 16390, f. 194ra-200va. Sa transcription a été mise à ma disposition par mon collègue que je remercie très cordialement pour sa coopération. (Voir maintenant 'Un instrument de révision destiné aux candidats à la Licence de la Faculté des arts de Paris, Le "De communibus artium liberalium" (vers 1250?)', Québec 1993 (Cahiers du Laboratoire, 3).

[12] Cf. O. Lewry, 'Thirteenth-Century Examination Compendia from the Faculty of Arts', *Les genres littéraires dans les sources théologiques et philosophiques médiévales*, Louvain-la-Neuve 1982, 106-112 (cf. aussi ibid. 101-106 sur le *Compendium de Barcelone*). Le *De communibus* pourrait dater selon Lewry des années 1250-1255 (cf. ibid., 109-110).

[13] Robert de Sorbon, *De conscientia*, ed. F. Cambon, Paris 1903.

la licence était un véritable examen pendant lequel le candidat était testé sur sa connaissance des textes, que l'on pouvait échouer et recommencer l'année suivante, qu'en répondant correctement à trois questions sur quatre on pouvait passer le cap.[14] A toutes fins utiles, je rappelle que les études à la Faculté des arts étaient divisées en deux phases principales, la première se terminant par la 'determinatio' et l'obtention du grade de bachelier, la seconde par l'examen de la licence, après lequel on était 'licentiatus', et la cérémonie de l''inceptio' par laquelle on entrait dans la corporation des maîtres, en tant que 'magister artium'. A l'origine, l''inceptio' semble avoir suivi de peu la licence, plus tard elles étaient séparées par une période plus longue.

Dans la suite, je me concentrerai sur les questions relatives au programme d'études et au niveau des connaissances.

Pour commencer par l'Université de Paris, il faut constater tout d'abord que nous n'avons pas de documents officiels émanant de la Faculté des arts au sujet des textes exigés pour l'examen de la licence avant 1366, à l'exception des serments concernant la licence à Ste-Geneviève qui datent sans doute de la première moitié du XIV^{e} siècle. C'est une lacune assez étonnante dans la documentation – pourtant très riche – de l'Université de Paris, qui a conduit certains à penser qu'il ne s'agissait peut-être pas d'un vrai examen des connaissances. Cependant, il est facile de prouver le contraire, aussi bien par des sources extérieures à l'organisation universitaire, comme le traité de Robert de Sorbon que je viens de citer et les 'compendia' que j'ai nommés plus haut et sur lesquels je reviendrai, qu'à l'aide de documents internes, dont une lettre du recteur de l'Université adressée au chancelier en 1281 pour se plaindre du fait que ce dernier avait accordé la licence à un candidat qui n'avait pas subi auparavant l'examen habituel devant les maîtres régents.[15] D'ailleurs, dans le texte contenant les serments imposés aux candidats à la licence de Ste-Geneviève, il est précisé que le sous-chancelier doit assigner aux étudiants les livres sur lesquels ils vont être examinés.[16]

Il n'y a aucun doute: la licence impliquait un véritable examen pour lequel il fallait avoir suivi des cours sur un certain nombre de livres et

[14] Cf. ibid., 3; 5; 17.

[15] Cf. *CUP* 1, 503, 588 (1281).

[16] Cf. *CUP* 2, App., 679 (vers 1350). La licence de Ste-Geneviève impliquait même deux examens, d'abord devant le sous-chancelier et quatre examinateurs élus par lui et représentant les quatre nations, ensuite devant quatre examinateurs désignés par la Faculté (cf. *CUP* 2, App., 675-6).

pendant lequel on était examiné sur ses connaissances. Pourquoi alors n'y a-t-il pas de textes officiels réglementant le contenu de cet examen pendant plus d'un siècle? La réponse doit probablement être cherchée dans la nature même de ce genre de textes: lorsqu'ils étaient périmés et remplacés, il y avait peu de raison de les conserver, surtout à une époque où l'organisation universitaire n'avait pas encore une structure et une administration très développées. Il n'y avait pas à Paris au XIII[e] siècle, comme c'était le cas plus tard à Prague, un livre des doyens de la Faculté dans lequel des documents de ce genre trouvaient naturellement leur place. On peut citer en exemple le fait que les statuts de la Nation anglaise de 1252, réglant l'examen de la 'determinatio', sur lesquels je reviendrai, n'ont été conservés que dans un seul manuscrit, aujourd'hui à Oxford,[17] grâce sans doute à un étudiant ou à un maître anglais qui l'a remporté avec lui en souvenir. Ainsi, il faut constater que le manuscrit contenant les prescriptions pour l'examen de Ste-Geneviève a survécu, tandis que celui qui comprenait des textes parallèles pour l'examen de Notre-Dame a disparu.

La documentation étant incomplète, passons en revue les documents officiels dont nous disposons pour la Faculté des arts de Paris, qui nous parlent des textes lus dans cette Faculté, soit comme sujets des cours soit comme objets d'examen.

Il y a d'abord les célèbres statuts de Robert de Courçon, datant de 1215,[18] réglant l'enseignement dans les arts et en théologie, précisant que personne ne peut accéder à une carrière de maître ès arts avant sa vingt-et-unième année ni avant d'avoir suivi les cours pendant au moins six ans, et que le candidat-maître doit être examiné selon la réglementation convenue entre le chancelier et l'Université, arrêtée dans une lettre de l'évêque de Paris.[19] La lettre en question ne concerne que le procédé de l'examen et non le contenu. Ensuite, les statuts de Robert de Courçon énumèrent les textes qui doivent faire l'objet des cours, 'ordinaires' et 'cursifs',[20] ainsi que les livres d'Aristote qui sont interdits. Il s'agit donc de prescriptions de lecture et non de matières d'examen.

---

[17] Corpus Christi College 283. Cf. *CUP* 1, 201; H. Rashdall, *The Universities of Europe in the Middle Ages*, ed. F. M. Powicke et A. B. Emden, 1, Oxford, 1936, 441.

[18] *CUP* 1, 20 (1215).

[19] Cf. *CUP* 1, 16.

[20] Pour la lecture 'cursorie', cf. O. Weijers, *Terminologie des universités au XIII[e] siècle*, Rome 1987, 329-335.

En 1252, les statuts de la Nation anglaise,[21] que j'ai déjà mentionnés, décrivent longuement les conditions et les exigences de l'examen préliminaire par lequel les bacheliers entraient dans la seconde phase des études, pendant laquelle ils étaient autorisés à donner des cours. Je reviendrai sur cet examen de la 'determinatio', qui pose en soi plusieurs problèmes.

Un statut de la Faculté des arts de 1255,[22] réglementant la forme et le contenu de l'enseignement, donne la liste des livres qui doivent être lus et commentés, ainsi que le temps qui doit être réservé à chacun de ces livres, étant donné, paraît-il, que certains maîtres avaient tendance à terminer leurs cours un peu vite. Le statut est d'un grand intérêt, mais il n'est pas question d'examens.

Par la suite, il faut attendre près d'un siècle avant de rencontrer à nouveau un document officiel concernant le programme des études et les examens. Les serments imposés aux candidats à la licence et à la 'determinatio' sont antérieurs à 1350, mais il est difficile de donner une date plus précise. En tout cas, ils semblent se rapporter à la situation de la première moitié du XIV^{e} siècle.[23] Ils énumèrent les livres sur lesquels il faut avoir suivi des cours pour la 'determinatio'[24] et pour la licence à Ste-Geneviève.[25]

Finalement, car je me limiterai pour Paris au XIV^{e} siècle, dans les statuts généraux de l'Université datant de 1366,[26] on énumère les cours que les étudiants ès arts doivent avoir suivis pour pouvoir accéder à la 'determinatio', à la licence, et au 'magisterium' (ce qui prouve qu'à cette époque au moins il y avait une période relativement longue entre la licence et l'incorporation dans le corps des maîtres régents).

Voilà donc les documents officiels dont nous disposons pour la Faculté des arts de Paris. Avant d'examiner leur contenu, je veux dire quelques mots sur l'examen de la 'determinatio'. Celui-ci pose en effet deux problèmes. D'abord, contrairement à ce que l'on a vu plus haut au sujet de la licence, il est difficile de répondre ici à la question de savoir s'il s'agissait ou non d'un véritable examen. Les spécialistes sont divisés sur

21 *CUP* 1, 201 (1252).
22 *CUP* 1, 246 (1255).
23 *CUP* 2, App., 672-681. Mais cf. ci-dessous n. 34.
24 *CUP* 2, App., 673 (Statut de la Nation anglaise).
25 *CUP* 2, App., 678.
26 Cf. *CUP* 3, 1319 (1366).

ce point.[27] En fait, les statuts élaborés de la Nation anglaise[28] précisent que les candidats doivent jurer qu'ils disposent de l'école d'un maître régent dans laquelle ils pourront soutenir les disputations de la 'determinatio', qu'ils ont suivi les cours de la Faculté des arts depuis cinq ans ou quatre au minimum, qu'ils ont étudié tel et tel livres (j'y reviendrai), qu'ils ont assisté pendant deux ans aux disputes publiques des maîtres, qu'ils ont répondu pendant la même période 'de sophismatibus' et pendant un an 'de questione'. Mais si un bachelier s'avère être suffisamment instruit ("sufficienter se habens in scientia") selon l'attestation des examinateurs ("secundum testimonium examinatorum") sans pour autant avoir rempli toutes les conditions concernant les années, les livres et les cours, la nation peut lui donner une dispense. Il est vrai que ce texte ne fait pas explicitement état d'une interrogation sur les matières de l'enseignement et on peut se demander s'il n'est pas question d'une simple séance pendant laquelle les examinateurs contrôlaient les attestations fournies par les maîtres des candidats et recevaient les serments de ces derniers, avant de leur accorder (ou non) la licence de 'déterminer' ('licentia determinandi'), c'est-à-dire de tenir des disputes pendant le Carème et de déterminer les questions soulevées, ce qui était en principe le rôle du maître. On peut se demander aussi, si ces disputes ne constituaient pas le véritable examen qui serait donc une épreuve de compétence dans la pratique plutôt qu'une évaluation des connaissances accumulées. D'autre part, on pourrait objecter que, si la décision par laquelle les candidats recevaient la licence de 'déterminer' ou non dépendait simplement d'attestations et de serments, les termes 'examinare', 'examen', 'examinator' ne seraient peut-être pas à leur place[29] et que le jugement des examinateurs en cas de dispense devrait aussi être basée sur une conviction personnelle et non seulement sur des renseignements fournis par les maîtres attitrés.[30]

---

[27] Rashdall (*The Universities of Europe*, 1, 453) considère que les étudiants étaient interrogés au sujet des livres par les examinateurs. Par contre, J. A. Weisheipl ('The Parisian Faculty of Arts', *American Benedictine Review* 25 (1974), 207-208) soutient qu'il n'y a aucune indication d'un vrai examen, mais qu'il s'agissait seulement de serments et d'attestations. Au sujet de cette 'déterminance', cf. M. Tanaka, *La nation anglo-allemande de l'Université de Paris à la fin du Moyen Age*, Paris 1990 (Mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne, 20), 106-108, qui, lui, semble considérer la 'déterminance' comme un vrai examen.

[28] *CUP* 1, 201 (1252).

[29] Sur ces termes, cf. O. Weijers, *Terminologie*, 390-394; sur 'determinatio', cf. ibid. 404-407.

[30] Mais il ne faut pas oublier que les étudiants avaient déjà subi deux épreuves préliminaires: les réponses 'de sophismatibus' et 'de questione'.

Bref, c'est un problème difficile à résoudre. Les serments des 'determinatores' n'apportent naturellement pas d'élément nouveau à ce dossier. Les compendia pour les examens qui me sont connus, concernent l'examen de la licence, mais ils comprennent aussi des questions au sujet des textes étudiés dans les premières années d'étude, qui étaient donc probablement sujets à examen pour la 'determinatio'.[31] Ou faut-il supposer que la 'determinatio' n'était considérée que comme une étape par laquelle les étudiants passaient à la phase active de leurs études, comprenant une bonne part de 'pratique', tandis que l'examen final, celui de la licence, était l'occasion de sonder les connaissances de l'ensemble du programme prescrit?

Dans cette problématique, les statuts de la Faculté des arts de Prague semblent indiquer d'abord que la 'determinatio' était là effectivement une procédure sans véritable interrogation sur les connaissances. Pour devenir bachelier, il fallait se soumettre à une cérémonie pendant laquelle le candidat était présenté à la Faculté par son maître et était invité par le doyen à déclarer sous serment[32] qu'il avait étudié les textes prescrits et qu'il avait répondu dans les disputations. Le maître devait ensuite jurer qu'il considérait son élève compétent et le doyen faisait jurer à l'étudiant une série de serments sur les obligations à remplir avant de pouvoir 'déterminer'. Après quoi, le candidat était admis au grade de bachelier[33] et il recevait ce grade de son maître, après avoir répondu à un 'sophisma' et à une 'questio'.[34] Jusque là, il n'est pas question d'interrogation sur les matières, mais un peu plus loin un autre paragraphe ajoute que nul ne peut être présenté à la Faculté "nisi in libris ab ipso auditis a decano et aliis examinatoribus examinatus et idoneus juxta dicti gradus exigentiam sit repertus",[35] ce qui semble quand-même impliquer un examen réel et non une simple audition de la déposition du maître. Il se peut que ce paragraphe ait été ajouté ultérieurement, lorsque la réglementation précédente, qui ressemble à celle du modèle parisien, s'était avérée insatisfaisante. Il faudra sans doute tenir compte d'une telle évolution dans le temps et des divergences locales, lorsqu'on essaiera de trancher cette question, qui reste à mes yeux ouverte.

---

31 Ainsi le *Compendium de Barcelone* et le *De communibus artium liberalium.*

32 Cf. *Liber decanorum* II, 12, 48: "per juramentum praestandum interrogari, si audiverit (...)."

33 Cf. ibid. II, 12-14, 48-52.

34 Cf. ibid. II, 15, 52.

35 Ibid. II, 20, 54.

Les mêmes statuts de la Nation anglaise de 1252 relatifs à la 'determinatio' soulèvent un autre problème: pour chacun des livres dont la lecture est exigée, ils indiquent le nombre de fois que les étudiants doivent les avoir 'entendus' (c'est-à-dire qu'ils doivent avoir suivi des cours à leur sujet) et pour la plupart de ces livres ils imposent plusieurs cours. Cela serait compréhensible s'il s'agissait toujours d'un cours 'ordinarie' et un 'cursorie', ces deux façons de lecture étant différentes et complémentaires, le dernier étudiant les aspects textuels, le sens direct, les divisions, tandis que le premier, donné exclusivement par les maîtres régents, était un commentaire plus général donnant lieu à des 'questiones'.[36] Ainsi, on peut comprendre que les étudiants sont censés suivre un cours 'ordinaire' sur les *Analytica posteriora* mais un cours 'ordinaire' et un cours 'cursif' sur les *Analytica priora* et que le *Priscianus maior* faisait seulement l'objet d'une lecture 'cursive'. Mais que penser du fait que pour certains livres on imposait plusieurs fois les mêmes cours, par exemple pour la 'logica vetus' (au moins deux fois 'ordinarie' et une 'cursorie'), pour les *Topica* et *Sophistici elenchi* d'Aristote (deux fois 'ordinarie' et au moins une fois 'cursorie' ou sinon trois fois 'ordinarie'), pour le *Priscianus minor* et le *Barbarismus* (deux fois 'ordinarie' et au moins 'cursorie').

On peut se demander s'il faut penser ici à la pratique de la dictée, interdite explicitement un siècle plus tard,[37] comme cela avait déjà été fait dans les autres Facultés. Mais il semble peu probable qu'à cette époque, au milieu du XIII[e] siècle, lorsque le système de la reproduction par 'pecia' était en vigueur et qu'il y avait de nombreux libraires à Paris, l'Université aurait encouragé la multiplication des textes par la dictée. Il est plus raisonnable de supposer qu'il s'agit simplement des livres dont on exigeait une connaissance très approfondie. Il faut noter qu'on ne demande pas ici plusieurs lectures 'cursives', qui doivent jeter la base de la compréhension directe et textuelle, mais qu'il s'agit de plusieurs lectures 'ordinaires', pendant lesquelles les maîtres, dans leurs commentaires, pouvaient soulever des questions différentes. Par contre, dans les serments que doivent jurer les candidats à la licence de Ste-Geneviève concernant les cours qu'ils ont suivis et où l'on n'indique le mode et le nombre de lectures que pour les textes des premières années d'études, à savoir les deux Prisciens, la 'logica vetus' et les *Analytica priora* et *posteriora*, on parle de "semel ordinarie et bis cursorie vel econtra"

[36] Sur la lecture 'ordinarie' et 'cursorie', cf. O. Weijers, *Terminologie*, 307-8; 329.
[37] Cf. *CUP* 3, 1229, 39 (1355); cf. aussi *CUP* 2, App., 674.

(pour chacun de ces livres).[38] Il se peut qu'au cours du temps la différence entre ces deux façons de lecture se soit estompée. Par ailleurs, dans ce dernier texte il est ajouté à chaque sujet si et dans quelle mesure on pouvait obtenir une dispense. Apparemment, la rigueur des débuts de l'organisation universitaire s'était un peu émoussée.

Venons-en au programme d'étude. On a vu que pour la 'determinatio' plusieurs documents précisent quels sont les livres que les étudiants doivent avoir étudiés avant d'être autorisés à 'déterminer'. Les divergences entre les deux premiers sont minimes: le *De anima*, au programme dans les statuts de 1252 a disparu du curriculum de la première phase selon les serments du XIV^{e} siècle (où l'on retrouve ce texte dans les serments pour la licence), tandis que la logique a été enrichie de l'*Isagoge* de Porphyre. Par contre, les règles datant de 1366 remplacent les vieux grammairiens par le *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu et le *Grecismus* d'Everard de Béthune,[39] suppriment le *Liber sex principiorum* ainsi que le *De divisione* de Boèce, et remettent le *De anima* au programme pour le baccalauréat.[40]

Pour l'examen de la licence, les choses sont plus complexes. Comme je l'ai dit plus haut, nous n'avons que la réglementation datant de 1366, ainsi que les serments pour la licence de Ste-Geneviève, sans doute de peu antérieurs.[41] Outre les livres concernant la première phase des études, les règles de 1366 imposent une série d'œuvres d'Aristote: la *Physica*, le *De generatione et corruptione*, le *De caelo et mundo*, les *parva naturalia* (*De sensu et sensato*, *De sompno et vigilia*, *De memoria et reminiscentia*, *De longitudine et brevitate vite*), ainsi que la *Metaphysica*, et demandent en plus l'étude de 'quelques livres de mathématique' ("aliquos libros mathematicos").[42] Les serments de Ste-Geneviève sont légèrement différents: la *Metaphysica* manque, mais on trouve le *De consolatione* de Boèce, le *De anima* d'Aristote (en 1366 au pro-

[38] Cf. *CUP* 2, App., 678 (prem. moitié XIV^{e} s.?). Cf. aussi les serments pour les 'determinatores' (ibid., 673) où l'on trouve "semel ordinarie et bis cursorie" (pour Porphyre, la 'logica vetus' et *Priscianus minor*).

[39] Ces textes étaient certainement lus et commentés beaucoup plus tôt, car on trouve des commentaires universitaires dès le milieu du XIII^{e} siècle. Il est étonnant qu'ils ne figurent pas dans les serments mentionnés. Cela pourrait être un argument pour situer ces serments à une époque plus ancienne.

[40] Cf. *CUP* 3, 1319 (1366).

[41] Cf. *CUP* 2, App., 678 (prem. moitié XIV^{e} s.?).

[42] Dans les serments mentionnés, il est fait mention d'au moins cent 'lectiones' sur la mathématique, par exemple sur le traité *De sphera* de Jean de Sacrobosco.

gramme pour le baccalauréat), ainsi que les *Meteora* et "au moins quatre livres" des *Ethica*.[43] Ces deux derniers textes se situent dans les règles de 1366 au niveau du 'magisterium', c'est-à-dire, après la licence, l'entrée officielle dans la corporation des maîtres. La seule véritable différence quant aux livres imposés concerne donc la *Methaphysica* et le *De consolatione*.

Si l'on compare ces exigences pour les examens aux prescriptions de lecture du XIII^e^ siècle – sans tenir compte de celles de Robert de Courçon qui datent d'une époque très précoce – on constate des différences plus marquantes. Le statut de la Faculté des arts de 1255, stipulant le temps minimal de lecture pour chacun des livres, ne parle pas du *De consolatione*, omet parmi les *parva naturalia* le traité *De longitudine et brevitate vitae*, et ne fait aucune mention des *libri mathematici*, mais comprend par contre quelques autres œuvres: pour la grammaire il ajoute Priscianus *De accentu*; au lieu des disciplines du quadrivium il prescrit le *De animalibus* et le *De plantis*; il mentionne en outre le *Liber de causis*, le *De morte et vita* et le traité de Costa ben Luca, *De differentia spiritus et anime*.

On voit donc apparaître des textes dont il n'était pas question dans les règles d'examen, mais qui font l'objet de cours jugés suffisamment importants pour en déterminer la durée. On pourrait en tirer la conclusion qu'il y a un décalage entre les livres sur lesquels les maîtres devaient donner des cours et ceux sur lesquels les étudiants étaient examinés. Mais il faut naturellement tenir compte du fait qu'il y a un écart d'un siècle entre le statut en question et les règles pour l'examen de la licence dont nous disposons. Il n'est pas impossible que certains des textes mentionnés, qui manquent dans les règles d'examen du XIV^e^ siècle, aient été exigés comme matière d'examen dans la seconde moitié du XIII^e^. On a vu que la tendance au niveau de la 'determinatio' était non seulement au renouveau (remplacement des vieux grammairiens par des textes plus récents), mais aussi à la simplification (suppression du *Liber sex principiorum* et du *De divisione* de Boèce; possibilités de dispense).

L'hypothèse d'une limitation des lectures exigées pour les examens semble se confirmer lorsqu'on compare les documents cités avec le

[43] Un autre serment, imposé par la Nation anglaise, sans doute de la même époque, exige des 'licentiandi' qu'ils respecteront les statuts émis contre la doctrine ockamiste et qu'ils défendront la science d'Aristote, de son commentateur Averroès et des autres commentateurs (*CUP* 2, App., 680).

Compendium de Barcelone, ce recueil de questions et de réponses pour préparer les étudiants aux examens, qui nous renseigne sur la situation d'une époque encore antérieure, à savoir les années 1230-1240. Le *Compendium* est agencé selon l'ordre d'une classification des sciences et non selon celui de la pratique des études. Par ailleurs, la distinction des deux phases des études n'était sans doute pas encore nettement établie à cette époque et il n'est pas du tout certain que la 'determinatio' existait comme examen. Ce recueil énumère donc tous les textes sur lesquels les candidats pouvaient être interrogés pendant l'examen final, rassemblant l'ensemble des études. L'image qui en ressort est assez différente du tableau que nous avons dressé jusqu'à présent. Commençons par les textes mentionnés dans les documents cités plus haut et qui manquent dans le *Compendium*:[44] on ne peut citer que le *Doctrinale* et le *Grecismus*, trop récents pour avoir déjà remplacé Priscien et Donat,[45] et le traité *De differentia spiritus et anime*, de Costa ben Luca, dont la traduction n'était peut-être pas encore en usage dans le milieu universitaire de Paris. Par contre, on trouve dans le *Compendium* plusieurs textes qui ne figurent pas dans les statuts universitaires. J'énumère ceux qui sont cités comme livres d'étude dont on est supposé avoir des connaissances: Euclide (les six premiers livres des *Elementa*) pour la géométrie; Boèce pour l'arithmétique et la musique;[46] le *De officiis* de Cicéron pour la science morale; le *Timaeus* de Platon dans la traduction de Chalcidius; la *Rhetorica ad Herennium* (*Rhetorica nova*, sous le nom de Cicéron); Boèce, *De syllogismis categoricis* et *De syllogismis hypotheticis*.[47]

Comme on le voit, les œuvres d'Aristote, qui constituent l'essentiel du programme selon les statuts, sont déjà présents dans le *Compendium*, mais ce dernier comprend en outre des livres plus classiques, témoins d'une époque où les 'sept arts libéraux' n'avaient pas encore été totalement submergés par la nouvelle science et où des auteurs comme Cicéron avaient encore leur place.

En fait, lorsque l'on passe en revue les étapes de l'évolution du programme d'enseignement parisien, on ne peut que constater que le

---

[44] Pour une vue d'ensemble des livres cités dans le *Compendium*, cf. par ex. F. Van Steenberghen, *La philosophie au XIII^e siècle*, Louvain/Paris 1966, 125-126.

[45] Cf. ci-dessous.

[46] *De institutione arithmetica* et *De institutione musica*. Le *Compendium* cite Ptolemée, l'Almageste pour l'arithmétique, mais ajoute que "ces livres ont été brûlés".

[47] D'autres livres sont mentionnés, mais pas comme objets de questions, tel le *De motu cordis* d'Alfred de Sareshel et Macrobe. L'impression que nous donne le *Compendium* est confirmée par les mentions "de forma" dans les introductions à la philosophie, cf. C. Lafleur, *Quatre introductions à la philosophie au XIII^e siècle*, Montréal/Paris 1988, 147-154.

nombre des livres sujets à examen a diminué avec le temps: les statuts de 1366 présentent une liste plus restreinte que celle que l'on peut dresser sur la base du *Compendium de Barcelone* de 1230-1240.[48]

Bien entendu, cela ne veut pas du tout dire que le nombre de livres lus et commentés à la Faculté des arts ait diminué, bien au contraire. On doit par exemple constater que des commentaires universitaires sur les nouveaux traités de grammaire d'Alexandre de Villedieu et d'Everard de Béthune existaient dès le milieu du XIII^{e} siècle, sans que l'on trouve trace de ces textes dans les statuts de l'époque. Il est clair que même en accumulant tous les textes mentionnés jusqu'à présent, on reste très loin de la totalité des livres qui ont réellement circulé dans le milieu de la Faculté des arts de Paris. Il suffit de regarder les manuscrits émanant de cette Faculté aux XIII^{e} et XIV^{e} siècles pour s'en convaincre. Les commentaires des maîtres contemporains n'entraient pas en ligne de compte pour les programmes officiels, pour ne pas parler des disputes.[49] Pourtant, ces textes faisaient certainement partie de l'enseignement. Le *Tractatus* de Pierre d'Espagne était sans aucun doute lu et commenté dans les cours de logique (comme dans ceux de Jean Buridan, qui a écrit un commentaire sur ce texte), mais dans les règles d'examen et les prescriptions de lecture on continuait à mentionner les livres de base, lus et relus par des générations de commentateurs.

Regardons maintenant la situation à l'Université de Prague. Il faut d'abord préciser que je fonde mon analyse sur l'édition du *Liber decanorum*,[50] qui comprend des statuts allant de 1367 à 1585 et que ces statuts ne sont pas toujours datés. Je dirai donc avec prudence que les observations suivantes sont valables pour la période à partir de la seconde moitié du XIV^{e} siècle.

Constatons d'abord que la liste des livres au programme de l'Université de Prague est assez complète. En combinant différents statuts, à savoir celui sur le coût des cours et le temps nécessaire ("De tempore librorum et pastus quantitate")[51], celui qui détermine le temps de lecture pour les livres sujets à examen ("De maximo et minimo tempore pro legendis libris requisito")[52] et celui sur les livres qu'on est autorisé à lire

---

[48] Les livres d'Aristote cités par le *Compendium de Barcelone* n'étaient probablement pas sujets à examen pendant la période de l'interdiction de lecture, mais cette interdiction a été levée peu après la rédaction du recueil.

[49] Cf. Rashdall 1, 447-450; 491-492.

[50] Cf. ci-dessus n. 2.

[51] Rubr. V, 18.

[52] Rubr. V, 29.

les jours de fête ("De libris qui diebus festivis possunt legi"),[53] on en arrive à un ensemble de textes comparables à ceux du programme parisien. Comme à Paris, les œuvres d'Aristote prennent naturellement une place importante, mais il faut noter l'absence du *De animalibus*, du *De morte et vita*, du *Liber de causis* et de la traduction de Costa ben Luca. Dans le domaine de la philosophie morale on lit non seulement les *Ethica*, mais aussi les *Politica* et *Oeconomica* d'Aristote (et pas Cicéron, *De officiis*). De Boèce, le *De consolatione* est au programme, mais le *Timaeus* de Platon manque. Pour la rhétorique, on lit Aristote et non Cicéron (ou la *Rhetorica ad Herennium*). En matière de logique Boèce et le *Liber sex principiorum* sont absents du programme officiel, mais ils figurent sur la liste des livres qu'on peut lire les jours de fête, et le *Tractatus* de Pierre d'Espagne est officiellement prescrit.[54] Pour le 'quadrivium' on trouve un programme plus complet qu'à Paris, comprenant la *Theorica planetarum*,[55] la *Musica Muri*,[56] la *Perspectiva communis*,[57] un *almanachum*[58] et un *computus*.[59] La grammaire est enseignée sur la base des traités d'Everard de Béthune et d'Alexandre de Villedieu (la seconde partie du *Doctrinale*), mais le *Priscianus minor* est également retenu, et on rencontre ici quelques livres qui appartiennent plutôt au domaine littéraire: le *De disciplina scolarium* du Ps.-Boèce[60] et le *Labyrinthus*.[61]

A l'Université de Prague, il y a une nette distinction entre les livres sur lesquels on donnait des cours et ceux qui sont requis pour l'obtention des grades. Les statuts concernant les examens du baccalauréat et de la licence sont assez brefs sur ce point,[62] mais celui prescrivant le temps de lecture pour les livres sujets à examen permet de les compléter, ainsi que celui sur la lecture pendant les jours de fête (qui énumère notamment des textes qu'on ne peut pas lire ces jours-là parce qu'ils concernent les grades). Lorsqu'on compare ces deux catégories de textes, on doit

53 Rubr. V, 40.

54 Un autre statut nous apprend que les *Questiones* de Jean Buridan étaient lues à Prague, cf. Rubr. V, 82.

55 De Campanus de Novara.

56 De Jean de Meurs.

57 De John Peckam.

58 Rubr. V, 18.

59 Rubr. V, 40.

60 Ed. O. Weijers, Leyde/Cologne, 1976.

61 Ou *De miseriis rectorum scolarum*, ed. P. Leyser, *Hist. Poetarum et Poematum Medii Aevi*, Halle 1721, 796-854.

62 Rubr. II, 12 et II, 26-7. Le dernier semble être incomplet.

constater que le nombre de ceux qui sont requis pour les grades est moins important que celui des livres sur lesquels un enseignement était donné. Ainsi, plusieurs traités aristotéliciens sont écartés: *De memoria et reminiscentia*, *De longitudine et brevitate vitae*, *De vegetalibus*, ainsi que la *Rhetorica* (la rhétorique n'étant représentée par aucun livre). Le *De consolatione* de Boèce ne fait pas non plus l'objet d'examen, ni l'*Almagestum* de Ptolemée.[63] Le plus étonnant est peut-être l'absence totale de livres de grammaire aux examens. Cela s'explique probablement par le fait qu'à cette époque, à Prague, la grammaire était considérée comme une discipline propédeutique, dans laquelle il fallait avoir fait ses preuves avant de pouvoir entamer les véritables études menant au baccalauréat et consistant en la logique, une partie de la physique, *De anima* et le traité *De sphaera*.[64]

Quoi qu'il en soit, il ressort clairement de ces statuts que les textes lus et commentés pendant les cours à l'Université de Prague étaient assez nombreux et variés, mais que la liste de ceux qui étaient nécessaires pour obtenir un grade était bien définie et plus limitée. Comme les documents dont nous disposons pour l'Université de Paris au XIV^{e} siècle concernent justement les examens, on peut légitimement supposer que là non plus les livres mentionnés comme obligatoires pour les examens ne représentent pas l'ensemble des textes au programme de l'Université.[65] D'autre part, l'impression que le programme des examens a été restreint au cours du temps, semble être confirmée par les données résultant des statuts de l'Université de Prague, mais il faut bien distinguer le programme des examens du programme des cours, le dernier étant plus considérable.

L'autre problème que je veux formuler dans cette communication est celui du niveau des connaissances. Lorsqu'un étudiant avait fidèlement suivi le programme obligatoire, les cours 'ordinaires' et 'cursifs' sur les livres prescrits, les disputes dans lesquelles il avait au cours de ses études joué le rôle d''opponens' et de 'respondens', qu'est-ce qu'on attendait de lui à l'examen final pour lui accorder la licence?

---

[63] Dans les statuts concernant les examens on ne trouve pas mention de plusieurs autres textes, dont les *Meteora*, *De generatione et corruptione*, *De coelo et mundo*, mais ils sont explicitement interdits à la lecture des jours de fête.

[64] Cf. Rubr. II, 12. Le *De sphaera* est également mentionné parmi les textes requis pour la licence, cf. Rubr. II, 26-27.

[65] Cf. ci-dessus.

Sur cette question les statuts ne peuvent pas nous renseigner et il est heureux que nous disposions de ces recueils de questions et de réponses, établis par des maîtres pour aider les étudiants dans la préparation aux examens et qui, eux, permettent de nous faire une idée de la nature des questions posées. Ils ont été appelés "examination compendia" par Osmund Lewry, le premier qui s'est véritablement intéressé à ce genre de textes. Son article sur les *Thirteenth-Century Examination Compendia from the Faculty of Arts*[66] est extrêmement utile et concerne outre le *Compendium de Barcelone*, découvert par Grabmann, un autre recueil intitulé *De communibus artium liberalium.*[67] Les deux compendia sont probablement originaires du milieu universitaire parisien et sont assez rapprochés dans le temps, datant respectivement des années 1230-1240 et du début des années 1250.

Regardons d'abord le *Compendium de Barcelone*. La première chose qui frappe, c'est que pour chaque discipline on commence par exposer le 'subiectum' et la 'divisio'. Le 'subiectum' peut d'ailleurs donner lieu à des objections et des réponses, comme c'est le cas pour la métaphysique:

> Subiectum vero metaphisice potest dici primum ens eo quod est illud a quo omnia alia exeunt in esse et a quo conservantur (...).
> Si vero <obicitur> quod ens non potest esse eius subiectum, cum sit equivocum, respondendum quod subiecta possunt appellari principia rerum generaliter, quia (...).[68]

La deuxième (et dernière) question sur la métaphysique se rapporte également au 'subiectum' de cette discipline:

> Item solet queri: Metaphisica abstrahit secundum diffinitionem. Talis autem abstractio fit per intellectum. Ergo illud quod abstrahitur solum est in intellectu. Ergo illud nichil est in natura rei. De nullo enim tali debet esse metaphisica, cum sit de maxime entibus et verissime. – Solutio. Dicendum quod, licet illud abstrahatur per intellectum, tamen illud quod abstrahitur, est natura aliqua que est rei complementum et dans esse, de qua dicitur in *Libro sex principiorum* quod substantiale, quod confert esse rei ex quadam sui compositione. Et ideo de tali, cum sit verissimum ens et incorporale, est metaphisica.[69]

---

66 Cf. ci-dessus n. 12.

67 Cf. ci-dessus n. 11.

68 Ms. *Ripoll* 109 f. 134^{rb}, éd. C. Lafleur, *Le 'Guide de l'étudiant' d'un maître anonyme de la Faculté des arts de Paris au XIIIe siècle*, Québec 1992, 34 (Publications du Laboratoire de philosophie ancienne et médiévale de la Faculté de Philosophie de l'Université Laval, 1).

69 Ibid., ed. Lafleur, 36. La question se trouve à une place erronée, entre le 'subiectum' et la 'divisio' de la mathématique.

Au sujet de la métaphysique, il y a en outre l'explication du nom *metaphisica*, l'énumération des livres, qui sont au nombre de trois: la 'Vetus metaphisica', la 'Metaphisica nova' et le *De causis*, avec l'indication de leur thème général (par exemple: "in hoc libro determinatur de rebus in ratione qua sunt entes et habent reduci ad primum ens" pour la 'Vetus metaphisica'), et une brève observation sur le rapport entre la métaphysique et les autres sciences.[70] Il faut dire que l'ensemble du traitement de la métaphysique semble assez limité et élémentaire.

Ce n'est pas le cas pour toutes les disciplines. Comme l'a déjà montré Grabmann,[71] l'accent est mis dans ce recueil sur la 'philosophia rationalis' (ou 'sermocinalis'), c'est-à-dire grammaire, rhétorique et logique, et en particulier sur la dernière,[72] tandis que la 'philosophia naturalis' ('metaphysica', 'mathematica', c'est-à-dire les disciplines du 'quadrivium', et 'physica') est traitée assez brièvement, ainsi que la 'philosophia moralis' ('Ethica nova' et 'vetus', le *Timaeus* de Platon et le *De consolatione philosophiae* de Boèce). Cependant, le *Compendium* fournit la preuve que la 'quadrivium' n'était pas totalement exclu de l'enseignement à Paris, comme certains ont pu le prétendre. Il est vrai que l'astronomie ne bénéficie que de deux questions très générales – les livres étant brûlés selon le compilateur du recueil –, mais on trouve neuf questions au sujet de la géométrie (basée sur les six premiers livres d'Euclide), sept sur l'arithmétique et sept autres sur la musique. Par contre, la physique, qui est étudiée presque exclusivement dans les œuvres d'Aristote (*Physica*, *De caelo et mundo*, *De generatione et corruptione*, *Meteora*, *De plantis*, *De animalibus*, *De anima*, les *Parva naturalia*[73]) ne provoque que très peu de questions et est en fait résumée en une énumération des livres concernés: "In hoc ergo patet numerus omnium librorum naturalium et etiam tota ratio naturalis scientie et totum eius esse."[74] On a l'impression que la nouvelle science aristotélicienne n'en est qu'à ses tout débuts dans la Faculté des arts de Paris et qu'on ne s'y attend pas encore à une connaissance approfondie de cette matière.[75]

---

70 "Et nota quod metaphisica, cum tractet de principiis generalibus rerum, est superior ad omnes alias scientias. Unde (...)." (ibid.).

71 Cf. n. 11.

72 De loin la plus longue partie du recueil, qui est d'ailleurs incomplet et abrégé (cf. Lewry, 'Thirteenth-Century Examination', 106; Lafleur, *Quatre introductions*, 13-14).

73 Ainsi que le traité *De motu cordis*, non-aristotélicien, comme l'indique le compilateur.

74 Ed. Lafleur, *Le 'Guide de l'étudiant'*, 50.

75 Cf. ci-dessous.

Quelle est la nature des questions posées par exemple au sujet de la géométrie? Après l'explication du terme 'geometria', l'inventaire des livres d'Euclide et de leur thème général, et la mention de la 'perspectiva' comme science subalterne, les trois premières questions se rapportent au 'subiectum' de la géométrie et de ses livres,[76] les trois suivantes concernent les concepts 'linea' et 'punctus', les trois dernières portent à nouveau sur le problème du domaine de cette science et ses rapports avec l'astronomie.[77] On voit qu'en fait il n'y a que trois questions sur neuf qui abordent le véritable contenu de cette discipline et cela de façon rudimentaire.[78]

Les questions concernant la 'philosophia moralis' sont plus nombreuses et plus complexes.[79] La rhétorique est traitée de façon très rapide, mais la grammaire bénéficie de très nombreuses questions et la logique davantage encore, mise à la dernière place parce que le traitement en est le plus long.[80]

Au niveau de la quantité, les connaissances exigées pour l'examen de la licence étaient donc très limitées pour la 'philosophia naturalis' ('metaphysica', 'mathematica' ou 'quadrivium', et 'physica'), un peu

---

[76] Ed. Lafleur, *Le 'Guide de l'étudiant'*, 38-39. Première objection: "diversorum generum et non subalternatim positorum diverse sunt species et differentie. Cum ergo corpus sit species substantie, non poterit esse species quantitatis. Ergo geometria male determinat de corporibus, cum fuerit solum de quantitate." Deuxième objection: "Item, cum locus et tempus sint quantitates continue, queritur quare nulla mathematica est de istis." Troisième objection: "Item, eadem est ratio hominis et unius hominis. Hoc autem non est, nisi quia homo est totum ad unum hominem. Ergo, cum corpus sit totum ad lineam et ad superficiem – quod patet quia ea continet –, videtur quod in una parte libri deberet agere de omnibus istis. Et sic male ad invicem separantur."

[77] Ed. Lafleur, *Le 'Guide de l'étudiant'*, 40. Septième objection: "Si geometria est proprie mensura terre (...), ergo non considerat mensuram cuiuslibet operis, quod est inconveniens." Huitième objection: "Item queritur utrum geometer intendit de mensuratione corporum supercelestium. Et videtur quod sic, cum intendit de mensura communiter." Neuvième objection: "Sed tunc obicitur quod astronomia subalternatur geometrie, quod est inconveniens, cum ex opposito dicitur."

[78] Voici la première question de fond et sa solution (Ed. cit., 39): "Item obicitur. Linea sic diffinitur hic: 'Linea est longitudo sine latitudine, cuius extremitates sunt duo puncta'. Sed quod est extremitas alicuius est pars eius cuius est extremitas. Cum igitur punctus sit extremitas linee, erit pars eius. Quod est contra Aristotilem qui dicit quod quelibet pars linee est linea. – Ad hoc dicimus quod aliquid dicitur pars alicuius dupliciter sive extremitas: aut quia est extrema pars, aut quia illud est ultimum ad quod in sui extremitate terminatur. Et hoc ultimo modo dicitur punctus esse extremitas linee."

[79] Sur l'"Ethica' dans ce recueil, cf. Grabmann, 'Eine für Examinazwecke abgefasste Quaestionensammlung', 192-196.

[80] "primo de rethorica dicamus eo quod de ipsa pauciora nobis competit dicere" (Ed. cit., 77); "Post rhetoricam de gramatica dicamus eo quod de ipsa pauciora quam de logica intendimus" (Ed. cit., 81).

plus complètes pour la 'philosophia moralis' ('Ethica', Platon et Boèce), beaucoup plus importantes pour la 'philosophia rationalis', c'est-à-dire les disciplines du 'trivium', à l'exception de la rhétorique.

Il est plus difficile de déterminer le niveau des connaissances quant à la qualité. On a vu que les questions concernant la géométrie n'étaient pas d'une grande complexité, mais il s'agit là d'une discipline qui n'avait pas dans le milieu parisien la même importance que la logique.[81] Pour se faire une idée exacte de la qualité des connaissances exigées des étudiants, il faudrait comparer le contenu des questions sur la logique avec les commentaires sur les mêmes textes composés par les maîtres de la Faculté des arts de cette époque. Ce n'est qu'à ce moment-là que l'on pourra déterminer l'écart entre les connaissances du candidat à la licence et celle de ses maîtres. C'est un travail qui reste à faire. Pour le moment, je me fie au jugement des spécialistes, notamment d'Osmund Lewry, qui parle de: "the very modest level of expectation of the humble arts student, often belied by the more ambitious flights of the masters' over-subtle commentaries, treatises and questions".[82] Je pose simplement un problème annexe: si le niveau des étudiants était effectivement très modeste, comment expliquer que de jeunes maîtres ès arts écrivaient peu de temps après le début de leur carrière des commentaires complexes et subtils?

L'autre compendium originaire du milieu parisien, le *De communibus artium liberalium*,[83] accentue encore ce problème. Ce recueil a été composé, selon le compilateur, par amitié pour certaines personnes moins avancées, sans l'ambition d'être complet ni de briller, traitant 'in superficie' des choses générales ('communia') auxquelles les 'licenciandi in artibus' sont censés répondre.[84] Il est agencé dans l'ordre des arts libéraux, commençant par la logique et se terminant, après les disciplines du 'quadrivium', sur le *De anima* et les trois livres "de forma" des *Ethica*. La métaphysique manque, ainsi que tous les livres aristotéliciens de la physique, à l'exception du *De anima*, et les textes des 'philosophi' (le *Timaeus* et le *De consolatione*). Faut-il supposer

---

[81] Il y a très peu de commentaires de cette époque sur la philosophie naturelle et les disciplines du 'quadrivium' originaires de Paris.

[82] Lewry, 'Thirteenth-Century Examination', 116. D'autre part, Irène Rosier a comparé les questions sur la grammaire du *Compendium de Barcelone* avec des commentaires de l'époque, dont celui de Robert Kilwardby et elle m'a assuré que là aussi le niveau du *Compendium* est nettement plus élémentaire.

[83] Cf. ci-dessus n. 11.

[84] Cf. Lewry, 'Thirteenth-Century Examination', 107.

qu'à cette époque[85] les étudiants n'étaient pas interrogés au sujet de ces livres? Le compilateur du *Compendium de Barcelone* les a incorporés dans son recueil, mais, comme on l'a vu, de façon très brève et en soulevant très peu de questions quant aux textes aristotéliciens. Il est possible que ces textes n'étaient pas encore officiellement mis au programme, depuis leur interdiction, mais qu'ils faisaient pourtant l'objet de lecture par certains maîtres, raison pour laquelle notre compilateur a considéré qu'il ne pouvait pas les passer entièrement sous silence. L'auteur du *De communibus* avait apparemment un objectif plus limité, traitant seulement de ce qui était absolument indispensable.

Mais ce n'est pas tout: les matières retenues par le compilateur sont présentées de façon plus élémentaire que dans le *Compendium de Barcelone*, comme l'a constaté le père Lewry.[86] Prenons l'exemple de la géométrie: au lieu des neuf questions du recueil de Barcelone, on en trouve seulement trois dans le *De communibus*, dont la première concerne le 'subiectum' de la géométrie, les deux autres la définition de 'punctus' et de 'linea'. La seule chose que l'on pourrait dire à l'avantage du dernier recueil, c'est que le traitement de ces questions est bien construite, énumérant plusieurs objections, puis plusieurs réponses, toutes très brèves. On pourrait se demander si ce compendium a trait à l'examen du baccalauréat plutôt qu'à la licence, mais la comparaison des livres cités avec le programme contenu dans les statuts de 1252 infirme cette hypothèse, ainsi que l'emploi du terme 'licenciandi in artibus' qui ne peut se référer qu'aux candidats à la licence.[87]

Même si l'on admet que le *De communibus* représente vraiment le niveau minimal, comme le semble l'indiquer son compilateur, et que le *Compendium de Barcelone* est beaucoup plus complet et plus fouillé, la question du niveau des connaissances reste posée, ainsi que le problème de l'écart entre le niveau exigé pour la licence et celui des commentaires des maîtres. Bien entendu, il y avait davantage d'étudiants que de maîtres et tous n'étaient pas d'une qualité exceptionnelle. Beaucoup d'étudiants passèrent par la Faculté des arts pour étudier ensuite la théologie, le droit canonique ou la médecine. Certains, après avoir obtenu la 'licentia docendi', ne se présentèrent sans doute pas à l''inceptio', la cérémonie par laquelle ils entraient dans la corporation des maîtres et

[85] La date d'origine ressort notamment du fait que l'auteur connaissait les dix livres des *Ethica*, qu'il mentionne le traité *De sphaera* de Jean de Sacrobosco et que la rhétorique se rapproche de l''ars dictaminis', cf. Lewry, 'Thirteenth-Century Examination', 108-109.

[86] Cf. Lewry, 'Thirteenth-Century Examination', 110.

[87] Sinon, on aurait dû trouver 'licenciandi ad determinationem'.

étaient désormais considérés comme de véritables 'magistri artium'. D'autres abandonnèrent la carrière universitaire après avoir obtenu la licence d'enseigner. Compte tenu du fait que les compendia n'étaient vraisemblablement pas destinés aux étudiants brillants, mais plutôt à ceux d'un niveau moyen, on peut comprendre qu'il y a une différence entre ces textes et les commentaires de quelques-uns parmi les étudiants devenus des maîtres remarquables et remarqués. Ce qu'il faudra faire, à mon avis, c'est comparer les questions du *Compendium de Barcelone* avec des commentaires anonymes de l'époque, écrits par des maîtres modestes, sinon médiocres. Cela permettrait de se faire une idée du niveau du gros des troupes.

Essayons de résumer brièvement les quelques résultats qui ressortent de cette enquête. D'abord, on a vu que la liste des livres sujets à examen semble avoir été restreinte au cours du temps. On a constaté d'une part la différence entre les livres compris dans le *Compendium de Barcelone* et ceux exigés pour la licence par le statut de 1366, d'autre part celle entre les textes universitaires mentionnés dans les statuts de l'Université de Prague et le corpus des livres qu'il fallait connaître pour y obtenir un grade. Il y a donc limitation du programme nécessaire pour les examens. Bien entendu, cela n'implique pas un appauvrissement du programme des cours. Nombre de textes étaient lus et commentés dans la Faculté des arts sans être inscrits au programme des examens.

D'autre part, la limitation des textes prescrits pour les examens n'allait pas de pair avec une baisse du niveau des connaissances exigées. A l'époque du *Compendium de Barcelone*, celles-ci étaient peut-être assez élémentaires, mais quelques indices pourraient suggérer qu'elles se sont approfondies par la suite. Le fait que les statuts de la Nation anglaise de 1252 imposent plusieurs cours pour les mêmes livres semble traduire un effort de rehausser le niveau des connaissances. On peut aussi tirer un argument de l'organisation des manuscrits universitaires. Ils sont de plus en plus complexes: des commentaires intercoupent le texte, souvent indiqué par quelques mots seulement, des surcommentaires sont écrits dans les marges. Il est vrai que ces commentaires étaient l'œuvre des maîtres et non des étudiants, mais les premiers utilisaient dans leurs cours les œuvres de leurs prédécesseurs, comme pour la logique le *Tractatus* de Pierre d'Espagne, puis le commentaire de Jean Buridan sur ce *Tractatus*, de sorte que, au cours des temps, la mention de la logique n'impliquait pas simplement les traités d'Aristote ou de Boèce, mais

aussi les commentaires célèbres que ceux-là avaient suscités. Il est peu vraisemblable que cette évolution n'ait eu aucun effet sur les exigences au niveau des examens. On peut donc supposer qu'avec le temps les connaissances dont il fallait faire preuve soient devenues plus complexes et plus approfondies, bien que le corpus auquel elles avaient trait se soit rétréci.

VI. Une trace de la cérémonie de l'*inceptio* à Oxford vers la fin du XIII[e] siècle

Cet article n'était sans doute pas facilement accessible aux chercheurs; paru dans un volume d'hommage à Pavel Spunar, un ami de longue date qui a été parmi les premiers membres du comité international du CIVICIMA, il ne prend son sens que dans le contexte des examens et cérémonies universitaires. Ici, en compagnie d'un autre exemple d'une époque plus tardive (n° VII), il complétera l'article précédent, comme exemple d'une pratique dont les détails nous échappent. En effet, cet article veut simplement ajouter une pièce au puzzle : la cérémonie de l'*inceptio* nous est connue par les statuts universitaires, mais on n'en a que très peu de traces dans les textes conservés, en tout cas dans le domaine de la Faculté des arts (en théologie, elles sont plus nombreuses) et elles concernent principalement la *recommendatio,* le discours du maître en éloge à son candidat. De plus, la plus grande partie des textes existants concerne le XV[e] siècle ; on en trouvera un exemple dans l'article suivant.

Pour une *recommendatio* datant de la fin du XIII[e] siècle, comme celles éditées par Osmund Lewry (cf. p. 185 n. 4), voir Iacopo Costa, *'Deus in corpore humano hospitatus' : un document sur l' « inceptio » à la faculté des arts (XIII[e]-XIV[e] s.),* dans *AHDLMA* 76 (2009) pp. 235-259.

Une trace de la cérémonie de l'*inceptio* à Oxford vers la fin du XIII[e] siècle

La collation des grades dans les universités médiévales nous est connue grâce aux statuts des diverses Facultés. En l'absence de mention explicite, il est souvent difficile d'identifier des textes qui sont des témoins directs de la pratique. D'une part, ce genre de textes ne méritait sans doute pas d'être conservés ; d'autre part, même s'ils ont été conservés, il n'est pas simple de les reconnaître. Dans le cas étudié ici, c'est grâce à une mention explicite dans la marge que la fonction d'un fragment de texte correspondant à une cérémonie d'examen s'éclaire.

Le fragment dont on trouvera ci-dessous la transcription doit être situé dans le contexte de la cérémonie de l'*inceptio* à la Faculté des arts, probablement à Oxford. Comme on le sait, à la fin des études l'examen de la licence, qui octroyait le droit d'enseigner de la part des autorités ecclésiastiques, était suivi de l'*inceptio*, cérémonie par laquelle le nouveau maître était accueilli dans la corporation de ses pairs.[1] Pour la Faculté des arts d'Oxford, les statuts nous renseignent amplement sur le déroulement de cette cérémonie.[2] Après avoir obtenu la *licentia incipiendi*, l'autorisation de se présenter à l'examen, le candidat en informait tous les maîtres de la Faculté. La cérémonie consistait en deux parties : les *vesperie* et, le lendemain, l'*inceptio* proprement dite, appelée aussi *principium*. Pendant les deux séances, le candidat devait prouver sa compétence dans une *disputatio*. Dans la dispute des *vesperie*, il jouait le rôle habituel du bachelier, celui de *respondens* ; le maître qui présidait la séance devait auparavant annoncer les sujets sur lesquels la dispute serait engagée et inviter les maîtres régents à y assister.[3] Le lendemain, après avoir reçu les insignes de son nouveau rang, le candidat assumait la tâche inhérente à la fonction de maître, en présidant et en déterminant la dispute. Outre ces disputes, la cérémonie comprenait la *commendatio*, le discours dans lequel le maître qui le présentait faisait l'éloge de son élève,[4] et les serments du candidat, qui devait jurer d'observer les statuts et privilèges de l'université.

---

[1] Pour l'*inceptio*, cf. O. WEIJERS, *Terminologie des universités au XIII[e] siècle*, Rome 1987, pp. 407-413.

[2] Pour les statuts, cf. S. GIBSON, *Statuta Antiqua Universitatis Oxoniensis*, Oxford 1931. Ils ont été commentés par JOHN FLETCHER dans *The History of the University of Oxford*, I. *The Early Oxford Schools*, éd. J. I. CATTO, Oxford 1984, pp. 388-391.

[3] Cf. *Statuta Antiqua*, pp. 37-38.

[4] Ce discours était prononcé pendant les *vesperie*. D'après un statut de 1339, la *commendatio* devait être mise par écrit (*Statuta Antiqua*, p. 142). Quelques-uns de ces discours relatifs à la Faculté des arts d'Oxford ont été conservés, cf. P. O. LEWRY, *Four Graduation Speeches from Oxford Manuscripts (c. 1270-1310)*, in : Mediaeval Studies 44, 1982, pp. 138-180.

Il est probable que les disputes faisant partie de l'*inceptio* ont quelquefois fait l'objet de rapports écrits ou de rédactions à partir de notes par le candidat. On est parfois tenté d'interpréter la structure d'une dispute particulière comme le signe d'un tel contexte.[5] Mais autant que je sache, parmi les témoins conservés les textes de ce genre, notés explicitement comme tels, datent presque tous des XV^e^ et XVI^e^ siècles, du moins en ce qui concerne la Faculté des arts.[6] C'est pourquoi la mention qui se trouve dans le manuscrit Oxford, Merton College 272, manuscrit datant de la fin du XIII^e^ siècle, semble précieuse.

Le manuscrit en question est un recueil de textes universitaires : il contient des commentaires sur toute une série des *libri naturales* d'Aristote : *De anima*, *De memoria*, *De longitudine vite*, *De generatione et corruptione*, *Metaphysica*, *Meteora*, *De celo et mundo*, *Physica*, etc.[7] Plusieurs de ces commentaires peuvent être attribués à Galfridus de Aspall, un autre à Adam de Bocfeld, tous deux maîtres ès arts à Oxford.[8] Il s'agit très probablement d'un livre oxonien, reflétant une bonne partie du programme de la Faculté des arts.

L'ensemble de ce manuscrit composite comprend aujourd'hui 17 textes et d'après l'ancienne table des matières, il en manque trois à la fin. Le recueil a probablement été constitué à la fin du XIII^e^ siècle. La plus grande partie du manuscrit (f^o^ 37-241) semble avoir été écrite par la même main, datant du dernier quart du XIII^e^ siècle. Après la fin du commentaire sous forme de questions sur les deux premiers livres du *De anima* de Galfridus de Aspall (f^o^ 191-236^r^) et des *Questiones* sur le troisième livre de ce texte (f^o^ 237^v^-241^r^, probablement dues au même auteur),[9] le fragment de texte qui nous intéresse ici a été écrit au verso du folio 241 (➢ Fig. 1), resté blanc. Selon Powicke, ce fragment semble également avoir été écrit par la même main.[10] Le fragment occupe la colonne de gauche et les trois quarts de la colonne de droite, dont le dernier quart est resté blanc. Dans la marge extérieure on trouve quelques indications concernant les articulations du texte (*Positio prima*, *Positio secunda*, *Contra primam*, *Contra secundam*) et dans la marge supérieure on lit la mention suivante : *ave maria grata*, puis, en lettres un peu plus grandes : *Oratio magistri* ... (gratté) *de monte fforti in vesperis*. Cette mention semble avoir été écrite par la main qui a écrit le texte.

La gratture du prénom est bien entendu vexante. Cependant, une recherche dans le *Biographical Register of the University of Oxford* d'Emden[11] a permis de trouver un candidat possible. En effet, un certain William de Montfort, né en 1238, fut probablement maître ès arts à Oxford, où il passait son *inceptio* (en théologie) sous Thomas de Canteloupe, vers 1280.[12] Il fut chancelier de l'université en 1282-1283. Outre les nombreux bénéfices ecclésiastiques qu'il reçut aux cours des ans, il devint en 1291 secrétaire du roi Edouard I, fut envoyé par lui à la Curie romaine et accompagna en 1294 la fille du roi, Eleanor, pour un voyage outre-mer. Finalement, en 1294, il mourut dans la chambre du

[5] Cf. par exemple O. WEIJERS, *La 'disputatio' à la Faculté des arts de Paris (1200-1350 environ)*, Turnhout 1995, p. 83.

[6] Des documents concernant les différentes parties de l'*inceptio* ont été conservés notamment dans les manuscrits Oxford, Magdalen College 38, et London, Lambeth Palace 221. S. GIBSON, *op. cit.*, pp. 644-645, en donne un exemple. J'ai l'intention d'étudier ce matériel dans une étude ultérieure.

[7] Cf. F. M. POWICKE, *The Medieval Books of Merton College*, Oxford 1931, pp. 156-157 (n^os^ 519).

[8] Cf. O. WEIJERS, *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris : textes et maîtres (ca. 1200-1500)*, I. A-B, Turnhout 1994 (Studia Artistarum 1) pp. 24-30 ; ID., III. G, Turnhout 1998, pp. 31-35.

[9] Au f^o^ 242 suivent d'autres questions sur le livre III du *De anima*, probablement dues à un autre auteur.

[10] Cf. POWICKE, *op. cit.*, p. 157.

[11] A. B. EMDEN, Oxford 1957-1959 (3 vols.).

[12] Cf. EMDEN, *op. cit.*, vol. II, pp. 1297-1298.

This image is not available in the online version of the publication

roi. Si ce personnage est effectivement l'auteur du fragment de question étudié ici – et c'est une hypothèse déjà avancée par Emden[13] –, ce texte devrait se situer plutôt autour de 1270, à la fin des études à la Faculté des arts et avant le début des études de théologie. Cette hypothèse semble raisonnable, même si on comprend mal pourquoi et par qui le prénom d'un tel personnage a été supprimé.

Quoi qu'il en soit, la mention reste d'un grand intérêt, car elle nous apprend que nous sommes en présence d'une *oratio* d'un nouveau maître pendant les *vesperie*, donc pendant la première partie de la cérémonie de l'*inceptio*. Le texte nous montrera qu'il ne s'agit pas d'un discours du maître présentant son élève, mais de la dispute soutenue par un candidat ; celui-ci est appelé (ou s'appelle) *magister*, puisque le lendemain des *vesperie* ce titre lui a été accordé et il est probable que le texte a été écrit après cet événement.

Essayons maintenant d'interpréter la structure du texte. Après avoir annoncé le thème, qui concerne l'histoire naturelle et plus particulièrement les notions d'action et passion – et qui se rapporte donc à la *Physique* d'Aristote –, le maître qui dirige la dispute formule la première question : *et sit prima questio de modo quo fit naturalis actio*. Elle est suivie de deux *positiones* (marquées dans la marge extérieure par *Positio prima* et *Positio secunda*) et une reformulation de la première question (*An altero dictorum modorum fiat naturalis actio et passio an neutro sed aliquo tercio*), puis de trois autres questions. Ensuite, quelqu'un, sans doute le *respondens*, commence à développer l'argumentation concernant la première question : *Circa primam questionem arguendum est* [...] ; et il annonce tout de suite qu'il n'accepte aucune des deux positions mentionnées (*quod neutro dictorum modorum fit actio et passio*). La première position est réfutée avec plusieurs arguments et la deuxième subit le même sort. Malheureusement, après le neuvième argument contre la seconde position le texte se termine abruptement. Nous ne saurons pas quelle fut la solution proposée par le *respondens* – il doit se prononcer pour une troisième voie, différente des deux positions rejetées, mais laquelle ? –, ni quelles furent les interventions des *opponentes* et la détermination finale du maître, ni d'ailleurs quel fut le développement des trois autres questions, si jamais celles-ci furent développées. En fait, nous n'avons qu'une prise de position contre les opinions mentionnées au début. Et cela pourrait être le fait d'un bachelier-candidat, qui joue dans la dispute des *vesperie* le rôle du *respondens*.

Cependant, une question s'impose : pourquoi avoir donné à ce texte le titre *Oratio* et non pas *questio* ? Faut-il en déduire que l'auteur le considérait comme différent d'une question disputée ? Et dans ce cas, serait-il possible que le candidat ait posé lui-même les questions, à propos du thème qui lui a été imposé ?[14] L'*oratio* serait alors effectivement une sorte de discours, comprenant quatre questions, dans lequel le candidat développe un thème. Mais cela ne correspond pas à ce que nous apprennent les statuts. Bref, il faudrait trouver d'autres exemples de disputes à l'occasion des *vesperie* pour pouvoir interpréter correctement ce fragment.

On peut aussi s'interroger sur les modalités de la copie de ce texte. On serait tenté d'y voir la main du candidat lui-même, qui rédige, peu après la cérémonie, le début de son intervention pendant les *vesperie*. Un argument en faveur de cette thèse se trouve dans le dernier argument contre la première position (voir ci-dessous **A 5**) : l'expression *Arguo tunc sic* semble indiquer que l'auteur parle de lui-même. Généralement, la formule est *arguit* ou *arguitur*. D'ailleurs, l'écriture est rapide et parfois difficile à lire, mais il n'y

[13] *Op. cit.*, p. 1298.

[14] Cela semble avoir été le cas dans les disputes des *vesperie* au XV^e^ siècle, cf. S. Gibson, *The Order of Disputations*, in : Bodleian Library Record 6, 1929-1931, p. 107.

a pas, me semble-t-il, d'erreurs dues à la mauvaise lecture d'un texte préexistant. Mais cette hypothèse ne s'accorde pas avec l'opinion de Powicke d'après lequel la même main a écrit les folios 37 à 241 qui précèdent. Ou faut-il supposer que notre candidat a copié une série de commentaires sur les oeuvres d'Aristote ? Ce n'est pas impossible, mais on ne peut pas exclure non plus que quelqu'un d'autre a copié le fragment, ainsi que les textes précédents, de façon intelligente et se limitant à la partie qui lui paraissait la plus intéressante.

Finalement, il nous faut constater une évidence : si le titre n'avait pas été inscrit dans la marge supérieure, on n'aurait pas su que ce texte correspond à une dispute des *vesperie*. Ainsi, il est vraisemblable que nous passons quelquefois à côté de traces d'examens et de cérémonies lorsque nous rencontrons dans les manuscrits des questions isolées ou des fragments de questions, qui ont peut-être été rédigées à la suite d'une dispute faisant partie de l'*inceptio*, mais qui n'ont pas été dotées d'un titre explicite.

La transcription

Malgré les quelques difficultés que je n'ai pu résoudre dans le texte, il me semble utile de donner ici sa transcription, en priant le lecteur de bien vouloir excuser ces manques. J'ai disposé le texte de manière à en faire sortir les articulations plus clairement, mais j'ai maintenu autant que possible la graphie du manuscrit (sauf pour les capitales et l'interponction) et j'ai indiqué tout changement qui me semblait nécessaire. J'ai utilisé *del.* pour indiquer les mots et lettres supprimés par le copiste soit par rature soit par des points sous la ligne.

Ms. Oxford, Merton College 272, f° 241^{v}

Oratio est de actione et passione que fiunt in corporibus (?) [actioni et passioni *del.*] activis et passivis.

I Et sit prima questio de modo quo fit naturalis actio.
Et quia supponendo cum Aristotele quod agens et paciens simul sunt et nichil est ip<s>orum medium[15] et quod omnis actio naturalis fiat per contactum,[16] diversimode ponitur a diversis circa modum actionis et passionis.

A Uno modo quod agens naturaliter aproximatum pacienti per sui qualitatem activam agit in partem sui contrarii sibi proximam transmutando et illa transmutata transmutat aliam sibi proximam et sic tandem fit actio in ipso paciente toto vel in ipsius profundo.

B Aliter ponitur quod contrarium agens [mittit] aliquid inmittit in suum contrarium paciens per quod inmissum fit actio in paciente toto vel in ipsius profundo.

I Sit tunc prima questio an altera dictorum modorum fiat naturalis actio et passio an neutro, sed aliquo tercio.

II Et quia in actione [naturalis *del.*] naturali est huius forme generacio vel intensio et alterius corupcio vel remissio, sit secunda questio de illo generato, s<c>ilicet an alia forma que sit res et natura actione nature producatur in esse.

III Tercia questio sit de dicta corupcione, an alia qualitas vel forma que sit res et natura actione nature cedat [i *del.*] in non esse.

IV Quarta questio sit utrum actio ipsius agentis sit in paciente tanquam in subiecto.

---

[15] Cf. ARISTOTE, *Phys.* VII, 2 (Aristoteles Latinus VII, 1, 2, p. 264) : *quod patiens et passio simul, et horum nullum est medium.*

[16] Cf. ARIST., *Phys.* V, 3 (Arist. Lat. VII, 1, 2, p. 202).

Circa primam questionem arguendum est quod neutro dictorum modorum fit actio et passio.

A Quod non primo modo sic:

1 Nullo modo continuum [est *del.*] contingit accipere partem primam; sed omne corpus naturaliter paciens est continuum; ergo talis pacientis non est accipere partem primam vel ulterius. Sequitur quod non contingit passio transmutare partem aliquam primam vel proximam. Maior patet secundo Phisicorum;[17] minor patet sic quia secundum Aristotilem continuum est divisibile in semper divisibilia.[18]

2 Item qualitas activa in superficie ultima contrarii agentis non transmutat hanc partem proximam datam in profundo ipsius, igitur nec hec pars per sui transmutationem transmutat partes ulteriores. Consequentia patet quoniam hec pars non transmutat nisi quia transmutata, igitur non transmutat nisi (*vel* ubi?) fuerit sui(?)...? quod est transmutata; sed in sui profundo vel in [sui *del.*] ultimo non est transmutata; ergo etc. Antecedens patet quia qualitas activa in superficie ultima ipsius agentis non est simul cum profundo talis partis ipsius pacientis, ergo non agit in ipsam partem in profundo ipsius. Consequentia patet quoniam ultimum agens et proximum paciens de necessitate simul sunt.

3 Item, si paciens primo tantum patitur secundum (?) superficiem, tunc solum primo recipit dispositionem vel qualitatem indivisibilem, hoc est tunc dispositio vel qualitas indivisibilis in nichil pacientis agit nisi in id cum quo simul existit; sed solum cum extrema superficie pacientis simul exsistit, igitur in nichil aliud ipsi[i]us agit et per consequens nec in alio sibi similem gignit aut efficit.

4 Item inter quelibet duo divisibilia eiusdem continui cadit divisibilium medium, igitur nulle due superficies in eodem corpore possunt esse simul vel inmediate, igitur dispositio vel qualitas causata in una non efficiunt sibi similem in alia, similiter nec in alia parte pacientis, cum pars quelibet sit divisibilis, quoniam indivisibile non est ubique simul cum divisibili.

5 Item qualitas activa agentis [g *del.*] gignit sibi similem et constat in distantem et indivisibilem, aliter enim alicubi ageret ubi non esset; similiter illa genita non gigneret aliam nisi solum superficialem et indivisibilem, et sic de aliis; igitur non gignitur aliqua qualitas [nisi *del.*] similis nisi superficialis et indivisibilis. Arguo tunc sic: ex indivisibilibus non fit continuum nec aliquid continuo coextensum, ergo nec dispositio vel qualitas aliqua profunditati pacientis coextensa.

B Item quod non secundo modo predicto fiat naturalis actio, scilicet per hoc quod contrarium agens aliquid inmittat in paciens, potest sic argui.

1 Si agens aliquid inmittit in paciens, scilicet in ipsius profundum, aut ergo inmitteret substantiam aut accidens. Non accidens, quia tunc esset accidens a suo subiecto separabile et secundum substantiam transmutabile, et tunc esset accidens principium et [s *del.*] pars substantie, quia tandem fieret aliquid forme. Nec substantiam, quia nec materiam, quia si aliquid inmitteret, illud inmissum esset principium actionis, sed materia non est principium actionis, ergo etc. Nec formam naturalem, quia talis non est a sua materia separabilis, nec secundum loca et subiecta transmissibilis; sed si inmitteretur in profundum pacientis, esset secundum loca transmissibilis et a sua materia propria separabilis. Nec inmittit compositum, quia nec partem integralem nec

[17] Je n'ai pas trouvé la *maior* (*Nullo modo continuum contingit accipere partem primam*) dans le deuxième livre de la *Physique*. Mais cf. *Phys.* V, 3 (p. 202) ?

[18] ARIST., *Phys.* VI, 1 (Arist. Lat. VII, 1, 2, p. 217).

se [com *del.*] totum, quia si sic, sequeretur corpus subingredi corpus et duo corpora esse simul, vel quod sint in paciente pori qui sint parcium corporis receptivi.

2 Item, positis adhuc poris, cum ipsum paciens non sit ubique vacuum, sic enim non esset corpus, necesse est esse partes solidas inter poros pacientis interceptas. Ad hoc igitur quod ubique in parte solida fiat actio, corpus agens vel pars corporis reciperetur in sui profundo et sic erunt duo corpora simul; sed hoc est impossibile.

3 Item, si contrarium agens inmittat virtutem in ipsum paciens, constat quod talis virtus inmissa non est nichil, cum sit principium actionis; est igitur aliquid et ita substantia vel accidens, et sequitur inconveniens ut prius, scilicet duo corpora esse simul.

4 Item, talis virtus inmissa non solum videtur activa, sed actu agens; videtur igitur quod ipsa sit actu ens et non solum ens in potentia, ergo etc.

5 Item, si sit aliquid simile forme genitum et inmissum, ipsum est actu agens et non solum activum, vel ad minus actionis principium; est igitur aliquid, est etiam aliquid factum et causatum a forma ipsius agentis naturaliter illud gignente. Fit igitur ab agente et actione nature aut ex aliquo aut ex nihilo. Non ex nihilo, quia actione nature non fit aliquid ex nihilo; sed hoc simile forme est aliquid et fit actione nature; ergo non fit ex nihilo. Fit ergo ex aliquo; non ex natura vel composito constat; relinquitur igitur quod ex forma, et sic erit forma vel pars forme per quam prefuit in agente et sequitur predictum inconveniens, et preterea non erit ibi gignitio, sed solum forme particio.

6 Item, agens naturale sive finite potencie exsigit in quid agat; sed forma naturalis agens per contrarietatem est agens naturale finite potencie, igitur exsigit in quid agat; igitur tunc forma agentis sibi simile interpplicat aut gignit in [ali]quid agat; sed illud in quod agit gignendo est principium ex quo, ergo etc.

7 Preterea, si hoc agens naturale finite potencie exsigit in quid agat, determi<n>aretur sic secundum autorem sex principiorum:[19] actus non universaliter exsigit quid agatur, ut patet in combustione et corruptione; sed universaliter exsigit actio in quid agatur; igitur naturaliter agens ad hoc quod agat indiget aliquo in quod agat.

8 Item, agens cum gignit sibi simile gignendo non agit in illud in quod inmittit, quia prius natura est fieri quam esse vel inmitti; igitur illud in quod virtutem <inmittit> non est illud in quod agit cum sibi simile gignit aut eficit.

9 Item, quod fit ab agente finite potencie fit ex aliquo; sed talis virtus inmissa fit ab agente finite potencie; fit igitur ex aliquo, ergo etc. Maior patet sic: quod fit non ex aliquo, fit a potentia infinita; ergo a destructione consequentis, si fit aliquid a potencia finita, fit ex aliquo. Antecedens patet, quia fieri non ex aliquo est fieri per creationem, ergo etc.

[19] *Liber sex principiorum* 21 (Arist. Lat. I, 6-7, p. 39).

VII. Un exemple de la cérémonie de l'*inceptio* à Oxford au début du XV^{e} siècle

Ici, nous avons donc un exemple de la cérémonie de l'*inceptio,* appartenant au milieu oxonien de la première moitié du XV^{e} siècle. Les manuscrits qui nous livrent ce texte sont une mine de renseignements sur l'enseignement à la Faculté des arts d'Oxford à cette époque et mériteraient d'être mieux étudiés.

p. 547, n. 1 – Pour la maîtrise à la Faculté de théologie, voir aussi mon étude *Queritur utrum*, pp. 87-99.

p. 550, n. 11 – J'ai cité quelques exemples dans l'étude mentionnée ci-dessus.

p. 560 – La cérémonie a changé de caractère entre le XIII^{e} et le début du XV^{e} siècle: on peut citer en comparaison l'évolution probable de l'*inceptio* à la Faculté de droit. Certaines questions disputées appartenant au contexte de l'enseignement du droit à Orléans semblent présenter le récit d'une partie au moins de la cérémonie par laquelle les bacheliers d'Orléans accédaient au grade de maître vers la fin du XIII^{e} siècle. Le caractère du *principium* (autre mot pour *inceptio* dans ce contexte) a sans doute changé au cours des premières décennies du XIV^{e} siècle. En tout cas, on a interprété une question disputée par Jean de la Ferté, qui enseigna à Orléans vers 1330, comme correspondant à son *principium.* Cette question est extrèmement longue et discute une série de cinq problèmes groupés autour d'un *casus* artificiel. Il s'agit en fait d'une sorte de traité dans lequel le professeur expose ses connaissances et ne fait qu'une vague référence à une éventuelle dispute orale (« Hiis omnibus allegationibus omissis dico quod ... »). Si ce texte représente effectivement le résultat d'un *principium,* force est de constater que le déroulement de cette cérémonie était alors très différent de celui du XIII^{e} siècle. Une telle évolution n'a rien d'étonnant : les temps avaient changé ainsi que, sans doute, le nombre de candidats, et il était normal que la cérémonie finale des études change aussi.

UN EXEMPLE DE LA CÉRÉMONIE DE L'«INCEPTIO» À OXFORD AU DÉBUT DU XV^{e} SIÈCLE

La cérémonie de l'*inceptio* marquait, dans les universités médiévales, la fin des études et l'entrée dans la corporation des maîtres. Elle existait dans toutes les facultés, mais les modalités de la cérémonie différaient d'une faculté à l'autre et évoluaient naturellement selon l'époque. Pour la Faculté de théologie, ce sont les statuts de l'université de Bologne qui nous renseignent avec le plus de précision sur le déroulement de cette cérémonie au XIV^{e} siècle[1]. Pour l'*inceptio* à la Faculté des arts, nous avons d'amples renseignements dans les statuts de l'université d'Oxford, concernant principalement les XIII^{e} et XIV^{e} siècles[2].

Puisque c'est la cérémonie de l'*inceptio* à la Faculté des arts d'Oxford qui nous intéresse ici, il faut résumer brièvement la situation selon ces statuts[3]. Pour commencer, le candidat à la maîtrise

[1] Pour la maîtrise à la Faculté de théologie, cf. B. C. BAZÀN, «Les questions disputées, principalement dans les facultés de théologie», dans B. C. BAZÀN, J. W. WIPPEL, G. FRANSEN, D. JACQUART, *Les questions disputées et les questions quodlibétiques dans les facultés de théologie, de droit et de médecine* (Typologie des sources du moyen âge occidental, 44-45). Turnhout, Brepols, 1985, pp. 112-121.

[2] Les statuts ont été édités par S. GIBSON, *Statuta Antiqua Universitatis Oxoniensis,* Oxford, Clarendon, 1931. Les statuts concernant l'*inceptio* ont été racontés et commentés par J. M. FLETCHER, «The Faculty of Arts», dans *The History of the University of Oxford,* vol. I. *The Early Oxford Schools,* éd. J. I. CATTO, Oxford, Clarendon, 1984, pp. 388-391; ID., «Developments in the Faculty of Arts 1370-1520», *ibid.*, vol. II, *Late Medieval Oxford,* éd. J. I. CATTO et R. EVANS, Oxford, Clarendon, 1992, pp. 315-345 ; ID., *Teaching and Study of Arts at Oxford c. 1400 – c. 1520,* Oxford 1961 (thèse dactylographiée).

[3] Je suis ici la description de Fletcher (voir n. 2). Cf. aussi S. GIBSON, *Statuta,* pp. XCVI-XCVIII.

devait obtenir la *licentia incipiendi,* la licence de passer l'examen (ou la cérémonie) de l'*inceptio.* Les maîtres devaient faire une déposition quant aux connaissances et aux mœurs du candidat et ce dernier devait prêter un certain nombre de serments. Il devait aussi donner un cours à la façon d'un maître et participer comme *respondens* à une dispute formelle. Ensuite, le candidat informait tous les maîtres du jour de son *inceptio* et les invitait au banquet qui allait suivre. La cérémonie elle-même était composée de deux parties : les *vesperie* et l'*inceptio* proprement dite, également appelée *principium.* Ces deux parties consistaient essentiellement en une dispute solennelle. Les *vesperie* étaient présidées par un maître spécialement désigné, qui annonçait d'avance les sujets qui seraient disputés et le candidat y jouait le rôle habituel du bachelier, celui de *respondens.* Cette dispute était suivie de la *commendatio,* un discours dans lequel le maître recommandait son élève. Le lendemain, durant le *principium* ou l'*inceptio* proprement dite, le candidat (il y en avait normalement plusieurs par cérémonie) recevait les *insignia* du statut de maître, lisait une *lectio* et présidait à son tour une dispute dans le rôle du maître : c'est lui qui posait une question à laquelle un maître devait répondre[4]. Il devait aussi jurer d'observer les statuts et privilèges de l'université. Ajoutons que la cérémonie des *vesperie* pouvait avoir lieu, en tout cas depuis le début du XIV^e^ siècle, non seulement dans l'église de Ste Mildred, mais aussi chez les Augustins : « quod vesperie arcistarum apud sanctam Mildredam et ad fratres Augustinenses indifferenter poterint celebrari »[5] et que les maîtres pouvaient déposer leurs livres sur une ou deux « desce »[6].

Regardons de plus près ce que disent les statuts sur le déroulement des discussions durant l'*inceptio,* la cérémonie du lendemain :

> De modo disputandi in incepcione. In fine autem disputacionis primi incipiencium, si arcista fuerit vel theologus, debet predictus primus incipiencium opponere de altera parte questionis alicui theo-

[4] Cette description du déroulement de la cérémonie du lendemain est présentée par Fletcher avec quelque réserve : « if the practice was the same as that followed at a later date » («The Faculty of Arts», p. 390). Il n'est pas clair quelle est sa source ici. Cf. ID., «Developments», p. 332, où il dit qu'au début du XVI^e^ siècle la coutume de nommer un seul maître comme *responsurus,* c'est-à-dire pour répondre aux questions posées par les *inceptores,* semble déjà bien établie.

[5] S. GIBSON, *Statuta Antiqua,* p. 197 (avant 1407).

[6] S. GIBSON, *Statuta Antiqua,* p. 142.

> logo qui in consimili casu prius non responderit. Quod si omnes responderint, opponat seniori.
> De modo respondendi in incepcionibus. Item, qui ultimo inceperunt primi incipientibus respondeant in incepcionibus in eadem facultate preterquam in theologia, in qua bachelarii noviter incepturi solent respondere. Quod si contingat omnes qui ante illum diem inceperint respondisse, tunc prius respondeant seniores, si eodem die non responderint[7].

Il est clair que ces statuts prévoient une cérémonie avec plusieurs *inceptores* et qu'ils déterminent surtout l'ordre dans lequel les divers participants doivent intervenir. A la fin de la *disputatio* du premier *inceptor,* qu'il soit « artista » ou théologien, celui-ci doit avancer des arguments « de altera parte questionis » auxquels un théologien qui n'a pas encore répondu dans une situation similaire doit répondre[8]. La tâche de *responsurus* incombe d'abord à ceux qui ont dernièrement été *inceptores,* en tout cas à la Faculté des arts, et s'ils ont tous déjà répondu, les « seniores » doivent prendre la relève. Il est plus difficile de comprendre ce que veut dire exactement « opponere de altera parte questionis », rôle prévu pour le premier des *inceptores* après sa dispute. Sans doute doit-il formuler des arguments contre la réponse non retenue par le maître répondant.

Ces prescriptions sont en partie répétées dans le passage suivant, qui est également daté d'avant 1350 et suit de peu les statuts cités plus haut :

> Quomodo incipientes primo debent legere et deinde questiones suas proponere et disputare.
> Incepturi quidem suas legant in principio lectiones, deinde questiones quas disputare voluerint proponentes magistris opponant, ac iidem magistri respondeant qui in eadem facultate in precedentibus incepcionibus ultimo inceperunt ; ita videlicet quod qui incipiendo posteriores fuere fiant respondendo priores. Si vero contingat omnes qui prius inceperunt incipientibus respondisse, tunc prius respondeant seniores. ... [9]

[7] S. GIBSON, *Statuta Antiqua,* p. 37 (avant 1350).

[8] On pourrait se demander s'il ne faudrait pas lire « alicui arciste vel theologo », mais le passage cité ci-dessous confirme la présence d'un théologien durant les cérémonies de la maîtrise ès arts.

[9] Ici, on trouve pour la Faculté de théologie la même disposition que l'on a déjà vue dans le statut cité plus haut : là ce sont les *bachalarii noviter incepturi* qui doivent répondre.

> In theologia quidem vel in artibus incipientibus multis, solet primus incipiencium, questione inter eum et suum responsalem pro una parte primitus ventilata, magistro theologice facultatis, qui in casu consimili prius non responderit et ultimo inceperit, de parte altera opponere questionis. Si vero omnes repondere contigerit, opponat incipiens seniori. Questione siquidem disputata solet incipiens quasi determinando questionem cum uno saltim argumento repetere, et ob reverenciam prius respondencium dicere « Ad hec et ad alia sufficiat responsio magistrorum »[10].

Ici, on voit donc que les candidats lisent d'abord une *lectio* avant de proposer leurs questions et d'opposer des arguments aux maîtres qui sont censés répondre. On répète l'ordre dans lequel ces derniers doivent s'acquitter de cette tâche. Puis on répète le premier statut cité plus haut : le premier des *incipientes,* après la discussion de sa question *pro una parte* avec le répondant, doit opposer ses arguments *de altera parte questionis* à un théologien. Ici non plus, il n'est pas clair ce que cela implique exactement. Finalement, ce premier *incipiens* doit répéter la question avec un seul argument « comme s'il la déterminait » (comme nouveau maître son rôle est de déterminer des questions disputées) et il doit terminer avec une formule de politesse, disant que la réponse des maîtres est suffisante.

Les documents reflétant la cérémonie de l'*inceptio* à la Faculté des arts sont rares[11], ou en tout cas, les rapports des disputes ne sont pas facilement reconnaissables si l'on n'a pas de mentions explicites[12]. Cependant, S. Gibson[13] a signalé deux manuscrits de la première moitié du XV^e^ siècle contenant entre autres textes des modèles pour les actes de cette cérémonie : il s'agit des manuscrits Oxford, Magdalen College 38 et London, Lambeth Palace 221. Le premier est un

[10] S. GIBSON, *Statuta Antiqua,* p. 38.

[11] Pour la Faculté de théologie ils sont plus nombreux, cf. A. G. LITTLE et F. PELSTER, *Oxford Theology and Theologians, c. 1282-1302* (Oxford Historical Society, 96). Oxford, Clarendon, 1932, *passim.*

[12] J'ai signalé un texte correspondant à une question disputée pendant les *vesperie* à Oxford dans l'article suivant : O. WEIJERS, «Une trace de la cérémonie de l'inceptio à Oxford vers la fin du XIII^e^ siècle», dans *Septuaginta Paulo Spunar oblata,* éd. J. K. KROUPA, Prague, KLP, 2000, pp. 185-191.

[13] S. GIBSON, « The Order of Disputations », dans *Statuta Antiqua,* pp. 642-647 (Appendix C). Il donne ici un bref résumé du contenu du ms. Oxford, Magdalen College 38.

recueil du début du XV^e siècle (*ca.* 1420 selon S. Gibson), composé de 70 folios, qui contient divers textes concernant l'enseignement à la Faculté des arts, quelques textes de nature théologique et entre les deux, aux folios 32 à 48, des descriptions des cérémonies des *vesperie* et de l'*inceptio*[14]. Ces descriptions sont appelées *modus* dans les titres donnés dans le manuscrit, ce qui indique qu'elles sont considérées comme des règles, des modèles. Le manuscrit Lambeth Palace 221 est un recueil disparate, consistant en diverses parties et comprenant des matériaux très divers ; la partie qui nous intéresse ici, les folios 262-309, semble avoir été écrite vers 1450 (selon S. Gibson)[15]. Cette partie comprend notamment des descriptions analogues des mêmes cérémonies (descriptions indiquées à plusieurs reprises avec le terme *forma*). Pour essayer de comprendre comment se déroulait la cérémonie de l'*inceptio* à Oxford au début du XV^e siècle, on étudiera en détail le premier manuscrit, Oxford, Magdalen College 38, et on renverra quelquefois au second.

La partie du manuscrit oxonien qui contient les textes concernant les cérémonies des *vesperie* et de l'*inceptio* commence par plusieurs questions concernant l'une ou l'autre de ces cérémonies, avant de faire suivre le *modus faciendi* durant les *vesperie :* « Hic incipit modus faciendi in vesperiis magistrorum arcium secundum usum Oxonie »[16]. Le maître pose une question à chacun des cinq candidats, en vers rimés, et les candidats vont répondre dans l'ordre inverse : le cinquième candidat est le premier à répondre. Le maître avance trois *principalia,* arguments préliminaires, et donne ensuite la parole au candidat avec la formule « Ad hanc questionem, venerande inceptor, dicetis velle vestrum etc. ». Celui-ci répond en commençant par une introduction de la question et trois *propositiones ;* un prologue est suivi de deux *suppositiones,* puis de quatre *conclusiones.* Contre la quatrième 'conclusion', qui est « proiacens questionis », quatre *principalia* sont avancés, dont les trois premiers sont divisés en *responsio, obiectio* et *confirmatio*[17]. Ensuite, les

[14] Cf. H. O. Coxe, *Catalogus codicum manuscriptorum qui in collegiis aulisque Oxoniensibus hodie asservantur,* II, Oxford , Clarendon, 1979², pp. 22-23.

[15] Cf. M. R. James et C. Jenkins, *A Descriptive Catalogue of the Manuscripts in the Library of Lambeth Palace,* Cambridge, Cambridge University Press, 1930, pp. 354-360.

[16] Ms. Oxford, Magdalen College 38, f. 32r. Des extraits sont cités dans S. Gibson, « The Order of Disputations », dans *Statuta Antiqua,* p. 643 *sqq.*

[17] Il n'est pas clair qui avance ces arguments; ils sont introduits par: «Contra ultimam vestram conclusionem que est preiacens questionis ...» (f. 34r).

questions posées aux quatrième et troisième candidats sont traitées de la même manière ; en revanche, pour les questions posées aux deux premiers candidats le développement manque[18].

Après les questions, le maître qui présidait, « the Father of the Act », tenait un discours dans lequel il recommendait les candidats et, d'après l'exemple donné dans le manuscrit mentionné, il donnait une description humoristique de leurs personnalités, ajoutant des anecdotes à leur propos. Cet élément ludique était probablement absent au début de l'époque universitaire, mais il semble s'être développé au cours du temps[19].

Dans le manuscrit que nous étudions ici, la partie concernant les *vesperie* se termine ainsi :

> Hic solent tria queri, scilicet sub quo isti inceptores incipient, in quo loco incipient et in quo tempore incipient. Ad que respondendum est quod sub me licet indigno[20], in ecclesia sancte Marie virginis et crastina die ante nonam etc.
> Explicit modus faciendi in vesperiis magistrorum arcium secundum usum Oxonie etc.[21]

L'*inceptio* proprement dite a donc lieu le lendemain, sous la présidence du maître qui a présenté les candidats. La description commence par l'annonce suivante :

> Questio cui respondebit bachilarius cum acceperit gradum in universitate Oxonie[22].

Suit donc une question à laquelle un bachelier, quand il a obtenu son grade, doit répondre. On verra plus tard qu'il s'agit bien d'une

[18] Au f. 36ra3 la description de la cérémonie s'arrête brusquement. Suit une partie qui semble avoir été insérée par erreur ; elle commence par : « Hic incipit una questio secundum modum legistarum ». Les ff. 36r-38v contiennent des éléments qui n'ont pas leur place dans la description des *vesperie ;* le f. 39r est blanc. La description reprend au f. 39v avec le *thema,* le discours de recommendation.

[19] Cf. S. GIBSON, «The Order of Disputations», *Bodleian Quarterly Rec.*, 6 (1929-31), pp. 107-108; on y trouve en anglais une version résumée de la recommandation de trois candidats contenue dans le ms. étudié ici. Cf. ID., *Statuta Antiqua*, pp. xcvii-xcviii.

[20] Le ms. semble lire « indigneus », mais la même formule dans le ms. London, Lambeth Palace 221, f. 284r, 294r, permet de le corriger.

[21] F. 42v.

[22] F. 43r.

question durant la cérémonie de l'*inceptio*. Le bachelier commence par la formulation de la question, qui est présentée sous forme de vers rimés:

> Venerande magister, questio vestra difficilima mihi proponitur sub hac verborum forma : Utrum a prima causa et principe / intellective potencie desuper irradiate / laxis habenis simplicium / ad dissolucionis terminum / a materiis sint separate. Huius questionis preclara veritas per unici fallacis medii insidiosas latebras videtur acriter debellari etc.

Puis il donne son développement de la question :

> Quelibet virtus materialis creata ex nobili corporum armonia cathena indissolubili (*ms.* indissolibili) materie ligata; sed intellectiva anima est quedam virtus corporea que suam fugit essentiam; ab humano corpore ergo ipsa a materia minime valet separari. Evidet hec sequela per se et maior per Philosophum 2° et 3° De anima. Cuius minor sic arguitur : nullum agens materiale suos extendit radios rigide activitatis in rem incorpoream a condicionibus materie penitus denudatam ; sed supracelestia corpora que sunt materialia intellectivam potentiam crebra lesione vulnerant et ledunt ; ergo ipsius essentia materiali clamide necessario est induta. Hec consequentia de se est manifesta et maior patet <per> Philosophum primo De generatione. Et minoris veritas ex clara liquet sententia autoris Sex principiorum volentis intellectivam animam corpori dum unitur secundum aspectus varios corporum superiorum ruinosis procellis corporis agitari, cum anima coniuncta corporum complexiones concomitatur. Et per consequens preassumpte questionis perlustrata veritas per dolose racionis obpugnata astucias in hoc nequit prelio portare triumphum. Cuius tamen veritatem lucidissimam autorizat Philosophus tertio De anima capitulis primo et secundo et pro veritate suppositi est ut dicitis (?) Commentator Rethoricorum tertio capitulo quarto cum concordi sententia expositorum super eisdem.
> Magister reverende, septiformi spiritu nondum illustratus, tactus pavore intrinsecus multipharie parti, mesto in tam illustri presencia ad presens circumstancium confidenter aliquid in materia tam ardua inculte declarare. Quos suis rigare rivulis fontem novi scientie, a quo in ubertatem pululant rivuli septem, creatorum (?) qui siciunt sitim extinguendo. Ad presens tamen reverencias mea precatur inbecilitas venerabilium magistrorum, ut unam suppositionem brevissimam cum conclusionum binario, quam ex fecundissimo fontis hausi rivulo, dignent audiri etc.[23]

[23] F. 43r. Vers la fin du passage une note marginale lit « Inductio bona ».

A la fin de cette introduction en style fleuri le bachelier annonce donc une *suppositio* accompagnée de deux *conclusiones.* Citons, sous forme abrégée, la supposition :

> Suppono igitur primo formarum trihariam esse maneriem. Est enim forma aliqua penitus materialis, que ex materie resurgens potentia suam sugit essenciam a mamillis materie. Et hec forma et materia a se mutuo dependentes sese quibusdam tenent brachiis ...
> ...
> Patet ista suppositio per Philosophum partim 12° Metaphisice, 2° et 3° De anima, partim per autorem Sex principiorum iunctis sententiis venerabilis Alberti, sancti Thome et Egidii super eisdem. Qua suppositione exiliter introducta sit ista conclusio mea prima etc.[24]

Les *conclusiones* qui en découlent sont aussi présentées en vers :

> Intellectus dum unitur / intelligere impeditur / per celestium actiones / inquantum organa opprimuntur / quibus anime differuntur / varie rerum intenciones.
> Licet celestia sidera / per dura fligant vulnera / vires materiales / intellective tamen anime / a suppremo fuso lumine / continue manent immortales.
> Patent hec conclusiones ex premissa suppositione. Per hec, magister venerande, exiliter ventulata (*sic*) patet quid de forma sencio separata etc.[25]

Ici semble se terminer l'intervention du bachelier qui devait répondre à la question. Immédiatement après, une autre question est formulée, toujours en vers, et elle est suivie de trois arguments principaux, également sous forme rimée :

> Ex sentenciali processu huius lectionis hunc elicio titulum disputande questionis : Utrum infinitate presidens / et simplicitate renitens / primus princeps motorum / a sue solio potencie / ad vallem transfundit existencie / naturas singulas productorum.
> Ex questione sequuntur tria que ipsam reddunt diffamatam de falsitate suspecta.
> Quod ex perfectione thesaurizata / nullatenus spoliata / summus monharca distribuit / effectibus singulis in natura / cum quadam previsionis cura / sicut ordini congruit.
> Quod licet agencia secundaria / sue causalitatis serunt industria / ut res in esse germinent / tamen virtus expiraret / et seipsam non sustentaret/ si primus fons non irriget.

[24] F. 43r-44r.

[25] F. 44r. Dans les marges on trouve les mentions « Prima conclusio » et « Secunda conclusio ».

> Quod cuiuslibet agentis inferioris virtus adequata / est vigori superioris essentialiter cathenata.
> Hec falsitatis crimine accusata ex questione sequi videntur, ergo et questio in se a scandalo non excusatur[26].

Cette présentation de la question – pourquoi est-elle qualifiée de « diffamata » et scandaleuse ? – est suivie de la formule standard :

> Ad hanc questionem, magister venerande, vos habetis dicere velle vestrum pro forma mea atque vestra[27].

La phrase suivante, qui clôt le passage, montre qu'il s'agit bien de la formulation de la question durant l'*inceptio* des maîtres à Oxford :

> Iste est modus recitandi questionem in incepcionibus magistrorum secundum usum Oxonie[28].

Cependant, on peut se demander qui a proposé cette question et qui est censé répondre. Le début du passage (« Ex sentenciali processu huius lectionis hunc elicio titulum disputande questionis ») semble indiquer que la question résulte d'une *lectio*. Ce terme *lectio* ne peut pas désigner la réponse du bachelier qui précède dans le manuscrit. Il faut donc supposer que le nouveau maître a fait une leçon – chose prévue d'ailleurs dans les statuts, comme on a vu plus haut, mais elle n'est pas rapportée dans notre manuscrit – et qu'il en tire une question à laquelle un autre participant doit répondre. On a vu que la réponse aux questions est également réglée dans les statuts : le maître qui a passé son *inceptio* dernièrement doit répondre en premier. Il se peut aussi que la réglementation du début du XVI[e] siècle, désignant un seul maître *responsalis*, fût déjà en vigueur[29].

Quoi qu'il en soit, la réponse qui suit commence par un prologue de caractère rhétorique :

> Honorande magister, inter almifica et innumera divine munificencie gratuita illud presertim mee rationis simplicitas suspicatur gratissi-

[26] F. 44r. Dans la marge, les trois arguments sont marqués : « primum principale », « secundum principale », « tertium principale ».

[27] Cf., dans le ms. London, Lambeth Palace 221 (ff. 278r, 278v, 286r), la formule parallèle : « Ad hanc questionem, inceptor venerande, habetis dicere velle vestrum pro forma vestra ». Là, il s'agit probablement de questions posées aux *inceptores* durant les *vesperie*.

[28] Fin du f. 44r.

[29] Cf. ci-dessus n. 4.

> mum cuius fecundissima possessio non est tantum ad quidditates materie sepultas ...[30]

Au cours de ce prologue il est fait mention notamment de l'intervention du bachelier qui a ouvert la cérémonie :

> Tunc etiam pregustato egregio actu et solempnissimo domini preclarissimi commendabili questioni honorifice respondentis ...

A la fin du prologue deux *suppositiones* et trois *conclusiones* sont annoncées :

> Quapropter humillime propulsato huius venerabilis auditorii gracioso supportamine ad rem condescendens duas brevissimas premittam suppositiones ex quibus conclusionum ternarium eliciam sine mora[31].

Les deux suppositions, ainsi que les trois *conclusiones* sont ensuite formulées :

> Suppono primo pro questionis supposito quod cum omnes homines natura scire desiderant, illud affectuosius cognoscere cupiunt quod est causa et lumen omnium scibilium. Huius suppositionis veritas per monarcham evidet philosophorum 8° Phisicorum, 2° et 12° Metaphisice, per autorem De causis propositionibus in diversis cum venerabili testimonio magni Alberti super eisdem etc.
> Suppono secundo pro questionis quesito quod summus rerum opifex cuius providencia ex libro De pomo ex nihilo creavit ens de non esse ad esse primum mobile procreavit primum motum et tempus et precipue materiam primam. Liquet hec suppositio per Philosophum libro De pomo et De mundo, per autorem De causis ac per Albertum pro mundi inchoacione super octavum Phisicorum tractatu primo.
> Quas supposiciones taliter procurrentes in se qui festinant tres sequuntur conclusiones quarum hec est prima etc.
>
> In primo fontali principio tamquam in ente plenissimo infinitas hospitatur / in quo rerum causalitas summaque simplicitas solummodo conprobatur.
> Quoniam largitor magnificus affluenter dans singulis perfectionem dispensavit / ipsamque rerum indigencie secundum quod fuerant disposite dispariter irrogavit.
> Istarum duarum conclusionum veritates premissas per suppositiones liquide innotescunt.
> Infinitate presidens / et simplicitate renitens / primus princeps

[30] F. 44v. Dans la marge on trouve la mention « Prologus ».

[31] F. 45r.

> motorum / a solio sue potencie / ad vallem transfundit existencie / naturas singulas productorum.
> Ista conclusio claret per Philosophum 8° Phisicorum cum sentencia Alberti super eodem etc.
> Per hec, magister honorande, stilo sub domestico exiliter enodata evidet quid intelligo de rerum efficiencia etc.[32]

Ainsi se termine la réponse donnée par le maître *responsalis,* dans un style qu'il appelle modestement *domesticus,* mais qui correspond au style codé qu'avait apparemment ce genre d'exercices à cette époque. La phrase qui clôt ce passage nous dit explicitement par qui la question avait été posée :

> Explicit modus respondendi in incepcionibus magistrorum in ecclesia sancte Marie secundum usum Oxonie ad questionem principalis opponentis etc.

C'est donc le *principalis opponens* qui a formulé la question principale de la cérémonie (on verra plus loin que la question est appelée *questio principalis*) et ce rôle est joué par le nouveau maître, c'est-à-dire par l'*inceptor* qui commence ainsi son enseignement.

Ce n'est pas la fin de la cérémonie : intervient ensuite le *replicator,* qui, après quelques mots élogieux pour la façon dont la question a été developpée, va argumenter contre la réponse donnée à la question principale :

> Honorande magister, licet vestra subtilitas materiam questionis per suppositiones stabiles et conclusiones fundatas solercius enodavit, tamen contra aliquas conclusiones vestras intendo de licencia duorum procuratorum aliqualiter replicare.
> Et primo contra ultimam conclusionem vestram, que est preiacens questionis in terminis arguitur sic : Nullus est primus princeps motorum, ergo ultima vestra conclusio est falsa pro primo supposito, magister ; sic arguatur ...
> Primus princeps motorum non est infinitate presidens, ergo ultima conclusio vestra est falsa pro secundo supposito ...
> Primus princeps motorum non simplicitate renitens, ergo ultima vestra conclusio est falsa pro tertio supposito. Arguitur sic ...
> Primus princeps motorum non transfundit naturas singulas ad vallem existencie, ergo ultima vestra conclusio est falsa pro quesito.

[32] F. 45r-45v. Dans les marges, les deux suppositions et les deux premières *conclusiones* sont brièvement indiquées. A hauteur de la troisième *conclusio* on lit : « Tertia conclusio est preiacens vestre questionis m. h. (magister honorande ?) ».

> Arguitur sic, magister ...
> Primum agens non distribuit perfectionem effectibus in natura, ergo primum principale falsum. Antecedens arguitur sic ...[33].

Le passage se termine sur la phrase suivante :

> Iste est modus arguendi contra questionem principalem in incepcionibus magistrorum secundum usum Oxonie.

Cette intervention du *replicator,* faite avec la permission explicite des deux *procuratores* de la Faculté, semble clore la cérémonie[34]. La *replicatio* faisait partie de la plupart des exercices à la Faculté des arts. John Fletcher a essayé de comprendre ce qu'elle représentait exactement et par qui ce rôle était joué, mais les témoignages des textes divergent ; généralement, il s'agit d'une personne dont l'ancienneté était plus grande que celle des autres participants à l'acte scolaire. Ici, la tâche incombait probablement à l'un des maîtres plus anciens[35]. Quoi qu'il en soit, il s'agit apparemment d'avancer des arguments contre la réponse donnée à une question, et, dans le contexte de l'*inceptio,* contre la réponse du *responsalis* à la question posée par le *principalis opponens.*

Résumons ce que l'on a appris à propos du déroulement de la cérémonie.En premier lieu, une question est développée par un bachelier, qui répète d'abord la formulation de la question telle qu'elle lui a été donnée par le maître. Ce dernier est vraisemblablement le nouveau maître, qui passe ici son *inceptio,* et la question a probablement été communiquée au bachelier avant la cérémonie[36]. Le bachelier

[33] F. 46r. Une transcription complète de cette *replicatio* se trouve dans J. FLETCHER, «Teaching and Study of Arts at Oxford », pp. 210-212.

[34] Dans le manuscrit, le f. 47r est blanc ; les ff. 47v-48v contiennent d'autres questions se rapportant à l'*inceptio,* mais on ne trouve pas le procédé complet : le texte s'arrête brusquement dans un prologue.

[35] Cf. J. FLETCHER, «Teaching and Study of Arts at Oxford », pp. 136-139 ; ID., «The Teaching of Arts at Oxford, 1400-1520», *Paedagogica Historica,* 7 (1967), pp. 446-447. Il semble que le mot est également utilisé dans les universités continentales et pas seulement à la Faculté des arts. Pour la *replicatio* à la Faculté de théologie à Oxford au XIV[e] siècle, cf. S. L. FORTE, *A Study of Some Oxford Schoolmen of the Middle of the Fourteenth Century with Special Reference to Worcester Cathedral MS F 65,* (thèse Oxford non publiée), I, p. 97; II, p. 138. Là, il s'agit d'arguments avancés contre une question traitée durant un *introitus* au troisième livre des *Sentences.* Cf. aussi le ms. Oxford, Magdalen College, Lat. 259, ff. 1-6.

[36] Les statuts précisent en tout cas que pour les *vesperie* les questions doivent être annoncées dans la congrégation des maîtres ; cf. GIBSON, *Statuta Antiqua,* p. xcvii.

donne sa réponse à la question, qu'il qualifie de très difficile, sous une forme bien préparée et cette réponse est précédée d'une introduction de caractère rhétorique. Il conclut en s'adressant au nouveau maître (« Per hec, magister venerande, exiliter ventulata (*sic,* pour *ventilata*) patet quid de forma sencio separata »). Ensuite, ce dernier, le nouveau maître, fait une *lectio,* non rapportée dans notre manuscrit, et il en tire une autre question qui doit être disputée (« Ex sentenciali processu huius lectionis hunc elicio titulum disputande questionis »). Dans son rôle de *principalis opponens,* il donne non seulement la formulation de la question, mais aussi trois arguments principaux, comme il se doit (« Iste est modus recitandi questionem ...»). A la fin, il s'adresse au *responsalis,* qui doit répondre à la question, cela afin de remplir les obligations statutaires du nouveau maître (l'*inceptor*) comme celles du *responsalis* lui-même (« Ad hanc questionem, magister venerande, habetis dicere velle vestrum pro forma mea atque vestra »). Ce répondant est un autre maître, soit un jeune maître qui a récemment passé l'*inceptio,* soit quelqu'un qui a été désigné comme seul *responsalis* pour toute la cérémonie (qui concernait normalement plusieurs *inceptores*). Le répondant commence son discours également par un prologue, dans lequel il fait notamment mention de la performance du bachelier (« dominus preclarissimus ») au début de la cérémonie, avant de formuler deux *suppositiones* et trois *conclusiones.* La longueur et le style rhétorique du prologue font soupçonner que cette question principale était également connue à l'avance. En tout cas, la réponse est présentée comme le « modus respondendi » en usage dans cette cérémonie à Oxford. Notons que cette réponse se termine sur une *conclusio* et qu'il n'y a pas de réfutation des arguments préliminaires. En revanche, un autre maître commence à « répliquer » contre la dernière *conclusio* (celle qui résume la réponse à la question) du répondant, toujours selon les normes en vigueur (« Iste est modus arguendi contra questionem principalem ... »). Le *replicator* était probablement un maître plus ancien, comme on a vu plus haut. Son intervention semble marquer la fin de la partie concernant ce premier *inceptor.*

Les principaux éléménts de la cérémonie étaient donc deux questions différentes (dans l'exemple que nous venons de voir la première concerne la forme séparée, la seconde la création), proposées par l'*inceptor,* le nouveau maître, et développées par respectivement un bachelier et un jeune maître, ainsi qu'une *lectio* par l'*inceptor* qui en extrait la seconde question (la question principale) et une *replicatio* par un autre maître concernant la réponse donnée à cette question principale. Le

rôle de l'*inceptor* semble donc se limiter à la formulation d'une question avant la cérémonie, question communiquée au bachelier qui doit y répondre ; à la lecture d'une *lectio* et à la présentation de la question principale qui en résulte, accompagnée des arguments préliminaires. Cette présentation répondait apparemment à des règles, comme on a vu dans le modèle plus haut, et devait sans doute être marquée d'une certaine ironie, ce qui pourrait expliquer les termes « diffamata » et « scandalum » utilisés à propos de la question.

Ce schéma ne correspond pas à ce que nous savons de la cérémonie de l'*inceptio* au XIII^e^ siècle, cérémonie durant laquelle l'*inceptor*, après avoir joué le rôle de *respondens* dans les vespéries de la veille, devait assumer celui de maître, c'est-à-dire déterminer une question disputée. Dans l'exemple qu'on a vu plus haut, le nouveau maître présente bien une question à disputer, mais il ne la détermine pas. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une vraie dispute, mais de la formulation standardisée d'arguments, de suppositions et de thèses. Manifestement, la cérémonie a changé de caractère au cours du temps et les règles du jeu, telles qu'elles nous sont présentées dans le manuscrit étudié ici, ont probablement été fixées au XIV^e^ siècle.

La description de la cérémonie dans le manuscrit ne correspond pas non plus exactement aux statuts que l'on a vus plus haut. En particulier, l'intervention du *replicator*, à la fin de la réponse à la question principale, semble remplacer l'argumentation par le premier des *inceptores*, appelée dans les statuts « opponere de parte altera questionis ». Le *replicator* attaque la dernière conclusion du répondant, ce qui n'est pas du tout la même chose que d'avancer des arguments contre la réponse non retenue. On ne peut donc pas identifier le *replicator* au premier *inceptor*. D'autre part, un *replicator* intervient probablement à la fin de chacune des questions principales, de chacun des candidats. Il se peut que notre manuscrit n'ait pas rapporté la fin de la cérémonie, avec l'intervention statutaire du premier *inceptor*, qui avait donc un rôle plus important que les autres. On ne retrouve pas non plus la reformulation finale de la question avec la formule de politesse précisée par les statuts. Cela dit, grâce à notre manuscrit on a une image plus complète des différentes parties de la cérémonie, telle qu'elle se déroulait au début du XV^e^ siècle, image quelque peu différente de celle donnée par les statuts.

Il semble bien que la cérémonie de l'*inceptio* à la Faculté des arts de Cambridge ressemblait dans les grandes lignes à celle qui était en

usage à Oxford[37]. Il faudrait mieux étudier les documents concernant ces deux universités pour comprendre les détails du déroulement de ce passage solennel à la maîtrise. En tout cas, on peut dire qu'il y a eu une évolution très nette par rapport au XIII[e] siècle : la cérémonie est plus complexe, avec davantage d'intervenants, le style des discours est beaucoup plus codé, un élément ironique et humoristique a fait son entrée. En fait on a l'impression qu'au lieu d'une véritable épreuve l'*inceptio* est devenue, au XV[e] siècle, un rite de passage, marqué par un grand nombre de règles et de formules, et constituant sans doute un événement important et festif pour toute la faculté.

Cet aperçu d'un moment de la vie universitaire est incomplet et provisoire. Cependant, j'espère qu'il intéressera Alfonso Maierù, qui a toujours manifesté un grand intérêt pour le contexte de la vie intellectuelle : vocabulaire, détails de la vie matérielle dans les universités et les écoles, modalités de l'enseignement et des examens. Après avoir profité de la richesse d'informations dans ses travaux, je me permets de lui offrir une petite pierre sur la route qui mène vers une meilleure compréhension de la vie universitaire : il sait bien que, sur cette route, on n'avance qu'à petits pas.

[37] Cf. D. R. LEADER, *A History of the University of Cambridge*, I. *The University to 1546*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, pp. 104-105. Les documents concernant cette université sont encore peu étudiés.

VIII. Les genres littéraires à la Faculté des arts

Cet article a été rédigé à la suite d'une communication au colloque de philosophie médiévale à Erfurt en 1997. Il répond à une conviction de longue date - conviction de philologue formée à regarder les textes autrement que comme des sources d'information - à savoir que le genre littéraire choisi par l'auteur a son importance et influence aussi le contenu. Le même thème a été repris plus longuement, avec un exemple concret - mais de façon moins complète en ce qui concerne les différents genres à la Faculté des arts -, dans l'article suivant (n° IX).

p. 632 – A propos des commentaires, voir les articles de la section suivante (X-XII).

p. 633 – Pour les *questiones disputate,* voir mon étude *La 'disputatio' dans les Facultés des arts au moyen âge,* où on trouvera davantage de détails sur les commentaires des XIV^e^ et XV^e^ siècles. Les solutions des questions longues sont divisées d'abord en *articuli,* comprenant notamment des *suppositiones, conclusiones* et *notanda.* Les *conclusiones* ne sont pas des conclusions, mais des thèses à l'aide desquelles, par la discussion, on donnait la réponse à la question (voir *op. cit.,* pp. 26-35). Au XV^e^ siècle, la structure n'est pas vraiment inchangée, comme je l'avais affirmé ici. La partie comprenant la solution peut être assez différente : elle n'est plus systématiquement organisée en *articuli,* mais elle comprend, outre les *conclusiones* et les *notanda,* des *dubia* à propos du texte de base, qui semblent se situer au même niveau que les autres éléments. C'est en tout cas ce que l'on constate dans les commentaires de Johannes Versor (voir *op. cit.,* pp. 35-37); cependant, il faudrait étudier d'autres commentaires de cette époque pour confirmer cette impression.

Récemment Paul Bakker[1] a étudié quatre commentaires parisiens de la fin du XV^e^ siècle, ou plutôt quatre séries de commentaires sur les *libri naturales*

1. P.J.J.M. Bakker, *Commenter Aristote au XV^e^ siècle. Typologie de quelques commentaires parisiens des années 1460-1480,* dans P. Hurtubise (éd.), *L'Université catholique au Moyen Age,* Paris 2007, pp. 187-232 (en particulier pp. 194-195).

et la *Métaphysique* d'Aristote, composés par Jean Hennon, Jean le Damoiseau, Jean de Caulaincourt et Georges de Bruxelles entre 1470 et 1485. P. Bakker a montré que la structure de ces commentaires diffère: dans deux d'entre eux, une *expositio textus* précède les *questiones,* tandis que dans les deux autres l'*expositio textus* semble faire défaut, parce qu'elle est devenue partie intégrante de la *questio.* D'autre part, en général, sous le titre d'une seule question principale, les auteurs traitent dans les *dubitationes* plusieurs autres questions.

Les articles de Christophe Flüeler sur les commentaires de l'*Ethique* à Vienne au XV^e^ siècle sont d'un grand intérêt pour comprendre le caractère de l'enseignement dans ce milieu. Cependant, ils ne sont pas vraiment utiles pour la comparaison avec d'autres commentaires d'autres milieux, puisque les maîtres à Vienne ne commentaient pas le texte d'Aristote, mais les *Questiones* de Jean Buridan sur ce texte; leurs commentaires consistaient en une sorte de paraphrase du commentaire de Buridan[2].

p. 633 – En plus des commentaires définis par le mot *sententia,* il faut distinguer un genre particulier : la *sententia cum questionibus* (voir ci-dessous n° XII).

p. 634 – Le paragraphe très court à propos de la *questio disputata* peut être complété par l'étude mentionnée ci-dessus.

p. 634 – Pour les *sophismata,* on trouvera une description un peu plus longue dans mon étude *Le maniement du savoir,* ch. 6.

p. 638 – En ce qui concerne le « *Compendium de Barcelone* », voir ci-dessus au n° V.

p. 638 – Il semble que les *Auctoritates Aristotelis* furent également utilisées à Paris, par les étudiants mais aussi par certains maîtres quand ils avaient besoin de trouver rapidement une citation dans l'une des oeuvres d'Aristote. Cela dit, à ma connaissance, ce texte n'a jamais été utilisé comme base de l'enseignement, sauf peut-être au XV^e^ siècle dans certaines universités de l'Europe centrale. C'est ce dont semblent témoigner des colophons de manuscrits appartenant à ce milieu; cf. J. Hamesse, *Les florilèges philosophiques, instruments de travail des intellectuels à la fin du moyen âge et à la Renaissance,* dans *Filosofia e Teologia nel Trecento. Studi in onore di Eugenio Randi,* éd. L. Bianchi, Louvain-la-Neuve 1994, pp. 479-508, en particulier pp. 491-492, à propos des florilèges: « Les professeurs les utilisaient comme base de leur enseignement, les expliquaient et les commentaient pour

2. Ch. FLÜELER, *Teaching Ethics at the University of Vienna. The Making of a Commentary at the Faculty of Arts (A Case Study),* dans I.P. BEJCZY (éd.), *Virtue Ethics in the Middle Ages. Commentaries on Aristotle's "Nicomachean Ethics", 1200-1500,* Leiden/Boston 2008, pp. 277-346 (en particulier p. 285).

leurs étudiants ». J. Hamesse conclut que ce genre de textes n'a pas seulement servi d'instruments de travail, mais a servi aussi à l'enseignement et qu'il a été « utilisé comme manuel de philosophie à la Faculté des arts dans plusieurs universités médiévales ».

pp. 638-639 – Les *conclusiones* comme collections de thèses tirées d'une oeuvre (ou plusieurs oeuvres) sous forme de questions disputées semblent être à rapprocher des *conclusiones* que l'on trouve dans les manuscrits des *Sentences* (cf. Claire Angotti, *op. cit. supra,* n° II). Dans ces manuscrits les *conclusiones* se présentent comme de petits résumés des divers chapitres des *Sentences,* qui facilitent l'utilisation rapide ou la mémorisation de l'oeuvre. De même, les *conclusiones* accompagnant certains commentaires philosophiques ou tirées de certains traités de logique, facilitent leur utilisation. Cependant, celles-ci sont des thèses qui se trouvent telles quelles dans les oeuvres complètes, tandis que les premières résument le texte des *Sentences.* Pour un essai de distinction entre les divers emplois du terme *conclusio,* voir O. Weijers, *Conclusio. Nouvelles réflexions sur un mot rebelle,* dans *Mots médiévaux offerts à Ruedi Imbach,* ed. I. Atucha, D. Calma, C. König-Pralong, I. Zavattero, Porto 2011, pp. 149-158.

p. 640 et n. 51 – Les actes du colloque « 30 Years Logica Modernorum » ne sont jamais parus. Ma communication est reprise ici et complète l'article n° XIII.

p. 640 – L'affirmation que la dispute scolastique est issue de la lecture des textes théologiques était trop simpliste. En effet, la situation était beaucoup plus complexe et les questions disputées juridiques y jouaient un rôle. Voir pour l'instant mon étude *Queritur utrum,* pp. 260-262. Cependant, c'est une question sur laquelle je compte revenir ultérieurement.

p. 640, n. 53 – Pour les exercices à Oxford, voir *La 'disputatio' dans les universités médiévales,* pp. 80-83, 130-131.

LES GENRES LITTÉRAIRES À LA FACULTÉ DES ARTS

Les historiens du moyen âge ont tendance à considérer les textes médiévaux comme autant de sources d'information directe, sans se soucier du fait que ces textes ont eux-mêmes une histoire et un contexte. En les utilisant, il faut tenir compte de plusieurs aspects : les conditions de leur transmission matérielle (dictée, reportation, copie, etc.), les modalités de transmission de leur contenu (emprunts, circulation des idées), et, finalement, le fait que ces textes étaient destinés à un public et qu'ils appartenaient à un genre littéraire.

Le choix du genre littéraire n'est pas dicté par le hasard. Il provient principalement de deux facteurs : soit il est imposé par les exigences de l'enseignement (une *lectio cursoria* demande un autre type de commentaire que la *lectio ordinaria*), soit l'auteur se situe volontairement dans une tradition (il choisit par exemple le procédé particulier de la question disputée).

Il est important de reconnaître le genre littéraire d'un texte quand on veut l'interpréter. Ainsi, le fait que l'une des propositions condamnées en 1277 se trouve dans un traité ou dans le corps d'une détermination d'une question disputée a un tout autre sens que la présence de la même proposition dans une réplique d'un *opponens* dans la rédaction d'une dispute[1].

Cet article veut faire le point sur la diversité des genres littéraires utilisés dans la pratique de l'enseignement à la Faculté des arts et dans son contexte ; il est fondé sur la documentation provenant des Facultés des arts de Paris et d'Oxford, du XIII^e^ au XV^e^ siècle.

Il y a quelques années, nous avons essayé de mettre en lumière le contenu des disciplines enseignées dans cette Faculté[2]. Le contenu doctrinal de nombre de textes appartenant à ces disciplines a été bien étu-

1. Comme l'a fait observer récemment John Murdoch dans une communication au congrès de philosophie médiévale à Erfurt, en août 1997.

2. *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts.* Actes du colloque ... édités par Olga WEIJERS & Louis HOLTZ, Turnhout 1997 (Studia Artistarum 4).

dié et on continue, heureusement, à publier des spécimens de l'énorme production de la Faculté des arts. Cependant, on a assez rarement prêté attention à la forme littéraire de ces textes[3]. Certains spécialistes continuent à parler du contenu de cette littérature en ignorant superbement la forme sous laquelle les théories sont présentées[4].

Dans cet article, on passera donc en revue les divers genres littéraires employés à la Faculté des arts. Ils seront traités dans un ordre systématique, et non pas nécessairement dans l'ordre chronologique. Après avoir fait cet inventaire, on posera certaines questions à propos de leur emploi et de leur rapport avec la réalité de l'enseignement.

1. Les commentaires[5]

Bien avant la naissance des universités, les commentaires étaient à la base de l'enseignement médiéval. Ce genre littéraire a évolué avec le temps et a connu de nombreuses variantes[6]. On peut distinguer les types suivants :

a) Les commentaires sous forme de gloses, très répandus au XII[e] siècle, trouvent leur continuation dans le commentaire sous forme d'*expositio*, commentaire littéral expliquant – phrase par phrase – l'ensemble du texte de base, dont ne sont cités que les premiers mots de chaque passage commenté. Généralement, l'*expositio*, souvent divisée en *lectiones*, comprend des passages consacrés à la division du texte et l'ordre de ses parties, et donne une place au développement de certains points difficiles (*notanda*) et à la résolution de problèmes posés par le texte (*dubia*)[7]. Bien entendu, les différences entre les divers spécimens de ce genre de commentaires, probablement le plus commun, peuvent être grandes : ils peuvent être brefs ou très étendus, consacrer beaucoup de place aux *dubia* et *notanda* ou très peu, etc. Les titres de ces commentaires varient également : ils peuvent s'appeler notamment *expositio, commentum (-tus), notule, (litteralis) sententia, compilationes*[8].

3. Outre le volume *Les genres littéraires dans les sources théologiques et philosophiques médiévales*, Louvain-la-Neuve 1982, avec les articles de C. Bazàn, J. E. Murdoch, P. O. Lewry & J. Hamesse, voir notamment S. Ebbesen & I. Rosier-Catach, *Le* trivium *à la Faculté des arts*, dans *L'enseignement des disciplines* (voir n. 2), p. 123-128.

4. Cf. notamment J. D. North, dans *The History of the University of Oxford* II. *Late Medieval Oxford*, éd. J. I. Catto & R. Evans, Oxford 1992, p. 69 n. 2, p. 117.

5. Je passerai rapidement sur les commentaires, parce que j'en ai parlé dans des études précédentes, mentionnées ci-dessous n. 7 et 10 (*La « disputatio » ...*, ch. 1, 1 ; *Le maniement du savoir ...*, ch. 3) et parce que j'ai l'intention d'y revenir dans une étude ultérieure.

6. Cf. notamment les contributions de John Marenbon et de Sten Ebbesen dans *Glosses and Commentaries on Aristotelian Logical Texts. The Syriac, Arabic and Medieval Latin Translations*, éd. Charles Burnett, London 1993 (Warburg Institute Surveys and Texts 23). Pour l'époque ultérieure, cf. par exemple *Les commentaires et la naissance de la critique littéraire*, éd. G. Mathieu-Castellani & M. Plaisance, Paris 1990.

7. Sur ce type de commentaires, cf. notamment mon étude *Le maniement du savoir. Pratiques intellectuelles à l'époque des premières universités*, Turnhout 1996 (Studia Artistarum. Subsidia), ch. 3 et 7.

8. Certains commentaires se présentent sous forme de paraphrase, remplaçant ainsi entièrement le texte de base. C'est la méthode empruntée par Albert le Grand.

b) Certains commentaires mentionnés sous (a) contiennent aussi bien des *dubia* et des *notanda* que des questions développées selon le schéma de la question disputée; ils constituent ainsi une phase de transition entre l'*expositio* et les *questiones*[9].

c) Les commentaires sous forme de questions disputées, appelés le plus souvent *Questiones (disputate) super ...*, n'expliquent pas l'ensemble du texte de base, mais en développent un certain nombre de points importants dans un nombre limité de questions disputées selon le schéma dialectique[10]. Très nombreux, ces commentaires peuvent aussi différer considérablement entre eux. Au XIII^e siècle, la structure des questions constituant ces commentaires était relativement simple; au XIV^e siècle, elle devint plus complexe : la partie dans laquelle le commentateur donnait sa solution était désormais organisée en plusieurs éléments, dont des *notanda* nécessaires pour la compréhension de la question, une ou plusieurs *conclusiones*, qui donnaient en fait la réponse à la question, parfois des *corollaria*, et finalement des *dubia*, qui peuvent être assez longs. Au XV^e siècle, la structure semble inchangée, mais les trois premiers éléments étaient souvent réduits à une paraphrase du texte d'Aristote.

Certains auteurs, comme Walter Burley et Jean Buridan, ont écrit des commentaires *per modum commenti* (sous forme d'*expositio*) et *per modum questionis* sur les mêmes livres de base; en effet, les deux types ne servaient pas au même but éducatif[11].

d) À partir de la seconde moitié du XIII^e siècle, on trouve un autre type de commentaires, définis par le mot *sententia*; ils sont divisés en *lectiones*, contenant parfois une brève division du passage, et toujours la paraphrase détaillée, dans laquelle de brèves questions sont insérées[12].

e) Au XV^e siècle, on rencontre des commentaires composés de questions non disputées, dans lesquelles de brèves réponses sont parfois complétées d'objections suivies également de brèves réponses. Ce type de commentaires est principalement originaire de Louvain[13]. Un genre comparable – commentaires composés de questions brèves – existait d'ailleurs au XII^e siècle[14].

Elle semble être peu répandue au sein de la Faculté des arts. La forme la plus proche est celle du commentaire sous forme de *sententia* (voir ci-dessous 1 d).

9. Cf. mon étude citée n. 7.

10. Voir l'étude citée ci-dessus (n. 7) et aussi *La « disputatio » à la Faculté des arts de Paris (1200-1350 environ)*, Turnhout 1995 (Studia Artistarum 2).

11. Cf. par exemple, à propos de Jean Buridan, L. M. DE RIJK, *The Commentaries on Aristotle's* Metaphysics, dans *L'enseignement des disciplines* (*op. cit.* n. 2), p. 303-312. À propos de Walter Burley, cf. A. UÑA JUAREZ, *Aristóteles en el siglo XIV. La técnica comentaristica de Walter Burley al « Corpus Aristotelicum »*, dans *La Ciudad de Dios* 190 (1977) p. 477-533. Cf. aussi, à propos de Geoffroy d'Aspall, E. MACRAE, *Geoffrey of Aspall's Commentaries on Aristotle*, dans *Mediaeval and Renaissance Studies* 6 (1968) p. 116-131.

12. Cf. mon étude *La « disputatio »...*, p. 15-16.

13. Par exemple le commentaire d'Hugues de Dordrecht sur les *Topiques*, cf. N. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition of the Topics in the Middle Ages*, München/Wien 1984, p. 91, 408.

14. Cf. J. MARENBON, dans *Glosses and Commentaries* (*op. cit.*), p. 90-91.

f) Au XV^e siècle apparurent aussi des commentaires sous forme de paraphrase brève, coupée de *dubia* parfois longs et de structure développée[15].

g) Finalement, il faut mentionner les « summary commentaries » ou *abbreviationes*, les commentaires qui sont en fait des abréviations du texte de base, proposant aux étudiants débutants une sorte de résumé de ce dernier[16].

Bien entendu, cette énumération est schématique et ne tient compte que des types de commentaires les plus répandus. Il existe de nombreuses variantes, qui se laissent difficilement ranger sous l'un des types décrits ci-dessus[17].

2. La « quaestio disputata »[18]

Un genre littéraire également très répandu depuis la seconde moitié du XIII^e siècle est celui de la *questio disputata*; il est naturellement lié aux commentaires sous forme de *questiones*, mais il s'agit ici d'une seule question – souvent sans aucun lien avec un texte de base – qui est, à l'origine, discutée par plusieurs acteurs pendant une séance de *disputatio*. Plus tard, la *questio disputata* est devenue un procédé littéraire et équivaut ainsi a une forme de traité. Ici aussi, on peut discerner diverses phases et divers types. Des questions disputées très complexes se développèrent notamment vers 1300 à propos de sophismes[19]. Aux XIV^e et XV^e siècles, ce genre de questions est souvent composé de plusieurs *articuli* et contient des *conclusiones* et des *corollaria*[20].

3. Les « sophismata »[21]

Les *sophismata* peuvent être considérés comme une forme littéraire à part. En effet, les sophismes des premières collections sont d'une

15. Par exemple le commentaire sur les *Topiques* de Petrus de Rivo (*ca.* 1422-1499), cf. N. Green-Pedersen, *The Tradition of the Topics* (*op. cit.*) p. 410.

16. Par exemple l'*Expositio brevissima* sur les *Predicamenta*, de Walter Burley (Cambridge, St. John's College 100 (D 25) f° 55^r-66^v). Sur les *abbreviationes*, cf. M. Grabmann, *Methoden und Hilfsmittel des Aristotelesstudiums im Mittelalter*, München 1939 (Sitzungsberichte der Bayerischen Akademie der Wissenschaften. Phil.-hist. Abt. 1939, 5) p. 54-104.

17. Cf. par ex. S. Donati, *Per lo studio dei commenti alla* Fisica *del XIII secolo, I.* ..., dans *DSTFM* II, 2 (1991) p. 404-406, 438-439. Cf. aussi A. Maierù, *Les cours :* lectio *et* lectio cursoria, dans *L'enseignement des disciplines* (*op. cit.*) p. 388. En plus, certains commentaires n'ont été transmis que partiellement. Ainsi, les *Notabilia Scoti super Metaphysicam* faisaient à l'origine partie d'un commentaire de Jean Duns Scot sur la *Métaphysique* (cf. G. Pini, dans *BPhM* 38 [1996] p. 141-142).

18. Ici aussi, je renvoie à mes études antérieures (voir n. 7 et 10).

19. Cf., pour l'instant, mon étude *La « disputatio »...*, qui sera complétée et élargie dans les années qui viennent.

20. Cf. par exemple la *Questio super libros De anima* de Johannes Sharpe, cf. A. Conti, *op. cit. infra* (n. 29) p. 215-218.

21. Pour un bref aperçu de l'évolution des *sophismata*, voir mon étude *Le maniement du savoir...*, ch. 6.

structure argumentative assez simple et semblent avoir servi comme exercices. À partir de la seconde moitié du XIII[e] siècle, ils ont une structure plus complexe et ils deviennent, au moins à Paris, les points de départ de disputes importantes. À cette époque, le rapprochement entre *sophisma* et *questio disputata* est évident. Une forme littéraire nouvelle est née avec le sophisme transformé en traité à la suite d'une *disputatio*, traitant d'une question posée à propos de ce sophisme[22].

4. Les traités

Parallèlement aux commentaires, qui se fondent explicitement sur les textes de base, les maîtres de la Faculté des arts rédigeaient et se servaient de traités (*tractatus*) indépendants. Parmi ces traités on peut distinguer plusieurs types, sur la base notamment du degré d'indépendance du texte de base.

a) Les *Summe* ou *Summule* ne sont pas entièrement indépendantes des textes de base, car elles en résument le contenu, parfois même dans l'ordre des livres et chapitres. Citons en exemple la *Summa de modis significandi* de Michael de Marbasio[23], un contemporain de Boèce de Dacie. Cet ouvrage, écrit à la demande des étudiants (« preces sociorum meorum ») a une forme qui ne correspond ni aux commentaires-questions ni aux *expositiones*, tandis que son contenu est bel et bien celui du Priscianus Maior, passant en revue les parties du discours, organisées de façon systématique. Ainsi que d'autres *Summule*, plus connues, comme le *Tractatus* de Pierre d'Espagne et les *Introductiones* de Guillaume de Sherwood, on peut considérer ces ouvrages comme des manuels d'introduction. Ils furent probablement utilisés dans l'enseignement universitaire dès la fin du XIII[e] siècle[24].

b) D'autres traités sont entièrement indépendants; c'est le cas de ceux qui traitent des matières nouvelles, comme de la *logica moderna*. On peut citer notamment des traités *de suppositionibus, de consequentiis, de obligationibus, de insolubilibus*[25], ainsi que ceux sur les *probationes terminorum*[26]. En fait, le champ des textes concernant la *logica moderna* est très divers et mériterait une étude à part. Prenons un exemple : le genre des *sophistarie*, consacré à l'étude des termes et phrases ambigus – comme le sont d'ailleurs les traités sur les *syncategoremata* et les collections de sophismes – prend les solutions (ou les *distinctiones*) comme

22. Cf. *ibid.*, p. 68-86.

23. Éd. L. G. Kelly, Stuttgart/Bad Canstatt 195 (Grammatica Speculativa 5).

24. Cf. S. Ebbesen & I. Rosier-Catach, *op. cit.* (n. 2) p. 123-126. Les auteurs citent aussi, par exemple, le *Tractatus de constructione* de Gosvin de Marbais, qui suit de près le Priscianus Minor.

25. Cf. notamment J. A. Weisheipl, *Developments in the Arts Curriculum at Oxford in the Early Fourteenth Century*, dans *Mediaeval Studies* 28 (1966) p. 157-167.

26. Cf. L. M. de Rijk, *Some 14th Century Tracts on the* probationes terminorum, *Martin of Alnwick O.F.M., Richard Billingham, Edward Upton and others. An Edition of Four Current Textbooks with an Introduction and Indexes*, Nijmegen 1982 (Artistarium 3).

point de départ[27]. Cependant, les divers traités appartenant à ce genre n'ont pas une forme littéraire identique. Parfois, la règle énoncée est suivie d'objections et de réponses, comme dans le traité *De multiplicitatibus*, parfois la règle est illustrée par des sophismes qu'elle résoud – c'est le cas notamment dans le traité *De solutionibus sophismatum* –, tandis que le traité *De communibus distinctionibus* est en fait composé de questions disputées[28]. D'ailleurs, il faudrait aussi essayer de déterminer dans quelle mesure tous ces textes doivent être considérés comme des manuels.

Dans d'autres domaines, on trouve aussi des traités, notamment concernant les sciences (comme par exemple le *De perspectiva* de Jean Peckham et la *Theorica planetarum* de Campanus de Novara), la politique (comme le *De regimine principum* de Gilles de Rome), etc.

c) On a déjà vu que certaines *questiones disputate* sont en fait des traités sous forme de question disputée, un genre littéraire très répandu aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, qui permet de mettre en lumière de façon systématique tous les aspects d'un problème ainsi que les arguments et solutions des auteurs précédents, avec leur réfutation. C'est un genre de littérature polémique hautement technique. Citons un seul exemple : la *Questio de universalibus* de Johannes Sharpe, occupant 142 pages dans l'édition moderne[29].

d) D'autres traités sont composés de plusieurs questions disputées. Un exemple précoce, avec des questions d'une structure libre, est le *Tractatus de anima* de Johannes Blund (vers 1200)[30]. Plus tard, on peut citer notamment les *Theoremata de esse et essentia* de Gilles de Rome[31] et les *Determinationes logice* ou *De natura formalitatum*, copiées en 1490 par Guillaume Vavasor[32]. Constatons plus en général que de nombreux textes intitulés *tractatus* ont la forme de questions disputées (comme le *Tractatus primus* de Walter Burley, etc.).

5. Les manuels

Les manuels, c'est-à-dire les textes écrits spécialement pour l'apprentissage d'un sujet ou d'une discipline, ont également des formes multiples[33].

a) Les « compendia » ou *abbreviationes* ou « summary commentaries », mentionnés plus haut (sous 1 g) sont aussi un genre de manuel.

27. Cf. L. M. de Rijk, *Some Earlier Parisian Tracts on* Distinctiones sophismatum, Nijmegen 1988 (Artistarium 7), p. X-XI.

28. Éd. L. M. de Rijk, *op. cit.* (n. 27).

29. Éditée par A. Conti, *Johannes Sharpe, Quaestio super universalia*, Firenze 1990 (Corpus Philosophorum Medii Aevi. Testi e Studi IX).

30. Éd. D. A. Callus & R. W. Hunt, London 1970 (Auctores Britannici Medii Aevi II).

31. Éd. E. Hocedez, Louvain 1930.

32. Ms. *Oxford, Corpus Christi College 228.*

33. Pour les manuels, cf. notamment mon étude *Le maniement du savoir...* (*op. cit.*) p. 27-33.

Ils présentent des résumés des livres de base, une aide pratique pour les étudiants[34]. Leurs titres varient; ainsi, le même résumé de Walter Burley du livre de Porphyre s'appelle dans l'incipit *compendium* et dans le colophon *brevis sententia* (dans le ms. *Oxford, Bodleian Library, Rawlinson C 677*).

b) Également mentionnés plus haut (sous 4 a), les *Summe* ou *Summule* sont des manuels d'introduction. Ces manuels ressemblent aux « compendia », mais ils résument généralement un ensemble de textes correspondant à une discipline, comme c'est le cas du *Tractatus* de Pierre d'Espagne ou des *Introductiones* de Guillaume de Sherwood.

c) Certains traités de logique au moins peuvent être considérés comme des manuels : ainsi les *Abstractiones* de Richard, *« magister abstractionum »*, et le *De fallaciis* de Walter Burley, fondé sur un traité summuliste[35]. Citons aussi les traités expliquant les règles pour résoudre les sophismes (ci-dessus 4 b) et les autres traités de logique formelle. De petits manuels, d'un niveau plus simple, furent spécialement écrits pour les étudiants[36].

d) Parmi la littérature d'introduction dans les matières de base, on rencontre encore des collections de questions, comme les *Questiones mathematice* de Raoul le Breton, traitant de l'arithmétique et l'algorisme, de la géométrie, du comput et de la musique, et constituant un cours d'introduction dans les matières de ces sciences sous forme de questions[37]. Un autre exemple est la collection de questions simples appelée *Communia grammatice et logice*[38].

e) On pourrait considérer les introductions à la philosophie comme des manuels. Elles donnent une première introduction et une classification des sciences. Citons un exemple très complet : la *Divisio scientiarum* d'Arnoul de Provence, qui donne une introduction à chacune des sciences de la philosophie naturelle – y compris la métaphysique et les mathématiques – ainsi que de la philosophie morale et rationnelle et des sciences mécaniques[39].

f) Certains manuels sont conçus spécialement pour aider les étudiants à se préparer aux examens; ils présentent notamment les questions auxquelles ceux-ci peuvent devoir répondre et les réponses cor-

34. Cf. notamment D. A. CALLUS, *Introduction of Aristotelian Learning to Oxford*, 1943, p. 275-278.

35. Cf. S. EBBESEN & I. ROSIER-CATACH, *op. cit.*, p. 123-124.

36. Cf. J. ASHWORTH, « Les manuels de logique à l'Université d'Oxford aux XIV^e^ et XV^e^ siècles », dans *Manuels, programmes de cours et techniques d'enseignement dans les universités médiévales*, éd. J. Hamesse, Louvain-la-Neuve 1994, p. 351-370. À propos de la littérature d'introduction en grammaire et logique, voir aussi P. O. LEWRY, dans *History of the University of Oxford* I, Oxford 1984, p. 407-417, J. ASHWORTH & V. SPADE, dans *History of the University of Oxford* II, Oxford 1992, p. 46, 60-64.

37. Cf. mon étude *La « disputatio »...* (*op. cit.*) p. 35, 98-100, 161-171.

38. Cf. *Le maniement du savoir...* (*op. cit.*) p. 30.

39. Éd. C. LAFLEUR, *Quatre introductions à la philosophie au XIII^e^ siècle*, Montréal/Paris 1988. Cf. *Le maniement du savoir...* (*op. cit.*) p. 31-32.

rectes. Les plus connus sont le *« Compendium de Barcelone »* et le *De communibus artium liberalium*[40].

6. AUTRES GENRES

Outre les genres littéraires bien connus que l'on vient d'énumérer, certains textes semblent appartenir à des types différents.

a) Mentionnons d'abord les florilèges, qui pourraient à un moment donné avoir été utilisés à la place des textes de base[41]. Cependant, il ne faut pas les confondre avec les *compendia*, qui sont des résumés rédigés spécialement pour englober l'essentiel d'un livre (souvent chapitre par chapitre) ou d'une discipline, ni d'ailleurs avec les *questiones*, qui traitent des points importants d'un texte sous forme de discussions. Les florilèges, eux, n'offrent qu'une série de phrases ou sentences prises dans les textes de base, sans autre traitement. Citons seulement les *Auctoritates Aristotelis*, sûrement utilisées dans le milieu des universités allemandes[42].

b) Les *conclusiones* constituent un genre à part à la Faculté des arts. À la fin du moyen âge, les livres d'Aristote ont parfois été enseignés sous forme de collections des thèses principales, dans lesquelles chaque thèse est suivie d'une brève argumentation[43]. Les *conclusiones* dans les commentaires de Walter Burley, notamment dans son commentaire sur l'*Éthique*[44] et sur la *Politique*[45], à rapprocher des *conclusiones* mentionnées, sont organisées dans des listes données par l'auteur dans chaque livre, après les *propositiones notabiles*[46]. Mais les livres d'Aristote ne sont

40. Le premier a été édité par C. Lafleur & J. Cartier, dans le *CCCM* (sous presse), le second par les mêmes dans : Cahiers du Laboratoire de philosophie ancienne et médiévale de la Faculté de philosophie de l'Université Laval 3, Québec 1993. Cf. mon étude *Le maniement du savoir...* (*op. cit.*) p. 27-30. Cf. P. O. LEWRY, *Thirteenth-Century Examination Compendia from the Faculty of Arts*, dans *Les genres littéraires...* (*op. cit.*, n. 3) p. 101-116.

41. Cf. J. HAMESSE, « Le modèle scolastique de la lecture », dans *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, éd. G. Cavallo & R. Chartier, Paris 1997, p. 125-145 (notamment 134, 139); ID., « L'importance de l'étude d'Aristote dans les universités médiévales allemandes », dans *Die Bibliotheca Amploniana ...*, éd. A. Speer, Berlin/New York 1995, p. 54-72.

42. Éd. J. HAMESSE, *Les Auctoritates Aristotelis : un florilège médiéval, étude historique et critique*, Louvain/Paris 1974. Cf. ID., *L'importance de l'étude d'Aristote* (*op. cit.*), p. 63.

43. Cf. M. GRABMANN, *Methoden und Hilfsmittel des Aristotelesstudiums im Mittelalter*, (*op. cit.*) p. 117-123.

44. Cf. J. HAMESSE, *Approche terminologique de certaines méthodes d'enseignement et de recherche à la fin du moyen âge : declarare, recitare, conclusio*, dans *Vocabulary of Teaching and Research Between Middle Ages and Renaissance*, éd. O. Weijers, Turnhout 1995 (Études sur le vocabulaire intellectuel du moyen âge 8), p. 20-21.

45. Cf. L. J. DALY, « The conclusions of Walter Burley's Commentary on the Politics », dans *Manuscripta* 12 (1968) p. 78-92; 13 (1969) p. 142-149; 15 (1971) p. 13-22.

46. Les *Conclusiones Politicorum* de Paulus Nicolettus Venetus (*ca.* 1387-1390) sont en fait les *conclusiones* du commentaire sur la *Politique* de Walter Burley. Cf. C. FLÜELER, *Rezeption und Interpretation der Aristotelischen Politica im späten Mittelalter*, Amsterdam/Philadelphia 1993, II, p. 40.

pas les seules œuvres dont on a tiré des *conclusiones*. On a vu plus haut qu'aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, les questions disputées (indépendantes ou faisant partie de commentaires) comprenaient souvent des *conclusiones*; celles-ci ont été isolées pour constituer des recueils. Ainsi, les *Conclusiones proportionum* d'Edward Upton (Oxford, vers 1400) sont en fait une sorte de résumé des thèses du traité de Thomas Bradwardine[47]. De même, les *Regule solvendi sophismata* de William Heytesbury sont souvent accompagnées des *Probationes conclusionum*[48]. Dans tous ces cas, me semble-t-il, les *conclusiones* sont des thèses énoncées dans les œuvres dont ils ont été tirées. Citons encore un exemple d'un autre sens de *conclusio* dans le contexte de la Faculté des arts : les *Conclusiones* de Richard Billingham sont une collection de sophismes, le terme *conclusiones* se référant donc aux conclusions de ces sophismes[49]. Mais l'emploi le plus spécifique, qui désigne un genre littéraire nouveau, est bien celui de thèses tirées d'une œuvre sous forme de questions disputées.

c) Finalement, il ne faut pas oublier que certains textes se présentent sous forme de diagrammes. Le plus souvent, il s'agit d'illustrations d'un texte, mais parfois les schémas se substituent à ce dernier, entièrement ou presque[50].

Après cet inventaire, on peut constater d'abord que les genres cités comprennent des formes littéraires très diverses : l'exposition, la paraphrase, les questions (sous différentes formes), les recueils d'extraits, les diagrammes.

On peut aussi poser certaines questions. D'abord, y avait-il des formes littéraires plus aptes que d'autres pour transmettre les doctrines philosophiques? Il est clair que tous les genres mentionnés servent à l'enseignement de la philosophie. Pour la recherche dans cette matière, on pouvait se servir du genre des commentaires – dans les commentaires sous forme d'exposition on trouve souvent des développements intéressants et des doctrines nouvelles, aussi bien que dans ceux sous

47. Cf. notamment le manuscrit *Oxford, Bodl. Library, Bodley 676 f^o^ 33'-49^v^*. Cf. A. B. EMDEN, *A Biographical Register of the University of Oxford*, III, p. 1932; M. CLAGETT, *The Science of Mechanics*, Madison 1959, p. 634. Voir aussi le *Compendium sex conclusionum* de John Dumbleton (avant 1348), qui traite de six *conclusiones* du traité de Thomas Bradwardine, comme l'indique l'incipit : « In hoc compendio intellectum sex conclusionum quarti capituli tractatus proportionum magistri Thome Bradwardin intendo brevissime declarare » (cf. J. A. WEISHEIPL, « Ockham and Some Mertonians », dans *Medieval Studies* 30 [1968] p. 206).

48. Cf. *The Cambridge History of Later Medieval Philosophy*, Cambridge 1982, p. 540. Cf. aussi le manuscrit *Oxford, Bodl. Library Canon. Misc. 376*, qui contient des séries de *conclusiones* (par ex. *f^o^ 24'* : « Expliciunt conclusiones de incipit et desinit. Incipiunt de maximo et minimo »; *f^o^ 30^v^*: « Expliciunt conclusiones declarate de maximo et minimo. Incipiunt conclusiones declarate de motu locali »).

49. Cf. L. M. DE RIJK, « Richard Billingham's Works on Logic », dans *Vivarium* 14 (1976) p. 134-137. Le terme *conclusio* avait d'ailleurs divers autres emplois, comme celui de bref résumé (notamment dans le cas des *conclusiones* ou *intentiones* ou *capitula* de Robert Kilwardby). Cf. J. HAMESSE, *Approche terminologique* (*op. cit.*); GRABMANN, *op. cit.*, p. 120-121.

50. Ainsi, dans le ms. *Oxford, Bodl. Library Digby 55*, l'« Analysis » de la *Métaphysique* (d'après le catalogue) se présente en grande partie sous forme de schémas.

forme de questions – ou des traités, mais pour la recherche pointue dans une discipline l'instrument indiqué était sans aucun doute la question disputée, rapport écrit d'une véritable dispute ou rédigée directement. C'est elle qui permettait de présenter de façon systématique toutes les facettes d'un problème, les divers arguments et solutions possibles, et de les réfuter ou les confirmer selon les règles de la dialectique. Il me semble que les avancées les plus importantes de la philosophie médiévale sont à chercher dans ce genre littéraire. Le fait que de nombreux traités prennent la forme de questions disputées semble confirmer cette impression.

Utilisait-on, à la Faculté des arts, des genres littéraires qui n'existaient pas dans les autres disciplines? On peut répondre que les traités consacrés aux différentes parties de la *logica moderna* n'ont pas d'équivalent ailleurs. D'autre part, les *sophismata*, originaires de l'enseignement des arts, ont été appliqués aussi dans le domaine de la théologie.

A-t-on inventé des formes littéraires spécifiques, à la Faculté des arts? La *disputatio*, celle qui se déroule comme exercice de dialectique entre deux adversaires[51], s'exprime sous des formes originales dans les traités de logique formelle. Dans l'évolution de la *disputatio* « scolastique », probablement issue de la lecture des textes théologiques, on peut signaler les questions disputées hybrides, commençant comme le rapport d'une séance de dispute, mais continuant par un véritable traité en lieu de *determinatio*[52]. Il faut aussi mentionner ici les *conclusiones* dans le sens de recueil de thèses tirées de questions disputées.

Finalement, les genres mentionnés ici, couvrent-ils toutes les formes de l'enseignement oral à la Faculté des arts? C'est une question difficile, car les textes qui ont été conservés ne représentent qu'une petite partie de tout ce qui a été écrit. Les séances de répétitions, notamment dans les collèges, ne donnaient sans doute pas lieu à la rédaction. Surtout à Oxford, nous trouvons mention dans les statuts de toute une série d'exercices dont il ne reste peut-être pas de trace écrite[53]. Cependant, les principales formes d'enseignement et de recherche dans cette Faculté sont largement illustrées par les textes, bien que ceux-ci ne montreront jamais entièrement ce que fut la réalité : la recherche de la solution d'un problème dans une séance de dispute avec des collègues et des bacheliers ne trouve sans doute qu'un faible écho dans les rapports écrits qui nous restent.

51. Cf. mon article *Logica modernorum and the development of the* disputatio, (à paraître dans les actes du colloque « 30 Years Logica Modernorum »).

52. Cf. mon étude *La « disputatio »...* (*op. cit.*) p. 81-85. Cf. ci-dessus, p. 635.

53. Cf. mon étude sur la *disputatio* dans les autres Facultés des arts (à paraître dans la collection Studia Artistarum).

IX. The Literary Forms of the Reception of Aristotle: Between Exposition and Philosophical Treatise

Lorsque j'ai preparé cette communication pour un colloque organisé à Bonn en 2000, le titre du colloque était « Die Anfänge der Aristoteles-Rezeption im lateinischen Mittelalter » ; je ne pouvais savoir que le titre des actes, parus seulement en 2005, commencerait par « Albertus Magnus »[1]. Cela change naturellement le sujet sur lequel le volume est centré; heureusement, dans mon article j'avais parlé d'Albert le Grand à cause de la forme littéraire particulière de ses commentaires sur Aristote.

Pour reprendre ce travail sur les formes littéraires à l'exemple du *De anima,* il faudrait tenir compte de deux articles parus après la rédaction de ma communication : celui de Bernardo Bazán, *13th Century Commentaries on* De anima : *From Peter of Spain to Thomas Aquinas,* et celui de Paola Bernardini, *Nota su alcune tematiche dei commenti al* De anima *della facoltà delle arti (ca. 1250-1260),* dans *Il commento filosofico nell'Occidente latino (secoli XIII-XV),* éd. G. Fioravanti, C. Leonardi et S. Perfetti, Turnhout 2002, respectivement pp. 119-184 et 311-325. Le premier se concentre sur les commentaires à proprement parler, en écartant donc les traités et les questions disputées résultant de disputes. Il parle des formes littéraires des divers commentaires mentionnés, mais il traite surtout du contenu doctrinal. Sur le premier point il accepte comme point de départ la classification proposée par Callus en 1943, tout en notant qu'il faut l'ajuster à cause du « historical overlapping of forms » que montrent des textes édités récemment (p. 121). Dans la conclusion de mon article, j'ai souligné la grande diversité des formes littéraires, y compris à l'intérieur du genre des commentaires (p. 579). En ce qui concerne la description des divers types de commentaires, je ne suis pas toujours d'accord avec celle donnée par Bazán ; ainsi, il utilise le terme *sententia* pour désigner des

1. Les références dans des études parues avant 2005 (renvoyant à un article à paraître sous le premier titre, par exemple dans *La structure des commentaires philosophiques,* ci-dessous n° X, p. 19 n. 6) sont donc incorrectes.

commentaires sous forme d'*expositio* qui comprennent aussi une brève *sententia* (par exemple p. 136), tandis que je réserve cette qualification pour un genre particulier de commentaires qui ne comprennent pas d'*expositio* ; par conséquent, son emploi du titre *sententia cum questionibus* (p. ex. p. 139) ne me semble pas correcte et d'ailleurs, le commentaire de Pierre d'Espagne (p. 126), qui est véritablement une *sententia cum questionibus,* sans *expositio littere,* n'appartient pas à la catégorie « exposition-commentaries », comme Bazán le note lui-même (pour ma conception des commentaires appelés *sententia cum questionibus,* voir ci-dessous article n° XII). Bazán parle bien entendu d'un certain nombre de commentaires mentionnés dans mon article et on se reportera avec profit à sa discussion de leur contenu doctrinal.

Paola Bernardini parle notamment des *Questiones super librum de anima* conservées dans le manuscrit Siena Bibl. Com. degli Intronati, L.III.21, f° 134-177, que j'avais classées, sur la base d'une analyse de R.-A. Gauthier, comme une *sententia cum questionbus* dont seule la partie contenant les questions a été copiée (voir pp. 570-571). Paola Bernardini les classe sous les « question-commentaries » (de même que Bazán, pp. 143-144), et réfute l'hypothèse de Gauthier (p. 317). Elle vient de publier l'édition de ces questions anonymes de Sienne: *Anonymi magistri artium Quaestiones super librum De anima,* Firenze 2009. Dans son introduction elle revient sur leur genre littéraire et leur structure (pp. XXII-XXVIII). Elle y confirme qu'aucun indice ne prouve que ces questions ont été isolées d'une *expositio* et qu'il s'agit donc du premier commentaire sur le *De anima* sous forme de questions disputées que nous connaissons.

pp. 562-563 – A propos de Richard Rufus et la datation de ses écrits, il faut être prudent en attendant la monographie de Rega Wood sur cet auteur.

pp. 563-564 – Pour le commentaire du Pseudo-Pierre d'Espagne, attribué par Rega Wood à Richard Rufus, voir *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris* (*op. cit.* ci-dessus p. 16), 8, p. 134. J'y cite notamment un article de Silvia Donati qui me semble réfuter cette attribution.

p. 565, n. 48 – Sur les divers « Pierre d'Espagne », voir *ibid.,* 7, pp. 156-187. Il n'est pas sûr que le médecin soit identique à l'auteur de ce commentaire.

pp. 567-568 – Le commentaire anonyme édité par B.C. Bazán est traité par Bazán dans l'article mentionné ci-dessus aux pp. 136-137.

p. 569 – Le commentaire d'Adam de Buckfield n'est pas mentionné par Bazán, probablement parce qu'il s'agit d'une paraphrase du commentaire d'Averroès et non d'un commentaire à proprement parler.

pp. 571-577 – Un certain nombre de commentaires cités ici sont également traités par Bazán, *op. cit.,* qui ajoute celui de Thomas d'Aquin (pp. 175-184).

p. 577 – A propos de Richard Rufus, voir ci –dessus (pp. 562-563).

p. 580 – Le lien entre genre littéraire et contenu doctrinal reste à étudier, mais il est au moins pris en compte par Bazán dans l'étude citée ci-dessus.

pp. 580-581 – Les références données ici pour les manuscrits et les sources cités sont incomplètes. Je fais donc suivre la liste complétée, dans une série unique:

Adamus Bucfeldus [Adam of Buckfield], *Sentencia super librum De anima*, Paris, BnF, lat. 6319, fol. 113-143.

Albertus Magnus, *De homine* (secunda pars Summae de creaturis), éd. A. Borgnet (Ed. Paris, 35), Paris 1896.

-, *De intellectu et intelligibili*, éd. A. Borgnet (Ed. Paris. 9), Paris 1890, pp. 477-525.

-, *De unitate intellectus*, éd. A. Hufnagel (Ed. Colon. 17/1), Münster 1975, pp. 1-30.

-, *De anima*, éd. C. Stroick (Ed. Colon. 7/1), Münster 1968.

-, *De decem problematibus*, éd. B. Geyer (Ed. Colon. 17/1), pp. 31-44.

Alfredus Anglicus [Alfred of Sareshel], Commentary on the Pseudo-Aristotelian *De plantis*, A Critical Edition, ed. J. Long, dans *Mediaeval Studies* 47 (1985) pp. 125-167.

Anonymus, *De anima et potenciis eius*, éd. R.-A. Gauthier, *Le traité "De anima et de potenciis eius" d'un maître ès arts (vers 1225)*, dans *RSPhTh* 66 (1982) pp. 3-55 (Paris, BnF lat. 6569).

Anonymus, *De potentiis animae et obiectis*, éd. D. A. Callus, *The Powers of the Soul. An Early Unpublished Text*, dans *RTAM* 19 (1952) pp. 131-170.

Anonymus, *Questiones in II et III De anima*, Erfurt, Universitätsbibliothek, Dep. Erf. 4° 312, fol. 43^{ra}-60^{rb}.

Anonymus, *Questiones in tres libros De anima*, éd. J. Vennebusch, *Ein anonymer Aristoteleskommentar des XIII. Jahrhunderts. Questiones in tres libros de anima*, Paderborn 1963.

Anonymus, *Sentencia cum questionibus super De anima*, Erfurt, Universitätsbibliothek, Dep. Erf. 4° 312, fol. 61^{ra}-68^{ra}.

Anonymus magister artium (c. 1246-1247), *Sententia super II et III De anima*, éd. B.C. Bazán, Louvain-la-Neuve / Louvain / Paris 1998.

Anonymus magister artium (c. 1254-1250), *Lectura in librum De anima a quodam discipulo reportata*, éd. R.-A. Gauthier, Grottaferrata 1985.

Anonymus Vaticanus, *Questiones in I et II de anima*, éd. J. Vennebusch, *Die Einheit der Seele nach einem anonymen Aristoteleskommentar aus der Zeit des*

Thomas von Aquin und Siger von Brabant (Vat. lat. 869 f° 200^{r}-210^{v}), dans *RTAM* 33 (1966) pp. 39-80.

Dominicus Gundissalinus, *De anima*, éd. J. T. Muckle, dans *Mediaeval Studies* 2 (1940) pp. 31-103.

-, *De immortalitate animae*, éd. G. Bülow (BGPhMA 2/3), Münster 1887.

Galfridus de Aspal [Geoffrey of Hasphal], *Questiones super librum De anima*, Oxford, Merton College ms. 272, fol. 191-236; 237^{v}-241.

Guillelmus Alverniensis [William of Auvergne], *Tractatus de anima* (Opera omnia II suppl.), Paris 1674, ND Frankfurt 1963, pp. 65-228.

-, *The Soul*, transl. R.J. Teske (Medieval Philosophical Texts in Translation 37), Milwaukee 2000.

-, *De l'âme*, traduction J.-B. Brenet, Paris 1998.

Ioannes Blund [John Blund], *Tractatus de anima*, éd. D. A. Callus / R.W. Hunt (Auctores Britannici Medii Aevi 2), London 1970.

Ioannes de Rupella [John of La Rochelle], *Tractatus de divisione multiplici potentiarum anime*, éd. P. Michaud-Quantin (Textes philosophiques du moyen age 11), Paris 1964.

-, *Summa de anima*, éd. J. G. Bougerol (Textes philosophiques du moyen âge 19), Paris 1995.

Petrus Hispanus [Peter of Spain], Obras filosóficas, I. *Scientia libri de anima*, éd. M. Alonso, Barcelona 1961.

-, Obras filosóficas II. Comentario al *De anima* de Aristóteles, éd. M. Alonso, Madrid 1944.

-, Obras filosóficas III. *Expositio Libri de anima. — De morte et vita. - De causis longitudinis et brevitatis vitae. - Liber naluralis de rebus principalibus*, éd. M. Alonso, Madrid 1952.

Richardus Rufus, *Questiones de ideis*, Erfurt, Universitätsbibliothek, Dep. Erf. 4° 312, fol. 81va-85ra.

-, *Speculum anime*, Erfurt, Universitätsbibliothek, Dep. Erf. 4° 312, fol. 107va-110^{rb}.

Siger de Brabant [Siger of Brabant], *Quaestiones in Tertium De anima, De anima intellectiva, De aeternitate mundi*, ed. B. Bazán (Philosophes Médiévaux 13), Louvain / Paris 1972.

The Literary Forms of the Reception of Aristotle: Between Exposition and Philosophical Treatise

Introduction

The literary form of a text is not insignificant and deserves to be taken into account, although this is still rarely done by historians of philosophy. In this paper I intend to develop this subject in relation to the early reception of Aristotle.[1]

In order to present a concrete and coherent investigation, I decided to follow the reception of one Aristotelian text. For this purpose, I chose Aristotle's *De anima*. Of course, if I had chosen a logical treatise, the reception would have started much earlier. But several considerations prevented me from doing so: one of them is that the job has at least partly been done by John Marenbon and Sten Ebbesen.[2] Moreover, some problems of form are inherent to the logical tradition, as for instance the question of why the commentaries in this field adopted the question form so late.

On the other hand, the *De anima* presents several advantages. Its tradition has been well studied and many treatises and commentaries have been edited.[3] It also became, from about 1240, one of the basic texts of teaching in the arts faculty, where it is mentioned in the statutes of the English nation in 1252 among other books on the program for the baccalaureate.[4] At the same time,

1 Literary genres were the subject of a short general paper read during the S.I.E.P.M. congress in Erfurt in 1997. It appeared under the title: Les genres littéraires à la Faculté des arts, in: Weijers 1998b. For commentaries, see also Del Punta 1998. For literary genres of grammatical texts cf. Rosier 2000; I have not been able to use the study Bazán 2002.

2 Marenbon 1993b and Ebbesen 1993.

3 For the tradition of *De anima*, see especially Gauthier 1984; Wéber 1991; Dales 1995; Hasse 2000. The article of De Raedemaeker 1963, was less useful for me, because the commentaries mentioned here are not dated.

4 Cf. ChUP I, n° 201. The fact that this statute mentions only the books necessary for the baccalaureate is often forgotten. The general statute of the arts faculty of 1255 mentions the *De anima* among the other books of the ›new Aristotle‹, but this does not allow conclusions about the exact date of introduction of these books.

the subject was important for the theologians. Thus it seems to be a convenient test case, with a rich tradition.

I will begin with a short section on the early traces of the reception of Aristotle's *De anima* and will then study a number of treatises and commentaries which have come to my attention, without of course attempting to be exhaustive. I will end just before Thomas Aquinas, considering that the early reception of Aristotle was accomplished by then.

II. Early signs of the reception of Aristotle's *De anima*

As is well known, the *translatio vetus* of the *De anima* was made by James of Venice, probably in the middle of the twelfth century (to be replaced later by the *recensio nova* by William of Moerbeke), while the *translatio nova* was the work of Michael Scot, translating the text from the Arabic, between 1220 and 1230, together with the great commentary of Averroes.

Early signs of acquaintance with the Aristotelian treatise have been detected in Alexander Neckham and others.[5] But it is not so easy to distinguish between the direct influence of Aristotle on the one hand and the influence of Avicenna on the other. The subject of the soul was of course treated in a long series of works from the Church Fathers, such as Augustine, Tertullian and Cassiodorus, up to the twelfth century, with for instance, the Pseudo-Augustinian *De spiritu et anima*.[6] The twelfth-century treatises are numerous and mainly follow Augustinian doctrine, but at the end of the century the influence of Avicenna begins to be felt. Thus, when the Aristotelian *De anima* begins to be studied, the Avicennan treatise is used as an introduction.[7]

The treatise *De anima* of Gundisalvus [8] *may be considered as a case of the indirect reception of Aristotle, for Avicenna's treatise is, of course, based on the one by Aristotle. In fact, as has been pointed out by Callus,* [9] *Gundisalvus' work is a compilation drawn partly from translations, especially Avicenna's De*

5 See Wéber 1991, 10, 57, 74; Dales 1995, 15–16. Hunt has shown that Alexander Neckham probably used John Blund's *Tractatus de anima*: cf. Hunt 1970, XI.

6 This treatise, which is perhaps the work of Alcher of Clairvaux, was very popular, cf. Wéber 1991, 24–25.

7 Cf. Wéber 1991, 74–75.

8 As A. Rucquoi pointed out (Rucquoi 1999), instead of the traditional ›Dominicus Gundissalinus‹ one should distinguish two scholars: Gundisalvus, author of philosophical treatises, and Dominicus (Gundisalvi), translator. However, this distinction between two authors has been refuted by Fidora / Soto Bruna 2001; see also Burnett 2002, 63 n. 22

9 Callus 1943, 250–251.

anima, Avicebron's *Fons vite* and Costa ben Luca's *De differentia spiritus et anime*, but also from numerous writings by Augustine. It raises a number of questions or topics about the soul, treated by way of a mosaic of fragments.[10]

John Blund has been described as one of the first scholars to use Aristotle's works in Paris and Oxford.[11] His *Tractatus de anima* must date from about 1200, when John was master of arts (whether in Paris or in Oxford is not certain).[12] It is not a commentary on Aristotle, but, as a matter of fact, a treatise, largely inspired by Avicenna's *De anima*. The plan of John's treatise follows roughly that of Avicenna's, as Callus has shown.[13] John also made use of Algazel, many Aristotelian works (including, of course, the *De anima*) and more recent philosophers, such as William of Conches.

The structure of this treatise is very interesting. It was composed of 27 chapters, but the last one is missing now. Many of the chapters are in the form of a question (for instance: »An anima sit«, »Utrum anima vegetabilis, sensibilis et rationalis sint eadem anima«, etc.) or contain minor questions.

Other chapters are organized somewhat differently. For example, ch. 9, *De visu*, starts with a definition of sight, then proceeds with two objections

> Sed videtur posse ostendi secundum hoc quod [...] Item. Videtur posse ostendi quod [...],

and their refutation

> Solutio. Ad primum. Dicendum est [...] Ad aliud [...];

other objections follow with their refutation. Then a short question is added with its answer

> Item. Queritur quare ita sit quod [...] Solutio. Dicendum est,

succeeded by other arguments and objections, without an apparent order. The chapter ends with a small group of *questiones naturales*, also found in the English collection of Salernitan questions.[14] Some chapters contain several questions with their discussion, such as ch. 10, *De luce*.[15] Sometimes a chapter contains the perfect structure of a simple disputed question, as is the case of ch. 14, 3:

> Sequitur ut videamus utrum instrumentum odoratus sit alicuius odoris.

---

10 Dominicus Gundissalinus, *De anima*, see the edition by J. T. Muckle (with an introduction by É. Gilson). Cf. Dales 1995, 13–15; Hasse 2000, 13–18. Gundisalvus also wrote a treatise *De immortalitate animae*, ed. Bülow. Cf. Wéber 1991, 75.

11 Cf. Callus 1955. See also Dales 1995, 16–20; Hasse 2000, 18–23.

12 Cf. Hunt 1970, XI.

13 Callus 1955, 483–486.

14 Cf. Hunt 1970, XIX.

15 See, for example, Iohannes Blund, *Tractatus de anima*, edd. Callus / Hunt, 31: »Queritur ergo quid sit lux«; 35: »Sequitur videre utrum tenebre possint videri.«

Two arguments are given for the affirmative answer

> Quod sit alicuius odoris, sic videtur posse ostendi. Ab Aristotele habetur in libro De anima [...] Preterea [...],

followed by two arguments for the opposite side

> Contra [...] Preterea [...],

then the author gives his solution

> Solutio. Dicimus quod instrumentum odoratus non est alicuius odoris

and refutes the two arguments *in contrarium*.[16] The structure of the chapters varies and is not comparable to the later disputed questions with their almost invariable organization, but it is clear that the author proceeds by argumentation, often consisting of raising and refuting objections. Even if the treatise is not the report of actual lectures, it is very likely that it grew out of discussions in the classroom, and it should be considered as a very early example of some form of disputation at the arts faculty.[17]

III. Glosses, Treatises and Commentaries

These three genres of texts will be treated in this order, because it is more or less in this order that they appeared, as far as we know. We will see that the chronological order almost coincides with the classification of the texts into these three categories. The list of works discussed here does not pretend to be exhaustive. Moreover, I will not deal with the treatment of the soul in larger theological works, as for instance in the *Summa de bono* of Philip the Chancellor, or in *Sentence* commentaries, since my subject is the literary form of specificy works on the *De anima*, not the development of doctrine.[18]

A. Glosses

In the very early years of the thirteenth century, Alfred of Sareshel wrote glosses on several Aristotelian works. His glosses on the *Meteora* and the *De plantis* have been preserved, and those on *De generatione* are mentioned by the author.[19]

16 Cf. Iohannes Blund, *Tractatus de anima*, edd. Callus / Hunt, 54–55.

17 It contains formulas typical of imaginary disputations, such as »Ad hoc diceret forte aliquis«, »Sed forte dicet quis«, but also, at least once (84, 24–5), there is mention of a *respondens*: »Item. Anima sensibilis est substantia corporea, ut dicit Respondens.«

18 Thus, my census of texts will be rather different from that of Dales.

19 Cf. Otte 1972; French 1997. The glosses on Alfred of Sareshel's *De plantis* have been edited by James Long.

In his treatise *De motu cordis*, dedicated to his friend Alexander Neckham, it is clear that Alfred made use of Aristotle's *De anima*, and it is possible that he also wrote glosses on this text, but we have no trace of them.[20]

Among the glosses I will mention only the ones on the *Corpus vetustius* in the manuscript Paris, BnF lat. 6569, dating from a somewhat later period (about 1230?).[21] They are important because of the *divisio textus*: the division of the *De anima* found in these glosses (books are divided into treatises and then into chapters) became the standard one and is reproduced for instance by Adam of Buckfield.

The glosses, written in a very small hand in the margins and between the lines, are more frequent in book II and III than in book I. The glosses between the lines explain the letter of the text, the ones in the margin determine the division of the text or give a summary of its contents, introduced by formulas like

> In parte precedenti determinavit Aristoteles de [...] In hac parte determinat de [...]

or

> Hic probat actor istam conclusionem [...].

These kinds of formula will also be found in the commentaries.

B. Early Treatises (ca. 1220–1240)

At least five treatises based on Aristotle's *De anima* were written in the period 1225–1240. The first is the *De anima et de potenciis eius* edited by Gauthier and dated by him ca. 1225.[22] It was written by a master of arts, who wanted to give a summary of Aristotle's doctrine as it had been expounded by Avicenna and Averroes. In fact, the author quotes all three philosophers frequently. For instance, on the subject of the *sensus communis* he quotes first the two acts Aristotle attributes to it, he then adds a third act, introduced by Avicenna and finally a fourth, found in Averroes.[23] The importance of the treatise lies in the fact that it represents a period in which Avicenna still predominates but in which Averroes is already well known at the Arts Faculty.

20 Callus has suggested the existence of other glosses on the evidence of the seventeenth century catalogue of Beauvais Cathedral Library: cf. Callus 1943, 236–237.

21 Cf. Callus 1943, 265–268. The glosses on *De anima* are on f° 44^{r}–63^{v}.

22 Gauthier 1982. Cf. Hasse 2000, 34–35. The anonymous treatise of ms. Vat. lat. 175 (*Dubitationes circa animam*, cf. Hasse 2000, 30–34), came to my attention too late to be included in the present study. It consists in a series of questions written by a theologian, and it is incomplete.

23 Cf. Gauthier 1982, 44–45.

As for the literary form, it is certainly not a paraphrase of Aristotle with additions from Avicenna and Averroes, but a short summary of doctrine. It starts with a definition of the soul and then tackles the various topics related to it

Sequitur de potenciis anime [...],

Quoniam autem distinximus tres potencias anime [...] dicendum est de unaquaque per ordinem, etc.

There is one question

Set queritur penes quid distinguantur potencie anime,

but it receives a simple treatment, without a sign of disputation. Thus we have simply a short treatise explaining Aristotle's essential teaching on the soul.

This treatise was extensively used by the author of the *De potenciis anime et obiectis*, edited by Callus.[24] As has been shown by Gauthier, the author of this last treatise, which can be dated ca. 1230, is a theologian, who makes use of the earlier treatise, at least for the first part of his work, but rewrites it thoroughly and adapts it to his theological purpose.[25] If written from a different point of view and relying much less on Avicenna and more on Averroes (as in the passage concerning the *sensus communis*), this treatise is also a summary of the Aristotelian doctrine of the soul. It was also written in continuous discourse

Ut autem magis cognoscatur istud [...],

Hoc determinato sequitur de [...],

Sequitur de virtute sensibili [...],

Quo habito restat dicere [...], etc.

In form, it is very similar to the previous treatise.

The theologian William of Auvergne, bishop of Paris from 1228 to 1249, wrote his treatise *De anima* probably before 1240.[26] He tries to deal with the Augustinian tradition at the same time as with the new Greek and Arab philosophers, and he does not always succeed in presenting a clear and harmonious picture.[27] But his work is not just a compilation, like that of Dominicus Gundissalinus, whom he sometimes uses; he discusses the theories of Aristotle's *De anima* critically and rejects some of them, but adopts others.[28]

His treatise is a lengthy one and it is divided into chapters and parts of chapters.[29] It proceeds in a demonstrative way and is rather repetitive in its

24 Callus 1952. See also Hasse 2000, 35.

25 Gauthier 1982, 7.

26 He also wrote a *De immortalitate anime*, ressembling much to the treatise of Gundisalvus. Cf. Weijers 1998a, 96–99.

27 Cf. Dales 1995, 32; Hasse 2000, 42–47.

28 Cf. Wéber 1991, 76–77.

29 I used the in-folio edition of Paris 1674 in the reprint Frankfurt 1963 and I consulted

formulas (the word »Amplius«, opening a new paragraph, is very frequent indeed[30]). Often a possible objection is raised and refuted:

> Quod si dixerit quia scintillationes huiusmodi accidentia sunt. Dico quia istud non est minus erroneum quam primum, quoniam [...],

or

> Quod si dixerit quia [...] Et in hoc evidenter errare videtur quia [...].[31]

Here we have a full-fledged theological treatise, in a demonstrative form, without questions, though it contains some dialectical reasoning. Its contents are certainly interesting, but its literary form is traditional.

Another Parisian theologian, John of La Rochelle, O.F.M., is the author of two treatises written before 1245, the *Tractatus de divisione multiplici potentiarum anime*, written when he was a master of arts, around 1233, and the *Summa de anima*, written before 1245.[32] The former consists of a mosaic of *auctoritates*, which John explains according to the intention of their authors, usually without giving his own opinion. His documentation is very complete, and Aristotle is just one of the authors quoted. It is clearly a case of *compilatio*, and not an original composition. As Michaud-Quantin notes,[33] this did not have the negative value it has today, but it does not make the work interesting from the literary point of view. For our purpose it is not very useful, because the reception of Aristotle is not very clear in this treatise.

---

the manuscript Paris, BnF lat. 14532 f° 1–212. The author announces in his prologue seven *capitula* or *partes*, which are subdivided in the ms. into paragraphs, indicated by red and blue capitals, but not numbered. In the ms., the chapters are mostly not numbered either. For instance, ch. V begins thus: »Post hec autem iuxta promissum ordinem consequens est ut aggrediar perscrutari de origine anime humane« (f° 59^{v}). Ch. 6 is explicitely subdivided into three parts (f° 79^{v}). Ch. 7 begins with the mention of the completion of the six preceeding *partes* and the announcement of the seventh (f° 179^{v}). For this treatise, see also Moody 1975, 1–109. A translation has been made by R. J. Teske; a partial French translation, with introduction and notes, has been published by J.-B. Brenet.

30 Let us illustrate this with a passage in the third part of the first chapter (67–68): »Amplius manifestum est [...] Amplius quis non videat [...] Amplius manifestum est [...] Eodemque modo [...] Amplius manifestum est [...] Amplius quoniam [...] Et eodem modo [...] Amplius [...] Amplius si [...] Amplius manifestum est [...].«

31 Both on 77. G. Jüssen has suggested that William used a *disputatio*-form, related to the *obligationes*, in his proof of the existence of the human soul (cf. Jüssen 1990). In fact, he refutes the possible defenses of those who try to maintain erroneous theses.

32 The *Tractatus de divisione multiplici potentiarum anime* has been edited by P. Michaud-Quantin, the *Summa de anima* by J. G. Bougerol. Johannes de Rupella was probably born in La Rochelle (cf. Michaud-Quantin 1964, 7). On both works, see Hasse 2000, 47–51.

33 Michaud-Quantin 1964, 13.

In the *Summa de anima*, John tries to order this mass of material and arranges it in two principal sections: the first one, with 58 chapters, deals with the soul *quoad substantiam*, while the second one, in 61 chapters, discusses its faculties (*De viribus anime*). John is open to the new philosophical doctrines and often provides an interesting combination of Augustinian and Avicennan elements.[34] He is of course familiar with Aristotle's treatise, but he seems to rely principally on ›Augustine‹ and Avicenna.[35] In fact, this treatise can be ranged among the works attesting the reception of Aristotle mainly in an indirect way.

The treatise is divided into chapters of varying literary form, as the titles themselves show. Sometimes they announce the subject by »De [...]« or »Explanatio [...]«, others are in question form: »An [...]«, or »Utrum [...]«. These questions in the title do not always indicate a treatment in the manner of a disputed question, but sometimes we find an almost complete scheme of such a question, as in the case of ch. I, 37:

Primo ergo queritur an anima corpori uniatur per medium an sine medio.

Four arguments are given for both possibilities, followed by the answer, but not by the refutation of the counterarguments. Other chapters just contain a demonstrative treatment of the subject (for instance II, 4: »Consequenter dicendum est de [...]«), still others have several *dubia* (as is the case of ch. I, 35[36]). In short, this is a theological treatise which more often uses the continuous discursive form; its questions are seldom completely developed.

Finally, we may include the *Questiones de ideis* of Richard Rufus, written before 1238, when Rufus was teaching arts at Paris, although this is mainly a metaphysical treatise.[37] It is in fact a treatise directed against Averroes, and, I quote Rega Wood, »though critical, its tone is not hostile«. Rufus also discusses Aristotle, of course, Plato, Augustine and Anselm. In the words of Rega Wood again, it is »an incredibly ambitious work« and »includes many views that were later to be advanced in the Speculum«.[38]

The *Questiones de ideis*[39] are a treatise in the form of *questiones*, fifteen in all, but as far as I can see, these questions do not have the regular form of the

34 Cf. Wéber 1991, 84–89.

35 Dales 1995, 86–89, describes the work as ›old-fashioned‹ and wonders if John really read the Aristotelian works. But see Hasse 2000, 48.

36 Johannes de Rupella, *Summa de anima*, ed. Bougerol, 111–114: »Dubitabit autem aliquis quomodo [...] Respondeo [...] Item, dubitabit aliquis de hoc quod dicit Augustinus [...] Contra [...] Respondeo [...] Item, dubitabit aliquis de hoc quod [...] Contra [...] Item [...] Item [...] Respondeo [...].«

37 Cf. Wood 1995, esp. 86–87, 99–102.

38 We will come back to the *Speculum anime* later.

39 Ms. Erfurt, Universitätsbibliothek, Dep. Erf. 4° 312, f° 81va–85ra.

disputed question: arguments are given and discussed for the possible answers, but instead of the ordinary determination of the question and refutation of the arguments against this position, the solutions are grouped at the end of the treatise (the solutions of the first questions are rather long, of the last very short indeed). Moreover, the style of the treatise is remarkable, expressions like

Iam supplico, doce quomodo [...]

and

Doce etiam domine utrum [...]

being far from the ordinary language of disputed questions. An edition and further study of this treatise will be very welcome.

Thus, among the five treatises we have discussed here, two were written by a master of arts, the other three being the work of theologians. The first two are summaries, the third is an extensive theological treatise in demonstrative form, the fourth has a mixed form, the last is in the form of *questiones*, though organized in an original way, and if we count John of La Rochelle's *Tractatus de divisione*, there is one compilation.

C. Commentaries (ca. 1240–1265)

From about 1240 and until about 1265, when the *translatio nova* appeared, we have a long series of commentaries on the *translatio vetus* of the *De anima*.[40] For most of them we do not know with certainty the date or place of origin, and, as Gauthier remarks, we do not always know if they result from university lectures or if they are simply written commentaries. I will deal with these commentaries as far as possible in the order adopted by Gauthier, that is roughly in chronological order. I will distinguish between exposition-commentaries, on the one hand, that is commentaries containing an exposition of the text, accompanied or not by questions, and question-commentaries, without exposition of the text, on the other.

1. Exposition-Commentaries

It is not impossible that the *Expositio librorum II–III De anima* attributed by Gauthier to a Pseudo-Peter of Spain is the first commentary of the series.[41] Its

40 See GAUTHIER 1984, 236*sqq.

41 The commentary *Expositio librorum II–III De anima* has been edited as a work by Peter of Spain, on the basis of ms. Madrid 3314, by Manuel Alonso 1952.

editor, attributing it to Peter of Spain, proposed to situate it before 1245, but this date is far from certain. The fact that the author does not discuss the opinions found in earlier commentaries is not sufficient proof. Anyway, it is one of the first commentaries and it was written by a master of arts, possibly Richard Rufus, at least in the version of the Erfurt manuscript.[42] The author is familiar with the Great Commentary of Averroes on the *De anima* and even once quotes the *alia translatio*.[43] He also makes use of Avicenna, but from the doctrinal point of view he is clearly influenced by Averroes.

In the edited version, the commentary is a continuous exposition of Aristotle's treatise. The exposition, quoting, as usual, only the first words of the text commented upon, proceeds passage by passage, giving a *divisio textus* and then explaining Aristotle's words and intention. Paragraphs are introduced by »Hic intendit«, »Hic subiungit«, »Consequenter manifestat«, etc. Sometimes the author adds a *notandum* on a particular point of the text (»Et intelligendum quod [...]«) and sometimes, but not systematically, he raises some *dubia* about possible difficulties or inconsistencies.

Let us take as an example the passage beginning *De parte autem anime qua cognoscit*.[44] The passage is divided into two parts: a *pars prohemialis* and a *pars executiva*, and the first part is further subdivided and explained. Then the second part is taken up:

> *Impassibilem ergo* etc. Hic inducit partem executivam que dividitur in duas [...]

It is subdivided into several parts before the author starts to explain them, introducing them by

> Consequenter subiungit rationem, dicens quod [...]

and similar formulas. He then adds three *dubia*:

---

42 According to Rega Wood, the author of this commentary is Richard Rufus (Wood 2001). A different version of the same commentary is found in ms. Erfurt, Universitätsbibliothek, Dep. Erf. 4° 312, f° 20^{vb}–28^{vb}, containing other works of Richard Rufus. The Erfurt ms. includes book 1 as well as books 2 and 3, but it lacks a literal exposition for books 2 and 3. The relationship between the mss. has to be further investigated. In the Erfurt ms., the commentary is called in the *explicit*, written in a 14th-century hand, *Glosa super de anima*. This title is puzzling, for the commentary in this ms. seems to be a *sententia*, not divided into *lectiones*, with *notanda* (introduced by »Nota quod [...]«, »Intelligendum quod [...]«, etc.) and very numerous *dubia* (introduced by »Dubitatur« or »Queritur«). The *dubia* often receive a simple answer, but sometimes objections are added and they may have the form of a disputed question. See also Wood 1995, 104. But see Brams 2001.

43 Cf. Gauthier 1984, 238*.

44 Aristoteles, *An.* III, 4 (429a10). In the edition of Alonso 1952: Petrus Hispanus, *Expositio librorum II–III De anima*, ed. Alonso, 305–312.

Dubitatur autem de hoc quod dicit [...],

Item dicit quod [...],

Preterea dubitatur qualiter teneat hoc [...],

and gives his solution in a slightly different order:

Et dicendum ad primum quod [...],

Et per hoc patet responsio ad tertium [...],

Ad secundo quesitum dicendum quod [...].

Sometimes a question is added which has almost the complete form of a disputed question, for instance:

Queritur igitur cum ita fuerit quod cum color facit se in medio, aliqua natura transmittatur a colore in medium et a medio in organum, utrum similiter sit in intellectu, scilicet, quod aliquid existens in organo imaginationis transmittatur in ipsum intellectum et fiat eius forma sive qualitas.[45]

One argument is given for the affirmative answer

Quod sic, videtur,

then three arguments for the opposite position

Sed contra [...] Item [...] Item [...].

Finally, the author gives his solution

Solutio: dicendum quod [...]

and explains it, at the same time showing why the first argument is false.

This commentary has the structure of an exposition-commentary, but it does not correspond to the well-known type of Parisian commentaries between ca. 1230 and 1260. It is not divided into *lectiones*, and it does not have the regular structure of *divisio – expositio / sententia – dubia*.[46] In fact, it shows no sign of oral delivery, the style is clearly that of a written text, at least in the edition of Alonso.

The commentary considered to be the authentic commentary of Peter of Spain, the *Sentencia cum questionibus libri De anima*,[47] seems to be the result of real lectures, which, according to Gauthier,[48] may have been delivered in Toulouse around 1240, when Peter of Spain was master of arts. In any case, the

45 Petrus Hispanus, *Expositio librorum II III De anima*, ed. Alonso, 330–332.

46 Cf. e. g. Weijers 1996, 42–44; Weijers 2000.

47 Petrus Hispanus, Obras filosóficas II. Comentario al *De anima* de Aristóteles, ed. Alonso, 163–768. At the beginning of this edition, as in the only ms. used, there are two series of preliminary questions, cf. Gauthier 1984, 239*. On this work, see Hasse 2000, 55–57.

48 Cf. Gauthier 1984, 239*–241*. On the current controversy about the several personalities called Peter of Spain, I will take no position. In any case, the author is probably the one who later became a medical doctor. On this commentary, see also Wéber 1991, 132–133; Dales 1995, 65–74.

author is conscious of a long tradition of comments on the *De anima* and discusses the opinions of his predecessors. He frequently quotes Averroes, under his own name or as *Commentator*. And Averroes' influence is evident even without explicit quotation.

Peter of Spain's commentary has a particular form, being a real *sententia cum questionibus*, a type of commentary that is not very frequent, as far as I know, and still hardly studied.[49] It is divided into *lectiones* (which is a clear sign of classroom teaching) and each *lectio* consists of three parts: the *divisio textus*, the *sententia* and the *questiones*. The second part, the *sententia*, gives only a summary of the doctrinal contents of the passage, without detailed explanation of the text itself, while the questions, discussing difficult points, develop the doctrine in greater in depth.

Let us take as an example the beginning of the second book.[50] It starts with an extensive *divisio textus*, followed by a recapitulation of the parts dealt with in the present *lectio*:

> Divisionis recollectio: Sunt igitur in lectione presenti partes sex, in quarum prima ponitur [...].

This section is closed with »Hec autem est divisio huius partis«. The second section contains the *sententia* of each of the six parts, each paragraph beginning with the word *sententia* and a one-phrase indication of its contents:

> Sententia prime partis de continuatione dictorum ad dicenda et de intensionis manifestatione: Circa primam partem procedit philosophus hoc modo [...],
>
> Sententia secunde partis de investigatione principiorum diffinitionis anime a parte sui generis in qua queritur eius genus per viam divisivam, etc.: Deinde aggreditur [...], etc.

These parts contain the summary of the corresponding passages of Aristotle, but, as far as I have seen, do not develop particular points in *notanda*. In the third and last section, the questions are announced first:

> Questiones. Ad evidentiam autem eorum que in hac parte determinantur novem incidunt questiones. Prima questio est utrum anima est. Secunda est utrum sit substancia vel accidens. Tercia est [...],

and then they are discussed in the same order. The first question announces and lists four arguments for the affirmative answer:

> Circa primam questionem ostenditur primo quod anima sit per quatuor rationes, quarum prima est [...],

then quotes two ›sophistical‹ arguments for the opposite position:

---

49 Cf. Weijers 2003; I mean by *sententia cum questionibus* the systematic combination of *expositio* or *sententia* and *questiones* in the form of disputed questions.

50 Petrus Hispanus, Obras filosóficas II. Comentario al *De anima* de Aristóteles, ed. Alonso, 489–515.

> Ad oppositam partem sophistice rationes inducuntur, quarum prima talis est [...] Secunda ratio hec est [...].

The solution is short:

> Solutio: Ad hoc dicendum est quod asserenda est necessitas existentie anime,

and the two arguments against it are refuted:

> Ad primam rationem in contrarium dicendum est quod illa ratio deficit in duobus [...] Ad secundam rationem dicendum est quod [...].

This is the perfect structure of the simple disputed question, as it will be used so often in question commentaries (apart from the fact that the arguments that will be rejected are normally quoted first). The other questions of this *lectio* proceed in a similar way, although they have longer solutions and are sometimes divided into sub-questions.

The striking aspect of this commentary is the remarkable organization and the explicit indication of how it will proceed. However, I have not seen clear traces of real discussion.[51]

The next commentary in the series, the anonymous *Sententia super II et III De anima*, written by a master of arts ca. 1246–1247, is a very interesting case.[52] It is clearly a *reportatio* of real lectures in the arts faculty, although we do not know exactly where. The author follows Aristotle's text closely; he is respectful of Averroes, but he sometimes criticizes the opinions of other masters who commented upon the same text.

The particular interest of this commentary lies in two features: first, the expository parts of the commentary are so detailed and quote Aristotle so extensively that it has been possible to reconstitute the version of the translation the master had before his eyes.[53] Secondly, the commentary, divided into *lectiones*, contains no questions at all. It is an exposition commentary with, for each *lectio*, an elaborate *divisio textus*, the *sententia*, giving the general meaning of each passage, and the *expositio littere*, a detailed literal explication. The *lectio* may contain one or more *notanda*, developing particular points of interest, but no questions and not even *dubia*, unlike most of the commentaries of this period.[54]

---

51 But I did not read the whole commentary; moreover, the edition is based only on one manuscript and the edition is not very good.

52 ANONYMI MAGISTRI ARTIUM (c. 1246–1247) *Sententia super II et III De anima*, edd. Bazán / White; cf. GAUTHIER 1984, 242*–244*.

53 This reconstitution has been done by Kevin White and is given in the edition at the beginning of each *lectio*. Cf. WHITE 1998, *123: »Because of the literal nature of the commentary, in which, in principle at least, every word of the commented text is repeated in the sections entitled ›*Expositio littere*‹ [...].«

54 For another example of a literal commentary without *dubia*, cf. EBBESEN 1993, 142.

Within a *lectio*, after the division of the text, *sententia* and *expositio* follow each other for each part of the division, and a *notandum* may follow after the first or the second element. It seems hardly necessary to give an example, the edition being perfectly clear[55] and the author using explicit formulas, such as, to introduce the *sententia* of a particular part:

Hoc habito, Aristotiles ostendit quod [...]

and to introduce the exposition

Circa hanc litteram sic procedit dicens [...].

There is no doubt that this is a perfect example of the literal explanation of Aristotle.

Another anonymous commentary which can be dated as from the same period has been edited by Gauthier: the *Lectura in librum De anima*, also a *reportatio* of real lectures by a master of arts.[56] The place where these lectures were given cannot be determined in this case either, but the date can probably be fixed at 1246–1247, as for the preceding commentary. As has been described by Gauthier, the author often addresses himself directly to his young students and is very scrupulous about the timetable. He also uses Averroes and often quotes his Great Commentary, and he too sometimes criticizes his colleagues.

This commentary is different in form from the previous one, for the *lectiones* into which it is divided contain not only the division of the text, the *sententia* and, generally, the *expositio littere*, but also a section dedicated to questions. So, in its complete form, each lecture is composed of four elements. The distinction between *sententia* and literal exposition, which alternate according to the various parts into which the text has been divided, is sometimes explicitly indicated, but not always. The latter element, introduced by the formula »Et hoc est«, of course quotes parts of Aristotle's text, but not as extensively as the previous commentary.[57] The last section of the lecture is generally dedicated to questions, but sometimes it is lacking. These questions often have the form of disputed questions, but not always; they may also be followed by a simple answer, like *dubia*, and in fact they mostly are points of doubt about the interpretation of Aristotle's text. For example, in the first lecture of book II, the questions are first announced:

55 The more so because the division of the *lectiones* is represented in schematic form at the beginning of each of them.

56 ANONYMI MAGISTRI ARTIUM (c. 1254–1250), *Lectura in librum De anima a quodam discipulo reportata*, ed. Gauthier; cf. GAUTHIER 1984, 244*–247*.

57 Aristotle's text, added by Gauthier in his edition, has been established on the basis of seven mss. of the *translatio vetus*, even if the editor has sometimes incorporated readings found in the commentary.

Circa lectionem istam primo dubitatur [...], secundo dubitatur [...].[58]

The first question is discussed in complete disputation form (including the quotation of another opinion and the refutation of the arguments which are rejected), but the second question is followed by

Ad quod dicendum est quod [...] Item [...] Item [...];

there follows another question with a short answer and then a last one with a disputed answer. There are also questions which consist of the raising of objections, directly followed by their refutation. Thus, the form of the questions varies and I would prefer not to follow Gauthier, who calls this commentary a »*sentencia cum questionibus*«, but to consider it as an example of the Parisian type of commentaries. This type comprises three or four elements: division of the text, explanation (*expositio* with or without *sententia*), and *dubia* or *questiones*. In the transitional phase, this kind of commentary sometimes contains disputed questions in the midst of the simpler *dubia*. Our anonymous commentary seems to fit into this definition rather well, even if the disputed questions are more numerous than in other cases.[59]

For the next item in the series of exposition-commentaries, the *Sentencia super librum De anima* of Adam of Buckfield, I rely mainly on the description given by Gauthier.[60] Adam was master of arts in Oxford already in 1243 and wrote a series of commentaries on Aristotle's works, mostly called *notule* or *glosse* in the manuscripts.[61] We do not know the exact date of his commentary on *De anima*, but it can probably be dated shortly before 1250. As in his other commentaries, Adam follows closely and almost exclusively the explication of Averroes, which is perhaps the reason for the popularity of his work, Averroes' commentary being difficult to use, especially for those reading the *translatio vetus*.[62]

As for the literary form of this work, this does not follow the manner of Averroes, but is, as indicated by some of the manuscripts, a real *sententia*, a summary of the contents of *De anima*, without detailed literal explanation or *dubia*. The text is divided into sections, and for each section the author summarizes the general sense, as it has been established with the help of Averroes. As Callus says: »Comment after comment is often a mere paraphrase of

58 Anonymi magistri artium, *Lectura*, ed. Gauthier, 139sqq.

59 Cf. Weijers 1996, 42–44, 63–65.

60 Gauthier 1984, 247*–251*. However, I have consulted the ms. Paris, BnF lat. 6319 f° 113–143, where the commentary is written in the margins. I will not deal here with the non-authentic versions. For Adam's works, cf. Weijers 1994, 24–30. See also Dales 1995, 47–52.

61 Cf. Callus 1943, 255–256.

62 Cf. Gauthier 1984, 248*.

Averroës' interpretation.«[63] Some rare questions are added at the end of the first book. One of them has been edited by Callus[64] and shows the ordinary structure of a simple disputed question of this period.

Another commentary in *sententia*-form is the one preserved in ms. Erfurt, Universitätsbibliothek, Dep. Erf. 4° 312, erroneously attributed in the catalogue to Walter Burley.[65] As the manuscript was written in Oxford before 1250, the commentary should be assigned to the decade 1240–1250. In the upper margin, in a later hand, it is entitled *Sententia cum questionibus super De anima*. According to Rega Wood, it is closely related to the anonymous commentary edited by Gauthier and follows Averroes without much criticism.[66]

The form of this commentary is very different from that of the commentary edited by Gauthier. It is not divided into *lectiones* and it does not contain literal exposition of the text. As far as I have seen in a rapid consultation of the manuscript, it is a *sententia* summarizing the contents of Aristotle's treatise (very concisely for book I, more extensively for books II and III), with a habit of introducing paragraphs with the word »Postquam«. For instance:

> Postquam in tota parte precedente determinavit de opinionibus aliorum circa totam animam, hic intendit de opinionibus aliorum de partibus anime (f. 61va).

The title in the margin is surprising, for the commentary only contains small questions and they do not occur regularly.

Finally, I will just mention the commentary called by Gauthier *Questiones super librum De anima*, probably written at Oxford around 1250 and preserved in only one manuscript, Siena, Com. L.III.21, which also contains another question commentary.[67] As Gauthier has shown, the questions of the first

63 Callus 1939, 419.

64 Callus 1939, 435–438.

65 Ms. Erfurt, Universitätsbibliothek, Dep. Erf. 4° 312, f° 61ra–68ra. According to Schum's catalogue: »Summarie divisiones et sentencie Burley super tribus libris de anima.« Apart from the attribution to Burley, this title summarizes the contents better than the one written in the upper margin, see below.

66 Cf. Wood 1995, 104, 106.

67 Cf. Gauthier 1984, 251*–256*. I did not see the ms. Siena, Com. L.III.21. Both the commentaries in this ms. are very closely linked to the question commentary edited by Vennebusch (see below), according to information kindly given by Carlos Bazán. The commentary which seems to have been originally a *sententia cum questionibus* is being edited by P. Bernardini (cf. Bernardini 1999; Bernardini 2002). See also Gardinali 1992. According to Silvia Donati there is a close connection between this commentary and the one in Peterhouse 157 f. 125^{vb}–127va, the main difference being that the Siena commentary omits the expository part (cf. Donati 1993, 29, n. 253; she thinks that the Peterhouse commentary may be by William of Clifford, cf. Donati 1991, 421). The other question commentary in the same Siena manuscript is being edited by B. C. Bazán.

commentary are in fact part of a *sententia cum questionibus*, of which the *sententia*-part has not been copied. In its mutilated form, the commentary still shows some traces of the teaching of a master of arts, but it is of course impossible to give details on its original literary form.

2. Question-Commentaries

From this time on, the commentaries on the *De anima* mostly have the form of question-commentaries. Instead of explaining or summarizing the letter of Aristotle's text, they treat its contents in a series of disputed questions, thus concentrating on particular points of doctrine and leaving the literal explanation to others, either previous literal commentaries that remained in use or new *sententie* to be made later.[68]

We may perhaps consider as the first commentary of this type the *Questiones de anima* written by Albertus Magnus around 1242, when he was teaching theology in Paris. This work has been described as part of a larger theological treatise, the *Summa de creaturis*, and has been called *Summa de homine*, but it seems that Albert himself referred to this work as *Questiones de anima* or sometimes *Tractatus de anima*.[69] Its scope may not have been restricted to merely commenting on Aristotle's treatise, but it still can be considered at least partly as a question-commentary on the *translatio vetus* of this text.

The treatise, as it may be called, contains 78 questions and covers 637 pages in Borgnet's edition.[70] It is organized in several sections, concerning the essence of the soul, its faculties and the faculties of the *anima intellectiva* – the distinction between the essence of the soul and its faculties, based on Avicenna, constituting one of the particular features of Albert's doctrine of the mind.[71] The questions are grouped by subject and the subjects are often briefly introduced (or at least announced), followed by the enumeration of the questions. In the edition, but not in Albert's original text, the group of questions concerning a subject is called *questio* and the questions themselves are sometimes called *articuli*. The *questiones* can have up to seven *articuli*, but some have only one or two, while some *articuli* are composed of more than one question. Let us quote a simple example: Question XIV is announced as

> Deinde queritur de motu augmenti

68 On the question-commentaries, cf. Weijers 1996, 44–45, 65–66; cf. Weijers 2000.

69 Cf. Gauthier 1984, 256*–257*.

70 Albertus Magnus, *De homine* (Ed. Paris. 35): Secunda Pars: *Summa de Creaturis*, 1–637 (where the treatise is followed by the Tractatus II: *De habitaculo hominis*, 638–661).

71 Cf. Wéber 1991, 121–129; Dales 1995, 89–98.

and then the questions are listed:

> Et queruntur quatuor. Quorum primum est: Que sunt principia illius motus. Secundum [...], etc.

The questions themselves have the basic structure of disputed questions, but this scheme can become more complicated because objections are added in the preliminary arguments or at the end, because a supplementary question is added, or because the question is subdivided, for instance in the case of the discussion of various definitions. On the whole, the questions are very systematic and appear in fact to form a theological *summa* rather than a commentary.

A real question-commentary on the *De anima*, meant as a commentary and staying rather close to Aristotle's text, was written by Geoffrey of Aspall; his *Questiones super librum De anima* can be dated around or shortly before 1260.[72] Geoffrey was master of arts at Oxford and clearly a disciple of Adam of Buckfield, whom he quotes from the beginning. Like Adam, he quotes Averroes' works frequently, but he also used Albertus' paraphrase.[73]

Geoffrey usually quotes some words of Aristotle's text with a short explanation or summary and then adds the question related to the passage. The questions vary in length, but normally contain all the elements of a simple disputed question. Sometimes the argument *ad oppositum* may be lacking or the solution may be only implicit. Sometimes, on the other hand, the structure is a little more complicated, with numerous arguments and different opinions. Let us quote one of the longer questions:

> Queritur utrum anima per se totam sit in omnibus partibus corporis.[74]

The affirmative answer

> et quod sic videtur quia [...]

is presented with five arguments, the negative answer

> Oppositum videtur quia [...]

with four arguments; the solution

> Dico quod anima secundum sui substantiam [...]

is followed by the refutation of the arguments for the opposite position

> Ad primum dico [...] Ad aliud dico [...],

---

72 Cf. GAUTHIER 1984, 259*–261*. See also MACRAE 1968, 104–107, 123–127; WEIJERS 1998a, 31–35. The commentary has been transmitted in ms. Oxford, Merton College 272 f° 191–236 (books I–II) and 237ᵛ–241 (book III, incomplete). It has to be noted that this commentary has been described by CALLUS 1943, 271–272 as Anonymus Mertonensis.

73 Cf. GAUTHIER 1984, 259*–260*.

74 Ms. Oxford, Merton College 272 f° 206ʳᵃ.

but the refutation of the second argument is interrupted by another possible answer

Aliter potest dici quod [...];

and the refutation of an objection

Et si queratur [...];

the refutation of the last argument also provokes a small additional discussion

Et si queritur causa huius [...] Contra [...] Ad illud dico [...].

The incorporation of other opinions in the refutation of the arguments slightly complicates the structure, but it basically corresponds to the normal model of the simple disputed question.

The *Questiones in tres libros De anima* of an anonymous author, preserved in ms. Admont 367 and edited by J. Vennebusch,[75] are also a systematic commentary on Aristotle's text, although the link between the questions and the text of the *De anima* is less obvious and some questions, especially in book III, do not have a clear relationship to it. The author must have been a master of arts, at Paris or Oxford, who also wrote his questions around or shortly before 1260. Like Geoffrey, he also makes use of Albertus' paraphrase.

At least in the first two books, the questions have short but explicit references to Aristotle's text:

Consequenter dubitatur de dictis in littera, et primo super hoc quod dicit [...][76] etc.,

although the third book seems rather to be organized according to certain themes.[77] But even in the first two books Aristotle's text is not completely covered and it is clear that the author is more interested in discussing the topics that seem important to him than in explaining all of the basic text. As is the case in other question-commentaries, the author aims at developing a doctrine of the discipline, based on Aristotle's teaching.[78]

The questions are systematically presented in the basic structure of the disputed question: preliminary arguments for both sides, solution and refutation of the arguments against it. They mostly are of moderate length, although the solution may be somewhat longer because it quotes various opinions. Deviations from this scheme are rare. However, the author has the habit of combining two or even three questions, which rather complicates the otherwise basic structure. For instance, in book II question 33, after the preliminary arguments of the first question

75 Vennebusch 1963. Cf. Gauthier 1984, 261*–266*; Dales 1995, 78–80.
76 Vennebusch 1963, 100.
77 Cf. Vennebusch 1963, 16.
78 Cf. Weijers 2000.

> Viso de diversitate potenciarum anime secundum racionem consequenter videndum est de diversitate earum secundum subiectum, utrum scilicet distinguantur secundum diversas partes corporis [...],

a second question follows

> Hoc autem supposito quod non distinguantur secundum partes, queritur utrum habent esse actus diversarum parcium simul

with its preliminary arguments; then the solution is also divided into two parts

> Solucio: ad primum istorum dicendum quod [...] Et cum hoc dicendum ad secundam questionem quod [...]

as is the refutation of the arguments for the rejected position.[79] Such intertwined questions are rather frequent, but they do not really alter the systematic approach.

Other anonymous questions on the first two books of the *De anima* have been discovered by Vennebusch in a Vatican manuscript.[80] This commentary is sometimes referred to as Anonymus Vaticanus.[81] It seems to be an important work from the doctrinal point of view and is probably influenced by the Oxford circle of masters. As for the author, Vennebusch has argued that the relationship between this commentary and the Anonymus Admontensis is such that they might be the result of two different series of lectures by the same master, or that we may assume that the second commentary, the Anonymus Vaticanus, slightly later in time, was written by a pupil using his master's work. In any case, these questions seem to be rather similar to the Admont questions, although the list provided by Vennebusch[82] does not show the particular habit of intertwining questions we saw in the former commentary.

Another anonymous master wrote the *Questiones in II et III De anima* described by J. de Raedemaker.[83] They seem to belong to the same period. According to Gauthier, the third book of this commentary is organized as a small treatise, discussing Aristotle's text in a logical frame. This tendency was also visible in the anonymous commentary of the Admont manuscript. And it is the form adopted by Siger of Brabant, as we will see presently.

79 VENNEBUSCH 1963, 179-183.

80 Cf. VENNEBUSCH 1966, 39-80.

81 Cf. DALES 1995, 80–86.

82 DALES 1995, 41–42. I did not see the manuscript myself and the fragments edited by Vennebusch do not allow definite conclusions about the form of the questions.

83 DE RAEDEMAKER 1968–1970, esp. 195–202. Cf. GAUTHIER 1984, 266*-267*. I saw only ms. Erfurt, Universitätsbibliothek, Dep. Erf. 4° 312, f° 43ra–51^{rb} (book II) and 51^{rb}–60^{rb} (book III); the text begins *ex abrupto* in the second book, which is preserved only in the Erfurt manuscript. Book 3 is also preserved in ms. Siena, Com. L.III.21.

As the last question-commentary in the series I would like to mention the *Questiones in tertium de anima* of Siger of Brabant, written ca. 1265.[84] It is still a commentary on the *translatio vetus*, the *translatio nova* coming into use only much later.

Siger announces his plan from the start; his questions concern the third book of the *De anima* – they start by quoting its first words –, but they are organized according to four themes:

> De parte autem anime qua cognoscit et sapit etc. Circa istum tertium librum contingit querere de intellectu quattuor. Primum est de differentia intellectus ad alias partes anime [...] Secundum est [...] Tertium est [...] Quartum est [...].

The first theme is divided into two questions (although the second question is postponed):

> Circa primum, de differentia intellectus ad alias partes anime, contingit querere duo. Primum, scilicet [...] secundum [...],

the second section into five, the third into three, and the last and longest into nine questions, making a total of 18 questions. They vary in length from less than one page to almost nine pages in the edition. They follow the basic structure of the disputed question with a number of variations: the preliminary arguments may be followed by a supplementary question, objections may interrupt the arguments or the solution or follow the refutation, the solution may mention various possible answers and refute them. But the most remarkable feature from the formal point of view is their organization in a logical order, in what seems in fact a systematic treatise rather than a commentary, even if the questions are explicitly presented as concerning the third book of the *De anima.*

Thus, in this section we have seen exposition-commentaries and question-commentaries belonging to two successive periods, with the exception of Albert's *Questiones de anima*, which are more like a theological treatise.

Within the exposition-commentaries, we have found a variety of forms: a continuous exposition with some *notanda* and *dubia*, a very detailed exposition without *dubia*, an exposition which systematically provides a section for questions, a *sententia* or summary with *questiones* (and *questiones* which have lost their *sententia*), and two other *sententie* one of which has almost no questions. The question-commentaries show less variation, even if some have intertwined questions and, more importantly, if others organize their questions not according to the order of the text, but logically.

---

84 Cf. SIGER DE BRABANT, *Quaestiones in Tertium De anima, De anima intellectiva, De aeternitate mundi*, ed. Bazán.

D. Other Forms (ca. 1240–1265)

During the same period, the study of the *De anima* expressed itself in other literary forms: treatises, paraphrase and abstracts.

1. Treatises

Peter of Spain is not only the author of a commentary on *De anima*, but also of the *Sciencia libri de anima*.[85] This is not a commentary on Aristotle, but a treatise written by the author after his teaching of medicine.[86] He gives a kind of synthesis of the knowledge of his time about the mind, relying more on his own logic and style than on his numerous sources (which are not quoted). This work, as Gauthier says, is clearly meant as a scientific treatise and at the same time as a literary work. It does not consistently use the question form, but it is in a free and discursive style, while the general structure is neatly organized: the work is divided into 13 *tractatus*, enumerated by the author at the end of the prologue, and these are subdivided into *capitula*, enumerated at the beginning of each *tractatus*.

Apart from his *Questiones de anima* and a paraphrase, to which we will come presently, Albertus Magnus wrote a number of treatises related to the subject.[87] His *De natura et origine anime* is in fact book XX of the *De animalibus* and so does not need further treatment here. The *De intellectu et intelligibili*[88] is a treatise divided into books (two *tractatus*) and chapters; it has a discursive form, sometimes containing objections and their refutations, and also elements of the *questio*-form, but not in a systematic way. Finally, the *De unitate intellectus*[89] is a treatise in the form of a disputed question: after an introduction, in which the author explains the problem and qualifies it as a difficult discussion (»Est autem hec disputatio difficilis multum«), the first part lists the various ways (30 *vie* in all) in which the unity of the intellect has been defended, the second

85 Petrus Hispanus, Obras filosóficas I. *Scientia libri de anima*, ed. Alonso. Cf. Gauthier 1984, 241*–242*. I also consulted the fifteenth-century ms. Paris, BnF lat. 6433 f° 77–123^{v} (incomplete). See on this work Hasse 2000, 57–60.

86 As is shown also by the *explicit:* »Ego igitur Petrus hispanus Portugalensis liberalium artium doctor, phylosophice sublimitatis gubernator, medicinalis facultatis decor ac proficue rector, in scientia de anima decrevi hoc opus precipuum componendum [...].« Petrus Hispanus, *Scientia libri de anima*, ed. Alonso, 564.

87 One could also think of the *De XV problematibus* (Ed. Colon. 17/1), which is an answer to fifteen problems concerning the doctrine of the soul.

88 Albertus Magnus, *De intell. et int.* (Ed. Paris. 9).

89 Albertus Magnus, *De unitate intell.* (Ed. Colon. 27/1). Cf. Dales 1995, 117–119.

part gives the arguments against this position (36 arguments), and the third part is the author's *determinatio*, followed by the refutation of the 30 *vie*. It is the perfect form of the *questio disputata*, serving as a literary device.

In the period between 1238 and 1250, after having joined the Franciscan Order but before lecturing as a theologian in Oxford, Richard Rufus wrote his *Speculum anime*,[90] in which he shows the same critical attitude towards Averroes as in his *Questiones de ideis*. As Rega Wood has shown, this short treatise deals with five main questions, but instead of being organized in the traditional question-form, it has the form of a dialogue between the author and his interlocutor, »the man of God«, the latter asking a series of questions. As far as I know, this is a very unusual literary form for philosophical treatises in this period.

2. Paraphrase

As is well known, Albertus Magnus himself explained, at the beginning of his *corpus aristotelicum*, of which the *De anima*[91] is a part, why and how he undertook this enormous work. Written for the *socii* who studied in the schools of his order, his completely new version of the old Aristotelian books closely follows Aristotle's text in its order and meaning, but without quoting it and so without literal explanation. This extensive paraphrase is completed by *digressiones*, explaining dubious points and adding what seems to be missing in Aristotle himself, for a perfect understanding of the subject. The paraphrase, while still using a certain number of words and expressions of Aristotle, is in fact a substitute, rewritten and easier to read. As Sten Ebbesen[92] has shown, the main structure of the paraphrase is taken over from the literal commentaries and the *digressiones* provide the discussion of *dubia*, like the last sections of the *lectiones* of the ordinary commentaries. Still, it is a completely different work, omitting the *divisio textus* and direct references to Aristotle's text. Its method has been compared to Avicenna's commentaries, for instance by John Marenbon, who describes the work as a »discursive exposition«,[93] and in fact, explicitly follows Avicenna's method.[94] It is the only example known to me of a detailed paraphrase of Aristotle's *De anima*.

90 Cf. Wood 1995, esp. 86, 88–96, 105–109. The treatise is found in the ms. Erfurt, Universitätsbibliothek, Dep. Erf. 4° 312, f° 107^{va}–110^{rb}.

91 Albertus Magnus, *De anima* (Ed. Colon. 7/1).

92 Ebbesen 1993, 142–143.

93 Marenbon 1993a, 27.

94 Cf. Bertolacci 1998. But see Hasse 2000, 67.

3. Abstracts

In order to give a complete description, one has to mention that there also has been a more selective use of Aristotle's book. Apart from the corresponding sections in examination-compendia, like the famous Compendium of Barcelona,[95] which show that the *De anima* was the object of examinations, like the other Aristotelian books, we also have the *Compilatio quedam librorum naturalium* of ms. Digby 204, containing abstracts (*extracta* according to the colophon) of several Aristotelian works, among which is the *De anima*.[96] This work, which gives a clear summary of the contents of *De anima*, was compiled probably between 1250 and 1260, by an Oxford friar, a certain R. de Staningtona, who is otherwise unknown, but who extensively used Richard Fishacre's commentary on the *Sentences*.[97]

IV. Conclusion

If a conclusion may be drawn from this material, it must be the diversity of the literary forms. We have seen compilations, glosses, treatises of various types, exposition-commentaries, question-commentaries, paraphrase and abstracts. The picture is much more complex than the one that has been drawn by Callus which is still frequently quoted.[98]

When seen from a distance, the three categories described by Callus: treatises after the manner of Avicenna, exposition-commentaries under the influence of Averroes, and question-commentaries, may still seem valid. But from a closer point of view, these classifications are much too general. Apart from the compilation of Gundisalvus and the amazing treatise of John Blund, who follows the order of Avicenna's *De anima*, but in a free literary form, containing elements of disputation, we have seen a series of treatises from the period of ca. 1220–1240 which are often Avicennan in character, but the literary forms of which are rather different from each other: summaries, an extensive demonstrative treatise, a mixed form of continuous treatment and questions, and a treatise in the form of (rather particular) *questiones*.

95 *Compendium of Barcelona*, ed. Lafleur, in: Corpus Christianorum (in press). Cf. Lafleur / Carrier 1997. Cf. Lohr 1997, 253, on the association by the author of the Compendium of *De anima* with *De plantis* and *De animalibus*.

96 Cf. Callus 1943, 259. Other abstracts have been preserved in ms. Tanner 116, cf. Callus 1943, 275–278. See also Grabmann 1939, for instance 77–78 (R. de Stanington).

97 Cf. Dales 1995, 60.

98 Callus 1943, 264–265. See for instance Noone 1997, 251–252.

As for the exposition-commentaries, from the period of ca. 1240–1250, the variety in form is still more striking, as we saw above. Amazingly, among these commentaries, the well-known type that has been called the Parisian commentary, divided into *lectiones* comprising a *divisio textus*, generally a *sententia* or short description of the contents of the passage, a literal exposition of the text and a section devoted to questions (which may be short questions with a simple answer, but also disputed questions, and often a mixture of both), is a minority (in fact only the commentary edited by Gauthier corresponds exactly to this type).[99] The commentaries called *sententie* seem to be more frequent, but they also vary amongst themselves, one having no questions at all, another on the contrary systematically including a section with disputed questions. The idea that Averroes' commentaries influenced the introduction of the *expositio per modum commenti* thus becomes dubious. On the one hand, continuous commentaries have existed since the twelfth century and exposition-commentaries with *dubia* are known since ca. 1230.[100] On the other hand, commentaries very much influenced by Averroes' doctrine can have a very different form, as the *Sententia cum questionibus* of Peter of Spain shows. Maybe the formal influence is perceptible in very detailed exposition, like that of the anonymous commentary edited by Bazán.

The question-commentaries, apart from Albert's *Questiones De anima*, belong to a somewhat later period (from ca. 1260). They are more similar in form than the literal commentaries, but their development lies in an increasing separation from Aristotle's text; in the end, with the organization of the questions according to a logical order, they are in fact similar to a treatise in the form of *questiones*, a well-known literary type.

But at the same time, various other literary forms were used. The treatises written during the same period (ca. 1240–1265) are very diverse in form, running from a single disputed question through continuous treatment to a dialogue form. Albert's paraphrase or commentary is a special case indeed. On the whole, one could say that Thomas Aquinas developed his doctrine of the soul in the three main literary forms inherited from the past: the literal commentary, the *questiones*, and the discursive treatise. However, what this limited case-study of the literary forms of the reception of Aristotle has taught us is that generalization in this matter is difficult and that variety seems to be the main characteristic.

---

99 Still, it seems to have been rather frequent. For other examples, see for instance Del Punta 1998, 142, n. 11. The *Scriptum super Metaphysicam* of Richard Rufus is not a hybrid form, as T. Noone writes, but belongs to this type, cf. Noone 1997, 253.

100 Cf. Ebbesen 1993, 136 and 136, n. 17.

Of course, the subject of *De anima* and the interest and numerous discussions it raised may not be typical of the whole Aristotelian tradition. It is probable that in following the reception of a less debated treatise, for instance the *Meteora*, we would have found less variety of literary forms. It would be interesting to make the same inquiry for other important and popular Aristotelian texts, like the *Physics*. But until this has been done, we must conclude that diversity in this field can be much greater than the monotony of some commentaries would suggest.

Finally, it is obvious that after this inventory of literary forms, the important work remains to be done: establishing the relationship between literary form and doctrinal content.

References

Manuscripts

ADAMUS BUCFELDUS [ADAM OF BUCKFIELD], Sentencia super librum De anima, Paris, BnF lat. 6319, fol. 113–143.

ANONYMUS, *De anima et de potenciis eius*, Paris, BnF lat. 6569.

ANONYMUS, *Questiones in II et III De anima*, Erfurt, Universitätsbibliothek, Dep. Erf. 4° 312, fol. 43ra–60^{rb}.

ANONYMUS, *Sentencia cum questionibus super De anima*, Erfurt, Universitätsbibliothek, Dep. Erf. 4° 312, fol. 61ra–68ra.

GALFRIDUS DES ASPALA [GEOFFREY OF HASPHAL], *Questiones super librum De anima*, Oxford, Merton College ms. 272, fol. 191–236; 237^{v}–241.

RICHARDUS RUFUS, *Questiones de ideis*, Erfurt, Universitätsbibliothek, Dep. Erf. 4° 312, fol. 81va–85ra.

– *Speculum anime*, Erfurt, Universitätsbibliothek, Dep. Erf. 4° 312, fol. 107va–110^{rb}.

Sources and translations

ALBERTUS MAGNUS, *De homine* (secunda pars Summae de creaturis), ed. A. Borgnet (Ed. Paris. 35), Paris 1896.

– *De intellectu et intelligibili*, ed. A. Borgnet (Ed. Paris. 9), Paris 1890, 477–525.

– *De unitate intellectus*, ed. A. Hufnagel (Ed. Colon. 17/1), Münster 1975, 1–30.

– *De anima*, ed. C. Stroick (Ed. Colon. 7/1), Münster 1968.

– *De decem problematibus*, ed. B. Geyer (Ed. Colon. 17/1), 31–44.

ALFREDUS ANGLICUS [ALFRED OF SARESHEL], Commentary on the Pseudo-Aristotelian *De plantis*. A Critical Edition, ed. J. Long, in: Mediaeval Studies 47 (1985), 125–167.

ANONYMUS, *De potentiis animae et obeiectis*, ed. D. A. Callus, in: CALLUS 1952, 146–170.

ANONYMUS, *Questiones in tres libros De anima*, ed. J. Vennebusch, in: VENNEBUSCH 1963, 87–313.

ANONYMUS MAGISTER ARTIUM (c. 1246–1247), *Sententia super II et III De anima*, ed. B. C. Bazán, Louvain-la-Neuve / Louvain / Paris 1998.

ANONYMUS MAGISTER ARTIUM (c. 1254–1250), *Lectura in librum De anima a quodam discipulo reportata*, ed. R.-A. Gauthier, Grottaferrata 1985.
ANONYMUS VATICANUS, *Questiones in I et II de anima*, ed. J. Vennebusch, in: VENNEBUSCH 1966, 71–80.
GUILLELMUS ALVERNIENSIS [WILLIAM OF AUVERGNE], *Tractatus de anima* (Opera omnia II suppl.), Paris 1674, ND Frankfurt 1963, 65–228.
– *The Soul*, transl. R. J. Teske (Medieval Philosophical Texts in Translation 37), Milwaukee 2000.
– *De l'âme*, transl. J.-B. Brenet, Paris 1998.
DOMINICUS GUNDISSALINUS, *De anima*, ed. J. T. Muckle, in: Mediaeval Studies 2 (1940), 31–103.
– *De immortalitate animae*, ed. G. Bülow (BGPhMA 2/3), Münster 1887.
IOANNES BLUND [John Blund], *Tractatus de anima*, edd. D. A. Callus / R. W. Hunt (Auctores Britannici Medii Aevi 2), London 1970.
IOANNES DE RUPELLA [John of La Rochelle], *Tractatus de divisione multiplici potentiarum anime*, ed. P. Michaud-Quantin (Textes philosophiques du moyen age 11), Paris 1964.
– *Summa de anima*, ed. J. G. Bougerol (Textes philosophiques du moyen âge 19), Paris 1995.
PETRUS HISPANUS [Peter of Spain], Obras filosóficas, I. *Scientia libri de anima*, ed. M. Alonso, Barcelona 1961.
– Obras filosóficas II. Comentario al *De anima* de Aristóteles, ed. M. Alonso, Madrid 1944.
– Obras filosóficas III. *Expositio libri de anima. – De morte et vita. – De causis longitudinis et brevitatis vitae. – Liber naturalis de rebus principalibus*, ed. M. Alonso, Madrid 1952.
SIGER DE BRABANT [Siger of Brabant], *Quaestiones in Tertium De anima, De anima intellectiva, De aeternitate mundi*, ed. B. Bazán (Philosophes Médiévaux 13), Louvain / Paris 1972.

Secondary Literature

BAZÁN, B. C. 2002, 13th-Century Commentaries on *De anima*: From Peter of Spain to Thomas Aquinas, in: G. Fioravanti / C. Leonardi / S. Perfetti (eds.), Il commento filosofico nell'Occidente latino (secoli XIII–XV), Turnhout, 119–184.
BERNARDINI, P. 1999, La scienza dell'anima. Le questioni epistemologiche del Commento al *De anima* conservato nel ms. Siena, Bibl. Com. degli Intronati, L.III.21 ff. 134ra–177ra: ff. 136ra–138va, in: Studi Medievali 2, 897–939.
– 2002, Nota su alcune tematiche dei commenti al *De anima* della facoltà delle arti (ca. 1250–60), in: G. Fioravanti / C. Leonardi / S. Perfetti (eds.), Il commento filosofico nell'Occidente latino (secoli XIII–XV), Turnhout, 311–325.
BERTOLACCI, A. 1998, »Subtilius speculando«. Le citazioni della *Philosophia prima* di Avicenna nel Commento alla *Metafisica* di Alberto Magno, in: Documenti e Studi sulla Tradizione Filosofica Medievale 9, 261–339.
BRAMS, J. 2001, Le premier commentaire médiéval sur le »Traité de l'âme« d'Aristote?, in: Recherches de Théologie et Philosophie médiévales 68, 213–227.
BURNETT, C. (ed.) 1993, Glosses and Commentaries on Aristotelian Logical Texts. The Syriac, Arabic and Medieval Latin Traditions (Warburg Institute Surveys and Texts, 23), London.
– 2002, John of Seville and John of Spain: A *mise au point*, in: Bulletin de Philosophie Médiévale 44, 60–78.
CALLUS, D. A. 1939, Two Early Oxford Masters on the Problem of Plurality of Forms. Adam of Buckfield – Richard Rufus of Cornwall, in: Revue Néo-scolastique de philosophie 42, 411–445.
– 1943, Introduction of Aristotelian Learning to Oxford, London.

– 1952, The Powers of the Soul. An Early Unpublished Text, in: Recherches de théologie ancienne et médiévale 19, 131–170.
– 1955, The Treatise of John Blund On the Soul, in: Autour d'Aristote. Recueil d'études de philosophie ancienne et médiévale offert à Mons. A. Mansion (Bibliothèque philosophique de Louvain 16), Louvain, 471–495.
Dales, R. C. 1995, The Problem of the Rational Soul in the Thirteenth Century, Leiden / New York / Köln.
De Raedemaeker, J. 1963, Une ébauche de catalogue des commentaires sur le De anima, parus aux XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles, in: Bulletin de la Société Internationale pour l'Etude de la Philosophie Médiévale 5, 149–183.
– 1968–1970, Informations concernant quelques commentaires du *De anima*, in: Bulletin de philosophie médiévale 10–12, 194–211.
Del Punta, F. 1998, The Genre of Commentaries in the Middle Ages and its Relation to the Nature and Originality of Medieval Thought, in: J. Aertsen / A. Speer (eds.), Was ist Philosophie im Mittelalter? (Miscellanea Mediaevalia 26), Berlin, 138–151.
Donati, S. 1991, Per lo studio dei commenti alla *Fisica* I del XIII secolo. I Commenti di probabile origine inglese degli anni 1250–1270 ca. (parte I), in: Documenti e Studi sulla Tradizione Filosofica Medievale 2, 361–441.
– 1993, Per lo studio dei commenti alla *Fisica* del XIII secolo. I Commenti di probabile origine inglese degli anni 1250–1270 ca. (parte II), in: Documenti e Studi sulla Tradizione Filosofica Medievale 4, 24–133.
Ebbesen, S. 1993, Medieval Latin Glosses and Commentaries on Aristotelian Logical Texts of the Twelfth and Thirteenth Centuries, in: Burnett 1993, 129–177.
Fidora, A. / Soto Bruna, M. J. 2001, 'Gundisalvus' ou 'Dominicus Gundisalvi'? Algunas observaciones sobre un reciente artículo de Adeline Rucquoi, in: Estudios eclesiásticos 76, 467–473.
French, R. 1997, The Use of Alfred of Shareshill's Commentary on the ›De plantis‹ in University Teaching in the Thirteenth Century, in: Viator 28, 223–251.
Gardinali, M. 1992, Da Avicenna ad Averroè: *Questiones super librum de anima*, Oxford 1250 ca. (ms. Siena, Com. L.III.21) (ed. of prologue and qu. 8 389–407), in: Rivista di Storia della filosofia 47, 375–407.
Gauthier, R.-A. 1982, Le traité *De anima et de potenciis eius* d'un maître ès arts (vers 1225), in: Revue des sciences philosophiques et théologiques 66, 3–55.
– 1984, Introduction, in: Sancti Thomae de Aquino Opera omnia (Ed. Leon. 45), Roma / Paris 1984, 1*–294*.
Gilson, É. 1940, Introduction, Gundisalvus, *De anima*, ed. J. T. Muckle, in: Mediaeval Studies 2, 31–103.
Grabmann, M. 1939, Methoden und Hilfsmittel des Aristotelesstudiums im Mittelalter, München.
Hasse, D. N. 2000, Avicenna's De anima in the Latin West. The Formation of a Peripatetic Philosophy of the Soul 1160–1300 (Warburg Studies and Texts 1), London.
Hunt, R. W. 1970, Introduction, in: Iohannes Blund, *Tractatus de anima*, edd. D. A. Callus / R. W. Hunt, London (Auctores Britannici Medii Aevi 2).
Jüssen, G. 1990, Aristoteles-Rezeption und Aristoteles-Kritik in Wilhelm von Auvergne's *Tractatus de anima*, in: S. Knuuttila et al. (eds.), Knowledge and the Sciences in Medieval Philosophy III, Helsinki, 92–95.
Lafleur, C. / Carrier, J. (eds.) 1997, L'enseignement de la philosophie au XIII[e] siecle. Autour du *Guide de l'étudiant* du ms. Ripoll 109 (Studia Artistarum 5), Turnhout.

LOHR, Ch. 1997, The New Aristotle and »Science« in the Paris Arts Faculty (1255), in: O. Weijers / L. Holtz, L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts, Paris et Oxford, XIII^{e}-XV^{e} s. (Studia Artistarum 4), Turnhout, 251–269.

LONG, J. 1985, Alfred of Sareshel's Commentary on the Pseudo-Aristotelian *De plantis*: A Critical Edition, in: Mediaeval Studies 47, 125–167.

MACRAE, E. 1968, Geoffrey of Aspall's Commentaries on Aristotle, in: Mediaeval and Renaissance Studies 6, 94–132.

MARENBON, J. 1993a, Later Medieval Philosophy (1150–1350). An Introduction, London / New York.

– 1993b, Medieval Latin Glosses and Commentaries on Aristotelian Logical Texts, Before c. 1150 AD, in: BURNETT 1993, 77–127.

MICHAUD-QUANTIN, P. 1964, Introduction, in: John of La Rochelle, *Tractatus de divisione multiplici potentiarum anime*, ed. P. Michaud-Quantin (Textes philosophiques du moyen âge XI) Paris 1964, 7–37.

MOODY, E. A. 1975, William of Auvergne and His Treatise De anima, in: Studies in Medieval Philosophy, Science and Logic. The Collected Papers of E. A. Moody, Berkeley.

NOONE, T. B. 1997, Roger Bacon and Richard Rufus on Aristotle's Metaphysics: A Search for the Grounds of Disagreement, in: Vivarium 35, 251–265.

OTTE, J. K. 1972, The Life and Writings of Alfredus Anglicus, in: Viator 3, 275–291.

ROSIER, I. 2000, La tradition de la grammaire universitaire médiévale, in: M. de Nonno / P. de Paolis / L. Holtz (eds.), Manuscripts and Tradition of Grammatical Texts from Antiquity to the Renaissance, Cassino, 462–490.

RUCQUOI, A. 1999, Gundisalvus ou Dominicus Gundisalvi, in: Bulletin de Philosophie Médiévale 41, 85–106.

VENNEBUSCH, J. (ed.) 1963, Ein anonymer Aristoteleskommentar des XIII. Jahrhunderts. *Questiones in tres libros De anima*, Paderborn.

– 1966, Die Einheit der Seele nach einem anonymen Aristoteleskommentar aus der Zeit des Thomas von Aquin und Siger von Brabant (Vat. lat. 869 f^{o} 200^{r}–210^{v}), in: Recherches de théologie ancienne et médiévale 33, 39–80.

WÉBER, E. H. 1991, La personne humaine au XIII^{e} siècle, Paris.

WEIJERS, O. 1994, Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris: textes et maîtres (ca. 1200–1500), 1. A-B (Studia Artistarum 1), Turnhout.

– 1996, Le maniement du savoir. Pratiques intellectuelles à l'époque des premières universités (XIII^{e}-XIV^{e} siècles) (Studia Artistarum, Subsidia), Turnhout.

– 1998a, Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris: textes et maîtres (ca. 1200–1500), 3. *G* (Studia Artistarum 6), Turnhout.

– 1998b, Les genres littéraires à la Faculté des arts, in: Revue des sciences philosophiques et théologiques 82/4, 631–641.

– 2000, The Evolution of the Trivium in University Teaching: The Example of the Topics, in: J. Van Engen (ed.), Learning Institutionalized. Teaching in the Medieval University, Notre Dame, 43–67.

– 2003, Un type de commentaire particulier à la Faculté des arts: la *sententia cum questionibus*, in: P. Lardet (ed.), La tradition vive. Mélanges d'histoire des textes en l'honneur de Louis Holtz), Paris / Turnhout, 211–222.

WHITE, K. 1998, Establishment of the Textus Aristotelis, in: *Anonymi magistri artium* (c. 1246–1247) *Sententia super II et III De anima*, edd. B. C. Bazán / K. White, Louvain-la-Neuve / Louvain / Paris 1998, 122*–128*.

Wood, R. 1995, Richard Rufus' *Speculum animae*: Epistemology and the Introduction of Aristotle in the West, in: A. Speer (ed.), Die Bibliotheca Amploniana. Ihre Bedeutung im Spannungsfeld von Aristotelismus, Nominalismus und Humanismus (Miscellanea Mediaevalia 23), Berlin / New York, 86–109.

– 2001, Richard Rufus's *De anima* Commentary: The Earliest Known, Surviving, Western *De anima* Commentary, in: Medieval Philosophy and Theology 10, 119–156.

X. La structure des commentaires philosophiques à la Faculté des arts: quelques observations

Ce premier article dans la section sur les commentaires aurait aussi pu être classé dans la section sur les genres littéraires. Cependant, il s'agit en fait d'un genre littéraire qu'on peut subdiviser selon la structure des commentaires en plusieurs types différents : commentaires littéral sous forme d'*expositio,* commentaires sous forme de *questiones disputate* etc. La diversité est grande et dans cet article je n'ai traité que des commentaires issus de l'enseignement à la Faculté des arts. On trouvera quelques indications sur les commentaires dans les autres facultés dans mon étude *Queritur utrum* (voir ci-dessus p. 16), mais seulement en rapport avec la question disputée. Une recherche complète sur les commentaires universitaires au moyen âge reste à faire.

Ajoutons une observation générale : l'usage de questions disputées dans les commentaires de la Faculté des arts a commencé plus tôt que je ne le pensais au début de mes travaux. En effet, dans le commentaire sur la *Metaphysique* de Richard Rufus, écrit avant 1238, on trouve déjà des questions de ce type, bien qu'elles soient souvent incomplètes et cela de façon non systématique.

De nombreux auteurs cités ici sont traités dans mon répertoire des maîtres de la Faculté des arts de Paris : *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris : textes et maîtres,* fasc. 1-8 (A-R).

pp. 18-19 et n. 6 – Voir l'article n° IX.

pp. 20-24 – Ce paragraphe a été repris et amplifié dans l'étude reproduite sous le n° XII.

p. 20, n. 12 – A propos du Pierre d'Espagne auteur du commentaire sur le *De anima,* voir ci-dessus n° IX.

p. 21, n. 13 – Voir ci-dessous n° XII.

p. 25, n. 32 – Silvia Donati a publié diverses études études sur les commentaires de la *Physique,* notamment *Per lo studio dei commenti alla "Fisica" del XIII secolo: Commenti di probabile origine inglese degli anni 1250-1270 ca.,* dans

DSTFM 2 (1991) pp. 361-441; 4 (1993) pp. 25-133 ; S. Donati, *Commenti parigini alla Fisica degli anni 1270-1300ca.*, dans *Die Bibliotheca Amploniana*, éd. A. Speer, Berlin/New York 1995 (MiscMed 23), pp. 136-256.

p. 28, n. 41 – Le commentaire de Jean Buridan qui se présente sous forme de *Questiones* sur la *Métaphysique* a été édité récemment par L.M. de Rijk : Johannes Buridanus, *Lectura Erfordiensis in I-VI Metaphysicam, together with the 15th-Century Abbreviatio Caminensis*, Introduction, Critical Edition and Indexes by L.M. de Rijk, Turnhout 2008 (Studia Artistarum 16).

p. 28, n. 43 – Hugo de Dordrecht, maître ès arts au XV^{e} siècle, probablement à Louvain, ne doit pas être confondu avec Hugo de Traiecto, qui était l'un des écoliers hollandais à Paris au début du XIV^{e} siècle (voir *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris : textes et maîtres*, fasc. 4, 2001, respectivement pp. 17 et 90-93).

p. 41 - Pour Ugo Benzi, qui était également professeur de médecine, voir aussi *Queritur utrum* (*op. cit.*), pp. 222, 230-231, 234-235.

LA STRUCTURE DES COMMENTAIRES PHILOSOPHIQUES À LA FACULTÉ DES ARTS : QUELQUES OBSERVATIONS

Il n'est pas possible, dans l'état actuel des recherches, de présenter une synthèse à propos de la structure des commentaires philosophiques, même si l'on se limite à ceux qui sont issus de l'enseignement à la Faculté des arts. En effet, le nombre de ces commentaires est énorme et la grande majorité d'entre eux n'a pas été éditée, sans compter que l'attention portée à leur forme littéraire et leur structure est relativement récente. Il s'agira donc plutôt d'une première approche, qui veut montrer à quel point il faut tenir compte des différences chronologiques et géographiques. Ensuite, on regardera de plus près quelques éléments de ces structures diverses. Finalement, il faut s'interroger sur les rapports entre les commentaires et la pratique de l'enseignement.

I. LA DIVERSITÉ DES STRUCTURES

1. Le commentaire de type parisien

Parmi les divers types de commentaires, celui qu'on a appelé « commentaire sous forme de *lectiones* » ou « commentaire de type parisien », parce qu'il était courant à Paris dans la période 1230-1260, a probablement été le mieux décrit[1]. Il était divisé en *lectiones,* unités de

[1] Cf. par exemple R.A. GAUTHIER, « Le cours sur l'*Ethica nova* d'un maître ès arts de Paris (1235-1240) », in *Archives d'Histoire Doctrinale et Littéraire du Moyen Âge* , 50 (1975), pp. 75-77 ; O. WEIJERS, *Le maniement du savoir. Pratiques intellectuelles à l'époque des premières universités (XIII^e^-XIV^e^ s.),* Turnhout 1996, pp. 42-44 ; EAD., « The Evolution of the *Trivium* in University Teaching : The Example of the 'Topics' », in *Learning Institutionalized. Teaching in the Medieval University,* J. VAN ENGEN (ed.), Notre Dame (Ind.), 2000, pp. 44-67 ;

lecture ou leçons, et chaque *lectio* était composée de plusieurs éléments fixes : on trouve au début de chaque *lectio* la *divisio textus,* la division du passage commenté en plusieurs sections et parties de sections ; suit l'exposition ou la paraphrase (*expositio* ou *sententia in speciali*), souvent précédée de la *sententia (in generali)* (ou l'*intentio*), le sens général, de telle sorte que l'on donne d'abord la synthèse de la pensée du passage avant d'en analyser l'expression de façon littérale[2] ; la dernière section, parfois précédée par l'*ordo* ou *ordinatio,* c'est-à-dire la place du passage dans l'ensemble du texte et l'ordre des parties, comprenait les *dubia* ou *questiones,* les questions ou points de doute soulevés par le texte. Mais l'ordre de ces éléments peut varier (par exemple, les questions peuvent précéder l'explication littérale[3]) et la section comprenant les questions est parfois limitée à des *dubia,* des points de doute suivis d'une simple réponse (« Et dicendum est... »), mais peut aussi comprendre, mélangées aux *dubia,* des questions développées selon le schéma de base de la question disputée[4]. Les commentaires appartenant à ce type varient aussi sur d'autres points : l'étendue, la place consacrée aux *notanda* (qui développent certains points particuliers, à l'intérieur de l'*expositio*) et aux *dubia*, et les titres[5].

Ce type de commentaire semble avoir été assez répandu à Paris pendant la période citée ; cependant, lors d'une enquête récente concernant les formes littéraires sous lesquelles le *De anima* a été introduit en Occident, donc dans un contexte plus large, j'ai été surprise

F. DEL PUNTA, « The Genre of Commentaries in the Middle Ages and Its Relation to the Nature and Originality of Medieval Thought », in *Was ist Philosophie im Mittelalter ?*, J. AERTSEN – A. SPEER (ed.), Berlin 1998, p. 142.

2 À partir de 1250 environ, la distinction entre *sententia* et *expositio* s'estompe et disparaît, cf. notamment GAUTHIER, *op. cit.* Cf. ci-dessous p. 33.

3 Cf. par exemple R.A. GAUTHIER, *Anonymi, magistri artium (c. 1245-1250), Lectura in librum de anima...* (Spicil. Bonav. XXIV), Grottaferrata, 1985, pp. 1-14.

4 Cf. par ex. O. WEIJERS, « Les genres littéraires à la Faculté des arts », in *Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques,* 82 (1998), p. 633. Voir aussi le commentaire de Robert Kilwardby sur les *Sophistici Elenchi*, cf. S. EBBESEN, « Texts on Equivocation », in *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin,* 67 (1997), pp. 152*sqq.* Je considère les *dubia* et les *questiones* comme deux techniques différentes, même s'il y a des formes intermédiaires.

5 Cf. O. WEIJERS, « Les genres littéraires », p. 632.

par la diversité des formes des commentaires entre 1240 et 1260 environ (à partir de 1260, les commentaires se présentent généralement sous forme de *questiones*, sur lesquelles on reviendra)[6]. En fait, seul un des commentaires constituant ma documentation pour cette période, la *Lectura in librum De anima* éditée par Gauthier[7], correspond exactement au type décrit plus haut. Parmi les autres, il y a une *expositio* avec quelques *notanda* et *dubia,* mais sans division en *lectiones,* une autre *expositio* très détaillée mais sans *dubia,* une *sententia* (on y reviendra ci-dessous) avec des questions, et quelques *sententie* pratiquement sans questions. Bref, même pendant cette période brève, le commentaire de type parisien ne semble pas être prédominant.

2. Le commentaire sous forme de *sententia*

À partir de 1260 environ, la plupart des commentaires semblent appartenir à deux genres différents : les *sententie* d'une part, les *questiones* de l'autre[8]. Le type de commentaire qu'on appelle *sententia* consiste principalement dans une explication plus ou moins détaillée du sens (*sententia*) du texte ; il ne comprend pas d'analyse littérale, mais de brefs *notanda* et *dubia* sont souvent insérés dans l'explication. Il a donc une structure très différente du commentaire de type parisien, même si une *sententia* peut aussi être divisée en *lectiones* et comprendre parfois une brève *divisio textus*. Un exemple d'une telle *sententia* avec *notanda* et *dubia* insérés dans le texte est le commentaire sur les *Topiques* d'Angelus de Camerino, composé avant 1296 sous l'influence de Gilles de Rome[9]. Mais d'autres *sententie* sont limitées à

6 Cf. O. WEIJERS, « The Literary Forms of the Reception of Aristotle : Between Exposition and Philosophical Treatise », in *Die Anfänge der Aristoteles-Rezeption im lateinischen Mittelalter* (Actes du colloque international, Bonn, 14-18 août 2000 ; sous presse).

7 Voir ci-dessus n. 3.

8 Cf. par ex. O. WEIJERS, *Le maniement du savoir, op. cit.,* pp. 45-46 ; F. DEL PUNTA, *op. cit.*, pp. 142-143.

9 Ms. notamment Paris, Bibl. nat., lat. 16126 ff. 1-75 ; cf. O. WEIJERS, « The Evolution of the *Trivium* », *op. cit.*

l'explication de l'intention de l'auteur, sans questions et presque sans digressions[10].

En ce qui concerne la chronologie, il faut constater que d'une part, ce type de commentaires existait déjà avant 1260 : la *Sentencia super librum De anima* d'Adam de Bocfeld semble dater d'avant 1250 et une autre *sententia* sur le même texte, conservée dans le manuscrit Erfurt Q 312, doit avoir été écrit à Oxford entre 1240 et 1250[11]. D'autre part, cette forme littéraire semble avoir été en usage très longtemps : les commentaires d'Ugo Benzi, au tout début du XV^{e} siècle, semblent appartenir à ce genre (on y reviendra plus loin).

Mais ici aussi, il faut nuancer ce que nous croyons savoir : outre les différences notées plus haut (absence ou présence de *dubia,* nombre de *notanda*) et, bien sûr, la longueur très variable de ces commentaires, qui peuvent être divisés en *lectiones* ou non, il existe une forme particulière, qu'on a appelée la *sententia cum questionibus.*

3. La *sententia cum questionibus*

Dans ces commentaires, l'explication du texte, la *sententia,* est systématiquement combinée avec des *questiones,* des questions développées selon le schéma de base de la question disputée : formulation de la question, arguments pour l'une des deux réponses possibles, arguments pour la position opposée, solution et réfutation des arguments contraires.

L'exemple le plus ancien que je connaisse de ce type de commentaires est la *Sentencia cum questionibus libri De anima,* qui, d'après Gauthier[12], pourrait être le résultat de cours donnés par Pierre

10 Cf. DEL PUNTA, *op. cit.*, pp. 142-143 et les notes 12 et 13.

11 Cf. O. WEIJERS, « The Literary Forms », *op. cit.*

12 M. ALONSO (ed.), *Pedro Hispano. Obras filosóficas. Il Comentario al « De anima » de Aristóteles,* Madrid, 1944, pp. 163-768. Cf. R.A. GAUTHIER, « Introduction », in *Sancti Thomae de Aquino Opera omnia,* t. XLV. Roma – Paris, 1984, pp. 239*-241*. Le Pierre d'Espagne qui a composé ce commentaire est probablement celui qui a plus tard écrit le traité *Scientia libri De anima* et qui est devenu médecin. Cf. O. WEIJERS, « The Literary Forms », *op. cit.*

d'Espagne, peut-être à Toulouse vers 1240. Ce commentaire est divisé en *lectiones* et chaque *lectio* comprend trois parties : la *divisio textus,* la *sententia* et les *questiones.* La *sententia* ne donne qu'un résumé du contenu doctrinal du passage, sans explication détaillée du texte, tandis que les questions concernent des points difficiles et développent davantage la doctrine. Ces questions ont la structure des questions disputées simples, telle qu'elle sera appliquée dans les commentaires sous forme de *questiones.*

Mentionnons quelques autres exemples[13]. Jacques de Douai, maître à la Faculté des arts de Paris vers 1270 et nommé procurateur de la nation picarde en 1275, est l'auteur de plusieurs commentaires sur Aristote[14], dont certains ont la forme du commentaire littéral : la *Summa super totum librum Priorum,* le *Super Posteriora* et la *Summa quarti libri Meteororum.* Un autre commentaire est sous forme de questions : les *Questiones super libro De anima.* Mais il a aussi écrit des commentaires sur les *Parva naturalia,* qui sont appelés dans les manuscrits *Questiones et sententia*[15]. Dans les *Questiones et sententia super librum De longitudine et brevitate vite,* conservées dans sept manuscrits, dont le ms. *Paris, Bibl. nat., lat.* 14714[16], les passages de la *sententia* et les passages consacrés aux questions se succèdent.

Dans ce commentaire, l'explication est en fait une paraphrase, ponctuée par les premiers mots de chaque passage commenté. Ensuite, l'auteur annonce par exemple : « Circa istam lectionem tria queruntur ». Il pose donc trois questions, concernant explicitement la précédente *lectio.* Puis la paraphrase reprend, suivie d'une question

13 Pour le passage qui suit, cf. O. WEIJERS, « Un type de commentaire particulier à la Faculté des arts : la *sententia cum questionibus* », in *Mélanges Louis Holtz* (sous presse).

14 Cf. Ch. LOHR, « Medieval Latin Aristotle Commentaries », in *Traditio,* 26 (1970), pp. 139-141.

15 Et dans un cas, celui du ms. *Paris, Bibl. nat., lat.* 14714, *questiones et summa* (f. 243^{v} « Expliciunt questiones et summa super librum De longitudine et brevitate vite a magistro Jacobo de Duaco »).

16 Le texte s'y trouve aux ff. 233^{r} à 243^{v}.

(« Circa istam lectionem queritur... »), et ainsi de suite[17]. La paraphrase contient quelques *notanda,* mais très peu. Les questions sont développées selon le schéma de base de la question disputée. On a l'impression que l'auteur combine ici les deux modes de commentaire de l'époque : la *sententia* et les *questiones,* qui sont généralement séparées. Faut-il supposer qu'il a procédé ainsi parce qu'il s'agit d'un petit texte, dont le commentaire n'occupe que quelques folios ? Le fait est que pour les commentaires sur des textes plus importants, il a choisi soit le commentaire littéral, soit le commentaire sous forme de questions.

Parmi les divers commentaires de Walter Burley sur la *Physique,* le premier, l'*Expositio omnium librorum Physicorum,* peut être daté avec certitude d'avant 1316, mais, comme le dit Rega Wood[18], on est tenté de le situer dans la période 1301-1310, lorsque Burley était maître ès arts à Oxford et *socius* de Merton College. Ce commentaire, conservé dans deux manuscrits de Cambridge (dont l'un ne contient qu'un fragment[19]), est organisé en parties comprenant l'explication d'un passage du texte d'Aristote, directement suivie de questions à propos du même passage, lesquelles ont la structure de questions disputées.

En Italie, les commentaires combinant exposition littérale et questions étaient plus courants. On peut citer en exemple le commentaire de Gentile de Cingoli sur les *Modi significandi* de Martin de Dacie[20] et le commentaire littéral sur Porphyre attribué à Matthieu

17 L'un des passages de la paraphrase n'est pas suivi de questions. Vers la fin, les questions ne sont plus annoncées par la formule citée plus haut, mais simplement par « Consequenter queritur... » (par ex. ff. 240^{vb}, 241va).

18 R. WOOD, « Walter Burley's Physics *Commentaries* », in *Franciscan Studies,* 44 (1984) *(William of Ockham (1285-1347) Commemorative Issue, Part I),* pp. 283-284.

19 Ms. Cambridge, St. John's College 100, ff. 76-85^{v} ; l'autre ms., Cambridge, Gonville and Caius College 448/409, est également incomplet, mais contient quand-même les huit livres.

20 Cf. G.C. ALESSIO, « Il commento di Gentile da Cingoli a Martino di Dacia », in D. BUZZETTI – M. FERRIANI – A. TABARRONI (ed.), *L'insegnamento della logica a Bologna nel XIV secolo*, Bologna, 1992, pp. 3-4. Le commentaire consiste en 23 *lectiones* auxquelles s'ajoutent, de façon irrégulière, 13 *questiones.*

de Gubbio, dont presque chaque *lectio* se termine sur l'annonce d'une *dubitatio* (même si celle-ci n'est pas développée)[21]. Le rapport entre ces questions et les commentaires dont elles font partie est loin d'être clair[22]. Cependant, les auteurs ont manifestement voulu donner un commentaire comprenant les deux composantes.

On peut citer aussi les commentaires de Jacques de Plaisance, maître de logique et de philosophie à Bologne vers 1341, notamment la *Lectura cum questionibus super tertium De anima*[23]. Ce commentaire consiste en une explication littérale du texte d'Aristote et du commentaire d'Averroès qui l'accompagne, entrecoupée de questions. Il me semble probable que nous avons ici un autre exemple de la *lectio extraordinaria* (on y reviendra plus loin) et que les questions furent donc disputées à la fin de chaque *lectio,* comme il était prévu dans les statuts. En tout cas, l'ordre du texte tel qu'il se présente dans le manuscrit, exposition entrecoupée de questions, a été voulu par

21 Cf. R. LAMBERTINI, « La teoria delle intentiones da Gentile da Cingoli a Matteo da Gubbio », in *L'insegnamento della logica, op. cit.*, pp. 282-284, 319-323. L'auteur examine notamment les rapports entre ce commentaire et les *Questiones* de Matthieu sur le même livre, contenues dans le même manuscrit.

22 Voir sur ce problème D. BUZZETTI – R. LAMBERTINI – A. TABARRONI, « Tradizione testuale e insegnamento nell'Università di Medicina e Arti di Bologna dei secoli XIV e XV », in *Annali di storia delle università italiane,* 1 (1997), pp. 82-84.

23 Jacobus de Placentia, *Lectura cum questionibus super tertium de anima,* Z. KUKSEWICZ (ed.), Wroclaw, etc., 1967. Le ms. Cracovie, B. Jagell. 656 comporte la *lectura* entrecoupée de questions, tandis que le ms. B. Jagell. 742 ne comprend que les questions. D'après le colophon dans le premier ms., le commentaire a été « complété » en 1341. Cf. Ch. LOHR, « Medieval Latin Aristotle Commentaries », in *Traditio,* 26 (1970), pp. 145-147. Cf. aussi Z. KUKSEWICZ, « Le commentaire du 'De anima' d'un averroiste bolonais, Jacobus de Placentia », in *Rivista di Filosofia Neo-scolastica*, 55 (1963) pp. 1-20.

l'auteur, comme il ressort de plusieurs phrases du texte[24]. Et la même structure se trouve dans d'autres commentaires du même auteur[25].

Citons finalement le cas intéressant de Gilles de Rome, décrit par Francesco Del Punta : à partir du deuxième livre de son commentaire sur *De generatione et corruptione* Gilles de Rome adopte la forme de la *sententia cum questionibus,* dans laquelle la *sententia* est interrompue par des *questiones* chaque fois que le texte comprend des sujets à discuter. Et cette forme est également adoptée par le même auteur dans d'autres commentaires[26].

4. Les commentaires sous forme de *questiones*

À partir de la seconde moitié du XIII[e] siècle[27], un autre type de commentaire devint courant : il consiste exclusivement dans des questions et ne contient plus de paraphrase. Le nombre des questions est limité ; elles concernent parfois tous les chapitres du texte de base dans l'ordre, mais parfois elles portent sur quelques points seulement ; elles servent souvent à l'interprétation du texte, mais souvent aussi, elles sont sans rapport apparent avec ce dernier. Et elles ont la forme de la question disputée selon le schéma dialectique de base.

Ce genre de commentaire est très répandu et a souvent été décrit[28]. Cependant, à l'intérieur de ce type, les différences sont également considérables. D'abord, au XIII[e] siècle, certains commentaires sous forme de *questiones* conservent une part d'*expositio,* comme c'est le

24 Par exemple : « Consequenter super illa parte 'quoniam aliud est magnitudo etc.' queritur utrum singulare apprehendatur ab intellectu » (question 5, p. 75) ; « Nota. Averroes iuxta istam partem facit commentum sextum et invenis ista statim post istam questionem » (annonçant la question 4, p. 176).

25 Cf. A.D. CONTI, « Il commento di Giacomo da Piacenza all'*Isagoge* e alle *Categorie* », in *L'insegnamento della logica, op. cit.,* p. 442. Les questions sont ici introduites par une formule fixe : « in ista lectione est dubitatio utrum ».

26 Cf. F. DEL PUNTA, *op. cit.,* pp. 144-145.

27 Sur la première occurrence de ce genre de commentaires à la Faculté des arts, voir O. WEIJERS, *Le maniement du savoir, op. cit.,* pp. 62-69.

28 Sur la question disputée, voir notamment O. WEIJERS, *La « disputatio » à la Faculté des arts de Paris,* (Studia Artistarum 2), Turnhout, 1995.

cas des *Questiones super librum Topicorum* de Boèce de Dacie[29] et des *Questiones in Metaphysicam* de Siger de Brabant[30]. On trouve aussi d'autres formes d'organisation des questions, comme le regroupement des questions et des arguments pour et contre, et ensuite seulement, dans le même ordre, les réponses et la réfutation des arguments contraires[31]. L'analyse minutieuse des *questiones* sur la *Physique* par Silvia Donati a bien montré ce genre de différences[32].

De plus, au XIII^e^ siècle, la structure des questions constituant ces commentaires était relativement simple, mais au XIV^e^ siècle, elle devint plus complexe. Ce qui frappe dans les commentaires du XIV^e^ siècle, ce sont surtout l'importance et la complexité de la *determinatio,* de la solution qui suit les arguments préliminaires. Cette partie est de loin la plus longue et se compose généralement de plusieurs éléments. Souvent, elle comprend des *conclusiones.* Il ne faut pas interpréter les *conclusiones* comme étant des « conclusions » : il s'agit de thèses, qui doivent être expliquées et discutées[33]. C'est une forme d'organisation de la solution qui se rencontre souvent à partir de cette époque, et qui ne semble pas encore être en place au XIII^e^ siècle[34]. Parfois ces *conclusiones* sont accompagnées de *correlaria :* ces *correlaria* semblent être des observations complémentaires, qui découlent des thèses principales ou de la question elle-même. Finalement, la

29 Cf. O. WEIJERS, *op. cit.,* pp. 29-30.

30 Cf. A. MAIERÙ, « Les cours : *lectio* et *lectio cursoria* », in *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII^e^-XV^e^ siècles),* O. WEIJERS – L. HOLTZ (ed.), (Studia Artistarum 4), Turnhout, 1997, p. 388.

31 Cf. MAIERÙ, *loc. cit.* et voir ci-dessous p. 34. Cf. aussi I. ROSIER, « Matthieu de Bologne et les divers aspects du pré-modisme », in *L'insegnamento della logica, op. cit.,* p. 74.

32 Cf. notamment S. DONATI, « Per lo studio dei commenti alla Fisica del XIII secolo. I : Commenti di probabile origine inglese degli anni 1250-1270 ca. », in *Documenti et Studi sulla Tradizione Filosofica Medievale*, II, 2 (1991), pp. 404-406, 438-439.

33 Le terme *conclusio* designe ici « thèse », la formulation sommaire d'un point de vue ; parfois, celui-ci a déjà été expliqué dans le passage précédent, mais dans d'autres cas, la *determinatio* commence directement par des *conclusiones.*

34 Mais elle est en germe dans les questions de Radulphus Brito, de la fin du XIII^e^ siècle, cf. S. EBBESEN – I. ROSIER-CATACH, « Le *trivium* à la Faculté des arts », in *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts, op. cit.,* p. 127.

determinatio peut se terminer sur des *dubia,* plus ou moins liés à la question. Même si ces deux derniers éléments, *correlaria* et *dubia,* ne sont pas indispensables à la solution de la question, ils s'ajoutent à la structuration de la *determinatio,* qui présente ainsi un caractère de plus en plus technique.

On peut citer en exemple les commentaires d'Albert de Saxe et de Jean Buridan, qui ont composé des commentaires sous forme d'*expositio* ou plutôt de *sententia* d'une part, sous forme de *questiones* de l'autre[35]. Parmi les commentaires sous forme de questions, citons celui d'Albert de Saxe sur la *Physique* d'Aristote[36], par exemple la deuxième question. Après les arguments préliminaires habituels, la solution est annoncée comme consistant en trois parties ou *articuli.* Le premier article commence par trois *suppositiones,* suivies de deux *conclusiones* avec leur *probatio.* Le deuxième article présente deux opinions différentes et le point de vue de l'auteur sur ce sujet. Dans le troisième article, quatre *conclusiones,* dont le bien-fondé est argumenté, sont précédées de trois *distinctiones,* importantes parce qu'elles donnent des précisions sur les termes et définissent les bases philosophiques des *conclusiones.* Finalement, comme il est d'usage, l'auteur réfute les arguments préliminaires qui vont à l'encontre de sa solution.

D'autres questions du même commentaire sont un peu plus simples et ne présentent par exemple que deux articles, dont le premier contient des *distinctiones,* le second des *conclusiones*[37]. Mais la division de la solution en *articuli* – élément nouveau par rapport aux questions du XIII[e] siècle pour les textes concernant la Faculté des arts –, et l'emploi, à l'intérieur de ces parties, de *conclusiones,* de *distinctiones* et de *suppositiones* semblent constants. L'organisation de ces questions est

35 Cf. notamment G. HEIDINGSFELDER, *Albert von Sachsen. Sein Lebensgang und sein Kommentar zur Nikomachischen Ethik des Aristoteles,* (Beiträge zur Geschichte der Philosophie und der Theologie des Mittelalters 22, 3-4), Münster, 1927, pp. 69-83 (sur la méthode des commentaires).

36 ALBERT dE SAXE, *Questiones super libros Physicorum,* éd. Venise 1516, f. 2[v]-3[v].

37 C'est le cas par exemple de la question 12 : « In ista questione primo pono aliquas distinctiones, secundo conclusiones. Quantum ad primum, sit prima distinctio... Quantum ad secundum, sit prima conclusio... ».

très systématique et la démonstration est perfectionnée par une argumentation impeccable.

Les questions de ce genre, dont la solution est organisée en plusieurs niveaux, sont courantes au XIV[e] siècle. Un autre exemple bien connu est fourni par les commentaires de Nicole Oresme[38]. Comme on a pu le constater à propos de la question citée ci-dessus, il ne s'agit plus du tout de commenter la lettre des livres d'Aristote. Il s'agit de traiter d'un certain nombre de problèmes ou de sujets, en citant l'opinion d'Aristote et d'autres auteurs, et en discutant de ces opinions selon les règles de la dialectique, mettant en lumière les causes du problème, la validité des arguments et le bien-fondé de la solution. Et la structure de ces *questiones* du XIV[e] siècle est également très différente de celle que l'on a vue plus haut, même si l'encadrement de la *determinatio* par des arguments préliminaires au début et la réfutation des arguments contraires à la fin est respecté.

5. Autres formes de commentaires aux XIV[e] et XV[e] siècles

Comme on l'a vu plus haut, les maîtres de la Faculté des arts des XIV[e] et XV[e] siècles n'ont pas seulement écrit des commentaires sous forme de questions, mais aussi des *expositiones,* des commentaires littéraux (appelées aussi *Commentum, Scriptum, Dicta,* etc.). Ainsi, le *Scriptum super librum Oeconomice* de Barthélemy de Bruges, composé en 1309, comprend l'explication du texte d'Aristote suivie de *notanda,* mais les questions à propos du même livre constituent un commentaire à part[39]. L'*Expositio super libros Elenchorum* de Guillaume d'Occam[40] est coupée en parties généralement assez brèves, dont certaines ne donnent que l'explication du texte et d'autres ajoutent quelques *notanda.* On pourrait multiplier les exemples, mais il faudrait étudier ces commentaires de plus près pour voir les différences dans la

38 Dont les *Questiones super De generatione et corruptione* ont été éditées récemment par S. CAROTI (München, 1996), qui a consacré quelques pages de son introduction à la structure des questions.

39 Cf. O. WEIJERS, *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris : textes et maîtres*, I : *A-B*, (Studia Artistarum 1), Turnhout, 1994, pp. 78-80.

40 F. DEL PUNTA (ed.), dans les *Opera,* St. Bonaventure, 1979.

façon dont ils expliquent le texte de base, dans l'organisation des chapitres ou parties, etc[41]. Et dans quelle mesure les auteurs de ces commentaires, qui reprennent des arguments, des distinctions, des conclusions de leurs collègues et prédécesseurs[42], se conforment-ils à ces derniers dans l'expression de leur pensée et dans leur façon de procéder ?

Il faudrait aussi étudier les commentaires du XV^{e} siècle. À cette époque, on rencontre notamment – principalement à Louvain[43] – des commentaires composés de questions non disputées, dans lesquelles de brèves réponses sont parfois complétées d'objections suivies également de brèves réponses. À cette époque apparurent aussi des commentaires sous forme de paraphrase brève, coupée de *dubia* parfois longs et de structure développée[44].

Puis, les *questiones* de cette époque semblent également différentes de celles décrites plus haut. Prenons comme exemple l'un des nombreux commentaires, à savoir les questions sur la *Physique*[45], de Johannes Versor (Jean le Tourneur), qui fut maître ès arts à Paris vers 1435 et y enseigna probablement assez longtemps avant de devenir maître en théologie[46]. Les questions composant ce commentaire varient

41 Sur le commentaire littéral chez Jean Buridan, cf. par exemple B. MICHAEL, *Johannes Buridan. Studien zu seinem Leben, seinen Werken und zur Rezeption seiner Theorien im Europa des späten Mittelalters,* Berlin, 1985, I p. 243 ; L.M. DE RIJK, « The Commentaries on Aristotle's 'Metaphysics' », in *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts, op. cit.,* pp. 303-312. Mais ces commentaires n'ont pas toujours une structure identique, ainsi, la *Lectura in tertium librum De anima* de cet auteur (ms. Paris, Bibl. nat., lat. 16130 ff. 25-35^{v}) comprend non seulement des séries de *notanda,* mais aussi parfois des questions.

42 Cf. E.D. SYLLA, « Aristotelian Commentaries and Scientific Change : The Parisian Nominalists on the Cause of the Natural Motion of Inanimate Bodies », in *Vivarium,* 31 (1993), pp. 37-83.

43 Par exemple le commentaire d'Hugues de Dordrecht sur les *Topiques*, cf. N. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition of the Topics in the Middle Ages,* München – Wien, 1984, pp. 91, 408.

44 Par exemple le commentaire sur les *Topiques* de Petrus de Rivo (*ca.* 1422-1499), cf. N. GREEN – PEDERSEN, *The Tradition of the Topics, op. cit.,* p. 410.

45 Ed. Cologne, 1497.

46 Il fut recteur en 1458 et il mourut après 1482. Cf. notamment LOHR dans *Traditio,* 27 (1971), pp. 290-299.

en longueur ; parfois elles présentent de nombreux arguments préliminaires, parfois quelques-uns seulement, les solutions comprennent tantôt une seule *conclusio*, tantôt plusieurs, mais la structure de base semble être constante. Par exemple, dans la deuxième question à propos du premier livre[47], la structure générale est toujours la même qu'au XIV^e^ siècle, mais ici aussi, la différence se situe dans la solution : elle n'est pas organisée en *articuli,* comme ce fut le cas chez Albert de Saxe et Nicole Oresme, mais elle comprend, outre les *notanda* et les *conclusiones,* trois *dubia,* qui posent des questions directement liées au texte de la *Physique* et qui reçoivent une réponse simple. La solution ressemble en cela à celle de certaines questions du XIV^e^ siècle ; mais tandis que dans ces dernières les *dubia* jouent un rôle mineur, ici ils semblent avoir acquis un statut égal à celui des *conclusiones* et se situer au même niveau. En fait, ce commentaire de Johannes Versor réunit l'explication de difficultés dans le texte d'Aristote et le traitement de questions fondamentales.

On ne traitera pas ici des *abbreviationes,* qui proposent aux étudiants débutants une sorte de résumé du texte de base, ni des florilèges, ni d'ailleurs des *conclusiones,* qui semblent généralement constituer des recueils des thèses énoncées dans des commentaires précédents, car ces formes littéraires ne semblent pas être des commentaires à part entière[48].

Au terme de cette aperçu rapide des divers types de commentaires à la Faculté des arts – et après avoir souligné que, bien entendu, ces types ne sont pas séparés par des frontières étanches – on ne peut que

47 Ed. citée ff. av^v^-bi^r^.

48 Pour ces genres, cf. O. WEIJERS, « Les genres littéraires », *op. cit.* Pour les *conclusiones,* on peut citer en exemple les *Conclusiones Politicorum* de Nicolettus Venetus, qui constituent en fait un recueil des *conclusiones* du commentaire de Walter Burley (cf. C. FLÜELER, *Rezeption und Interpretation der Aristotelischen Politica im späten Mittelalter,* Amsterdam – Philadelphia, 1993, II p. 40). D'autre part, les commentaires appelés *Conclusiones* de Blaise de Parme, par exemple celui sur le *De generatione et corruptione* (ms. Vaticano, Urb. lat. 1489 ff. 104-118^v^), semblent proposer des thèses, suivies de leur confirmation (« Patet conclusio quia... » etc.), à propos de chaque passage du texte d'Aristote, mais j'ignore si ces thèses ont été reprises à d'autres œuvres.

constater avec modestie qu'un travail immense d'inventaire et de typologie reste à faire.

II. Les éléments des diverses structures

La structure des divers types de commentaires se laisse décomposer en un certain nombre d'éléments ou microstructures, qui sont relativement constants. Ce sont d'ailleurs souvent les mêmes que dans les commentaires théologiques et il peut être utile de les comparer[49]. Ici, je me limiterai à énumérer ces éléments et à donner quelques exemples.

D'abord, dans les commentaires littéraux du XIII[e] siècle, on trouve comme éléments d'une *lectio* (leçon, unité de lecture, correspondant à un cours) ou d'un chapitre (si le commentaire n'est pas découpé en *lectiones*), dans l'ordre : la *divisio textus,* la *sententia,* l'*expositio (littere),* les *notanda* et les *dubia* ou *questiones ;* il convient d'y ajouter, à un autre niveau, la *distinctio*.

1. La *divisio textus*

La *divisio textus* est typique pour les commentaires du XIII[e] siècle[50]. Elle peut être brève, mais aussi très élaborée, et son but est de donner une vue d'ensemble du texte étudié. Bien que, pour des raisons pédagogiques, elle constitue la première partie d'une leçon, il est clair qu'il faut avoir une bonne connaissance de l'ensemble du texte pour pouvoir le découper en morceaux, en montrant son unité et sa structure

49 Cela est rendu plus commode grâce au précieux travail de Gilbert DAHAN, *L'exégèse chrétienne de la Bible en Occident médiéval (XII[e]-XIV[e] siècle),* Paris, 1999.

50 Pour la *divisio textus,* cf. F. DEL PUNTA, *op. cit.,* p. 148 ; M.M. ROSSI, « La 'divisio textus' nei commenti scritturistici di S. Tommaso d'Aquino : un procedimento solo esegetico ? », in *Angelicum,* 71 (1994), pp. 537-548 ; G. DAHAN, *op. cit.,* pp. 271-275. Une forme simple apparaît dans les commentaires des Psaumes au XII[e] siècle.

logique, allant du plus général au plus particulier. Pour ce faire, il faut d'abord décomposer le texte en petites unités, puis définir celles-ci et finalement reconstruire l'ensemble dans un enchaînement logique[51]. Il s'agit donc d'une technique d'interprétation du texte, à un niveau très abstrait.

Citons en exemple un passage d'un commentaire sur les *Topiques* attribué à Robert Kilwardby[52] :

> « *Est igitur sillogismus.* Hic exequitur et dividitur hec pars in partes duas ; in prima parte exequitur de eis quorum cognitio antecedit cognitionem sue artis, in parte secunda, ibi : *primum ergo et cetera,* exequitur de eis que sunt de substantia ipsius artis. Pars vero prima (prima *interl.*) dividitur in tres ; in prima determinat de sillogismo dyaletico qui est instrumentum huius artis, in secunda, ut ibi : *Sequens autem,* determinat de utilitatibus istius artis ; in parte tertia, ut ibi : *Habebimus autem et cetera,* aliquid insinuat de perfectione istius artis. Pars vero prima dividitur in partes duas : in prima notificat sillogismum dyaleticum in communi ponendo diffinitionem sillogismi, et patet ; in secunda, ut ibi : *Demonstrativo ergo,* notificat differentias sillogismi, ut per hoc magis pateat quid sit sillogismus dyaleticus. Et hec pars dividitur in partes duas : in prima notificat sillogismum demonstrativum et dyaleticum, in quibus magis salvatur natura sillogismi ; in secunda, ut ibi : *Litigi<o>sus autem,* notificat sillogismum litigiosum et paralogismum discipline, in quibus minus reperitur natura sillogismi. Pars vero prima dividitur in partes duas : in prima determinat sillogismum demonstrativum et dyaleticum, in secunda autem, ut ibi : *Sunt autem vera,* determinat diffinitiones sillogismi demonstrativi et dyaletici ».

On voit qu'une division en parties très grandes est subdivisée en unités textuelles de plus en plus petites. Ici, cela est fait de façon régressive, mais il y a aussi d'autres techniques. Ainsi, Adenulphus d'Anagni, dans ses *Notule Topicorum,* ne donne au même endroit qu'une division du passage qui sera expliqué pendant le cours et il procède autrement : il divise d'abord la *lectio* en deux parties, puis il

51 Cf. ROSSI, *op. cit.*, pp. 540-541.

52 Le *Commentum in librum Topicorum,* ms. Florence, B.N. Centrale, Conv. Soppr., B.4.1618, pp. 95-151 ; cf. O. WEIJERS, « Le commentaire sur les 'Topiques' d'Aristote attribué à Robert Kilwardby... », in *Documenti e Studi sulla Tradizione Filosofica Medievale,* 6 (1995), pp. 129-130 ; EAD., *Le maniement du savoir, op. cit.,* pp. 42-43.

subdivise la seconde partie en quatre unités. Il termine en disant : « Hec est divisio lectionis in generali »[53].

2. La *sententia*

La *sententia* est destinée à résumer l'*intentio* de l'auteur, c'est-à-dire le contenu conceptuel, sans tenir compte du mode d'expression. Il s'agit donc de l'interprétation de l'ensemble de la section étudiée, en essayant de reconstruire l'argumentation selon une structure logique[54], dans le but de donner une synthèse de la doctrine.

Voici un exemple de la *Lectura de anima* éditée par Gauthier[55] :

> « In parte ergo prima, ubi intendit ostendere quod phisici est determinare de anima vel de ipsa considerare, intendit ipse istam rationem principalem : Omnes passiones anime sunt communes anime et corpori ; set phisici est considerare corpus et passiones corporis ; ergo phisici est considerare passiones anime ; set cuius est considerare passiones, eius est considerare subiectum passionis ; quare phisici est considerare de anima. Hoc est quod intendit actor in prima parte huius lectionis ».

3. L'*expositio littere*

L'*expositio littere,* elle, concerne l'analyse linguistique du texte. Elle divise celui-ci en mots ou groupes de mots et explique tout ce qui peut poser problème. Comme l'a décrit Francesco Del Punta, on peut distinguer plusieurs procédés, dont la substitution d'un mot obscur ou ambigu par un autre (introduit par *id est* ou *scilicet*) et la paraphrase, qui remplace des phrases entières par d'autres (souvent introduite par *quasi dicens*). Le résultat est l'élimination des particularités des

53 Ms. Cesena, Bibl. Malatestiana, Ms. Plut. D.XXVI, 3 ; Cf. O. WEIJERS, « The Evolution of the *Trivium* », *op. cit.*, p. 47. Cf. aussi les divisions élaborées du maître anonyme de la *Sententia super II et III De anima* éditée par B.C. BAZÀN, (Philosophes Médiévaux 37), Louvain-la-Neuve – Louvain – Paris, 1998.

54 Cf. F. DEL PUNTA, *op. cit.*, pp. 146-147.

55 *Op. cit.*, n. 3, p. 36.

traductions aristotéliciennes et l'adaptation au language scientifique courant.

Citons juste une phrase du commentaire d'Adenulphe en exemple[56] :

> « In speciali sic procedit. Et primo ponit diffinitionem sillogismi dicens quod sillogismus est oratio in qua, scilicet oratione, quibusdam, id est duabus premissis, positis, id est ordinatis in debito modo et in debita forma, ex necessitate accedit aliud, id est conclusio, a positis, id est a premissis, per ea que posita sunt, id est per premissas ».

Il faut noter ici que ces deux éléments, *sententia* et *expositio,* clairement séparés dans certains commentaires, ont tendance à être mélangés à partir de la seconde moitié du XIII[e] siècle. D'ailleurs, même avant, certains auteurs omettent plus ou moins complètement l'exposition littérale, comme Pierre d'Espagne dans son commentaire sur le *De anima* cité plus haut. D'autres au contraire y accordent une place telle qu'il est parfois possible de reconstituer la version du texte commenté que le maître avait sous les yeux[57].

4. Les *notanda*

Les *notanda* (introduits par *Nota* ou *Notandum est*) élargissent l'interprétation du texte et le placent dans un contexte[58]. Certains points qui demandent une attention spéciale sont ainsi développés. Il peut s'agir de citation de passages parallèles ou d'autres opinions, mais le maître peut aussi exprimer sa propre pensée. Les *notanda* proposent une certaine réflexion sur le texte et comprennent des données venant de l'extérieur. On peut ainsi les considérer comme jouant un rôle intermédiaire entre le commentaire proprement dit et les questions[59].

56 Adenulphus, *op. cit., supra.*

57 C'est le cas du maître anonyme de la *Sententia super II et III De anima, op. cit.*

58 Dans les commentaires bibliques, il s'agit souvent de situer le texte dans son environnement historique, cf. G. DAHAN, *op. cit.*, pp. 276 *sqq.*

59 Cf. F. DEL PUNTA, *op. cit.*, p. 148.

Citons quelques *notanda* contenus dans la *Sententia totius libri Topicorum* d'Angelus de Camerino, citée plus haut[60]. Certains comprennent la discussion d'un terme technique, par exemple, à propos du terme *oratio :*

> « Notandum autem quod argumentationes dyalecticas comparatas ad propositiones appellant orationes et easdem comparatas ad problemata appellant sillogismos, et est ratio quia argumentatio dyalectica requirit consensum de premissis ex quibus componitur... »

D'autres introduisent certains points de doctrine, par exemple :

> « Notandum autem quod esse ut spectat ad propositum dicitur tripliciter. Uno modo quod significat compositionem enuntiationis, unde declaramus in Perihermenias quod hoc verbum 'est' significat compositionem propositionis, cum dico 'homo est animal'. Secundo pro esse subsistentie seu pro esse actuali, quod est actus essentie, et tertio pro esse quiditativo. Diffinitio ergo nec primum nec secundum esse significat, sed tertium ».

5. Les *dubia* ou *questiones*

Dans les premiers commentaires, les questions se limitent souvent à des points de doute (introduits par *Dubitatur,* etc.) et elles sont alors suivies d'une simple *solutio.* Parfois, une objection est ajoutée et réfutée. Parfois aussi, on trouve le schéma dialectique complet de la question disputée. Dans cette section les auteurs discutent de certaines difficultés ou contradictions apparentes trouvées dans le texte ou de différences d'opinion entre deux commentateurs, et cela sous forme de questions ou d'objections. Ainsi, Adénulphe, cité plus haut, commence par exemple la section par « Circa istam lectionem dubitantur » et termine par « Hec quesita sunt », mais plusieurs des questions (qui sont organisées en groupes, suivis des réponses groupées) sont en fait des objections, par exemple[61] :

> « Item actor dicit quod contingit sentire recte, sed contra scribitur in tertio de anima quod contingit intelligi recte et non recte, sentire autem recte semper. Ergo semper sentire recte, vel sentire non recte ».

60 Ms. Paris, Bibl. nat., lat. 16126. Cf. O. WEIJERS, *The Evolution of the* Trivium, *op. cit.,* pp. 51-52.

61 Cf. O. WEIJERS, *The Evolution of the* Trivium, *op. cit.,* p. 55.

Les *questiones* des commentaires sous forme de questions – et des *sententie cum questionibus* – sont très différentes : elles sont organisées selon le schéma des questions disputées et ce schéma devient, comme on l'a vu plus haut, de plus en plus complexe. En outre, elles s'éloignent de plus en plus du texte de base, se concentrant sur un nombre limité de questions essentielles. Mais ces questions ont été souvent décrites et on peut ici renvoyer à des études récentes[62].

6. La *distinctio*

La *distinctio* est un procédé que l'on rencontre aussi bien dans les *notanda* que dans les *dubia,* où il est utilisé pour résoudre des difficultés grâce à la distinction de plusieurs sens d'un concept. Il s'agit bien sûr d'une pratique ancienne, mais que l'on retrouve couramment, même dans les solutions des questions disputées.

Donnons un exemple de ce dernier cas. La deuxième question du commentaire de Gentile de Cinguli sur les *Modi significandi* de Martin de Dacie, déjà cité, concerne la *vox :* « Queratur utrum vox consideretur per se a gramatico vel per accidens ». Après les arguments préliminaires, la solution commence ainsi :

> « Dico ad hoc quod vox, ut significativa est, simpliciter loquendo non est per se de consideratione gramatici, sed facta quadam suppositione est de consideratione ipsius. Primum apparet quia... Maior apparet de se. Minor etiam, quia... Ergo concluditur quod gramatica simpliciter loquendo quantum ad suam rationem essentialem non considerat per se vocem.
>
> Dico tamen quod facta quadam suppositione, ut puta quod aliquis velit exprimere conceptus suos, vox ipsa est de consideratione gramatici. Cuius ratio est quia... Maior patet... Minor apparet... »[63].

Gentile distingue donc la *vox simpliciter loquendo* et *facta quadam suppositione,* ce qui lui permet de résoudre la question.

62 Comme le fait F. DEL PUNTA, *op. cit.,* p. 149 et n. 25.

63 G.C. ALESSIO (ed.), in *L'insegnamento della logica a Bologna, op. cit.,* pp. 28-31.

Comme on l'a vu plus haut, la *distinctio* occupe souvent une place fixe dans les commentaires du XIV[e] siècle, définissant les diverses acceptions des termes.

7. La *conclusio*

Finalement, dans les commentaires du XIV[e] siècle, comme on l'a vu aussi, s'ajoutent d'autres éléments, comme la division en *articuli,* les *suppositiones,* les *conclusiones* et les *correlaria*. Il suffit de dire quelques mots sur la *conclusio* comme élément de la structure des commentaires.

On a vu plus haut que la solution des questions disputées au XIV[e] siècle était souvent organisée en *conclusiones*. Prenons l'exemple des *Questiones longe super librum Perihermeneias* de Jean Buridan[64]. L'une des questions est la suivante : « Consequenter queritur secundo utrum omne nomen significat aliquid ». Le premier argument pour la réponse négative cite l'exemple du mot *chimera :* « Arguitur quod non, quia iste terminus 'chimera' nichil significat aliud a chimera. Et tamen nichil est chimera. Ergo nichil omnino significat ». La solution, qui commence par des *notanda,* donne ensuite cinq *conclusiones,* dont la deuxième se rapporte au terme *chimera :*

> « Secunda conclusio est quod iste terminus 'chimera' significat aliquid. Ista conclusio manifesta est de isto termino vocali 'chimera', quia... Item, per hoc apparet quod hec vox 'chimera' non solum significat aliquid, ymmo etiam significat aliquid aliud a se, quia... Item, dico ultra quod hec vox 'chimera' non solum significat conceptum anime, ymmo cum hoc aliquid aliud... Sed ad videndum quomodo ista sit vera, notanda sunt aliqua quorum perfectior determinatio spectaret ad superiorem philosophiam. Notandum est enim quod... Sed iterum sepe conceptus simplices conplectuntur sibi simul in intellectu... Modo ultra notandum est quod... ».

La thèse que le terme chimère signifie quelque chose est suivie par son adstruction détaillée, qui comprend des *notanda*. Et il va de même pour les autres *conclusiones*.

64 R. VAN DER LECQ (ed.), Meppel, 1983, qu. I, 2, pp. 7-14.

Mais les *conclusiones* ne font pas seulement partie des solutions des questions disputées, elles figurent aussi dans les commentaires littéraux de cette époque, comme par exemple dans les *Sententie* d'Albert de Saxe, destinées à expliquer les oeuvres d'Aristote sans insister sur des questions. L'auteur se sert ici de *conclusiones,* thèses formulant l'essentiel de sa pensée de façon succincte, qui introduisent les parties du texte (« alia conclusio et est quinta capituli » etc.) et qui sont ensuite démontrées (« probatur » etc.)[65]. On a donc ici un emploi de *conclusiones* tout à fait comparable à celui que l'on vient de voir et qui se trouve d'ailleurs de la même manière dans les questions d'Albert de Saxe lui-même[66]. Notons finalement que ces *conclusiones* continuent d'être employées dans les commentaires du XV^{e} siècle, par exemple dans le commentaire de Paul de Venise sur le *De anima,* qui traite de l'ensemble du texte d'Aristote en procédant généralement par *conclusiones ;* celles-ci peuvent avoir aussi une structure assez complexe, comprenant des *notanda,* des *instantie,* des *corollaria,* et parfois même un *dubium* traité selon le schéma de la question disputée[67].

III. Les rapports avec la pratique de l'enseignement

Bien que tous les commentaires ne soient pas nécessairement le résultat de cours – ils peuvent aussi avoir été écrits directement par l'auteur en dehors du contexte scolaire –, il me semble que la grande majorité d'entre eux est issu de l'enseignement universitaire. On peut donc s'interroger sur leurs rapports avec la pratique de l'enseignement, bien que ces rapports soient obscurcis par les divers degrés de *reportatio* et de rédaction. Cette section contiendra davantage de questions que de réponses, mais il faut au moins poser les questions.

65 Cf. HEIDINGSFELDER, *op. cit.,* pp. 78-79.

66 Un autre exemple est Walter Burley, cf. M. GRABMANN, *Methoden und Hilfsmittel des Aristotelesstudiums im Mittelalter,* (Sitzungsberichte der Bayerischen Akademie der Wissenschaften, Phil.-hist. Abt. 1939, Heft 5), München, 1939, p. 52.

67 Ed. Venise 1504, par exemple ff. 76va-77^{rb}.

Commençons par une chose que l'on sait avec certitude : les commentaires sous forme d'exposition et ceux sous forme de questions n'avaient pas le même but pédagogique et ils correspondaient à deux types de cours différents. Tandis que dans les commentaires littéraux on enseignait l'ensemble du texte de base de façon plus ou moins détaillée, dans les *questiones* le maître se concentrait sur un nombre limité de problèmes doctrinaux dont il traitait en profondeur. J'ai essayé de montrer ailleurs que ces derniers commentaires sont à la base du développement de disciplines systématiques[68]. D'autre part, le fait qu'à partir d'une certaine époque on se contentait parfois de lire les *questiones* de ses prédécesseurs ne change rien à cette situation.

On sait aussi que dès 1200 environ, généralement ou en tout cas souvent, la lecture continue des textes et la discussion des questions se passaient durant deux séances différentes. Un exemple précoce est donné par le commentaire anonyme sur les *Catégories* édité récemment par Sten Ebbesen[69] ; la même pratique existait au début du XIV[e] siècle, en tout cas à Paris[70]. Ce que l'on ne sait pas, c'est si ces deux séances se suivaient directement, mais il est probable qu'elles faisaient toutes les deux partie de la *lectio ordinaria* du maître dans la matinée[71]. Cependant, comment faut-il concevoir l'enseignement auquel correspond une *sententia cum questionibus ?* Et puis, si des maîtres comme Jean Buridan assuraient eux-mêmes les cours d'exposition littérale et les cours sous forme de questions, que faisaient les bacheliers, dont l'une des tâches était d'assurer la *lectio cursoria* des textes au programme ?

68 Cf. O. WEIJERS, « The Evolution of the *Trivium* », *op. cit.* ; cf. aussi J. VENNEBUSCH, *Ein anonymer Aristoteleskommentar des XIII. Jahrhunderts : Questiones in tres libros De anima,* Paderborn, 1963, p. 17.

69 S. EBBESEN, « Anonymus D'Orvillensis' Commentary on Aristotle's Categories », in *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin,* 70 (1999), pp. 242-243. Le maître renvoie la discussion de certains points à la « disputatio ».

70 Cf. C. FLÜELER, « From Oral Lecture to Written Commentaries : John Buridan's Commentaries on Aristotle's Metaphysics », in S. EBBESEN – R. FRIEDMAN (ed.), *Medieval Analyses in Language and Cognition,* Copenhague, 1999, pp. 497-521.

71 Pour les rapports entre statuts et pratique, à la Faculté des arts de Paris, cf. O. WEIJERS, *Le maniement du savoir, op. cit.,* pp. 51-52.

Ici, on rencontre l'un des problèmes qui n'ont pas encore trouvé de réponse satisfaisante, la signification et le contenu des divers modes de cours, en particulier de la *lectio cursoria,* bien que ce mode de lecture ait été bien étudié du point de vue statutaire par Alfonso Maierù[72]. Il me semble que là aussi, il faut distinguer selon le temps et l'espace.

Regardons d'abord la situation en Italie au XIV[e] siècle. Un statut de l'Université des arts et de médecine de Bologne, datant de 1405 (mais probablement aussi valable pour l'époque précédente) concerne la *lectura extraordinaria* (qui correspond en gros à la *lectio cursoria* à Paris) : « Item quod quilibet legens predicta seu aliquid predictorum teneatur super unaquaque lectione movere unam questionem vel motum (*lege* motam) determinare. Et sic successive dictam questionem determinare... »[73]. On demandait donc à ceux qui lisaient *extraordinarie,* c'est-à-dire qui lisaient des livres (ou des parties de livres) non traités pendant les cours ordinaires, de faire suivre leur explication du texte par une question disputée. La pratique doit avoir été plus flexible, comme en témoignent les commentaires qui ont été conservés, et il se peut que, dans certains cas, commentaire et questions aient été assemblés plus tard[74]. Il est pourtant légitime de penser que l'existence de *sententie cum questionibus* dans le milieu bolonais est liée à cette prescription statutaire.

En ce qui concerne la Faculté des arts de Paris, j'avais suggéré qu'à partir de 1270 environ, les commentaires sous forme de *sententie* pouvaient correspondre à la *lectio cursoria*[75]. Cette hypothèse n'a été ni confirmée ni invalidée jusqu'à présent. Ajoutons que dans le cas de la *sententia cum questionibus* de Jacques de Douai, cité plus haut, il se peut que, pour les *parva naturalia,* la *lectio cursoria,* donnant une paraphrase de l'ensemble du texte, n'ait pas été assurée et que le maître ait, en conséquence, préféré donner paraphrase et questions à la fois.

72 A. MAIERÙ, *Les cours, op. cit.,* pp. 373-391.

73 C. MALAGOLA (ed.), *Statuti delle università e dei collegi dello Studio Bolognese*, Bologna, 1888 (réimp. Bologna, 1966), Rubr. XXXVIII, p. 252. Cf. A. MAIERÙ, « Academic Exercises in Italian Universities », in ID., *University Training in Medieval Europe,* Leiden etc., 1994, p. 51. Sur la lecture *extraordinaria*, cf. A. MAIERÙ, *Les cours, op. cit.,* pp. 375-378.

74 Cf. D. BUZZETTI etc., *op. cit.,* p. 84.

75 Cf. par exemple O. WEIJERS, *Le maniement du savoir, op. cit.,* p. 50.

Cependant, la phrase introductive d'un commentaire de Martin de Dacie, qui a enseigné à Paris entre 1341 et 1345, désigne ce commentaire sous forme de questions disputées comme « lectura cursoria »[76]. On ne sait pas comment il faut interpréter ce témoignage.

En Angleterre, la *lectio cursoria* était un peu différente : à Oxford, les statuts de 1340 précisent que les bacheliers, avant la licence, doivent commenter un livre d'Aristote, « textum videlicet cum questionibus », dans les écoles[77]. Les cours des bacheliers, qui ne peuvent pas être des cours « ordinaires », mais qui sont forcément des cours « cursifs », comprennent donc aussi des questions. D'autre part, un statut oxonien de 1407 prescrit que chaque maître ou bachelier qui lit un texte au programme pour les candidats au baccalauréat ou à la maîtrise doit le faire « cum debita et sufficiente exposicione textus, et questione pertinente, cum suis argumentis pertinentibus ad materiam libri in quo legitur et ad processum »[78]. À Oxford, les deux modes de lecture, *lectio ordinaria* et *lectio cursoria,* semblent donc se rapprocher davantage. D'ailleurs, le commentaire de Walter Burley sur la *Physique,* cité plus haut, a été désigné par Weisheipl comme pouvant correspondre à cette

76 Comme l'a fait remarquer Sten Ebbesen durant la discussion. Cf. N.G. GREEN - PEDERSEN (ed.), *Nicolai Drukken de Dacia Opera. Quaestiones supra librum Priorum,* S. EBBESEN (ed.), *Tractatus de suppositionibus, (Corpus Philosophorum Danicorum Medii Aevi* 12), Copenhague, 1997, p. 3 : « Circa Librum Priorum omissa recommendatione, quia lectura est cursoria, quaeritur utrum syllogismus sit possibilis ». La « recommendatio » est sans doute l'éloge de la discipline faisant normalement partie de l'introduction à un cours ordinaire. Cette mention explicite de l'omission de l'introduction veut-elle dire que le cours avait été préparé à l'origine comme une *lectio ordinaria ?*

77 S. GIBSON (ed.), *Statuta Antiqua Universitatis Oxoniensis,* Oxford, 1931, p. 34. Immédiatement après, le même statut précise que le candidat à la *determinatio* ou à l'*inceptio* doit jurer d'avoir suivi les cours sur les livres de logique et de philosophie naturelle « cum textu et questionibus... sicut in scolis communiter legi solent ». Ici, il n'est pas clair s'il s'agit de la lecture « ordinaire » ou de la lecture « cursive ». Cf. MAIERÙ, *Les cours, op. cit.,* p. 385.

78 *Statuta Antiqua, op. cit.,* p. 192 (sous la rubrique : « Quomodo magistri arcium et bachilarii tenentur legere »). Cf. MAIERÙ, *op. cit.,* p. 385.

méthode de commentaire avec questions recommandée par les statuts[79], une suggestion qui me semble tout à fait plausible[80].

Retournons maintenant en Italie au tout début du XV[e] siècle. Il se peut, comme l'a proposé Gianfranco Fioravanti, que le *Scriptum de somno et vigilia* de Ugo Benzi corresponde à un cours « cursif » dans une université italienne à cette époque[81]. Ce texte ne comprend ni division ni *notanda* ou *dubia,* mais il donne une explication courante avec des digressions. Dans le commentaire sur les *Ecomonica* du même auteur, clairement une *recollectio* revue par le maître, ces digressions ont été réduites au minimum et le troisième livre est encore plus proche de la lecture « cursive »[82].

Force est de constater que des différences existaient dans les modes de lecture selon les régions et les époques, et de conclure une fois de plus que beaucoup de travail reste à faire si nous voulons un jour comprendre comment se passaient réellement les cours d'un maître ou d'un bachelier à la Faculté des arts.

79 Cf. J. WEISHEIPL, « The Curriculum of the Faculty of Arts at Oxford in the Early Fourteenth Century », in *Mediaeval Studies,* 26 (1964), pp. 153-154. Cf. MAIERÙ, *op. cit.,* p. 388.

80 Cf. O. WEIJERS, *Un type de commentaire particulier, op. cit.*

81 Ugo BENZI, *Scriptum de somno et vigilia,* G. FIORAVANTI – A. IDATO (ed.), Florence, 1992, introduction, pp. III-IX et XIII.

82 Cf. G. FIORAVANTI, « Il commento di Ugo Benzi agli 'Economici' (Pseudo) Aristotelici », in *Rinascimento*, 2a serie, 35 (1995), pp. 125-127. Sur ces commentaires, cf. aussi D. BUZZETTI et al., « Tradizione testuale », *op. cit.*, pp. 82-83.

XI. Le commentaire sur les *Topiques* d'Aristote attribué à Robert Kilwardby (ms. Florence, B.N.C., Conv. Soppr. B.4.1618)

Depuis la publication de cet article, en 1996, la question de l'attribution de ce commentaire sur les *Topiques* à Robert Kilwardby n'a été ni confirmée ni réfutée, du moins à ma connaissance. Les oeuvres logiques de Kilwardby sont en cours d'édition par Alessandro Conti ; cette édition donnera peut-être de nouvelles perspectives. Pour le moment on reste sur la constatation que ce commentaire est assez bref, que les questions qu'il comprend sont généralement des questions simples suivies directement de la réponse et qu'il appartient au genre des commentaires sous forme d'*expositio,* bien que son rapport avec la *lectio ordinaria* ne soit pas très clair.

p. 110 n. 17 – L'article cité est reproduit sous le n° XVII.

p. 111, l. 9 lire : me semble-t-il

p. 111, l. 25 positive, lire : affirmative

pp. 112-113 – Pour la *questio* dans les commentaires de la Faculté des arts, voir mes deux études sur la *disputatio : La 'disputatio' à la Faculté des arts de Paris* et *La 'disputatio' dans les Facultés des arts a moyen âge.*

p. 119 – A propos de la longueur des *lectiones,* voir *Le maniement du savoir* (*op. cit. supra*), pp. 51-52.

p. 120 – Sur la structure des questions dans les commentaires parisiens du XIII[e] siècle, voir *La 'disputatio' à la Faculté des arts de Paris,* pp. 25-31 ; *Le maniement du savoir,* pp. 63-66.

Le commentaire sur les « Topiques » d'Aristote attribué à Robert Kilwardby (ms. Florence, B.N.C., Conv. Soppr. B.4.1618)

Tout article concernant un ouvrage de Robert Kilwardby ou un texte attribué à cet auteur devrait commencer par un hommage à Osmund Lewry. Outre sa thèse monumentale sur l'enseignement de Robert Kilwardby à propos de la *logica vetus*, Lewry a publié plusieurs études consacrées à d'autres parties de l'oeuvre de ce maître ès arts à Paris, devenu ensuite Dominicain et théologien à Oxford et, dans une phase ultérieure, archevêque de Cantorbéry et même cardinal[1]. Naturellement, il a aussi parlé du texte qui fait l'objet de cet article[2]. D'autre part, si l'on veut étudier un commentaire médiéval sur les *Topiques*, la consultation d'une autre source d'information s'impose: les travaux de Niels Green-Pedersen. Avant de publier son livre important sur la tradition des *Topiques*, cet auteur avait déjà fait paraître plusieurs articles

[1] Sur la vie de Robert Kilwardby, cf. par exemple E. M. F. SOMMER-SECKENDORFF, *Studies in the Life of Robert Kilwardby, O.P.*, Roma 1937. Les travaux d'Osmund Lewry consacrés à cet auteur sont notamment les suivants: *Robert Kilwardby's Writings on the 'Logica Vetus' studied with regard to their teaching and method*, Oxford 1978 (thèse dactylographiée); ID., *Robert Kilwardby on Meaning: a Parisian Course on the 'Logica Vetus'*, dans *Sprache und Erkentniss im Mittelalter*, 1, Berlin - New York 1981 (Miscellanea Mediaevalia 13), pp. 376-384; ID., *Robertus Anglicus and the Italian Kilwardby*, dans *English Logic in Italy in the 14th and 15th Centuries*, éd. A. MAIERÙ, Napoli 1982 (History of Logic I) pp. 33-52; ID., *Robert Kilwardby's Commentary on the 'Ethica nova' and 'vetus'*, dans *L'homme et son univers au Moyen Age*, éd. C. WENIN, Louvain-la-Neuve 1986, vol. I, pp. 799-807; ID., *Thirteenth-century teaching on speech and accentuation: Robert Kilwardby's commentary on De accentibus of Pseudo-Priscian*, « Mediaeval Studies », 50, 1988, pp. 96-185.

[2] LEWRY, *Robertus Anglicus* cit. pp. 37-42.

à ce sujet[3]. Bien entendu, lui aussi s'est intéressé au commentaire dans le manuscrit de Florence[4]. Qu'y a-t-il donc à ajouter ?

L'une des questions que se posent ces deux auteurs est celle de l'attribution ou de la non-attribution à Robert Kilwardby. Sur ce sujet, j'ajouterai quelques constatations supplémentaires qui ne règlent en rien le problème. La contribution que je voudrais verser au dossier est autre : je donnerai ici la transcription d'une partie du texte, afin que les lecteurs puissent se faire une idée de son caractère. Et je poserai quelques questions de nature différente, en rapport avec la pratique de l'enseignement.

1. La question de l'authenticité

Parmi les commentaires sur les *Topiques* qui ont été attribués à Robert Kilwardby, celui qui nous intéresse ici a, semble-t-il, la meilleure chance d'authenticité[5]. J'ai essayé de savoir si l'attribution du commentaire de Florence à cet auteur semble être correcte, sans pour autant étudier les autres textes qui étaient candidats à ce titre, ce qui dépassait le but de cet article.

Je résumerai d'abord les arguments proposés par Green-Pedersen et Lewry. Ils sont fondés en partie sur les similitudes de doctrine avec les autres oeuvres de Kilwardby[6] : 1. l'opinion que tous les syllogismes ont une forme commune, traitée dans les *Analytica Priora*, et que le syllogisme dialectique n'en diffère que par sa matière ; 2. la logique enseigne la méthode de raisonnement à toutes les autres sciences et a pour objet certains 'modes' (*modi*) des choses, contrairement à la métaphysique qui concerne les choses existantes elles-mêmes (la logique procède donc par des concepts appartenant au niveau des *secunde intentiones*) ; 3. la dialectique et la science démonstrative utilisent le même *medium*, mais de façon différente : la première le considère

[3] N. Green-Pedersen, *On the interpretation of Aristotle's Topics in the 13th century*, « Cahiers de l'Institut du Moyen Age Grec et Latin », 9, 1973, pp. 1-46 ; Id., *Discussions about the status of the 'loci dialectici' in works from the middle of the 13th century*, « Cahiers de l'Institut du Moyen Age Grec et Latin », 20, 1977, pp. 38-78 ; Id., *The Tradition of the Topics in the Middle Ages*, München - Wien 1984.

[4] Green-Pedersen, *Discussions* cit., pp. 59-60, 77-78.

[5] Cf. Lewry, *Robertus Anglicus* cit., p. 38 ; Green-Pedersen, *Discussions* cit., p. 58.

[6] Notamment les *Analytica Priora* et le *De ortu scientiarum*.

comme commun à beaucoup de sujets, la dernière le réserve à quelques sujets particuliers seulement[7].

Lewry donne en plus une série de comparaisons sur des points de détail, dans laquelle il se sert de sa connaissance des autres ouvrages de Kilwardby: il cite notamment ses commentaires sur l'*Isagoge*, sur les *Predicamenta*, sur le *Priscianus minor*, et, bien entendu, le *De ortu scientiarum*[8]. Il est inutile de répéter ici ces arguments. Il est clair qu'on peut montrer des parallèles, tout en restant prudent, car il y a aussi des points de divergence. Lewry y fait quelquefois allusion, mais il en parle alors en termes d' 'évolution'[9].

Un détail ne semble pas entrer dans le tableau des convergences: Green-Pedersen signale que Robert Kilwardby, dans les passages de ses oeuvres concernant les *Topiques*, ne fait pas mention des *impositiones*, par lesquelles on distingue entre les différents niveaux des mots[10]. Dans le commentaire de Florence, on trouve cette distinction entre *nomen* et *impositio nominis*[11].

Outre les comparaisons doctrinales, qui sont toujours risquées, car les emprunts et les changements d'opinion font partie intégrante de toute carrière intellectuelle, on peut essayer de trouver d'autres arguments, liés à la personnalité même de l'auteur. Ainsi, Green-Pedersen estime que Robert Kilwardby ne peut pas avoir écrit un commentaire aussi confus et mal organisé que celui conservé dans le ms. Cambridge, Peterhouse 205, f. 60ra-84vb. Je crois que cet argument est tout-à-fait valable.

Le style d'un auteur est également une marque de sa personnalité, bien que, naturellement, le style puisse varier, se transformer, au cours d'une vie. Toutefois, Robert Kilwardby était un homme précis, qui accordait de l'importance à l'expression correcte de sa pensée. On peut donc espérer trouver des indices en comparant le style du commentaire sur les *Topiques* avec celui des autres commentaires de Kilwardby. C'est ce qu'a fait Lewry[12] et je résume les points de comparaison.

En ce qui concerne le prologue du commentaire de Florence, il com-

[7] Cf. GREEN-PEDERSEN, *Discussions* cit., pp. 59-60; LEWRY, *Robertus Anglicus* cit., p. 38.

[8] LEWRY, *Robertus Anglicus* cit., pp. 39-42.

[9] LEWRY, *Robertus Anglicus* cit., p. 40: «The thinking in the *Topica* has evolved from the Kilwardby of the *Isagoge* and *Praedicamenta* commentaries».

[10] GREEN-PEDERSEN, *Discussions* cit., p. 58.

[11] Voir ci-dessous le passage de la *lectio 6 ad* I, 7.

[12] LEWRY, *Robertus Anglicus* cit., pp. 38-39.

mence par *Cum*, il contient des arguments introduits par *Adhuc*, il discute du *modus artis* et du *modus scientie*, il présente les *cause materialis, formalis* et *finalis* sous forme de la triade *de quo, qualiter* et *ad quid* empruntée à Adam de Balsham, et il accorde peu d'importance à la *causa efficiens*. Tous ces traits se retrouvent dans les autres prologues de Kilwardby, comme l'a montré Lewry[13].

D'autres points de comparaison sont signalés par Lewry: les *lectiones* du commentaire sur les *Topiques* commencent souvent par des formules comme *Hic docet, Hic considerat*, etc., que l'on trouve aussi dans le commentaire de Kilwardby sur les *Analytica Priora*, mais d'autres formules de ce dernier commentaire, notamment celles commençant par *Postquam*, manquent[14]. L'organisation des *lectiones*, la forme de la division et de l'exposition du texte, ainsi que celle des questions et des réponses, semblent également correspondre, toujours selon Lewry, à ce qu'on trouve dans le commentaire sur les *Analytica Priora*.

Cependant, comme l'indique Lewry lui-même dans une note[15], la comparaison de forme et d'organisation n'est pas univoque. J'en ai fait l'expérience en comparant ce commentaire sur les *Topiques* avec celui sur le *Perihermeneias* et avec les *Notule Priorum*, les deux derniers étant sans contestation de Robert Kilwardby[16]. J'ajouterai ici quelques observations résultant de cette comparaison.

D'abord, on peut comparer les formules utilisées dans les trois commentaires[17]. J'ai déjà fait mention des expressions introduisant les réponses aux questions et du mot *Adhuc* introduisant les arguments. On pourrait en citer d'autres, aussi bien des formules différentes que des formules similaires: ainsi, dans le commentaire sur le *Perihermeneias* — et d'ailleurs aussi dans le commentaire de Robert Kilwardby sur

[13] LEWRY, *Robert Kilwardby's Writings* cit., pp. 33-39.

[14] D'ailleurs, la comparaison verbale avec le commentaire sur les *Analytica Priora* est dangereuse, si l'on se fonde seulement sur l'édition ancienne de ce texte.

[15] LEWRY, *Robertus Anglicus* cit., p. 39 n. 14.

[16] Pour les *Notule Priorum*, j'ai utilisé l'édition de Venise 1516 et le ms. Paris, BnF lat. 16220; pour le *Scriptum super librum peryermeneias*, le ms. Madrid, Bibl. Univ. 73 ff. 44r-66v.

[17] Cf. LEWRY, *Robert Kilwardby's Writings* cit., *loc. cit.* Il cite notamment la formule *Dubitaret forte aliquis*, courante pour introduire les *dubia* dans les *Notule Priorum*. Mais cette formule est également courante dans d'autres commentaires, par exemple dans celui d'Angelo de Camerino sur les *Topiques* (voir mon article *The evolution of the trivium in University teaching: the example of the Topics*, sous presse).

Priscianus Minor — on rencontre souvent des expressions avec *sufficientia*[18], ce qui n'est pas le cas dans les deux autres.

Il me semble que ce genre de comparaisons est peu utile pour prouver l'authenticité d'un texte. La littérature des commentaires sur les textes d'Aristote n'est pas d'une grande variété; les mêmes éléments sont aisément introduits par les mêmes formules, que l'on avait sans doute en tête après avoir entendu de nombreuses heures de cours. Disons seulement que le commentaire sur les *Topiques* de Florence est nettement monotone dans les formules utilisées, davantage, me semblet-il, que celui sur le *Perihermeneias*.

Comme le prologue de notre commentaire sur les *Topiques*, le prologue du *Perihermeneias* commence effectivement par une phrase assez complexe introduite par *Cum*. Ce dernier est plus long, mais il contient des éléments familiers: la mention du *modus scientie*, du *modus artis*, du *modus inventionis* et du *modus iudicii*, la triple division du *modus agendi* (en *diffinitivus, divisivus, collectivus*), et aussi une formule disant que la *causa efficiens* n'a pas d'importance, formule presque identique à celle du commentaire de Florence[19]. Il comprend aussi plusieurs questions, dont la première concerne le *subiectum* de la discipline. Robert Kilwardby avait l'habitude d'insérer des questions dans ses prologues[20]. Le commentaire de Florence contient également une question concernant le *subiectum*, mais elle est différente de celles que l'on trouve dans le prologue du *Perihermeneias*: la question elle-même n'est pas formulée en tant que telle, mais elle est traitée selon le schéma de la question disputée: arguments pour la réponse positive (à savoir que le syllogisme dialectique est le sujet de ce livre), arguments pour la réponse opposée, puis la solution, qui mentionne d'abord une autre opinion avant de donner la réponse définitive, et finalement la réfutation des arguments qui vont à l'encontre de cette réponse. En revanche, les questions du prologue du *Perihermeneias* contiennent seulement plusieurs arguments opposés à la réponse évidente et leurs solutions, mais ne présentent pas le schéma de base du raisonnement dialectique. Par

[18] Par exemple ms. cit. f. 51ra: «et patet sufficientia». C'est une formule que l'on retrouve dans les autres commentaires contenus dans ce manuscrit, cf. LEWRY, *loc. cit.*

[19] «De causa autem efficiente, cum sit omnino extra, non multum curandum» (Madrid, Bibl. Univ., 73 f. 44ra; cf. ci-dessous ll. 105-106). La même formule figure notamment dans le commentaire de Kilwardby sur l'*Isagoge*, cf. LEWRY, *Robert Kilwardby's Writings* cit. p. 222.

[20] Cf. LEWRY, *Robert Kilwardby's Writings* cit., pp. 33-39.

contre, le prologue des *Notule Priorum*, qui commence également par une phrase introduite par *Cum*, est presque entièrement composé de questions et plusieurs de ces questions, à propos du *subiectum* de la discipline, ont la forme dialectique[21].

Si l'on part de l'hypothèse que les trois prologues sont du même auteur, cette différence dans le traitement des questions peut s'expliquer non seulement par une évolution dans le temps — le *Perihermeneias* étant très probablement antérieur aux autres —, mais aussi par le caractère des disciplines. Les *Topiques* traitent de l'argumentation dialectique, les *Analytica Priora* du syllogisme démonstratif; le sujet même de ces livres impose l'emploi de la question dialectique.

C'est là d'ailleurs que l'on sera déçu par le commentaire sur les *Topiques*: après la question disputée du prologue, on trouvera dans le commentaire lui-même des questions traitées brièvement dans une simple réponse (introduite presque invariablement par *Et dicendum est*). Le commentaire sur le *Perihermeneias* est organisé de la même façon: après la division du texte et la paraphrase, une série de questions apporte l'approfondissement des connaissances, mais sans discussion dialectique[22]. Les *Notule Priorum* contiennent également de nombreuses questions de ce genre, suivies d'une simple réponse (là aussi très souvent introduite par *Et dicendum est*), mais on trouve aussi régulièrement des questions sous forme disputée.

Cette constatation est liée au problème de la *questio* dans les commentaires de la Faculté des arts, qui n'a pas été suffisamment étudié. Généralement, on suppose que la question sous forme dialectique n'apparaît dans ces commentaires que dans la seconde moitié du XIII[e] siècle[23]. Cela est peut-etre vrai pour les commentaires qui sont entièrement sous forme de questions. Ici, on assiste apparemment à une phase préliminaire pendant laquelle l'ancienne forme de la *questio*, question-objection avec simple réponse, est juxtaposée à la nouvelle, dans le même commentaire. Les *Notule Priorum* en sont un bon exemple. Le commentaire sur les *Topiques* présente un cas un peu curieux: une vraie question disputée dans le prologue, mais dans le reste

[21] Ed. Venise 1516, ff. 2r-3r.

[22] Les formules utilisées dans ce commentaire semblent un peu moins monotones; outre *Et (sed) dicendum est*, on trouve *Sed intellige*, etc.

[23] Cf. mon article *L'enseignement du trivium à la Faculté des arts de Paris: la 'questio'*, dans *Manuels, programmes de cours et techniques d'enseignement dans les Universités médiévales*, éd. J. HAMESSE, Louvain-la-Neuve 1994, pp. 57-74.

du texte les questions sont presque toujours brèves et sans véritable discussion (même si elles contiennent parfois, plus loin dans le commentaire, plusieurs arguments, souvent introduits par *Adhuc*[24]).

Dans l'hypothèse où Robert Kilwardby est l'auteur des trois commentaires, on pourrait être tenté d'en conclure que celui sur les *Topiques* précédait les *Notule Priorum*, c'est-à-dire que l'auteur s'en tenait à l'ordre habituel des commentaires sur Aristote vers la fin du XII[e] siècle, au lieu d'adopter celui qui s'est imposé au XIII[e] siècle, mettant les deux 'Analytiques' avant les *Topiques* et les *Elenchi*. Dans cette hypothèse, on pourrait voir dans la forme des questions une évolution vers la question disputée. Mais cette hypothèse est invalidée par l'auteur lui-même, qui, dans sa première *lectio*, semble approuver l'ordre habituel des traités au XIII[e] siècle[25]. Il faudra donc penser à des facteurs de nature différente, comme les exigences du programme d'enseignement, sur lesquelles je reviendrai.

Il y a quelques autres éléments de comparaison qu'il faut mentionner avant d'abandonner le sujet de l'authenticité. L'un d'entre eux est l'organisation des *lectiones*. Dans les *Notule Priorum*, Robert Kilwardby ne distingue pas de façon stricte la division du texte de l'exposition: l'*expositio* est souvent intercalée dans la *divisio*, ce qui est un trait assez particulier pour les commentaires de cette époque. Dans le commentaire sur les *Topiques*, on voit parfois un phénomène qui se rapproche de ce système[26].

Peut-on tirer une conclusion des observations précédentes? Il me semble qu'elles ne permettent pas d'aller plus loin que le jugement donné par Green-Pedersen[27]. Il y a des arguments pour attribuer ce commentaire à Robert Kilwardby, mais on ne peut pas, à mes yeux, parler de certitude: « the final proof is lacking »[28].

[24] Pour un exemple d'une question traitée plus longuement, cf. la troisième *lectio* du livre IV, qu. 5, citée par LEWRY, *Robertus Anglicus* cit., pp. 40-41, n. 20.

[25] Voir ci-dessous ll. 80-99. D'ailleurs, cet ordre se retrouve dans le *De ortu scientiarum* (éd. JUDY, 1976, pp. 170-173), datant probablement de l'enseignement de Robert Kilwardby à Oxford. D'autre part, Robert Kilwardby renvoit dans son commentaire sur le *Perihermeneias* à un commentaire de sa main sur les *Topiques*, cf. LEWRY, *Robert Kilwardby's Writings* cit., pp. 144-145.

[26] Voir ci-dessous *ad* II, 4, ll. 382-419: les subdivisions sont insérées dans l'exposition.

[27] GREEN-PEDERSEN, *The Tradition* cit., p. 382.

[28] GREEN-PEDERSEN, *loc. cit.* LEWRY était apparemment persuadé de l'authenticité. Dans un article plus récent, *Robert Kilwardby's Commentary on the 'Ethica nova'* cit., p. 804, il cite un passage parallèle dans les deux commentaires.

2. Le caractère du commentaire sur les « Topiques »

Le commentaire qui fait l'objet de cette étude est considéré comme l'un des premiers commentaires sur les *Topiques* d'Aristote qui ait été conservé. On peut le dater vers 1240-50[29]. Il est donc raisonnable de le comparer avec le commentaire contemporain sur le même traité aristotélicien d'Adénulphe d'Anagni. Ce dernier commentaire, datant de 1250 environ, a apparemment été assez populaire: on en connaît aujourd'hui sept manuscrits[30].

La comparaison est facilitée par le fait que les deux commentaires sont originaires du même milieu parisien et qu'ils ont tous les deux la forme traditionelle des commentaires aristotéliciens de cette époque, la division en *lectiones*, elles-mêmes composées de plusieurs éléments fixes: *divisio, expositio* et *questiones* ou *dubia*. Je prendrai trois *lectiones* comme point de comparaison: d'abord la deuxième *lectio*, qui concerne la partie principale du chapitre I, 1 (notamment la définition du syllogisme), puis la *lectio* qui se rapporte au chapitre I, 4 et finalement celle qui commente le chapitre II, 4.

Adénulphe, après avoir divisé le traité en deux, le *proemium* (ch. I, 1-3) et le traité lui-même (à partir du ch. I, 4)[31], consacre sa première *lectio* aux toutes premières phrases du texte d'Aristote; la seconde commence par « Est igitur sillogismus », comme dans le commentaire de Florence, mais elle ne va que jusqu'à « Litigiosus est sillogismus » et comprend donc un morceau de texte plus bref.

La première différence qui saute aux yeux est qu'Adénulphe distingue explicitement les *lectiones*: « Prima pars est qua ponit diffinitionem sillogismi et est de presenti lectione »; « Hec est divisio lectionis in generali »; « et sic terminatur sententia in generali et in speciali. Circa istam lectionem ad maiorem evidentiam possunt queri quatuor »[32]. Ce

[29] Cf. Green-Pedersen, *The Tradition* cit., p. 382; Lewry, *Robertus Anglicus* cit., p. 38.

[30] Je citerai ici le ms. Cesena, Bibl. Malatestiana, D.XXVI.3, ff. 43ra-106vb.

[31] (Ps-)Kilwardby, lui aussi, divise le traité en deux parties principales selon le même découpage, mais la division que l'on trouve au début de la *lectio* qui concerne le ch. I, 4, donc le début de la *pars executiva*, fait penser qu'il considère le livre VIII comme une partie à part. Dans ce cas, sa division du traité correspond à celle donnée dans le *De ortu scientiarum*.

[32] Ms. cit., ff. 44vb-45ra.

n'est pas le cas dans le commentaire attribué à Robert Kilwardby. Cet auteur n'avait d'ailleurs pas l'habitude d'une telle démarcation explicite. On pourrait même se demander, à première vue, si, dans le commentaire de Florence, il est bien question de *lectiones*. Mais il est peu probable qu'il soit issu d'un autre contexte que celui de la Faculté des arts de Paris et il ressemble trop aux autres commentaires de ce milieu à la même époque pour ne pas y voir le reflet d'un enseignement[33].

Après la division du *proemium*, puis du texte de la *lectio*, Adénulphe donne l'*expositio* du passage (« In speciali sic procedit ... »), qui consiste en une paraphrase et deux notes sur l'opinion d'un *commentator*[34]. Il fait suivre quatre questions, qui sont d'abord annoncées avant d'être développées. La première est traitée sous la forme dialectique, les autres sont en fait une série d'objections à propos d'un thème[35], réfutées dans l'ordre, mais sans discussion (bien que la réfutation soit introduite par « Solutio »). Comparé au commentaire de (Ps-)Kilwardby, celui d'Adénulphe est plus long : l'*expositio* du passage prend 19 lignes de texte (chez (Ps-)Kilwardby 11), les questions occupent 30 lignes (chez (Ps-)Kilwardby, les questions sur l'ensemble du chapitre occupent 47 lignes)[36]. Le commentaire d'Adénulphe, qui insiste sur la distinction des diverses parties et la démarcation de la *lectio*, et qui donne une paraphrase assez élaborée, fait aussi une impression plus didactique. Finalement, l'organisation des questions est différente : elles sont groupées selon des thèmes, annoncés en début de la section[37].

La comparaison de la *lectio* consacrée au chapitre I, 4 confirme ces impressions : dans le commentaire d'Adénulphe, après la division, qui prend 24 lignes ((Ps-)Kilwardby 12), la paraphrase en occupe 26 ((Ps-)

[33] D'ailleurs, on verra plus loin que les *lectiones* ne coïncident pas forcément avec les chapitres du texte d'Aristote. Sur l'emploi du terme *lectio* par Robert Kilwardby, cf. LEWRY, *Thirteenth-century teaching on speech and accentuation* cit., pp. 100-101. Dans son commentaire sur *Priscianus Minor*, il n'emploie ce terme que très irrégulièrement.

[34] Sur ce *commentator*, voir ci-dessous p. 118 et cf. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition* cit., pp. 94-98.

[35] Par exemple : « Secundum erit de diffinitione sillogismi in se », cette définition faisant l'objet de cinq objections.

[36] Les lignes sont tout-à-fait comparables : dans les deux manuscrits, la page contient deux colonnes de 62 lignes.

[37] Comme on a vu, dans cette *lectio*, l'une des questions est discutée selon le schéma dialectique, mais dans la suite du commentaire les questions seront de forme simple, principalement des objections ou des *dubia*, suivis de leur réfutation ou de leur solution.

Kilwardby 15), les questions 84 (contre 45). Ici aussi, Adénulphe soigne la forme didactique: « Prima pars est de presenti lectione ... Hec est divisio totius lectionis in generali ... »[38]. Ici aussi, Adénulphe a groupé les questions selon des thèmes: « Circa istam lectionem quatuor possunt queri. Prima est de situ istius capituli et de dictis in parte proemiali. Secunda erit de ista propositione 'propositiones et problemata sunt numero et equalia et eadem'. Tertia erit de dictis in littera. Quarta erit de differentia propositionis et problematis »[39], et chacun des thèmes est développé en une série de questions et d'objections à propos du texte, avec, introduit par le mot *solutio*, les réponses dans l'ordre. (Ps-)Kilwardby donne la division du traité, puis la paraphrase (et la subdivision) du chapitre traité. Il fait suivre trois questions, dont la première concerne, comme chez Adénulphe, la place du chapitre dans l'ensemble du traité. La seconde question pose le problème de la différence entre *problema* et *questio*; elle est suivie de deux *notanda*. La troisième, très brève, demande si une phrase du texte d'Aristote est une proposition ou une 'interrogation'. Les questions que pose Adénulphe ressemblent à celles du commentaire de Florence, mais elles sont plus nombreuses.

La comparaison du traitement du chapitre II, 4 est un peu plus difficile, car le découpage du texte n'est pas le même dans les deux commentaires. Adénulphe[40] fait commencer sa *lectio* à « Ad ostendendum autem » (p. 36, 12 dans l'édition de la traduction latine[41]) et va jusqu'à « Considerandum autem » (p. 37, 23), un grand morceau de texte, qu'il divise d'ailleurs en deux 'parties principales'. (Ps-)Kilwardby commence par un petit paragraphe sur les premières lignes du chapitre II, 4 (p. 36, 7-11), traite ensuite du même passage qu'Adénulphe, et ajoute le commentaire du reste de ce chapitre et d'une bonne partie du chapitre suivant (p. 37, 23 - 39, 2). Le commentaire d'Adénulphe comprend 10 lignes pour la *divisio*, presque 40 lignes pour l'*expositio* (qui comprend finalement trois parties) et une colonne entière (62 lignes) pour les *dubia*. (Ps-)Kilwardby donne une *divisio* en 10 lignes également, mais l'*expositio* du passage qui correspond à celui traité par Adénulphe n'occupe que 23 lignes, tandis que les questions sur l'ensemble de la *lectio* prennent 50 lignes. Bref, ici aussi le commentaire d'Adénulphe

[38] Ms. cit., ff. 46vb-47ra.
[39] Ms. cit., f. 47ra.
[40] Ms. cit., ff. 58ra-b.
[41] *Aristoteles Latinus*, V 1-3, *Topica*, éd. L. Minio-Paluello, Bruxelles-Paris 1969.

est plus élaboré. La paraphrase est plus littérale et détaillée que dans le commentaire de (Ps-)Kilwardby. Adénulphe groupe les questions en trois thèmes[42]: le premier contient une série de huit objections suivies de leurs réponses, les deux derniers comprennent chacun deux objections. (Ps-)Kilwardby pose, pour l'ensemble du passage de sa *lectio* (comprenant donc le ch. II, 4 et une grande partie de II, 5), six questions[43]. Le caractère des questions dans les deux commentaires est le même: le texte d'Aristote est mis en question, comparé avec d'autres autorités, dont Boèce, ou d'autres traités aristotéliciens. Elles servent à approfondir la connaissance du traité.

Pour résumer, on pourrait dire que il n'est pas très étonnant que le commentaire d'Adénulphe ait eu une popularité plus grande: il n'est peut-être pas original[44], mais il est bien organisé, il est didactique, et il donne une discussion assez détaillée du texte d'Aristote. En comparaison, celui de (Ps-)Kilwardby est plutôt bref. L'*expositio* n'est pas très explicite, consistant souvent en un résumé de l'intention d'Aristote. Les questions sont la plupart du temps traitées brièvement, surtout au début du livre, même si quelques-unes reçoivent une réponse plus circonstanciée[45].

Il n'est pas simple de déterminer le caractère et la qualité du commentaire attribué à Robert Kilwardby. Dans la transcription ci-dessous, j'ai ajouté le commentaire sur le ch. I, 7, qui contient la discussion de *idem*, un passage qui a donné lieu à des divergences de vue chez les commentateurs: certains, comme Adénulphe, considèrent *idem* comme un *annexum diffinitionis*, d'autres comme un *annexum omnibus predicatis*. La discussion a été résumée par Green-Pedersen, qui donne aussi des extraits d'un autre commentaire sur les *Topiques* attribué à Robert Kilwardby, à propos de cette question[46]. Malheureusement, l'auteur du commentaire de Florence ne se prononce pas à ce sujet; il ne pose simplement pas les mêmes questions.

[42] « Circa istam lectionem tria dubitantur. Primum erit de inspectione in genus et speciem in abstractione. Secundum erit de inspectione in concretione. Tertium erit de quodam exemplo ».

[43] L'une d'entre elles reçoit une double réponse: « Et dicitur hic ... Vel aliter dicitur ... »).

[44] Sur ce commentaire, ses sources et son influence, cf. GREEN-PEDERSEN, *Discussions* cit., pp. 39, 46-49; ID., *On the Interpretation* cit., pp. 2, 5; ID., *The Tradition* cit., pp. 88, 387.

[45] Voir ci-dessus p. 112 et n. 22; ci-dessous pp. 136-139 (*ad* I, 7).

[46] GREEN-PEDERSEN, *On the interpretation* cit., pp. 14-15, 32-34 (ms. Oxford, Bodl. Canon. misc. 403).

Ceci ne veut pas dire que ce commentaire manque d'intérêt. Comme on pourra le constater, dans les quelques passages dont je fais suivre la transcription, il y a plusieurs points qui méritent l'attention. D'abord, l'auteur n'avait pas seulement la traduction de Boèce à sa disposition, mais aussi une « alia translatio »[47], qui ne correspond pas à la traduction anonyme éditée après celle de Boèce dans le même volume. Dans la première phrase de sa traduction, Boèce utilise le mot *syllogizare*, mais la traduction mentionnée par (Ps-)Kilwardby contenait a la place *ratiocinari*, terme qui convient mieux à l'interprétation aux yeux de cet auteur, tandis que la 'translatio anonyma' a *colligere*[48]. Ce fait est d'autant plus intéressant que les mentions de l'emploi d'une autre traduction que celle de Boèce semblent être très rares[49]. S'agit-il d'une troisième traduction, différente des deux connues jusqu'à présent, ou d'une version quelque peu différente de la traduction anonyme du XII^e^ siècle ? Je ne peux pas répondre à cette question. Je voudrais seulement noter que le mot *ratiocinari* conviendrait particulièrement bien à Robert Kilwardby, soucieux du vocabulaire correct et utilisant couramment le mot *ratiocinatio*[50].

Dans la deuxième *lectio* du commentaire de Florence, l'auteur fait mention de l'opinion d'un *expositor* : « expositor in litteram declarat demonstrationem hic per eius divisionem »[51]. Il n'est pas le seul à citer l'oeuvre d'un *commentator* ou *glossator* ou *expositor* à propos des *Topiques* ; Adénulphe le fait aussi, comme on l'a vu plus haut, ainsi que Durand d'Auvergne[52]. On ne sait pas quel auteur se cache derrière le titre respectueux de *commentator* ou *expositor — glossator* peut se référer à un autre niveau de commentaire —; Green-Pedersen a montré qu'il s'agit généralement d'explications triviales ou d'opinions communes. Cela semble être le cas ici aussi. Je me contente donc de verser la pièce au dossier et de constater que (Ps-)Kilwardby, lui aussi, cite un *expositor*.

En conclusion, que peut-on dire du caractère de ce commentaire ? Il

[47] Voir ci-dessous *lectio* 1 *ad* I, 1.

[48] *Aristoteles Latinus* cit., p. 191.

[49] Cf. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition* cit., p. 92, qui ne connaît qu'une seule référence certaine à la traduction anonyme du XII^e^ siècle, trouvée chez Adénulphe.

[50] Par exemple dans son *De ortu scientiarum*, éd. G. JUDY, Toronto 1976 (voir l'index et en particulier ch. XLVIII).

[51] Voir ci-dessous l. 326.

[52] Cf. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition* cit., pp. 94-98.

est sûrement l'un des plus anciens qui ait été conservé et il a probablement servi de source à des commentaires ultérieurs. Il s'inscrit dans la tradition des commentaires sur Aristote originaires de la Faculté des arts de Paris. Il contient plusieurs éléments intéressants, dont l'utilisation du concept *impositio nominis*, l'emploi d'une traduction différente, et la référence à un *expositor*. Mais il est bref: l'ensemble comprend 57 pages, donc 28 folios et demi, contre 64 folios pour le commentaire d'Adénulphe dans un manuscrit comparable. De plus, les réponses aux questions sont généralement brèves et ne nous apprennent donc pas beaucoup sur l'opinion personnelle de l'auteur. Peut-être faut-il conclure ce paragraphe avec une autre citation de Green-Pedersen: « if the work is by Kilwardby, we shall not learn much about him from it, it is too short »[53].

3. Le commentaire et l'enseignement

J'ai déjà dit à plusieurs reprises — et d'autres l'ont dit avant moi — que ce commentaire est originaire de la Faculté des arts de Paris. Il faut donc se demander quelle place il occupait dans l'enseignement dispensé par cette Faculté, à quel genre de cours il correspondait.

La réponse paraît simple: c'est le reflet du cours ordinaire d'un maître à propos des *Topiques*. Mais c'est là que commencent les problèmes. Comment faut-il se représenter ces cours, si l'un des commentaires est plus de deux fois plus long qu'un autre? Est-ce qu'à cette époque les maîtres étaient encore libres de fixer eux-mêmes la durée respective de leurs cours à propos de tel ou tel texte? Et est-ce que les *lectiones* étaient d'une durée variable, tel chapitre suscitant un commentaire plus long que tel autre? La longueur des *lectiones* dans le commentaire de Florence est très variable: certaines occupent moins d'une colonne, d'autres deux colonnes environ. Il faudrait systématiquement mesurer la longueur des *lectiones* de ce commentaire, puis de celui d'Adénulphe et d'autres maîtres pour essayer de se faire une idée de la réalité.

D'autre part, lorsqu'on compare ce commentaire sur les *Topiques* à d'autres commentaires de Robert Kilwardby, il faut constater qu'il est nettement plus bref que celui sur les *Analytica Priora*. Comme on l'a vu,

[53] Green-Pedersen, *Discussions* cit., p. 60.

dans le prologue l'auteur semble accepter l'ordre des livres qui s'est imposé au XIII[e] siècle: après la *logica vetus*, on commence par les *Priora*, suivis des *Posteriora*, et ensuite on lit les *Topica* et les *Elenchi*. Mais cela ne veut rien dire sur l'importance relative qu'il accordait à chacun de ces textes, ni sur la façon dont il les a enseignés. Le fait que Robert Kilwardby fait mention, dans son commentaire sur le *Perihermeneias*, d'un commentaire de sa main sur les *Topiques* pourrait faire penser que le commentaire de Florence représente une oeuvre précoce de cet auteur, composée avant qu'il n'obtienne le grade de maître et ne commence son cours ordinaire sur la *logica vetus*.

Un autre problème concerne la nature des questions de ce commentaire, qui sont brèves et dépourvues d'argumentation dialectique, tandis que celles des *Notule Priorum* ont quelquefois la structure d'une telle argumentation. Si l'hypothèse que je viens de formuler est correcte, cela pourrait s'expliquer par le fait qu'un bachelier n'avait probablement pas le droit de 'déterminer' des questions. D'autre part, ce commentaire ne peut pas correspondre à la *lectio cursoria*, souvent donnée par des bacheliers, car il a la structure des commentaires 'ordinaires' de cette époque, correspondant aux cours ordinaires.

Malheureusement, ces problèmes doivent rester sans solution pour le moment. Nous n'avons pas, pour cette période, des statuts clairs et explicites qui pourraient aider à fixer le cadre de cet enseignement[54]. Il faudra donc procéder par l'étude et la comparaison d'autres commentaires, contemporains, pour essayer de comprendre comment fonctionnait l'enseignement à la Faculté des arts de Paris. C'est alors seulement que l'on pourra situer le commentaire présenté ici dans son contexte.

Toujours est-il que l'intérêt de ce commentaire semble être situé justement dans son rapport avec l'enseignement à la Faculté des arts: il y représente une phase précoce, pendant laquelle cet enseignement se mettait en place. Cette période a été peu étudiée jusqu'à présent, beaucoup moins en tout cas que la seconde moitié du XIII[e] siècle. Notre commentaire de Florence constitue donc un témoin important d'une pratique encore incertaine.

[54] Les statuts de la Faculté des arts de Paris datant de 1255 sont les premiers à réglementer le temps de lecture pour les textes au programme, mais ils ne permettent pas de déterminer le temps fixé pour la lecture des *Topiques* seuls, car ce texte est regroupé avec les *Elenchi*, les *Priora* et *Posteriora*, ainsi qu'avec *Priscianus minor* et *major* (cf. *C.U.P.* I, 246 p. 278).

4. Le manuscrit

Le manuscrit Firenze, Biblioteca Nazionale Centrale, Conv. Soppr. B.4.1618 est clairement composé de deux parties. La première, qui comprend notamment le commentaire de Guillaume d'Ockham sur la *Vetus logica* et les *Elenchi*, a été décrite par Francesco Del Punta[55]. La seconde partie est totalement différente. Ce manuscrit, originaire d'Italie lui aussi, comme le montrent certaines particularités de la décoration et de l'écriture[56], semble dater de la fin du XIII^{e} ou du début du XIV^{e} siècle[57]. Les marges supérieures et inférieures ont été rognées, peut-être lorsque le manuscrit a été réuni en un volume avec la première partie du volume actuel. Les pages mesurent 285 x 220 mm. et contiennent deux colonnes de 62 lignes. La justification est de 243 x 157 mm. Le manuscrit semble avoir été écrit par une seule main, dans une encre brune, sur un parchemin de couleur jaunâtre. A noter que la page 135 est aux trois quarts blanche, ainsi que le verso (p. 136); le texte reprend, avec le livre VII, à la page 137a. Des corrections, qui semblent être du même scribe, sont écrites dans les marges dans une encre plus foncée. Outre ces corrections, le manuscrit ne contient pas de gloses marginales, sauf quelquefois « questio », « nota » ou « instantia » dans une encre plus claire que celle du texte. Le titre et le colophon sont écrits en rouge, ainsi que les explicit et incipit des livres. Les initiales des chapitres sont ornées en rouge et bleu. Les pieds de mouche sont en rouge et bleu alternativement. La pagination est moderne; on ne peut pas savoir si une foliotation ancienne a été coupée.

Le titre se lit ainsi: « Incipit comentum fratris Roberti de cilnacobi in librum topycorum »; le colophon: « Explicit comentum super omnem librum topicorum aristotilis venerabilis fratris roberti de çilnachobi de ordine fratrum predicatorum ». Suit une note écrite par une autre main dans une autre encre; l'encre étant effacée à un degré important, je n'ai pas réussi à déchiffrer l'ensemble de cette note, qui

[55] Guillelmi de Ockham *Expositio super libros Elenchorum*, ed. F. Del Punta St. Bonaventure 1979 (Guillelmi de Ockham *Opera philosophica et theologica, Opera philosophica* 3) pp. 9*-10*.

[56] Par exemple *q̄* pour *qui*, *a's* pour *ars*, etc.

[57] Cf. Lewry, *Robertus Anglicus* cit., p. 38: « around the turn of the thirteenth century ».

commence par « Iste Raciones topicorum » et se termine par « xxxvj ipsi ».

Une particularité importante du manuscrit est le fait qu'il est composé de ternions ; la répartition est la suivante : pp. 95-106 (réclame dans la marge inférieure coupée à moitié) ; 107-118 (réclame dans la marge inférieure coupée en partie) ; 119-130 (réclame presque entièrement coupée) ; 131-142 (réclame entière dans la marge inférieure) ; suit un bifeuillet et un feuillet isolé. Les manuscrits composés de ternions sont rares. On peut se demander s'il s'agit d'un exemplaire destiné à être copié par *pecie*, bien que je n'en ai pas trouvé de traces. D'autre part, le texte n'est pas impeccable, malgré le fait qu'ici et là, des corrections ont été ajoutées dans les marges.

Finalement, je fais suivre la disposition des huit livres des « Topiques » dans le manuscrit :

<l. I> p. 95a-104b (rubr.) Explicit comentum super primum librum. Incipit super secundum.

<l. II> p. 105a-111a (rubr.) Explicit comentum super secundum librum. Incipit super tercium.

<l. III> p. 111a-116b (rubr.) Explicit comentum super tercium librum. Incipit super quartum.

<l. IV> p. 116b-122b (rubr.) Explicit comentum super quartum librum. Incipit super quintum.

<l. V> p. 122b-129a (rubr.) Explicit comentum super quintum librum. Incipit super sextum.

<l. VI> p. 129a-135a (la moitié de 135a, 135b et 136a-b sont blancs) ; p. 137a (marg. sup.) (rubr.) Explicit comentum super sextum. Incipit super septimum.

<l. VII> p. 137a-139b ; 140a (rubr. marg. sup.) Explicit comentum super *<rasura>*. Incipit super octavum.

<l. VIII> p. 140a-151b ; 145a (ligne 22, rubr.) Explicit prima pars octavi libri. Incipit secunda.

L'explicit du texte est le suivant : (p. 135a) « ... et sic diffinitur privacio per habitum, oblique (*ms.* obliqui) tamen non in rectitudine nec propter hoc oportet habitum predicari de privacione (?) nisi oblique ».

5. Le texte

Le texte qui suit ci-dessous doit être considéré comme la transcription de quelques parties du manuscrit et non comme une édition critique. C'est pourquoi il n'est pas accompagné d'un apparat critique, ni d'ailleurs d'un apparat des sources. Là où le manuscrit, certainement une copie et probablement une copie d'une copie, est manifestement erroné, je l'ai corrigé en ajoutant la leçon originale, suivie de *ms.*, entre parenthèses: (... *ms.*). A d'autres endroits, où j'étais moins sûre des corrections à faire, j'ai ajouté entre parenthèses une proposition pour rendre le texte plus compréhensible: (*pro* ...). Pour des corrections mineures, je me suis servie des signes traditionnels: [ ] pour éliminer ce qui est de trop, < > pour ajouter ce qui manque. Finalement, j'ai utilisé des barres verticales, | |, pour marquer les corrections trouvées dans les marges du manuscrit.

Malheureusement, certains passages sont difficilement lisibles à cause d'une détérioration du parchemin par l'humidité ou la lumière. Les mots que je n'ai pu déchiffrer avec certitude sont marqués par des points d'interrogation[58].

Bien entendu, j'ai suivi autant que possible l'orthographe du manuscrit, qui présente d'ailleurs peu de suprise. D'autre part, j'ai introduit la ponctuation moderne, car celle du manuscrit ne me semblait pas suffisante pour rendre le texte intelligible, et j'ai introduit des capitales pour marquer les noms propres.

[58] Je tiens à remercier très chaleureusement Francesco Del Punta, qui s'est donné beaucoup de peine pour m'aider à améliorer la transcription.

FIRENZE, B.N. Conv. Soppr. B. 4. 1618 p. 95[a] - 151[b]

(p. 95[a]) Incipit comentum fratris Roberti de cilnacobi in librum topycorum

<Prologue>

Cum liber topycorum Aristotilis quem pre manibus habemus, non sit de sillogismo in universali ut de subiecto, neque de aliqua parte integrali sillogismi, quia neque de termino neque de enuntiatione, erit igitur de sillogismo dyaletico, cum non sit de sillogismo litigioso, neque etiam de sillogismo demonstrativo. Nam sicut se habet sillogismus dyaleticus ad hanc scientiam, sic sillogismus simpliciter dictus ad scientiam libri priorum, et demonstrativus ad librum posteriorum, et litigiosus ad librum elencorum. Est autem liber priorum de sillogismo in universali ut de subiecto et sic de aliis; erit ergo iste liber de sillogismo dyaletico ut de subiecto.

(10) Adhuc penes diversitatem sillogismi dyaletici precipue diversificantur partes huius operis, cum sit primus liber de sillogismo dyaletico et principiis eius in sua universalitate; alii vero saltem usque ad octavum de eodem secundum quod contrahitur aliquo modo ad construendum et destruendum secundum diversitatem problematum et predica<men>torum. Penes autem diversitatem subiecti in substantiis diversificantur partes precipue in illa, et si hoc, videtur quod sillogismus dyaleticus sit subiectum huius artis.

(15) Adhuc potest idem confirmari ex eo quod dicit Aristotiles in principio huius libri; dicit enim quod sillogismus dyaleticus est hic querendus. Si ergo non queritur hic ut principium subiecti, neque ut pars, neque ut passio, queritur ergo ut subiectum.

(18) Ad oppositum sic: idem esse (*pro:* est) subiectum huius scientie et scientie topycorum Boetii; scientia enim est eadem, quamvis auctores sint diversi. Si igitur illa scientia est de loco dyaletico vel de locis dyaleticis, et ista scientia erit eodem modo de loco dyaletico vel de locis dyaleticis ut de subiecto.

(21) Adhuc, idem non est subiectum et instrumentum eiusdem, ergo si locus dyaleticus est instrumentum artis dyaletice, non erit subiectum eiusdem.

(22) Adhuc, ars et inventum sunt circa materiam, scientia etiam (*pro:* autem) et iudicium circa subiectum. Cum igitur ista pars logyces que traditur in libro topicorum est inventiva, habebit modum artis, et solum exigit mate-

riam, et non subiectum; hic ergo non oportet querere subiectum set materiam.

(25) Et dicunt quidam ad hoc quod hic non oportet querere de quo ut de subiecto sit hec scientia ut in libro elencorum, et hoc quia hec doctrina sicut tota ars inveniendi per modum artis magis traditur quam per modum scientie. Nam modus inventionis est contrarius (quamvis *ms.*) modo scientie, et conveniens modo artis, cum sit inventio, sicut universaliter (*pro:* videtur) , circa fieri, scientia vero circa esse; consistit autem modus [contraditionis] scientie in ostensione passionis de subiecto per medium, modus vero artis procedit per precepta et regulas rectificantes operationem, et sic secundum eos hec doctrina traditur in maiori parte, ut patet in exsecutione locorum et considerationum iuxta locos.

(32) Possumus tamen aliter dicere, et forte melius, scilicet quod hec doctrina traditur tam per modum artis, quam per modum scientie. Et secundum quod ars est, habet materiam in qua operatur, scilicet questionem dyaleticam sive problema; secundum vero quod est scientia, habet subiectum de quo et cuius partibus facit cognoscere passiones; et hec diversitas fere accidit in qualibet parte logices.

(36) Ad primam ergo rationem contra hoc dicendum, quod sicut in topycis Boetii agitur de locis dyaleticis et etiam de [i] (*exp. ms.*) sillogismo dyaletico, similiter in hac scientia, set de sillogismo dyaletico ut de subiecto, de locis vero tamquam de principiis subiecti. Et propter hoc recipit iste liber talem intitulationem, et similiter alius liber, quia loci dyaletici sunt quasi principia subiecti.

(39) Ad secundam dicendum quod nihil prohibet idem esse subiectum scientie et instrumentum artis sive operantis secundum artem, precipue in logyca, que cum sit scientia et modus procedendi in scientiis determinans, nec solum alias scientias set etiam se ipsam aliquo modo rectificat, nec solum aliarum set sui ipsius preparat instrumenta, et propter hoc dicitur: logyca est ars artium, scientia scientiarum.

(44) Ad tertiam dicendum quod tam modus artis quam scientie est hic determinatus, ut patet ex prehabytis (*scr. et corr.*) iam superius questionis (*pro*: in questione ?) que solet hic queri, utrum hec doctrina tradatur per modum artis, aut per modum scientie, et patet quod utroque modo, cum scientia et iudicium consistant in cognitione proprietatum subiecti et partium eius, quia de sillogismo dyaletico et partibus eius docet cognoscere proprietates. Et cum ars consistat circa fieri et cognitionem rei, et generationem sillogismi dyaletici docet ex suis principiis, patet quod habet modum artis et inventionis. [in] (*exp. ms.*).

(50) Qualiter autem sit hic intentio, sive que sit causa formalis, patet quia consistit in duobus: in modo et ordine. Modus autem agendi in hoc tractatu <triplex> est, scilicet diffinitivus, divisivus, collectivus; exempla autem ponit

propter utilitatem adiscentium, non autem propter artis vel scientie necessitatem. Ordo autem huius consistit in duobus, in ordine partium ipsius, qui patebit in modo dividendi, vel in ordinatione huius operis secundum se totum ad alias partes logyces. Set iste ordo potest accipi dupliciter: aut secundum ordinem artis inveniendi et dividendi, et sicut prius est invenire quam inventa iudicare, sic liber iste et liber elencorum habent precedere librum priorum et posteriorum. Aliter potest accipi ordo predictorum librorum, ut dicamus quod liber priorum est primus, sicut sillogismus simpliciter est prior qualibet sui differentia, et quia essentialior est descenssus sillogismi simpliciter in sillogismum demonstrativum quam in dyaleticum, in dyaleticum autem quam in sophisticum, ideo prior est liber posteriorum quam liber topycorum, et liber topycorum quam liber elencorum. Et hunc ordinem puto Aristotilem considerasse. Patet etiam iste ordo eo quod necessitas, que est dispositio necessaria ad sillogismum completum, reperitur in sillogismo demonstrativo, quia tam in inferentibus quam in illatione; in sillogismo autem dyaletico minus com-//(p. 95[b]) plete [.n.]; in ipso enim secundum quod huiusmodi non est necessitas set probabilitas dispositio propositionum, licet possit inveniri necessitas in consequentia; in sillogismo autem dyaletico (*pro:* sophistico) minime reperitur hec dispositio, in eo enim secundum <quod> huiusmodi neque in propositione neque in consequentia est necessitas nisi secundum apparentiam, ut patet [in] (*exp. ms.*) cuilibet consideranti naturam talis aspectus. Potest etiam accipi iste ordo ex parte finium, ut dicamus quod sicut melior habitus et prior est scientia, que est finis demonstrationis, quam fides vel oppinio, que est finis dyaletice, et tam scientia quam fides est et nobilior fantasia sive apparente sapientia, sic liber posteriorum est prior isto, hic autem est prior elencorum libro.

(7) Ex iam dictis patet ad quid sit hic intentio sive quid sit causa finalis huius libri, nam sicut finis demonstrationis est scire, sic est fides vel oppinio finis dyaletice. De utilitatibus autem sive anexis dicetur inferius suo loco.

De causa autem efficiente non est multum curandum, cum sit omnino extra. Patet etiam quod causa efficiens huius operis est Aristotiles ex titulo huius libri qui talis est: incipiunt hic topyca Aristotilis.

(lectio 1 ad I, 1)

(12) *Propositum quidem negotii* (negitii *ms.*) . Iste liber totalis dividitur in partes duas: in partem proemialem et in partem executivam; et incipit executiva ibi: *Est igitur*; pars vero prima dividitur in partes duas: in prima parte dat intentionem suam quo ad ea que sunt de substantia artis, in parte secunda, ut ibi: *Primum igitur*, dat intentionem quo ad ea quorum cognitio antecedit cognitionem sue artis.

(15) In prima parte sic procedit: primo dicit quod propositum negotium est invenire methodum (methotum *ms.*) secundum quam poterimus sillogiçare aliquid esse problema ex pluribus; et per hoc innuit auctor opus opponentis. Secundo, ut ibi: *et ipsi*, dicit quod propositum est dare artem, ut nos sustinentes disputationem nihil dicamus repugnans positioni; cum tamen dat intentionem quo ad ea quorum cognitio antecedit cognitionem sue artis, dicit quod ante principale propositum dicendum est quid sillogismus et que sunt diversitates sillogismi, ut sumatur dyaleticus sillogismus, nam super hoc querimus secundum illud negotium; et est hic supponendum quod queritur hic ut est instrumentum, et non ut est subiectum.

(22) Primo queritur utrum logyca, ut est idem quod rationalis scientia, sit equalis ambitus cum dyaletica. Et videtur quod non, cum logyca dividatur in dyaleticam et cetera, et dividens non est equalis ambitus cum diviso. Quod autem sit equalis ambitus videtur: problema logycum continetur sub problemate dyaletico, ut patebit post. Si ergo problema sub problemate et ars sub arte, et sic logyca erit contenta sub dyaletica.

Et dicendum quod considerando dyaleticam secundum formam sive prout est scientia, cum subiectum eius, scilicet sillogismus dyaleticus, sit sub subiecto logice, scilicet sub sillogismo, sic est logyca in plus quam dyaletica et eam continens. Si autem dyaletica consideretur secundum potestatem et virtutem suam, cum sit habens potestatem ad omnium methodorum principia, sic est continens alio modo logycam.

(30) Secundo queritur utrum (?) inventio artis sit circa difficile et bonum, et difficile sit invenire principia, ut habetur in fine elencorum. Nam inventis principiis facile est addere aliquid, ut ibi habetur; cum ergo principia fuerint inventa ante tempus Aristotilis, non ponebantur, et adhuc ponitur quod Parmenides invenit hec principia, de quoque (*pro:* quolibet?) genus et species, et similiter multi alii auctores alia principia invenerunt. Non ergo videtur quod inventio istius artis possit atribui Aristotili.

Et dicendum quod ante tempus Aristotilis fuit hec ars inventa secundum materiam, non autem secundum formam. Aristotiles enim prius reduxit principia ipsius in artem et in ordinem.

(37) Tertio queritur, cum due sint species argumentationis dyaletice, scilicet inductio et sillogismus, videtur quod insufficienter insinuat Aristotiles suum propositum, cum non dicat se dare artem per quam possumus inducere ex probabilibus, set solum sillogiçare.

Et dicendum quod si due sint species argumentationis dyaletice, nobilior et perfectior est sillogismus quam inductio, unde potest inductio aliquo modo in sillogismum reduci; convenienter ergo nominat et intelligit ratiocinationem dyaleticam per speciem eius principalem. Et huic consonat alia translatio, in qua ponitur 'ratiocinari' ubi in nostra translatione habemus

'sillogiçare'. Hoc etiam consonat Porphirio[1] exponenti 'sillogiçare' sic, dicens quod 'si' idem est quod 'cum' et 'logos' ratio, inde sillogiçare quasi conratiocinari, et secundum hoc omnis argumentatio sillogismus dici potest.

Restringuntur autem ad quandam speciem argumentationis a qua omnes alie species argumentationis vires sumpserunt, ut vult Aristotiles in fine priorum analeticorum, dicens quod omnis fides est a sillogismo.

(47) Quarto queritur super hoc quod concludit de omni problemate ex probabilibus. Si enim vult dare artem ad terminandum omne problema ex probabilibus, hec ars vel methodus erit communis; inferius autem dicit quod non est querenda una methodus communis in omnibus, cum sit difficile hanc invenire, et si esset inventa, esset raro utilis.

Et dicendum quod est dare methodum communem dupliciter: aut que quatuor speciales methodos sub se comprehendit, veluti animal est commune equo, asino et bovi, et sic non est querenda methodus communis; aut sicut dicimus aliqua communicare quorum unum est sub altero, licet non sint sub tertio communi, sicut communicant substantia et ens vel substantia corporea et substantia, et sic querenda est methodus communis. Methodus enim de accidente subponitur in omnibus, quia per methodum de accidente <determinantur> an hoc insit huic, per omnes autem alias methodos terminatur inesse allio modo, <ut> per methodum de genere inesse ut genus. Vel dicam breviter quod cum dicit non esse unam in omnibus methodum querendam, aptat methodum unam indivisam secundum divisionem et numerum predicamentorum et problematum. Unam tamen tradit auctor que continet methodos speciales sicut partes eius integrales.

(59) Quinto queritur propter quid dicit sillogismum demonstrativum inter ceteras species sillogismi esse differentiam sillogismi et non speciem, cum tamen divisio sillogismi in huiusmodi non possit dici alia divisio quam generis in species.

Et dicendum quod Aristotiles dicit differentias sillogismi et non species ad denotandum quod non salvatur natura sillogismi equaliter in suis speciebus set per prius et posterius, ut patet //(p. 96[a]) ex prehabitis.

(1) Sexto queritur propter quid iste liber habet proemium et similiter liber priorum, cum neuter tamen habeat epilogum tractatui coniunctum.

Et dicendum quod hoc est quia liber priorum initialis est quantum ad artem iudicandi et liber topycorum sit (*pro:* similiter) quantum ad artem inveniendi; initio autem competit proemium et propter hoc isti libri

[1] Le commentaire sur les *Topiques* auquel l'auteur se réfère ici — et ailleurs —, n'est certainement pas de Porphyre. Malheureusement, il n'a pas pu être identifié. Selon une suggestion du professeur De Rijk, il pourrait s'agir, peut-être, d'une confusion avec 'Porretanus', mais cette hypothèse reste à prouver.

proemium habent. Set quia epilogus designat finem doctrine, ideo nec liber iste nec liber priorum (*sc.* habet epilogum) , set ponitur epilogus istius libri in libro elencorum, cuius causa est quia liber elencorum finalis est in arte inveniendi; hac eadem ratione ponitur epilogus libri priorum in libro posteriorum, quia iste liber finalis est in arte iudicandi.

(8) Set tunc dubitatur quare non ponit proemium commune libri topycorum et libri elencorum, sicut ponitur proemium commune libri priorum et posteriorum in libro priorum.

Et dicit (*pro:* dicendum) quod proemium huius libri separatur a libro elencorum, quia sillogismus sophisticus, de <quo> agitur in elencis, non salvat set destruit naturam sillogismi dyaletici, et propter hoc non ponitur proemium libri elencorum et in hoc libro; demonstrativus autem sillogismus salvat totam naturam sillogismi, et ideo nihil prohibet coniungi proemium libri priorum et posteriorum.

(13) Octavo queritur quare magis in hoc libro quam in aliis determinav<i>t quid sillogismus et que sunt diversitates eius, ut descendat in sillogismum dyaleticum; non sic autem facit in libro posteriorum, ubi descendit in sillogismum demonstrativum, nec in sophisticis elencis, ubi descendit in sillogismum sophisticum.

Et dicendum quod in libro priorum non debet determinare quid sit sillogismus nec que sunt differentie eius, ut descendat ad aliquam differentiam sillogismi, cum ad nullam descendat; nec in libro posteriorum oportet hoc (hic *ms.*) determinari propter immediatum descensum eius in sillogismum demonstrativum; nec oportet hoc (hic *ms.*) determinari in libro elencorum, quia sillogismus sophisticus, qui dicitur apparens sillogismus, non est simpliciter sillogismus. Set quia in libro topycorum est intentio de sillogismo dyaletico, in quem descendit sillogismus simpliciter et non primo, ibi maxime est determinandum quid sillogismus et que eius differentie, ut sumatur dyaleticus sillogismus.

(23) Sciendum quod hoc quod ipse dicit: sillogismum fieri de omni problemate, est quia in sillogismo accipitur una pars contraditionis que continetur in problemate. Dicitur enim quod ex omni problemate contingit dyaletice sillogiçare, quia non dicitur esse problema nisi in dyaletica. In demonstratione enim non est problema, quia demonstratio non interrogat utramque partem contraditionis, in problemate <autem> continetur utraque pars contraditionis.

(lectio 2 ad I, 1)

(28) *Est igitur sillogismus*. Hic exequitur et dividitur hec pars in partes duas; in prima parte exequitur de eis quorum cognitio antecedit cognitionem sue artis, in parte secunda, ibi: *primum ergo et cetera*, exequitur de eis que

sunt de substantia ipsius artis. Pars vero prima (prima *interl.*) dividitur in tres; in prima determinat de sillogismo dyaletico qui est instrumentum huius artis, in secunda, ut ibi: *Sequens autem*, determinat de utilitatibus istius artis; in parte tertia, ut ibi: *Habebimus autem et cetera*, aliquid insinuat de perfectione istius artis. Pars vero prima dividitur in partes duas: in prima notificat sillogismum dyaleticum in communi ponendo diffinitionem sillogismi, et patet; in secunda, ut ibi: *Demonstrativo ergo*, notificat differentias sillogismi, ut per hoc magis pateat quid sit sillogismus dyaleticus. Et hec pars dividitur in partes duas: in prima notificat sillogismum demonstrativum et dyaleticum, in quibus magis salvatur natura sillogismi; in secunda, ut ibi: *Litigi<o>sus autem*, notificat sillogismum litigiosum et paralogismum discipline, in quibus minus reperitur natura sillogismi. Pars vero prima dividitur in partes duas: in prima determinat sillogismum demonstrativum et dyaleticum, in secunda autem, ut ibi: *Sunt autem vera*, determinat diffinitiones sillogismi demonstrativi et dyaletici.

(40) In parte prima sic procedit: primo dicit quid est sillogismus demonstrativus, dicens quod est ex primis et immediatis, aut ex talibus que sumpserunt fidem per prima et immediata; et tunc secundum Porphirium datur hic divisio sillogismi demonstrativi sive demonstrationis in demonstrationem universalem et particularem.

(43) Secundo, ut ibi: *dyaleticus*, dicit quod sillogismus dyaleticus est qui est sillogiçatus ex probabilibus.

(44) Consequenter declarat predictas diffinitiones, et primo diffinitionem sillogismi demonstrativi, dicens quod prima vera sunt que non per alia, set per se ipsa fidem habent. Nam non oportet in principiis specialium scientiarum querere causam quare sunt vera, set oportet unumquodque tale principium esse fidem sui ipsius. Et dicit Porphirius quod hoc non est intelligendum de omnibus principiis, set de eis que principalissime sunt prestantia fidem sequentibus et que non indigent demonstratione, set quodlibet ex sui natura sibi ipsi fidem meretur. Secundo, ut ibi: *probabilia autem*, exponit probabile quod fuit positum in diffinitione sillogismi, dando notificationem eius, et patet.

(50) Consequenter intendit notificare sillogismum litigiosum et paralogismum discipline, set primo notificat litigiosum. Et hec pars dividitur in partes duas: in prima parte dat divisionem sillogismi litigiosi et in secunda, ut ibi: *Ergo primus*, comparat dividentia ad invicem. In parte prima sic procedit: primo dat divisionem utilioris (*pro:* litigiosi) sillogismi et est quod quidam sillogismus litigiosus est sillogiçatus ex apparenter probabilibus: talis (tallis *scr. et corr.*) peccat in materia tantum; quidam est sillogiçatus apparenter ex probabilibus et talis peccat in forma; quidam vero est apparenter sillogiçatus ex apparenter probabilibus et talis peccat in utroque. Secundo, ut ibi: *Non enim omne*, ostendit <quod> non omne quod videtur probabile est probabile,

et sic nihil quod habet fantasiam, id est falsitatem, omnino in superfitie, id est omnino manifestam, est probabile; set multa que videntur probabilia habent fantasiam omnino in superfitie, ergo et cetera. Quod autem ea que habent fantasiam omnino in superfitie non sunt probabilia, ostendit per effectum sic, quia eis qui parva videre possunt, id est non bene intelligentibus, et sic 'parva' idem est quod 'pauca'; aliter sic: eis qui videre parva possunt, id est //(p. 96[b]) subtilibus et bene intelligentibus, et tunc 'parva' idem est quod 'subtilia', manifesta est natura falsitatis in hiis, id est in hiis que habent fantasiam omnino in superfitie.

(2) Consequenter comparat dividentia ad invicem, dicens quod primus modus sillogismi litigiosi est litigiosus et sillogismus, et hoc quia non peccat in materia (forma *scr. sed mg. corr.*) ; relicus vero litigiosus et non sillogismus, et hoc quia peccat in forma vel in utraque.

(5) Consequenter intendit manifestare sillogismum falsigraf<ic>um primo describens ipsum, dicens quod sillogismus falsigraficus est qui procedit ex propriis alicuius specialis scientie falsis. Et est alius a prenominatis (*corr.; ms. non patet*) sillogismis. Secundo, ut ibi: *Videtur autem*, separat istam speciem sillogismi a demonstrat<iv>o sillogismo et dyaletico, dicens quod hic sillogismus differt a predictis, nam non sillogiçat ex veris et primis, de quibus procedit sillogismus demonstrativus, nec ex probabilibus, ex quibus procedit dyaleticus, set procedit ex propriis specialis scientie alicuius, non tamen ex veris set ex falsis (sillogismis *ms.*) , ut si aliquis describit circulos ut non describendi sunt, nec lineas protrahit ut protrahende sunt, facit paralogismum falsigraficum.

(12) Et est hic notandum secundum Porfirium, quod auctor omittit dare differentiam paralogismi discipline ad sillogismum litigiosum, quia aliunde haberi potest, ut in elencis, ubi dicit Aristotiles quod paralogismus discipline est ex propriis, litigiosus vero ex communibus.

(15) Consequenter, ut ibi: *Species igitur*, epilogat addendo causam modi procedendi, ibi: *Universaliter autem*, dicens quod nec de predeterminatis nec de eis que determinanda consequentur vult facere subtilem perscrutationem, set probabiliter vult pertransire de istis, arbitrando omnino sufficiens, quantum possit (poxsit? *ms.*) hec ars, posse alico modo cognoscere unumquodque eorum de [de] quibus est hic agendum.

(19) Primo dubitatur hic, cum sillogismus habeat duas orationes preter cognitionem (*pro:* conclusionem) , videtur quod melius dixisset |sillogismus| est orationes quam oratio.

Et dicendum quod minor propositio contrahit maiorem et ideo non ponit in numerum, quia quod aliud contrahit non ponit in numerum cum eo quod contrahit.

(22) Secundo queritur qualiter conclusio est aliud a premissis, cum sint idem termini in premissis et in conclusione.

Et dicendum secundum Porfirium, quod conclusio (oratio *ms.*) est aliud secundum vocem et significationem a premissis, idem tamen termini secundum substantiam sunt in conclusione qui sunt in premissis.

(24) Tertio queritur qualiter demonstratio sumitur hic, et qualiter omnis demonstratio sit ex veris, cum demonstratio per inpossibile sit ex falsis.

Et dicendum secundum Porfirium, quod demonstratio proprie dicitur actio demonstrantis vel passio demonstrati, et sic non sumitur hic, set hic transumitur ad appellandum instrumentum demonstrationis proprie dicte. Hoc autem quod dicit quod demonstratio omnis est ex veris, intelligendum est de demonstratione ostensiva et non de illa que est ad inpossibile.

(29) Quarto queritur qualiter potest esse demonstratio ex talibus que sumpserunt fidem per aliqua prima et vera, quia sic sequeretur quod aliqua demonstratio sit ex mediatis, cuius oppositum habetur in libro posteriorum.

Et dicendum quod demonstratio universalis est ex immediatis, particularis vero ex mediatis, set non (*pro:* nota ?) ut expositor in littera declarat demonstrationem hic per eius divisionem.

(33) Quinto queritur quare sunt tot conditiones posite in ratione probabilis et non plures.

Et dicendum quod tres conditiones principales posite in ratione probabilis respiciunt tres gradus virtutis co<g>noscitive in nobis: primus est sensus coniunctus cum fantasia, et hac coniunctione utuntur omnes. Secundus gradus est virtus cogitativa vel estimativa, qua plures utuntur. Tercius est virtus intellectiva, qua habundant sapientes. Ideo docens (?; *non patet*) illos tres gradus coniunctionis (*pro:* cognitionis ?) in nobis, dicit Aristotiles quod probabile est quod videtur omnibus vel pluribus vel sapientibus, set ultimum membrum subdividitur propter tres gradus sapientum: quidam enim utuntur lintellectul debili modo parum profund[it]antes (it *exp. ms.*) intellectum, alii autem modo mediocri, alii autem modo optimo et perfecto.

(41) Sexto queritur <quare> dividit sillogismum litigiosum et non sillogismum dyaleticum.

Et dicendum quod sillogismus litigiosus est oblicus respectu sillogismi dyaletici et ideo multis modis potest esse, et ideo divisibilis; sillogismus vero dyaleticus per modum recti habet rectum, quod uno modo est, et ideo indivisibilis.

(44) Septimo queritur super hoc quod innuit sillogismum esse, et si sit peccatum in materia. Hoc enim videtur falsum, quia unumquodque compositum ex materia et forma sic se habet quod, si fiat defectus vel in materia vel in forma, erit defectus in composito, et hoc non (non *fortasse ante* appetet *transponendum*) quia quelibet forma appetet quamlibet materiam, set sibi

propriam. Vel tunc quod sillogismus ex falsis vel ex falso non sit sillogismus, et hoc quia ibi est peccatum in materia.

Et dicendum quod materia essentialis in sillogismo sunt tres termini et due propositiones; et si sit defectus in ista materia, non manet sillogismus.

Alio modo <materia> sillogismi accidentalis, scilicet tres termini et due propositiones sub istis dispositionibus quod propositiones sint probabiles, vere et necessarie; et si sit defectus in ista materia, bene tunc potest sillogismus esse, et hoc quia hec materia accidentalis.

(52) Octavo queritur hic quare nullam mentionem facit hic de sillogismo temptativo, cum [cum] sit aliqua differentia sillogismi.

Et dicendum secundum Porfirium, quod cum dividit hic sillogismum (-us *ms.*) |penes| materiam, et tenptativus sillogismus non habet materiam propriam, set eam mendicat cum aliis, non est hic faciendum de sillogismo tali.

(55) Nono queritur, cum sillogismus falsigraficus sit oblicus respectu sillogismi demonstrativi sicut sophisticus respectu sillogismi dyaletici, quid est causa huius, quod in diversis libris determinat de sillogismo sophistico et dyaletico, non sic autem est de sillogismo demonstrativo et falsigrafico.

Et dicendum quod hoc est quia falsigraficus et demonstrativus procedunt ex eisdem, quia ex propriis; et est falsigraficus oblicus (-graficum oblicum *ms.*) respectu demonstrativi, et rectum est iudex sui et obliqui, ideo hoc non oportet quod in diversis libris determinetur de falsigrafico et de demonstrativo. Sophisticus vero, et si sit aliquando respectu dyaletici, non tamen ex eisdem procedit ex quibus procedit sillogismus dyaleticus; propter hoc in diversis libris est de hiis //(p. 97[a]) determinandum.

(1) Si autem queratur utrum ars que traditur in hoc opere sit a natura vel ab acquisitione, dicendum est quod est ab acquisitione non per doctrinam, set per inventionem; que vero intentio (*ms., pro:* inventio) nec est penitus ab arte nec penitus a casu et fortuna, set medio modo, secundum quod dicimus quod omnes p<re>dicte (?) utuntur quadam dyaletica, unde alico modo est hec ars innata (inmata *scr. et corr.*).

(...)

(lectio 4 ad I, 4)

(p. 97[b]) (1) *Primum ergo considerandum.* Hic intendit determinare de eis que sunt de substantia istius artis. Et hec pars dividitur in partes tres; in prima parte determinat de quibus sit sillogismus dyaleticus; in parte secunda, ut ibi: *Instrumenta que*, docet ea invenire; in parte tertia, ut |usque| ad octavum, docet inventa ordinare et proponere et qualiter ad ea est respondere. Pars vero prima dividitur in duas; in prima parte determinat principia sillogismi dyaletici, in parte secunda, ut ibi: *Determinatis hiis autem*, compa-

rat sillogismum dyaleticum ad inductionem. Pars vero prima dividitur in partes duas: prima est de principiis incomplexis sillogismi dyaletici; secunda est de principiis complexis, que incipit ibi: *Quomodo autem sumendum*. Pars vero prima dividitur in partes tres: prima est de principiis simplicibus secundum se, scilicet de quatuor predicamentis; secunda, que incipit ibi: *Primum autem*, est de eis que reducuntur ad predicamenta; tertia vero, que incipit ibi: *Quoniam autem*, lest in qua determinat numerum predicamentorum|. Pars vero prima dividitur in partes duas: in parte prima determinat de predicamentis (preditis *scr.et corr.*) in universali, in secunda in speciali, ibi: *Dicendum autem*.

(12) Pars vero prima dividitur in partes duas: in prima dat intentionem, dicens quod primum est considerandum ex quibus principiis, scilicet quantum ad principia complexa et incomplexa, est hec methodus. Nam si sumpserimus ad quot et ad que supple |quantum| ad predicamenta, et ex quibus orationes, id est sillogismi, et quomodo habundemus hiis, habebimus sufficienter propositum. In secunda, ut ibi: *Sunt autem numero*, exequitur, primo dicens quod ex quibus fiunt orationes, id est propositiones, et de quibus sillogismi, id est predicamenta, sunt equalia numero in eodem sive secundum substantiam. Nam argumentationes fiunt ex propositionibus et ad que terminanda fiunt sillogismi sunt problemata, et gratia huius, ut ibi: *Omnis autem*, dividit predicamentum iuxta problema et propositionem dyaleticam, et patet.

Ex incidenti autem, ut ibi: *Nemo enim*, subiungit quod non debet aliquis oppinari quod aliquod predica<men>torum sit propositio vel problema, set debet oppinari quod de hiis fiunt problemata et propositiones. Secundo, ut ibi: *Differunt autem*, dat differentiam inter propositionem dyaleticam et [inter] problema, dicens quod in propositione dyaletica dicitur aliquid inesse vel non inesse, et queritur conscenssus respondentis, sic: 'animal est genus hominis putasne?'. In problemate vero queritur de ipsa inherentia predicati cum subiecto sic: 'estne animal genus hominis vel non?', et sic differt propositio dyaletica a problemate transumpto modo.

(27) Dubitari potest super hoc quod dicit: *si sumpserimus* quedam (*pro:* ad que) , et quot et ex quibus orationes et de quibus sillogismi et quomodo hiis habundemus, habebimus sufficienter propositum. Hoc enim, ut videtur, in libro primo huius determinatur et si hoc, erit superfluum quidquid determinatur in septem libris sequentibus.

Et dicendum quod per hoc quod dicit *ad que et quot*, significat quatuor predicamenta, ad que determinanda est hec methodus; per hoc autem quod dicit *ex quibus orationes*, intendit significare propositiones; per hoc quod dicit *de quibus sillogismi*, significat problema, et hec sufficienter habentur in primo libro huius; determinantur enim in hoc que et quot sunt predicamenta, determina[n]tur ibi de propositione et problemate. Et intendit per orationem

sillogismum cum prosillogismis, per sillogismum autem intelligit sillogismum simplicem. Vel aliter, quod in se dicitur sillogismus, dicitur oratio in comparatione ad alterum, scilicet ad disputantem. Et cum sit materia ratiocinationis [et] dyaletice, scilicet materia ex qua, que materia sunt propositiones, et materia circa quam operatur, que est problemata, ideo dicit *ex quibus* quantum ad propositiones, vel *de quibus* quantum ad problemata; et huiusmodi materia, cuiusmodi est problema, non solum est materia set alico modo finis.

Fit conclusio quod ex principio est problema vel questio, et ideo fit ex parte (*pro:* expositio ?) in principio huius libri de omni problemate (-ta *ms.*) , id est ad omne problema, vel potest dici, ut nunc dictum est, de omni problemate lid est circa omne problemal. Et in hoc potest perpendi quod quamvis materia ex qua, ut dicitur in libro phisicorum, non veniat in unitatem, per hoc quod dicit *quomodo hiis habundemus*, non solum significat instrumenta habundandi sillogismis, que in hoc primo libro determinantur, set innuit totum quod sequitur ab illo loco: *Instrumenta et cetera*, usque ad finem huius libri; habundantia enim sillogismorum in universali determinatur in hoc primo, in sex autem sequentibus libris secundum quod contrahitur hec ars secundum diversitatem predica<men>torum et problematum. Prima autem pars octavi, que est de ordine et interrogatione, valet ad habundantias sillogismorum, ut ibidem patebit, et etiam pars secunda, que est de responsione, ut patet intuenti quomodo opus opponentis et respondentis est commune in disputatione dyaletica.

(50) Secundo queritur, cum sit quaternarius numerus questionum in posterioribus, hic autem quaternarius numerus problematum, quomodo potest numerus problematum reduci ad numerum questionum, et cum hoc que est differentia inter problema et questionem.

Et dicendum quod respondet divisio problematum divisioni questionum in posterioribus; dividitur enim questio in demonstrativis secundum modos querendi in quatuor questiones, scilicet questio quia, propter quid, si est et quid est; et quamvis <sint> alii modi, scilicet quantum, quale et cetera, quia tamen huiusmodi questiones non possunt terminari per demonstrationem, ideo de eis non erit mentio in numero questionum. Problemata vero multiplicantur secundum multitudinem predicamentorum et ideo non reducitur divisio problematum in divisionem questionum, set habent omnino problemata naturam questionis quia. Differt autem problema a questione in hoc, quia questio in demonstrativis determinate se habet ad unam partem contraditionis, problema vero indifferenter respicit utramque partem contraditionis.

Notandum est hic quod non dicit auctor absolute omnem propositionem sive omne problema ut significet proprium et cetera, set quantum ad nos est //(p. 98ª) dicere quod <sicut> propositio significat suum predicatum de

subiecto, sic problema querit proprium vel genus et cetera non absolute, set de specie subiecta.

Notandum est etiam quod omnia problema<ta> de simplici inherentia dicuntur problema<ta> de accidente, alia autem problemata designantur penes modos inherendi, qui sunt inesse ut genus, inesse (in iste *ms.*) ut diff-initio, inesse ut proprium.

(5) Tercio queritur super hoc quod dicit, quod si dicam 'putasne animal est genus?', quod hec est propositio. Hoc videtur falsum, cum omnis propositio affirmat aliquid de alico lvel negat aliquid de alicol, et sic non est in hac propositione.

Et dicendum quod cum dicitur 'animal est genus putasne?', ratione principali compositionis exprimitur assentio alicuius de alico, et ideo dicitur huiusmodi oratio propositio, set quia fit questio de consensu, quantum ad hoc exprimit dubitationem et dicitur interrogatio, ut paulo ante expressimus.

(...)

(lectio 6 ad I, 7)

(p. 99[a]) (22) *Primum autem omnium etc.* Determinato de predica<men>tis predictis in se, hic determinat de eo quod est idem, quod scilicet est reducibile ad predicta predica<men>ta. Et primo dat intentionem, et est quod ante ea que dicenda sunt, primo dicendum est quot modis dicatur idem. Secundo, ut ibi: *Videbitur autem*, exequitur, et habet partes duas: in prima parte dividit idem, in secunda, ut ibi: *Maxime autem*, resumit primum modum dicendi idem et distinguit ipsum. Pars vero lprimal dividitur in duas: in prima dat divisionem eius quod est idem et dividentia declarat. In secunda, ut ibi: *Videbitur autem ab eodem*, movet quandam dubitationem et eam solvit.

(29) In parte prima sic procedit: primo dividit idem dicens quod dicitur tripliciter: aut idem genere aut idem specie aut idem numero. Secundo, ut ibi: *numero quidem*, declarat dividentia exemplariter, et patet. De primo tamen exemplo notandum secundum Porfirium, quod in lingua greca erat 'tunica' nomen equipollens huic nomini 'vestis', quod equivoce significat genus tunice. Consequenter, ut ibi: *Videbitur autem ab eodem*, movet dubitationem sic: si aque exeuntes a diversis fontibus sint heedem genere et specie et magis exeuntes aque ab eodem fonte sunt heedem quam aque exeuntes a diversis, cum non sint heedem numero, erit tunc alius modus eius quod est idem a predictis. Istam dubitationem solvit ibi: *Set huiusmodi*, dicens quod aque que exeunt ab eodem fonte sunt heedem specie, sicut aque exeuntes a diversis, et non est differentia assignanda eiusdem inter aquas de eodem fonte et aquas diversorum, nisi quod sit similitudo accidentalis validior, id est expressior, ut in colore, pondere et sapore, et propter hoc iste modus non separatur a prehabitis.

Consequenter, ut ibi: *Maxime autem,* resumit primum modum dicendi idem et distinguit ipsum, dicens quod idem numero, cum sit maxime idem, dicitur multipliciter. Primus autem modus est proprius quando est idem nomine vel diffinitione, ut vestis tunice [est (?)]. Set notandum quod, sicut dicit Priscianus, est nomen vocis et est nomen propria qualitas a qua est vocis impositio; hic non sumitur pro nomine vocis, quia sic contradiceret sibi ipsi, set sumitur pro qualitate propria a qua est impositio. Secundo dicitur idem numero <idem> proprio. Tertio vero modo est idem numero idem accidente. Et quia magis dubium est quod idem numero sit idem accidente quam (quod *ms.*) de aliis, hoc determinat per signum, ibi: *Quoniam autem verum est,* dicens quod hoc potest cognosci, si aliquis permutet appellationes, id est si sumat nomen accidentis pro nomine proprio, ut si ille cui preceptum facimus non intelligat, utimur (utrum *ms.*) accidente pro proprio nomine, et si hoc, manifestum est quod idem accidente est idem numero, cum accidens non ponat in numerum cum subiecto in questione.

(52) Primum dubitatur hic quare non diffinit idem, cum incomplexum cognoscatur non solum per divisionem, set per diffinitionem.

Et dicendum quod hoc est quia idem non est pure unicum, set dictum analogyce, id est secundum prius et posterius, sicut ens dicitur de substantia et accidente.

(54) Secundo queritur cuiusmodi est ista divisio.

Et dicendum quod est divisio per se nec tamen tocius in partes nec vocis in significationes penitus nec generis in species penitus, set est ista divisio media inter divisionem vocis in significationes et generis in species methafisice (methof- *ms.*) loquendo, logyce tamen loquendo est ista vocis divisio in significationes.

(58) Tertio queritur quare sunt tot modi eius quod est idem et non plures. Videtur enim quod sint plures, quia plures sunt modi eius quod est unum; si ergo <modi> eius (est *ms.*) quod est idem respondeant modis eius quod est unum et plures sint modi eius quod est unum, videtur quod insufficienter enumeret hic modos eius quod est idem.

Et dicendum quod secundum Aviscenam est idem unum sub quadam diversitate comparatum. Ubi ergo ydemtitas, ibi est unitas et diversitas, erit ergo unitas quo (*sic*) et diversitas //(p. 99[b]) aut econverso. Si primo modo, aut est diversitas per differentiam formalem, et sic accipitur idem genere, aut per differentiam materialem, et sic accipitur idem specie. Si autem accipiatur secundo modo, sic est idem numero, set hic aut potest esse ex parte numeri diversitas quo (*sic*) , et sic est nomine vel diffinitione, vel potest esse ratione alicuius accidentalis; et hoc dupliciter, quia accidens aut est commune aut est per se. Primo modo est idem accidente, secundo modo est idem proprio. Et sic patet quod non oportet idem dividi secundum multitudinem eius quod est unum. Et quamvis alico modo possit dividi idem proportionaliter secundum

divisionem eius quod est unum, quia tamen (cum *ms.*) solum intendat de eo quod est idem secundum quod est predicamentis anexum, solum hos modos manifestat, quia solum secundum ipsos necesse est eorum que sunt eadem alterum predicari de altero, ut in hiis que sunt idem numero, vel aliquid commune de utroque, ut in hiis que eadem genere vel specie.

(10) Quarto queritur, cum idem sit unitas in substantia et simile (sill'e *ms.*) unitas in qualitate et equale unitas in quantitate, cum auctor nihil hic determinet de simili <nec> de equali (quali *ms.*) , videtur quod sit insufficiens quantum ad hoc.

Et dicendum quod secundum quod agitur hic de eodem, accipitur idem communiter ad unitatem substantie, quantitatis, qualitatis et similium, quia ergo cum idem sit commune, ideo de ipso determinat et de aliis non, quia simile tantum dicit in qualitate unitatem et equale tantum unitatem in quantitate.

(15) Quinto queritur, cum genus sit principium multitudinis, ut videtur, non erit genus principium unitatis sive ydemtitatis.

Et dicendum quod genus uno modo est principium multitudinis, et sic non est causa ydemtitatis, alio modo est collectio[nem] multitudinis ipsius in (in *supra lineam*) naturam formalem, et ideo nihil prohibet genus esse principium unitatis sive ydemtitatis.

(19) Sexto, cum aliqua possint convenire in differentia [de] (*exp. ms.*) specifica, quid est causa huius quod habemus unum modum ydemtitatis penes speciem, nullum autem penes differentiam.

Et dicitur quod differentia secundum |quod| differentia causa est diversitatis et non unitatis. Unde si individua conveniant in specie, dicuntur eadem specie, et que sic sunt eadem, sunt eadem in forma differentie (-ter *ms.*) , non in ratione differentie, set secundum quod in ratione forme.

(23) Septimo queritur, cum numerus sit multitudo, non videtur quod aliquis modus ydemtitatis possit sumi penes numerum.

Et dicendum quod illud dicitur hic idem numero quod non ponit in numerum cum altero, sicut diversum numero, quod ponit in numerum cum altero.

(26) Octavo queritur, cum idem numero sit maxime idem, accidens autem non sit maxime <idem> cum subiecto, differunt enim genere, ergo idem accidente non comprehenditur sub eodem numero.

Et dicendum quod cum dicitur quod Socrates et hic veniens sunt idem numero, illa unitas sive idemtitas non est subiecti et accidentis, set est unitas subiecti que est eadem numero, sive subiectum sit consideratum secundum se, sive sub dispositione accidentis; similiter est intelligendum de eo quod dicitur idem proprio.

(31) Nono queritur, cum dicitur quod homo et animal sunt idem, queratur

quo genere sunt idem; idem autem genere tantum (?) [non] dicuntur, cum non differant specie; nec solum idem specie, cum non differant numero, cum unum vere predicetur de altero affirmative; sunt ergo idem numero; hoc tamen non videtur, cum sint genus et species.

Et dicendum quod sunt idem numero, non tamen ydemtitate completa, set imcompleta.

(35) Decimo queritur qualiter tunica et vestis sunt idem nomine, cum tamen sint nomina diversa.

Et dicendum quod hic sumitur <nomen> non pro nomine vocis set pro qualitate propria a qua est impositio nominis.

(...)

(L. II, lectio 4 ad II, 4)

(p. 107[a]) (19) *Amplius transferre et cetera.* Hic docet terminare problema de accidente considerando ad transibilia. Et est consideratio talis: si duo sint nomina significantia idem quorum unum sit notius, alterum vero minus notius (*pro:* notum) , volenti vero construere vel destruere considerandum est ad illud quod est notius; sic enim erit facilius argumentari ad propositum construendum vel destruendum.

(23) *Ad ostendendum autem et cetera.* Determinato problemate de accidente considerando ad terminos convertibiles, hic docet terminare problema de accidente considerando ad terminos non convertibiles; et hec pars dividitur in partes duas: in prima docet considerare ad terminos non convertibiles, de se invicem tamen predicabiles; in secunda, ut ibi: *Quoniam autem rerum*, considerando ad terminos nec convertibiles nec de se invicem predicabiles. <Prima> pars vero in partes quatuor: in prima docet considerare ad genus, in secunda ad speciem, ibi: *Rursus ex specie*; in parte tertia, ut ibi: *Quoniam autem est (ms. circa) necessarium,*, considerando ad dicta denominative a genere et specie; in parte quarta, ut ibi: *Considerandum autem*, docet considerare ad ea que modum generis et speciei habent, nec tamen est necesse quod sint genus et species in rei veritate, cuiusmodi sunt antecedentia et consequentia.

(32) In prima parte dat considerationem talem, et est: ad inspiciendum aliquid inesse speciei considerandum est si inest generi, supple per se, ita quod comitetur ex necessitate totam naturam generis, et si est ita, inest et speciei, et istam considerationem declarat exemplariter ibi: *ut si volumus etcetera*. Et est ibi notandum quod iudicare non est vere genus eius quod est sentire, set est quasi genus, quia ad sentire sequitur apprehensio et iudicium de apprehenso.

(36) Consequenter, ut ibi: *Rursum ex specie*, docet terminare problema de accidente considerando ad speciem, et primo dat considerationem, et est: ad

construendum aliquid de genere, considerandum est si inest speciei, quia si hoc, et inest generi. Et istam considerationem declarat exemplariter, ibi: *ut si est disciplina*; secundo, ut ibi: *ergo primus quidem*, comparat istas considerationes ad invicem, dicens quod consideratio iuxta locum a genere non est semper utilis ad construendum, semper autem [in] (*exp. ms.*) utilis ad destruendum.

(41) Consequenter, ut ibi: *Quoniam autem necessarium*, docet considerare ad denominative dicta a genere et specie; et primo dat considerationem, et est: ad construendum vel destruendum aliquid dictum denominative a genere, considerandum utrum denominetur ab aliqua eius specie, et si sic, tunc denominabitur a genere; si autem <a> nulla specie denominetur, nec etiam a genere. Et istam considerationem declarat exemplariter, ibi: *ut si de aliquo*; subiungit autem, ibi: *Si ergo aliquid*, quod si aliquid ponatur dictum a genere denominative, ut si dicatur animam moveri, considerandum est in qualibet sui specie utrum anima moveatur; nam si secundum nullam speciem motus movetur, simpliciter non movetur; si autem secundum aliquam speciem motus movetur, et simpliciter movetur. Secundo, ut ibi: *Non idoneo autem*, dat quamdam cautelam proxime considerationi anexam, et est: |quando| opponens non est potens terminare propositum considerando ad genus vel ad speciem, debet etiam intendere faciendo diffinitiones veras et apparentes quousque aliqua concedatur; ad diffinitionem enim destruendam facilius est argumentari eo quod plures condiciones exiguntur ad diffinitionem quam ad aliquod predicatum.

(54) Consequenter, ut ibi: *Considerandum autem*, docet terminare problema de accidente considerando ad antecedentia et consequentia. Et hec pars dividitur in partes duas: in prima docet considerare ad antecedentia et consequentia simpliciter, in secunda considerando ad antecedentia et consequentia sub multitudine ac<c>epta, ibi: *Amplius omnis*. Pars vero <prima> dividitur in partes duas: in prima dat considerationem, et est: propositis duobus quorum unum sit antecedens et relicum consequens, volenti quidem construere consequens de alico considerandum est ad antecedens; destruere autem volenti antecedens considerandum est ad consequens. Nam posito antecedente ponitur consequens, et destructo consequente destruitur antecedens. In secunda, ut ibi: *Amplius ad tempus*, subiungit duas cautelas predicte considerationi anexas; et secundum hoc dividitur hec pars //(p. 107[b]) in partes duas: in prima dat unam cautelam rectificantem opponentem circa antecedentia et consequentia, cognoscendo de alico utrum sit consequens ad alterum vel non; et est prima si dicatur aliquid seq<ui> ad alterum sive ex necessitate inesse ipsi; videlicet, si illud quod ponitur antecedens possit esse sine eo quod opponitur esse consequens, et si est ita, non est consequens quod propositum est esse consequens. Et istam cautelam declarat per duo exempla, et incipit primum exemplum ibi: *nutriuntur enim*, secundum ibi: *similiter*

autem. In parte secunda, ut ibi: *Amplius modus*, dat |secundam| cautelam, que instruit opponentem circa antecedentia et consequentia contra respondentem protervum, et est ista cautela disgres<s>io ad materiam in qua est opponens magis habundans. Dando autem istam cautelam sic procedit: |primo| dicit quod hic dictum est, secundo, ut ibi: *Ubi autem erit*, ostendit quot modis contingit digredi, et sunt tres: unus modus digred<i>endi est necessarius, secundus apparens necessarius, tertius nec necessarius nec apparens. Et istos modos declarat ibi: *necessarium quidem*, dicens: est necessarium quando respondens interimit illud quod est utile ad suum propositum vel in se vel in suo simili, dummodo illud ad quod digreditur valeat ad propositum terminandum; disgres<s>io apparens necessaria est quando respondens interimit in se vel in suo simili id quod apparet esse utile ad propositum, <si> (?) illud ad quod fit digressio, videtur esse utile ad propositum terminandum, cum tamen non sit; disgressio vero nec necessaria nec apparens est quando disgressio fit solum ob hoc ut fiat redargutio, et istum dicit esse cavendum.

(16) Et ex iam dictis ibi: *Quare non oportet*, infert quoddam correlarium, dicens quod ex quo ille [i] modus digrediendi qui nec est necessarius nec apparens, non est concessus dyaletico, oportet respondentem ad minus in dyaletica disputatione inquisitiva non esse discolum sive protervum, set oportet eum concedere que non sunt utilia ad positionem; designare tamen debet quoniam sunt improbabilia que ponit. Et causam istius correlarii dat ibi: *Magis autem*, dicens quod accidit ipsos audientes magis dubitare quoniam (*pro:* questionem ?) per opponentes quam per respondentes, omnibus non utilibus concessis ad propositum, dummodo opponentes non concludant propositum.

(22) Primo dubitatur hic super hoc quod primo supponit per suam considerationem locum a genere constructivum. Et consequenter docet quod locus a genere constructivus falsus est. Item, Boetius in Topicis suis ponit locum a genere esse constructivum; dicit enim hic esse locum a genere: omnis virtus est utilis, iusticia est virtus, ergo iusticia est utilis.

Et dicendum quod universaliter loquendo locus a genere destructivus est, et si teneat aliquando locus a genere constructivus, hoc non est ratione forme argumentandi, imo ratione materie, quia in talibus terminis qui insunt per se generi et qui concomitantur ex necessitate totam essentiam generis, si tales termini affirmantur de genere, potest inferri istos eosdem terminos inesse cuilibet sue speciei; |nam quod sic est essentiale generi, est etiam cuilibet sue specieil.

(30) Secundo queritur super hoc <quod> dicit locum a specie esse tantum constructivum; videtur tamen quod aliquando sit destructivus, ut (vel *ms.*) hic: triangulus non habet tres angulos equales duobus rectis, ergo nulla figura habet tres. Hic est locus a specie et tamen destructivus est iste locus.

Et dicendum quod locus a specie universaliter loquendo est constructivus,

et si teneat aliquando talis locus destructivus, hoc non est ratione forme argumentandi set ratione materie, quod aliquod predicatum potest esse tale quod posita specie ponetur illud predicatum, destructa autem specie destruetur illud predicatum. Et in talibus terminis contingit locum a specie esse destructivum, in aliis autem universaliter loquendo est iste locus constructivus.

(37) Tertio queritur super hoc quod dicit quod omne denominatum a genere denominatur ab aliqua sui specie; apparet autem hoc esse falsum in multis; de scuto autem cuius dimiditas est alba, dimiditas est nigra, est dicere ipsum esse coloratum, nec tamen est dicere simpliciter ipsum esse album vel nigrum nec medio colore coloratum; extremi enim colores non constituunt medium nisi per mixtionem sive per remisionem unius extremi et per accessum ad alterum, quorum neutrum hic contingit.

Et dicitur hic quod ista consideratio est sic intelligenda, ubi genus non potest inesse simpliciter nisi aliqua sua species insit simpliciter, et non in talibus ubi genus inest simpliciter et species secundum quid.

Vel aliter dicitur quod hec consideratio est universalis, et tunc est distinguendum quod denominatio potest esse dupliciter: vel secundum esse vel secundum inesse; et sic est hoc verum, si scutum est coloratum, quod album inest scuto vel nigrum, non tamen est hoc verum, q<uod> scutum sit album vel nigrum, sumendo denominationem communiter ad esse et ad inesse. Unde verum est quod, si genus dicatur denominative de aliquo, et sua species aliqua dicetur de eodem denominative.

(49) Quarto queritur super hoc quod dicit in quodam exemplo, scilicet quod animalia semper nutriuntur, non autem semper augentur, quid est causa huius.

Et dicendum quod hoc est quia augere est opus fortius quam nutrire, quia minus forte est convertere alimentum in naturam alendi quam ipsum alendum per id quod advenit facere magnum; istud vero ultimum opus non potest semper esse in animali, quia quam (*ms., pro:* aliquando ?) plus disperditur quam per id quod advenit restauretur, et tunc non augetur animal. Set quoniam dum (quoniam dum *ms., pro:* quando ?) minus fluit quam sit illud quod advenit, tunc augetur ipsum animal. Set nutrire semper necesse est ipsum animal, ipso existente, propter continentiam disperditam in ipso existentem.

(56) Quinto queritur: cum sit digressio in sophisticis et in dyaleticis, queratur que sit differentia hinc inde.

Et dicendum quod in fine differt digressio in dyaleticis a digressione in sophisticis. Sophista enim digreditur ut magis lateat et cautius decipiat; dyaleticus vero non sic digreditur, set ut respondentem protervum mittiget et ad statum reducat. Preterea, sophista non curat utrum digrediatur ad illud

quod est utile ad propositum vel ad inutile [i], dummodo per disgressionem cautius decipere<t>. Dialeticus vero non digreditur nisi ad id //(p. 108[a]) quod est utile ad propositum, nisi propter maximam respondentis proterviam cogatur ad apparens utile digredi; ad istud quod neque est utile neque videtur, nullo modo digreditur dyaleticus.

(3) Sexto queritur super hoc quod dicit quod modus sophisticus est digredi et post assignat duos modos disgressionis inesse dyaletico.

Et dicendum quod omnis modus digrediendi sophisticus est, set primus et secundus sophistici sunt secundum quid, tercius vero modus simpliciter sophisticus; et propter hoc, cum primus et secundus modus sophistici sint secundum quid, nichil prohibet eos aliquo modo inesse ipsi dyaletico; tercius vero modus cum sit omnino sophisticus, sicut ipse testatur in litera, omnimodo seiungitur a dyaletico et sophistico appropriatur.

XII. Un type de commentaire particulier à la Faculté des arts: la *sententia cum questionibus*

Cet article a été écrit avant celui reproduit sous le n° X, qui y renvoie et en reprend certains passages. Il s'agit ici d'un type de commentaires peu répandu qui combine systématiquement l'explication littérale du texte de base avec les *questiones*. Et, comme dans le cas du commentaire traité dans l'article précédent, on peut se demander à quel type de cours correspondaient ces *sententie cum questionibus*. La réponse donnée ici est une hypothèse qui reste à préciser et la conclusion que j'ai tirée de ce travail reste valable: l'histoire des commentaires universitaires est loin d'être bien connue.

Pour les auteurs cités ici voir mon répertoire des maîtres de la Faculté des arts de Paris : *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris : textes et maîtres*, fasc. 1-8 (A-R).

p. 213 n. 8 – Voir aussi l'article n° X.

pp. 213-214 A propos de Jacques de Douai, il faut noter que le commentaire sur l'*Ethique* qui lui a été attribué n'est pas de lui (cf. I. Costa, *Anonymi Artium Magistri Questiones super Librum Ethicorum Aristotelis (Paris, BnF, lat. 14698)*, Turnhout 2010.

pp. 218-219 – Pour les oeuvres logiques de Guiral Ot, voir maitenant Giraldus Odonis OFM, *Opera philosophica*, éd. L.M. de Rijk, Vol. I. *Logica. Critical Edition from the Manuscripts*, Leiden etc. 1997 et Vol. II. *De intentionibus. Critical Edition with a Study on the Medieval Intentionality Debate up to ca. 1350*, Leiden etc. 2005.

p. 221 – Bien que les commentaires d'Averroès sur les oeuvres d'Aristote soient couramment utilisés par les commentateurs médiévaux, ils commentaient rarement le texte d'Averroès en même temps que celui d'Aristote. Parfois, ils commentent directement le commentaire d'Averroès, à la place de celui d'Aristote, par exemple Urbanus Bononiensis, contemporain de Jean de Jandun, est l'auteur d'un surcommentaire sur la *Physique* d'Averroès (cf. Ch.

Ermatinger, *Urbanus Averroista and Some Early Fourteenth-Century Philosophers,* dans *Manuscripta* 11 (1967) pp. 3-38; H. Schmieja, *Urbanus Averroista und die mittelalterliche Handschriften des Physikskommentars von Averroes,* dans *Bulletin de Philosophie Médiévale* 42 (2000) pp. 133-153).

Un type de commentaire particulier à la Faculté des arts : la *sententia cum questionibus* *

Les principales méthodes d'enseignement dans les universités médiévales étaient la *lectio* et la *disputatio*. La *lectio* consistait en la lecture commentée des textes de base, à la Faculté des arts principalement les œuvres d'Aristote. Cette lecture commentée n'avait pas toujours la même forme. Les statuts universitaires distinguaient deux types de lecture : la *lectio ordinaria*, lecture "ordinaire" faite par les maîtres, et la *lectio cursoria*, lecture "cursive" ou rapide, qui était généralement faite par les bacheliers, mais qui pouvait aussi être assurée par les maîtres.

Les modalités de ces deux formes de lecture ont fait l'objet de discussions, et un excellent article d'Alfonso Maierù fait le tour du problème en ce qui concerne la Faculté des arts [1]. La *lectio ordinaria* est probablement partout un commentaire approfondi des livres au programme avec des développements sur toutes les facettes et les difficultés du texte. Par contre, il ressort clairement de l'étude des statuts que la *lectio cursoria* n'était pas exactement la même à Paris et à Oxford. À Paris, elle semble consister en une exposition ou en une paraphrase rapide qui ne comprend pas de questions, tandis qu'à Oxford, les statuts de 1340 précisent que les bacheliers, avant la licence, doivent "lire" (c'est-à-dire commenter) un livre d'Aristote, « textum videlicet cum questionibus », dans les écoles [2]. Les cours des bacheliers, qui ne peuvent pas être des cours "ordinaires", mais qui sont forcément des cours "cursifs",

* Il y a dix ans, Louis Holtz m'avait suggéré de commencer un programme de recherche sur le thème de la Faculté des arts, ce dont je lui suis toujours très reconnaissante. Notre collection commune, « Studia artistarum », continue de prouver l'utilité de cette recherche et c'est avec plaisir que je participe à ce volume par une contribution concernant la Faculté des arts.

1. A. MAIERÙ, *Les cours :* lectio *et* lectio cursoria, in *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII^e-XV^e siècles)*, éd. O. WEIJERS et L. HOLTZ, Turnhout, 1997 (Studia artistarum, 4), p. 373-391.

2. *Statuta Antiqua Universitatis Oxoniensis*, éd. S. GIBSON, Oxford, 1931, p. 34. Immédiatement après, le même statut précise que le candidat à la *determinatio* ou à l'*inceptio* doit jurer d'avoir suivi les cours sur les livres de logique et de philosophie naturelle « cum textu et questionibus... sicut in scolis communiter legi solent ». Ici on ne voit pas clairement s'il s'agit de la lecture "ordinaire" ou de la lecture "cursive". Cf. MAIERÙ, *op. cit.*, p. 385.

comprennent donc aussi des questions. D'autre part, un statut oxonien de 1407 prescrit que chaque maître ou bachelier qui lit un texte au programme pour les candidats au baccalauréat ou à la maîtrise doit le faire « cum debita et sufficiente exposicione textus, et questione pertinente, cum suis argumentis pertinentibus ad materiam libri in quo legitur et ad processum » [3]. Ici, la lecture par les maîtres et celle par les bacheliers ne sont pas distinguées. À Oxford, les deux modes de lecture, *lectio ordinaria* et *lectio cursoria*, semblent donc se rapprocher davantage.

On a naturellement essayé de déterminer, parmi les textes qui ont été conservés, quels types de commentaire correspondent aux diverses formes de lecture. Il semble évident que les commentaires sous forme d'*expositio* (ou *lectiones*), tels qu'on les trouve au XIII^e^ siècle en tout cas, représentent la lecture "ordinaire" par les maîtres à cette époque. Mais pour la *lectio cursoria*, le problème est loin d'être résolu. Il y a quelques années, j'ai émis l'hypothèse qu'en ce qui concerne la fin du XIII^e^ siècle, les commentaires sous forme de *sententia*, qui font leur apparition à peu près au moment où les commentaires sous forme de *questiones* deviennent courants, c'est-à-dire vers 1270, pouvaient représenter les cours "cursifs", tandis que les *questiones* seraient le résultat des cours "ordinaires" des maîtres [4]. Cette hypothèse n'a été ni confirmée ni invalidée jusqu'à présent. Gianfranco Fioravanti, de son côté, a proposé de considérer le *Scriptum de somno et vigilia* de Ugo Benzi, un bref commentaire qui ne présente ni divisions ni *notanda* ou *dubia*, comme le résultat d'une *lectio cursoria* [5]. Comme on l'a déjà constaté, les modalités de la *lectio cursoria* n'étaient pas partout les mêmes et les commentaires correspondant à ce mode de lecture risquent donc d'être assez différents selon les pays. De plus, pour les commentaires du XIV^e^ siècle, on peut se demander si les *Expositiones* très détaillées, comme les commentaires de Jean Buridan, et les *Questiones*, souvent sur le même livre de base, correspondent toutes deux à des cours ordinaires. Tout ce que l'on sait avec certitude, c'est qu'ils avaient des buts pédagogiques différents [6]. En fait, pour trancher la question des rapports entre les types de commentaire et les pratiques d'enseignement, nous ne disposons ni de suffisamment de textes édités ni d'études approfondies sur l'organisation des commentaires.

Ici, on n'abordera qu'un point précis de cette discussion, à savoir la fonction, dans l'enseignement à la Faculté des arts, d'un type de commentaire particulier et moins répandu : la *sententia cum questionibus* [7].

3. *Statuta Antiqua...*, p. 192 (sous la rubrique : « Quomodo magistri arcium et bachilarii tenentur legere »). Cf. MAIERÙ, *op. cit.*, p. 385.

4. O. WEIJERS, *La "disputatio" à la Faculté des arts de Paris (1200-1350 environ)*, Turnhout, 1995, p. 22.

5. U. BENZI, *Scriptum de somno et vigilia*, éd. G. FIORAVANTI et A. IDATO, Florence, 1992. Cf. l'introduction, p. III-IX et XIII. Cf. MAIERÙ, *op. cit.*, p. 391.

6. Cf. par ex. L. M. DE RIJK, *The Commentaries on Aristotle's Metaphysics*, in *L'enseignement des disciplines...*, p. 303-312.

7. Je n'ai pas mentionné ce type de commentaire dans mon article *Les genres littéraires à la Faculté des arts*, in *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t. 82, 1998, p. 631-641.

Résumons d'abord brièvement — et de façon schématique — l'évolution des commentaires relatifs à la Faculté des arts [8]. Durant la période 1230-1260, le commentaire sous forme d'*expositio* (ou de *lectiones*) fut très courant à Paris [9]. Il était divisé en *lectiones*, unités de lecture ou leçons, et chaque *lectio* était composée de plusieurs éléments (au moins trois), qui constituent ensemble un commentaire complet : division du texte, exposition du passage avec *notanda* (développements de points qui demandent une attention spéciale, mise en contexte du contenu, etc.) et, finalement, une section consacrée aux *dubia*, qui sont généralement de petites questions suivies de réponses simples (points de doute, contradictions apparentes, etc.). Certains commentaires de ce type contiennent aussi, de temps en temps, des questions argumentées selon le schéma de la question disputée. Ils représentent une phase de transition. En effet, à partir des années 1260-1270, on trouve essentiellement deux types de commentaire : d'une part l'*expositio* ou la *sententia*, qui donne une explication littérale du texte de base, complétée par des *notanda* et, souvent, par des *dubia* qui y sont insérés ; d'autre part les *questiones*, composées exclusivement de questions disputées. Ces deux types de commentaire sont très répandus vers la fin du XIII[e] et durant la première moitié du XIV[e] siècle, et souvent les mêmes maîtres ont écrit des commentaires appartenant à chacun d'eux.

Cependant il existe aussi un autre genre de commentaire, la *sententia cum questionibus*, qui combine de façon systématique l'explication littérale avec les questions disputées, en faisant alterner, passage après passage, les deux modes d'exposition. Ce type de commentaire est beaucoup moins courant et on peut se demander s'il ne correspondait pas à des cours particuliers. On passera en revue quelques exemples [10].

I. Jacques de Douai

Commençons par Jacques de Douai, maître à la Faculté des arts de Paris vers 1270 et nommé procurateur de la nation picarde en 1275. Il est l'auteur de plusieurs commentaires sur

8. Cf. notamment O. WEIJERS, *Le maniement du savoir. Pratiques intellectuelles à l'époque des premières universités (XIII[e]-XIV[e] siècles)*, Turnhout, 1996, p. 39-46, 62-69. Bien entendu, il existe des variantes qui ne se laissent pas ranger sous l'un des types décrits ici.

9. Le résumé qui suit est fondé sur les commentaires d'origine parisienne, mais la situation était probablement la même à Oxford à cette époque. Les liens entre Paris et Oxford étaient très étroits.

10. Un exemple plus ancien que ceux qui seront cités ici est la *Sententia cum questionibus* de PIERRE D'ESPAGNE (éd. M. ALONSO, *Pedro Hispano. Obras filosóficas*, II. *Comentario al « De anima » de Aristóteles*, Madrid, 1944, p. 163-768 ; cf. R.-A. GAUTHIER, *S. Thomae de Aquino Opera omnia*, t. 45, 1, Rome et Paris, 1984, p. 239*-241*). Cependant, dans l'état actuel de la discussion sur les divers personnages nommés Petrus Hispanus, ni la date ni le lieu de ce commentaire ne peuvent être déterminés avec certitude. Citons pourtant la description de R.-A. Gauthier : « En réalité, c'est ce qu'on appelait alors une *Sentencia cum questionibus* ; après la division du texte, chaque leçon se compose de deux parties : la *Sentencia* qui, sans entrer dans le détail de l'explication littérale, dégage sommairement le contenu doctrinal du texte, puis les *Questiones* qui approfondissent la doctrine en discutant les difficultés soulevées par le texte » (p. 239*).

Aristote [11], dont certains ont la forme du commentaire littéral : la *Summa super totum librum Priorum*, le *Super Posteriora* et la *Summa quarti libri Meteororum*. Un autre commentaire est sous forme de questions : les *Questiones super libro De anima*. Mais il a aussi écrit des commentaires sur les *Parva naturalia*, qui sont appelés dans les manuscrits *Questiones et sententia* [12]. Dans les *Questiones et sententia super librum De longitudine et brevitate vite*, conservées dans sept manuscrits, dont le ms. *Paris, BNF, lat.* 14714 [13], les passages de la *sententia* et les passages consacrés aux questions se succèdent.

Ce commentaire commence par une introduction et, avant d'aborder l'explication du texte, l'auteur continue par des questions : « et antequam ad litteram descendamus queramus aliqua extra litteram ». Après ces trois questions, l'explication commence ; c'est en fait une paraphrase, ponctuée par les premiers mots de chaque passage commenté. Ensuite, l'auteur annonce : « Circa istam lectionem tria queruntur ». Il pose donc trois questions, concernant explicitement la précédente *lectio* (leçon, passage commenté). Puis la paraphrase reprend, suivie d'une question (« Circa istam lectionem queritur... »), et ainsi de suite [14]. La paraphrase contient quelques *notanda*, mais très peu. Les questions sont développées selon le schéma de base de la question disputée : formulation de la question, arguments pour l'une des deux réponses possibles, arguments pour la position opposée, solution et réfutation des arguments contraires. On a l'impression que l'auteur combine ici les deux modes de commentaire de l'époque : la *sententia* et les *questiones*, qui sont généralement séparées. Faut-il supposer qu'il a procédé ainsi parce qu'il s'agit d'un petit texte, dont le commentaire n'occupe que quelques folios ? Le fait est que, pour les commentaires sur des textes plus importants, il a choisi soit le commentaire littéral, soit le commentaire sous forme de questions. Il se peut que, pour les *Parva naturalia*, la *lectio cursoria*, paraphrasant l'ensemble du texte, n'ait pas été assurée et que le maître ait ainsi préféré donner à la fois paraphrase et questions.

II. Walter Burley

Dans un article bien connu de 1964, James Weisheipl a signalé que l'un des commentaires de Walter Burley sur la *Physique* d'Aristote pourrait correspondre à la méthode de commen-

11. Cf. Ch. LOHR, *Medieval Latin Aristotle Commentaries*, in *Traditio*, t. 26, 1970, p. 139-141.

12. Et dans un cas, celui du ms. *Paris, BNF, lat.* 14714, *questiones et summa* (f. 243v : « Expliciunt questiones et summa super librum De longitudine et brevitate vite a magistro Jacobo de Duaco »). Deux de ces commentaires sont perdus et dans les *Questiones et sententia super librum De somno et vigilia*, les questions suivent la *sententia*, en tout cas dans l'un des manuscrits : *Erfurt, Wissenschaftliche Bibl. der Stadt, Amplon.* Q. 188. Cf. LOHR, *op. cit.*, p. 140. Le ms. *Brugge, Stadsbibl.*, 513 contient la *sententia* et les *questiones* mélangées, et d'après le catalogue, c'est aussi le cas du ms. *Erfurt, Amplon.* F. 356 (« Expliciunt questiones et sententia in librum de somno et vigilia »), mais je n'ai pu le vérifier dans le manuscrit.

13. Aux f. 233r à 243v.

14. L'un des passages de la paraphrase n'est pas suivi de questions. Vers la fin, les questions ne sont plus annoncées par la formule citée plus haut, mais simplement par « Consequenter queritur... » (par ex., f. 240vb, 241va).

taire avec questions recommandée dans les statuts, comme on l'a vu plus haut [15]. Citons ce passage :

> The ordinary lecture in the morning consisted not only of an exposition of the text, but also of a discussion (or disputation) of a question pertinent to the text previously expounded. The Oxford statutes promulgated before 1407 declare (...) [16]. A very clear example of this method of exposition « cum questione pertinente » is preserved in an early version of Walter Burley's *Expositio omnium librorum Physicorum* « cum questionibus optime disputatis » (*Cambridge, Gonville and Caius College*, 448/409, p. 172-543). After a detailed exposition of a number of *textus*, or sections of the Aristotelian book, a pertinent question was posed with arguments favoring a negative answer, then usually one authority « ad oppositum » (...), and finally the solution of the problem.

Il s'agit d'abord de comparer les divers commentaires de Walter Burley sur la *Physique*, car cet auteur a écrit non seulement le commentaire cité plus haut (*Expositio omnium librorum Physicorum*), mais aussi un commentaire sous forme de *questiones* (*Questiones super librum Physicorum*) et finalement une somme (*Expositio super totum librum Physicorum*), toujours sur le même texte aristotélicien. Le travail est grandement facilité par un article de Rega Wood, qui traite justement des rapports entre ces trois commentaires en ce qui concerne leur contenu et leur chronologie [17].

Présentons brièvement les trois commentaires. Le premier, l'*Expositio omnium librorum Physicorum*, peut être daté avec certitude d'avant 1316, mais, comme le dit Wood [18], on est tenté de le situer dans la période 1301-1310, lorsque Burley était maître ès arts à Oxford et *socius* de Merton College. Ce commentaire, conservé dans deux manuscrits de Cambridge (dont l'un ne contient qu'un fragment [19]), est celui que Weisheipl désigne comme représentant le type de lecture anglais. Il est organisé en parties comprenant l'*expositio* d'un passage du texte d'Aristote, directement suivie de questions à propos du même passage, lesquelles ont la structure de questions disputées. Le deuxième, les *Questiones super librum Physicorum*, date probablement de la période entre 1310 et 1322, lorsque Burley était à Paris comme étudiant en théologie (son *inceptio* eut lieu en 1322) [20]. Les *Questiones* ont été partiellement conservées dans le ms. *Basel, Öffentliche Bibl. der Universität*, F. V. 12, f. 109-171,

15. J. WEISHEIPL, *The Curriculum of the Faculty of Arts at Oxford in the Early Fourteenth Century*, in *Mediaeval Studies*, t. 26, 1964, p. 153-154. À propos de Burley, cf. O. WEIJERS, *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris : textes et maîtres (ca 1200-1500)*, 3. *G*, Turnhout, 1998 (Studia artistarum, 6), p. 37-62.

16. Voir le passage *sup.*, ad n. 3.

17. R. WOOD, *Walter Burley's Physics Commentaries*, in *Franciscan Studies*, t. 44, 1984 (*William of Ockham (1285-1347) Commemorative Issue, Part I*), p. 275-327. Dans la suite, je me référerai souvent à cette étude. Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance à Rega Wood, qui a bien voulu me prêter le microfilm du ms. *Basel, Öffentliche Bibl. der Universität.*, F. II. 30, contenant les *Questiones*.

18. *Art. cit.*, p. 283-284.

19. *Cambridge, St. John's College*, 100, f. 76-85v ; l'autre manuscrit, qu'on utilisera ici, *Cambridge, Gonville and Caius College*, 448/409, est également incomplet, mais contient quand même les huit livres.

20. Cf. WOOD, *art. cit.*, p. 286.

ainsi que dans un autre manuscrit de Cambridge [21]. Il s'agit d'un commentaire exclusivement sous forme de questions disputées, donc sans passages d'explication littérale. Il diffère substantiellement du premier, mais Burley y a clairement utilisé les questions de son *Expositio*. Les ressemblances sont beaucoup plus nettes dans les quatre derniers livres que dans les quatre premiers, comme l'a montré Wood [22]. Finalement, Burley commença son dernier commentaire, l'*Expositio super totum librum Physicorum*, en 1324 (il était *socius* du Collège de Sorbonne) et le termina, après une longue interruption, entre 1334 et 1337, à l'instigation de son ami Richard de Bury. Dans ce commentaire, devenu très populaire (il en subsiste 23 manuscrits et il a été imprimé plusieurs fois), Burley se sert aussi de ses commentaires précédents, mais il utilise surtout le commentaire de Guillaume d'Ockham sur la *Physique*, écrit peu avant 1324 [23]. C'est une véritable somme, sous forme d'*expositio*, mais comprenant un certain nombre de questions, appelées *dubia* dans la table qui figure à la fin.

Pour comparer le caractère et l'organisation de ces trois commentaires, nous allons étudier un passage de chacun d'eux concernant le premier chapitre du deuxième livre de la *Physique*. Commençons par l'*Expositio omnium librorum Physicorum*, le premier commentaire, datant de 1201-1210. Le deuxième livre débute avec la division du texte, comme il est d'usage dans les commentaires sous forme d'*expositio*, et poursuit avec l'explication du texte d'Aristote [24]. Parfois, quelques mots de ce texte sont repris et écrits en caractères plus grands pour marquer les différentes parties du passage commenté, par exemple : « Est igitur natura. Postquam declaravit que sunt naturalia... » [25]. L'auteur ne donne pas seulement une paraphrase, mais il ajoute aussi des notes, surtout à propos du commentaire d'Averroès sur le passage en question (« Commentator hic dat differentiam... », etc.). Puis l'exposition est interrompue et suivent trois questions à propos du passage commenté : « Circa illud capitulum queratur utrum natura sit principium et causa movendi et quiescendi », « Queritur utrum natura convenienter dividatur in naturam universalem et naturam particularem », « Queritur utrum naturam esse sit per se notum » [26]. Après ces questions, l'exposition reprend : « Videtur autem natura [27] », pour la partie suivante du texte d'Aristote, ponctué par les premiers mots des paragraphes, et se poursuit jusqu'à la fin du premier chapitre, qui se clôt sur deux autres questions : « Queritur utrum forma sit natura » et « Queritur utrum forma sit principium

21. *Cambridge, Gonville and Caius College*, 521/543, f. 109-126v et 220-238v. Voir à propos de ces manuscrits WOOD, *art. cit.*, p. 290-293.

22. *Art. cit.*, p. 284-290.

23. À propos de ce troisième commentaire et sur ses rapports avec Ockham, cf. WOOD, *art. cit.*, p. 293-300.

24. *Gonville and Caius College*, 448/409, p. 209 sq.

25. *Ibid.*, p. 210. Cette partie correspond au texte d'Aristote : *Aristoteles Latinus*, vol. 7, 1, fasc. 2, éd. F. BOSSIER et J. BRAMS, Leyde, 1990, p. 44, l. 4.

26. Respectivement aux p. 212a, 213a et 213b.

27. Correspondant au paragraphe de l'édition citée, p. 45, l. 9.

alterationis » [28]. L'ensemble du commentaire à propos de ce chapitre occupe 19 colonnes dans le manuscrit, dont presque 10 consacrées aux questions.

Ces questions se présentent sous la forme disputée simple. Prenons par exemple la première question à propos de ce passage : après la formulation du problème, on prend position pour la réponse qui sera rejetée, avec sept arguments ; un argument pour la réponse opposée consiste en l'autorité d'Aristote (« Ad oppositum est argumentum Aristotelis ») ; le maître donne sa solution argumentée (« Ad illam questionem dicendum quod... ») et réfute ensuite les arguments contraires (« Ad primum argumentum dicendum quod... Ad aliud... », etc.). C'est la forme de base des questions disputées des commentaires vers la fin du XIII^e^ et au début du XIV^e^ siècle.

Le deuxième commentaire de Burley, les *Questiones super librum Physicorum*, contiennent la même question — comme d'ailleurs les deux questions suivantes —, bien qu'elle soit formulée différemment [29] : « <Q>ueritur utrum diffinitio nature sit bene assignata cum dicitur quod natura est principium et causa motus et quietis eius in quo est primum per se et non secundum accidens ». La structure de cette question est au fond la même que celle de la question résumée plus haut. Cependant elle est beaucoup plus longue (elle occupe plus de 6 colonnes dans le manuscrit) : elle commence par 12 arguments pour la réponse négative ; la solution y est plus élaborée et la réfutation des arguments très circonstanciée [30]. De plus, à la fin de la réfutation, on trouve encore une argumentation pour bien réfuter l'idée que le mouvement du ciel est naturel : « Contra illud quod dicitur quod motus celi est naturalis, quia omnis motus est naturalis aut violentus, motus celi non est violentus, ergo est naturalis ». Trois arguments pour cette idée sont donnés et réfutés dans l'ordre.

Finalement, le troisième commentaire de Burley, l'*Expositio super totum librum Physicorum*, commence le deuxième livre par une division du texte, suivie d'une longue exposition comprenant de nombreux *notanda* et *dubia*. Ces derniers sont parfois suivis d'une simple réponse : parfois cette réponse est accompagnée d'une ou deux objections et de leur réfutation ; quelquefois ils se présentent sous la forme d'une question disputée [31]. Ce commentaire est très long et détaillé : le premier chapitre du deuxième livre occupe 17 colonnes dans l'édition citée. Comme l'a montré Wood, dans la rédaction de cette somme Burley a utilisé des parties des *Questiones* et de son premier commentaire, mais aussi et surtout le commentaire de Guillaume d'Ockham [32].

28. Respectivement aux p. 216a-217b et 217b-218b.

29. *Basel, Öffentliche Bibl. der Universität*, F. V. 12, f. 138ra-139va.

30. WOOD (*art. cit.*, p. 285) a elle aussi comparé des questions des deux commentaires et elle est arrivée à la même conclusion : les questions du deuxième commentaire sont beaucoup plus longues que celles du premier et contiennent davantage d'arguments ; elles développent le point de vue de Burley de façon plus détaillée et plus sophistiquée (*ibid.*, p. 287), en tout cas en ce qui concerne les quatre premiers livres.

31. Par ex. f. 37rb-37vb : « Item quero an artifex facit aliquid aut nihil ».

32. Cf. WOOD, *art. cit.*, p. 293-300.

Il me semble que la forme de ces trois commentaires correspond à des situations et à des buts différents. Le dernier est clairement une mise au point définitive, inspirée sans doute par la parution du commentaire d'Ockham , et ne correspond pas, à mon sens, à un enseignement précis (Burley était déjà maître en théologie lorsqu'il a commencé la rédaction). Par contre, les *Questiones* répondent exactement par leur forme aux commentaires sous forme de questions tels qu'ils furent composés à Paris vers la fin du XIII^e^ et au tout début du XIV^e^ siècle. Ce commentaire peut donc très bien être le résultat d'un enseignement à Paris, durant la période où Burley y faisait ses études de théologie. Finalement, le premier commentaire, qui nous intéresse le plus ici parce qu'il s'agit en fait d'une *expositio cum questionibus*, semble effectivement répondre à la lecture avec questions dont parlent les statuts oxoniens. Ce pourrait être un argument pour le situer avant le départ de Burley pour Paris, vers 1310. Bien entendu il faudrait étudier d'autres commentaires de Burley — et plus généralement de maîtres d'Oxford — pour voir si cette prescription des statuts a été suivie ou non. Ou bien fut-elle provoquée justement par le fait que les maîtres avaient de plus en plus tendance à ne publier que des *questiones*, comme l'a suggéré Maierù [33] ? En tout cas, on a ici un exemple de cette forme hybride de commentaire comprenant exposition littérale et questions disputées se relayant passage après passage.

III. Giraldus Odonis (Guiral Ot)

Guiral Ot, de l'ordre des Franciscains, fit ses études de théologie probablement à Paris et y fut maître en théologie en 1326. Il fut nommé *lector* dans le couvent des Mineurs à Toulouse, avant de devenir ministre général de l'ordre, en 1329. Outre des écrits théologiques, dont un commentaire sur les *Sentences* et des commentaires bibliques, il composa diverses œuvres logiques et une *Sententia cum questionibus super libros Ethicorum* [34]. Ce commentaire fut assez populaire, comme en témoignent le nombre des manuscrits et deux éditions anciennes [35]. C'est un commentaire très étendu, qui occupe les 169 folios du ms. *Paris, BNF, lat.* 16127 [36]. Malheureusement on ne sait ni où ni quand Guiral Ot a écrit ce commentaire. On peut seulement supposer que ce travail était destiné à l'enseignement dans un *studium* des Frères mineurs. Bien qu'en principe il n'ait pas sa place dans cette étude, il peut y servir de terme de comparaison.

33. *Les cours...* (*sup.*, n. 1), p. 385 et 388.

34. Cf. WEIJERS, *Le travail intellectuel...* (*sup.*, n. 15), p. 79-83.

35. Cf. LOHR, *op. cit.* (*sup.*, n. 11), in *Traditio*, t. 24, 1968, p. 164. Ce commentaire a été utilisé notamment par Jean Buridan : cf. J. J. WALSH, *Some Relationships between Gerald Odo's and John Buridan's Commentaries on Aristotle's 'Ethics'*, in *Franciscan Studies*, t. 35, 1975, p. 237-275. Je n'ai pas pu consulter la thèse de B. DORRICK KENT, *Aristotle and the Franciscans : Gerald Odonis' Commentary on the Nicomachean Ethics*, New York, 1984.

36. C'est ce manuscrit que j'ai utilisé et que je citerai ici. L'édition de Venise, de 1500, est un gros volume de 192 folios sur deux colonnes.

Nous avons ici un commentaire littéral détaillé, comportant en plus, pour chaque section, des questions disputées. Regardons de plus près la première section. Après le prologue commence l'exposition du texte d'Aristote (f. 3va) ; elle comprend quatre *notanda*, suivis de deux *dubia*, annoncés ensemble et suivis d'une réponse également groupée (« Dubitaret autem aliquis quare Philosophus in hac parte... Secundo quare addit... Ad primum dicendum... Ad secundum dicendum... »). L'exposition reprend et est interrompue d'abord par deux *dubia*, également groupés (« Hic querenda sunt duo... »), un peu plus loin par deux *notanda* (« Hic sunt notanda duo... »). Puis l'auteur annonce les questions (f. 5ra) : « Circa predicta sunt quattuor inquirenda. Primo utrum omnia appetant bonum tamquam finem, secundo utrum..., tertio..., quarto... », et il les discute une par une : « De primo arguitur quod non omnia appetant bonum, primo quia... ».

La structure de la question est simple : six arguments sont donnés pour la réponse négative, un pour la réponse opposée, la solution consiste en cinq observations (« Hic dicenda sunt quinque, primo... ») et elle est suivie de la réfutation des six arguments contraires. Les trois autres questions sont traitées de la même façon. Après la discussion des quatre questions (f. 6rb), l'auteur se met à commenter le passage suivant.

Le commentaire se poursuit selon ce procédé : exposition du texte comportant des *notanda* et des *dubia*, puis, à propos du passage ainsi commenté, développement de questions selon le schéma de la question disputée simple. Les questions sont groupées par quatre ou même six et généralement annoncées par une phrase comme : « Ad evidentiam (de evidentia) predictorum querenda sunt... », avant d'être discutées une par une. Ce système est constant, même si le nombre des questions diminue vers la fin du livre [37]. Il est clair que Guiral Ot a voulu donner un commentaire exhaustif du livre d'Aristote, avec une exposition littérale complète, mais aussi avec la discussion des problèmes inhérents selon la méthode de la question disputée.

IV. Jacques de Plaisance

En Italie, les commentaires combinant exposition littérale et questions étaient plus courants. On peut citer en exemple le commentaire de Gentile da Cingoli sur les *Modi significandi* de Martin de Dacie [38] et le commentaire littéral sur Porphyre attribué à Matthieu de Gubbio, dont presque chaque *lectio* se termine sur l'annonce d'une *dubitatio* (même si celle-ci n'est pas développée) [39]. Le rapport entre ces questions et les commentaires dont elles font

37. D'après la table des questions, il y en a 36 pour le livre I, 26 pour le livre II, 25 pour le livre III, 42 pour le livre IV, 23 pour le livre V, 17 pour le livre VI, 2 seulement pour le livre VII, aucune pour le livre VIII et 8 pour le livre IX.

38. Cf. G. C. ALESSIO, *Il commento di Gentile da Cingoli a Martino di Dacia*, in *L'insegnamento della logica a Bologna nel XIV secolo*, éd. D. BUZZETTI, M. FERRIANI, A. TABARRONI, Bologne, 1992, p. 3-4. Le commentaire consiste en 23 *lectiones* auxquelles s'ajoutent, de façon irrégulière, 13 *questiones*.

39. Cf. R. LAMBERTINI, *La teoria delle intentiones da Gentile da Cingoli a Matteo da Gubbio*, in *L'insegnamento della logica...* (*sup.*, n. 38), p. 282-284, 319-323. L'auteur examine notamment les rapports entre ce commentaire et les *Questiones* de Matthieu sur le même livre, contenues dans le même manuscrit.

partie est loin d'être clair [40]. Cependant les auteurs ont manifestement voulu donner un commentaire comprenant les deux composantes.

Il faut citer ici un statut de l'Université des arts et de médecine de Bologne, datant de 1405 (mais probablement déjà valable pour l'époque précédente), qui concerne la *lectura extraordinaria* : « Item quod quilibet legens predicta seu aliquid predictorum teneatur super unaquaque lectione movere unam questionem vel motum [*lege* motam] determinare. Et sic successive dictam questionem determinare... [41] ». On demandait donc à ceux qui lisaient *extraordinarie*, c'est-à-dire qui lisaient des livres (ou des parties de livres) non traités pendant les cours ordinaires, de faire suivre leur explication du texte par une question disputée. La pratique doit avoir été plus flexible, comme en témoignent les commentaires qui ont été conservés, et il se peut que, dans certains cas, commentaire et questions aient été assemblés plus tard [42]. Il est pourtant légitime de penser que l'existence de ce genre de commentaires dans le milieu bolonais est liée à cette prescription statutaire.

On prendra ici comme exemple la *Lectura cum questionibus super tertium De anima* de Jacques de Plaisance, maître de logique et de philosophie à Bologne vers 1341. Ce commentaire, qui a été édité par Z. Kuksewicz, a été conservé sous sa forme complète dans un manuscrit de Cracovie [43]. Il consiste en un commentaire littéral du texte d'Aristote et du commentaire d'Averroès, entrecoupé de questions. L'éditeur a tenté de comprendre le lien entre commentaire littéral et questions (celles-ci, au nombre de douze, se rapportent en partie à la tranche de texte précédente ou suivante, mais pas toujours) et il conclut à un rapport superficiel. Il essaie d'expliquer ce fait en supposant que Jacques aurait « lu » le texte la même année durant laquelle il aurait organisé des disputes sur le même livre, et qu'il aurait ensuite utilisé les rapports écrits de ces deux activités scolaires pour sa rédaction [44]. Il me semble plus probable que nous avons ici un autre exemple de *lectio extraordinaria* et que les questions furent donc disputées à la fin de chaque *lectio*, comme il était prévu dans les statuts [45]. En tout cas, l'ordre du texte tel qu'il se présente dans le manuscrit, exposition

40. Voir sur ce problème D. BUZZETTI, R. LAMBERTINI, A. TABARRONI, *Tradizione testuale e insegnamento nell'Università di Medicina e Arti di Bologna dei secoli XIV e XV*, in *Annali di storia delle università italiane*, t. 1, 1997, p. 82-84.

41. *Statuti delle università e dei collegi dello Studio Bolognese*, éd. C. MALAGOLA, Bologne, 1888 (réimpr. Bologne, 1966), Rubr. XXXVIII, p. 252. Cf. A. MAIERÙ, *Academic Exercises in Italian Universities*, in ID., *University Training in Medieval Europe*, Leyde (etc.), 1994, p. 51. Sur la lecture *extraordinaria*, cf. A. MAIERÙ, *Les cours...* (*sup.*, n. 1), p. 375-378.

42. Cf. BUZZETTI *et al.*, *Tradizione...*, p. 84.

43. JACOBUS DE PLACENTIA, *Lectura cum questionibus super tertium de anima*, éd. Z. KUKSEWICZ, Wrocław (etc.), 1967. Le ms. *Kraków, Bibl. Jagiellońska*, 656 comporte la *lectura* entrecoupée de questions, tandis que le ms. 742 de la même bibliothèque ne comprend que les questions. D'après le colophon dans le premier manuscrit, le commentaire a été « complété » en 1341. Cf. LOHR, *op. cit.* (*sup.*, n. 11), p. 145-147.

44. Cf. KUKSEWICZ, *ed. cit.*, p. 13-14. Cette hypothèse a malheureusement conduit l'éditeur à séparer dans son édition commentaire littéral et questions.

45. D'autres commentaires de Jacques de Plaisance répondent au même modèle, tels le *Scriptum super libro Porphyrii* et le *Scriptum Predicamentorum*. Mais dans ces commentaires, l'exposition du texte, avec *divisio textus*, paraphrase et quelques

entrecoupée de questions, a été voulu par l'auteur, comme il ressort de plusieurs phrases du texte [46].

Ce commentaire de Jacques de Plaisance a la particularité de combiner l'exposition d'Aristote et celle d'Averroès de façon systématique, surtout durant la première moitié du texte. Ainsi, au début, l'explication d'un passage commence par la *divisio textus* et l'exposition de la *littera* d'Aristote, avec des *notanda* et des digressions, puis vient l'exposition des commentaires correspondants d'Averroès, traités de la même façon. Les questions se trouvent généralement à la suite de cette double exposition d'un passage.

Prenons comme exemple la partie qui commence après la cinquième question [47]. Jacques de Plaisance explique le texte d'Aristote phrase par phrase, en citant les premiers mots (par exemple : « Quod autem. In parte ista Aristoteles declarat... ») et en ajoutant des *notanda* (« Ad cuius evidentiam est notandum... », « Iuxta istam partem est notandum... », « Nota. Dicit autem diversimode... »). Ensuite il aborde le commentaire d'Averroès : « Iuxta istam partem Averroes facit commentum quartum decimum », et il procède de la même manière, le divisant en sections et le commentant, mais sans digressions [48]. Suit la question : « Consequenter queritur utrum sit dari intellectum agentem ». Elle commence par six arguments pour la réponse négative (dont un est très long et complexe), suivis de l'habituel *in oppositum* (fondé sur l'autorité d'Aristote et d'Averroès, mais prouvé par quatre arguments). Puis l'auteur dit que la question en soi (s'il y a un intellect agent) n'est pas difficile, mais qu'il s'agit de savoir pourquoi et dans quel but on suppose l'existence d'un intellect agent. Il continue par six opinions à ce propos avec leur argumentation. La sixième lui paraît la meilleure : « Et hec positio est verissima, quia... Et sic patet propter quid et ad quid est necessarium ponere intellectum agentem [49] ». Finalement il réfute, comme il est d'usage, les arguments contraires. Cette question est longue, sans doute à cause de l'importance du problème : elle occupe plus de onze pages dans l'édition. Les autres questions sont généralement plus brèves (en fait la longueur varie beaucoup), mais elles ont toutes la structure de la question disputée simple, typique des questions des commentaires de cette époque.

Nous avons clairement ici une *lectura cum questionibus*, voulue par l'auteur, qui est peut-être le résultat de la *lectio extraordinaria* décrite dans le statut cité plus haut.

notanda, n'occupe qu'à peu près un cinquième de l'ensemble, le reste étant consacré aux questions disputées (presque toujours introduites par « in ista lectione est dubium utrum... ») ; cf. A. D. CONTI, *Il commento di Giacomo da Piacenza all'Isagoge e alle Categorie*, in *L'insegnamento della logica...* (*sup.*, n. 38), p. 442-443 (et voir la liste des questions, p. 455-460).

46. Par ex. : « Consequenter super illa parte 'quoniam aliud est magnitudo etc.' queritur utrum singulare apprehendatur ab intellectu » (question 5, p. 75) ; « Nota. Averroes iuxta istam partem facit commentum sextum et invenis ista statim post istam questionem » (annonçant la question 4, p. 176).

47. Éd. KUKSEWICZ, p. 209-216 et p. 80-91.

48. L'exposition d'Aristote occupe trois pages dans l'édition, celle d'Averroès trois et demie.

49. *Ed. cit.*, p. 88.

Les quelques exemples que l'on vient de voir ne permettent pas de tirer de conclusions générales [50]. Ils sont en fait assez différents les uns des autres. Le commentaire de Jacques de Douai est une paraphrase plutôt qu'une *expositio* et les questions occupent une place importante ; celui de Walter Burley est une *expositio* avec *notanda*, et les questions sont également assez nombreuses et importantes ; Guiral Ot a écrit une *expositio* très détaillée, avec *notanda* et *dubia*, en ajoutant systématiquement des questions à la fin de chaque passage ; le commentaire de Jacques de Plaisance est également assez détaillé, comportant des *notanda* et l'exposition des commentaires pertinents d'Averroès, et les questions, pas très nombreuses ni disposées régulièrement au cours du texte, varient beaucoup en longueur et en importance.

Quel est leur rapport avec l'enseignement ? Il me semble que le commentaire de Jacques de Douai tente de combiner les deux modes de lecture alors en usage à Paris : la *lectio ordinaria*, sous forme de questions disputées par le maître, et la *lectio cursoria*, paraphrase donnée par le bachelier ou par le maître lui-même. Malheureusement les statuts parisiens ne nous aident pas à résoudre la question. Le commentaire de Walter Burley pourrait très bien correspondre à la « lecture anglaise » imposée par les statuts, commune aux maîtres et aux bacheliers. Il se peut qu'en Angleterre on ait voulu préserver l'ancien modèle de lecture parisien, l'*expositio*, en remplaçant la dernière section (à l'origine réservée aux *dubia*) par des questions disputées ; mais il faudrait étudier d'autres commentaires anglais pour vérifier cette hypothèse. Guiral Ot est un cas en soi et il faudrait savoir pour qui il a composé ce commentaire important avant de tenter de le remettre dans son contexte. Enfin le commentaire de Jacques de Plaisance s'insère dans une tradition italienne dont nous avons d'autres exemples et qui semble correspondre à la *lectio extraordinaria* (telle qu'elle est décrite dans les statuts bolonais), qui pouvait être le fait des maîtres ou des bacheliers.

La seule conclusion qui s'impose est donc un constat : l'histoire des commentaires issus de l'enseignement à la Faculté des arts reste à écrire, car on est loin d'en connaître les détails ni même les grandes lignes, et cette histoire devra être faite en étroite liaison avec celle du milieu vivant auquel ont appartenu ces commentaires.

50. Pour la pratique de la *lectura cum questionibus* dans le domaine de la théologie, cf. notamment M. MORARD, *Dominique Grima, o.p., un exégète thomiste à Toulouse au début du XIV^e siècle*, in *Église et culture en France méridionale (XII^e-XIV^e siècle)*, Toulouse, 2000 (Cahiers de Fanjeaux, 35), p. 328.

XIII. Les raisons de la réécriture dans les textes universitaires : quelques exemples

Bien que cet article ne concerne la Faculté des arts que dans la première partie, j'ai décidé de l'inclure dans ce recueil parce que la pratique décrite dans la seconde partie, dans le contexte de la Faculté de théologie, ne semble pas être spécifique d'une faculté particulière. La façon dont les bacheliers se préparaient à leurs performances dans les disputes publiques, par moyen de brouillons, de rapports, de copies et autres stades écrits de l'intervention orale, était sans doute semblable dans toutes les facultés. Plus généralement, la pratique de la réécriture était beaucoup plus répandue dans le monde médiéval qu'on ne se l'imagine habituellement.

pp. 445-446 et n. 2 – Voir ci-dessus l'article n° X.

p. 446 n. 4 Pour les *questiones* sur la *Métaphysique* de Jean Buridan, cf. l'édition de L.M. de Rijk (citée ci-dessus n° X).

p. 448 n. 13 – Voir ci-dessus l'article n° XII.

pp. 449-450 – L'hypothèse formulée ici à propos des commentaires de Richard Rufus sur la *Métaphysique* me semble maintenant assez hasardeuse. Il faudrait attendre l'édition de ces commentaires pour en dire davantage.

pp. 450-463 – Cette partie de l'article est issue de mes recherches sur la *disputatio* à la Faculté de théologie, dont on trouvera le résultat dans mon étude *Queritur utrum* (voir ci-dessus p. 16) Partie I.

LES RAISONS DE LA REECRITURE DANS LES TEXTES UNIVERSITAIRES : QUELQUES EXEMPLES

La réécriture d'un texte est un phénomène de tous les temps. On peut le constater soi-même chaque fois qu'on rédige un article, un livre, un rapport ou quelque texte que ce soit : la première rédaction n'est presque jamais satisfaisante. Cependant, l'amélioration d'un premier jet n'est pas la seule raison de la réécriture et dans le passé on peut également distinguer divers motifs et circonstances. Ici, on passera en revue un certain nombre de ces raisons, sans prétendre à l'exhaustivité, en puisant les exemples dans les sources universitaires des XIII^{e} et XIV^{e} siècles.

Dans le contexte universitaire, la réécriture pour des raisons personnelles existait naturellement comme partout ailleurs. Après des années d'annotation et de correction, un maître de la Faculté des arts par exemple pouvait éprouver le besoin de reprendre son commentaire sur l'un des textes d'Aristote qu'il enseignait et procéder à la rédaction d'une nouvelle version. Cela dit, lorsque nous n'avons pas de manuscrits autographes – ce qui est le cas généralement –, il est difficile de déterminer si cette deuxième rédaction est due au maître lui-même ou s'il s'agit d'une copie modifiée, effectuée par un élève. On reviendra plus loin sur cette difficulté[1].

Les commentaires de la Faculté des arts

Dans la première partie de cet article, on citera en exemple des commentaires de la Faculté des arts, qui correspondent aux cours donnés par les maîtres dans le cadre du programme d'enseignement de cette faculté.

Lorsque nous avons plusieurs commentaires du même maître sur le même texte de base, ces commentaires sont généralement issus de cours différents. Cela est évident dans le cas où nous avons un commentaire littéral, sous forme d'*expositio*, et un commentaire sous forme de *ques-*

[1] Voir ci-dessous le passage à propos d'Adam de Bocfeld.

tiones, car ces deux types de commentaires répondent à deux types de cours qui n'avaient pas le même but pédagogique[2]. On en trouve un bon exemple dans les œuvres de Jean Buridan. Durant sa longue carrière comme maître à la Faculté des arts de Paris, au deuxième quart du XIV^e^ siècle, cet auteur a commenté plusieurs fois les textes d'Aristote qui étaient au programme. Pour un certain nombre de ces textes, notamment la *Physique,* la *Métaphysique,* le *De anima* et les *Parva naturalia,* il a composé un commentaire littéral, dans lequel il explique l'ensemble du texte, ainsi qu'un commentaire sous forme de *questiones,* dans lequel il discute en profondeur certains problèmes issus de la lecture d'Aristote[3]. Cette pratique, qui est courante vers la fin du XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, ne peut pas vraiment être considérée comme un cas de réécriture, car il s'agit de commentaires très différents, même s'il y a des ressemblances qui montrent que l'auteur, en composant le dernier commentaire, a utilisé son travail précédent. Cependant, Jean Buridan a également écrit plusieurs versions du même type de commentaire. C'est le cas notamment de son commentaire sur la *Physique,* dont nous avons non seulement les *Questiones veteres* et une nouvelle rédaction : les *Questiones super librum Physicorum,* mais aussi des *Questiones longe secundum ultimam lecturam,* sans parler des *Questiones breves,* qui constituent une version abrégée, due vraisemblablement à un autre auteur[4].

Dans le cas de deux ou plusieurs versions du même type de commentaire, nous sommes manifestement devant une situation de réécriture. Lorsque l'auteur est un maître qui a longtemps enseigné à la Faculté des arts, comme ce fut le cas de Jean Buridan, ces diverses rédactions sont

[2] Pour les divers genres de commentaires à la Faculté des arts, cf. notamment O. WEIJERS, « La structure des commentaires philosophiques à la Faculté des arts : quelques observations », in *Il commento filosofico nell'Occidente latino (secoli XIII-XV),* éd. G. FIORAVANTI, C. LEONARDI, S. PERFETTI, Turnhout, 2002, p. 17-30.

[3] Pour les commentaires de Jean Buridan, cf. O. WEIJERS, *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris : textes et maîtres,* 4. G-Johannes B., Turnhout, 2001, p. 127-165 ; B. MICHAEL, *Johannes Buridanus. Studien zu seinem Leben, seinen Werken und zur Rezeption seiner Theorien im Europa des späten Mittelalters,* Berlin, 1985 (diss., 2 vols.).

[4] Cf. MICHAEL, *op. cit.,* vol. 2, p. 560-614. Les *Questiones* sur la *Métaphysique* de Jean Buridan semblent exister en quatre versions, cf. C. FLÜELER, « From Oral Lectures to Written Commentaries : John Buridan's Commentaries on Aristotle's *Metaphysics* », in *Medieval Analyses in Language and Cognition,* éd. S. EBBESEN et R. FRIEDMAN, København, 1999, p. 497-521.

probablement dues au fait qu'en reprenant son cours sur le même texte de base plusieurs années plus tard, il n'était plus satisfait de son premier commentaire, sans doute en partie parce qu'il avait pris connaissance du travail de ses collègues, et il composa donc une nouvelle version, corrigée et complétée. Les *Questiones longe secundum ultimam lecturam* de Jean Buridan correspondent sans aucun doute à un nouveau cours sur la *Physique,* fruit d'un enseignement à un moment plus tardif de sa carrière.

Un autre exemple de cette situation est celui d'Adam de Bocfeld, qui fut probablement maître à Oxford vers 1250. Il est l'auteur d'une série de commentaires sur les *libri naturales* d'Aristote, souvent conservés dans deux recensions qui correspondent sans doute à des séries de cours différents[5]. Mais ici on rencontre le problème signalé plus haut : dans un certain nombre de cas la seconde recension ne semble pas être d'Adam lui-même. Un de ses élèves, ou même un auteur plus tardif, aurait repris et adapté le travail du maître. Ainsi, Geoffroy d'Aspall est peut-être l'auteur de ce que l'on a considéré comme la seconde recension du commentaire d'Adam sur le *De generatione et corruptione*[6]. De même, la seconde recension du commentaire sur le *De somno et vigilia* pourrait être de la main de Siger de Brabant[7]. Et il faudrait étudier cette question pour les autres textes des *Parva naturalia,* qui pourraient présenter un cas semblable[8]. Quant au commentaire sur le *De anima,* il existe en trois recensions, dont deux sont inauthentiques[9].

[5] Pour les œuvres d'Adam de Bocfeld, cf. O. WEIJERS, *Le travail intellectuel (op. cit.),* 1. *A-B,* Turnhout, 1994, p. 24-30.

[6] Cf. O. WEIJERS, « La *Questio de augmento* d'Adam de Bocfeld », in *Ratio et superstitio. Essays in Honor of Graziella Federici Vescovini,* éd. G. MARCHETTI, O. RIGNANI, V. SORGE, Louvain-la-Neuve, 2003, p. 245 et n. 8.

[7] Cf. A. DONDAINE et L. J. BATAILLON, dans *Archivum Fratrum Praedicatorum,* 36 (1966), p. 170-171, 188-196.

[8] Ainsi, Julie Brumberg-Chaumont a pu déterminer que l'une des rédactions du commentaire sur le *De memoria et reminiscentia* attribuées à Adam n'est pas de lui, tandis que la rédaction authentique s'est conservée dans quatre versions. Je remercie Dominique Poirel pour cette information.

[9] Cf. R.-A. GAUTHIER, préface de *Sancti Thomae de Aquino Opera Omnia,* XLV, *Sententia libri De anima,* Roma-Paris, 1984, p. 247-251. Pour le commentaire d'Adam sur la *Physique,* cf. S. DONATI, « Il commento alla *Fisica* di Adamo di Bocfeld e un commento anonimo della sua scuola. Parte I », in *Documenti e Studi sulla Tradizione Filosofica Medievale,* 9 (1998), p. 111-178, en particulier p. 112-116.

S'il faut donc être prudent avant d'attribuer avec certitude deux versions d'un commentaire au même auteur, il n'y a aucun doute que certains auteurs ont remanié une première version à l'occasion d'une nouvelle série de cours. Outre Adam de Bocfeld et Jean Buridan, on peut citer en exemple Jean de Jandun, qui composa la première rédaction de ses *Questiones de anima* lorsqu'il était jeune, tandis que la seconde rédaction doit dater des années 1315-1318, c'est-à-dire à un moment plus avancé de sa carrière[10]. Mentionnons aussi Pierre d'Auvergne, à qui on a attribué trois séries de *questiones* sur le *De celo* et qui a probablement donné au moins deux séries de cours sur ce texte, en 1271-1272 environ, puis entre 1277 et 1289 ou 1296 respectivement[11].

On peut donc parler de réécriture d'un commentaire pour des raisons d'enseignement, même s'il faut prendre le terme réécriture dans un sens large, car dans certains cas, comme celui de Pierre d'Auvergne, nous n'avons que des *reportationes,* des rapports écrits par des assistants et non de la main du maître.

Jusqu'à présent, il a été question de cours différents mais probablement donnés dans la même université. On peut aussi imaginer qu'un maître se rend dans une autre université et décide de remanier son commentaire pour s'adapter aux usages dans sa nouvelle université. Walter Burley a, durant sa longue carrière d'enseignement à Oxford et Paris, composé de nombreux commentaires sous diverses formes et rédactions[12]. Ainsi, il est l'auteur de trois commentaires sur la *Physique,* datant de périodes différentes[13]. Le premier, l'*Expositio omnium librorum Physicorum,* qui pourrait dater de la période 1301-1310, lorsque Burley était

[10] Cf. O. WEIJERS, *Le travail intellectuel (op. cit.),* 5. *J (à partir de Johannes C.),* Turnhout, 2003, p. 94.

[11] Cf. G. GALLE, "The Set of Questions on *De Caelo* in the MSS. Leipzig, Universitätsbibl. 1386, ff. 91va-102^{vb} and Praha, Knihovni Metropolitní 1320 (L. LXXIV), ff. 43^{rb}-52^{vb} Attributed to Peter of Auvergne. Its Authorship, Date and Relation to Other Sets of Questions Attributed to Peter of Auvergne", in *Il commento filosofico* (*op. cit.* n. 2), p. 253-309.

[12] Cf. O. WEIJERS, *Le travail intellectuel (op. cit.),* 3, *G,* Turnhout, 1998, p. 37-62.

[13] Pour le passage qui suit, cf. O. WEIJERS, « Un type de commentaire particulier à la Faculté des arts : la *sententia cum questionibus* », in *La tradition vive. Mélanges d'histoire des textes en l'honneur de Louis Holtz,* éd. P. LARDET, Turnhout, 2003, p. 214-218 ; cf. aussi R. WOOD, « Walter Burley's Physics Commentaries », in *Franciscan Studies,* 44 (1984), p. 275-327.

maître ès arts à Oxford et *socius* de Merton College, se présente sous forme d'*expositio* ou plus précisément d'*expositio cum questionibus :* il est organisé en parties comprenant l'*expositio* d'un passage du texte d'Aristote, directement suivie de questions à propos du même passage, et ces questions ont la structure de questions disputées. Cette forme de commentaire correspond au mode de lecture prescrit par les statuts oxoniens : l'exposition détaillée du texte doit être suivie de questions relatives au texte commenté. Le deuxième commentaire, les *Questiones super librum Physicorum,* date probablement de la période entre 1310 et 1322, lorsque Burley était à Paris comme étudiant en théologie. Ce commentaire, qui doit être le résultat de cours à la Faculté des arts de Paris, est composé exclusivement de questions disputées, sans passages d'explication littérale. Bien qu'il soit différent du premier commentaire, Burley en a clairement utilisé les questions. Il a donc entrepris une refonte totale de son commentaire en s'adaptant à ce qui était alors d'usage à Paris : les *Questiones* répondent exactement par leur forme aux commentaires sous forme de questions tels qu'ils furent composés à Paris à cette époque.

Ce ne fut pas la dernière refonte totale : Burley commença son dernier commentaire, l'*Expositio super totum librum Physicorum,* en 1324, lorsqu'il était *socius* du Collège de Sorbonne, et le termina beaucoup plus tard, entre 1334 et 1337, à l'instigation de son ami Richard de Bury. Ce commentaire, qui est devenu très populaire, est une véritable somme, sous forme d'*expositio*, mais comprenant aussi un certain nombre de questions, appelées *dubia* dans la table qui figure à la fin. Burley se sert naturellement de ses deux commentaires précédents, mais il utilise surtout le commentaire sur la *Physique* de Guillaume d'Ockham, écrit peu avant 1324. Ce troisième commentaire est clairement une mise au point définitive, qui ne correspond pas à un enseignement précis, mais qui a été vraisemblablement entrepris pour des raisons doctrinales, inspirées par le commentaire d'Ockham.

Finalement, on peut signaler une autre situation encore : un maître peut donner des cours privés et il peut ensuite reprendre le commentaire correspondant et le retravailler pour un cours officiel à la Faculté des arts. Ainsi, on peut supposer que Richard Rufus de Cornwall a écrit son premier bref commentaire sur la *Métaphysique* (composé de brèves ques-

tions) en rapport avec des cours privés ; quelques années plus tard, vers 1238, lorsque l'interdiction d'enseigner les *libri naturales* était oubliée à Paris, il aurait alors donné un cours officiel et composé son deuxième commentaire, correspondant au type du commentaire parisien de cette époque[14].

Bref, on a vu différentes raisons qui peuvent inciter à la réécriture d'un commentaire : une nouvelle série de cours sur le même livre de base dans la même université, des cours dans une université différente, des cours d'un caractère différent, une nouvelle mise au point pour des raisons doctrinales. Ce ne sont que les raisons les plus évidentes, sans parler de la simple reprise d'un texte en vue de son amélioration.

Un examen à la Faculté de théologie

En changeant de faculté et de situation – on va parler non de commentaires, mais de textes correspondant à l'un des examens à la Faculté de théologie –, on va découvrir une autre raison de réécriture. Présentons d'abord le dossier : un groupe de manuscrits de la Bibliothèque nationale de France à Paris comprend des actes scolaires relatifs aux divers examens et cérémonies en usage à la Faculté de théologie au XIV[e] siècle. Trois de ces manuscrits, BnF lat. 16408, 16409 et 16535 comprennent la même question : « Utrum per humanum inquirere felicitatem contemplari sit possibile ». De plus, dans les deux premiers manuscrits cette question figure quatre fois, dans le troisième trois fois, sans compter qu'un bref résumé des *conclusiones* de la même question se trouve à un autre endroit dans les deux premiers manuscrits[15].

[14] Cette hypothèse est la mienne ; pour les commentaires mentionnés, cf. R. WOOD, « The Earliest Known Surviving Western Medieval Metaphysics Commentary », in *Medieval Philosophy and Theology*, 7 (1998), p. 39-49.

[15] Sur ces manuscrits, cf. P. GLORIEUX, « Jean de Falisca. La formation d'un maître en théologie au XIV[e] siècle », in *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age*, 33 (1966), p. 23-104 ; Z. KALUZA, *Thomas de Cracovie. Contribution à l'histoire du Collège de la Sorbonne*, Wrocklaw-Varsovie-Cracovie-Gdansk (Académie Polonaise des Sciences) 1978, p. 60-108. Cf. aussi B. HAURÉAU, « Notice sur le numéro 16409 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale », in *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, XXXIV, 2, 1895, p. 319-362 (p. 346-349 sur la question discutée ici).

Une table des matières dans le ms. BnF lat. 16408, f. 123^{v}-124, nous donne des renseignements sur la question qui nous intéresse :

> In quinto (*sc.* sisterno) multa pro responsione quadam in aula magistri Guillelmi de Fontefrigido de questione : Utrum per humanum inquirere felicitatem contemplari sit possibile. Et est ibi positio triplicita.

Il s'agit donc d'une question disputée pendant l'*aula* de Guillaume de Fontfroide. *Aula* est le nom par lequel on désignait la partie principale de l'*inceptio,* c'est-à-dire de la cérémonie par laquelle un bachelier formé, dans la dernière phase de ses études, devenait maître, cérémonie qui se passait à Paris dans l'*aula* ou grande salle de l'évêque. Durant cette cérémonie, on disputait notamment d'une question qui impliquait l'intervention d'un répondant (également un bachelier formé), du nouveau maître, du maître qui le présentait à l'examen, et du chancelier de l'université, le tout étant minutieusement réglé[16]. Guillaume de Fontfroide, qui passe donc ici l'examen nécessaire pour devenir maître, était probablement Cistercien et abbé du Collège Saint Bernard, la maison d'études de Cluny à Paris, ce qui veut dire que l'acte scolaire que nous avons ici doit dater de 1364 ou 1365[17]. Mais ce n'est pas Guillaume de Fontfroide qui a écrit le rapport de la cérémonie ; il s'agit probablement du bachelier qui a joué le rôle de *respondens,* de celui qui a présenté une première réponse provisoire à la question, avant que le nouveau maître et les autres intervenants en discutent et que le premier donne finalement sa solution définitive[18]. Ce bachelier a écrit la plus grande partie des textes du même recueil et sans doute aussi d'autres recueils comparables. Il doit avoir

[16] Cf. B. C. BAZÀN, « Les questions disputées, principalement dans les Facultés de théologie », in B. C. BAZÀN, J. F. WIPPEL, G. FRANSEN, D. JACQUART, *Les questions disputées et les questions quodlibétiques dans les Facultés de théologie, de droit et de médecine,* (Typologie des sources du Moyen Age occidental 44-45). Turnhout, 1985, p. 118.

[17] Cf. GLORIEUX, *op. cit.,* p. 97.

[18] Dans une dispute ordinaire, il y a généralement un *respondens* (ou plusieurs *respondentes*) qui propose une réponse provisoire et des *opponentes* qui avancent des objections ; dans un deuxième temps le maître qui dirige la dispute donne sa *determinatio* ou solution finale et réfute les arguments contraires. Ce genre de disputes existait dans toutes les facultés ; cf. B.C. BAZÀN *et al., op. cit.* (n. 16) ; O. WEIJERS, *La 'disputatio' dans les Facultés des arts au moyen âge,* Turnhout 2002.

assisté à de nombreux actes scolaires, examens, disputes solennelles, leçons d'introduction à la lecture des *Sentences*, etc. et il a noté le déroulement de ces actes au jour le jour, rassemblant ainsi une documentation importante sur les sujets traités à la Faculté de théologie, sur la façon dont on les traitait et dont il fallait se conduire durant des épreuves comme la réponse dans une dispute solennelle. Glorieux a pensé pouvoir identifier ce bachelier comme Jean de Falisca, mais Zénon Kaluza a montré qu'il s'agit d'Etienne Gaudet, maître en théologie depuis 1369 ou 1367[19], ce qui s'accorde avec la date de la maîtrise de Guillaume de Fontfroide.

Les manuscrits BnF lat. 16408 et 16535 se ressemblent beaucoup et font partie du groupe de manuscrits dont il était question plus haut et qui semble avoir été écrit par la même main, à savoir celle d'Etienne Gaudet. Celui-ci rédigea des notes tout au long de ses études et ajouta bien plus tard encore de nouveaux textes, ce qui fait que ses manuscrits comprennent des parties écrites sur un laps de temps assez long[20]. Le ms. BnF lat. 16408 contient 301 folios, en papier, 22 x 14,5 cm environ, et il est constitué de divers recueils, comprenant à leur tour de nombreux cahiers (appelés *sisterni* dans les tables des matières). La partie qui nous intéresse ici occupe le cinquième cahier de la première partie du ms. (f. 49-59) et ce cahier est en effet un sénion. Le texte est écrit en longues lignes et le nombre de lignes est variable, 37 à 40 environ. Le ms. BnF lat. 16535, également en papier, mesure 22,5 x 15 cm environ et est composé de 246 folios ; la partie comprenant notre question (f. 141-149bis), également écrite à longues lignes, se trouve dans le premier cahier de la seconde partie du manuscrit. Le nombre de lignes est en moyenne de 34 à 38. Le troisième manuscrit, BnF lat. 16409, compte 247 folios en papier, écrits à longues lignes (ca. 31-32 lignes par page) ; il mesure environ 22 sur 14,5 cm et contient 20 cahiers. Malgré des ressemblances, ce manuscrit n'appartient pas au groupe mentionné plus haut : il a été écrit par une autre main, probablement par Thomas de Cracovie, qui en était en tout cas le possesseur[21]. Ce manuscrit est composé de trois parties, dont la

[19] Cf. ci-dessus n. 15. Cf. aussi Z. KALUZA, « L'œuvre théologique de Richard Brinkley, O.F.M. », in *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age*, 56 (1989), p. 171.

[20] Cf. KALUZA, *op. cit.*, p. 90-91.

[21] Cf. KALUZA, *op. cit.*, qui donne une longue description de ce manuscrit.

deuxième, comprenant entre autres notre question, est une copie de textes contenus dans le BnF lat. 16408.

Revenons maintenant à la question, qui figure donc à plusieurs reprises dans les manuscrits mentionnés. Pourquoi un bachelier aurait-il écrit quatre versions de la même question, se suivant immédiatement, dans un seul cahier (BnF lat. 16408), et encore d'autres versions, se suivant aussi directement, dans un autre cahier (BnF lat. 16535) ? S'agit-il bien de la même question ? Et le développement est-il le même d'une version à l'autre ?

Dans le ms. lat. 16408, la première version occupe les folios 49^{r}-50^{v}, donc quatre pages ; la deuxième 51^{r-v}, deux pages ; la troisième 52^{r-v}, également deux pages ; la quatrième 53^{r}-59^{v}, donc quatorze pages. Je les appellerai ici textes 1 à 4. Dans les marges supérieures des textes 1, 2 et 3 on trouve respectivement les mentions : « prima positionis scriptura », « secunda scriptura eiusdem » et « tertia scriptura »[22]. Les textes 1 à 3 ont été écrits proprement, commençant chacun sur un nouveau folio. L'écriture du texte 4, qui commence également sur un nouveau folio, est plus rapide et moins soignée ; elle a probablement été effectuée dans d'autres circonstances. Le texte 1 contient assez souvent des mots rayés et des mots ajoutés au-dessus de la ligne ou dans les marges (avec des signes de renvoi) ; par contre, il y a peu de signes de paragraphe et relativement peu d'annotations marginales[23]. Dans le texte 2, ainsi que dans le texte 3 et au début du texte 4, les signes de paragraphe et les annotations marginales sont plus nombreux.

Après la formulation de la question, le texte 1 commence par deux arguments préliminaires, un pour la réponse négative (« Quod non ») et un pour la réponse affirmative (« Pro questione »). Ces arguments consistent en des citations abrégées et le résumé de leur « conséquence ». Puis, la page est divisée en deux sur cinq lignes ; la partie gauche est occupée par des vers, commençant par : « Meum parvum percipere existens vanum et animale », tandis qu'à droite on trouve d'autres citations qui

[22] Il n'est pas clair pourquoi ces indications ont été barrées ; la quatrième version n'a pas reçu un tel en-tête, comme on le verra ci-dessous.

[23] Dans tous ces textes, on trouve parfois des notes marginales qui semblent être d'une autre main. Ce n'est pas l'avis de Z. Kaluza, qui estime que toutes les corrections, rayures et annotations sont de la main d'Etienne Gaudet (*op. cit.*, p. 91).

continuent de nouveau à longues lignes. L'auteur s'adresse ensuite au maître (« Reverende magister ») en donnant une *expositio termini* (comme le dit explicitement une annotation marginale dans le texte 2) qui se limite au mot « contemplari », une description de la matière touchée par la question et l'annonce des trois *conclusiones* (thèses) par lesquelles il va développer sa position. Il continue par introduire, puis par formuler la première *conclusio,* qui est la suivante :

> Nullam rem omnino insensibilem ac pure spiritualem potest mens nostra per suum humanum inquirere contemplari absque increate lucis presentia vel asistentia spirituali.

Suivent quatre *auctoritates* et leur explication, pour soutenir la thèse. Cette *probatio* de la première thèse occupe quatorze lignes dans le texte 1 et seulement quatre dans les textes 2, 3 et 4. La thèse est suivie de deux *corollaria*, qui confirment la réponse négative à la question et dont le développement occupe ici toute une page. Suit la deuxième *conclusio* (également après une petite introduction) :

> quod nulla entitas seu nulle entitates sunt essentialiter et quidditative nostra ultimata felicitas.

Après son développement, elle est, elle aussi, accompagnée de deux corollaires. La troisième *conclusio,* introduite brièvement, est la suivante :

> quod bonum nostre ultimate felicitatis non solum est bonum utile aut delectabile, ymo est bonum iusti vel iusticie.

Elle est suivie d'une triple *probatio* et de quatre corollaires, dont le quatrième réfute l'argument basé sur Boèce, avancé au début comme argument pour la réponse affirmative. Le texte 1 se termine par « Hec de positione ». Il s'agit effectivement d'une *positio*, la position prise par un bachelier qui jouait le rôle de *respondens* dans cette dispute, et de la première écriture de cette position, comme l'indique la mention marginale en tête du texte. Cette écriture ne ressemble pas à une *reportatio* de la présentation déjà faite ; par contre on peut supposer qu'on a ici la première rédaction d'un texte qui devait préparer l'intervention du bachelier.

Le texte 2, qui est décrit dans la marge supérieure – on l'a vu plus haut – comme « deuxième écriture de la même chose » et qui occupe seulement le recto et verso d'un folio, a la même structure générale et, à

une exception près, le même contenu, mais il n'est pas la copie partielle exacte du texte 1. Il contient moins de citations, qui sont ici encore plus abrégées, parfois aussi d'autres citations et dans le reste du texte l'expression verbale est quelquefois changée. Le texte 2 reprend les vers, ainsi que l'*expositio termini* et la définition de la matière avec l'annonce des trois *conclusiones* (qui compte ici une phrase de plus que dans le texte 1). Comme on a vu plus haut, la *probatio* en quatre points de la première thèse est ici abrégée jusqu'à quatre lignes seulement. D'ailleurs, dans le texte 2 la première page va jusqu'à la fin des corollaires de la première thèse, tandis que dans le texte 1 seuls ces corollaires occupent une page entière. Cependant, le contenu est pareil. L'introduction de la deuxième thèse est formulée plus brièvement que dans le texte 1, mais ici aussi, on a les deux corollaires dont le deuxième est suivi de trois preuves. Cette deuxième thèse et ses corollaires n'occupent que dix-sept lignes, au lieu d'une page entière dans le texte 1. La troisième thèse et son introduction sont formulées un peu différemment, mais, comme dans le texte 1, il y a trois preuves et ensuite quatre corollaires. Le quatrième corollaire n'est pas le même que dans le texte 1. En effet, dans ce dernier la réponse à l'argument de Boèce avait déjà été donnée ailleurs (ce que fait observer d'ailleurs une note marginale) ; dans le texte 2, cet argument est donc remplacé par un autre qui commence par : « Eodem modo per omnia posset dici de peccato et iniusticia ». Ainsi, le texte 2 est une version abrégée (réduite de moitié) et améliorée du texte 1. L'auteur a repris l'essentiel, de façon plus brève tout en apportant de légères modifications.

Le texte 3, la « tertia scriptura », on l'a vu, occupe également le recto et verso d'un folio. Ici aussi, le contenu et la structure sont les mêmes, mais il y a encore moins de citations, les vers de l'introduction sont supprimés, l'exposition du terme et l'indication de la matière sont très brèves, les trois *conclusiones* sont annoncées mais ne sont pas formulées. Bref, tout le début a été encore abrégé. La première thèse, à la différence des textes 1 et 2, est formulée presque sans préambule et la formulation n'est même pas achevée, mais elle est ici aussi suivie des quatre preuves et des deux corollaires. Ensuite, en bas de la première page, un passage commençant par : « Ex hiis thopice ad quesitum » (correspondant à un bref passage dans le texte 2) a été rayé par des traits obliques ; dans la marge on trouve la mention : « conclusio finalis », ce qui est étonnant à cet endroit. La deuxième thèse, qui commence ici aussi au verso, ressemble en gros à celle du texte 2, mais la troisième *probatio* du deuxième corollaire est formulée un peu autrement. La formulation de la

troisième thèse et son introduction est plus proche de celle du texte 2 que de celle du texte 1. Les quatre corollaires sont les mêmes que dans le texte 2, bien que le quatrième soit exprimé en d'autres termes. Le texte 3 est donc plus proche du texte 2 que du texte 1. Pourtant, ici non plus, il ne s'agit pas d'une simple copie : l'auteur a encore abrégé son texte, surtout au début, et utilise parfois d'autres formules. Il me semble que le bachelier s'est fait un résumé propre mais le plus bref possible pour lui servir d'aide-mémoire lorsqu'il doit donner sa position lors de la dispute à propos de cette question.

Le texte 4 comprend en tout quatorze pages, mais en fait ce n'est que la première partie, une page et demie, qui correspond aux textes 1, 2 et 3, car ce n'est que cette partie-là qui contient la position du bachelier. Le reste du texte 4 comprend le rapport de la discussion à propos de cette position et de la question en général, discussion à laquelle prennent part divers personnages, dont le chancelier, le nouveau maître et des collègues. La première partie du texte, avec la *positio*, est encore plus brève que les textes 2 et 3 : il occupe le recto et la moitié du verso d'un folio (l'autre moitié porte des notes isolées). Au lieu de la mention « quatrième écriture » à laquelle on s'attendrait, on trouve ici dans la marge supérieure : « paucas de hiis actoritatibus dic sed tantum quota »[24]. Dans le texte 4, les arguments préliminaires sont écrites sur une seule ligne, mais on retrouve le début des vers (que le texte 3 avait éliminés), la formule « invocato divino auxilio » a été ajoutée, la première *conclusio* est formulée en entier et est développée selon le même schéma. Ici aussi on trouve une ligne avec la formule « Ex hiis topice patet », non rayée. La deuxième thèse, avec ses deux corollaires, est encore écrite sur la première page, bien que la formulation de la thèse soit plus longue que dans les textes 2 et 3. D'ailleurs, le premier corollaire est exprimé en des termes un peu différents. La troisième thèse ressemble à celle du texte 3, mais ici l'auteur n'ajoute que deux corollaires : le premier et le troisième des textes 2 et 3 sont ici numérotés premier et deuxième. En fait, les deux autres, qui semblent être supprimés, ne sont pas totalement absents, car après le premier corollaire on trouve : « Item de secundo. Item de iniusto

[24] Si cette note est de la même main que le texte, l'emploi de la deuxième personne du singulier ne doit pas étonner, car l'auteur à l'habitude de s'adresser à lui-même sous cette forme ; cf. Z. KALUZA, *op. cit.*, p. 91.

ac de iusto », suivi de l'observation : « non declaro ergo breviter »[25]. Le texte 4 est donc proche du texte 3, mais il est plus bref encore et il comporte quelques différences. Comme on a vu plus haut, l'écriture n'est pas non plus identique : il s'agit très probablement de la même personne, notre bachelier Etienne Gaudet, mais il a écrit ici plus rapidement et moins soigneusement. D'ailleurs, le reste du texte 4, avec la discussion, a été écrit de la même façon. On est tenté d'en conclure que cette quatrième version de la position a été écrite après la cérémonie, donc après la présentation de la position, en même temps que le rapport de la discussion qui y fit suite. Pourquoi l'auteur n'a-t-il pas fait suivre le texte 3 directement de la discussion ? Il faut croire que les modifications apportées (pendant la présentation ?) furent une raison suffisante pour la réécriture.

Si cette interprétation des quatre versions de la même *positio* est correcte, nous avons donc ici un exemple de double réécriture (textes 2 et 3) pour arriver à un résumé le plus bref possible, à un aide-mémoire d'un texte sans doute mémorisé, qui sert à préparer une prestation orale dans une dispute officielle. D'autre part, le début du texte 4 représenterait donc le rapport de cette prestation, légèrement différent de la préparation.

La partie du ms. BnF lat. 16409 qui nous intéresse ici est une copie de textes du ms. lat. 16408, qu'on vient de décrire. Il ne s'agit pas d'une simple mise au net d'un brouillon, mais d'un nouveau recueil de textes d'une grande cohérence interne[26]. Cela dit, dans le cas de notre question, le compilateur, peut-être donc Thomas de Cracovie, a fidèlement copié les quatre versions. Son manuscrit se présente de façon complètement différente : la version 1 commence au milieu de la page (l'initiale manque d'ailleurs), au début quelques citations sont soulignées, comme c'est le cas partout dans le modèle, mais cela s'arrête rapidement, le texte est écrit de façon continue, sans signes de paragraphes en début des lignes (mais on trouve parfois des traits obliques // ou / à l'intérieur des lignes pour marquer un arrêt). Le copiste a directement incorporé les corrections écrites au-dessus de la ligne ou dans la marge du modèle et il reprend aussi les notes écrites dans les marges dont on peut se demander si elles

[25] Le mot « declarare » a-t-il ici le sens de prononcer ou d'expliquer ?

[26] Cf. Z. KALUZA, *op. cit.*, p. 83. Pour la description de notre question, cf. *ibid.* p. 74. Kaluza fait observer que dans le texte on cite à plusieurs reprises des auteurs comme Thomas Bradwardine et Henri de Gand.

sont d'Etienne Gaudet lui-même, mais il les introduit dans le texte. Son écriture est moins sévèrement abrégée et elle ne comporte presque pas de rayures ni de corrections ; on a l'impression qu'il a copié son modèle d'une traite. Cela dit, il oublie parfois quelques mots ou fait une erreur et à d'autres endroits il ajoute une explication (par exemple pour le mot « topice ») ou il corrige une erreur dans le modèle. Il ne recopie pas les passages rayés et dans la troisième version il ne reprend pas le quatrième corollaire. A la fin de la quatrième version de la *positio* il fait suivre immédiatement (marqué seulement par // et une majuscule) la discussion qui commence dans le modèle sur une nouvelle page, sans reprendre les notes qui remplissent le reste de la page précédente dans ce dernier. On peut se demander pourquoi le copiste a cru bon de recopier toutes les versions de la *positio* au lieu de choisir par exemple la première et la dernière. Peut-être voulait-il avoir un modèle de la façon dont un bachelier formé préparait minutieusement son intervention dans une dispute de ce genre.

Le troisième manuscrit, le BnF lat. 16535 ressemble au lat. 16408 et, comme on a vu plus haut, il a probablement été écrit par la même personne, le bachelier Etienne Gaudet. L'écriture est moins soignée et plus rapide que celle des textes 1-3 du ms. lat. 16408. D'ailleurs, tout au long de ces manuscrits on constate des différences d'encre et au moins deux types d'écriture, soignée et plus rapide, ce qui semble normal pour des recueils qui ont été constitués au fil des années[27]. Dans le ms. 16535, aux folios 141^{r}-143^{v}, 144^{r}-146^{v} et 148^{r}-149bis^{r} (le f. 147 est blanc), nous trouvons trois fois la même question dont on a parlé plus haut[28]. S'il s'agit effectivement du même auteur, pourquoi aurait-il écrit encore une fois une discussion à propos de cette question ? Le contenu doctrinal ne semble pas être fondamentalement différente de celle des autres manuscrits : on retrouve les mêmes *conclusiones* et en grande partie les mêmes corollaires.

Regardons ces textes de plus près. Dans la version A on semble en effet avoir un brouillon, avec beaucoup de rajouts dans les marges. On y retrouve les arguments préliminaires, puis la réponse qui commence par

[27] Cf. Z. KALUZA, *op. cit.*, p. 90-91.

[28] A propos de ce manuscrit, cf. P. GLORIEUX, *op. cit.*, p. 31-33, qui n'a vu que deux versions dans ces folios, un brouillon et une mise au net.

l'explication, assez longue, du terme « contemplari » et l'annonce de trois *difficultates* (qui correspondent aux trois *dubia* du texte 1 du ms. lat. 16408), mais ici, les trois *difficultates* sont longuement développées (elles occupent f. 141^{v} en entier) avant que l'on annonce les trois *conclusiones* (« Circa has tres difficultates tres conclusiones cum suis corollariis sunt ponende »). Suivent donc les mêmes trois thèses, dans l'ordre, défendues avec les mêmes arguments, mais ceux-ci ne sont pas exposés de la même façon ni exprimés exactement avec les mêmes termes. En plus, après ces trois thèses on trouve encore une *conclusio principalis* (comme le dit une annotation marginale) suivie de deux corollaires, un passage qui manque dans les autres manuscrits[29]. En gros, la version A du ms. 16535 ressemble au texte 1 du ms. 16408, mais pas littéralement ni entièrement. L'addition de la *conclusio principalis* pourrait faire penser qu'il s'agit d'une question disputée dans d'autres circonstances, non d'une *positio* préparée par le bachelier-*respondens* pour la dispute solennelle d'une maîtrise. Cependant, dans la marge supérieure de la première page on trouve la mention « quedam questio in aula ». On a donc ici un autre exemple d'une dispute comparable. A première vue, on a l'impression qu'il s'agit d'une réponse définitive donnée par un maître : plusieurs formules semblent aller dans ce sens, les vers ludiques du ms. lat. 16408 manquent et on ne trouve pas non plus l'adresse « Reverende magister » au début de la réponse. D'autre part, cela ne correspond pas à ce que nous savons du déroulement d'une dispute *in aula* (où la position d'un bachelier est discutée par le nouveau maître et ses collègues, comme on a vu plus haut) et la seconde version de ce texte, comme on verra, est bien appelée *positio*. En tout cas, ce texte comprend la même matière que la *positio* du texte 1 du ms. lat. 16408, mais présentée autrement. Il me semble que nous avons ici la *reportatio,* par Etienne Gaudet, de la position d'un autre bachelier[30].

[29] Cette *conclusio principalis* n'a rien à voir avec la *conclusio finalis* qu'on a vue plus haut.

[30] Notons en passant au f. 142^{r} un renvoi au « penultimus sisternus », qui montre que l'auteur était en possession de l'ensemble du ms., ou en tout cas de sa seconde partie, et qu'il a revu les textes écrits auparavant. Dans ce ms. aussi on a diverses notes marginales dans diverses encres et on ne peut pas toujours dire avec certitude si ces notes sont du même auteur.

La version B commence sur une nouvelle page et dans la marge supérieure on trouve, écrite par la même main, la mention suivante : « Sequitur positio in forma qua ipsam tradet ». Faut-il comprendre qu'on a ici la *positio* sous la forme sous laquelle le bachelier (qui l'a présentée) la remettra (à son maître) ? Cette version contient d'abord le résumé, en deux pages, du texte précédent. La première *conclusio* n'est pas commentée ici par des *probationes,* mais elle est accompagnée des deux corollaires. La deuxième est très brièvement résumée, en une seule ligne suivie de « ut supra ». La troisième thèse est traitée plus longuement ; les corollaires qui suivent sont au nombre de quatre, mais le quatrième ne correspond pas à celui de la version A (qui était comparable à celui du texte 1 du ms. 16408). Suivent encore quelques lignes peu lisibles, mais pas la *conclusio principalis* de la version A. Le résumé est donc incomplet et n'a probablement pas été fait dans le même but que les textes 2 et 3 du ms. 16408. Il se peut que notre bachelier ait voulu avoir une version plus condensée et plus propre de la *positio,* telle que le collègue bachelier qui l'avait présentée l'aurait rédigée, mais qu'il ait estimé tout en écrivant que la deuxième thèse était suffisamment claire dans la version A et qu'il n'avait pas besoin de répéter la *conclusio principalis.* Ensuite, on trouve un certain nombre d'arguments se rapportant à diverses parties de la question, mais pas dans l'ordre. Ainsi, cette partie commence par : « Circa ultimum corollarium prime conclusionis alica avertenda », plus loin on trouve par exemple : « Adde probationem tertie conclusionis », « Adde probationem prime conclusionis », « in ultimo corollario prime conclusionis », etc. Au f. 146^{r} (marge supérieure) une note indique : « Argumenta primi magistri », au f. 146^{v} commencent des répliques : « Replicat reverendus pater capiendo ultimam propositionem (...) » et certains arguments dans la première personne du singulier : « Pater reverende dico alica primo quod quartam propositionem qua dixi quod (...) », « Ad dicta beati Bernardi quibus duo inferuntur contra me primo dico quod (...) ». Le bachelier a probablement noté ici un certain nombre d'arguments entendus durant la discussion de la question, puis des répliques aux objections. Les remarques à la première personne sembleraient indiquer qu'il a lui-même participé à la discussion, mais il se peut aussi qu'il ait noté sous cette forme les répliques de son collègue.

La version C, qui occupe cinq pages, a été écrite de façon plus soignée que les deux précédentes, mais pas aussi proprement que les textes du ms. 16408. Cette version est beaucoup plus longue que B et mieux organisée que A, mais elle supprime tout ce qui précède la première *conclusio.* Elle commence donc directement par la première thèse,

toujours la même, suivie de ses deux corollaires. Au cours du second corollaire l'auteur renvoie déjà à la troisième thèse (« parebit hoc in tertia conclusione »), ce qui montre qu'il a une idée claire de l'ensemble. La troisième thèse n'est accompagnée que de deux corollaires, dont le second ne reprend pas ceux des versions A et B de ce manuscrit, mais correspond par contre au troisième corollaire des textes 1, 2 et 3 du ms. 16408 (et au deuxième du texte 4). Ici non plus, on ne trouve pas trace de la *conclusio principalis* de la version A. La version C ressemble en effet à une mise au net des matières des versions A et B, probablement avec l'insertion des arguments entendus durant la discussion et notés à la suite du résumé de la version B[31], mais avec l'exclusion de tout ce qui se réfère à un contexte cérémoniel. On a l'impression que l'auteur a voulu avoir une description propre et complète de la façon dont on pouvait traiter cette question en trois *conclusiones* avec leur *corollaria,* une description qui pouvait servir à d'autres occasions. Son intention n'était pas de garder la trace de l'ensemble de la dispute, car les trois versions n'en donnent nulle part le rapport complet. Ce qui l'intéressait manifestement, c'est la position qu'un bachelier pouvait formuler à propos de cette question.

On a donc ici deux cas de réécriture : le résumé (partiel) d'un texte qui est probablement une *reportatio* et la mise au net de la partie centrale et principale de la première partie (la *positio*) de la dispute qui était à l'origine.

Comment se représenter le rapport entre les manuscrits 16408 et 16535 ? Contrairement à ce qui est le cas pour 16408 et 16409, le ms. 16535 n'est pas une copie de 16408, ni son modèle. L'hypothèse suivante me paraît la plus probable[31]. Dans le ms. lat. 16535, les textes concernés seraient antérieurs à ceux du ms. 16408. Notre bachelier, Etienne Gaudet, a assisté à une dispute à propos de la question citée plus haut et qui devait être l'une des questions courantes à la Faculté de théologie. Cette dispute faisait partie d'une cérémonie *in aula*, pendant laquelle un bachelier était mis à l'épreuve comme *respondens*. Etienne Gaudet écrit, d'après ses notes, un brouillon de la position du bachelier (ms. 16535, version A). Il en fait ensuite un résumé, tel que le candidat qui a passé l'épreuve doit le faire, mais il le laisse incomplet, car il ne résume pas la deuxième thèse et il supprime la *conclusio principalis* à la

[31] Une étude du contenu doctrinal de ces textes devrait confirmer cette hypothèse.

fin. Il ajoute par contre, dans le désordre, un certain nombre d'arguments et de réfutations qu'il a entendus durant la discussion (version B). En laissant un folio blanc (dans l'intention d'y ajouter éventuellement d'autres arguments ?), il procède ensuite à la mise au net d'une version longue de la *positio,* se basant en partie sur les arguments entendus pendant la discussion, mais il se limite à l'essentiel de la position, c'est-à-dire les trois *conclusiones* et leurs *corollaria,* en éliminant toute la partie introductive et tout ce qui concerne la cérémonie, y compris la *conclusio principalis* (version C). Plus tard, Etienne Gaudet doit lui-même jouer le rôle de *respondens* dans la dispute (*aula*) à l'occasion de la maîtrise de Guillaume de Fontfroide, à propos de la même question. Il fait une ébauche détaillée de sa *positio,* en utilisant sa documentation, à laquelle il reprend notamment les *conclusiones* et, en partie, les corollaires, mais il prend soin de les présenter différemment (ms. 16408, texte 1). Puis, il fait un résumé de ce texte, résumé dans lequel les citations sont très abrégées et les arguments sont souvent écrits sur une seule ligne (texte 2). Non content du résultat, il fait un autre résumé, encore plus abrégé[32], et dans lequel il ne se contente pas de copier littéralement le précédent : il change encore quelquefois des formules (texte 3). Ce texte, était-il destiné à être remis au maître qui dirigeait la dispute ou à servir d'aide-mémoire pour sa présentation durant cette dispute ? La seconde explication me paraît la plus vraisemblable. Finalement, après la *disputatio in aula,* il reprend le résumé de sa *positio* qu'il avait écrit en préparation, très brièvement et en changeant légèrement sur certains points, et il le fait suivre par le rapport de la dispute (texte 4). Les quatre textes forment ainsi une documentation intéressante pour le traitement de cette question et la préparation d'un bachelier à son intervention dans une dispute solennelle. C'est la raison pour laquelle ils ont été copiés tous les quatre par le scribe du ms. 16409.

Comme on l'a vu plus haut, les mss. 16408 et 16409 contiennent en outre un bref résumé des trois *conclusiones* de la position[33]. Elles ont été éditées par Glorieux, avec la série des *responsiones* dont elles font partie[34]. En effet, notre bachelier a réuni ici les « réponses » qu'il a données dans diverses disputes ; la série commence par l'intitulé :

[32] Ainsi, les vers encore présents dans le texte 2 ne figurent plus ici.
[33] Ms. lat. 16408 f. 117^{r} ; ms. lat. 16409 f. 177^{v}.
[34] Cf. GLORIEUX, *op. cit.,* p. 96.

« Materie responsionum tuarum in theologia Parisius »[35] et la réponse à notre question, la sixième de la série, est introduite par : « Sexta responsio in aula magistri Guillelmi de Fonte frigido », ce qui confirme donc l'indication de la table mentionnée plus haut. On retrouve ici très brièvement les thèses et les corollaires développés comme *positio,* en réponse à la question, à l'occasion de cette *aula.* Ici, on ne peut pas parler de réécriture, car il s'agit seulement d'un bref schéma, dans lequel l'auteur n'a noté que le minimum pour rappeler le fil de son intervention[36].

Par ailleurs, il faut noter que dans les manuscrits étudiés ici les cas de réécriture ne sont pas rares ; on a assez souvent deux voire trois versions de la même question[37]. Cependant, il n'est pas courant d'avoir quatre « écritures » du même texte dans un même cahier ; c'est pourquoi il m'a semblé utile de présenter ici ce cas particulier qui représente, si mon hypothèse est correcte, une pratique particulière : la préparation minutieuse d'une intervention orale suivie du rapport de cette intervention, une pratique qui était sans doute plus répandue qu'on pourrait le soupçonner sans avoir connaissance de ce genre de textes.

Pour conclure cette petite recherche, qui n'a montré que quelques exemples parmi tant d'autres, force est de constater que dans le milieu universitaire le phénomène de la réécriture était courant, aussi bien en ce qui concerne les commentaires philosophiques que pour les textes relatifs aux examens et cérémonies. Les raisons en étaient multiples et variées ; elles étaient souvent liées – on l'a vu – aux conditions de l'enseignement, mais elles découlaient aussi d'une constante assimilation de l'évolution de la recherche et de la simple exigence intellectuelle. Ce sont des traits marquants de la personnalité de Colette Sirat, à qui je dédie cette étude avec admiration et une profonde affection.

[35] Ms. lat. 16408 f. 116r ; ms. lat. 16409 f. 176r.

[36] Par exemple, après la formulation de la première *conclusio* il dit : « includit quatuor probanda sigillatim ».

[37] Cf. KALUZA, *op. cit.,* p. 73 n. 30, 76 n. 47, 77 n. 48, 80 n. 55, 81 n. 58.

XIV. De la joute dialectique à la dispute scolastique

Le thème de la distinction entre la dispute dialectique et la dispute scolastique m'a été inspiré par la lecture des textes appartenant à la *Logica modernorum*. Je n'y retrouvais pas du tout « ma » *disputatio* (la dispute scolastique que j'avais commencé à étudier) et c'est seulement à ce moment-là – et après la publication de ma première étude, *La 'disputatio' à la Faculté des arts de Paris* - que j'ai compris la différence entre les deux types de dispute. J'ai cherché alors des publications où cette distinction était clairement expliquée; ne les ayant pas trouvées, j'ai pensé qu'il était utile de la décrire moi-même, surtout devant un public spécialisé dans la logique médiévale.

J'exposai mes idées lors du colloque « 30 Years Logica modernorum » organisé à Amsterdam en 1997 en l'honneur du professeur L.M. de Rijk et pour marquer cet anniversaire de son étude pionnière. Tous mes auditeurs ne furent pas convaincus, mais le plus beau compliment fut une remarque faite par mon maître et ami L.M. de Rijk: « Je me demande si je l'aurais vu moi-même ». Cela m'a confortée dans ma conviction qu'une idée claire de la réalité de ces deux homonymes pouvait servir aux historiens de la philosophie. Les actes du colloque n'ont jamais paru. Je publie donc ici la communication en anglais que j'avais alors prononcée. Je l'ai placée à la suite d'une communication en français prononcée devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à Paris. Bien que le sujet soit le même, le traitement dans le premier article est plus général, car il est destiné à un public de non-spécialistes, tandis que dans le second il y a des passages qui ne sont pas dans le premier et des notes plus détaillées.

En ce qui concerne l'origine de la dispute scolastique, bien plus tardive que celle de la dispute dialectique, j'en ai parlé brièvement dans ma dernière étude sur la *disputatio*. En bref, son origine est multiforme. Il me semble qu'on peut distinguer au moins deux traditions parallèles, celle de l'interprétation des textes théologiques et celle des discussions juridiques. Dans le domaine de la théologie les questions se sont développées à partir de la *lectio,* la lecture

commentée des textes de base. Chez les juristes se sont développées très tôt, dans le deuxième quart du XII[e] siècle, des questions disputées à propos d'un *casus*, des questions qui ne concernaient donc pas l'interprétation d'un texte de base. Ces deux traditions se sont réunies dans le courant du XIII[e] siècle, sans doute lorsque la tradition théologique était déjà rejointe par les questions appartenant à l'enseignement des arts. L'enseignement des arts était étroitement lié à celui de la théologie et le développement de la dispute scolastique y est plus ou moins parallèle, bien que les questions disputées y apparaissent un peu plus tardivement. Cependant, la logique constitue un cas à part. La dialectique a naturellement joué un rôle essentiel dans l'argumentation et cela pour toutes les disciplines: au niveau des arguments, elle est omniprésente, fournissant les syllogismes et autres formes de raisonnement dont se servaient les participants aux disputes. D'autre part, la très vieille tradition des *questiones* ou *problemata* en histoire naturelle et en médecine consiste en des questions suivies de réponses, sans véritable discussion, tandis que le développement de la dispute scolastique dans l'enseignement de la médecine, plus tardive, semble suivre l'exemple des questions théologiques, en tout cas selon l'état actuel des connaissances. Finalement, on a bien l'impression d'assister à un processus d'harmonisation qui fait qu'on a pu parler de « la *disputatio* » médiévale (voir *Queritur utrum*, pp. 261-262).

p. 515 – Pour les *Flores biblici,* cf. ci-dessous article XIVa, p. 309.

COMMUNICATION

DE LA JOUTE DIALECTIQUE À LA DISPUTE SCOLASTIQUE[1]

Lorsqu'on étudie les sources de l'histoire des universités médiévales, on rencontre partout les termes *disputatio* et *disputare*. Tant dans les statuts que dans les textes résultant de l'enseignement, ces termes se retrouvent régulièrement et ils semblent faire pendant au couple *lectio* et *legere*. La lecture commentée des textes faisant autorité et la dispute sont des pratiques d'un âge vénérable. On a l'impression que dans cette institution nouvelle qu'est l'université médiévale on continue d'employer des méthodes d'enseignement anciennes.

La dispute a une longue histoire : on trouve les joutes oratoires en Mésopotamie comme en Égypte, en arabe et en hébreu comme en grec et en latin. Elles prennent notamment la forme de ce que l'on appelle dans d'autres langues « Streitgespräche » ou « Dispute Poems », un genre littéraire bien connu[2]. La dispute de caractère dialectique existait également dans l'Antiquité : dans les écoles des philosophes grecs, les élèves s'exerçaient dans la discussion dialectique, exercices comparables à ceux qui étaient pratiqués dans les écoles des rhéteurs. En dialectique, il s'agit d'un duel verbal entre deux opposants suivant certaines règles : l'un des deux opposants défend une thèse et l'autre essaie de le pousser à la contradiction, chacun des deux cherchant à l'emporter. Ces duels n'étaient pas sujets à un jugement officiel, mais ils pouvaient se dérouler en public. Il semble que c'est Protagoras qui a le premier organisé ce genre de combats[3]. La joute dialectique a été décrite par Aristote dans le hui-

1. Cette communication reprend les résultats d'une recherche menée en vue du colloque « 30 Years Logica Modernorum », qui a eu lieu à Amsterdam, en novembre 1997, en l'honneur du professeur L. M. de Rijk.

2. Cf. G. J. Reinink, H. L. J. Vanstiphout éd., *Dispute Poems and Dialogues in the Ancient and Mediaeval Near East*, Louvain, 1991.

3. Cf. P. Hadot, « Philosophie, Dialectique, Rhétorique dans l'Antiquité », *Studia Philosophica* 39, 1980, p. 146 sq. ; F. Desbordes, *La rhétorique antique*, Paris, 1996, p. 69. Les exercices rhétoriques consistaient en deux monologues opposés, et non en questions et réponses, et ils concernaient un cas juridique. Dans le monde latin, ils étaient appelés *controversiae*.

tième livre des *Topiques*. On en trouve des traces notamment dans les *Tusculanae disputationes* de Cicéron[4].

Ce genre de disputes a probablement été pratiqué dans les écoles des dialecticiens depuis le haut Moyen Âge. Nous n'en avons pas gardé des rapports complets, mais nous avons des passages qui y font allusion à partir du IX^e^ siècle, notamment cette référence dans les *Enarrationes in Epistulas Pauli* de Rhaban Maur : « Dialectici, quorum Aristoteles princeps est, solent argumentationum retia tendere et vagam rhetoricae libertatem in syllogismorum spineta concludere. Hi ergo, qui in eo totos dies et noctes terunt, ut vel interrogent vel respondeant vel dent propositionem vel accipiant vel assumant, confirment atque concludant, quosdam contentiosos vocant, qui, ut libet, non ratione, sed stomacho disputent litigantium. Si igitur illi hoc faciunt quorum proprie ars contentio est, quid debet facere Christianus, nisi omnino fugere contentionem ? »[5] ; « Les dialecticiens, dont Aristote est le prince, ont l'habitude de tendre les filets des argumentations et d'enfermer la liberté débridée de la rhétorique dans les subtilités des syllogismes. Ceux-là même, qui passent des jours et des nuits à interroger ou à répondre ou à donner une proposition ou l'accepter ou l'assumer, à confirmer et à conclure, appellent belligérants ceux qui ne disputent pas en utilisant la raison, mais instinctivement (littéralement en latin : avec les tripes des querelleurs). Si eux, les dialecticiens, dont l'art est proprement dit la lutte, font cela, que doit faire alors un chrétien, sinon fuir totalement la lutte ? » On a ici les termes mêmes du duel verbal : *interrogare, respondere, dare propositionem, accipere propositionem, confirmare, concludere*.

Au XII^e^ siècle, les références à ce genre d'exercice deviennent nombreuses, en particulier dans les écrits des théologiens qui se méfient de l'aspect mondain du duel dialectique, par exemple : « Huius insultationis timorem habeant seculares arcium disputatores, quorum est velle magis videri sapientes quam esse, humano favori studere quam communi utilitati »[6] ; « C'est ce reproche que doivent craindre ceux qui pratiquent la dispute séculière des arts, ceux qui veulent davantage paraître savants que l'être, prêter plutôt attention à la faveur des hommes qu'à l'utilité commune ».

4. Cf. P. Moraux, « La joute dialectique d'après le huitième livre des *Topiques* », dans *Aristotle on Dialectic. The Topics*, G. E. L. Owen éd., Oxford, 1968, p. 305 sqq.

5. *PL* 112, col. 689. Pour les exercices de la *controversia* rhétorique, cf. notamment Richer, *Histoire de France*, R. Latouche éd., II, Paris, 1937, 48, p. 56, à propos de Gerbert d'Aurillac : « Qua (*sc.* rhetorica) instructis sophistam adhibuit ; apud quem in controversiis exercerentur ac sic ex arte agerent ut praeter artem agere viderentur, quod oratoris maximum videtur. »

6. Sermon prêché à Saint-Victor par un certain « magister Henricus », ms. Paris, BnF lat. 16461 f° 24 (seconde moitié du XII^e^ s.).

Notons en passant que les débats publics entre deux adversaires, dont on trouve mention à partir du X^e^ siècle[7], s'inspirent sans doute de cette dispute dialectique pratiquée dans les écoles. On peut citer en exemple le débat entre Gerbert et Otric devant l'empereur Otton II à propos notamment de la division de la philosophie, débat qui a été décrit par Richer[8]. On y trouve des expressions familières : « certamen », « opponere », « proponere », « solvere », « maiorem controversandi animum in contrarium movere ». Cependant, il s'agit ici d'une controverse à propos de questions d'intérêt philosophique, plus que d'un duel selon les règles strictes de la dialectique. N'oublions pas que le terme *disputatio*, qui désigne ce débat comme d'autres du même genre, est polyvalent et s'applique aussi bien à des discussions doctrinales — comme celles entre juifs et chrétiens —, et aux dialogues de tout genre qu'aux disputes plus techniques dont nous parlons ici.

La dispute dialectique proprement dite a trouvé sa place, à partir du XII^e^ siècle, dans un domaine nouveau, la *logica moderna*, dont on dit parfois qu'elle est issue des « silences d'Aristote ». Dans les textes de ce genre[9], le terme *disputatio* se réfère à la discussion entre deux opposants — l'*opponens* et le *respondens* — qui est l'objet des *artes disputandi*. Abélard définit cette dispute ainsi : « Quippe disputatio non est realis pugna vel perscrutatio unius hominis in cognitione, sed altercatio et contentio ratiocinantium de proposita quaestione probanda vel improbanda »[10]; « En effet, la dispute n'est pas une lutte réelle ni la recherche de la connaissance par un seul homme, mais elle est un débat et une polémique entre ceux qui raisonnent à propos d'une question qui est proposée et qui doit être prouvée ou réfutée ». Elle procède selon les règles de la dialectique ; son but est l'exercice dans l'argumentation correcte. Ce genre de disputes a évolué au cours du XII^e^ siècle[11]. Vers 1200, elle a une structure organisée en *positio, oppositio* et *responsio* ; l'*oppositio* est divisée en trois éléments : *propositio, interrogatio* et *conclusio*, et la *responsio* peut prendre trois formes : *concessio* (quand l'ad-

7. Cf. notamment A. Cantin, « Sur quelques aspects des disputes publiques au XI^e^ siècle latin », dans *Études de civilisation médiévale (IX^e^-XII^e^ s.). Mélanges offerts à Edmond-René Labande*, Poitiers, 1974, p. 89-104.

8. Cf. Richer, *op. cit.* (n. 5), 55-65 p. 68-80. Cf. A. Cantin, *Foi et dialectique au XI^e^ siècle*, Paris, 1997, p. 40 sq.

9. Il faut se référer avant tout à l'œuvre monumentale de L. M. de Rijk, *Logica Modernorum*, 3 vol., Assen, 1962-1967.

10. Pierre Abélard, *Super Topica Glossae*, M. Dal Pra éd., *Scritti filosofici*, Rome-Milan, 1954, p. 305, 15-17.

11. Cf. L. M. De Rijk, *Die mittelalterliche Traktate De modo opponendi et respondendi* (Beiträge zur Geschichte der Philosophie und Theologie des Mittelalters, N. F. 17), Münster, 1980, p. 73-76.

versaire a dit quelque chose de vrai), *contradictio* (quand il a dit quelque chose de faux) ou *prohibitio* (quand il a dit une chose qui n'est pas claire, pas nécessaire ou ambiguë)[12]. Au XIII^e^ siècle, la technique de ce genre de disputes s'est encore développée : l'*ars obligatoria* semble être la dernière étape dans cette évolution[13]. Les *obligationes* sont en effet des discussions dans lesquelles un *opponens* essaie de conduire le *respondens* à accepter des propositions contraires à la thèse qu'il s'est « obligé » à défendre. Citons un exemple pris dans un traité sur cette matière, les *Obligationes parisienses*, datant de la première moitié du XIII^e^ siècle[14] :

> « [L'*opponens* dit au *respondens*] Il est possible que tu concèdes que Socrate est un âne. Et posons que c'est possible. Ensuite [l'*opponens* dit] ainsi : " Socrate est un âne ". Si [le *respondens*] : le concède, le temps doit céder [autrement dit : le match est terminé. L'*opponens* dit au *respondens*] : " Tu as concédé une chose impossible, tandis qu'une position possible t'a été proposée. " Si [le *respondens*] nie, ensuite [l'*opponens* dira] ainsi : " tu réponds que c'est faux ; or c'est quelque chose de vrai qui ne s'oppose pas [à la réalité]. Donc, il faut le concéder ". S'il concède cela, il faut faire l'inférence à l'encontre : " donc tu nies que Socrate soit un âne. Donc, tu ne concèdes pas que Socrate est un âne. Que le temps cède [tu as perdu]. Tu as concédé l'opposé de ce qui a été posé au début. Donc, [tu as répondu] mal. ". »

Nous laissons de côté d'autres manières de procéder.

> « Solution. La position doit être acceptée. Et après avoir nié que Socrate soit un âne il faut concéder ceci : " tu réponds : c'est faux ". Et il ne s'en suit pas " donc tu nies que Socrate soit un âne ". Car je peux répondre " c'est faux ", sans nier que Socrate soit un âne. » Etcetera.

Comme on le voit, le sophisme est cité pour illustrer les règles du jeu concernant la *positio*, l'énoncé préliminaire qu'il s'agit de défendre. Comme le dit l'auteur d'un de ces traités, le but de ce genre d'exercices est la gloire ou la victoire, les moyens sont l'ar-

12. Cf. l'*Ars Emmerana*, L. M. De Rijk éd., *Logica Modernorum* II, 2, p. 148.

13. Cf. notamment H. A. G. Braakhuis, « Obligations in Early Thirteenth Century Paris : The *Obligationes* of Nicholas of Paris (?) (Ms Paris, B.N. lat., 11.412) », *Vivarium* 36/2, 1998, p. 157 sqq.

14. L. M. De Rijk éd., « Some Thirteenth Century Tracts on the Game of Obligation, Part II : The *Obligationes parisienses* found in Oxford, Canon. Misc. 281 », *Vivarium* 13, 1975, p. 36 sqq. Cité dans mon étude *La « disputatio »* (voir *infra* n. 18), p. 89 sq.

gumentation dialectique ou sophistique[15]. En fait, il s'agit de tester et enseigner les règles des conséquences ou des inférences dans le domaine de la dialectique.

Cependant, la description donnée ici ne correspond pas du tout à ce que nous savons des questions disputées, celles dont parlent les historiens des universités et qui sont le résultat de la *disputatio* mentionnée dans les statuts universitaires.

Cette dispute scolastique — je l'appellerai ainsi pour plus de clarté — fut l'une des principales méthodes d'enseignement dans les universités du Moyen Âge. Rappelons brièvement les traits principaux de son histoire : elle s'est développée à partir de la *questio*, dans le courant du XII[e] siècle. A propos des textes de base que l'on lisait et commentait, des questions étaient posées et résolues au moyen d'une argumentation dialectique. Plus tard, la question disputée se détacha de la lecture pendant les cours et devint un exercice indépendant[16].

La *disputatio* et le résultat écrit, la *questio disputata*, concernent toutes les disciplines enseignées. La dispute théologique est certainement la plus connue, mais le même phénomène existait en médecine, chez les juristes et à la Faculté des arts. On s'est demandé dans quelle discipline cette méthode s'est manifestée d'abord. Certains défendent l'antériorité de la dispute juridique, d'autres soulignent l'ancienneté des questions théologiques, d'autres encore prétendent que les dialecticiens furent les premiers à manier cet outil de recherche et d'enseignement. Il faut poser le problème d'autre manière et distinguer au moins deux types de dispute.

La dispute scolastique n'est pas un duel entre deux opposants, mais la discussion d'une question, au moyen d'outils dialectiques, qui se déroule entre le maître et ses étudiants ou entre plusieurs maîtres et bacheliers.

Elle diffère de la dispute mentionnée plus haut — que j'appellerai désormais la dispute dialectique — sous plusieurs aspects. D'abord, il s'agit ici de la discussion d'une question suggérée, au moins à l'origine et en partie aussi plus tard, par la lecture des

15. Dans le prologue l'auteur anonyme d'un des traités sur les *Obligationes* répond à la question suivante : dans quel genre de *disputatio* (parmi les quatre genres distingués par Aristote) doit être classée l'*obligatio* : « Dicendum quod duobus modis potest considerari ista disputatio. Vel secundum modum procedendi, et sic sub dialectica continetur... Si vero consideretur in relatione ad finem vel ad cavillationes et cautelas quibus utitur, sic est sub sophistica, quia propter hoc quod exercitatum reddit, est ad gloriam vel ad victoriam » (H. A. G. Braakhuis, *art. cit.* [n. 13], p. 171).

16. A propos de la *disputatio* scolastique, voir B. C. Bazàn, G. Fransen, D. Jacquart, J. W. Wippel, *Les questions disputées et les questions quodlibétiques dans les Facultés de théologie, de droit et de médecine* (Typologie des Sources du Moyen Âge occidental, 44-45), Turnhout, 1985.

textes de base ; souvent ces questions concernent des difficultés ou des contradictions, apparentes ou réelles, dans le texte commenté ou des interprétations contradictoires. Deuxièmement, la dispute scolastique a comme objectif de trouver la bonne réponse à la question, de déterminer ou d'enseigner la vérité, tout en prenant en compte les diverses facettes du problème, les diverses réponses possibles ; elle se sert de l'argumentation dialectique, en particulier de syllogismes, à cette fin seulement[17]. Troisièmement, la structure de base de ce genre de dispute est totalement différente : après la formulation de la question on donne des arguments pour la réponse affirmative et la réponse négative, puis le maître présente sa solution — souvent il défend l'une des réponses données, mais il peut aussi choisir une troisième voie en procédant par distinction — et il réfute les arguments qui vont à l'encontre de cette opinion[18]. Finalement, sous sa forme pleinement développée, elle implique la participation d'au moins trois personnes : le maître, qui propose la question, préside la discussion et présente sa *determinatio*, le *respondens*, qui donne une solution préliminaire, et l'*opponens*, qui attaque les arguments avancés[19]. Dans les disputes importantes, comme les *disputationes sollemnes* qui réunissent tous les maîtres et étudiants de la Faculté, on voit intervenir plusieurs *respondentes* et *opponentes*.

La dispute scolastique est aussi le résultat d'une tradition différente de celle de la dispute dialectique ; comme je l'ai déjà indiqué, elle s'est développée à partir de la *questio*, la question posée durant la lecture des textes, qui faisait à l'origine partie de la *lectio*[20]. Cette pratique est à distinguer, me semble-t-il, du dialogue scolaire entre le maître et son disciple, une vieille méthode d'enseigner les disciplines, que l'on trouve par exemple chez Alcuin ou Adélard de Bath[21], car il s'agit ici de questions liées à l'interprétation d'un texte et non de matières présentées sous forme de dialogue. Au début, une *questio* consistait en une question et une réponse simple, parfois suivie d'une ou plusieurs objections ; ensuite, sa structure devint plus complexe, car, sous l'influence de

17. Ce but est souvent exprimé explicitement, cf. par exemple Godefroid de Fontaines, *Quodlibet* XII, 5, cité par L. Bianchi, « Censure, liberté et progrès intellectuel à l'Université de Paris au XIII^e^ siècle », *Archives d'Histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge* 63, 1996, p. 92. Sous cet aspect, elle ressemble à la *disputatio* ou argumentation dialectique mentionnée notamment par Augustin (voir *infra* n. 28).

18. Pour le développement de la structure de la *disputatio*, cf. mon étude *La « disputatio » à la Faculté des arts de Paris (1200-1350 environ)* (Studia Artistarum, 2), Turnhout, 1995.

19. A propos de l'apparition de l'*opponens* et du *respondens* dans ce genre de dispute, voir Bazàn *et al.*, *op. cit.* (n. 16), p. 39-42.

20. Cf. par exemple A. Kenny, J. Pinborg, dans *Cambridge History of Later Medieval Philosophy*, p. 25.

21. Cf. P. Riché, *Écoles et enseignement dans le haut Moyen Âge*, Paris, 1979, p. 229 sqq.

la dialectique, des arguments, souvent présentés sous forme de syllogismes, furent introduits pour les deux réponses possibles.

Un exemple précoce de cette tradition est un texte appelé *Flores biblici*, datant probablement de la première moitié du XII^e^ siècle[22]. Il contient des discussions de questions suggérées par la lecture de la Bible et des Pères, discussions comprenant des arguments sous forme de syllogismes et des objections à ces arguments. A la fin des *Flores*, dans le seul manuscrit dans lequel ils ont été conservés, on trouve quelques définitions brèves des termes *doctrina, scientia, studium, diffinitio* et *disputatio*[23]. Sous cette dernière sont énumérés les éléments de la dispute dialectique de cette époque : *interrogatio, affirmatio, negatio, argumenta, argumentationes, conclusiones*[24]. Ainsi, nous avons dans le même manuscrit un exemple de *questiones* théologiques et une référence explicite à la dispute dialectique, une trace de la vieille tradition des joutes dialectiques à la suite de l'ébauche de quelque chose de nouveau.

Au cours du XIII^e^ siècle, la dispute scolastique se développa en une méthode de recherche et d'enseignement nouvelle et efficace. Les maîtres s'en servaient d'une part pour discuter de problèmes importants avec leurs collègues, dans le but d'arriver par la discussion à la solution vraie de questions réelles, d'autre part pour enseigner à leurs élèves l'essentiel des disciplines tout en montrant pourquoi et comment ils arrivaient à leurs conclusions. Les étudiants, tout en s'exerçant dans le maniement de cet instrument dans le rôle d'*opponens* et de *respondens*, apprenaient ainsi les matières de façon raisonnée[25].

Résumons le cheminement d'une de ces disputes, dirigée par Siger de Brabant vers 1270, d'après la rédaction faite par le maître lui-même probablement sur la base d'une *reportatio* (des notes prises par un assistant)[26]. La question, concernant un problème de logique, à savoir les rapports entre le particulier et le général, est formulée (ici à propos d'un sophisme, ce qui est fréquent à Paris durant cette période) : « Posons la question : la proposition suivante est-elle vraie : l'homme est un animal, si aucun homme n'existe. » Deux arguments sont donnés pour la réponse négative : « Et il semble que non, parce que, si l'homme n'est pas existant,

22. Cf. L. M. De Rijk, *op. cit.* (n. 11), p. 73 sq. La date proposée par De Rijk, vers 1100, est probablement un peu trop haute.

23. Ms. München, Clm 686 f^r^ 114.

24. Les mêmes éléments sont cités dans les *Excerpta Norimbergensia*, cf. L. M. De Rijk, *op. cit.* (n. 12), II, 2 p. 127-130.

25. Saint Thomas souligne l'importance de cette méthode d'enseignement, qui emploie des arguments cherchant la racine de la vérité et qui fait comprendre le pourquoi et le comment (*Quodlibet* IV, 9, 3) ; cf. O. Weijers, *La « disputatio »*, *op. cit.* (n. 18), p. 116.

26. Il s'agit de la question à propos du sophisme *Homo est animal nullo homine existente*, éditée par B. C. Bazàn, *Siger de Brabant. Écrits de logique, de morale et de physique*, Louvain-Paris, 1974, p. 53-59, et citée dans mon étude *La « disputatio »*, *op. cit.* (n. 18), p. 65 sq.

l'homme n'est pas un animal, parce que... », puis trois arguments pour la réponse affirmative : « Contra, Aristoteles vult... », etcetera. Ces arguments préliminaires sont fondés sur le raisonnement et, pour l'un d'entre eux, sur l'autorité d'Aristote. Le maître note d'ailleurs ici dans sa rédaction que pour trouver la vérité, il ne sert à rien d'avancer des arguments manifestement faux, seuls sont valables ceux qui sont prouvés. Et il ajoute : « Dans cette matière diverses personnes ont dit des choses diverses. » Ensuite, un premier *respondens* intervient en prenant position pour la réponse négative, mais sa solution est immédiatement attaquée par un *opponens* ; plusieurs autres *respondentes* présentent ainsi leur réponses provisoires, variantes de la réponse affirmative, et sont attaqués à leur tour par des *opponentes*. Certaines de ces réponses ont sans doute été ajoutées par le maître pendant sa rédaction, en tout cas celle qui se réfère à Albert le Grand. C'est alors seulement que le maître présente sa *determinatio* ou solution. Il commence par une introduction et l'explication de la cause du problème, ensuite il présente sa solution, optant pour une réponse plus nuancée : la bonne réponse est ici ni oui ni non, mais les deux à la fois ou ni l'une ni l'autre ; il explique pourquoi et résume son opinion sur la cause ancienne de la différence de vue à propos de ce problème. Finalement, au lieu de réfuter un par un les arguments préliminaires, ce qui est d'usage et ce qu'il a sûrement fait pendant la séance réelle de la *determinatio*, il se borne à constater : « Par cela ce qu'il faut dire à propos des objections est clair. » Et il ajoute une autre note moralisante : il faut s'en tenir à cette opinion et renoncer dans cette matière aux paroles vaines ; trop disputer mène à dire des choses étrangères à la réalité.

On le voit : la technique de la question disputée n'est pas la même que celle employée dans les joutes dialectiques. Cependant, les acteurs de la dispute scolastique se servent d'instruments dialectiques élaborés et testés dans les joutes. Ainsi donc la dispute scolastique, originaire d'un contexte très différent, doit son développement en partie à la naissance de la *logica moderna*, ce qui se conçoit aisément puisque les philosophes et théologiens participant aux disputes scolastiques avaient très probablement été exercés dans les techniques dialectiques, y compris la dispute dialectique.

Dans le contexte de la Faculté des arts, où la dialectique fut enseignée parmi les autres disciplines, on rencontre naturellement les deux types de dispute décrits ici. Ainsi, on peut citer des exemples de questions disputées comprenant des références à la dispute dialectique[27]. D'autre part, dans les textes se rapportant à

27. Cf. par exemple les questions de Peter Bradlay sur les *Analytica Priora*, E. W. Synan éd., dans *Mediaeval Studies* 30, 1968, p. 12 sq.

la *logica moderna* on trouve parfois des questions — accompagnées d'une argumentation et d'objections — qui ressemblent dans une certaine mesure aux questions disputées. Fonctionnant dans la même Faculté, pratiquées par les mêmes personnes, les deux genres de disputes n'étaient pas séparées par des barrières infranchissables.

Pour résumer, en étudiant les statuts et les textes de la Faculté des arts, on constate que la *questio disputata* y est partout présente et que la *disputatio*, la discussion d'une question disputée, y fonctionne comme méthode d'enseignement, méthode de recherche et instrument d'examen. Mais en même temps, dans cette Faculté ou peut-être dans des écoles préparatoires, on pratiquait cette autre forme de *disputatio*, non pas issue de la lecture des textes, mais des exercices dialectiques.

Ainsi, il faut distinguer deux genres de disputes issus de deux traditions différentes. Ils ont souvent été confondus, et continuent à être confondus, à cause de leur appellation commune : les termes *disputatio* et *disputare*, outre leurs emplois plus généraux désignant notamment dialogue, discussion, traitement d'un problème ou argumentation dialectique[28], ont été appliqués aussi à ces deux techniques. De plus, les termes *respondens* et *opponens* furent utilisés dans les deux cas. La confusion était facile, d'autant plus que les deux disputes fonctionnaient dans le même contexte universitaire.

La dispute dialectique a certainement les racines les plus anciennes. Mais la dispute scolastique, tout en se servant de la dialectique et des techniques d'argumentation développées dans la dispute dialectique, l'a dépassée et est devenue un instrument pour l'analyse de problèmes réels et la principale méthode de recherche des universités médiévales.

*
* *

M. Marc PHILONENKO, membre de l'Académie, présente les observations suivantes :

« La belle communication de Madame Olga Weijers soulève le problème des origines, pour une part orientales, de la *disputatio*

28. C'est dans ce dernier sens que l'emploient par exemple Augustin et Lanfranc, cf. Cantin, *op. cit.* (n. 8), p. 36 sq. Cette *disputatio* ou argumentation dialectique est appliquée à la solution de problèmes par une seule personne et a pour but d'établir la vérité.

médiévale. On peut songer à la littérature sapientale parthe et tout particulièrement à la " littérature de joute ", dont un exemple fameux a été repris dans un deutérocanonique (*I Esdras* 3,1-4, 41). Dans ce petit conte des " Trois Pages de Darius ", un sujet est mis au concours entre les trois pages du roi : qui est le plus grand du vin, du roi ou des femmes ? Chacune des pages défend son point de vue. Le premier répond : le vin ; le deuxième : le roi ; le troisième : les femmes, mais la vérité triomphe de tout. On a là, sans nul doute, un beau modèle de *disputatio* antique[1]. »

MM. Bernard GUENÉE, Daniel GIMARET, Jean DELUMEAU, François CHAMOUX, Jacques FONTAINE et Robert TURCAN, ainsi que MM. Jacques Verger et Jean-Pierre Mahé, correspondants de l'Académie, interviennent après cette communication.

XIVa. *Logica modernorum* and the Development of the *Disputatio*

The study of texts related to *logica modernorum* has been flourishing since some decades, but little attention has been given to the intellectual and institutional context.

For a long time, the relationship between *logica modernorum* and university teaching has remained obscure. In the curriculum of the arts faculty, at least during the 13th century, there seems to be no room for this kind of texts[1]. Some had already noted that they must have been studied in the beginning of the curriculum[2]. Recently, Henk Braakhuis has suggested that they may have been taught in preparatory schools[3]. In any case, this logical teaching also served the participants in official university disputations, as for instance in *disputationes sollemnes*[4].

1. They are not mentioned in the teaching programs found in the statutes of this century. *Summule* have been taught from the end of the 13th century onwards, see S. Ebbesen and I. Rosier-Catach, *Le* trivium *à la Faculté des arts*, in O. Weijers and L. Holtz (eds.), *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII^e-XV^e siècles)*, Turnhout 1997, pp. 123-124. But it is not clear in which context they have been taught.
2. See for instance Alfonso Maierù, *University Training in Medieval Europe*, transl. and ed. by D.N. Pryds, Leiden / New York / Köln 1994, p. 134: "sophisms involving logico-linguistic problems would originally belong to *logica modernorum*, which was studied at the beginning of the curriculum, because these exercises served to sharpen the student's faculties in the early years".
3. H.A.G. Braakhuis, *Logica Modernorum as a Discipline at the Faculty of Arts of Paris in the Thirteenth Century*, in O. Weijers and L. Holtz (eds.), *L'enseignement des disciplines* (*op. cit.* n. 1), pp. 134-142.
4. See for instance the XIIIth-century treatise *De medii inventione*, whose anonymous author explicitely refers to this kind of disputations: "Quoniam iocundum et gloriosum est sophisticis propositionibus abundare in solemnibus disputationibus ad construendum vel destruendum aliquod problema et sophisticis argumentationibus posse obviare velociter, idcirco de medii inventione aliquid dicamus, quo copiam et idoneitatem argumentationibus possimus comparare" (ms. Paris, BnF lat. 3535 f° 12^va, ed. S. Ebbesen, *Logicalia from Parisian Manuscripts*, dans *CIMAGL* 65 (1995) p. 348).

Another point that has not been clear until now is the relationship between *logica modernorum* and the *disputatio*. In this paper, I will argue that there are two different genres of *disputatio*, with two different traditions. The first genre consists in dialectical exercises between two opponents, the other in academic disputations between a master and his students or between several masters and bachelors. They have often been confused because of their identical Latin name:*disputatio*. For reasons of convenience I will call them here "dialectical disputation" and "scholastic disputation", although the latter type, of course, is also based on dialectical reasoning.

The dialectical disputation

In *logica modernorum* texts the terms *disputatio* and *disputare* are in frequent use. However, as far as I can see, they always refer in this context to the discussion between two opponents according to the rules of dialectic, especially to the rules laid down by Aristotle in the eighth book of the *Topics*. It is this kind of disputation that is the object of the *artes disputandi*. In the logical compendia edited by de Rijk, the practice of the art of disputation is the central theme of discussion and, as the editor has noted, is considered as constituting the centre of dialectic[5].

In this kind of texts, the *disputatio* is explicitly described as a discussion between an *opponens* and a *respondens* and the genre is divided into four types of disputation. For instance:

> Quatuor sunt genera disputationis: temptativum, doctrinale, dialeticum, sophisticum. Temptativum est illud in quo causa temptandi sermo conseritur. Doctrinale est illud quod fit ad doctrinam. Dialeticum est illud in quo probatur esse quod [non] est, vel non esse quod non est. Sophisticum est illud in quo probatur conveniens quod contradicitur"[6].

5. L.M. DE RIJK, *Logica Modernorum*, II, pp. 157-158, 162-164. This is also the case, for instance, of Adam du Petit Pont's *Ars disserendi* (ed. L. MINIO-PALUELLO, Rome 1956). Cf. the anonymous master of the *Barcelona Compendium*, who says that "disputation is an essential part of dialectic only when dialectic is used for intellectual training (*exercitatio*) or casual encounters (*obviatio*)" (cf. C. LAFLEUR, *Logic in the 'Barcelona Compendium'*, in K. JACOBI (ed.), *Argumentationstheorie. Scholastische Forschungen zu den logischen und semantischen Regeln korrekten Folgerns*, Leiden/New York/Köln 1993 (Studien und Texte zur Geistesgeschichte des Mittelalters 38) pp. 90-94).

6. L.M. DE RIJK, *Logica Modernorum* II pp. 157-158, 162-164. This is also the case, for instance, of Adam du Petit Pont's *Ars disserendi* (ed. L. MINIO-PALUELLO, Rome 1956). Cf. the anonymous master of the *Barcelona Compendium*, who says that "disputation is an essential part of dialectic only when dialectic is used for intellectual training (*exercitatio*) or casual encounters (*obviatio*)" (cf. LAFLEUR, *Logic in the 'Barcelona Compendium'*, pp. 90-94).

These four types, which are of course derived from Aristotle's *Sophistici Elenchi*, are found in numerous texts of the twelfth and thirteenth centuries, not only in commentaries on this Aristotelian text[7]

The type called above *doctrinale* can also be called *disputatio demonstrativa* or *didascalica*[8]. Its aim is to teach (or to learn) the *propria principia* of a discipline by way of a discussion between master and pupil, as is clear for instance from the following explanation:

> Demonstrativa disputatio est que sillogizat ex propriis principiis cuiusque discipline, non ex his que respondenti videntur ...
>
> Item opponitur. In demonstrativa disputatione non est nisi unus qui proponit aliquod dubium et ipse idem sine interrogatione et responsione probat illud, ita quod nullus est ibi respondens. Igitur falsum est quod sillogizet non ex his que videntur respondenti, cum nullus sit ibi respondens.
>
> Ad quod dicimus quod non proprie accipitur ibi 'respondens', scilicet quod actu respondeat, sed dicitur 'respondens' quod debet respondere quasi audiens »[9].

Another commentary is still more explicit:

> Solutio: 'Respondens' hic accipitur idest audiens qui stat quasi respondens ... Hec autem disputatio proprie pertinet ad magistros"[10].

So, this kind of disputation is between a *magister* and an *audiens* or pupil. It is not a dialectical joust. Still, like the other types, it is a disputation between two persons and it concerns dialectical rules. Generally speaking, the

7. *Excerpta Norimbergensia* (*ca.* 1150), ed. L.M. DE RIJK, *Logica Modernorum* II, 2, p. 123. For a discussion of the four types, see *ibid.*, I, pp. 91-92. In the *Ars Emmerana*, (*ca.* 1200; *ibid.* II, 2 p. 148) the four types are described as follows: « Disputationis quatuor sunt species: demonstrativa, temptativa, dialetica, sophistica. Demonstrativa disputatio est que fit ex principiis proposite discipline ad scientiam. Dialetica disputatio est que fit ex probabilibus ad fidem, alteram colligens partem contradictionis. Temptativa est que fit ad experientiam ex his <que> videntur respondenti. Sophistica est que fit ex eis que videntur esse probabilia et non sunt» . Sometimes, only three types are mentioned, as in Adam du Petit Pont's *Ars disserendi*: 'Quoniam igitur in diversis disputationum generibus diversis principiorum generibus utendum, que et quot disputationum genera premonstrandum. Sunt autem tria: primum exercitativum, secundum contentiosum, tertium inquisitivum. Est autem inquisitivum quod ad sciendum, contentiosum quod ad vincendum, exercitativum quod ad utriusque dictorum usu abundandum' (ed. L. MINIO-PALUELLO, Rome 1956, p. 19).
8. Cf. DE RIJK, *op. cit.*, p. 91.
9. *Summa Sophisticorum Elencorum*, ed. L.M. DE RIJK, *Logica Modernorum* I, pp. 269-272.
10. *Glose in Arist. Soph. El.*, *ibid.* p. 201. See also Radulphus Brito (quoted by L.M. DE RIJK, *Die mittelalterliche Traktate De modo opponendi et respondendi*, *op. cit.* (article XIV n. 11) p. 58): "Si autem accipiatur 'opponens' in disputatione doctrinali ... opponens in tali disputatione est docens et respondens est addiscens sive discipulus".

dialectical disputation is a duel, or, as Abelard says: "altercatio et contentio ratiocinantium de proposita quaestione probanda vel improbanda"[11]. It is not about truth, but about the correctness of argumentation.

The dialectical disputation underwent an evolution in its structure, as de Rijk has shown[12]. In the beginning of the twelfth century, the elements of the disputation are said to be - apart from *oppositio* and *responsio* - *interrogatio, propositio, affirmatio, negatio, argumenta, argumentatio, conclusiones*[13], but it is not clear if every disputation contains all these elements and in which order. About 1200, the disputation seems to have a more organized structure, consisting of *positio, oppositio* and *responsio*, while the *oppositio* is in turn divided into three elements: *propositio, interrogatio* and *conclusio*, and the *responsio* can take three forms: *concessio* (when something true is said), *contradictio* (when something false is said) or *prohibitio* (when something unclear, unnecessary or ambiguous is said)[14]. In the thirteenth century, the technique involved was further developed. The *ars obligatoria* seems to be the ultimate form - or at least one of the ultimate forms - of this kind of disputations, *obligationes* constituting a logic of disputation[15].

As far as I know, we do not have concrete examples of this kind of disputation before the twelfth century. However, the genre itself is much older and can be traced back to antiquity. In the schools of Greek philosophers, pupils were exercised in dialectical discussions, just as in the rhetorical schools there were rhetorical exercises. In the dialectical discussions, one of the two opponents defends a thesis against the other, who tries to bring him to contradiction. These duels were not subject to official judgement, but they could be public[16]. Protagoras seems to have been the first to organise this kind of verbal struggles[17]. Apart from the description in book eight of the *Topics*, examples can be found in Cicero's *Tusculanae disputationes*[18].

11. PETER ABELARD, *Super Topica glossae*, ed. M. DAL PRA, Firenze 1969., p. 305.
12. L.M. DE RIJK, *Die mittelalterliche Traktate*, (*op. cit.* n. 13), pp. 73-76.
13. For instance in the *Excerpta Norimbergensia*, cf. DE RIJK, *Logica Modernorum* II, 2 pp. 127-130.
14. *Ars Emmerana*, ed. L.M. DE RIJK, *Logica Modernorum* II, 2 p. 148; see the scheme given by De Rijk in his study mentioned n. 9.
15. See for instance E. STUMP, *The Logic of Disputation in Walter Burley's Treatise on Obligations*, in *Synthese* 63 (1985) pp. 355-374.
16. During the Middle Ages also, the dialectical disputation could be public, cf. L.M. DE RIJK, *Logica Modernorum* I, p. 403.
17. Cf. F. DESBORDES, *La rhétorique antique*, Paris 1996, p. 69. The rhetorical exercises consisted of two opposing monologues instead of questions and answers, and discussed a juridical casus. In the Latin world, they were called *controversiae*.
18. Cf. P. MORAUX, *La joute dialectique d'après le huitième livre des Topiques*, in G.E.L. OWEN (ed.), *Aristotle on Dialectic. The Topics*, Oxford 1968, pp. 305-307.

In the Middle Ages, the dialectical - as well as the rhetorical - exercises continued to exist, as we learn from some references in contemporary literature, from the ninth century onwards[19]. During the twelfth century, these exercises are very often referred to, for instance by John of Salisbury, Peter Abaelard, Hervé of Bourg-Dieu[20], as well as by some theologians who despise the mundane side of the dialectical duels, for instance:

> Huius insultationis timorem habeant seculares arcium disputatores, quorum est velle magis videri sapientes quam esse, humano favori studere quam communi utilitati »[21].

Before the twelfth century, the technique of the dialectical disputation seems to have been applied occasionally to discuss theological and juridical questions[22]; but mainly, this kind of disputation concerns logic and grammar, as the documents, preserved from the beginning of the twelfth century onwards, attest to[23]. And the central place occupied by the dialectical disputation in texts related to *logica modernorum* suggests that *logica modernorum* is at the origin of this development.

19. Cf. RHABANUS MAURUS, quoted by A.M. LANDGRAF, *Zur Technik und Überlieferung der Disputation*, in *Collectanea Franciscana* 20 (1950) pp. 173-174 n. 1: "Dialectici, quorum Aristoteles princeps est, solent argumentationum retia tendere et vagam rhetoricae libertatem in syllogismorum spineta concludere. Hi ergo, qui in eo totos dies et noctes terunt, ut vel interrogent vel respondeant vel dent propositionem vel accipiant vel assumant, confirment atque concludant, quosdam contentiosos vocant, qui, ut libet, non ratione, sed stomacho disputent litigantium ». (*Enarrationes in Epist. Pauli*, *PL* 112, 689). See also M. GRABMANN, *Geschichte der Schol. Methode*, II, pp. 16-17. These disputations should not be confused with the "Streitgespräche" ("Combats", ...), a well-known literary genre, nor with the public *disputationes* between two opponents about religious questions: in these cases, *disputatio* means dialogue and has no dialectical connotation. For the rhetorical exercises, see J.O. WARD, *Ciceronian Rhetoric in Treatise, Scholion and Commentary*, Turnhout 1995 (Typologie des sources 58), p. 121.
20. Cf. the works of Landgraf and Grabmann quoted above (n. 16).
21. Sermon preached at St. Victor, Paris, by a certain "magister Henricus", ms. Paris, BnF lat. 16461 f° 24 (second half 12th cent.).
22. Cf. L.M. DE RIJK, *Logica Modernorum* II pp. 126-128. However, one should be careful in distinguishing polemical discussions making use of certain dialectical tools and the dialectical disputation.
23. For an example of a "school-dispute" (in the sense of "school-exercises in logical disputes") in the field of grammar and logic, see L.M. DE RIJK, *Logica Modernorum* II, pp. 139-146: "A *reportatio* of a school-dispute in the School of St. Victor" (of the period before 1113). In this text, the discussion of grammatical questions (with some argumentation, objections and solutions) is abruptly followed by dialectical exercises on the function of the *medium* in arguments. The discussion of sophisms during the twelfth and early thirteenth century also belongs to the dialectical exercises (cf. M. GRABMANN, *Die Sophismataliteratur*, p. 24). Their later development, at least in Paris, led to a kind of confusion with the disputed question, see for instance A. MAIERÙ, *op. cit.* (n. 2), pp. 134-137.

The scholastic disputation

When historians of universities talk about the *disputatio*, they have something quite different in mind. In fact, the disputation as described in the university statutes is not a dialectical duel between two opponents, but the discussion of a question, by means of dialectical tools of course, between a master and his students or between several masters and bachelors. In the context of examinations, the disputation can be conducted by a bachelor, or even a candidate-bachelor, who 'determines' the question in place of the master.

The scholastic disputation differs from the above mentioned genre in several aspects. First, it is the disputation of a question arising, at least in the beginning, from the reading of texts; often it concerns difficulties arising from the text, apparent (or real) contradictions or conflicting interpretations. Second, it aims at determining (or teaching) the truth, at finding the right answer to the question; it is a method of teaching and research that uses dialectical argumentation, especially syllogisms, only to this end[24]. Third, the basic structure of this genre of disputation is quite different from the other one: after the formulation of the question, arguments are given both for the affirmative and for the negative answer, after which the master gives his solution (usually one of the two answers discussed, but he may propose a different way by distinction) and refutes the arguments going against this opinion[25]. Fourth, already in an early stage the participants in this kind of disputation are at least three: the master, who proposes the questions, presides over the discussion and gives his determination, the *respondens*, who gives a preliminary solution, and the *opponens*, who attacks the arguments given; in more important disputations, several *respondentes* and *opponentes* appear[26].

Moreover, the scholastic disputation has a quite different tradition: it developed out of the *questio*, the question arising from the reading of a text, and the *questio* itself was originally part of the *lectio*[27]. At first, a *questio* consisted of a question and a simple answer, sometimes followed by one or more objections, but gradually its structure became more complex: under the influence

24. On the role of the *disputatio* as a tool of finding the truth, see for instance Godefroid of Fontaines, quoted by Luca BIANCHI, in *Censure, liberté et progrès intellectuel à l'Université de Paris au XIIIe siècle*, *AHDLMA* 63 (1996) p. 92.
25. For the development of the structure of the disputation, see my study *La 'disputatio' à la Faculté des arts de Paris*, Turnhout 1995.
26. For the appearance of the *opponens* and *respondens*, see B.C. BAZÁN, G. FRANSEN, D. JACQUART, J.W. WIPPEL, *Les questions disputées et les questions quodlibétiques dans les Facultés de théologie, de droit et de médecine*, Turnhout 1985 (Typologie des sources du moyen âge occidental 44-45) pp. 39-42.
27. See for instance A. KENNY in *Cambridge History of Later Medieval Philosophy*, p. 25. See also LANDGRAF, *op. cit.*, pp. 176-178; Grabmann, *Geschichte*, II pp. 25-27.

of dialectics, arguments for both sides are introduced and these arguments are presented in the form of syllogisms. An early stage of this development may be seen in Peter the Lombard's *Sentences*; the *Sentences* of Peter of Poitiers (probably written between 1167 and 1170) represent already a more sophisticated stage[28].

The *Flores biblici*, quoted by Grabmann and De Rijk as a kind of theological disputations containing some form of dialectical technique, are one of the earliest examples of this tradition[29]. They contain discussions of questions arising from the reading of the Bible and the Fathers, with arguments in the form of syllogisms, and objections to these arguments[30]. It is important to note that the *Flores* have been preserved in a miscellaneous manuscript containing, among other material, some theological texts related to the school of Anselm of Laon and to the *Sentences* literature[31]. Moreover, they present an interesting feature: at the end of the *Flores*, we find a kind of colophon in verses[32], followed by some short definitions of *doctrina, scientia, studium, diffinitio* and *disputatio*[33]. This last definition is interesting because it says that in a *disputatio legitima* (i.e. using syllogisms) there must be the following elements: *interrogatio, responsio, propositio, affirmatio, negatio, argumenta, argumentationes* and *conclusiones*, that is, the same elements as summed up in the *Excerpta Norimbergensia*, as we saw above. Thus, after a text using dialectical tools to answer theological questions, we find an explicit reference to the dialectical disputation.

Whether the *questio* arose among the theologians or the jurists, or if it developed out of the *questiones naturales* with their very old tradition, is a question that must be left open. Whether it took its more dialectical form in the

28. Cf. John MARENBON, *Later Medieval Philosophy*, London/New York 1991, p. 12.
29. Cf. L.M. DE RIJK, *Die mittelalterliche Traktate* (*op. cit.* (n. 9) pp. 73-4). The text is found in München Clm 686 f° 100-114. This part of the manuscript can probably be dated to the first half of the twelfht century (the date "ca. 1200" given by Grabmann is certainly too late; the one "ca. 1100" given by de Rijk seems a little too early).
30. I quote some characteristic formulas: "Si vero ... falsum est argumentum et sit instantia" (f° 100r); "Sed adhuc instabit aliquis ... dicimus ergo quod sic argumentans sophistice procedit, non enim resumit totum antecedens, sed partem ..." (f° 101r). A shorter question may run like this: "Solet queri, cum baptismus sit efficax dimitere pecata, si semper hanc efficaciam habeat. Dicunt quidam quod non semper habeat et hoc probatur tali argumento ... Igitur ... Questio sic solvitur ... » (f° 113v).
31. Cf. O. LOTTIN, *Nouveaux fragments théologiques de l'école d'Anselme de Laon*, in *RTAM* 14 (1947) pp. 171-173; H. WEISWEILER, *Das Schrifttum der Schule Anselms von Laon und Wilhelms von Champeaux in deutschen Bibliotheken by Heinrich Weisweiler*, Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters XXXIII, 1/2, 1936, *passim* (for instance pp. 46-72; 272-274).
32. Fo 114r. See DE RIJK, *op. cit.* pp. 73-74 n. 17.
33. Fo 114r-v. See DE RIJK, *op. cit.*

wake of the introduction of the aristotelian books of the *logica nova*, is a question still debated[34]. One thing is clear: the *questio*-technique is not the same as the one involved in the dialectical jousts. On the other hand, in its more advanced form it makes use of dialectical tools developed in these kind of disputations. It seems that the scholastic disputation, though taking its origin in a quite different context, owes at least part of its development to the rise of *logica modernorum*, if only because the theologians or philosophers taking part in the disputations had probably been trained in the dialectical schools.

Naturally, in the context of the arts faculty both genres of disputation occur. So it can happen that in a disputed question - the written result of scholastic disputation - reference is made to dialectical disputation. This is the case for instance in a question by Peter Bradlay on the *Prior Analytics*[35], where one of the arguments contains the following syllogism: "omnia disputancia locuntur arguendo; isti homines, demonstrando socratem et platonem, disputant; igitur isti homines locuntur". The author thinks of an actual dialectical disputation between two opponents, in which "respondens respondet opponenti" and which takes place "in scolis"[36], while he is writing the result of the other kind of disputation. On the other hand, in texts related to *logica modernorum*, we may of course find questions with argumentation and objections, bearing some resemblance to the *questio disputata*. This is the case, for instance, in the tract *De communibus distinctionibus*, beginning, by the way, with: "Hic incipiunt communes obiectiones et responsiones"[37].

Conclusion

The main conclusion of this paper is that we should distinguish two different genres of disputation, springing from two different traditions. They have often been confused, not only by historians working in other fields of knowledge[38],

34. See for instance MARENBON, *op. cit.* (n. 24) pp. 12-13; Pinborg, *op. cit.* (n. 23) p. 25; L.M. DE RIJK, *La philosophie au moyen âge*, Leiden 1985, p. 98; GRABMANN, *Geschichte*, II pp. 18-19.
35. Ed. E.W. SYNAN, *A Question by Peter Bradlay on the "Prior Analytics"*, in *Mediaeval Studies* 30 (1968) pp. 1-21.
36. *Ibid.*, pp. 12-13, for instance: "per consequens, si aliquis fuerat in principio disputacionis in scolis, et postea exiret et iterum rediret ad scolas, priori adhuc disputante, non potest vere dici quod iste fuit bis ad disputacionem hodie".
37. Ed. L.M. DE RIJK, *Some Earlier Parisian Tracts on Distinctiones sophismatum*, Nijmegen 1988, p. 151 *sqq.*
38. For instance H.P.F. MERCKEN, *Filosofisch bekvechten: het dispuut door de middel- en andere eeuwen heen*, in *Wijsgerig Perspectief* 24 (1983-84) pp. 34-41; M. MOSTERT, *De disputatio als tweegevecht van de geest Over twaalfde-eeuwse krijgers en intellectuelen*, in M. MOSTERT, R.E. KÜNZEL, A. DEMYTTENAERE (eds.), *Middeleeuwse cultuur. Verscheidenheid, spanning en verandering*, Hilversum 1994, pp. 131-160.

but also by older scholars in the field of medieval philosophy and theology, like Grabmann and Landgraf[39]. Even today, the distinction is not always made clearly[40], although it is found expressly in medieval sources[41]. The reason for this confusion is obvious: the Latin terms *disputatio* and *disputare*, originally meaning discussion, dialogue or even treatment, have been used for different ends. Apart from the general meanings which continued to exist in the Middle Ages (whence the occasional confusion of disputations with dialogues and "débats" or "dispute poems"), the terms have been applied to more specific practices: on the one hand to the Aristotelian disputation described in the *Topics* and to the dialectical disputation that became central to *logica modernorum*. On the other hand, the discussion of the *questio disputata*, the "disputed question" arising from the reading of texts has also, and properly, been described with the same terms (*disputatio* being here the actual discussion of the question and *questio disputata* the object or the written result). The confusion of these specific uses was all the easier as both occur in the context of university teaching and learning. And not everybody has the sharp linguistic and logical power to distinguish of the medieval scholar:

> Disputatio enim accipitur largo et stricto modo. Laxo, cum aliquis disputat sive secum sive cum alio; stricto, cum est disputatio inter opponentem et respondentem[42].

Secondly, the dialectical disputation, as described above, seems to have been essentially a tool in the appropriation of dialectical techniques, a mean of testing and exercising the handling of logical concepts and rules, and as such a

39. See the works cited above. Landgraf's problems in determining the separation of *lectio* and *disputatio* were more complicated because he did not distinguish dialectical exercises, scholastic disputation and the literary genre of the 'débat' (*op. cit.*, p. 175).
40. I myself did not clearly make this distinction in my study on the *disputatio* in Paris (*op. cit.*). Let me quote a remarkable exception: Brian LAWN, *The Rise and Decline of the Scholastic 'Quaestio disputata': With Special Emphasis on Its Use in the Teaching of Medicine and Science*, Leiden, 1993, p. 137: "Quite apart from the academical disputations mentioned above were the disputations held by students in logic as preparatory exercises".
41. See for instance the passage of the *Obligationes Parisienses*, in which disputation is said to have a twofold aim: "Duplex est finis disputantium et secundum hunc duplicem finem duplex est disputatio. Primus finis est scientia sive fides acquirenda de rebus simpliciter. Disputatio autem ad hunc finem est ex creditis simpliciter et sine conditione. Unde disputantes hoc genere disputationis secuntur veritatem rerum ... Alter finis est exercitatio sive esse exercitatum. Disputatio autem ad hunc finem non est ex creditis simpliciter sed ex creditis sub conditione. Unde disputantes hoc genere disputationis non secuntur veritatem rerum simpliciter sed veritatem rerum quam habent sub conditione » (ed. L.M. DE RIJK, *Some Thirteenth Century Tracts on the Game of Obligations*, in *Vivarium* 13 (1975) pp. 26-27; quoted by Alfonso MAIERÙ, *University Training*, pp. 30-31).
42. *Summa Sophisticorum Elencorum*, ed. L.M. DE RIJK, *Logica Modernorum* I, p. 272. Here, only one special use is distinguished from the general use.

preparation for the scholastic disputation.The dialectical disputation has its place in the logical schools, along with the other products of *logica modernorum*. On the other hand, the dynamic development of this kind of disputation in interrelation with other logical tools certainly influenced the way in which the scholastic disputation developed and gave it its dialectical character.

Finally, we may ask the question whether the rather late appearance of the disputed questions in logical commentaries is in any way related to the traditional existence of the other kind of disputation in this field. The disputed question had been introduced earlier in natural philosophy, as well as in the fields of theology and law, where it was used to interpret authoritative texts, but also as a didactic method. In logic and grammar, it seems, Aristotle, Boethius and Priscian were for a long time interpreted and taught by means of exposition and short questions, while dialectical disputation was taking place in the schools of modern logic. Why were the masters explaining the old logic (I mean here *logica vetus* and *logica nova*) reluctant to introduce a method developed outside their discipline, but with the help of modern logic? Was it simply because they had a long tradition of commentaries on these texts, which of course they made ample use of, or was the practice of disputation of dialectical rules and of sophisms in some way a reason to avoid the application of this kind of dialectics in their commentaries? I do not have an answer to this question, but it may be a subject for disputation.

XV. La *Questio de augmento* d'Adam de Bocfeld

Ce petit article écrit en l'honneur de Graziella Federici Vescovini concerne l'un des auteurs les plus intéressants pour la période de l'assimilation du 'nouvel Aristote', Adam de Bocfeld. Ses commentaires étaient populaires à l'époque, sans doute parce que l'auteur suivait de près les commentaires d'Averroès. Plusieurs d'entre eux existent en deux recensions qui renvoient probablement à des séries de cours différents. Par ailleurs, ces dernières années Dominique Poirel (Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, CNRS, Paris) a consacré son séminaire sur l'édition des textes à des commentaires d'Adam et à ce problème des doubles recensions.

p. 249 n. 24 – A cette époque, lorsqu'un auteur cite d'autres auteurs relativement récents ou contemporains, il utilise des termes vagues comme *quidam,* au lieu de les citer nommément. Cela changera plus tard, notamment dans certains milieux italiens, où des philosophes et médecins citaient et critiquaient explicitement leurs collègues (voir par exemple O. Weijers, *Queritur utrum,* p. 257).

p. 250 – Pour la différence de traitement d'un même sujet dans les commentaires littéraux et les questions disputées, voir ci-dessous l'article XVII, sur le développement des disciplines indépendantes des textes.

p. 251 – Outre la ressemblance avec le commentaire d'Albert le Grand, il faut signaler aussi des parallèles frappants avec le commentaire de Richard Rufus sur le *De generatione et corruptione,* qui ont été constatés par Jennifer Ottman (Stanford University) et m'ont été communiqués par Rega Wood. Pour certains passages la ressemblance est presque littérale, par exemple en ce qui concerne la réfutation de la dernière objection (pour le texte d'Adam, voir p. 262):

> Rufus, *In De gen.* 1, 4, 1 : Dicendum quod ex sua natura est anima ordinata ad quasdam operationes quas facit ; ad quasdam autem ex deliberatione habita de precepto aliquo. Respectu primarum operationum est ut natura ; respectu secundarum est ut propositum.

LA *QUESTIO DE AUGMENTO* D'ADAM DE BOCFELD

Adam de Bocfeld (Buckfeld, etc.), originaire de Bockenfield, en Northumberland, étudia à Oxford vers 1238 et y obtint le grade de maître ès arts vers 1243. Il fut en rapport avec Adam Marsh et Robert Grosseteste, mais nous ne savons rien de précis sur sa carrière académique. Les seuls renseignements concrets que nous ayons concernent sa carrière ecclésiastique[1]. Il est cependant probable qu'il enseigna à Oxford vers 1250.

Adam de Bocfeld composa donc probablement à Oxford une série de commentaires sur les *libri naturales* d'Aristote[2]. Ces commentaires, qui sont généralement appelés *notule* ou *glosse* dans les manuscrits et qui furent très appréciés, suivent de près ceux d'Averroès, ce qui explique peut-être leur popularité[3]. En ce qui concerne leur forme littéraire, il ne s'agit pas toujours d'une explication littérale ; ainsi, la *Sententia super librum De anima* d'Adam est une véritable *sententia*, c'est-à-dire « un exposé sommaire du contenu du livre, qui ne s'attarde pas à l'explication détaillée du texte ni au développement des questions

[1] Il fut notamment chanoine de Lincoln en 1264-65. Cf. A.B. EMDEN, *A Biographical Register of the University* of *Oxford to A.D. 1500*, vol. I, Oxford, 1957, p. 297 ; CH. LOHR, *Medieval Latin Aristotle Commentaries*, dans *Traditio*, 23 (1967), p. 317-323.

[2] Cf. D. A. CALLUS, *Introduction of Aristotelian Learning to Oxford*, dans *Proceedings of the British Academy*, 29 (1943) p. 255-256. A propos de ces commentaires, cf. C. LOHR, *Op. cit.*, et O. WEIJERS, *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris : textes et maîtres (ca. 1200-1500)*, 1. *A-B*, Turnhout, 1994, p. 24-30.

[3] Cf. J.A. WEISHEIPL, *Science in the Thirteenth Century*, dans J.I. CATTO (ed.), *History of the University of Oxford*, vol. I, Oxford, 1984, p. 462-463 ; R. A. GAUTHIER, *Op. cit. infra* (n. 4).

qu'il soulève »[4]. Certains de ces commentaires contiennent de brèves questions d'une forme simple, se résumant généralement à la formulation de la question (ou du *dubium*) suivie d'une réponse simple, mais revêtant parfois la structure de base de la question disputée[5].

Les commentaires d'Adam mériteraient une étude détaillée[6], d'autant plus que plusieurs d'entre eux existent en deux recensions, qui correspondent sans doute à des séries de cours différents. Il faudrait notamment étudier davantage la question des deuxièmes recensions des *parva naturalia*, car au moins dans le cas du commentaire sur le *De somno et vigilia* la seconde recension ne semble pas être d'Adam lui-même[7].

L'objet de cet article est le seul texte connu d'Adam qui ne soit pas un commentaire : la *Questio de au(g)mento*, qui concerne bien sûr le cinquième chapitre du premier livre du *De generatione et corruptione* ;

[4] Cf. R.-A. GAUTHIER, préface de *Sancti Thomae de Aquino Opera Omnia*, XLV, *Sententia libri De anima*, Roma/Paris, 1984, p. 248. Sur la forme des commentaires, voir aussi E. MACRAE, *Geoffrey of Aspall's Commentaries on Aristotle*, dans *Mediaeval and Renaissance Studies*, 6 (1968), p. 117-121.

[5] C'est le cas par exemple du commentaire sur la *Physique*. Cf. E. MACRAE, *Op. cit.*, p. 122, qui fait mention de quelques questions plus longues dans les commentaires sur la *Physique* et sur le *De anima*. Cf. aussi S. DONATI, *Per lo studio dei commenti alla « Fisica » del XIII secolo, I*, dans *Documenti e studi sulla tradizione filosofica medievale*, II, 2 (1991), p. 393-394, à propos des *Notule super libris Physicorum* de Pseudo-Adam de Bocfeld dans le ms. Oxford, Bodl. L., Lat. misc. C.69 (vers le début de la période 1250-1270). Pour le *De anima*, cf. aussi O. WEIJERS, *The Literary Forms of the Reception of Aristotle : Between Exposition and Philosophical Treatise*, dans *Die Anfänge der Aristoteles-Rezeption im lateinischen Mittelalter* (sous presse, Albertus-Magnus Institut). L'une des questions suivant le premier livre du *De anima* a été éditée par D. A. CALLUS, *Two early Oxford Masters on the Problem of Plurality of Forms. Adam of Buckfield - Richard Rufus of Cornwall*, dans *Revue Néo-scolastique de philosophie*, 42 (1939), p. 419.

[6] Voir déjà l'étude de SILVIA DONATI à propos de son commentaire sur la *Physique* (citée ci-dessous n. 8).

[7] Elle pourrait être de la main de Siger de Brabant, cf. A. DONDAINE, L. J. BATAILLON, dans *Archivum Fratrum Predicatorum*, 36 (1966), p. 170-171, 188-196.

il s'agira d'étudier le caractère de cette question et ses rapports avec le commentaire d'Adam sur ce même texte.

En ce qui concerne ce commentaire, il faut d'abord signaler le problème de la seconde recension, qui est peut-être due à Geoffroy d'Aspall plutôt qu'à Adam lui-même[8]. Sans me prononcer sur ce point – ce qui ne serait possible qu'après une étude plus approfondie de ce texte –, il m'a semblé préférable, pour l'enquête menée dans le cadre de cet article, d'utiliser la première recension, dont l'attribution à Adam de Bocfeld n'est pas contestée. J'ai donc étudié l'un des manuscrits de cette version, le ms. Paris, BnF lat. 6319, datant, pour la plus grande partie, de la fin du XIII^{e} siècle. Le commentaire, anonyme, s'y trouve dans les marges des folios 135^{r}-152^{v}, accompagnant régulièrement le texte d'Aristote[9]. Au début du texte, qui est écrit sur deux colonnes, on trouve des gloses interlinéaires et marginales. Ces gloses sont contemporaines du texte, mais elles n'ont probablement pas été écrites

[8] Dans mon répertoire, *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris : textes et maîtres*, cette recension est mentionnée aussi bien sous Adam de Bocfeld (vol. 1, Turnhout, 1994, p. 26) que parmi les œuvres de Geoffroy d'Aspall (vol. 3, Turnhout, 1998, p. 34), ce qui est évidemment une erreur à corriger. Cf. R. PLEVANO, *Op. cit,. infra* n. 19, qui mentionne cette recension, avec la mention « probable », sous les œuvres de Geoffroy d'Aspall. L'état de la question a été résumé récemment par S. DONATI, *Il commento alla « Fisica » di Adamo di Bocfeld*, dans *Documenti e Studi sulla Tradizione Filosofica Medievale,* 9 (1998), p. 157-158 n. 83. Elle donne notamment des précisions sur le ms. Vaticano, Urb. lat. 206, qui semble plutôt correspondre, malgré l'incipit, à la « première recension », c'est-à-dire au commentaire d'Adam. Signalons ici que dans l'un des manuscrits (Paris, BnF lat. 16149) ce commentaire est attribué à Geoffroy d'Aspall, qui a également écrit des *questiones* sur le *De generatione et corruptione*. D'autre part, le titre *Notule* est plutôt typique pour les commentaires d'Adam, tandis que Geoffroy est surtout l'auteur de *questiones* (mais il semble avoir écrit aussi bien un commentaire littéral que des *questiones* sur le *De celo et mundo*, et une *Summa* ainsi que des *questiones* sur la *Physique* ; cf. O. WEIJERS, *Le travail intellectuel, Op. cit.* n. 2, 3. G, Turnhout, 1998, p. 32-33).

[9] Ce dernier se termine dans la première colonne du folio 153^{r}. Pour ce manuscrit, qui contient le *corpus vetustius*, cf. G. LACOMBE, *Aristoteles Latinus. Codices*, I, Roma, 1939, p. 509-510.

par le même copiste[10]. Le commentaire d'Adam entoure cet ensemble du texte accompagné de gloses, dans les marges supérieures et extérieures et généralement dans les marges inférieures[11]. Ce commentaire a été écrit par une autre main, qui semble légèrement postérieure à celle qui a écrit le texte et les gloses[12].

Le commentaire d'Adam sur le *De generatione et corruptione* ne s'étend pas à l'explication littérale du texte d'Aristote, ni au développement de questions suggérées par lui (en tout cas, dans la partie qui concerne le chapitre I, 5), mais il consiste principalement en un résumé de l'intention de l'auteur. On pourrait donc parler d'une *sententia*. Voici le début du commentaire à propos du chapitre I, 5:

> *De augmentatione autem reliquum est.* Hic intendit de augmento et diminutione et procedit sic : primo dat intentionem, secundo prosequitur intentionem, ac (?) duo intendit, scilicet de differentia augmentationis ad generationem et alterationem et etiam quomodo augetur quod augetur et quomodo diminuitur quod diminuitur.
>
> *Scrutandum itaque.* Hic prosequitur et dividitur in duas secundum divisionem intentionis, in quarum prima determinat differentiam generationis ad augmentationem et alterationem et incidentaliter ad loci mutationem ; in secunda, ut ibi : *circa que autem*, quomodo fit augmentatio et diminutio. Primo procedit sic : primo querit utrum differant alteratio, augmentatio et generatio solum secundum differentias motuum aut non. Secundo, ut ibi : *aut ut modus*, ostendit quod non solum in hoc differunt sed etiam penes modum transmutationis. Summa (sententia ?) prime partis patet. *Aut et modus transmutationis.* In hac parte ostendit quod (...)[13].

[10] Je remercie Patricia Stirnemann pour les observations qu'elle a bien voulu me communiquer à propos de ce manuscrit.

[11] Lorsque les gloses s'arrêtent (à partir du folio 137^{v} il n'y en a presque plus), le commentaire continue dans la même disposition, en respectant la place (réglée) pour les gloses marginales. Ces dernières, quand elles existent, sont écrites sur plusieurs colonnes (aussi bien dans la marge intérieure que dans la marge extérieure).

[12] Le manuscrit semble dater du troisième quart du XIII^{e} siècle, le commentaire du dernier tiers (d'après Patricia Stirnemann).

[13] F° 139^{v} colonne extérieure.

Le commentaire suit de près le texte d'Aristote. Par exemple, lorsque celui-ci pose la question « Circa quid autem est transmutatio augmentationis et diminutionis », Adam reprend l'argumentation donnée par Aristote et la décrit en reprenant certains termes de ce dernier, mais sans donner une explication détaillée de l'expression du texte[14]. On verra plus loin que dans sa question disputée *De au(g)mento*, Adam pose une question comparable, mais dans ses propres termes et avec sa propre argumentation.

Citons encore un passage qui semble correpondre à l'une des questions discutées dans la *Questio de au(g)mento* :

> *Quamcumque igitur partem*[15]. Ex presuppositis descendit ad propositum, scilicet ad determinandum veritatem huius condicionis, scilicet quelibet pars aucti aucta est, quam sic determinat : cum aliquid augmentatur, quamlibet eius partem augmentari secundum <speciem> verum est, non autem secundum materiam, quia illud quod augetur oportet esse fixum et manens, ut prehabitum, et materia est in continuo fluxu et deperditione, forma autem manens est, ergo quod augetur debet esse secundum formam, non autem secundum materiam[16].
>
> Quod docet nos ymaginari sic : (...) (*suit l'exemple de l'eau mesurée*[17]).
>
> Et sic manens dicitur esse secundum speciem adveniens et recedens secundum materiam. Quod autem pars secundum speciem manens, ut iam dictum est, augmentatur, docet in exemplo ubi istud est manifestum, scilicet in partibus organicis sive officialibus, ut in manu. Cum enim

[14] Parfois il ajoute une observation à propos d'une contradiction apparente, par exemple : « illud tamen non est contra hoc quod superius habetur, quod generatio sit ex ente in potentia, ita enim quod in se est ens actu ; est in potentia respectu forme generande, et etiam quod hic dicitur intelligitur de causa efficiente, quod ibi de causa materiali » (f° 139^{v} marge inférieure).

[15] F° 140^{v} marge extérieure. A propos du ch. I, 5, 321 b 22 *sqq.* (Aristoteles Latinus, IX 1, *De generatione et corruptione. Translatio vetus*, éd. J. JUDYCKA, Leiden, 1986, p. 30, 16 *sqq.*).

[16] Cf. Averroès, *Commentarium Medium in Aristotelis De generatione et corruptione libros*, éd. F. H. FOBES, Cambridge (Mass.), 1956, I, 35, p. 46-47.

[17] Cf. Averroès, *Op. cit.*, I, 36 p. 47.

> augetur manus, quelibet pars ipsius manus augetur manente eadem forma qua manus est manus, et similiter cum diminuitur (...)[18].

Adam explique donc ici le passage d'Aristote à l'aide du commentaire d'Averroès, mais cette explication ne donne pas lieu au développement de questions inhérentes au texte. Comme on le verra plus loin, il pose une question à propos de cette matière dans sa *Questio de au(g)mento*, à savoir la deuxième question, sur la nature de la *pars secundum speciem* et de la *pars secundum materiam*.

Regardons maintenant la *Questio de au(g)mento*. Elle a été conservée dans un seul manuscrit, selon nos connaissances actuelles, le ms. Oxford, Bodleian Library, Digby 55. C'est un manuscrit composite, qui contient notamment des commentaires sur les *libri naturales* d'Aristote, dont un au moins peut être attribué à Geoffroy d'Aspall[19]. La partie du manuscrit qui comprend la *Questio de au(g)mento*, parmi d'autres questions sur des sujets différents, semble dater du début du XIV^{e} siècle[20]. Il s'agit en tout cas d'une copie imparfaite, qui comprend plusieurs erreurs manifestes, comme on le verra par la transcription ci-dessous[21].

[18] Cf. Averroès, *Op. cit.*, I, 37 p. 48. Averroès utilise le terme *instrumentalis* au lieu de *organicus* ou *officialis*.

[19] Le commentaire sur le *De celo et mundo*, cf. R. PLEVANO, *Richard Rufus of Cornwall and Geoffrey of Aspall. Two questions on the instant of change*, dans *Medioevo*, 19 (1993), p. 188. Le catalogue de G. D. MACRAY, Oxford, 1883, qui date le manuscrit de la fin du XIII^{e} siècle, est peu précis : ainsi la partie du manuscrit comprenant notamment la question d'Adam est décrite comme : « Questiones super libros de anima ».

[20] Cf. L. J. BATAILLON, *Adam of Bocfeld. Further Manuscripts*, dans *Mediaevalia et Humanistica*, 13 (1969), p. 37. La question d'Adam, qui suit dans le ms. des questions anonymes à propos du *De anima* (cf. J. DE RAEDEMAEKER, *Une ébauche de catalogue des commentaires sur le « De anima »*, dans *Bulletin de la Société Internationale pour l'Etude de la Philosophie Médiévale*, 5 (1963), p. 168), occupe les folios 119vb-120vb. Elle est suivie d'une autre question anonyme.

[21] Certaines de ces erreurs ont été corrigées ici, d'autres m'ont sans doute échappé.

La *Questio de au(g)mento*, après une petite introduction résumant quelques conditions du phénomène de l'augmentation, est en fait composée de quatre questions. La première, à propos de la nature de ce qui augmente (est-ce la forme, la matière ou le *compositum* ?)[22], a la structure d'une question disputée simple : la formulation de la question est suivie de deux arguments pour l'une des réponses possibles, à savoir que c'est la forme qui augmente. Suivent quatre arguments à l'encontre de cette position, le dernier disant que c'est plutôt la matière. Puis Adam donne sa solution : c'est le *compositum*. La réfutation n'est pas développée, mais pour le reste le schéma est celui des questions disputées du XIII[e] siècle.

Les autres questions ont une structure plus libre. Pour la deuxième (« quid debeat dici pars secundum speciem et non secundum materiam »[23]), qui comprend en fait plusieurs questions à propos du texte, l'auteur cite d'abord trois opinions différentes[24]. La première est réfutée avec un argument, la deuxième avec trois et la troisième avec deux arguments. Ensuite, Adam donne sa réponse et la réfutation (résumée) des arguments contraires donnés au début est suivie d'une objection, qui est réfutée, et d'une autre réponse possible. La troisième question (« queritur de hoc quod dicit quamlibet partem esse au(c)tam »[25]) concerne une difficulté dans le texte (ce que dit Aristote ne peut pas être vrai s'il faut admettre une *minima pars*). Après un argument *ad oppositum*, la solution comprend une première réponse, puis deux autres réponses possibles ; une longue note sur la digestion[26], à propos de la dernière de ces réponses, résout la difficulté. La

[22] Cf. Aristote, *De gen. et corr.*, 320 a 28 et 321 a 30, mais surtout 321 b 23 ; Averroès, *Op. cit.* (n. 16), p. 46 : « rectum est dicere, quando aliquid augmentatur, quod illud quod augmentatur in eo est forma non materia ».

[23] Cf. Aristote, *Op. cit.*, 321 b 22 *sqq*.

[24] J'ignore à qui l'on peut attribuer ces opinions ; Adam parle seulement de *quidam*.

[25] Cf. Aristote, *Op. cit.*, 321 a 3.

[26] Cette note correspond à un passage dans le texte d'Averroès (*Op. cit.*, I 38 p. 53-54, où il cite Alexandre d'Aphrodise, *De mixtione*), mais elle développe le sujet de façon beaucoup plus détaillée.

quatrième question, brève et concernant un détail de la note précédente (« consequenter queri potest de primo motore huius motus, scilicet qui movet hunc humorem cibalem ad omnes partes sursum et deorsum et circumquaque »[27]), est directement suivie d'une réponse, puis d'une objection et de sa réfutation.

Malgré le fait que le texte ne donne aucun indice d'une discussion réelle – les arguments et les réponses sont donnés sous une forme impersonnelle (« et dicunt quidam », « adhuc dicitur aliter a quibusdam ») – il semble raisonnable de supposer qu'Adam de Bocfeld a rédigé ce texte après avoir disputé ces questions dans son école.

Quel était le but de cette discussion? Les questions concernent manifestement le texte d'Aristote et son interprétation. Cependant, quand on compare la *Questio de au(g)mento* à la partie du commentaire d'Adam concernant le même sujet, on peut constater une chose : dans son commentaire, Adam ne s'attarde pas au développement des problèmes que suggère la lecture du texte ; il résume le contenu du livre d'Aristote, suivant Averroès, mais n'approfondit pas l'analyse. Par contre, dans sa *Questio*, il en extrait certains problèmes qui méritent une discussion détaillée et par la discussion dialectique il en montre les diverses facettes. Ce traitement permet de comprendre comment on peut résoudre ces problèmes, quelles sont les opinions possibles, quels sont les arguments à retenir et quels sont ceux qui sont à rejeter. Au lieu d'une simple explication du texte de base, comme il la donne dans son commentaire, il poursuit ici une recherche qui mène à une compréhension plus profonde du sujet, en utilisant d'ailleurs des sources qui restent à identifier[28]. D'autre part, il est clair que les deux exercices se complètent et qu'en disputant sa *Questio* Adam se sert de son commentaire.

[27] Je n'ai trouvé ce sujet ni dans Aristote ni dans Averroès.

[28] On peut se demander si Adam a utilisé les gloses d'Alfred de Sareshel, comme dans le cas des *Meteora*. Malheureusement, les gloses de ce dernier sur le *De generatione* n'ont pas été conservées. Cf. R. PLEVANO, *Op. cit.* (n. 19), p. 170-171.

Cela dit, il faut poser diverses questions. D'abord, quelle fut la traduction latine d'Aristote utilisée par Adam? La traduction de l'arabe faite par Gérard de Crémone semble avoir été rapidement remplacée par celle faite à partir du grec[29], la *translatio vetus*, longtemps attribuée à Henri Aristippe, mais dont on sait maintenant qu'elle est due à Burgundio de Pise[30]. Cependant, l'emploi d'une expression comme *partes organice* semble indiquer qu'Adam avait à sa disposition la traduction de l'arabe[31]. Il se peut qu'il ait étudié les deux versions en même temps[32].

Ensuite, il faut signaler une certaine ressemblance entre la *Questio* d'Adam et le commentaire d'Albert le Grand[33]. Dans le passage correspondant au chapitre I, 5 d'Aristote[34], Albert insère quatre « *digressiones* ». La première est sur la nature du sujet de l'augmentation (« Et est digressio declarans quid augetur »), matière traitée par Adam dans sa première question ; on retrouve chez Albert les termes *materia*, *forma* et *compositum*. La deuxième digression concerne la distinction de la *pars secundum formam* et la *pars secundum materiam* (« Et est digressio declarans qualiter quaelibet pars secundum formam augetur, sed non quaelibet secundum materiam »), un thème traité par Adam dans la deuxième question de sa *Questio*. De

[29] Cf. J. M .M. H. THIJSSEN, *The Commentary Tradition on Aristotle's De generatione et corruptione. An Introductory Survey*, dans J. M. M. H. THIJSSEN, H. A. G. BRAAKHUIS (eds.), *The Commentary Tradition on Aristotle's De generatione et corruptione*, Turnhout, 1999, p. 15 (Studia Artistarum 7).

[30] Cf. J. K. OTTE, *Burgundio of Pisa. Translator of the Greco-Latin Version of Aristotle's De generatione et corruptione, translatio vetus*, dans *The Commentary Tradition*, *cit.* (n. 29) p. 79-86.

[31] Je remercie Aafke van Oppenraay pour ce renseignement.

[32] Dans certains manuscrits les deux versions se trouvent l'une à côté de l'autre, cf. J. JUDYCKA, *Op. cit.* (n. 15), Préface, p. X. Notons que pour son commentaire sur la *Physique*, Adam a également utilisé deux traductions, cf. MACRAE, *Op. cit.* (n. 4) p. 119-120.

[33] Albertus Magnus, *Opera omnia* V, 2, *De generatione et corruptione*, éd. P. HOSSFELD, Münster, 1980, p. 109-213.

[34] *Tractatus Tertius. De augmento et diminutione*, *Op. cit.*, p. 139-150.

plus, dans la deuxième digression, Albert utilise l'expression *parte organice*, cite l'argument concernant la plus petite partie et l'accroissement *in duplum* (problème traité par Adam dans la troisième question) et parle un peu plus loin du *semen*, de l'*umidum radicale* et *seminale* et de l'*umidum nutrimentale*, comme le fait Adam dans sa note sur la digestion qui clôt sa troisième question. La troisième digression d'Albert a des traits communs avec la quatrième question du texte d'Adam, car, bien que la question soit posée d'une autre façon, il y parle de la *virtus anime* qui fait croître le corps *a sursum in deorsum*, etc. Bref, les rapports entre la *Questio* d'Adam et le commentaire d'Albert sont à explorer, d'autant plus que des parallèles entre les digressions d'Albert dans ce commentaire et des questions disputées plus tardives ont déjà été signalés[35].

Ces questions resteront pour le moment sans réponse. Ici, je voudrais simplement offrir en hommage à Graziella Federici Vescovini, curieuse notamment de tout ce qui concerne les sciences naturelles, la transcription de ce texte d'Adam de Bocfeld, en espérant qu'elle facilitera la recherche dans ce domaine et qu'elle sera ainsi une petite contribution à l'histoire d'un sujet complexe et passionnant.

[35] Cf. S. CAROTI, *Note sulla parafrasi del De generatione et corruptione di Alberto Magno*, dans F. R. CHENEVAL et al. (eds.), *Albert le Grand et sa réception au moyen âge. Hommage à Zénon Kaluza*, Fribourg, 1998, p. 6-30 (cf. en particulier p. 9). A noter que d'après Caroti (*Op. cit.*, p. 11, n. 32) Albert est indépendant du commentaire d'Adam de Bocfeld sur le *De generatione et corruptione*.

ADAM DE BOCFELD, *QUESTIO DE AUGMENTO*[36] OXFORD, BODLEIAN LIBRARY, DIGBY 55, F^{O} 119^{VB}-120^{VB}.

Questio est de augmento. Cum enim in augmento tria sunt salvanda, scilicet ut quod augetur maneat et quod quelibet pars auti sit auta et etiam alico adveniente augeatur, tria etiam sunt vitanda, scilicet duo corpora esse in eodem loco, et [non] esse vacuum <corpus>, augmentacionem fieri adveniente incorporeo[37],

(Questio prima)

queritur primo quid sit quod augeri debeat[38], scilicet utrum forma vel materia vel compositum.

(Positio)

Et videtur quod sit forma. Si enim illud quod augetur manet et solum forma videtur manere, materia autem non, eo quod partes materie sunt in continuo fluxu, quapropter ut videtur solum forma erit quod augetur[39].

[36] La transcription qui suit veut être le plus fidèle possible au manuscrit. Elle respecte les variantes orthographiques, mais pas l'interponction. Dans les marges, on trouve des notes comme « questio prima quid sit quod augeri debeat », « queritur etiam quid debet dici pars secundum sensum (*sic, lege* speciem) et quid pars secundum materiam », « opinio bona », « questio », « utrum quelibet pars auti sit auta », « solutio », « aliter », « nota » ; à la fin de la colonne 120va on trouve les lignes suivantes : « Omne non simile est relativum, omne non relativum est non simile, ergo omne non relativum est relativum ». Je remercie Henk Braakhuis de m'avoir aidée à comprendre quelques passages problématiques.

[37] Cf. *De gen. et corr.* 321 a 3, 321 a 19-22, 321 b 12-16 ; Arist. Lat. (*Op. cit.* n. 15) p. 28, 6, p. 29, 1-4, p. 30, 6-10. A noter que la négation a bien été supprimée (à cause du verbe *vitare*) dans deux parties de la phrase, mais pas dans la troisième.

[38] Cf. Aristote, *De gen. et corr.* 320 a 28 *sqq.* (Arist. Lat. p. 26, 9 *sqq.*), 321 a 30 (p. 29, 11), mais surtout 321 b 23 (p. 30, 17-18).

[39] Cf. Aristote, *De gen. et corr.* 321 b 27-28 (p. 30, 21-22). Cf. Averroès, *Op. cit.*

Adhuc, si pars secundum speciem augetur, cum de substantia auti nihil sit nisi materia vel forma, pars eius secundum materiam nihil aliud erit quam eius materia, pars autem secundum speciem nihil aliud quam eius forma ; quare si pars secundum speciem augetur, solum forma est quod augetur.

(Contra)

Ad oppositum : si materia fluit et recedit et forma manet, quod oportet si forma augetur, ergo ut videtur materia recedit nuda, quod est impossibile.

Similiter et si forma maneret post recessum materie, forma maneret sine materia ut videtur, quod similiter est impossibile.

Adhuc, si forma carnis est forma materialis, nulla talis forma est separabilis a materia, quare cum caro augetur (*ms.* cingetur), non solum forma manet nec augetur.

Adhuc, si illud quod augetur est quanta, forma vero de se non est quanta sed qualis, materia vero quanta, quare cum augetur (*ms.* cingetur) non est forma sed pocius materia.

(Solutio)

Et potest dici ad hoc quod cum nec forma nec materia de se sit quanta in actu, compositum tantum est quantum in actu, quod etiam augetur est quantum in actu, ut ostenditur in hoc libro, quod augetur nec erit materia sola nec forma sola, sed compositum habens speciem potens convertere alterum in se.

(Refutatio)

Qualiter autem respondendum est ad obiecta in contrarium patebit ex dictis.

(Questio secunda)

Dubitatur etiam adhuc cum velit autor quamlibet partem auti secundum speciem aliquam esse, non autem secundum materiam[40], quid debeat dici pars secundum speciem et non secundum materiam. Et quod pars secundum speciem non possit dici sola forma, patet ex predictis. Patet etiam quod debet dici compositum ex materia et forma. Sed tunc sequitur dubitatio de parte secundum materiam, utrum sit materia sola an compositum ex materia et forma. Si enim esset compositum, simul augeretur,

(n. 16) I, 35 p. 46-47. Cf. aussi le passage du commentaire d'Adam cité plus haut.

[40] Aristote, *De gen. et corr.* 321 b 22-24 (Arist. Lat. p. 30, 16-18).

ut videtur, pars secundum speciem, quod tamen non est verum. Adhuc, non esset materia tantum : cum pars secundum materiam fluat et refluat, materia fluet et refluet sine forma. Adhuc, pars secundum materiam non esset quanta, cum sola materia quanta non sit.

(Opinio)

Et dicunt quidam ad hoc quod pars secundum speciem est forma, pars secundum materiam est forma ut in carne, forma carnis est caro secundum speciem.

(Contra)

Sed contra hoc sunt ea que obiecta sunt in principio. Sic enim non manet [a *exp.*] caro eadem secundum speciem, cum eadem forma materialis numero non manet in diversis materiis et caro secundum materiam fluat.

(Alia opinio)

Quidam tamen aliter dicunt, dicentes partes secundum speciem partes illas quarum actus est ante, ut partes organicas[41], et partes secundum materiam ut corpora [partes *exp.*] similium partium, ut carnem et os, et dicunt quod partes organice proprie augentur.

(Contra)

Sed contra : si hoc quod dicitur in litera, quod per prius auge<n>tur caro et os quam (f° 120ra) partes organice[42].

Adhuc, in ipsa carne est distinguere partes secundum speciem et secundum materiam et similiter in hosse (*sic, pro* osse).

Adhuc, est reperire partes secundum speciem ubi non sunt partes organice ut in igne. Dicitur enim in litera quod omne habens speciem in materia est duplex secundum speciem et materiam[43].

[41] L'expression *partes organice*, comme le montre aussi la passage du commentaire cité plus haut, correspond aux *anomiomerea* (comme la main), par opposition aux *omiomerea*, comme la chair et l'os ; cf. Aristote, *De gen. et corr.* 321 b 29-31 (p. 30, 22 - 31, 3).

[42] Cf. Aristote, *De gen. et corr.* 321 b 18 (p. 31, 12). Cf. Averroès, *Op. cit.*, p. 46 : « quod primo invenitur (*sc.* augmentum) in corporibus consimilis partis et non invenitur in instrumentalibus nisi mediantibus consimilibus ».

[43] Aristote, *De gen. et corr.* 321 b 19-21 (p. 30, 13-15).

(Alia opinio)

Adhuc, dicitur aliter a quibusdam, quod in ipso corpore est quedam rarefaccio venarum contexarum adinvicem ; et dicitur ab eis quod iste vene carnee sunt caro secundum speciem, inter autem ipsas venas minutas et inter (*lege* intra ?) ipsas venit humiditas cibalis[44] et ibi consolidatur in carnem et est caro secundum materiam. Et isti magis universaliter consonare intendunt Aristoteli quam predicti.

(Contra)

Sed adhuc, hoc modo eo quod est solidum in carne secundum speciem non advenit aliquid secundum partes suas interiores.

Adhuc autem [autem *exp.*] secundum hunc modum non esset aumentum nisi ampliacio pororum per adventum nutrimenti et expulsio istarum venarum in remociorem locum. Sed hoc non esset dari magnitudini preexistenti maiorem quantitatem, cum tamen velit Aristoteles quod illud cui advenit fiat maius[45].

(Solutio)

Ex hoc potest dici secundum quod vult Aristoteles in quarto metheorum[46] quod omne corpus naturale determinatum est quadam virtute agendi et paciendi ; unde et omne tale corpus deputatum est ad aliquam accionem[47], et hoc per suam formam, verbi gratia oculus ad videre per suam formam que est visus, ignis ad moveri sursum et ad calefacere per suam formam, lingua ad gustandum per suam formam et ita de aliis. Est ergo unumquodque tale hoc ipsum quod est secundum speciem dum potest agere suam accionem propriam ; cum vero non potest, tunc est solum illud quod est secundum materiam. Unde dicit Aristoteles[48] quod serra (*ms.* seva/sena) secundum <speciem> quamdiu potest facere actionem serre (*ms.* seve/sene), quando vero non, dicitur secundum materiam ; et ita oculus ceci dicitur oculus secundum materiam, caro mortui caro secundum materiam ; non enim potest agere accionem carnis, que est inmu[m *exp.*]tari a tangibili et inmutare organum tactus, quod organum est idem, si et ipsa caro medium in hoc sensu dicitur. Est ergo caro sicut pars secundum speciem non

[44] Cf. Averroès, *Op. cit.*, I, 38 p. 49, p. 53.

[45] Aristote, *De gen. et corr.* 320 b 30-31 (p. 27, 23-24).

[46] Aristote, *Meteora* IV, 8, 384 b 28-31, 390 a 18-19.

[47] Aristote, *Meteora*, IV, 12, 390 a 10 *sqq.*

[48] Aristote, *Meteora*, 390 a 15. Dans ce passage Aristote cite les exemples de l'œil, de la langue, de la *serra* et de la chair. Il est donc clair qu'il faut lire *serra* et non *seva* (ou *sevum*).

forma sola sed compositum ex specie et materia carnis ; caro autem secundum materiam materia carnis tantum ; non tamen est preter omnem formam, quam<vis> non habeat formam qua possit agere accionem carnis, sed non habet formam carnis per quam caro est caro.

(Refutatio)

Ex hiis potest haberi responsio ad ea que obiecta sunt in principio. Hiis enim suppositis non est forma sola que manet ; unde, quamvis forma eadem numero non potest manere in diversis materiis, tamen illud quod augetur potest manere. Similiter, quamvis sola materia non potest fluere forma remanente, tamen pars secundum materiam bene potest, cum non sit sola materia, sed compositum ex forma et materia ; nec tamen augetur illud fluens, ut caro fluens, cum non possit per suam formam agere accionem carnis.

(Obiectio)

Sed de partibus materie que manent queri potest utrum omnes augentur, aut nulle, aut quedam sic et quedam non. Et si nulle, tunc forma (f° 120^{rb}) sola augetur, quod superius remotum est. Et si quedam sic et quedam non, membrum augmentatum, ut videtur, non observaret formam propriam, cum quedam partes augmentantur et quedam non. Et si omnes, videtur esse contra hoc quod superius habetur, scilicet quod illud quod proprie augetur non est materia.

Et dicendum ad hoc concedendo quod illud quod augetur proprie nec est materia nec forma sed compositum, et quod omnes partes materie manentes que habent speciem augentur. Si vero alique maneant que non habent speciem, ille non augentur, ut caro paralitici, et si eiusdem membri manerent alique partes habentes speciem et alique non habentes, non retineret illud membrum factionem propriam.

Et sic potest dici secundum quosdam quid dicitur pars secundum materiam et quid secundum speciem.

(Alia opinio)

Aliter autem volunt quidam distinguere partem secundum speciem a parte secundum materiam, dicentes quod in semine deciso est alia pars materie que complete disponitur ad formam ossis, et alia que complete disponitur ad formam carnis, et sic de aliis partibus. Et forma carnis in materia disposita ad ipsam facit carnem et forma ossis [..s *exp.*] os, et sic de aliis. Et ista caro est manens et est de substantia rei per se. Sed quia decisio seminis fit in quantitate perfecta respectu speciei, propter hoc oportet istam materiam existere (*lege* extendere ?) in maiorem quantitatem. Forma autem carnis hanc materiam decisam in aliam quantitatem potest extendere. Ut autem extendat in ampliorem quantitatem, oportet advenire plus de materia. Sicut enim forma carnis hanc materiam in tantam quantitatem extendit, sic extendit plus de materia in maiorem quantitatem. Materia ergo primo <modo> dicta, completa per formam carnis, est caro secundum speciem apud eos et materia secundo modo dicta,

recepta cum priore et sub illa completa per eandem formam, debet dici caro secundum materiam. Et sunt simul loco, forma tamen carnis est in materia primo modo dicta quasi in materia propria, in materia adveniente quasi in materia aliena. Sicud dicimus, cum aqua commiscetur vino, vinum esse in materia vini ut in materia propria, in materia autem aque ut in materia aliena ; unde in materia propria dicitur vinum, in materia autem non propria dicitur non vinum, sed magis vinosum[49]. Similiter ignis in materia propria dicitur ignis, in materia non propria magis igneum. Similiter, cum forma carnis fuerit in materia propria disposita ad ipsam et etiam ad suscepcionem speciei animalis, que materia discinditur a generacionibus, dicetur caro et etiam caro secundum speciem. Cum autem fuerit in materia adveniente ex nutrimento, que non est receptiva speciei animalis, semper est forma carnis, <sed> quasi <in> materia aliena non dicetur vere caro, sed magis car[ne *exp.*]nea et caro secundum materiam.

Sic igitur patet secundum sic dicentes quid debeat dici caro secundum materiam et quid caro secundum speciem. Isti autem non distinguunt universaliter partem secundum speciem a parte secundum materiam, quia nonnisi in illis ubi proprie augmentacio, scilicet in animatis, cum tamen velit Aristoteles[50] quod tam in inanimatis quam in animatis sit distinguere partem secundum speciem et partem secundum materiam ; sensitiva autem prior (?) ad plura extenditur, quia tam ad inanimata quam ad animata.

(Questio tertia)

Postea queritur de hoc quod dicit[51] (f° 120va) quamlibet partem auti esse autam. Si enim hoc sit intelligendum de partibus secundum speciem, ut ipse dicit[52], et est sumere partem minimam secundum speciem, eo quod quelibet species vere habet materiam in debita quantitate et determinata ipsam determinantem. Est enim minima pars terre qua non est minor in specie terre ; que si divideretur, non remaneret terra sed corrumperetur. Quamvis tamen omne continuum sit divisibile in infinitum, non est terra divisibilis in partes infinitas terre secundum speciem. Unde Aristoteles[53] : omnium natura constancium terminus et ratio magnitudinis et aumenti. Cum ita sit,

[49] Cf. Aristote, *De gen. et corr.* 322 a 32-33 (p. 32, 21-22).

[50] Aristote, *Meteora* IV, 12, 390 a 17-18.

[51] Aristote, *De gen. et corr.* 321 a 3 (p. 28, 6).

[52] Aristote, *De gen. et corr.* 321 b 22-24 (p. 30, 16-18).

[53] Aristote, *De anima* 2, 4, 416 a 16-17 ; cf. Albert le Grand, *Op. cit.* (n. 33), p. 138, 47, p. 142, 20.

tamen adventus est secundum substantiam quousque admisceantur duo humores adinvicem, scilicet cibalis et naturalis, ita ut conversa sit (*ms.* sine *vel* sive) natura cibalis humoris in naturam humoris naturalis. Ulterius autem non dividitur augens neque substantia[m] circa quamlibet partem rei aumentande secundum substantiam, sed secundum virtutem solum. Et ita completa est divisio sive subingressio alimenti secundum substantiam cum pervenerit ad res minutas sive ad poros in quibus reperit humorem naturalem. Sic igitur patere potest secundum istum modum qualiter non necesse est augmentacionem semper fieri in duplum vel in maius.

(Questio quarta)

Habito que sunt materialia in ista transmutatione que dicitur augmentatio, consequenter queri potest de primo motore[57] huius motus, scilicet qui movet hunc humorem cibalem ad omnes partes sursum et deorsum et circumquaque.

Et patet quod non est virtus elementaris, qui si esset virtus levis, moveret sursum tantum, si gravis, deorsum tantum, quod non est verum ; movetur enim circumquaque. Nec etiam videtur esse virtus corporis celestis ; virtus enim corporis celestis non videtur esse principium, nisi motus corporis circularis. Quare nec videtur esse virtus corporis elementaris nec virtus corporis celestis, et ita non videtur esse virtus corporea.

(Solutio)

Et dicendum quod verum est, scilicet quod motor in hoc motu non est virtus corporea, quia nec elementaris nec corporis supracelestis, sed est illa que dicitur anima et ideo est iste motus animati proprie.

Si enim (*lege* vero ?) sic esset, non videretur [esse *exp.*] ille motus esse a natura, sed a proposito.

[57] Sur l'*anima nutritiva* comme *primus motor*, cf. Averroès, *Commentarium magnum in Aristotelis De anima libros*, éd. F. S. CRAWFORD, Cambridge (Mass.), 1953, p. 205.

Ad quod potest dici quod ex sua natura est anima ordinata ad quasdam operaciones quas facit, ad quasdam autem operaciones ordinata est ex deliberacione habita de alico preconcepto ; et ita respectu primarum operacionum potest dici anima ut natura, respectu secundarum [.. *exp.*] operacionum ut propositum (*ms.* proprium). Et sic procedit obieccio.

Explicit hec questio de aumento secundum magistrum A. de bochefeld.

XVI. La 'disputatio' comme moyen de dialogue entre les universitaires au moyen âge

Cet article est issu d'une communication faite à Montpellier en 2002, lors d'un colloque organisé sur le thème "Les échanges universitaires au Moyen Age et au début de l'époque moderne. Hommes, oeuvres, idées". D'où la référence (p. 155) au sous-titre de ce colloque, qui n'a malheureusement pas été corrigée.

- p. 155 ligne 18 lire: maîtres ès arts

- p. 155 Les chiffres concernant le nombre des maîtres étrangers sont étonnants. Bien sûr, je n'ai compté que les maîtres qui ont laissé des oeuvres et dont ces oeuvres ont été conservées. Il faudrait faire un nouveau comptage après l'achèvement du répertoire des maîtres parisiens. En effet, certains prénoms étaient sans doute plus communs dans des pays anglophones, comme Guillelmus ou Robertus, d'autres dans des pays francophones ou italiens, comme Pierre.

- p. 158 n. 1 La référence est fausse à cause d'un changement de numérotation des notes; il faut lire: p. 156 n. 2.

- p. 160 Pour Matthieu de Gubbio, voir aussi *L'insegnamento della logica a Bologna nel secolo XIV,* éd. D. Buzzetti *et al.,* Bologna 1992, pp. 614-615 *et passim;* O. Weijers, *La 'disputatio' dans les Facultés des arts,* pp. 204-205, 234, 238, 252, 254.

D'ailleurs, Matthieu n'était pas le seul maître italien à citer l'autorité de Walter Burley, qui était apparemment considéré dans ces milieux comme un maître célèbre. Voici par exemple ce que dit Giovanni da Parma à son propos: "Ut ergo magis appareat veritas huius quesiti, recitabo quandam oppinionem cuiusdam doctoris famosi inter modernos. Est autem ista opinio magistri Gualterii de burlei. Tenet enim hic doctor quod ..." (Questio "Utrum accidens in virtute propria producat substantiam", disputée en 1337, ms. Firenze, Laur. Fesul. 161, citée par C. Piana, *Nuovo contributo allo studio delle correnti dottrinali nell'Università di Bologna nel sec. XIV,* dans *Antonianum* 23 (1948), p. 241;

cf. A. Maier, dans *Handschriftliches zu William Ockham und Walter Burley*, *AFH* 48 (1955) p. 241, qui identifie l'auteur à un Johannes de Parma professeur ès arts à Bologne).

- p. 160 n. 1 Fausse référence; il faut lire: p. 156 n. 2.
- p. 163 n. 2 Voir aussi l'article n° XII.

La disputatio comme moyen de dialogue entre les universitaires au Moyen Âge

Les échanges intellectuels entre les universitaires au Moyen Âge étaient multiples grâce à deux groupes de facteurs : l'uniformité d'une part, la mobilité de l'autre. Bien que le latin médiéval varie beaucoup d'un pays à l'autre au niveaux des chartes et autres documents locaux, la langue utilisée par les universitaires était véritablement une langue internationale, largement standardisée, immédiatement compréhensible pour tous ceux qui avaient une éducation universitaire. De plus, cette formation que dispensaient les universités était semblable, dans ses grandes lignes, dans tous les coins de l'Europe, car elle était fondée sur les mêmes textes de base et appliquait les mêmes méthodes d'enseignement et de recherche.

D'autre part, la mobilité s'exprimait à trois niveaux, comme l'indique le sous-titre de ce colloque : au niveau des hommes, des œuvres et des idées. La mobilité des maîtres et des étudiants est bien connue et commence à être étudiée de façon systématique. Je voudrais simplement ajouter un exemple à titre provisoire : dans les quatre premiers fascicules de mon répertoire des maîtres es arts parisiens figurent une vingtaine de maîtres d'origine française (au sens large) contre à peu près 35 étrangers (Allemands, Anglais,

Danois, Néerlandais, Italiens, Espagnols, etc.) [1]. Il faut également noter que dans le système scolaire parallèle des Mendiants la mobilité des enseignants était au moins aussi grande [2]. Les manuscrits circulaient en même temps que les hommes — par exemple avec les étudiants qui rapportaient chez eux des textes utilisés durant leurs études — ou bien indépendamment d'eux, car un savant pouvait également demander à un collègue de lui envoyer une copie d'une œuvre recherchée. Finalement, la mobilité des hommes et la circulation des manuscrits favorisaient un rapide transfert des idées. En témoigne notamment, parmi de nombreux autres exemples, l'influence de la logique anglaise dans les universités italiennes du XIV^e^ siècle [3].

L'une des principales méthodes d'enseignement et de recherche dans les universités médiévales, la *disputatio*, était en même temps un instrument important d'échanges intellectuels, et cela de diverses manières : soit par la discussion directe entre les participants d'une séance de dispute, soit de façon indirecte à travers les questions disputées qui résultaient de disputes différentes. On étudiera ici un exemple de chacune de ces situations, en rapport avec l'enseignement à la Faculté des arts [4].

La *disputatio* comme méthode d'enseignement était présente dans les écoles où le maître s'engageait dans la discussion de problèmes issus de la lecture des textes de base avec ses étudiants [5]. Le rapport écrit d'une telle discussion, la *questio disputata*, nous donne une idée de la façon dont la dispute était organisée. Sous sa forme la

1. Bien entendu, je n'ai tenu compte que de ceux dont nous savons qu'ils ont véritablement enseigné à la Faculté des arts de Paris ; la catégorie S (Sources) témoigne, elle, de la mobilité des œuvres.

2. Cf. O. WEIJERS, *La « disputatio » dans les Facultés des arts au Moyen Âge*, Turnhout, 2002, p. 169-170.

3. A. MAIERÙ éd., *English Logic in Italy in the 14th and 15th Centuries*, Naples 1982.

4. Vu la nature de mes recherches jusqu'à présent, la documentation est limitée ici aux sources concernant l'enseignement à la Faculté des arts ; cependant, les mêmes situations se présentaient sans aucun doute dans les autres Facultés.

5. Cf. notamment O. WEIJERS, *Le maniement du savoir. Pratiques intellectuelles à l'époque des premières universités (XIII^e^-XIV^e^ siècles)*, Turnhout, 1996, ch. 4-5.

plus simple, une question disputée comprend les phases suivantes : formulation de la question, arguments pour les deux réponses possibles (affirmative et négative), solution (ou *determinatio)* par le maître, et réfutation des arguments qui vont à l'encontre de cette solution. De nombreux commentaires sont composés de ce genre de questions, qui sont traitées selon des règles dialectiques strictes. Mais il y avait aussi des disputes plus complexes durant lesquelles les étudiants jouaient le rôle *d'opponens* (opponant, qui avançait des objections) et de *respondens* (répondant, qui donnait une solution provisoire de la question, avant la *determinatio* du maître qui avait lieu le lendemain ou un autre jour), une participation active requise par les statuts.

Outre l'usage de la dispute dans l'enseignement, celle-ci constituait également une méthode de recherche. À l'intérieur de la Faculté, des disputes solennelles réunissaient régulièrement tous les maîtres et étudiants ; une réelle discussion s'engageait alors entre des savants — majoritairement les maîtres et bacheliers de la Faculté, mais des personnes venant de l'extérieur pouvaient être invités souvent à propos de problèmes philosophiques importants. Ce furent donc des occasions d'échanges intellectuels oraux, suivant des règles précises, dont nous ne gardons que des traces sous la forme de rapports écrits. Ces derniers sont parfois des *reportationes* (rapports écrits par l'assistant du maître qui organisait la dispute), mais le plus souvent ce sont des textes composés par les maîtres, se basant sur leurs propres notes et celles de leurs assistants. Ainsi, nous avons certains textes, datant surtout de 1300 environ et des premières décades du XIV^e^ siècle, qui nous montrent assez bien le déroulement de la dispute. Au cours du XIV^e^ siècle, le procédé de la rédaction changea et les maîtres avaient de plus en plus tendance à incorporer dans leur propre *determinatio* les arguments qui avaient été avancés durant la discussion préalable, procédé qui rend l'interprétation de ces textes plus difficile.

1 La discussion en direct

Plusieurs textes de Jean de Jandun, célèbre philosophe parisien, semblent correspondre à des disputes organisées à la Faculté des arts de Paris au début du XIV^e^ siècle [1]. L'une de ces disputes, à propos de la question « Utrum forma substantialis perficiens materiam sit corruptibilis » (« Si la forme substantielle qui complète la matière est corruptible ») [2], se déroule ainsi : après les arguments préliminaires habituels (ici deux arguments sont avancés pour la réponse négative, un autre pour la réponse affirmative) un premier *respondens* prend la parole et défend la réponse affirmative (« Ad questionem dixit Respondens quod forma substantialis est corruptibilis, quia forma compositi corruptibilis est, nam ... » ; « À cette question le répondant disait que la forme substantielle est corruptible, parce que la forme du composé est corruptible, car ... »). Il réfute ensuite, comme il se doit, les deux arguments préliminaires pour la position opposée. Puis, des *opponentes* avancent des objections contre sa position, contre l'argumentation utilisée et contre sa réfutation des arguments du début. Le répondant commence à répliquer à ces objections, mais son argument est attaqué à nouveau, et ainsi de suite ; le maître résume la discussion en disant que l'argumentation du répondant est insuffisante et ce dernier n'a même pas pu terminer comme il faut (« Ad hoc voluit ipse respondere, sed pueri clamaverunt quod non potuit audiri » ; « Lui, il voulait répondre à cela, mais les garçons ont crié qu'on ne pouvait pas l'entendre »). Intervient alors un deuxième répondant, parce que la première réponse n'était pas satisfaisante (« Et tunc, quia non sufficiebat michi ista responsio, voluit unus alius dicere alio modo » ; « Et alors, puisque cette réponse-là ne me suffisait pas, quelqu'un d'autre a voulu dire autrement »). Il concède qu'en soi la forme est corruptible, mais il dit que cela peut être compris de deux façons et il explique comment. Les opponants présentent deux objections

1. Pour la question présentée ici, voir mon étude citée ci-dessus (n. 3 p. 156), p. 38-41. Pour une autre question du même genre, voir O. WEIJERS, *La « disputatio » à la Faculté des arts de Paris*, Turnhout, 1995, p. 102-106.

2. Conservée dans le ms. Vaticano, Vat. lat. 6768 fo. 176va-179va.

contre ce raisonnement et le répondant y réplique. À cet endroit dans son rapport de la discussion, Jean de Jandun intervient personnellement et prend à son compte la réfutation des arguments du second répondant (« Sed sine dubio michi videtur quod salva pace huius respondentis, quod hec sunt tantum inconveniencia quod fere est inconveniens considerare inconveniencia que ad ea consequuntur ; tamen ne videatur accusari gratis, possum dicere quod illud quod primo dicit formam esse causam corruptionis effectivam est impossibile, nam... » ; « Mais il me semble sans aucun doute, sans offense envers ce répondant, que ces choses sont tellement incorrectes, qu'il est presque incorrect de considérer les inconvénients qui en sont les conséquences ; cependant, pour qu'il ne semble pas être accusé gratuitement, je peux dire que ce qu'il dit en premier lieu, que la forme est la cause effective de la corruption, c'est impossible, car... »). Il aligne une série d'arguments contre l'argumentation du dernier répondant et il termine son rapport de la discussion presque en s'excusant pour cette réfutation circonstanciée de l'argumentation d'un homme qu'il dit intelligent et dont la sagesse reconnue aurait pu conduire les étudiants en erreur, mais dont l'erreur dans ce cas n'est pas inconcevable, car la discussion fait parfois errer, comme le dit Averroès (« Non debet autem aliquis indignari quod contra hanc rationem multipliciter opposuimus, quia etiam Aristoteles contra negantes primum principium multipliciter opposuit, ut patet quarto Metaphisice. Et hoc esset aliqualiter opportunum, quia hec responsio data fuit a viro intelligente et coram pueris, qui propter sapientiam illius respondentis poterant errare, nisi illa responsio fuisset ablata et improbata rationibus efficacibus. Quod etiam si dixerit talis respondens, non debet incredibile videri, quia Commentator dicit 12 Metaphisice quod qui est semper in disputacione accidit sibi dicere mirabilia et extranea a natura » ; « Mais on ne doit pas s'indigner du fait que nous nous sommes beaucoup opposés à cet argument, parce qu'Aristote s'est également opposé de multiples façons à ceux qui niaient le premier principe, comme il est clair dans le quatrième livre de la Métaphysique. Et ceci serait d'une certaine manière opportun, parce que cette réponse fut donnée par un homme intelligent et devant les garçons, qui pouvaient

être conduits en erreur à cause de la sagesse de ce répondant, si cette réponse n'avait pas été enlevée et réfutée par des arguments efficaces. Et si un tel répondant a dit ces choses-là, cela ne doit pas sembler incroyable, car le Commentateur [Averroès] dit dans le douzième livre de la Métaphysique qu'à celui qui est toujours en discussion il arrive de dire des choses étonnantes et étrangères à la nature »). Ainsi se termine la dispute (« Hec fuerunt que in disputacione dicebantur de questione proposita » ; « ça c'étaient les choses qui ont été dites dans la dispute sur la question qui avait été proposée »).

Ensuite, à la place d'une simple *determinatio*, présentée par le maître pendant une autre séance, Jean de Jandun fait suivre un véritable traité composé de trois chapitres (« In presenti opusculo ponemus tria capitula »), dans lequel il renvoie d'ailleurs de temps en temps à la discussion précédente. Il me semble que la première partie du texte, avec le rapport de cette discussion, correspond à une dispute importante pendant laquelle divers maîtres et bacheliers intervinrent, d'abord pour attaquer la première réponse donnée probablement par l'un des bacheliers de Jean de Jandun ; ensuite, un autre maître sans doute, traité d'ailleurs avec respect, présenta une solution inacceptable aux yeux de Jean de Jandun, qui s'y opposa personnellement comme le firent certains collègues présents. Voilà donc un exemple d'un échange intellectuel sur le vif entre plusieurs philosophes.

2 La discussion indirecte

Un dialogue pouvait également être engagé entre deux maîtres à travers des disputes organisées à des occasions différentes. C'est le cas par exemple de l'échange de vue indirect entre deux philosophes bien connus : Matthieu de Gubbio et Walter Burley. Matthieu de Gubbio enseigna la logique et la philosophie à Bologne à partir de 1327. Il fut une figure centrale de l'école averroïste italienne. Il est l'auteur de divers commentaires et de nombreuses questions disputées résultant manifestement de séances de disputes réelles [1].

1. Cf. mon étude citée ci-dessus (n. 3), p. 204-207 et 229-232.

Parmi ces questions, il y en a une, « Utrum propositio vera de preterito fuerit prius vera de presenti » (« Si une proposition (un énoncé) qui est vraie du passé a d'abord été vraie du présent »), concernant le problème du temps aussi bien que des problèmes d'ordre logique, dans laquelle il polémique avec Walter Burley[1]. Cette question, comme nous le dit le colophon[2], a été disputée par Matthieu à Bologne en 1341. Elle a une structure assez simple, habituelle pour les questions de Matthieu qui résume toujours la discussion de la première séance dans une rédaction bien organisée, mais dans la réfutation du premier argument préliminaire qui va à l'encontre de sa solution, parmi les multiples façons dont on peut traiter le problème posé dans cet argument (« Hic sunt multi modi dicendi » ; « Ici, il y a de multiples façons de dire »), Matthieu cite explicitement l'opinion de Walter Burley (« Et ideo Burleus ponit illam solutionem quarto Physicorum tractatu de tempore dicens quod ipsum tempus est presens per instans presens... » ; « Et c'est pourquoi Burley donne cette solution dans le quatrième livre de la Physique dans le traité sur le temps, disant que le temps même est présent par l'instant qui est présent »). Matthieu se réfère donc au commentaire de Walter Burley sur la *Physique*, plus précisément au quatrième livre, une partie qu'il appelle le traité sur le temps. Puis Matthieu rapporte pour ainsi dire une discussion imaginaire avec Burley : il dit que la réponse de ce dernier est attaquée par lui-même avec trois arguments (« Verum est quod ipse impugnatur [?] illam solutionem per tres rationes » ; « Il est vrai qu'il attaque cette solution lui-même [?] avec trois arguments ») et il les développe ; Burley, dit-il, donne alors sa solution (« Et tunc Burleus ponit suam solutionem et dicit quod... » ; « Et puis Burley donne sa propre solution et il dit que... »), mais trois objections sont avancées contre cette solution et Burley donne alors une autre solution, dans le même texte (« Et ideo Burleus ponit unam aliam solutionem ibidem dicens quod... » ; « Et c'est pourquoi Burley donne une autre solution, au même endroit, disant que... ») ; mais cette solution est

1. Conservée dans le ms. Vaticano, Vat. lat. 3066 fo 7vb-8va.

2. « Explicit questio disputata per reverendum magistrum Matheum de Ugubio in civitate Bononiensi anno Domini M.XXXX.II. »

attaquée dans dix arguments et Matthieu donne une autre réponse à propos de l'argument qu'il fallait réfuter (« Et ideo respondeo aliter ad rationem » ; « Et c'est pourquoi je réponds autrement à cet argument »). Cependant, la discussion n'est pas finie : il reste une difficulté à propos d'un passage du commentaire d'Averroès sur le même texte (« Sed remansit quedam difficultas ; dicebatur enim de mente Averrois quod tempus est de numero corporum... » ; « Mais il est reste une difficulté ; car on disait selon Averroès que le temps est du nombre des choses qui... »). Un argument est avancé contre cette autorité, donc contre Averroès, et, dit Matthieu, une réponse à cet argument est donnée par Burley au même endroit, dans son commentaire sur le quatrième livre de la *Physique*, dans sa question sur le temps (« Ad illam rationem respondet Burleus quarto Physicorum tractatu de tempore in sua questione de tempore, dicens... » ; « À cet argument Burley répond dans le quatrième livre de la Physique dans le traite sur le temps, dans sa question sur le temps, disant... »). Mais Matthieu s'étonne de cette réponse de Burley à un argument qui va à l'encontre de l'opinion d'Averroès : « Sed multum est admirandum de Burleo quia ipse non tenet oppinionem Commentatoris, imo destruit commentum a principio usque ad finem, quod probatur per rationes octo » ; « Mais il faut s'étonner beaucoup à propos de Burley, car lui-même ne suit pas l'opinion du Commentateur, ou plutôt, il détruit le commentaire (sur ce passage) du début jusqu'à la fin, ce qui est prouvé par huit arguments. » Suivent encore quelques autres opinions à propos de la réfutation du premier argument principal et finalement Matthieu donne sa propre réponse sur ce point.

Essayons de voir quel est le texte de Walter Burley que Matthieu avait apparemment à sa disposition. Walter Burley fut maître es arts à Oxford au tout début du XIV^e^ siècle et vint ensuite à Paris, ou il étudia la théologie. Il fut *socius* du Collège de Sorbonne et obtint son doctorat en théologie vers 1324. D'après ses propres paroles, il soutint une *disputatio* de quolibet à Toulouse, probablement avant 1327[1]. Le roi Édouard III l'envoya plusieurs fois en mission diplomatique, notamment à la cour papale d'Avignon. Nous savons qu'un

1. O. WEIJERS, *op. cit.* (n. 2), p. 184-185

exemplaire de son commentaire sur la *Politique* fut offert au pape Clément V, exemplaire accompagne d'une lettre de dédicace écrite en Avignon le 23 novembre 1343 [1]. Durant sa longue carrière d'enseignant, Burley écrivit de nombreux commentaires sur les œuvres d'Aristote, ainsi que des traités et des questions.

Quant à la *Physique*, Burley composa trois commentaires sur ce texte important. Le premier date avec certitude d'avant 1316, et probablement de la période 1301-1310, lorsque Burley enseigna à Oxford [2]. Ce commentaire a une forme typique pour l'enseignement anglais, combinant l'explication littérale et le développement de questions disputées. Le deuxième commentaire, exclusivement sous forme de questions, doit dater de la période 1310-1322, lorsque Burley était à Paris comme étudiant en théologie. Finalement, Burley commença son dernier commentaire, l'*Expositio super totum librum Physicorum*, en 1324 et le termina, après une longue interruption, entre 1334 et 1337, à l'instigation de son ami Richard de Bury. Ce dernier commentaire, dans lequel il réagit à celui de Guillaume d'Ockham, est devenu très populaire [3]. Il s'agit d'une véritable somme, sous forme de commentaire littéral, mais comprenant un certain nombre de questions disputées. Il semble vraisemblable que Matthieu de Gubbio, à Bologne, disposait d'un manuscrit de ce dernier commentaire, relativement récent. Toute la dernière partie du quatrième livre concerne le temps et correspond à une sorte de « traité » (« Tractatus tertius libri quarti in quo agitur de tempore ») [4]. Ce « traité » comprend, outre l'explication du texte d'Aristote, toute

1. A. Maier, « Zu Walter Burleys Politikkommentar », *Recherches de philosophie et théologie ancienne et médiévale* 14, 1947, p. 332-336.

2. Pour le passage suivant, cf. mon article « Un type de commentaire particulier à la Faculté des arts : la *sententia cum questionibus* », dans *La tradition vive. Mélanges d'histoire des textes en l'honneur de Louis Holtz*, éd. P. Lardet, Turnhout, 2003, p. 214-218.

3. Nous en avons encore une trentaine de manuscrits et une dizaine d'éditions anciennes, cf. C. Lohr, « Medieval Latin Aristotle Commentaries », *Traditio* 27, 1971, p. 179-180.

4. Dans l'édition de 1501 (reproduction anastatique Hildesheim/New York 1972 : *In Physicam Aristotelis Expositio* et *Quaestiones)*, cette partie occupe les folios 123rb à 149va.

une série de questions (appelées *dubia* dans la table à la fin), qui sont traitées selon le schéma dialectique de base. Matthieu se réfère sans doute à ce « traité » et à l'une de ces questions.

Quoi qu'il en soit, la question disputée de Matthieu de Gubbio est immédiatement suivie, dans le même manuscrit [1], d'une question de Walter Burley, dans laquelle ce dernier semble réagir à la critique de Matthieu. D'après le colophon, cette question a été copiée en 1347 : « Explicit questio Burlei viri prudentissimi de accione contrariorum, scripsi anno domini m°ccc°xlvii die vi aprilis complevi », mais le scribe ne nous dit pas où et quand la question a été disputée et il est clair qu'il s'agit d'une copie et non d'une rédaction originale [2].

Cette question de Walter Burley concerne un tout autre sujet que celle de Matthieu : « Queritur utrum contraria adequata in virtutibus agant et patiantur ad invicem » (« On pose la question si des contraires équivalents en qualités agissent et subissent réciproquement ») ; il s'agit d'un problème de la théorie des réactions, à savoir si, les éléments actif et passif étant de la même puissance, l'action et la réaction réciproques seront égales ou complètement absentes. La structure de la question est conforme au systeme anglais : une longue discussion des arguments préliminaires suivie de la solution et son adstruction, et, comme d'habitude, à la fin est donnée la réfutation des arguments préliminaires contraires à la réponse retenue. Parmi ces arguments réfutés à la fin il y en a un, le septième, qui touche au problème du temps : Burley parle notamment de la possibilité qu'une chose réagisse à une autre chose à un certain moment, mais pas à un autre moment. Dans ce contexte, il revient sur le problème que l'on a vu traiter par Matthieu de Gubbio : « Dico similiter quod propositioni de preterito non semper correspondet aliqua de presenti vera » (« Je dis de la même façon qu'à une pro-

1. Ms. cité, fo. 8va-10va.

2. Il y a notamment diverses erreurs dans le texte, qui ne s'expliqueraient pas s'il s'agissait d'un rapport revu par le maître ou d'une rédaction directe. Puisque les deux questions, celle de Matthieu de Gubbio et celle de Walter Burley, semblent avoir été écrites par le même scribe, la première, bien que disputée en 1341, doit également avoir été copiée en 1347, probablement à Bologne. Cf. S. H. THOMSON, *Latin Bookhands of the Later Middle Ages, 1100-1500*, Cambridge 1969, no. 72.

position sur le passé ne correspond pas toujours une proposition vraie du présent ») [1]. Et il ajoute : « Et quia quidam reverendus socius pridie in quadam questione [non] negavit quod aliqua propositio de preterito sit ⟨vera⟩ que numquam habuit aliquam veritatem de presenti, ideo contra eum probo illam conclusionem, quod est possibile dare aliquam propositionem veram de preterito que numquam habuit aliquam veritatem de presenti » (« Et puisqu'un certain collègue honorable a nié *pridie* dans une question qu'il existe une proposition quelconque qui soit vraie du passé mais qui n'a jamais eu quelque vérité du présent, pour cette raison je prouve contre lui cette thèse, qu'il est possible de donner une proposition vraie du passé qui n'a jamais eu quelque vérité du présent »).

Que veut dire cette dernière phrase ? Anneliese Maier en a conclu que Walter Burley a le lendemain, dans une dispute publique, répondu à Matthieu, et que, par consequent, Burley devait être à Bologne. Je cite, en traduisant : « Burlaeus a donc directement le lendemain répondu aux observations de Matthieu, et cela également dans une question publique. Cela veut dire que Burlaeus se trouva à Bologne dans l'année 1341 et qu'il y a apparemment enseigné et disputé à la Faculté des arts [2] ». Cette conclusion a été reprise notamment par Charles Lohr dans son répertoire des commentaires sur Aristote [3] et d'ailleurs par moi-même dans mon répertoire des écrits et des sources des maîtres ès arts parisiens [4].

Cependant, cette conclusion est-elle justifiée ? D'abord, que savons-nous des dernières années de Walter Burley ? On a déja vu

1. Ms. cité fo. 1orb11 sq.

2. A. MAIER, « Eine italienische Averroistenschule aus der ersten Hälfte des 14. Jahrhunderts », dans Ead., *Die Varläufer Galileis im 14. Jahrhundert : Studien zur Naturphilosophie der Spätscholastik*, Rome 1949), p. 257-258, et Ead., « Handschriftliches zu Ockham und Burley », *Archivum Franciscanum historicum*, 48, 1955, p. 241.

3. C. LOHR, *op. cit.*, p. 338.

4. O. WEIJERS, *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris : textes et maîtres, 3. G, Turnhout* 1998 (Studia Artistarum 6) p. 37. Cf. aussi A. B. EMDEN, *A Biographical Register of the University of Oxford to A. D. 1500, I, Oxford 1957, p. 313.* Dans un article récent sur la vie et les œuvres de Burley, on lit même que celui-ci a tenu une *disputatio de quolibet* à Bologne en 1341 (J. OTTMAN et R. WOOD, « Walter of Burley : His Life and Works », *Vivarium* 37 [1999] p. 1).

qu'il avait été envoyé plusieurs fois en Avignon, notamment en 1343. Nous savons qu'il était sur le Continent en 1338, au service du roi[1]. Nous savons également qu'il obtint nombre de bénéfices et de prébendes en Angleterre, dont le rectorat de Suffolk en 1341, mais il les échangeait aussi, ce qui implique peut-être une absence et un séjour prolongé à Avignon au début des années 1340[2]. En tout cas, nous n'avons aucun indice que Burley a été à Bologne à un moment quelconque de sa carrière.

Essayons maintenant d'interpréter le passage cité plus haut. D'abord, it faut rappeler que Matthieu de Gubbio et Walter Burley n'étaient pas engagés dans la même dispute. Nous avons deux questions disputées distinctes, sur des sujets différents et correspondant à deux séances de dispute différentes. Dans la première, Matthieu cite une œuvre de Burley, chose assez banale[3]. Dans la seconde, Walter Burley se réfère à un certain *reverendus socius*. Malgré le fait que le terme *socius*, dans le contexte universitaire du XIII^e^ siècle, désigne généralement les étudiants (les *socii* par rapport au *magister*), il est probable que l'expression *reverendus socius* se rapporte ici à un autre maître : celui-ci est dit avoir dirigé une dispute ou au moins participé à une dispute (« in quadam questione negavit »). Et bien que le sujet dont il s'agit (si une proposition qui est vraie du passé a d'abord été vraie du présent) soit un problème connu et qu'en théorie la phrase de Burley pourrait donc se référer à une tout autre question, le fait que la question de Walter Burley a été copiée immediatement après celle de Matthieu semble montrer que les contemporains considéraient qu'il y avait un rapport direct entre les deux.

Supposons donc que le *reverendus socius* est effectivement Matthieu de Gubbio. D'après le passage cité de Walter Burley, Matthieu aurait donné une réponse à la question dont il s'agit « pridie in qua-

1. EMDEN, *op. cit.*
2. J. OTTMAN et R. WOOD, *op. cit.*, p. 21.
3. Ainsi Johannes de Parma cite le même Walter Burley dans une question disputee à Bologne en 1337 ; cf. C. PIANA, « Nuovo contributo allo studio delle correnti dottrinali ... », dans *Antonianum* 23 (1948) p. 225, 240-243 ; A. MAIER, « Handschriftliches... », *op. cit.*, p. 241.

dam questione », réponse contre laquelle Burley, dans le courant de la réfutation des arguments de sa propre question, va prouver une thèse (« contra illum probo illam conclusionem ») qui dit exactement le contraire. Que veut dire *pridie* ? Si l'on prend ce terme dans son sens primaire, comme l'avait fait Anneliese Maier, la dispute de Matthieu aurait eu lieu la veille. Il faudrait alors supposer que Matthieu avait disputé sa propre question ou avait donné la *determinatio* de cette question — la séance de la *determinatio* avait lieu après la dispute elle-même — un jour avant la *determinatio* d'une autre question, disputée auparavant par Burley. Si les deux questions correspondent à des *disputationes ordinarie*, les disputes solennelles des maîtres qui avaient lieu une fois par semaine, et cela semble vraisemblable compte tenu de la longueur des questions et du nombre des arguments, cette hypothèse semble improbable. En effet, les statuts prescrivent que la *determinatio* d'une telle question devait avoir lieu la semaine suivante : « et sequenti septimana eadem hora teneatur alius magister seu doctor disputare aliam questionem. Hora vero none teneatur magister qui ebdomada precedenti disputavit, questionem disputatam determinare, et infra quindecim dies sequentes ad stationem generalium bidellorum ponere et dimittere » (« Et la semaine suivante, à la même heure un autre maître doit disputer une autre question. Mais à la none, le maître qui a disputé la semaine précédente doit déterminer la question qu'il a disputée et dans les quinze jours qui suivent il doit la déposer au bureau des bedeaux généraux ») [1]. D'ailleurs, même si cette réglementation n'était pas encore en place vers 1340, il est peu probable que plusieurs disputes de ce genre étaient organisées durant la même semaine.

Un autre scénario, qui me semble plus proche de la vérité, repose sur une interprétation différente du mot *pridie*. Ce terme peut également designer un passé proche [2]. Dans ce cas, rien ne nous oblige

1. *Statuti delle Università e dei Collegi dello Studio Bolognese*, éd. C. Malagola, Bologne 1888, rubr. liiij. Il est vrai que ces statuts datent de 1405, mais ils reflètent probablement des pratiques bien antérieures.

2. Cf. par exemple R. E. LATHAM, *Revised Medieval Latin Wordlist from British and Irish Sources*, Londres, 1965, p. 371.

à penser que Walter Burley était à Bologne en 1341. Il peut avoir été par exemple en Avignon ou en Angleterre, et avoir reçu le rapport de la dispute dirigée par Matthieu, par l'intermédiaire d'un collègue ou d'un étudiant qui y avait assisté [1]. Dans ce contexte, il faut signaler un autre cas dans lequel Burley réagit à des idées d'un « reverendus socius et magister », idées exprimées aussi bien par écrit qu'oralement : « respondet uno modo in dogmatibus non scriptis, alio modo in dogmatibus scriptis » (« Il répond d'une part dans des opinions non écrites, d'autre part dans des opinions écrites »), et il ajoute : « In dogmatibus non scriptis, secundum quod fuit mihi reportatum, dicit ... » (« Dans les opinions non écrites, selon ce qui m'en a été rapporté, il dit...) [2] ». Là aussi, il s'agit d'une polémique avec un adversaire dont certains propos lui avaient été rapportés oralement.

Selon ce scénario, Walter Burley aurait appris que Matthieu de Gubbio, récemment, à Bologne, durant la *determinatio* d'une question, avait pris position contre ses propres idées sur le temps et l'avait explicitement attaqué. Il aurait alors profité d'une dispute récente pour insérer dans sa *determinatio* une réplique à cette attaque. Supposant que Burley ait réellement disputé sur cette question avant d'en rédiger le texte (ce qui n'est pas sûr, car aucun indice dans le texte, à ma connaissance, ne le montre avec certitude), où était-il à cette occasion ? Notons que la structure de sa question, telle qu'elle ressort de la rédaction, correspond au modèle anglais dont Burley avait l'habitude [3]. Cependant, ce modèle était probablement un procédé de rédaction plutôt que le résultat d'une réalité différente ; on ne peut donc pas en tirer de conclusion concernant le lieu où il se trouvait. Signalons seulement une possibilité : puisque Burley semble avoir passé un certain temps à la cour pontificale d'Avignon, il se peut qu'il y ait organisé une dispute. Nous savons

1. Il est peu probable que Walter Burley ait eu le texte de la question de Matthieu, car, à ma connaissance, il ne la cite pas littéralement.

2. Il s'agit de son *Tractatus primus*, cf. A. MAIER, « Handschriftliches... », *op. cit.*, p. 239-240.

3. Pour la structure des questions disputées, voir O. WEIJERS, *op. cit.* (n. 2), p. 131-132.

que des disputes publiques avaient parfois lieu à la cour ; ainsi le philosophe anglais Thomas Bradwardine fait mention d'une dispute sur les futurs contingents dans laquelle un « célèbre philosophe de Toulouse » (il s'agit probablement de Pierre Auriol) donnait son opinion[1]. Bien entendu, il ne s'agit que d'une hypothèse. Pour le moment, la question restera malheureusement sans réponse définitive, mais je suis persuadée que nous avons ici un exemple d'un échange de vue entre deux savants qui se trouvaient dans le même milieu universitaire, mais pas au même endroit.

Dans ce qui précède nous avons vu quelques exemples d'une pratique qui était courante dans toute l'Europe et dans toutes les facultés. Discussion en direct ou polémique à distance, il me semble que la *disputatio* a été pendant deux ou trois siècles l'un des principaux instruments dans les échanges intellectuels entre les universitaires.

1. K. MICHALSKI, *Le problème de la volonté à Oxford et à Paris au XIV^e siècle*, dans Id., *La philosophie au XIV^e siècle*, éd. K. Flasch, Frankfurt 1969, p. 286-287.

XVII. The Evolution of the Trivium in University Teaching: The Example of the *Topics*

Cet article, paru en 2000 dans le volume *Learning Institutionalized. Teaching in the Medieval University,* édité par John Van Engen, avait été préparé pour les actes du colloque organisé à Notre Dame en 1992. Le retard dans la publication explique le caractère un peu schématique et incomplet des pages 44-46 sur les divers types de commentaires. Depuis, j'ai affiné le sujet dans d'autres publications (voir en particulier les articles X et XII, et mon étude *La 'disputatio' à la Faculté des arts de Paris*). La description des commentaires parisiens, ainsi que celle des commentaires littéraux est trop simpliste ici. D'ailleurs, le mot 'paraphrase' n'est pas correct; il s'agit d'une *expositio* détaillée. En fait, les pages 43 à 46 sont à remplacer par les études ultérieures. Cependant, il me semble que le reste de l'article garde sa valeur. Il s'agit d'une étude de détail, basée sur des passages de trois commentaires, appartenant à trois types de commentaire différents, qui montre bien la différence de traitement du texte de base. On peut donc suivre ici trois formes d'enseignement concernant la même matière de base, et correspondant à trois objectifs différents: l'étude détaillée du texte, la compréhension globale du texte et l'enseignement de la doctrine comprise dans le texte, mais étudiée de façon indépendante de ce dernier. Cette dernière forme d'enseignement, par les questions disputées, donnera lieu à la constitution des disciplines théoriques.

- p. 43 A noter que les *Topiques* de Boèce étaient en usage dès avant 1150, donc bien avant l'introduction de la *Rhétorique* d'Aristote (voir aussi n. 3).

- p. 44 En ce qui concerne le développement de la *disputatio,* il faut distinguer la dispute dialectique, décrite dans les *Topiques* d'Aristote, de la dispute scolastique. Voir à ce sujet les articles XIV et XIVa.

- p. 46 n. 9 Pour la 'disputatio', voir aussi mes trois études à ce sujet (voir ci-dessus p. 16).

- p. 47, ligne 9 Lire: N.J. Green-Pedersen.

- p. 67 n. 67 Voir aussi ma deuxième étude sur la 'disputatio' dans les autres Facultés des arts et voir *Queritur utrum* sur la comparaison avec la 'disputatio' dans les autres facultés.

The Evolution of the Trivium in University Teaching: The Example of the *Topics*

The disciplines of the trivium changed as a result of their incorporation into a developed university structure. It is less easy to say exactly how they changed. In the arts faculty, rhetoric was first taught on the basis of Cicero's *De inventione* and the anonymous *Ad Herennium.* Then Aristotle's *Rhetoric* was introduced, sometimes together with Boethius's *Topics,* and eventually the discipline disappeared altogether from the examination rules. As for grammar, the old grammarians, Donatus and Priscian, were replaced by the *Doctrinale* of Alexander of Villadei and the *Grecismus* of Eberhard of Béthune. In the later Middle Ages basic grammar also disappeared from the programme of the arts faculty and was taught in preparatory schools, while modal grammar, which developed in Paris in the thirteenth century, was more and more closely related to logic.[1]

It is not clear to what degree these general changes sprang from the institutionalizing of learning. The discovery of Aristotle's works and of the Arab commentators may have been a more important factor in the evolution of the trivium. Within this vast problem, we can ask a more limited question: did the teaching methods that came into use in the thirteenth-century university influence the character and contents of the disciplines? I will attempt to give a limited but concrete answer by studying one text that has been the object of teaching in the arts faculty: Aristotle's *Topics.* Disputation in the medieval university is likely to have been at the origin of the change we are looking for. Aristotle's *Topics* was introduced into teaching shortly before 1150.[2] In the first half of the twelfth century, it was mostly considered useless; but in the second half of the century it gained common use, and the first commentaries known to us date from the 1230s onwards. About twenty commentaries remain

from the thirteenth century. Aristotle's *Topics* thus came into use with the development of the *disputatio*, which is all the more interesting because this text means to provide the tools for dialectical disputation and contains in its last book a discussion of the practice of dialectics.[3]

Within Aristotle's *Topics*, I will concentrate on Books I (the introduction), II (the topics concerning accidents), and V (topics concerning the *proprium*). Book II presents the complete scheme of topics, including both practical "instruction" and more theoretical "reason," whereas Book V gives only rarely the "reasons."[4] For each of these books I will quote an example taken from different kinds of commentaries in order to show the differences in treatment.

First, I will give a survey of the different types of commentaries and place them in context.[5] The gloss-commentary, existing in the twelfth century and earlier, deserves only brief mention because no such commentary on Aristotle's *Topics* seems to have survived. On the contrary, commentaries on Boethius's *Topics* appear in this form. They leave out the original text, quoting just two or three words to introduce the glosses, and rarely pay attention to the structure of the work they comment on.

The first commentaries we possess on Aristotle's *Topics* are in the so-called *lectio*-form.[6] This is a special type of commentary, which existed in the period between 1230 and 1260 at the University of Paris. The original text is divided into *lectiones* or lectures. Each *lectio* contains in its most complete form four elements: 1. the division of the text and its general meaning *(sententia in generali)*; 2. a paraphrase of the whole *lectio* with special attention to particular points *(sententia in speciali)*; 3. the order of the parts of the *lectio* and its place in the whole text (*ordo* or *ordinatio*), an often omitted part; 4. *questiones* or *dubia* provoked by the text and answered without argumentation.

In the second half of the thirteenth century two other types of commentaries came into use. One is the *sententia*-commentary. Here the text is also divided into *lectiones*, but each *lectio* consists mainly of a detailed paraphrase explaining the *sententia* or meaning of the text; sometimes a *lectio* begins with a division of the text. Short questions are inserted in the paraphrase to clarify difficult points.

The other type of commentary starting in the second half of the thirteenth century is the *questio*-commentary. It does not contain a paraphrase, but rather it contains only a number of questions. The

questions are sometimes discussed to clarify the text, sometimes concern an item in relation to the text, but may also be without any apparent connection to it. The questions are treated with full argumentation, containing arguments for both sides, the solution of the commentator, and a refutation of arguments for the opposite opinion.

During the fourteenth century the *sententia*-commentary dominated and the *questio*-commentary developed a more complicated form, and in the fifteenth century a new type, the literal commentary, presented a short paraphrase interrupted by sometimes lengthy *dubia,* thus resembling more or less the question-commentaries of that period.[7] However, these later commentaries do not concern us here, since what I will try to show is the changing approach to the text in the commentaries of the thirteenth century.

Let us have a closer look at the three types of thirteenth-century commentaries and compare them to the practice of twelfth-century teaching. First, the *lectio*-commentary, evidently a creation of Parisian university teachers. The division of the text into *lectiones* is clearly due to the organization of teaching in the university, but had no effect on the text itself. The paraphrase is not found in the twelfth-century glossed commentaries, but was present during oral teaching, when the text was read and commented on by the teacher. The fact that the paraphrase was added to the written commentary—perhaps to produce texts for students?—did not change the treatment or the interpretation of the text, but only the presentation of the written text. The preoccupation with *ordo* or *ordinatio* dates at least from the middle of the twelfth century. For instance, Robert of Melun criticized the contemporary "fashion" of division and systematization, but did not refrain from using its principles in his own work.[8] So, this part of the *lectio*-commentary is not an invention due to university teaching either. Finally, *questiones* or *dubia* in a simple form, inserted during lectures on a text, are common practice in twelfth-century teaching. We may conclude that the *lectio*-commentary has a different form, due to the organization of university teaching, but that the methods and contents of the teaching as found in these commentaries need not be different from those of the twelfth century.

As for the *sententia*-commentaries, their division into *lectiones* also reflected university teaching; their detailed paraphrase with inserted

questions may point to a different kind of lecture. Would they possibly correspond to cursive lectures, or simply to ordinary lectures of another period, during which the same text was also treated in disputations? This is a question which needs further study. For the moment, we can come to the same conclusion as in the case of the *lectio*-commentaries: the *sententia*-commentaries are determined by university teaching in their structure, but there is no clear indication of a change in contents as a consequence of this teaching.

Finally, the *questio*-commentaries are totally different: they do not contain a paraphrase, but concentrate on a limited number of questions; these may be useful for the correct interpretation of the text but they may also be in loose relation to it, and the questions are discussed in a developed disputation form. These commentaries apparently intended to clarify the contents and the doctrine of the text by disputation.

An external examination of the different types of commentaries used in the thirteenth century suggests, therefore, that the modification of the discipline was due to a completely different treatment of the material in the *disputatio*. The *disputatio* was a basic and original feature of university teaching, fully developed in the course of the thirteenth century, used for teaching as well as for exercises and examinations in all the faculties.[9] The hypothesis that disputation practice initiated a change of some kind in the character of the disciplines thus seems probable.

In order to confirm this hypothesis and to determine the nature of this change, I will compare three commentaries on Aristotle's *Topics*.

1. The *Notule Topicorum* of Adenulphus of Anagni,[10] a *lectio*-commentary written in Paris about 1250, proved an influential commentary in the thirteenth century; seven manuscripts have survived. I will quote the manuscript Cesena, Bibl. Malatestiana, Ms. Plut. D. XXVI. 3, ff. 43ra–106vb (thirteenth century), which seems to be a *reportatio*.[11]
2. The *Sententia totius libri Topicorum* of Angelus de Camerino,[12] a *sententia*-commentary in the Parisian tradition, was probably composed before 1296, under the influence of Aegidius Romanus. This commentary has also

been preserved in seven manuscripts. I will quote Paris, B.N. lat. 16126, ff. 1ra–75ra (fourteenth century).[13]

3. The *Questiones super librum Topicorum* of Boethius de Dacia[14] is the earliest extant *questio*-commentary, written in Paris around 1270. In fact, it is not yet in pure question form, since it inserts paraphrases for those passages not treated in the questions. It also proved very influential: twelve manuscripts have remained. I will quote the edition of N. Green-Pedersen and J. Pinborg.[15]

Four points of comparison follow, two from Book I, the third from Book II, and the fourth from Book V.

Comparison 1. The first passage concerns the definition of syllogism. Aristotle, after explaining the purpose of his treatise, undertakes to describe the syllogism in general and its different kinds, in order to understand what is dialectical reasoning. The syllogism, he says, is a discussion in which, certain things having been laid down, something other than these things necessarily results through them: *Est igitur syllogismus oratio in qua positis quibusdam aliquid aliud a positis ex necessitate accidit per ea quae posita sunt* (Arist., *Top.* I, 1, p. 5, 9 sqq.).[16]

Adenulphus[17] starts by indicating the part of the text that will be treated during the *lectio.* It is in fact the second *lectio,* beginning with *Est igitur sillogismus . . .* and running to *Litigiosus autem est syllogismus . . .*, that is to say, eleven lines in the Latin translation. Subsequently, he subdivides the *lectio* into two parts, the first concerning the definition proper, the second, again divided into four parts, concerning the *syllogismus demonstrativus* and the *syllogismus dialecticus.* This section ends with: *Hec est divisio lectionis in generali.* He then proceeds to the paraphrase of the passage. To give an idea of this paraphrase, I quote the first sentence:

> In speciali sic procedit. Et primo ponit diffinitionem sillogismi dicens quod sillogismus est oratio in qua, scilicet oratione, quibusdam, id est duabus premissis, positis, id est ordinatis in debito modo et in debita forma, ex necessitate accedit aliud, id est conclusio, a positis, id est a premissis, per ea que posita sunt, id est per premissas.

There follows a note in which Adenulphus quotes a *commentator* unknown to us.[18] Then he continues: *Consequenter ostendit auctor*

differentias. After the paraphrase of the whole passage there follows another note, on the nature of *probabile,* quoting this *commentator.* This part of Adenulphus's lecture ends with: *et sic terminatur sententia in generali et in speciali.*[19]

Adenulphus announces the *questiones* as follows: *Circa istam lectionem ad maiorem evidentiam possunt queri quatuor.* In fact, the four questions are all closely related to the text and are meant to explain it and make it more explicit. The first question, whether the definition given by Aristotle applies to a *syllogismus inferens* or a *syllogismus probans,* is treated in an unusually complete way: arguments *ad oppositum* are mentioned and refuted. The second concerns the definition in itself and is composed of several objections and their solutions. The third and fourth questions, concerning the demonstrative and the dialectical syllogism, are treated more briefly. For this basic passage of the introduction, then, Adenulphus goes into detail to explain and justify Aristotle's text. His questions touch upon problems rising from a comparison with other texts of Aristotle or from the ideas of other authors, among them, Boethius. They are meant to solve apparent incongruities or other difficulties in the text.

Angelus de Camerino[20] also devotes his first lecture to the first sentence of the treatise, and deals in his second lecture with almost the same portion of the text as Adenulphus, but in a different form. His paraphrase is not continuous, but contains the explication of particular points; these are introduced by *Nota autem quod . . . , Notandum etiam quod . . . ,* after which the paraphrase continues with *Demum cum dicit. . . .* The *dubia,* introduced by *Dubitaret forte aliquis,* normally follow the *notanda* provoked by the section of the text, but they are much less numerous. For this lecture, we find thirteen *notanda* and one *dubium.*

After a short division of the text and before coming to a definition of the syllogism, Angelus inserts a short *notandum* about the difference between the general *propositum* as expressed in the first sentence and the particular *propositum* of this chapter. He follows with a *dubium*:

> Dubitaret forte aliquis, licet sit hoc supra dubitatum aliqualiter, utrum de sillogismo dyalectico sit iste liber, et videtur quod sic per philosophum hic. In contrarium est quia eius quod est subiectum in tota arte debet esse subiectum in parte. Sed in tota loyca est

secunda intentio adiuncta prime, ergo et in parte aliqua intentio secunda.

He answers this with a long discussion of *secunde intentiones.*[21]

The definition of the syllogism and its paraphrase is then followed by three *notanda.* The first notes that Aristotle also defined the syllogism in his "*Liber priorum,*" but gives the definition here to "separate" it from the dialectical syllogism, which is the subject of this treatise. The second says that we can gather from the definition that this book is not about the syllogism in general, but about the dialectical syllogism, since it proceeds by probability. The third is in fact a paraphrase with an explication of the various terms used in the definition. Angelus then continues with comments on the following passage, about the demonstrative and the dialectical syllogism, and about the *probabilia.*

The main differences with Adenulphus's treatise come in two forms. First, a matter of disposition: the paraphrase is interrupted by *notanda* and a *dubium.* Second, in the *dubium,* he develops an important point of doctrine (on the *secunde intentiones*). Yet the *dubium* is not developed in disputation form and the *notanda* are used to provide a better explanation of Aristotle's text.

Boethius de Dacia devotes three questions to this passage. One of them is among the introductory questions,[22] the two others are among the questions concerning the first chapter of Book I.[23] The introductory question asks if the conclusion is something different from the syllogism *(utrum conclusio sit aliud a syllogismo).*[24] Three arguments are given to prove that it is not different; the *contrarium* contains six arguments, the first of them being Aristotle's definition of the syllogism. The solution states that the conclusion is not "*de essentia syllogismi*" and explains why, ending with the statement that the conclusion seems to be the result *(effectus)* of the syllogism. Then the three arguments for the opposite opinion are refuted. Thus, this question, while related to the matters discussed by Aristotle, raises a quite different problem and is not meant to justify the text.

Question 16 is announced as dealing specifically with the definition of the syllogism and the distinction of its types: *Praeterea Philosophus in littera definit syllogismum et distinguit species eius notificando quamlibet earum; et de hoc aliquis dubitaret, utrum dialecticus possit definire syllogismum simpliciter.* Two arguments are given to defend the

thesis that the *dialecticus* cannot give the definition of the syllogism *simpliciter,* that is to say, the syllogism in general (basically because it is not part of his art). The *oppositum* says that it is possible, because Aristotle does it here. The solution is long, explaining that the *dialecticus* as *dialecticus* cannot give such a definition (because an *artifex* should not consider what transcends his art), but that Aristotle gives the definition in this place to arrive at the dialectical syllogism by subdividing the syllogism in general. After the solution, and prior to a short refutation of the *ratio in contrarium,* Boethius inserts a passage to explain the difference between the syllogism in general *(simpliciter)* and the various types of syllogism *(dialecticus, demonstrativus, sophisticus, litigiosus, falsigraphus).* This of course was not strictly needed for his exposition, and it shows the transitional character of this question-commentary. The question discussed is closely connected with Aristotle's text and can be taken as a defense of the "Author" (should Aristotle have given this definition here?), but it is put in the form of a more general problem.

Question 17 is also introduced as being *de dicto in littera,* on what is said in the text, in this case on Aristotle's definition of *probabile.* The question is *utrum illud sit probabile quod videtur nobis,* that is to say, if Aristotle is right. The question is treated shortly: two arguments to say that the answer is no, a *contrarium* quoting only Aristotle's statement, a short solution, and, instead of a full refutation: *Per hoc patet solutio ad obiecta.* So, this question discusses a particular point of the text—which had been treated by Adenulphus in a *Nota* with reference to a *commentator*—and defends the Author's definition. It is the kind of question we also find in *lectio*-commentaries and *sententia*-commentaries.

Thus, of the three questions concerning this passage, the first is of general scope, introducing a problem related to the text but independent from it, the second touches upon a part of the text but is put in a more general way, and the third is the usual question asking if the author is right in what he says.

Comparison 2. The second passage concerns Book I, chapter 4, in which Aristotle deals with method and says that the bases of arguments are equal in number and identical with the subjects of syllogisms. For arguments arise from "propositions" while the subjects of syllogisms are "problems." Every proposition and every problem concern either a genus or a property or an accident. But part of the

property indicates the essence and part does not, so property must be divided into "definition," indicating essence, and "property" in itself. Thus, there are four predicables: property, definition, genus, and accident[25] (Arist., *Top.* I, 4, pp. 8–9).

Adenulphus[26] considers book I, chapter 4 as the beginning of the *tractatus* proper, the preceding chapters being the *proemium.* He therefore starts with a division of the text of the *tractatus,* before determining and dividing the text of the *lectio,* of which the first part is considered as a *proemium partiale* and the second, the *executio,* is subdivided into four parts, of which the third is again subdivided into six parts. After thus dissecting the chapter, Adenulphus resumes: *Hec est divisio totius lectionis in generali. Unde hic sunt quinque particule,* and announces the paraphrase: *In speciali sic procedit et primo continuat dicta dicentis dicens quod.* . . . The paraphrase contains a *tacita obiectio* answered by Aristotle's text, but no *nota* taken from an earlier commentator. It also ends with the phrase: *et hec est sententia huius lectionis in generali et speciali.*

Then Adenulphus introduces the questions: *Circa istam lectionem quatuor possunt queri.* The first question, he says, is about the place of the chapter and the *pars proemialis,* the second about the sentence stating that *propositiones* and *problemata* are equal in number and identical, the third "*de dictis in littera,*" and the fourth about the formal difference between *propositio* and *problema.* The first question contains three objections and their solutions, without further discussion. The second enumerates some arguments to the extent that Aristotle is wrong, which in the *solutio* are refuted. The third question, very generally announced as being on "what is said in the text," consists of eight objections on details of the text and the answers, given in the *solutio,* in a simple form. The fourth question contains six remarks on Aristotle's text, answered in a similar way. As in the preceding passage, the questions are raised to elucidate obscurities and apparent contradictions, that is, to clarify Aristotle's text and to show its consistency and correctness.

Angelus[27] also begins by dividing the *tractatus,* but in a much less elaborate way. He then gives a paraphrase of the chapter subdivided into small sections, interrupted by explications of particular points. In this chapter, there are fourteen *notanda* and three *dubia.* The *notanda* may contain the discussion of a technical term, for instance, the term *oratio:*

> Notandum autem quod argumentationes dyalecticas comparatas ad propositiones appellant orationes et easdem comparatas ad problemata appellant sillogismos, et est ratio quia argumentatio dyalectica requirit consensum de premissis ex quibus componitur et ideo cum quadam exortatione respondenti proponuntur, et propter hoc argumentationes dyalectice secundum habitudinem quam habent in premissis dicuntur orationes, sed postquam ex talibus propositionibus iam prius concessis argumentationes facte ad construendum vel destruendum problemata aplicantur, necessitatem habent, et ideo sub tali habitudine dicuntur sillogismi quasi inquantum huiusmodi necessario concludunt.[28]

Or it may concern the distinction made between two concepts, for instance: *Notandum quod licet propositio et problema sint idem secundum substantiam et materiam, differunt tamen tripliciter. . . .*[29] *Notanda* may also confront passages taken from other works of Aristotle or from other authors, like Porphyrius, or introduce certain points of logical doctrine:

> Notandum autem quod esse ut spectat ad propositum dicitur tripliciter. Uno modo quod significat compositionem enuntiationis, unde declaramus in Perihermenias quod hoc verbum "est" significat compositionem propositionis, cum dico "homo est animal." Secundo pro esse subsistentie seu pro esse actuali, quod est actus essentie, et tertio pro esse quiditativo. Diffinitio ergo nec primum nec secundum esse significat, sed tertium.[30]

The *dubia* concern controversial points or apparent discrepancies, for instance: *Ulterius forte dubitaret aliquis quare diffinitio hic dicitur predicatum et in Porfirio non dicitur predicabile et quare species et differentia ibi sunt predicabilia, hic vero non sunt predicata.*[31] The solutions are given directly, without argumentation, introduced by: *Dicendum quod. . . .* The *dubia*[32] as well as the *notanda* are immediately connected with the text; they are meant to explain it and to solve possible problems raised by it.

Boethius[33] deals with the chapter in two questions. The first is introduced explicitly with: *Consequenter quaeritur de hoc quod dicit Philosophus in littera,* and is about the four predicables (whether everything that is said about a subject is one of those four). There are three arguments for the negative answer and one, i.e., Aristotle's text, for the affirmative answer. The conclusion is, of course, that

the affirmative is right, and the three arguments for the opposite opinion are refuted. It is the traditional kind of question, also found in *lectio*-commentaries.

Then Boethius adds another question. Aristotle, he says, distinguishes *proprium* and *definitio,* the difference being that a *proprium* does not designate the *quiditas* of the thing it is a property of, while the *definitio* does. Instead of asking if Aristotle is right in making this distinction, he then asks: *utrum definitio significat quod quid est rei sive quiditatem rei* (question 24). The question is at the same time about chapter 5, where Aristotle defines the definition as an *oratio quid est esse significans.* So, Boethius raises for chapter 4 a more general problem: does the definition in fact designate the essence of a thing (and is thus different from property)? In the context of chapter 5, this represents a questioning of the correctness of Aristotle's definition.

Boethius provides two arguments for the opinion that the definition does not signify the essence, then two arguments for the opinion that it does, the first being Aristotle's words, the second "*arguitur ex ratione,*" saying that what predicates a thing without implying any accidental disposition of it designates its essence. The solution explains this by taking the example of *homo*: the essence of man is quite distinct from all his accidental dispositions like quality, quantity, and so on. The senses register all the diversities, but only the intellect can grasp the essence and abstract it from the accidental and define it. So Aristotle says in *De anima* that the *quiditas rei* is the proper object of the intellect. Boethius lastly refutes arguments for the opposite opinion.

In question 24, even if the definition of *definitio* has been given by Aristotle in chapter 5, Boethius, in the context of his distinction between definition and property, touches upon a problem important in itself, and he treats it not only by referring to Aristotle or other authorities but also with his own arguments. Angelus also paid attention to this point, as we have seen, in one of his *notanda,* saying that the definition designated the *esse quiditativum.*

Boethius's treatment of this part of the *Topics* consists of a mixture of purely explanatory and more fundamental questions, as it also appears from the next question,[34] concerning Aristotle's definition of *genus* in chapter 5 ("A *genus* is that which is predicated in the category of essence of several things which differ specifically").

Boethius says: *Circa quod dubitant minores, utrum res definitur vel intentio.* The answer is that it is the thing itself that is defined and not the intention, but only insofar as it is subject to the intention of the genus (*sub ratione qua sibi debetur intentio generis).* This is thoroughly explained with reference to the different *modi essendi.* He adds a warning that this material should be well attended to, because it can help to understand many things *(Et circa ista oportet te sollicitum esse et diligenter considerare; multorum enim cognitio est in eis).* Here Boethius deals with a basic problem of medieval logic, suggested by Aristotle's definition of *genus.* It is interesting to note that Angelus also develops this point in his treatment of book I, chapter 5 and gives not only the *communis opinio (Dicendum quod communiter dicitur quod hic non intentio sed res),* but also his own interpretation *(Sed ego credo quod . . .)* set out in detail.[35] Adenulphus, on the other hand, who talks about *genus* and *intentio* in one of his *dubia,* does so to raise an objection against Aristotle's definition, and then refutes it very briefly.[36]

Comparison 3. The third comparison concerns most of the fourth chapter of Book II, containing the *loci* of the accident. Aristotle first shows that in order to prove the presence of contraries in the same thing, we must look at its genus, and he gives an example in which the proof starts from the genus and is concerned with the species. He then reverses the order, the proof starting from the species and being concerned with the genus. He shows that the former *locus* is no good for constructive argument, but the latter is,[37] while for destructive criticism the former is valid, but the latter is not.[38] Next, he demonstrates that when a genus is predicated of something, it should be verified by means of the species, for of all those things of which the genus is predicated, one of its species must necessarily also be predicated, and all those things that possess the genus or derive their description from it must also possess or derive their description from one of its species. This *locus* works constructively as well as destructively (Arist., *Top.* II, 4, pp. 36–37).

Adenulphus,[39] as usual, first determines the scope of his *lectio,* which runs from "*Ad ostendendum autem contraria eidem inesse*" to the end of chapter 4, and says that Aristotle here wants to look at genus and species. Then he divides the lecture into three sections, and subdivides the second again into three sections. There follows a

paraphrase of all three parts, containing no special developments except at the end a reference to the *commentator* already mentioned.

Adenulphus adds three questions about this chapter, the first about the consideration of genus and species *in abstractione,* the second *in concretione,* the third about an example. The first question simply concerns the first part of the chapter and is composed of eight sub-questions, mainly containing possible objections. For instance:

> Item actor dicit quod si contingit iudicare recte et non recte, ergo sentire, ergo descendit ad materiam specialem, videlicet ad communia, ergo videtur male facere, quia differt secundus liber a tertio, quia in libro secundo determinantur problemata de accidente non concreto, in tertio de accidente concreto.[40]

> Item actor dicit quod contingit sentire recte, sed contra scribitur in tertio de anima quod contingit intelligi recte et non recte, sentire autem recte semper. Ergo semper sentire recte, vel sentire non recte.[41]

The solutions for each point are rather brief. For example:

> Ad quartum dicendum quod hic non descendit ad materiam specialem gratia metodi, eo quod metodus esset in speciali materia, sed gratia sue considerationis, quia sua consideratio non tenebat nisi gratia materie.[42]

In the second question Adenulphus raises two objections, the first based on an example that seems to invalidate Aristotle's claim that if the genus is predicated of a thing, some of its species also must necessarily be predicated of it, and the second based on an apparent contradiction with a passage of the *Metaphysics.* They too receive brief solutions. The third question bears on the example given by Aristotle concerning the possibility of the soul being in motion, and it also contains two objections with brief solutions.

We may conclude that, after the paraphrase, Adenulphus touches upon a number of difficult points and incongruities found in the text, formulating them sometimes in the form of questions, often in the form of objections, and assembling them under the general heading of *questiones* or *dubia.*[43] But these questions have nothing to do with the *questio disputata,* for they receive a simple solution without argumentation. They deal with particular points in Aristotle's

text in order to smooth away all difficulties and make it totally understandable.

As for Angelus,[44] after a short division of the chapter, he gives the paraphrase, as usual in small sections, each of which is followed by one or more *notanda* and sometimes a *dubium.* For the whole passage there are seven *notanda* and two *dubia.* The *notanda* clearly serve to provide a fuller understanding of the text or to explain apparent inconsistencies. For instance:

> Nota autem quod sentire hic debet accipi non de actu sensus particularis exterioris, licet ibi possit esse iudicium, quia in tali non potest esse peccatum, quia ille non peccat in primo sensato, sed de sentire sensus communis qui componit et dividit particularia sensata et componendo et dividendo iudicat de ipsis per coniunctionem sui ad estimativam estimantem nocivam vel conveniens circa composita vel divisa prius per sensum accepta.[45]

This is a further explanation of Aristotle's example that *iudicare* is the genus of *sentire,* for he who perceives is also judging or distinguishing in some way. Another example:

> Notandum autem quod licet philosophus superius dixerit quod si volumus videre utrum contraria ineunt eidem, quod debemus inspicere ad genus, ex quo videtur innuere quod primus locus est verus constructive, cuius contrarium hic dicitur. Non tamen est hoc illius contrarium, quia. . . .[46]

The *dubia* are introduced in a very general way: *Dubitaret forte aliquis de ratione istarum considerationum.*[47] They allow for fuller developments. The first is rather long (seventeen lines of the column, while most of the *notanda* take from three or four to ten lines maximum), and it considers the nature of genus and species and their relationship, a point that Boethius also develops in one of his questions. The second explains that this *locus* is not about genus strictly speaking, but only in a general sense. So, the *dubia* appear to be employed as a means of introducing more general points of doctrine, while the *notanda* deal with particular points in the literal explanation of the text.

Boethius[48] deals with this chapter in two questions. In the first, he asks if an affirmative argument is valid *a genere ad speciem: Deinde quaeritur, utrum argumentum affirmativum a genere ad speciem valeat,*

sive utrum praedicatum attributum generi per hoc etiam attribuatur speciei. Aristotle says that a species does not necessarily have all the attributes of its genus. Boethius gives two arguments to say that the answer is yes, then one argument *ad oppositum,* and concludes that the answer is no, as Aristotle had said, but without quoting his authority. He then undertakes to explain why the affirmative argument is not valid from genus to species—a point which Aristotle had just illustrated with an example. He reasons that the genus is wider in scope and contents, and that, as the genus *indeterminate* is any of its species, so the attribution of a predicate to the genus in itself is an *indeterminata attributio* to the species, and not something *determinatum.* This reasoning, says Boethius, at the same time contains the answer to the opposite arguments, and he adds that it is thus also clear why the affirmative argument is valid from species to genus, since the genus is the whole substance of the species. Thus, in this question, Boethius merely explains Aristotle's text, but with his own arguments.

The second question is also about what Aristotle says: *Et quia Philosophus dicit in littera, quod de quocumque praedicatur genus, de illo oportet aliquam suarum specierum praedicari, ideo de hoc quaeritur.* Boethius gives two arguments against the claim that of everything of which a genus is predicated, one of its species must be predicated too. One of the arguments is taken from *De generatione animalium.*[49] The embryo first lives a plant's life, then an animal's life in general before living the life of an animal, a man or a horse, for instance; therefore one can attribute a genus without attributing any of its species. The arguments in support of the opposite view are, first, the text of Aristotle, "*dicit Philosophus in littera,*" and second, a reasoned argument *(Et arguitur ratione)* that a genus is nothing outside one of its species. The conclusion is, of course, that what contains a genus also contains one of its species, and the reason for this is explained by arguing that a genus existing in a species is the whole substance of the species and not something existing *extra animam* apart from its species. The opposite arguments are then refuted, the second by saying that an embryo does not live an animal's life before a man's or a horse's life *secundum durationem temporis,* but perhaps *naturaliter.* As in the first question, Boethius explains Aristotle's text by means of arguments, touching upon basic points of logical doctrine about genus and species.

Comparison 4. The fourth comparison is a little different because Boethius's questions on Book V do not refer to particular sections of Aristotle's text. I will consider Book V, chapter 4 in the commentaries of Adenulphus and Angelus, and one of the questions of Boethius. Aristotle's Book V is devoted to the topics of the *proprium* and opens with the following sentence: "Whether or not the attribute assigned is a property must be examined on the following principles." In the first chapter, Aristotle distinguishes four kinds of property; in the second and third he gives the *loci* that permit one to see whether or not the property has been correctly assigned; in the fourth he shows how to determine whether or not that which is asserted to be a property really is a property. He gives a series of *loci* for destructive and constructive purposes; for instance, the attribute is not a property if it does not apply to each individual, or if the subject is assigned as the property, or if the property is given by participation (i.e., belonging to the subject as a *differentia*), and so on.

Adenulphus[50] treats the first four *loci* in one *lectio.*[51] After the usual division of the text and division of the section treated in the *lectio,* there follows the paraphrase, less literal and less extensive than at the beginning of the commentary. The *reportator* seems to be rather tired and careless, for he continues to use the formula "*est proprium bene assignatum,*" which was correct for chapter 3, but should have been adapted to the special subject matter of chapter 4; the question here is not if the property has been correctly assigned, but if it is a property at all.[52] Adenulphus introduces the questions as follows: *Circa illam lectionem quatuor possunt queri. Primum erit de prima parte, secundum de secunda, tertium de tertia, quartum de quarta.* This does not tell us very much, except that all the questions will be about Aristotle's text. In fact, Adenulphus continues:

> Circa primam sic procedit. Dicit actor quod idem loci sunt utiles ad terminandum entitatem et bonitatem; sed contra: superius docuit destruere bonitatem, ergo si idem loci sunt utiles ad terminandum, ergo superflue docet hic destruere entitatem, quia destruendo bonitatem destruit entitatem; sed hoc est factum, ergo peccatum.[53]

One other objection is added, and both are dismissed in a short *solutio.*

The second question contains several interesting points, for in-

stance, the fifth and last objection, in which Adenulphus refers to *De celo et mundo:*

> Item dicit actor quod habere animam et animal sunt convertibilia; sed contra: omne vivens habet animam; corpora supracelestia vivunt vita nobiliori, ut habetur in secundo de celo et mundo; ergo habent animam, ergo sunt animalia; sed contra: si sunt animalia, ergo aut habent animam sensibilem aut vegetativam aut intellectivam; non vegetativam nec sensitivam, quia omnes sunt tales corporales, corpora supracelestia sunt incorporalia et corporale non habent esse in incorporali; item (?) animam intellectivam, quia omne habens intellectum habet cognitionem boni et mali iuxta . . . (?); sed omne habens talem cognitionem habet libertatem et appetitum faciendi bonum et malum, ergo corpora supracelestia possunt bonum et malum, quod est falsum.[54]

In the solution, Adenulphus quotes Avicenna:

> Ad sextum et ad septimum dicendum quod sic dicit Avicenna: corpora supracelestia animalia sunt et habent animam intellectivam. Sed habere animam, hoc est dupliciter: aut habetur cum appetitu et voluntate, et talis est in hominibus, et sic sequitur quod omne habens intellectum habet appetitum; est autem appetitus sine intellectu et voluntate et sic sequitur non. Vel aliter dicendum quod habere animam intellectivam, hoc est dupliciter, vel secundum substantiam vel secundum virtutem; si accipiamus primo modo sic: omne habens cognitionem habet appetitum.[55]

Adenulphus here touches upon another discipline and in his answer quotes the authority of Avicenna, but it remains an objection against a part of Aristotle's text. The same is true for the third question, which contains only one objection, and the fourth, with two items. The lecture is then closed with "*Hec queruntur,*" i.e., "these are the questions that can be put about this section."

Angelus deals with the first five *loci* in this section.[56] Like Adenulphus, he distinguishes Aristotle's fourth chapter from the preceding ones by using the opposition *bonitas/entitas: Postquam philosophus docuit terminare problemata de proprio quantum ad suum bene esse sive bonitatem, amodo consequenter intendit docere terminare problemata de proprio quantum ad suum esse sive entitatem.* He then gives a

paraphrase and a division of the text, in which he uses the Boethian concept of intrinsic and extrinsic *loci*.

After the paraphrase of the passage containing the first *locus*, there follows one *notandum*, distinguishing the three ways that may negate a property by inspecting the subject, this in the wake of Aristotle, and one *dubium*, about Aristotle's example of the *geometer*. The second passage raises three short *notanda* and the third, about the assignation of the subject itself as a property, only two, the first saying that different *species* can have one and the same *proprium*, as it is said by Aristotle:

> Notandum autem quod forte plurium specierum vel differentium specierum (*v.l.* specie) bene potest esse idem proprium; non per se et primo sive precise, quod est proprium precise alicuius communis de illis specie differentibus essentialiter dicti, ut quod est proprium animalis potest dici proprium aliarum (*v.l.* omnium) specierum eius. Cum subiectum igitur (?) non sit (*v.l.* Subiectum tamen cum non sit) proprium alicuius communis, de suis pluribus propriis specie differentibus essentialiter dicti, non potest esse eorum proprium nec per se nec precise.[57]

The other *notandum*, which follows the paraphrase of the constructive use of the same *locus*, says that a *proprium* can be said of a subject as well as a property:

> Notandum etiam quod proprium potest adiungi tam subiecto quam proprio. Vere enim dicitur homo proprium subiectum huiusmodi predicati et risibile est proprium predicatum hominis; sed proprium adiunctum subiecto distinguit ipsum a subiecto communi et de tali proprio non intenditur hic: proprium vero adiunctum proprio distinguit ipsum ab accidente communi et de tali proprio intenditur hic quod tamquam forma propria notificat ipsum subiectum.[58]

This is in fact an explanation of a different use of the word *proprium*. Finally, Angelus adds the paraphrase of the fourth and fifth *loci*, including a *dubium* about the way in which we have to understand the participation mentioned here. The whole passage is not really innovative; it raises *notanda* and *dubia* in order to explain Aristotle's text.

Boethius does not deal with Book V in the same way as the pre-

vious books. In a short introduction he states that Aristotle is too superficial here: *In hoc V. libro Topicorum de proprio Philosophus superficialiter multa dicit, et eorum causas non reddit.*[59] Boethius is right in charging Aristotle with not providing the *causae:* unlike Books II, IV, and VI, where the "instructions" for the *loci* are completed with "reasons," explaining why, Book V gives systematically the "instructions" for destructive and constructive use but only rarely the "reasons."[60] Aristotle may do so, but since humans are rational and like to know the causes, says Boethius, in his disputations about property he will teach what one should know by means of reasons and causes: *ideo de proprio disputantes ea, quae circa ipsum scienda sunt, per rationes et causas doceamus.* First, he will treat about the subject of property, then about property in itself, understanding property in its proper way: *ideo primo quaeramus de subiecto proprii, secundo de ipso proprio in se, dico autem proprie proprium.*

Boethius then raises nine questions about the subject of Book V in general, only sometimes referring to Aristotle and never discussing a particular passage of his text. The questions are: 1. whether any subject has its property, 2. whether one species can have more than one property, 3. whether every property is immediate to its subject, 4. whether a property is separable from its subject, 5. whether every property belonging to a species is apt to belong to it *(completat ei)* by its principles, 6. since it is sure that a species contains some property by its form, whether it can also have some property by its matter, 7. whether the subject has to be put in the definition of its property, 8. whether it is more difficult to construct a property than to negate it, and 9. whether a property leads to knowledge of its subject.

The third question gives a good illustration of the character of these questions: *Deinde quaeritur, utrum omne proprium est subiecto immediatum.*[61] Two arguments are given to say that this is the case: (1) property is caused by the *forma subiecti,* so it must be immediate to it; (2) property is an accidental *forma subiecti,* and between form and matter there is no intermediate, as Aristotle said in his *Metaphysics.*[62] There are also two arguments for the opposite view: (1) property is demonstrable of the species it is a property of, and what is demonstrable is not immediate, as Aristotle said in his *Posterior Analytics;*[63] (2) what is caused by an immediate property is mediate, and an immediate property in a subject can cause other properties in that

subject. The solution is explained in the following way: among the properties of a species, some are immediate and others are not (so the answer is no). A form coming to matter causes some property in its subject; here Boethius quotes again Aristotle's *Metaphysics* (expressly in the new translation), this time a passage of Book XII[64] saying that the intrinsic principles of a subject are the extrinsic principles of its properties. He proceeds to show that sometimes a property is caused immediately by the specific form of the subject, but that this can in its turn cause other properties, which are thus not immediate to the subject; he illustrates this reasoning with an example. Finally, the opposite arguments are refuted: (1) property is not always caused immediately by the *forma subiecti*; (2) Aristotle's sentence "*inter formam et materiam non est medium*" applies to the substantial form of a thing. The question has taught us that there are different kinds of property, some caused directly by the *forma subiecti,* others caused indirectly by this sort of primary property.

Conclusion

These four examples show that in the *lectio*-commentary (Adenulphus) everything serves the purpose of explaining, clarifying, or smoothing Aristotle's text; everything, including the *questiones* or *dubia,* which mostly consist of a number of objections. There is one exception: for the important passage in the introduction which contains the definition of syllogism, Adenulphus discusses this matter in a question with a fuller argumentation.[65] The other points are treated without formal discussion, each objection receiving a simple answer.

In the *sententia*-commentary (Angelus) there is also a running explanation of the text together with a clarification of difficult points and of inconsistencies by means of inserted *notanda* and *dubia.* These are treated without argumentation. Sometimes the *dubia* introduce a point of doctrine not directly necessary in context, which may have been suggested by another master's differing treatment of the text.[66]

The *questio*-commentary clearly represents a transitional phase, for it also contains paraphrases of those parts of Aristotle's text not dealt with in the questions. Still, it is essentially composed of questions, and these are real *questiones,* that is to say, they represent a very simple but complete form of the *questio disputata*: the statement of

a problem, arguments for both sides, the solution and the refuting of arguments offered in behalf of the opposite opinion. Boethius's commentary clearly arose as a redaction by its author (as is also proved by the insertion of paraphrases). Yet it must in some way also represent discussions held during his teaching, even if this represented only a simple disputation with his own students in his own classroom.[67] Even if some later question-commentaries do not reflect actual disputation practice,[68] they no doubt originated within the disputation part of lectures, which early on gave rise to independent disputations separated from the rest of the lecture. And, later question-commentaries, whether representative of actual performance as a disputation or not, employ similar structures and methods.

The questions in Boethius's commentary in part relate directly to Aristotle's text and in part are meant to clarify it—but always by means of discussion and reasoning, and often touching upon more general points of doctrine.[69] Some are only suggested by the text and are independent of it. Such questions deal with fundamental points of logical teaching and are meant not to explain Aristotle, but to discuss the contents of the discipline in general.[70] Moreover, while in the *lectio*- and *sententia*-commentaries many small questions concern details from the whole portion of text dealt with, the *questio*-commentary concentrates on a limited number of questions broader in scope.

The *questio*-commentary therefore not only introduced formal discussion, but also raised questions of a more general nature—not to explain the text commented on and defend its author, but to discuss fundamental points of doctrine and to teach the basic principles of the discipline. The *sententia*-commentary seems to borrow and to incorporate some of these points, but without formal discussion, and is essentially devoted to a thorough literal explanation of Aristotle's text. *Questio*-commentary, with a small number of broader questions, and *sententia*-commentary, with many questions of detail concerning the whole text, thus complement each other in the teaching of the *Topics* and provide, in the second half of the thirteenth century, a differing but no less satisfying treatment than that provided by the *lectio*-commentary.

We may conclude that the change has come by way of the *questio*-commentary. The *disputatio* not only brought formal change; it also

modified the nature of the questions. Instead of asking whether Aristotle was right to say this, or how to harmonize this statement with a passage taken from another work, or whether the subjects were being treated in the right place, questions of a different kind arose, more fundamental and touching upon essential points: for instance, what is the difference between a conclusion and a syllogism? does the definition apply to the thing itself or to the *intentio*? is every property immediate to its subject?

I do not say that the *disputatio* was responsible for the change or the development of particular points of doctrine. In fact, as Green-Pedersen has shown, differences in the teaching of the topics between the twelfth and the thirteenth century were evident already in the *lectio*-commentaries of the first half of the thirteenth century.[71] The *disputatio*, rather, brought about a different approach, modifying the methods and character of the discipline by separating it from the direct explanation of texts. Grabmann and Van Steenberghen[72] did not touch the heart of the matter when they said that these more independent questions represented a kind of digression which permitted masters to deal with the favorite themes of their time.

To summarize, the *disputatio*, as shown by the *questio*-commentary, seems to have given rise to the birth of a systematic discipline. Here teaching is still based on texts, but at the same time surpasses these texts. This must be verified by other examples, drawn from other disciplines. Some historians have underlined the more speculative character of theological questions; to quote Father Chenu:

> L'on voit maintenant que la multiplication et l'intensification des *quaestiones* n'étaient pas que le renforcement et la normalisation scolaire de la dialectique dans la lecture des textes; elles impliquent un déplacement dans l'objet même de la curiosité et du travail du théologien: non plus curiosité textuelle sous la lumière de foi, mais problème extra-scripturaire, spéculatif, dont l'Ecriture n'était que le support, et dont les structures n'avaient rien à voir avec l'exégèse, ses lois grammaticales ou même dialectiques. Ainsi ce ne sont plus les seules règles de la dialectique qui sont en jeu, mais bien une technique de la démonstration, on va dire bientôt de la science.[73]

For the arts faculty, *questiones* treating other parts of dialectic, grammar, and other disciplines must be studied to see whether the teach-

ing method of the medieval university called disputation was in practice the essential factor in the development of speculative and systematic disciplines.

Notes

1. For these general questions, see, for instance, *The Seven Liberal Arts in the Middle Ages,* ed. D. L. Wagner (Bloomington, 1986). For examination rules, see my article "Les règles d'examen dans les universités médiévales," in *Philosophy and Learning: Universities in the Middle Ages,* ed. M. J. F. M. Hoenen, J. H. J. Schneider, and G. Wieland (Leiden and New York, 1995), 201–23.

2. My information is based on the very useful book of N. J. Green-Pedersen, *The Tradition of the Topics in the Middle Ages* (Munich, 1984), 87.

3. It is interesting to note, with Green-Pedersen, that Aristotle's and Boethius's *Topics* had opposite fates: the latter came into use very early and lost its place in the course of the thirteenth century, while the former was intensively used only in the thirteenth century and kept its place until the end of the Middle Ages (*Tradition of the Topics,* 126).

4. Green-Pedersen, *Tradition of the Topics,* 30–33.

5. This section of my paper is also largely based on Green-Pedersen, *Tradition of the Topics,* especially 87–89.

6. I have adopted the terminology of Green-Pedersen for the appellation of the types of commentaries.

7. Green-Pedersen, *Tradition of the Topics,* 89–92.

8. See Robert of Melun, *Sententie,* ed. R. M. Martin, *Oeuvres de Robert de Melun, t. III: Sententiae* (Louvain, 1947), 49–56.

9. For the *disputatio* in university teaching, see B. C. Bazàn, J. W. Wippel, G. Fransen, and D. Jacquart, *Les questions disputées et les questions quodlibétiques dans les facultés de théologie, de droit et de médecine,* Typologie des sources du moyen-âge occidental, nos. 44–45 (Turnhout, 1985).

10. Green-Pedersen, *Tradition of the Topics,* 387 (A.11).

11. See, for instance, a passage on f. 76vb: "Et notandum quod **per totam** istam lectionem appellat proprium rationem et subiectum nomen."

12. Green-Pedersen, *Tradition of the Topics,* 390–91 (A.17).

13. Except for the first comparison. See note 20 below.

14. Green-Pedersen, *Tradition of the Topics,* 388–89 (A.13).

15. *Boethii Daci Opera,* ed. N. J. Green-Pedersen and J. Pinborg, Corpus Philosophorum Danicorum Medii Aevi, 6.1 (1976).

16. I quote Aristotle's *Topica* in the Latin translation of Boethius, as edited by L. Minio-Paluello in *Aristoteles Latinus,* 6.1–3 (1969).

17. Cesena, Bibl. Malatestiana, MS Plut. D. XXVI 3, f. 44rb.

18. For the question of a *commentator* quoted by some medieval commentators see Green-Pedersen, *Tradition of the Topics,* 94–98.

19. Thus combining the *sententia generalis* (generally given at the beginning with the *divisio textus*) and the *sententia specialis.*

20. As a folio is missing in the Paris manuscript, I quote for this passage

of Angelus's commentary another manuscript: Florence, Biblioteca nazionale centrale, Ms. Conv. Soppr. G. 8. 265, ff. 1–112 (here f. 2r–2v).

21. Ibid., f. 2va–vb. On the theory of the *secunde intentiones* as dealt with in the commentaries on the *Topics,* see Green-Pedersen, *Tradition of the Topics,* 223–64.

22. Ed. Green-Pedersen and Pinborg, Quaestio 8, pp. 30–33.

23. *Ed. cit.,* Quaestio 16 and 17, pp. 50–54.

24. The term *conclusio* is used, for instance, in the paraphrase of Adenulphus.

25. Aristotle then removes a possible error and compares proposition and problem, before defining the four predicables in chapter 5.

26. Ff. 46vb–47rb.

27. Paris, Bibliotheque nationale de France, Ms. lat. 16126, f. 3va.

28. F. 3vb (*ad* I, 4 p. 8, 7).

29. Ibid. (*ad* I, 4 p. 8, 8).

30. Ibid. (*ad* I, 4 p. 8, 12–13).

31. F. 3vb, second *dubium* (*ad* I, 4 p. 8, 9–11).

32. The other two *dubia* concerning this passage are first about the *substantia predicatorum* and secondly about the question of why Aristotle does not mention the *species.*

33. Quaestio 23 and 24, pp. 62–66.

34. Quaestio 25, pp. 66–69.

35. Paris, Bibliotheque nationale de France, Ms lat. 16126, ff. 4vb–5ra.

36. Cesena, Bibl. Malatestiana, Ms Plut. D. XXVI 3, f. 48rb.

37. Because it is not necessary that all the attributes of the genus should also belong to the species, but that all the attributes belonging to the species necessarily belong also to the genus.

38. Because all the attributes which do not belong to the genus do not belong to the species either, but all those which do not belong to the species, do not necessarily fail to belong to the genus.

39. F. 58ra–58rb.

40. First question, fourth item, f. 58rb.

41. Fifth item, ibid.

42. Ibid.

43. At the end he says: **"Hec quesita sunt." At the beginning he announces** them with: "Circa istam **lectionem tria dubitantur."**

44. F. 17ra–17va.

45. *Ad* II, 4 p. 36, 17.

46. *Ad* II, 4 p. 36, 20–21.

47. F. 17rb: about the first part of the **chapter. See f. 17va for the second** part: "Dubium facit a. de ratione illius **considerationis."** ***Consideratio* is used consistently** by Angelus to design the *loci.*

48. Quaestio 18 and 19, pp. 143–46.

49. Arist. *De gen. an.* II, 3, p. 736b.

50. Ff. 76va–77ra (*ad* V, 4 p. 96, 4–97, 31).

51. He considers apparently that the first and second *locus* are one **and** the same, for they are both treated in the second section of his lecture.

52. See Aristotle himself in the Latin translation (chapter 3): "(non) erit bene assignatum"; also (chapter 4): "(non) enim erit proprium quod positum est esse proprium."

53. F. 76vb.

54. F. 77ra.

55. Ibid.

56. F. 41va.

57. F. 42ra (*v.l.ex* Firenze, Biblioteca nazionale centrale, Ms. Conv. Soppr. G. 8. 265).

58. F. 42ra (*ad* V, 4 p. 97, 13–18).

59. Book V, p. 253.

60. See Green-Pedersen, *Tradition of the Topics*, 33.

61. Book V, Quaestio 3, pp. 256–58.

62. The editors of Boethius and I have not been able to identify the quotation.

63. Book I, chapter 23.

64. Chapters 4–5.

65. See above p. 48.

66. See above comparisons 2 and 3. Angelus may have been acquainted with Boethius's commentary or another *questio*-commentary.

67. The conditions of the *disputatio* in the arts faculty are far from clear. The volume by Bazàn et al. cited in note 9 does not include the disputations among the artists. The question needs much further investigation. See my *La 'disputatio' à la Faculté des arts de Paris (1200–1350 environ). Esquisse d'une typologie,* Studia Artistarum 2 (Turnhout, 1995).

68. See A. Kenny and J. Pinborg, "Medieval Philosophical Literature," in *The Cambridge History of Later Medieval Philosophy: From the Rediscovery of Aristotle to the Disintegration of Scholasticism, 1100–1600,* ed. N. Kretzmann, A. Kenny, and J. Pinborg (Cambridge, 1982), 20–21.

69. See above comparison 1, question 17; comparison 2, question 23; comparison 3, questions 18 and 19.

70. See above comparison 1, question 8 (and more or less question 16); comparison 2, question 24; comparison 3, question 25; comparison 4 (the entire Book V).

71. For instance, the doctrine of the "second intentions." See Green-Pedersen, *Tradition of the Topics,* 223–64.

72. See, for instance, F. van Steenberghen, *Maître Siger de Brabant,* Philosophes médiévaux, no. 21 (Louvain and Paris, 1977), 192.

73. M.-D. Chenu, *La théologie comme science au XIIIe siècle* (Paris, 1957), 25.

XVIII. La place de la musique à la Faculté des arts de Paris

Le problème du lien entre l'enseignement de la musique et la Faculté des arts n'a jamais été étudié à fond. Il est clair que dans cette Faculté il ne pouvait y avoir qu'un enseignement théorique et que la mise en pratique se faisait notamment dans les écoles cathédrales. Cependant, les maîtres participaient-ils à ces deux milieux? Et les étudiants, étaient-ils libres de suivre des cours de musique ou non? Dans cet article, j'ai essayé de faire le point sur ce que nous savons de l'enseignement de la musique à la Faculté des arts de Paris, où cet enseignement semble bien avoir été facultatif. Il faudrait étendre cette étude à d'autres universités pour avoir une idée plus claire du rôle de la musique dans le contexte de la Faculté des arts.

D'autre part, il y a quelques années, Pascale Duhamel a travaillé sur les questions disputées à propos de la musique . Elle a trouvé plusieurs exemples, notamment un recueil de questions sur l'optique et la musique conservé dans le ms. Paris, BnF lat. 7378A, des *Questiones musice* dans le ms. BnF lat. 7372, d'autres dans le ms. Erfurt, Amplon. Q.369, et des questions faisant partie d'un texte plus large comme le *Quodlibet* VI (qu. 16-17) de Pierre d'Auvergne. Même si cela peut paraître étonnant, la pratique scolaire de la dispute ou en tout cas la forme littéraire de la question disputée, avait donc également sa place, modestement, dans la musique.

p. 245 – Il faut également mentionner que, ces dernières années, la prosopographie des maîtres parisiens a bénéficié des travaux de William Courtenay, qui a publié plusieurs livres à ce sujet, notamment *Parisian Scholars in the Early Fourteenth Century : A Social Portrait* (1999), *Rotuli Parisienses : supplications to the Pope from the University of Paris*, Volume I, 1316-1349 (2002), *Rotuli Parisienses : supplications to the Pope from the University of Paris*, Volume II, 1352-1378 (2004). De plus, nous avons maintenant les études de Nathalie Gorochov concernant les premières années de l'université: *Naissance de l'université. Les écoles de Paris d'Innocent III à Thomas d'Aquin (v. 1200-v. 1245),* mémoire inédit d'habilitation (décembre 2010).

p. 247 – Le « Guide de l'étudiant » du ms. Ripoll 109 doit paraître dans le *Corpus Christianorum,* dans l'édition préparée par Claude Lafleur (cf. ci-dessus article V).

p. 248 – Le collègue mentionné ici, Kees Vellekoop, est malheureusement décédé quelques années après le colloque de 1995, où il avait parlé de la musique à la Faculté des arts (*La place de la musique,* dans *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts,* voir n. 13).

pp. 250-251 et n. 23 – On attend toujours l'édition des *Questiones in parva mathematicalia* de Raoul le Breton par F. Hentschel et M. Pickavé.

pp. 252-253 – En ce qui concerne la polyphonie à Notre-Dame de Paris, voir maintenant Guillaume Gross, *Chanter en polyphonie à Notre-Dame de Paris aux 12^e^ et 13^e^ siècles,* Turnhout 2007 (Studia Artistarum 14).

Pour l'enseignement privée des mathématiques par les maîtres, Guy Beaujouan, décédé il y a quelques années, n'a malheureusement pas laissé davantage de précisions.

pp. 253-254 – Outre le Collège de maître Gervais et le Collège de Navarre, on peut citer celui de Dormans-Beauvais. Voir ci-dessus article II.

p. 255*sqq.* – Pour les maîtres cités ici, voir le répertoire *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris.*

Le Jean de Garlande auteur de traités sur la musique est-il à identifier au Jean de Garlande maître de grammaire ? Les opinions sont partagées sur ce point. Pour la bibliographie à propos de ces auteurs, voir notamment le répertoire cité plus haut, fasc. 5 (2003) pp. 33-39 et 77-79.

p. 259, n. 65 – Le volume avec l'étude de F. Hentschel mentionnée ici est paru en 2000 (Miscellanea Medievalia 27).

p. 259, n. 67 – L'édition du *Tractatus de tonis* de Guido de Saint-Denis, par S. Van de Klundert, est parue en 1996 (*s.l.*).

p. 260 et n. 70 – Pour les commentaires de Pierre d'Auvergne, cf. le répertoire cité plus haut, fasc. 7, pp. 95-127 (pp. 124-125 commentaires sur la *Politique*).

LA PLACE DE LA MUSIQUE À LA FACULTÉ DES ARTS DE PARIS

Introduction

L'Université de Paris, contrairement à ce que l'on pourrait penser, n'a pas encore reçu toute l'attention qu'elle mérite. Tandis que l'Université d'Oxford a bénéficié de recherches collectives et approfondies, qui ont abouti à une publication en plusieurs volumes, les spécialistes ne se sont pas encore réunis pour offrir un travail comparable à la plus vieille université de l'Europe du Nord. De plus, la Faculté des arts de Paris a été négligée notamment par rapport à la Faculté de théologie. Toutefois, elle commence à être mieux connue. Depuis quelques décennies, on ne s'intéresse plus seulement à un petit nombre de maîtres célèbres, mais aussi aux autres, moins connus ou anonymes – les maîtres de grammaire et de logique ont été privilégiés – et, plus en général, on a commencé à réunir les matériaux pour écrire l'histoire intellectuelle de cette Faculté, concernant les programmes et les méthodes d'enseignement, le contenu réel des disciplines enseignées, le système des examens et le niveau des étudiants, les modes de transmission du savoir et des textes, les genres littéraires des écrits des maîtres, leurs lectures et leurs contacts avec le monde extérieur, etc.[1]

En 1995, un colloque a été organisé à Paris sur *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII^e^-XV^e^ siècle)*, et le volume des actes[2] comprend deux articles concernant la musique: Claire Maître s'interroge sur «La place d'Aristote dans l'enseignement de la musique à l'Université» et Kees Vellekoop analyse sous le titre «La place de la musique» les traces de l'en-

[1] Parmi les publications récentes, citons le répertoire qui est publié sous mon nom dans la collection «Studia Artistarum» (Turnhout, Brepols): *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris: textes et maîtres (ca. 1200-1500)*; le premier fascicule (A-B) est paru en 1994, le deuxième (C-F) en 1996, le troisième (G) en 1998. Mon étude *Le maniement du savoir. Pratiques intellectuelles à l'époque des premières universités*, parue en 1996 en hors-série de la même collection, concerne principalement la Faculté des arts de Paris.

[2] Edité par Olga Weijers et Louis Holtz, Turnhout, Brepols, 1997 (Studia Artistarum 4).

seignement de cette discipline. Il est clair que ces deux articles sont à la base des observations qui suivent.

Cet article est articulé en trois parties: dans la première, à propos de la discipline de la musique, je poserai la question de savoir s'il y avait un enseignement de la musique à la Faculté des arts de Paris, et si c'est le cas, qu'est ce qui était enseigné, où et par qui; la deuxième partie, plus brève, se préoccupera de la place occupée par la musique dans les autres disciplines à la Faculté des arts; dans la troisième, je donnerai un exemple de l'influence de l'enseignement à cette Faculté sur les traités de musique.

La discipline de la musique

Quand on veut savoir si une discipline fut enseignée dans une Université, la première chose à faire est bien entendu d'étudier les statuts. Malheureusement, comme on le sait, les statuts de l'université de Paris ne nous aident guère. On cite toujours le statut du cardinal légat Robert de Courçon daté de 1215, dont un passage concerne l'enseignement des arts; après avoir mentionné comme obligatoire l'enseignement des livres de logique et de grammaire de façon «ordinaire» (et non «cursive») il poursuit: «On ne doit pas enseigner pendant les jours fériés (*dies festivi*), sauf les philosophes et la rhétorique, et les disciplines du 'quadrivium', et le *Barbarismus*, et l'éthique si l'on veut, et le quatrième livre des *Topiques*»[3].

Ce passage, dans lequel les disciplines du 'quadrivium' se trouvent reléguées aux jours fériés, en compagnie d'autres matières considérées comme moins importantes pour les jeunes étudiants que la logique et la grammaire, a été souvent commenté. Certains en ont conclu – arguant aussi de l'absence de commentaires et de traités – que l'enseignement des disciplines du 'quadrivium' était quasiment inexistant dans le contexte de la Faculté des arts au XIII^{e} siècle et que cet enseignement avait lieu dans la deuxième phase de l'éducation, c'est-à-dire entre 7 et 14 ans environ, avant l'entrée à l'université[4]. Mais cette conclusion ne me semble pas correcte. D'abord, il y a les autres indications livrées par les statuts: ceux de 1366, répétés en 1452, précisent qu'un bachelier ne peut pas être admis à l'examen de la licence sans avoir suivi des cours sur «quelques livres de mathématique»[5] et les serments exigés des candidats, déjà sans doute

[3] *Chartularium Universitatis Parisiensis*, éd. H. Denifle et A. Chatelain, (désormais *CUP*), I, Paris, Delalain, 1889, n° 20.

[4] Cf. notamment M. HAAS, *Les sciences mathématiques (astronomie, géométrie, arithmétique, musique)*, dans *L'enseignement de la philosophie au XIII^{e} siècle. Autour du «Guide de l'étudiant» du ms. Ripoll 109*, éd. C. Lafleur et J. Carrier, Turnhout, Brepols, 1997, pp. 95, 99-102. Sur le manque de commentaires, cf. M. HAAS, *Studien zur Mittelalterlichen Musiklehre I: Eine Übersicht über die Musiklehre im Kontext der Philosophie des 13. und frühen 14. Jahrhunderts*, dans *Forum musicologicum* 3 (1982), pp. 366-368.

[5] *CUP* III n° 1319.

au début du XIV[e] siècle, font mention de «au moins cent cours sur les mathématiques»[6]. Il est vrai que ces données sont maigres et qu'elles concernent les disciplines mathématiques en général, sans spécification. Pour essayer de savoir si on enseignait la musique à la Faculté des arts, il faut donc se tourner vers d'autres sources d'information.

Ces sources d'information sont les suivantes:

- a. les recueils de questions pour les examens
- b. les introductions à la philosophie
- c. les manuels pour l'enseignement de base.

Comme on verra, ces textes montrent qu'il y avait bel et bien un enseignement des disciplines du 'quadrivium', et ils contiennent des mentions *de forma* – c'est-à-dire des indications de ce qui était conforme au règlement – qui montrent que pour la musique, les deux premiers livres du traité de Boèce, *De institutione musica*, étaient au programme. On reviendra plus loin sur les mentions *de forma*[7].

On constatera que je ne parle pas ici des classifications des sciences, car ces textes, bien que souvent liés à l'enseignement, donnent en principe une conception théorique du champ du savoir, qui ne correspond pas nécessairement à la pratique de l'enseignement.

Examinons donc ces trois groupes de sources.

a) Parmi les recueils de questions pour les examens, celui appelé souvent le «Guide de l'étudiant» (ms. Ripoll 109) est certainement le plus connu. Il a même fait l'objet d'un colloque il y a quelques années[8]. Le texte de ce recueil, qui date de la période 1230-1240 et qui est très probablement d'origine parisienne, malgré les doutes qui ont été exprimés à ce propos[9], semble répondre aux indications contenues dans le statut de Robert de Courçon: la plus grande partie est consacrée à la grammaire et la logique, mais les autres disciplines, reléguées aux jours féries, y sont également traitées: rhétorique, disciplines du *quadrivium*, éthique et les «philosophes», à savoir Boèce, *De consolatione* et le *Timée* de Platon (dans la traduction de Calcidius). On a exprimé des réserves à propos de la véritable nature et de la fonction de ce texte. Pour Max Haas il s'agit d'un «formulaire» et non d'un texte correspondant à la pratique de l'enseignement[10]. Sans aller aussi loin, on pourrait souligner le fait que ce recueil n'a été conservé que dans très peu de manuscrits et qu'on ne peut certainement pas le considérer comme un «text-book» prescrit aux étudiants. On pourrait aussi le considérer comme comparable à une classification des sciences et donc doté d'un caractère

[6] *CUP* II n° 1185 p. 678.

[7] Voir ci-dessous p. 253.

[8] Organisé par Claude Lafleur, qui en a également édité les actes: voir ci-dessus n. 4.

[9] Voir la discussion de l'origine du Guide, par CLAUDE LAFLEUR, dans *L'enseignement de la philosophie* cit., pp. 630-634.

[10] Cf. M. HAAS, *Les sciences mathématiques* cit., pp. 95-96. Mais voir aussi du même auteur *Studien zur Mittelalterlichen Musiklehre* cit., pp. 323-456 (353-366).

entièrement théorique. Mais cela semble méconnaître la correspondance, déjà mentionnée, avec le statut de 1215. Il est plus vraisemblable que nous avons ici une aide concrète pour les étudiants qui veulent se préparer aux examens, un instrument conçu par un maître qui se trouvait dans le contexte de cette première moitié du XIII[e] siècle à la Faculté des arts de Paris.

Si le «Guide de l'étudiant» était le seul témoignage de l'enseignement du 'quadrivium' à Paris, on pourrait donc avoir des doutes. Heureusement, ce n'est pas le cas. Nous avons notamment un autre recueil de questions pour les examens, à savoir le *De communibus artium liberalium*[11]. L'auteur de cet instrument de révision (comme l'appelle son éditeur), qui écrit probablement à Paris vers 1250, exprime clairement son intention à la fin du texte: «Hec sunt communia quibus tenentur respondere licentiandi in artibus. De istis egimus in superficie, ut visum est, quia in hiis non studuimus propter iactantiam, set propter aliquorum minus provectorum amicitiam [...]». Il veut donc aider les étudiants moins avancés à se préparer à l'examen de la licence en leur indiquant les questions qui y sont généralement posées. Ces questions concernent la logique, la grammaire, la rhétorique, les disciplines du 'quadrivium' et, très brièvement, le *De anima* et l'*Éthique*. A moins de considérer ce texte également comme un «formulaire» qui ne correspond pas à la pratique de l'enseignement – mais pourquoi deux maîtres différents auraient suivi ce procédé? – nous avons donc ici un témoignage explicite de l'enseignement des disciplines du 'quadrivium' à la Faculté des arts.

En ce qui concerne le contenu de ces deux recueils, on a souvent dit que leur niveau est assez décevant[12]. Ce n'est pas le cas pour toutes les disciplines traitées dans le *«Guide de l'étudiant»*, mais d'après mon collègue Kees Vellekoop, le passage correspondant à la musique n'est pas satisfaisant: l'auteur ne connaissait pas bien les deux premiers livres du *De institutione musica* de Boèce, il se trompe dans les proportions des intervalles et il ne s'occupe pas des durées[13]. Puisque ce passage a souvent été commenté, je n'y reviendrai pas ici[14]. Le *De communibus artium liberalium* est à première vue plus décevant encore: le 'quadrivium' n'est traité que dans une seule question pour chaque discipline et cette question concerne le *subiectum*, l'objet de la science. Ainsi, pour la mu-

[11] Ed. CLAUDE LAFLEUR, *Un instrument de révision destiné aux candidats à la licence de la Faculté des arts de Paris, le «De communibus artium liberalium» (vers 1250?)*, dans *Documenti e studi sulla tradizione filosofica medievale* 5 (1994), pp. 129-203.

[12] Cf. notamment O. WEIJERS, *Les règles d'examen dans les universités médiévales*, dans *Philosophy and Learning. Universities in the Middle Ages*, éd. M.J.F.M. Hoenen, J.H.J. Schneider, G. Wieland, Leiden/New York/Köln, 1995, pp. 216-223.

[13] Cf. *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII[e]-XV[e] siècle)*, éd. O. Weijers, L. Holtz, Turnhout, Brepols, 1997, p. 237.

[14] Cf. notamment M. HAAS, *Die Musiklehre im 13. Jahrhundert von Johannes de Garlandia bis Franco*, dans *Die mittelalterliche Lehre von der Mehrstimmigkeit*, éd. H.H. Eggebrecht, F. A. Gallo, M. Haas, K.-J. Sachs, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1984, pp. 110-111; C. PAGE, *The Owl and the Nightingale. Musical Life and Ideas in France 1100-1300*, London, 1989, pp. 139-141.

sique la question est: «Consequenter queritur utrum numerus relatus ad sonos sit subiectum in musica». C'est une question élémentaire et la réponse est évidente (le «numerus relatus ad sonos» est effectivement l'objet de la musique), mais l'intérêt se situe ailleurs: cette question, comme les autres questions de ce recueil, est traitée selon le schéma presque complet de la question disputée. On trouve d'abord trois arguments pour la réponse négative («Arguitur quod non [...] Preterea [...] Preterea [...]»), puis un argument pour la réponse affirmative, qui est naturellement la bonne («Contra [...]»); ensuite, au lieu d'une solution explicite, les arguments pour la réponse rejetée sont réfutés. C'est le schéma de base de la question disputée telle qu'on la trouve dans les commentaires universitaires de cette époque[15]. On peut donc constater que la musique, ainsi que les autres disciplines du 'quadrivium', est traitée comme appartenant au domaine de l'enseignement universitaire et qu'on lui applique les méthodes de cet enseignement.

Par ailleurs, cette question comprend un élément intéressant: dans le troisième argument pour la réponse négative on objecte que le nombre peut aussi bien se référer aux ânes et dans la réfutation de cette objection on explique que la comparaison est fausse, car dans le cas de la musique le nombre se réfère aux sons comme la différence spécifique qui constitue l'espèce. Le nombre est ici essentiel et constitutif. C'est un argument qui, sous une forme un peu provocante, explique une propriété importante de la musique[16].

Le deuxième groupe de sources liées à l'enseignement est constitué par les introductions à la philosophie. Celles-ci correspondent probablement à des cours inauguraux: le maître donne le tableau complet du champ des sciences avant de commencer l'enseignement de l'une des disciplines. Comme les classifications des sciences, ces textes ne prouvent pas que toutes les disciplines énumérées furent effectivement enseignées. Cependant, au moins l'un d'entre eux, l'*Accessus philosophorum septem artium liberalium*, datant des années 1230, semble correspondre au programme de la Faculté des arts, car les disciplines traitées, qui n'incluent pas la logique et la grammaire, sont les mêmes que celles citées dans le statut de 1215 comme propres à l'enseignement des jours fériés: le 'quadrivium', le *De consolatione* de Boèce et le *Timée* de Platon, la rhétorique[17]. On peut même se demander si ce texte a été composé en relation avec la pratique prescrite par ce statut. En ce qui concerne la musique, l'*Accessus philosopho-*

[15] A propos des questions disputées, cf. notamment O. WEIJERS, *La 'disputatio' à la Faculté des arts de Paris (1200-1350 environ)*, Turnhout, Brepols, 1995 (Studia Artistarum 2).

[16] Cf. sur ce point F. HENTSCHEL, *Die Unmöglichkeit der Teilung des Ganztones in zwei gleiche Teile und der Gegenstand der «Musica sonora» um 1300*, dans *Musik – und die Geschichte der Philosophie und Naturwissenschaften im Mittelalter. Fragen zur Wechselwirkung von 'musiça' und 'philosophia' im Mittelalter*, éd. F. Hentschel, Leiden/New York/Köln, Brill, 1998 (Studien und Texte zur Geistesgeschichte des Mittelalters 62), pp. 56-57.

[17] Le texte a été édité par CLAUDE LAFLEUR, *Quatre introductions à la philosophie au XIII^e siècle*, Montréal/Paris, Institut d'études médiévales/Vrin, 1988, pp. 177-253. Cf. notamment O. WEIJERS, *Le maniement du savoir* cit., p. 31.

rum donne un excellent résumé des deux premiers livres du traité de Boèce[18]. Après la discussion du *subiectum,* il traite correctement des intervalles et des proportions, puis des trois espèces de la musique: *musica mundana, humana* et *instrumentalis* (que l'on rencontre aussi dans le «Guide de l'étudiant»), et à la fin du chapitre il parle des trois genres du chant (diatonique, chromatique, enharmonique) et il fait mention des cinq tétrachordes et des quinze cordes du système musical grec. Ce fut sûrement un excellent instrument pour se familiariser avec la musique théorique telle qu'elle avait été décrite par Boèce.

Mentionnons aussi la *Philosophica disciplina*, composée vers 1245, un texte plus bref, mais qui comprend aussi une section consacrée à la philosophie naturelle, un autre concernant les *scientie sermocinales* et, à la fin, un chapitre à propos de la *mechanica* et de la *magica*[19]. Ces dernières sciences ne furent certainement pas enseignées à la Faculté des arts, ce qui accentue le caractère théorique de ce texte. Cependant, on y voit une nouvelle étape dans l'évolution de la discipline de la musique. Sous l'influence d'Aristote, la *musica mundana* et la *musica humana* prennent un autre sens; la dernière est divisée en *musica melica, rimica* et *metrica*: «La *musica melica* considère les proportions des sons dans le chant (c'est-à-dire les intervalles), la *musica rimica* les proportions du rythme des syllabes et des clausules, celles qui sont reliées entre elles par une 'ratio' douce, enfin la *musica metrica*, les proportions métriques dans la variété des temps, des pieds et des mètres»[20]. Cette évolution de la musique théorique est intéressante pour notre sujet, car elle se situe dans une introduction de la philosophie due à un maître de la Faculté des arts.

Le troisième groupe de sources est celui des manuels pour l'enseignement de base. Ils diffèrent des recueils de questions pour les examens, car ils n'ont pas pour but d'aider les étudiants à se préparer aux examens; ils se distinguent aussi des introductions à la philosophie, car ils n'embrassent pas l'ensemble des sciences. Ils sont conçus comme des instruments pouvant servir de base dans l'enseignement. Parmi ces manuels, on peut citer le *Quedam communia artium liberalium*, qui concerne principalement les disciplines du 'quadrivium'[21], et les *Questiones mathematice*, datant probablement du début de la seconde moitié du XIII[e] siècle[22].

Je voudrais m'attarder sur un autre exemple, les *Questiones in parva mathematicalia* de Radulphus Brito ou Raoul le Breton, un maître parisien bien connu, qui enseignait vers 1300 à la Faculté des arts[23]. Radulphus fut un maître im-

[18] Cf. K. VELLEKOOP, *La place de la musique*, dans *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII[e]-XV[e] siècle)* cit., pp. 235-236.

[19] Ed. LAFLEUR, *Quatre introductions à la philosophie au XIII[e] siècle* cit., pp. 255-293.

[20] K. VELLEKOOP, *La place de la musique* cit., p. 236.

[21] Contenu dans le ms. Paris, BnF lat. 15121, cf. O. WEIJERS, *Le maniement du savoir* cit., p. 30.

[22] Ms. Paris, BnF lat. 16390. Cf. C. LAFLEUR, dans *L'enseignement de la philosophie* cit., pp. 489-520.

[23] Cf. O. WEIJERS, *Le maniement du savoir* cit., p. 31, pp. 69-70; ID., *La 'disputatio'* cit.,

portant, qui a écrit un grand nombre de commentaires sur le oeuvres d'Aristote, base de l'enseignement à la Faculté des arts. Les *Questiones* dont il s'agit montrent qu'il a également assuré un enseignement des mathématiques. Ces questions, précédées d'une introduction et de quelques questions générales sur la nature des sciences mathématiques et leurs rapports, concernent l'arithmétique et l'algorisme, la géométrie, le comput et la musique. Et elles sont présentées sous la forme dialectique habituelle. La musique bénéficie de quatre questions:

«Consequenter queritur circa musicam et primo utrum sit scientia [...]
Consequenter queritur utrum musica sit una scientia [...]
Consequenter queritur utrum musica sit utilis [...]
Consequenter queritur circa subiectum musice [...]»[24].

Voici la première question:

Consequenter dictis queritur circa musicam, et primo utrum sit scientia.

Arguitur quod non, quia nulla scientia est nobis innata, musica est nobis innata, quare etc. Maior patet quia omne quod aliquis scit, addiscendo aut inveniendo novit, ut patet secundo Elenchorum. Minor patet ad sensum, quia multi cantant naturaliter et faciunt melodias.

Item, omnis scientia debet esse eadem apud omnes, musica non est huiusmodi, quare etc. Maior patet, probatio minoris quia alius modus proportionis sonorum reperitur in una regione et alius in alia, sicut Hispani et Gallici habent alium et alium modum cantandi, etiam <his> utuntur et diversimode delectantur.

Item, de ente per accidens non est scientia. Musica est huiusmodi, quare etc. Maior habetur sexto Metaphysice. Minor patet quia musica est de numero relato ad sonos, modo numerus relatus ad sonos est ens per accidens, quare etc.

In oppositum est Boethius et Plato in Timeo.

Dicendum quod musica est scientia, quia omnis habitus aggeneratus in nobis de aliquo scibili per propria eius principia est scientia, musica est huiusmodi, ergo etc. Maior patet quia certa cognitio rei per propria eius principia est scientia. Minor apparet, quia in musica per determinatas proportiones sonorum probantur determinate proportiones et consonantie musicales, sicut per hoc quod soni sunt proportionales in dupla proportione causatur dyapason, et per hoc quod sunt proportionales secundum sexquialteram proportionem causatur dyapente, et per hoc quod sunt proportionales secundum sexquitertiam proportionem causatur dyatesseron, et sic de aliis consonantiis musicalibus.

Tunc ad rationes.

Ad primam: cum dicitur: nulla scientia est nobis innata, verum est quantum ad esse perfectum scientie, immo habetur vel inveniendo vel addiscendo. Et cum dicitur: musica est nobis innata, falsum est. Et cum dicitur: multi naturaliter cantant etc., dico quod nullus istas melodias facit nisi per doctrinam vel inventionem vel ex consuetudine quadam, et non facit hoc a natura.

Appendice 2 (transcription du prologue et liste des questions). Une édition complète de ce texte est préparée par Frank Hentschel et Martin Pickavé, du Thomas-Institut, Cologne. Je remercie vivement Frank Hentschel de m'avoir communiqué sa transcription des questions relatives à la musique.

[24] Cf. O. WEIJERS, *La 'disputatio'* cit., p. 170.

> Ad aliam, cum dicitur: omnis scientia debet esse eadem apud omnes etc., concedo. Et cum dicitur: musica non est huiusmodi, falsum est, quia musica quantum ad proportiones sonorum et consonantias eorum est eadem apud omnes, sed quantum ad hoc quod isti utuntur tali proportione et alii tali, hoc accidit, unde musica considerat omnem proportionem sonorum et duplam et triplam et sic de aliis, sed tamen omnes tonos considerat in universali. Et isti sunt iidem apud omnes[25].

Comme on le voit, l'auteur traite ici, sous forme de question disputée – la méthode courante dans toutes les disciplines universitaires à cette époque – des proportions et des consonances et aussi de la question de savoir si celles-ci sont connues par nature ou par imitation et si elles diffèrent d'une région à l'autre. Ce serait trop long de traiter ici des autres questions, mais elles méritent certainement l'attention des spécialistes. Voilà donc un manuel pour l'enseignement de base dans lequel la musique est traitée, comme les autres disciplines du 'quadrivium' selon le système scolaire et avec nombre de détails.

A cet endroit il faut faire mention d'un manuel concernant exclusivement la musique; il s'agit d'un abrégé des deux premiers livres du *De institutione musica* de Boèce, qui semble avoir eu une certaine diffusion et a peut-être été rédigé dans un milieu français, peut-être même dans le milieu universitaire parisien. Si cette origine se confirmait, on aurait donc un abrégé différent de celui de Jean de Murs (1320), sur lequel on reviendra plus loin[26].

Il me semble que les trois groupes de sources citées permettent de constater qu'il y avait effectivement un enseignement de la musique à la Faculté des arts de Paris; il s'agissait de la théorie de la musique, fondée sur le traité de Boèce, se situant dans le cadre de l'enseignement du 'quadrivium'. Le fait qu'il y avait dans les bibliothèques parisiennes quelques manuscrits contenant Martianus Capella, le *Timée* de Platon, le *De musica* d'Augustin, et, bien entendu, la *«Musica Isidori»* (le livre III des *Etymologies*), comme l'a montré Michel Huglo[27], n'implique pas, à mon sens, que ces textes faisaient l'objet de cours, d'autant moins qu'on n'a pas de commentaires sur ces textes datant du XIII^{e} siècle. Par contre, pour l'enseignement des deux premiers livres du traité de Boèce nous n'avons pas seulement les mentions *de forma*, mais aussi le témoignage de Jacques de Liège (vers 1275)[28]. La pratique de la musique quant à elle était enseignée dans la phase de l'éducation précédant la Faculté des arts, donc en dehors de l'Université, et la musique polyphonique se pratiquait également en dehors

[25] Transcription de Frank Hentschel (voir ci-dessus note 23).

[26] Le texte a été édité par CHRISTIAN MEYER, *Un abrégé universitaire du «De institutione musica» de Boèce*, dans *Archives d'Histoire Doctrinale et Littéraire du Moyen Age* 65 (1998), pp. 91-121. Malheureusement, l'auteur ne se prononce pas clairement sur le lieu d'origine de ce manuel, qui doit avoir été composé avant 1273/74; pour Jean de Murs, voir ci-dessous pp. 255-256.

[27] M. HUGLO, *The Study of Ancient Sources of Music Theory in the Medieval Universities*, dans *Music Theory and its Sources. Antiquity and the Middle Ages*, éd. A. Barbera, Notre Dame, University of Notre Dame Press, 1990, pp. 150-172.

[28] *Speculum musice* II, lvj, 8, éd. R. Bragard, *CSM*, III, p. 136. Cité par HUGLO, *op. cit.*, p. 171.

du cadre universitaire[29].

Ces constatations nous obligent à nous demander où et quand cette théorie de la musique fut enseignée.

D'abord, nous avons vu que d'après les statuts l'enseignement des mathématiques devait avoir lieu durant les *dies festivi.* Mais il ne faut pas confondre ces *dies festivi* avec nos jours fériés actuels. Lorsqu'on regarde le calendrier de l'Université de Paris[30], on se rend compte que les jours fériés constituent à peu près le tiers de l'année scolaire. Il ne s'agit donc pas de quelques jours épars par-ci par-là. D'autre part, pendant ces jours fériés la musique était en concurrence avec les autres disciplines du 'quadrivium' ainsi qu'avec notamment la rhétorique, les *«philosophi»* et l'éthique.

Les introductions à la philosophie et les manuels pour les étudiants – le genre de textes que Claude Lafleur a baptisé les «textes didascaliques» – contiennent, comme on l'a vu plus haut, des mentions *de forma*[31]. Ces mentions indiquent explicitement quelle était la norme, la prescription curriculaire à propos du texte concerné. Par exemple, les *Accessus philosophorum*, mentionnés plus haut, disent à propos de la musique: «Sunt autem in musica V libri partiales, set de forma tantum duo»[32]. Claude Lafleur a fait une liste des *de forma*[33], qui montre d'ailleurs que ceux-ci concernent surtout la géométrie et la musique. Même si tous ne sont pas d'accord sur la signification exacte des mentions *de forma*, force est de constater que l'enseignement des textes concernés avait un caractère officiel sinon obligatoire[34], qu'ils correspondent à un règlement, dont nous ignorons malheureusement les détails. Ils servent peut-être à «assurer l'étude de disciplines que l'on tendait à délaisser»[35], laissant aux disciplines plus importantes, comme la grammaire et la logique, l'enseignement régulier des jours ouvrables, mais réservant une place explicite aux autres, dont la musique.

Où cet enseignement avait-il lieu? On peut penser que cela se passait essentiellement chez les maîtres, avec de petits groupes d'étudiants. C'est ce que pense Guy Beaujouan, qui a par ailleurs trouvé les traces de maîtres faisant des cours sur les mathématiques, chez eux, les jours fériés[36]. Mais au XIV^{e} siècle, lorsque les collèges se multiplièrent, il y eut probablement aussi des cours sur les mathématiques dans les collèges. Guy Beaujouan cite le cas du Collège de

[29] Cf. M. HAAS, *Die Musiklehre* cit., pp. 110-112; ID., *Studien* cit., pp. 368-371; C. PAGE, *The Owl and the Nightingale* cit., pp. 138-143.

[30] Cf. *CUP* II, n° 1192.

[31] Le terme *forma* manque dans mon étude *Terminologie des universités au XIII^{e} siècle*, Rome 1987. Pour l'expression *de forma*, cf. C. LAFLEUR, dans *L'enseignement de la philosophie* cit., pp. 531-538.

[32] Ed. citée pp. 431-432.

[33] *L'enseignement de la philosophie* cit., pp. 535-537.

[34] Cf. C. LAFLEUR, *op. cit.*, pp. 553-558.

[35] Selon la formule de GUY BEAUJOUAN et CLAUDE LAFLEUR, *op. cit.*, p. 556.

[36] G. BEAUJOUAN, *Le 'quadrivium' et la Faculté des arts*, dans *L'enseignement des disciplines* cit., p. 193.

maître Gervais, dont les statuts datant de 1378 font mention de deux *scholares regis*, maîtres ès arts de Paris, qui doivent dispenser leur enseignement ainsi:

> unus leget in vico Straminum diebus legibilibus, aliqua hora pro legendo in artium facultate ordinata; et alter leget de alio libro ejusdem quadrivii in aula artistarum dicti Collegii, diebus festivis et horis in Universitate Parisiensi consuetis [...] Sed quia non legent ordinarie de dictis scientiis, tenebuntur audire theologiam vel medicinam[37].

Ce statut nous apprend d'une part que l'un des maîtres lisait un livre de mathématique dans la rue du Fouarre, où se trouvaient les écoles des arts, l'autre dans le collège même[38], et d'autre part, que cet enseignement des jours fériés était manifestement réglementé par l'Université.

De même, dans le Collège de Navarre, le maître en arts devait lire un livre de logique, de mathématique ou de grammaire, choisi par la majorité des *socii*: les mathématiques n'y étaient donc pas exclus[39].

Ainsi, un enseignement théorique de la musique pouvait avoir lieu chez les maîtres, dans les écoles des arts ou dans les collèges.

Cela dit, il est clair qu'un autre enseignement de la musique avait lieu à Paris, en dehors de la Faculté des arts et de l'Université, à savoir à Notre-Dame et que ces «maîtres de l'organum» étaient souvent originaires du milieu des *pauperes clerici*[40], en partie sans doute de pauvres étudiants ès arts qui trouvaient là un moyen agréable de subvenir à leur besoins. Il est clair aussi que dans la phase d'éducation précédant l'entrée à la Faculté des arts, les jeunes élèves apprenaient les éléments de la pratique de la musique[41]. Mais nous sortons là du sujet de cet article, qui concerne la musique à la Faculté des arts.

Reste un problème à propos de cet enseignement universitaire de la musique. Qui étaient les maîtres dans ce domaine? Pour commencer, il faut constater que la musique était enseignée dans le cadre des disciplines du 'quadrivium' et que ce furent de simples maîtres ès arts, souvent anonymes pour nous, parfois plus connus comme Raoul le Breton, qui dispensaient cet enseignement. Quels furent les rapports entre cet enseignement et les auteurs de traités de musique, dont certains ont composé leurs oeuvres à Paris? Dans la liste (dressée par Claire Maître) des auteurs musiciens ayant cité les oeuvres d'Aristote[42], nous trouvons quatre personnes associées à l'Université de Paris: Hieronymus de Mora-

[37] Cf. *op. cit. supra* p. 194. Le Collège de maître Gervais a été décrit par Simon de Phares, sans doute avec quelque exagération, comme un véritable centre d'enseignement scientifique (cf. *ibid.*, p. 193).

[38] Cf. aussi S. LUSIGNAN, *L'enseignement des arts dans les collèges parisiens au Moyen Age*, dans *L'enseignement des disciplines* cit., p. 48.

[39] Cf. S. LUSIGNAN, *loc. cit.*; N. GOROCHOV, *Le collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du XV^e siècle (1418)*, Paris, 1997.

[40] Cf. C. PAGE, *The Owl and the Nightingale* cit., pp. 144 *sqq.*

[41] Cf. M. HAAS, *Die Musiklehre* cit., pp. 113-119, 132-135.

[42] *Op. cit.* (p. 245), pp. 224-225.

via, Iohannes de Grocheio, Iohannes de Muris et Iacobus Leodiensis. Tous se situent à peu près dans la même période, entre 1270 et 1340. Il faudrait peut-être y ajouter Franco Coloniensis, si la date retenue traditionnellement est exacte[43]. Il est clair que tous ces auteurs sont familiers avec l'enseignement des arts, qu'ils ont très probablement suivi les cours de la Faculté des arts. Non seulement ils citent les oeuvres d'Aristote, mais ils sont aussi influencés par des doctrines originaires de cette Faculté.

Jérôme de Moravie était un Dominicain qui a enseigné à St-Jacques entre 1271/74 et 1289; l'un des manuscrits de sa *Summula* faisait partie de la bibliothèque de Pierre de Limoges[44]. Jacques de Liège a écrit son *Speculum musice*, sans doute à Paris, vers 1321-1325 sur la base du traité de Boèce et s'appuyant largement sur les oeuvres d'Aristote. Son traité a un lien évident avec le *De ortu scientiarum* de Robert Kilwardby et ne semble pas avoir eu beaucoup d'influence à Paris[45]. Jean de Grouchy (vers 1300) a écrit sa *Musica* pour enseigner à de jeunes compagnons quelques rudiments de la musique et pour leur donner une idée de la musique telle qu'elle était pratiquée à Paris (ce qui fait penser d'ailleurs que le public visé ne se trouvait pas à Paris)[46]. Je cite:

> Nobis vero non est facile musicam dividere recte, eo quod in recta divisione [...] Partes autem musice plures sunt et diverse, secundum diversos usus, diversa idiomata vel diversas linguas in civitatibus vel regionibus diversis. Si tamen eam diviserimus, secundum quod homines Parisiis ea utuntur et prout ad usum vel convictum civium est necessaria, et eius membra, ut oportet, pertractemus, videbitur sufficienter nostra intentio terminari, eo quod diebus nostris principia cuiuslibet artis liberalis diligenter Parisiis inquiruntur et usus earum et fere omnium mechanicarum inveniuntur[47].

On retrouve ici un élément qu'on a rencontré dans la première question sur la musique de Raoul le Breton, à propos des différences régionales en matière musicale.

[43] Mais elle a été contestée récemment par NANCY VAN DEUSEN, *Theology and Music at the Early University. The Case of Robert Grosseteste and Anonymous IV*, Leiden/New York/Köln, 1995, p. 202 et n. 43 (elle propose une date de 1220 environ). MAX HAAS (*Die Musiklehre* cit., p. 100) situe cet auteur aux environs de 1280.

[44] Cf. M. HAAS, *Die Musiklehre* cit., pp. 98-99. La *discantus positio vulgaris*, citée vers la fin du traité parmi cinq *positiones* (correspondant à cinq traités sur la polyphonie insérés dans le chapitre 26 du traité), est décrite par l'auteur comme «utilisée communément par certaines nations» (éd. S.M. Cserba, *Hieronymus de Moravia O.P., Tractatus de musica*, p. 194: «Haec est prima positio. Qua quia quaedam nationes utuntur communiter»). Avec PAGE (*The Owl and the Nightingale* cit., p. 238, n. 18) je crois que le mot *nationes* n'a pas ici le sens spécifique de nation universitaire.

[45] Cf. M. HAAS, *Studien* cit., pp. 402-413.

[46] Cf. M. HAAS, *Die «Musica Enchiriadis» und ihr Umfeld: Elementare Musiklehre als Propädeutik zur Philosophie*, dans *Musik – und die Geschichte der Philosophie und Naturwissenschaften im Mittelalter* cit., pp. 207-208.

[47] Ed. E. ROHLOFF, *Die Quellenhandschriften zum Musiktraktat des Johannes de Grocheio*, Leipzig, s.d., p. 124 (passage cité par Haas p. 208 n. 4).

Différent est le cas de Jean de Murs, qui a développé une théorie du signe musical montrant clairement l'influence de la théorie des *modi significandi*, telle qu'elle avait cours parmi les grammairiens et les logiciens de la Faculté des arts de Paris[48]. Jean de Murs, qui était aussi astronome et mathématicien, avait sûrement gardé des liens avec le milieu universitaire, notamment avec Nicole Oresme, et les deux versions de sa *Musica speculativa* (la première peut être datée de 1323 environ), basées sur le traité de Boèce, rappellent l'enseignement universitaire[49]. Jean de Murs enseignait-t-il la musique à la Faculté des arts? Sa *Musica speculativa*, abrégé du traité de Boèce, est-elle devenue le nouveau manuel de musique dans cette Faculté?[50] Le témoignage qu'il donne lui-même laisse entendre que l'étude de la musique et des autres disciplines mathématiques était négligée:

> Verum, quia istis diebus libri antiquorum philosophorum nedum de musica, sed et de caeteris mathematicis non leguntur et ob hoc accidit eos tamquam inintelligibiles aut nimis difficiles abhorreri, visum est mihi bonum, ut ex musica Boethii, quam secundum vires a deo datas per studui eamque favente deo aliqualiter intellexi, tractatum brevem elicere<m>, in quo conclusiones pulcriores ad ipsam artem musice pertinentes cum sermonis claritate et evidentia sententie manifestare conabor[51].

On peut en déduire que Jean de Murs voulait donner un manuel facilitant l'étude de la musique, et le témoignage de Jean de Jandun, souvent cité[52], confirme que vers 1323, les mathématiques, et notamment la musique, furent étudiées à Paris «in vico philosophie», donc dans les écoles des arts, rue du Fouarre. Mais autant que je sache, il n'y a pas de preuves que le livre de Jean de Murs fut effectivement la base d'un enseignement réglementé. En tout cas, il me semble erroné de dire que la musique était redevenue une discipline à la Faculté des arts après un silence de 80 ans[53]. Citons une observation de Guy Beaujouan, parlant des travaux de Claude Lafleur, notamment en ce qui concerne les mentions *de forma* et la présence de la musique dans les textes 'didascaliques': «Cela situerait peut-être dans une perspective un peu différente le mouvement qui, au XIV^{e} siècle, avec l'*ars nova* et le renouvellement de l'étude des propor-

[48] Cf. F.A. GALLO, *Die Notationslehre im 14. und 15. Jahrhundert*, dans *Die mittelalterliche Lehre von der Mehrstimmigkeit* cit., pp. 273-274.

[49] Cf. L. GUSHEE, *Jehan des Murs and his Milieu*, dans *Musik – und die Geschichte der Philosophie und Naturwissenschaften im Mittelalter* cit., pp. 339-371. La *Musica speculativa* a été éditée par Chr. Falkenroth, Stuttgart, Steiner, 1992 (Beihefte zum Archiv für Musikwissenschaft 34). Cf. aussi M. HAAS, *Les sciences mathématiques* cit., p. 103.

[50] C'est l'opinion de M. HAAS, *Studien* cit., pp. 352 et 413-415. La *Notitia artis musice* de Jean de Murs concerne plutôt l'enseignement élémentaire (cf. *id.* pp. 393-402).

[51] Ed. FALKENROTH, *Musica speculativa* cit., p. 74.

[52] Cf. notamment G. BEAUJOUAN, *L'enseignement de l'arithmétique élémentaire à l'Université de Paris aux XIII^{e} et XIV^{e} siècle*, dans *Homenaje a Millás-Vallicrosa* I, Barcelone, 1954, p. 101 (repris dans ID., *Par raison de nombres*, Variorum Reprints 1991); M. HAAS, *Studien* cit., p. 414.

[53] Cf. M. HAAS, *Studien* cit., p. 415.

tions, semble remettre la musique à côté des mathématiques et de l'astronomie: pensons à Jean de Murs, à Philippe de Vitry et même à Nicole Oresme»[54]. Bref, il n'y a pas eu de silence absolu – pensons par exemple à Radulphus Brito –, mais on peut sûrement parler de renouveau de la musique.

Plus en général, le fait de constater des liens entre des auteurs et le milieu universitaire, et même leur familiarité avec l'enseignement de la Faculté des arts, ne suffit pas à prouver qu'ils enseignaient eux-mêmes dans cette Faculté. Personnellement, j'aurais tendance à penser que leurs traités correspondent à un enseignement particulier, un enseignement facultatif pour des étudiants s'intéressant à la musique, enseignement qui doit avoir eu lieu dans de petits groupes autour de maîtres spécialisés[55]; et il n'est pas interdit de penser que ces maîtres doivent avoir eu des rapports avec l'école de polyphonie de Notre-Dame de Paris[56].

A ce propos, pour une période antérieure, il faut faire mention de Jean de Garlande, dont la *Musica plana* a été éditée récemment par Christian Meyer[57]. Ce texte révèle «un enseignement marqué non seulement par une certaine rigueur scolastique sans nul doute familière à de jeunes auditeurs formés aux matières du trivium, mais aussi par une approche 'quadriviale' de la musique. Ces caractéristiques désignent sans nul doute un enseignement universitaire»[58]. Un enseignement universitaire sans doute, mais qui ne faisait pas partie du programme officiel de la Faculté des arts. Et il n'est pas sûr qu'on puisse considérer tous ces maîtres de musique comme de véritables maîtres de la Faculté des arts.

En résumant on peut dire que d'une part il y avait à la Faculté des arts de Paris un enseignement théorique de la musique, fondé, du moins jusqu'à 1320 environ, sur les deux premiers livres du traité de Boèce, qui étaient *de forma*, qui étaient donc prescrit officiellement. Les textes de l'enseignement de base dans le cadre du 'quadrivium', comme les *Questiones* de Raoul le Breton, me

[54] G. BEAUJOUAN, *Le 'quadrivium' et la Faculté des arts*, dans *L'enseignement des disciplines* cit., p. 186.

[55] Dans certains cas, dont celui de Johannes de Grocheio, il n'y avait peut-être même pas un enseignement réel.

[56] Cf. notamment J. YUDKIN, qui parle de Franco et d'autres auteurs de traités de musique comme du «Notre Dame school» (J. YUDKIN, *The Influence of Aristotle on French University Music Texts*, dans *Music Theory and Its Sources: Antiquity and the Middle Ages* cit., pp. 173-189).

[57] *Musica plana Johannis de Garlandia*. Introduction, édition et commentaire par Christian Meyer, Baden-Baden/Bouxwiller, 1998 (Collection d'études musicologiques 91). Jean de Garlande est également l'auteur du *De musica mensurabili*, cf. *op. cit.* p. VIII. La question de savoir si le musicien est identique au grammairien et poète anglais est sujette à discussion.

[58] *Op. cit.* p. 130. D'ailleurs, dans l'un des manuscrits (Paris, BnF lat. 18514) la *Musica plana* se trouve à la suite d'un exemplaire complet et glosé du *De institutione musica* de Boèce, cf. *ibid.* p. XI. Ce manuscrit fut copié dans le Sud-Ouest de la France avant de rejoindre la bibliothèque du Collège de Navarre à Paris. L'éditeur pense qu'il pourrait s'agir d' «une copie de l'enseignement que Jean de Garlande, jeune maître de grammaire parisien, aurait professé lors de son séjour à l'Université de Toulouse entre 1229 et 1232».

semblent des témoins d'un enseignement réglementé et sujet à examen pour le grade de la licence. D'autre part, il y avait à Paris, dans des écoles parallèles qui avaient sans doute un lien avec la Faculté des arts (comparables par exemple aux écoles de rhétorique) un enseignement spécialisé et facultatif, qui concernait également la théorie de la musique, mais à un niveau beaucoup plus avancé.

La musique dans les autres disciplines de la Faculté des arts

Dans ce paragraphe, je voudrais signaler des pistes à suivre dans les recherches futures. La présence de la musique dans les textes qui étaient à la base de l'enseignement des autres disciplines à la Faculté des arts est évidente et fait d'ailleurs l'objet d'autres articles de ce recueil. Pour la logique, c'est surtout dans les *Analytica posteriora* que la musique fait son apparition: elle y est présente comme *scientia media* ayant une double appartenance, car elle a des liens à la fois avec l'arithmétique et la physique[59]. Le rapport entre la musique et la *Physique* est clair: les deux étudient notamment le mouvement[60]. Dans le *De anima* on trouve des définitions sur la nature du son, ainsi que dans *De sensu et sensato*. Dans l'*Éthique* il est question des rapports entre la musique et l'âme. Dans le *De celo et mundo* il s'agit entre autres de l'harmonie des sphères. La *Politique* discute les affects provoqués par la musique. Les *Problemata* pseudo-aristotéliciens comprennent plusieurs sujets propres à la musique, comme les consonances et les dissonances, les intervalles, etc. Tous ces liens entre la musique et les autres disciplines ont été signalés[61].

Mais il ne faudrait pas oublier les traits communs à la musique et à la rhétorique: les deux opèrent un *raptus anime*[62]. Ainsi, Roger Bacon établit dans son *Opus tertium* une hiérarchie entre les sciences du langage, avec la *persuasio* comme critère: commençant avec la grammaire, passant ensuite à la logique, la rhétorique et la poétique, il fait culminer cette gradation par la musique, qui joue pour ainsi dire le rôle d'intermédiaire entre ces sciences du langage et la philosophie morale[63]. C'est la musique, d'après lui, qui s'occupe de la prose, du

[59] Pour les liens entre grammaire et musique, cf. M. HAAS, *Studien*, pp. 381-383; entre les *Catégories* et la musique, à propos de la quantité, cf. *id.*, pp. 383-384.

[60] Signalons un article de NANCY VAN DEUSEN, *On the Usefulness of Music: Motion, Music, and the Thirteenth-Century Reception of Aristotle's 'Physics'*, dans *Viator* 29 (1998), pp. 167-187. Cf. aussi le premier chapitre du livre du même auteur *Theology and Music at the Early University. The Case of Robert Grosseteste and Anonymous IV* cit.

[61] Cf. notamment l'article de CLAIRE MAÎTRE, *La place d'Aristote dans l'enseignement de la musique à l'Université*, dans *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII^e-XV^e siècle)* cit.

[62] Cf. I. ROSIER-CATACH, *Roger Bacon, Al-Farabi et Augustin. Rhétorique, logique et philosophie morale*, dans *La Rhétorique d'Aristote. Traditions et commentaires de l'Antiquité au XVII^e siècle*, éd. G. Dahan et I. Rosier-Catach, Paris, Vrin, 1998, pp. 103-106.

[63] ROGER BACON, *Opus tertium*, éd. J.S. Brewer, *Fr. Rogeri Bacon Opera quaedam hacte-*

mètre et du rythme, c'est elle qui fournit les raisons de la suavité et de l'efficacité de l'argument[64]. Il serait utile d'examiner ces rapports entre sciences du langage et musique chez d'autres auteurs.

En ce qui concerne la présence de la musique dans les autres facultés, elle est discutée dans ce volume pour la Faculté de médecine. Mais il faudrait aussi étudier son rôle dans la théologie. Ainsi, dans une communication récente durant la «Mediaevistentagung» à Cologne, Frank Hentschel a examiné des questions sur la musique faisant partie des *Quodlibeta* de Richard de Middleton, Pierre d'Auvergne et Nicholas Trevet[65]. Ces auteurs s'interrogent sur les effets de la musique, en particulier sur la question de savoir si la musique peut libérer les hommes du diable. On trouverait probablement de nombreux autres liens entre la musique et la théologie en étudiant les commentaires de la Bible.

L'influence de l'enseignement à la Faculté des arts sur les traités de musique: un exemple

L'influence d'Aristote et de certains concepts universitaires sur les traités de musique théorique composés dans le milieu universitaire est évidente[66]. Je voudrais ici donner un exemple de l'influence directe de l'enseignement à la Faculté des arts sur un traité de musique. Il s'agit du *Tractatus de tonis* de Guido de Saint-Denis[67]. L'auteur était moine de l'abbaye de St-Denis, aux portes de Paris. Son traité, écrit probablement vers 1300, à la demande de ses confrères, se compose de deux parties, une partie théorique et une partie pratique, comme il l'explique lui-même dans le prologue:

> Verum quia non solum simplicium fratrum, immo etiam provectorum magisque inter eos subtilium utilitati deservire cupio, libellum presentem in duas partes principales distinxi. In prima videlicet de tonis quantum ad theoriam sive speculationem eorum artificialiter quodammodo vel scientifice et per consequens, cum omnis ars atque scientia, ut alibi scribitur, sint de bono et difficili, difficilius atque subtilius pro studiosioribus ac provectis, in secunda vero quantum ad praxim, idest operationem ip-

nus inedita, London, Longman, 1859, vol. I, pp. 302-303, 308.

[64] *Ibid.*, pp. 306-307.

[65] F. HENTSCHEL, *David und Saul. Mittelalterliche Gedanken zur Wirkung der Musik aus der Zeit um 1300*, dans *Geistesleben im 13. Jahrhundert – Neue Perspektiven* (sous presse).

[66] Cf., outre l'article de Claire Maître cité ci-dessus (*La place d'Aristote dans l'enseignement de la musique à l'Université*, dans *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts* cit.), J. YUDKIN, *The Influence of Aristotle on French University Music Texts*, dans *Music Theory and Its Sources: Antiquity and the Middle Ages* cit. Cf. aussi K.-J. SACHS, *Zur Funktion der Berufungen auf das achte Buch von Aristoteles' «Politik» in Musiktraktaten des 15. Jahrhunderts*, dans *Musik – und die Geschichte der Philosophie und Naturwissenschaften im Mittelalter* cit., pp. 269-290, qui cite notamment Guido de St-Denis (pp. 277-278).

[67] Ce texte a été édité en entier et étudié par Sieglinde van de Klundert, comme thèse à l'Université d'Utrecht en juin 1996; une édition commerciale paraîtra bientôt.

> sorum figuraliter magis et per exempla atque facilius pro simplicioribus et parvulis tractaturus [...][68].

La première partie, théorique, est divisée en quatre chapitres concernant notamment la nature, le nombre et les appelations des *toni*, et la seconde partie traite de la pratique musicale, conforme à l'*usus* de St-Denis:

> Expedita per dei gratiam prima parte presentis operis, in qua videlicet tractatum est utcumque de tonis quantum ad theoriam seu speculationem ipsorum, nunc restat in hac parte secunda tractare de ipsis quantum ad practicam et operationem eorum, declarando scilicet per exempla in octo capitulis, que sequuntur, secundum numerum ordinemque tonorum, qualiter ipsi toni non solum ad intonationes psalmorum secundum antiphonas et missarum introitus applicari seu adaptari debeant, immo etiam ad quosdam alios cantus ecclesiasticos tam antiphonarii quam gradalis[69].

Dans la partie théorique, Guido ne cite pas seulement la *Politique* d'Aristote, mais l'éditeur a pu montrer qu'il utilisait le commentaire sur ce texte de Pierre d'Auvergne, maître à la Faculté des arts à la fin du XIII[e] siècle[70]. Ceci est clair notamment dans le passage sur les *passiones animi* au début du quatrième chapitre (intitulé «De proprietate et effectu seu virtute ipsorum»), où l'auteur veut expliquer comment les *toni* «audientium mentes et animos habent disponere et in eis diversas anime passiones causare vel etiam excitare»[71]. Donnons un autre exemple: vers la fin du même chapitre, Guido explique que chacun des *toni* a un effet spécial et il cite là aussi le commentaire de Pierre d'Auvergne:

> Quamvis igitur propter predicta et alia nonnulla non sit facile, immo multum difficile iudicare vel scire que vel quales armonie seu consonantie musicales quas vel quales anime passiones in audientibus excitare habeant vel causare, probabiliter tamen circa istam materiam, que satis occulta videtur et dubia opinando, secundum intentionem philosophi eiusque expositoris octavo Politice dici potest quod – sicut ibidem annuere videtur philosophus et plenius declarat expositor – melodia tertii toni, quam ibidem philosophus frigistam appellat, de natura sua ad passionem illam, que dicitur raptus, videtur disponere. Causa enim raptus videtur esse intentio anime vehemens circa aliquid interius apprehensum [...][72].

Suit un long développement emprunté à Pierre d'Auvergne.

Ainsi, un moine de St-Denis avait connaissance d'un commentaire issu récemment de l'enseignement à la Faculté des arts. Cet exemple, parmi d'autres,

[68] *Op. cit.*, p. 2.
[69] *Op. cit.*, p. 57.
[70] Pierre d'Auvergne est l'auteur de deux commentaires sur la *Politique*, dont un sous forme d'*expositio* et un autre sous forme de *questiones*. C'est le premier qui est la source de Guido.
[71] *Op. cit.*, p. 38.
[72] *Op. cit.*, p. 51.

montre que la Faculté des arts de Paris n'était pas un milieu fermé: il y avait des liens entre l'université et les maîtres de musique séculiers et aussi avec des moines écrivant à propos de la musique religieuse dans leur abbaye.

XIX. Between Logic and Law: the *loci loicales* of the Jurists

Cet article a été preparé pour le colloque "Catogories and Transmission of Knowledge", organisé à Copenhague, du 13 au 15 octobre 2008, par Sten Ebbesen.

Dans la discussion qui suivit la communication on a suggéré que des listes de *loci* se constituaient pendant les disputes: des étudiants notaient les *loci* utilisés par les maîtres dans leur argumentation et ajoutaient les passages du *Digeste.* Le résultat n'était naturellement pas destiné à l'enseignement, mais au travail privé des étudiants. Cette suggestion est intéressante, mais elle devrait être corroborée par des indications explicites dans les textes.

Il a aussi été suggéré qu'il y a de brèves listes (shortlists) de *loci* logiques comparables aux listes mentionnées dans cet article. Je laisse aux spécialistes de la logique le soin d'étudier cette question. De même, il serait interessant pour les spécialistes de la rhétorique de regarder les *loci* utilisés dans la tradition du *Ad Herennium*.

A propos de Iacobus Belvisi, nous savons maintenant que ce juriste italien a disputé une question à Aix-en-Provence le 1er décembre 1299. Cette question a été découverte et éditée par Federico Martino (cf. *Rivista Internazionale di Diritto Comune* 17 (2006) pp. 691-693; signalée par M. Bellomo, *Quaestiones in iure civili disputatae. Didattica e prassi colta nel sistema del diritto comune fra Duecento e Trecento,* Roma 2008)[1]. Jacobus Belvisi pourrait avoir emporté à Aix-en-Provence la liste des *loci* de son maître Dinus del Mugello.

1. Je remercie Manlio Bellomo de m'avoir signalé cette question.

Between Logic and Law: the *loci loicales* of the Jurists

When thinking about the transmission of knowledge in the Middle Ages, the first methods that come to mind are of course the *lectio* and the *disputatio,* the main methods of teaching and research in the medieval universities, in every discipline, including medicine and law. Within these methods several devices were used, mainly the authority of the basic texts (the Bible, Aristotle, Galen, Justinian, etc.), dialectical reasoning and sometimes *experientia,* the observation of reality. Dialectical reasoning had a central role everywhere where argumentation was used, in the commentaries resulting from the *lectiones,* in the disputed questions reflecting the *disputationes,* in simple treatises, etc., and that long before the beginnings of university teaching.

Here, I want to concentrate on one of the tools of dialectical argumentation, the *topoi* or *loci*: I will briefly touch upon the tradition of the dialectical *loci* before considering their special use by the jurists.

The *loci* in various medieval disciplines

The tradition of the *topoi* or *loci* is of course very ancient. The *Topics* of Aristotle were adapted by Cicero, who used them essentially for rhetorical persuasion, and the Ciceronian *Topics* were transmitted mainly by Boethius and Cassiodorus to the medieval authors before the Aristotelian *Topics* were translated and introduced to the Latin West[1]. One can also trace them for instance in Isidore and Papias, that is to say in texts other than systematical discussions of logic. From the 12th century onwards, they are frequently and lengthily discussed and explained in logical treatises and handbooks, for instance in Peter Abelard's *Dialectica* and in the famous *Tractatus* of Peter of Spain (*logicus*) - by the way the "Tractatus quintus: de locis" was not a compilation from Aristole's *Topics,* but from Boethius' *De topicis differentiis* with some additions from Aristotle. In other logical and rhetorical texts their use was of course very frequent.

However, outside the domain of logic their use does not seem to have been so massive, except for a small number of well-known *loci.* Of course, everybody learned grammar and logic (and often rhetoric) before going on to other disciplines, within the universities as well as outside them, in the schools of grammarians and dialecticians. Thus, everybody had learned to reason using the *loci* or finding places for arguments, like the *locus* "Quidquid de genere dicitur, etiam de specie dicitur", for example if animals have senses, humans

1. Cf. N. Green-Pedersen, *The Tradition of the Topics in the Middle Ages,* München/Wien 1984.

also have them; so one can argue: the donkey has smell and sight and the other senses, the donkey is an animal, so humans have also senses. Many people must have used this kind of basic argumentation rather unconsciously, by habit, as many people today use for instance the "locus a simili" without having any notion of its origin and the tradition of the *loci.* In the medieval universities the use of the *loci* in argumentation was habitual in every discipline, but their use was mainly implicit and probably often unconscious.

Let us quote some examples of the conscious use of *loci* in the university context. First, in the field of philosophy and theology, one can find the application of a certain number of *loci* in the commentaries on philosophical texts like the *Metaphysics* and the *De anima,* and in the commentaries on the *Sentences*, but also in Bible commentaries. Thus, Thomas Aquinas uses for instance the *locus a divisione* in his commentary on *John*, the *locus a contrario sensu* in the ones on the *Romans* and on *Jeremy*[2]. For the *Sentence* commentaries one can quote for instance Petrus de Alliaco, who explicitly refers to the *locus a minori*: "Consequentia tenet per locum a minori quia minus videtur de primo quam de secundo"[3]. An interesting example of the use of logical *loci* outside the domain of the universities is found in Dante's *Monarchia.* Dante often uses syllogisms in his argumentation, the *distinctio* method for his solutions, as well as other logical techniques which can be compared to Peter of Spain's handbook. And sometimes he explicitly quotes a *locus* and its application, as at the end of book III, chapter 6, citing the *locus a toto ad partem* and explaining its constructive and destructive use[4].

The use of *loci* in juridical texts

The jurists clearly relied on Cicero for the theory of *inventio* and the definition of the *loci.* A *locus* is defined as the "argumenti sedes": the places where the arguments could be found ("Locus vero est argumenti sedes, vel unde ad propositam questionem conveniens trahitur argumentum"[5]), and an argument is a "ratio que rei dubie facit fidem"[6]. This is what we find for example in the well-known *Vocabularium iuris,* one of the first printed books in Rome, in 1494. We also find there a small series of 10 *loci.* However, this is only a faint reminder of the use of the *loci* in previous times.

2. I thank Adriano Oliva for having provided me with the examples listed below.
3. *In Sent.* I, 1 (edition prepared by Monica Calma)
4. See the Appendix below. I thank Ruedi Imbach for this reference.
5. A formulation found for instance in Pseudo-Cassiodorus, *De topicis,* éd. 1656, pp. 541-543.
6. Cicero, *Top.* 2,8.

When speaking of juridical argumentation, we first have to present the distinction between a *casus legis* and a *questio iuris:* as formulated by Cino da Pistoia, one of the most important jurists of the early 14th century, the *casus legis* excludes the question:

> nota quod ubi est casus legis non est aliqua dubitatio … Ergo nulla questio iuris est. Questio enim debet esse dubitabilis propositio, ut hic colligitur …[7].

In other words, if one finds in a law of the juridical corpus exactly the same case as in the occasion that presents itself for discussion, the authority of the juridical source applies and leaves no doubt about the solution. But in the medieval world there were often situations not completely parallel to the ones described in the ancient corpus. The art of *inventio* consisted in identifying in the entire corpus the precept that could be applied to the actual situation. In the first place one had to argue *a iure scripto in terminis suis,* so from a *casus legis*. If this can not be found, then one has to proceed to use other arguments, which are mentioned in the juridical corpus (*habetur mentio in iure*) or which are approved there (*approbantur in iure*)[8]. This is where the *modi arguendi in iure* intervene, also called *loci loicales per leges probati* or finding places of which the application is justified by the laws found in the *corpus iuris*. For if there is no *casus legis* ready to use, one has to proceed by argumentation: "quia ubi non est casus legis, necesse est ut per argumenta et per legum rationes procedamus"[9].

One of the jurists who theorized the use of these *modi arguendi* was Raniero Arsendi, living ca. 1330-1340[10]. He distinguishes three kinds of *modi arguendi:* two of them, leading to rigorous conclusions, are founded on a law (*lex*) or on reasoning (*ratio*), the third one, based on an example (*exemplum*), leads only to probable conclusions[11]. The *loci* could of course be classified according to this distinction. Thus, to argue *per exempla,* one could use the *locus ab*

7. Commenting *Codex Iustiniani* 6,2,12 ; *Cyni … in Codicem … commentaria,* éd. Frankfurt a. Main 1578 (reprint Torino 1964) f. 341ra.
8. As described by an anonymous master who was close to Cino, cf. S. Caprioli, *Modi Arguendi. Testi per lo studio della retorica nel sistema del diritto comune*, Spoleto 2006, p. 13.
9. Cf. M. Bellomo, *I fatti e il diritto: tra le certezze e i dubbi dei giuristi medievali (secolo XIII-XIV)*, Roma 2000, p. 570.
10. Cf. *DBI* 4, pp. 333-339. Raniero's work has later circulated for instance under the name of the venerable jurist Bartolo de Saxoferrato, and ended up in the compilation of Albericus de Rosate (cf. Caprioli, *op. cit.,* pp. 23-24).
11. As for the argumentation, when arguing from the *ius civile,* the argument had to conclude *necessario* and *generaliter;* when from the *ius canonicum*, the argument had to *religioni congruere, discipline convenire* et *saluti proficere.*

auctoritate and the *locus a communiter et frequenter accidentibus.* After having developed this theory, Raniero records 56 *modi arguendi,* ordered in three categories: *argumentum a certis et specificatis, argumentum a coniecturis* and *argumentum a significato verbi.*

This kind of organized collection of *modi arguendi* or *loci loicales* had been preceded by much earlier cases of the use of such *loci,* for instance by Pillius and by Azo in the 12 th century[12], but they multiplied from the middle of the 13 th century onwards. The period of the largest diffusion of the *loci* coincides with the most creative period of the academic debates, the disputed questions. The jurists used the *loci* in their commentaries, but especially in their *questiones disputate,* when actual *casus* could not be solved by the simple quotation of passages of the corpus iuris.

To quote an early example from the first half of the 13 th century, we can take the case of Ubertus of Bobbio, who taught in Bologna around 1230-1240. In one of his questions, about the much discussed problem of a crime committed *in crepusculo,* between daylight and night, he manifestly uses some *loci,* for instance the *locus* "quod in toto idem in parte": "Si ergo in totum debemus esse prontiores ad absolvendum quam ad condemnandum, ita et in parte, ut arg. ff. de rei vendicatione. l. que de tota (*Digest.* 6.1.76) et ff. de usuris. l. qui scit (*Digest.* 22.1.25) et ff. pro derelicto. l. an pars (*Digest. 41.7.3*)"[13]. Ubertus not only applies the *locus,* but he also quotes the passages of the Digest that justify its use, thus conforming to the habit of quoting dialectical *loci* justified by the laws of the corpus. Moreover, he quotes the same laws as those found in the list of Dino del Mugello, author of one of the main collections of *loci loicales,* as we will see later. In the rest of his *questio* he uses other *loci:* "a divisione", "a contrario sensu", "a simili ad similia", "a casus omissione", "a significatione recti sermonis", etc. Sometimes he just applies the logical *loci*, without justification by quotation from the laws, but mostly the *loci* are accompanied by references to the *corpus iuris.* For instance, the *locus* "a contrario sensu" is a purely logical one, which one can trace in Boethius' *De differentiis topicis,* Abelard's *Dialectica*, and other logical treatises. But in the juridical use it is rooted in a fragment of the Digest: "D.1.21.1 pr. circa med., de officio eius cui mandata est iurisdictio. l. quaecumque. # huius rei". This fragment legitimates the delegation of power by somebody who leaves his place, but denies, *a contrario sensu,* that an equal delegation given by somebody who is not leaving

12. For instance, Azo applies the *locus* "quod in toto idem in parte" in one of his questions: "ergo si una est turpis, pars tamen repeti debet: nam quod est in toto quoad totum, est in parte quoad partem, ut ff. de usuris l. qui scit (*Digest.* 22.1.25)" (E. Landsberg, *Azonis Quaestiones,* Freiburg i. B. 1888, q. III, p. 46).

13. Ms. Rome, Archivio di Stato 1004 f. 29r. Quoted by Bellomo, *loc. cit.,* p. 575.

is legitimate[14].

The *doctores moderni,* from the second half of the 13th century onwards, continued to use the *loci loicales* among other logical tools. Sometimes they explicitely refer to them, as is the case for instance of Iacobus Belvisi, who was active in the very beginning of the 14 th century. In his question "Baro vel universitas in terris ecclesie castrum sibi constituit" he not only uses various *modi arguendi* or *loci loicales,* but several times he names them explicitly, as in the eighth argument: "Octavo, locus a pari, nam consuetudo dat potestatem eligendi, ut …, ergo et prescriptio in dicto casu procedere potest". Likewise: "Decimo, locus a similibus, nam …", "Decimosexto, locus a sufficienti partium enumeratione, nam …", etc. [15].

So, Iacobus Belvisi quotes a certain number of *loci loicales* by their name when he applies them and one can easily suppose that he had a list of *loci loicales per leges probati* at his disposal.

The collections of *loci loicales per leges probati*

In fact, from the middle of the 13 th century onwards, in the Italian law schools, several short collections of *loci loicales per leges probati* were coming into circulation, ready for use in this kind of questions. The early ones were simple lists and mostly anonymous, but they were rapidly attributed to jurists famous for quite different kinds of writings. Thus, one circulated under the name of Iacobus de Arenis, another was attributed to Dinus del Mugello (+ 1295)[16]. There are several of these lists, more or less popular and more or less stable. We already saw the one of Raniero, organized according to three sections. Let us take here for example the collection of Dinus del Mugello, dating probably from the end of the 13 th century, which has been preserved in five manuscripts[17]. It contains 42 *loci* or *modi arguendi,* accompanied by the *leges* that justify their use in the juridical context. For instance, the first one:

> A sufficienti partium enumeratione: D. de liberis et postumis, l. filius a patre, # i. *(= D. 28,2,28,1)* et l. patre furioso, D. de his aui sunt sui vel alieni iuris *(= D. 1,6,8)* et Inst. De actionibus, # actiones *(= Inst. 4,6,10)*.

It is clear that this is a practical tool for any jurist who wished to argue with the help of dialectical *loci* justified by legal texts. That is why several comparable

14. Cf. M. Bellomo, *op. cit.,* pp. 579-580.
15. Cf. Bellomo, *op. cit.,* pp. 586-593.
16. Cf. S. Caprioli, *op. cit.,* pp. 22-24.
17. Edited by Caprioli, *op. cit.,* pp. 39-52.

lists circulated in the important university centers, where jurists made use of dialectical argumentation in their disputed questions.

Most of the *loci* in these collections can be found in the logical treatises mentioned above. However, some are specifically juridical ones. The jurists apparently appreciated greatly this kind of working tool and added some "finding places" of their own. For instance, the *locus* or *argumentum a plenitudine potestatis,* found in the collection of Raniero, refers to an expression contained in the *Decretum* of Gratian, coming from a letter of pope Vigilius *(C. 2, q. 2, c. 12 qui se scit)* and originally from the letters of Innocent III, canonized in the *liber Extra (X. 3,8,4 c. proposuit)*: an element of a formula which presents the sovereign States at the time when they detached themselves from the imperial law. In principle, one could say that this argument amounts to the *locus a pari* or *ab identitate rationis,* but Raniero limited the scope of the argument to the context in which, in his time, the *plenitudo potestatis* was recognized, with the exclusion of every other situation. As Caprioli says, this is an eloquent example of the *topica more legistarum demonstrata,* as found in the rhetorical and dialectical argumentation of the jurists[18].

Another example is the *locus* "a predominante dispositione", used for instance by Ubertus, in the question already cited above:

> quod magis erat de nocte quam de die, quia qualitas sexus prevalens inspicitur, ut ff. de statu hominum, l. queritur *(D.1.5.10)* et de testibus, l. repetundarum *(D.22.5.15)*.

Uberto compares the uncertain condition between day and night to the uncertain sexual quality of the hermaphrodite: in both cases the predominant disposition must prevail. This *locus* is also found in the list of Dinus del Mugello: "A predominante dispositione: ff. de auro et argento legatis, l. pediculis, # margarite *(D.34.2.23.1)* …" etc.[19] It is not the same as the *locus a proportione,* quoted in the same list as number 10. As far as I know, this *locus* is not found in the logical handbooks and it typically serves in legal questions[20].

18. Cf. Caprioli, *op. cit.,* p. 18.

19. Ed. Caprioli, n. 23, p. 45.

20. It is not found either in Book IV of Boethius' *De topicis differentiis,* treating about the rhetorical loci, although here he often touches on juridical situations. In fact, following Cicero, he distinghuises the rhetorical *loci,* "quos ex attributis personae ac negotio venire necesse est", in two groups: they are related to the *circumstantiae* of a person or of a matter. He then subdivises the first group in eleven parts: "secat in undecim partes: nomen ut Verres, naturam ut barbarus, victum ut amicus nobilium, fortunam ut dives, studium ut geometer, casum ut exsul, affectionem ut amans, habitum ut sapiens, consilium, facta et orationes" (PL 64, col. 1212). However, he does not give specific examples of the possible *loci.*

So, the jurists completed the "finding places" for arguments with their own *loci,* emerging from the experience of law suites and disputed questions.

The *loci* as seen by a Jewish jurist[21]

In the early 14 th century, the Jewish philosopher and jurist Gersonides, who lived in Provence and was in contact with Christian philosophers at the papal court at Avignon, apparently took some interest in the methods of reasoning of his Christian colleagues. In his *Wars of the Lord,* he organized his material in a way comparable to the disputed questions and in his Commentary on the *Torah,* concerning Jewish law, he used a number of *loci,* as he explains in his introduction, which was written in 1328. Here he quotes a number of 'places' (*meqomot*; *loci*) which he will use in his explication of the biblical commandments. He explicitly rejects the thirteen traditional hermeneutical rules and chooses other 'places', which, according to him, are true and "explain the laws of the religious commandments, their roots and their branches", and he then gives a list of nine 'places' accompanied by one or two examples. At the end of the passage he says that he does not consider it necessary to refer to these places each time that he will use them, for they are easy to find and evident:

> The student must not expect us to give in every explication the *locus* we have used for it. That would have prolonged our treatment without any utility. He who thinks properly will not have any difficulty in finding which one of the *loci* quoted here is at the basis of our explication. And when he will look for that, he will see that all the explications come from the places we have mentioned and of which the truth is beyond doubt.

All these nine *loci* are logical ones and can be found for instance in the collection of Dinus del Mugello. So, Gersonides makes use of logical *loci* applied to the juridical context of the *Torah*, just as the Christian jurists used the same kind of *loci* in their juridical works. Moreover, he listed them in his introduction along with the examples necessary to explain their use. It is probable that he had access to, or at least heard of the lists of *loci loicales per leges probati,* some of which must have been known in the South of France during his lifetime.

21. This part of my paper is based on an article by Colette Sirat and myself: *Droit et logique: Gersonide et les jurists chrétiens,* in *AHDLMA* 75 (2008), pp. 7-41. See also C. Sirat, S. Klein-Braslavy, O. Weijers, *Les méthodes de travail de Gersonide et le maniement du savoir chez les scolastiques,* Paris 2003.

Conclusion

From this rapid survey of one of the tools of reasoning by the medieval jurists we can infer three short conclusions. First, the jurists not only made use of the logical *loci*, like anybody else in the academic context, but they also established convenient lists as finding places for the *loci*, a kind of small repertories easy to use. I am not aware of similar list in the field of theology, at least not dating from the 13 th -15 th centuries[22].

Second, the jurists used the *loci* in a particular way: they provided them with corresponding passages in the *corpus iuris*, which justified their special application in questions of law. Third, they added their own specific *loci* to the ones to be found in the logical textbooks, thus completing and adapting the instrument. We could say, I think, that they invented a sophisticated device, a dialectical tool secured by the laws, as one of their contributions to the transmission of knowledge.

22. The text called the *Loci theologici* de Guillelmus de Montibus (end 12 th century) is in fact an elementary introduction to the dialectical *loci* for young students in theology. The examples given here often use theological terms (Deus, Christus, etc.), but do not refer to specific theological works, whereas the *loci loicales* of the jurists were a tool for scholars already familiar with the dialectical topics, facilitating the use of these topics in their juridical works.

Appendix: Some examples of *loci* from other fields.

Philosophical commentaries:

Thomas Aquinas, *In II de anima*, lc. 1, n° 11 :

Sic igitur, cum sit triplex substantia, scilicet compositum, materia, et forma, et anima non est ipsum compositum, quod est corpus habens vitam: neque est materia, quae est corpus subiectum vitae: relinquitur, **per locum a divisione**, quod anima sit substantia, sicut forma vel species talis corporis, scilicet corporis physici habentis in potentia vitam.

Id., In Metaph., VI, lc. 4, n° 11:

Verum autem et falsum, etsi sint in mente, non tamen sunt circa illam operationem mentis, qua intellectus format simplices conceptiones, et quod quid est rerum. Et hoc est quod dicit, quod verum et falsum, circa simplicia et quod quid est, nec in mente Est. Unde relinquitur **per locum a divisione**, quod ex quo non est in rebus, nec est in mente circa simplicia et quod quid est, quod sit circa compositionem et divisionem mentis primo et principaliter; et secundario vocis, quae significat conceptionem mentis.

Id., In Metaph., XI, lc. 5, n° 9:

Sed manifestum est, quod ille qui dicit hominem non esse equum, aut magis verum dicit, aut non minus, quam ille, qui dicit hominem non esse hominem. Ita ergo **per locum a simili** vel a minori, verum dicet, qui hominem dicet non esse equum. Sed, si opposita contradictorie sunt simul vera: si haec est vera - homo non est equus,- et haec erit vera - homo est equus. Et ita sequitur, quod homo sit equus et quodcumque aliud animalium.

Bible commentaries:

Thomas Aquinas, *Super Iohannem*, 3, lc. 3 :

Sed dicendum est, quod duplex est iudicium.

Unum est discretionis; et ad hoc venit filius dei in primo adventu: quia eo veniente homines discreti sunt, quidam per caecitatem, quidam per lumen gratiae. Aliud est condemnationis; et in hoc quantum de se non venit.

Hic probat quae dixerat, **quasi per locum a divisione**, hoc modo. Quicumque iudicabitur, aut erit fidelis, aut infidelis; sed non veni ad iudicandum infideles, quia iam iudicati sunt: ergo a principio non misit deus filium suum, ut iudicet mundum.

Primo ergo ostendit, quod fideles non iudicantur; secundo quod nec infideles, ibi qui autem non credit, iam iudicatus est.

Id., In Romanos, 8, lc. 1:

Si enim illi qui non secundum carnem ambulant, ex hoc non eis damnabile est, quod carne serviunt legi peccati secundum primos concupiscentiae motus, quia sunt in christo iesu, **sequitur, a contrario sensu,** quod illis, qui non sunt in christo iesu, hoc sit damnabile.

Id., In Hieremiam, c. 28, lc. 2 :

Secundo ne videatur falsitati consentire, proponit veritatis signum: verumtamen audi. Et sumitur hoc signum Deut. 18: quod in nomine domini propheta ille praedixerit, et non evenerit, hoc dominus non est locutus.

Sed **ipse videtur a contrario sensu arguere**: et videtur quod non valeat, quia est destructio antecedentis: et propterea contrarium habetur Deut. 13: si surrexerit in medio tui prophetes, aut qui somnium vidisse se dicat, et praedixerit signum atque portentum, et evenerit quod locutus est, dixerit tibi: eamus, et sequamur deos alienos quos ignoras, et serviamus eis: non audies verba prophetae illius, aut somniatoris etc.

Commentaries on the

"Sentences":

Petrus de Alliaco, *Sent.,* I, 1 : Consequentia tenet per locum a minori quia minus videtur de primo quam de secundo.

Dante

Dante, *De Monarchia*, III, 6:

Unde argumentum istorum est 'a toto ad partem', construendo sic : 'homo potest videre et audire ; ergo oculus potest videre et audire'. Et hoc non tenet ; teneret autem destructive sic : 'homo non potest volare ; ergo nec brachia hominis possunt volare'. Et similiter sic : 'Deus per nuntium facere non potest genita non esse genita, iuxta sententiam Agahonis ; ergo nec vicarius eius facere potest'. (cf. Petrus Hispanus, V, 11).

Id., III, 14 :

Sufficienter igitur per argumenta superiora ducendo 'ad inconveniens' probatum est auctoritatem Imperii ab Ecclesia dependere.

INDICES

INDEX DES AUTEURS ET DES TEXTES CITÉS

Accessus philosophorum septem artium liberalium 385-386, 389
Adam de Bocfeld (Buckfield) 274, 323-331;
Questio de augmento 313-331;
Sentencia super librum De anima 158, 159, 175-176, 178, 196, 274, 314;
Super librum De generatione et corruptione 316-319
Adam Parvipontanus 88
Adelardus de Bath 298
Adenulphus de Anagni, *Notule Topicorum* 207-210, 227-232, 358-375
Aganafat 72
Albertus Magnus, *De anima* 183, 185;
De decem problematibus 159;
De generatione et corruptione 322-323;
De intellectu et intelligibili 159, 182;
De natura et origine anime 182;
De quindecim problematibus 69;
De unitate intellectus 159, 182-183;
Questiones de anima (Summa de homine, Tractatus de anima), 159, 177-178, 185
Albertus de Saxonia, *Questiones super libros Physicorum* 202;
In IV Sententiarum 213
Alcuinus 83, 298
Alexander Neckham 162
Alexander de Villadei, *Doctrinale* 103, 107, 108, 109, 353
Alfredus Anglicus (de Sareshel), *De motu cordis* 159, 164
Algazel 163
Almanachum 109
Angelus de Camerino, *Sententia totius libri Topicorum* 195, 210, 358-375
« Anomymus D'Orvillensis » 214
Anselmus de Laon 82
Antonius de Parma 58
Aristoteles, *Analytica posteriora* 104, 394;
Analytica priora 104;
De anima 105, 110, 112, 114, 161-186, 269, 394;
De animalibus 106, 109, 112;
De celo et mundo 105, 112, 369, 394;
De generatione et corruptione 105, 112, 321;
De plantis 106, 110, 112;
De sensu et sensato 394;
Economica 109, 203;
Ethica Nicom. 109, 114, 146, 394;
Metaphysica 105, 106, 146;
Meteora 106, 112;
Parva naturalia 105, 106, 109, 110, 112;
Physica 105, 112;
Politica 109, 394, 396;
Rhetorica 109, 110, 351, 353;
Sophistici elenchi 87, 104, 305;
Topica 70, 86, 104, 227, 294, 280, 351-354, 400;
Pseudo-Aristoteles, *Problemata* 394
Arnulphus Provincialis, *Divisio scientiarum* 152
Ars Emmerana 72, 87
Auctoritates Aristotelis 144, 153
Augustinus 67, 81, 163, 168;
De musica 388;
Pseudo-Augustinus, *De spiritu et anima* 162, 168
Averroes 257, 339, 340;

De anima 162, 165-166, 168, 170, 172, 174, 176, 178, 184, 199, 269;
De generatione et corruptione 321
Avicebron, *Fons vite* 163
Avicenna 369;
De anima 162, 163, 165-166, 168, 162, 183, 184
Azo 403
Barbarismus 104
Bartholomeus de Brugis, *Scriptum super librum Oeconomice* 203
Beda 81
Bernardus Claravallensis 80
Biel, Gabriel 92
Blasius de Parma 73
Boethius 70, 72, 400;
De consolatione 105, 106, 109, 110, 112, 114, 383;
De divisione 105, 106;
De institutione musica 383, 384, 389;
De syllogismis categoricis, De syllogismis hypotheticis 107;
Topica, De topicis differentiis 351, 353, 354, 400, 403
Boethius de Dacia, *Questiones super librum Topicorum* 201, 357-375
Burgundio de Pisa 322
Campanus de Novara, *Theorica planetarum* 151
Cassiodorus 400
Chalcidius 107
Cicero, *De inventione* 353;
De officiis 107;
De oratore 83;
Topica 400;
Tusculane disputationes 86, 294, 307;
Pseudo-Cicero, *Ad Herennium* 353, 399
Cinus de Pistoia 402
Communia grammatice et logice 152
«Compendium de Barcelone» (*«Guide de l'étudiant»*) 93, 98, 107-108, 111-113, 115, 116, 143, 153, 380, 383-384
Computus 109
Costa ben Luca, *De differentiis spiritus et anime* 106, 109, 163
Dante, *Monarchia* 401
De anima et potenciis eius 159, 165
De communibus artium liberalium 98, 111, 114-115, 153, 384-385
De communibus distinctionibus 151, 310
De multiplicitatibus 151
De potentiis anime et obiectis 159, 165
De solutionibus sophismatum 151
Dinus de Garbo 57, 78
Dinus de Mugello 399, 404-406
Dominicus Gundissalinus, *De anima* 160, 184;
De immortalitate anime 160; 162-163
Donatus 107, 353
Edwardus Upton, *Conclusiones proportionum* 154
Egidius Romanus, 195, 200, 356;
De regimine principum 151;
Theoremata de esse et essentia 151
Euclidus, *Geometria* 113
Everardus Bethunensis, *Grecismus* 105, 107, 108, 109, 353
Excerpta Norimbergensia 309
Flores biblici 292, 296, 309

Franco Coloniensis 391
Galfridus de Aspal 274;
Questiones super librum De anima 160, 178-179;
Super De generatione et corruptione 316, 319
Gentilis de Cingoli 198, 211, 267
Georgius Bruxellensis 144
Gerardus de Cremona 322
Gerbertus de Reims 85, 295
Gersonides 406
Giraldus Odonis 257, 266-267;
Sententia cum questionibus super libros Ethicorum 266, 270
Gratianus, *Decretum* 405
G(u)alterus Burleius 148, 153, 176, 340-349;
De fallaciis 152;
Expositio omnium librorum Physicorum 198, 216, 262-266, 275-276, 343;
Expositio super totum librum Physicorum 263-266, 260, 276, 343;
Questiones super librum Physicorum 263-266, 276, 343;
Tractatus primus 151
Guido de Sancto Dionysio, *Tractatus de tonis* 380, 395-396
Guillelmus Alverniensis, *Tractatus de anima* 160, 166
Guillelmus de Campellis (Champeaux) 85
Guillelmus de Conchis 163
Guillelmus de Fonte Frigido 278, 299
Guillelmus Heytesbury, *Regule solvendi sophismata* 154
Guillelmus de Moerbeke 162
Guillelmus de Ockham, *Expositio super libros Elenchorum* 203, 234, 276
Guillelmus de Sherwood 150, 152
Guillelmus Vavasor, *Determinationes logice* (*De natura formalitatum*) 151
Henricus (magister) 85, 307
Herveus de Bourg-Dieu 86, 307
Hieronymus 67
Hieronymus de Moravia 390-391
(H)ugo Benzi 192, 196, 217, 260
Hugo de Dordrecht 192
Hugo de Traiecto 192
Jacobus Belvisi 399, 404
Jacobus de Duaco 197, 257, 261-262;
Questiones et sententia super librum De longitudine et brevitate vite 197-198, 215, 270
Jacobus Leodiensis 388, 391
Jacobus de Placentia, *Lectura cum questionibus super tertium De anima* 199, 267-269
Jacobus Venetus 162
Johannes Blund, *Tractatus de anima* 151, 160, 163, 164
Johannes Buridanus 108, 144, 148, 202, 260, 265, 273;
Lectura Erfordiensis in I-VI Metaphysicam 192;
Questiones longe super librum Perihermeneias 212;
Questiones veteres, Questiones super librum Physicorum, Questiones longe secundum ultimam lecturam, Questiones breves 273-274
Johannes de Caulaincourt 144
Johannnes le Damoiseau 144
Johannes de Falisca 279
Johannes de la Ferté 127
Johannes Hennon 144

Johannes de Ganduno, *Questio disputata* 338-340;
Questiones de anima 275
Johannes de Garlandia 380; *Musica plana* 293
Johannes de Grocheio 391
Johannes de Muris, *Musica speculativa* 109, 388, 391-393
Johannes Peckham, *De perspectiva* 151
Johannes de Rupella, *Tractatus de divisione multiplici potentiarum anime* 160, 167, 169;
Summa de anima 160, 167, 168
Johannes de Sacrobosco, *De sphera* 110
Johannes Salisberiensis, *Metalogicon* 70, 71, 307
Johannes Sharpe, *Questio de universalibus* 143
Johannes Versor, *Questiones super Physicam* 204-205
Labyrinthus 109
Lectura in librum De anima 158, 174-175, 195, 208
Liber de causis 106, 109
Liber Decanorum Facultatis Philosophicae Universitatis Pragensis 93, 108-110
Liber sex principiorum 105, 106
Luther, Martin 92
Martinus de Dacia 216
Mattheus de Gubbio 199, 267, 340-349
Michael de Marbasio 150
Michael Scotus 162
Musica Isidori 388
Musica Muri, voir Johannes de Muris
Nicolaus Oresme 203, 392, 393
Nicolaus Trevet 395
Obligationes parisienses 296
Ordericus Vitalis 68
Otric 295
Otto II 295
Papias 68
Paulus Venetus, *Lectura super librum De anima* 213
Perspectiva communis 109
Petrus Abelardus, *Dialectica* 400, 403;
Historia calamitatum 85;
Super Topica 86-87, 295, 307
Petrus de Alliaco 401
Petrus de Alvernia 275, 379, 380, 395, 396
Petrus Aureoli 389
Petrus Bradlay 310
Petrus Cantor 85
Petrus Hispanus, *Tractatus* 88, 94, 108, 109, 150, 152, 400
Petrus Hispanus, *Scientia libri De anima* 160, 182;
Sentencia cum questionibus libri De anima 171-172, 185, 196-197, 209
Pseudo-Petrus Hispanus, *Expositio librorum II-III De anima* 169-171
Petrus Lombardus, *Sententie* 145, 309
Petrus Lemovicensis 391
Petrus Pictavensis, *Sententie* 309
Philippus Cancellarius, *Summa de bono* 164
Philippus de Vitriaco 393
Philosophica disciplina 386
Pillius 403
Plato, *Timaeus* 107, 112, 114, 168, 383
Porphyrius, *Isagoge* 105

Priscianus 353; *De accentu* 106;
Priscianus Maior 104;
Priscianus Minor 104, 109
Pseudo-Boethius, *De disciplina scolarium* 109
Ptolemeus, *Almagestum* 110
Quedam communia artium liberalium 386
Questiones in I et II De anima 159, 180
Questiones in II et III De anima 159, 180
Questiones in tres libros De anima 159, 179-180
Questiones mathematice 386
Questiones musice 379
Questiones super librum de anima 158, 176-177
R. de Staningtona, *Compilatio quedam librorum naturalium* 184
R(h)abanus Maurus 68, 86, 294
Radulphus Brito, *Questiones mathematice (in parva mathematicalia)* 152, 380, 386-388, 391, 393
Raimundus Lullus 73, 74;
Disputatio Raimundi et Averroiste 84
Ranierus Asendi 402, 404, 405
Richardus (magister abstractionum), *Abstractiones* 152
Richardus Billingham, *Conclusiones* 154
Richardus Fishacre 184
Richardus Middleton, *Quodlibeta* 395
Richardus Rufus 158, 170, 271, 276-277, 313;
Scriptum super Metaphysicam 191, 276;
Questiones de ideis 160, 168-169, 183;
Speculum anime 160, 183
Richerus 85
Robertus de Courçon 100, 381, 383
Robertus Kilwardby, *Commentum in librum Topicorum* 207, 219-256;
De ortu scientiarum 391;
Notule Priorum 223, 225, 226, 232, 233;
Scriptum super Predicamenta 223, 224, 225, 233
Robertus Meludinensis 355
Robert de Sorbon 41, 49;
De conscientia 98-99
Rogerus Bacon, *Opus tertium* 394
Sentencia cum questionibus super De anima 159, 176
Sentencia super II et III De anima 159, 173-174
Sigerus de Brabant 274, 291, 313;
De anima intellectiva 160;
Questiones in Metaphysicam 193;
Questiones in tertium De anima 160, 181
Simon de Tournai 89
Stephanus Gaudet 279-290
Theorica planetarum 109
Thomas de Aquino 68, 158, 185, 401
Thomas Bradwardine 154, 349
Thomas Cracoviensis 279, 284
Ubertus de Bobbio 403, 405
Urbanus Bononiensis 257
Vocabularium iuris 401
Walafrid Strabo 68

INDEX DES TERMES TECHNIQUES

abbreviationes 57, 151, 205
actor 90
actus publicus, scolasticus, solemnis 20-21, 26
admittere, admissio 26
affirmatio 299, 306, 309
approbare 26
archa 47
arguere 53
argumentatio 299, 306, 309
argumentum 299, 306, 309
ar(r)enga 27, 35
ars:
  ars disputandi 295, 304;
  a. obligatoria 296, 306;
  ars nova (musice) 392
articulus 143, 149, 178, 202, 212
auctoritates 281
audire 22
audiens 306
aula 24, 27, 33, 34, 278, 286, 288-290

baccalarius 28, 29, 30, 46;
  b. formatus, perfectus, sententiarius 30, 32;
  b. responsalis 76
beneficiatus 42, 55
biblicus 18, 29, 30, 31, 32
bullare, bullandus, bullatus 29
bursa 25, 43-46, 55, 97
bursalis, bursarius 42, 43-46, 55

capitulum, -la 39, 182
casus (legis) 90, 127, 292, 402
causa 90;
  c. efficiens 223, 224;
  c. finalis, formalis, materialis 223
cathedra 54
clericus 42;
  pauperes clerici 388
collatio 48, 49, 53, 55
collegiatus 28
collegium 41, 55;
  c. doctorum 28
commendatio, *voir* recommendatio
commentator 231, 357-358
commentum (-tus) 147, 203
compendium 152
compilatio 147
concessio 295, 306
conclusio, -ones 23, 39, 132, 135, 137, 140, 143, 145, 148, 149, 153-155, 201, 205, 212, 213, 277, 281-283, 286, 287, 289, 306, 309;
  c. principalis 286-288
confirmare 294
confirmatio 132
congregatio 41
consequentia, -tie 150
consortium 41
contradictio 296
contrarium (ratio in c.) 359, 360
correlaria, corollaria 148, 149, 201, 212, 213, 281, 283, 288, 289
cursor 18, 29, 30, 31, 32, 53
cursorie, cursus 22, 23

deponere, depositio 26
determinare 23, 102, 103
determinatio 33, 89, 101-102, 155, 201-202, 298, 300, 337, 340, 347, 348
determinator 63
dialogus 82
dicta 203
difficultas 286

digressio 183, 322
disputare 293, 301, 311;
d. extraordinarie, ordinarie 22, 23
disputatio 23, 24, 26, 49, 53, 55, 75, 77-92, 93, 120, 130, 149, 150, 155, 259, 291-301, 303-312, 336, 349, 351, 352, 355, 356, 373, 374, 400;
d. demonstrativa, didascalica, doctrinalis 297;
d. in aula, *voir* aula;
d. legitima 309;
d. magistrorum 90;
d. ordinaria 54, 347;
d. de quolibet 57, 77-78, 90-91;
d. sollemnis 90, 298, 303;
d. sorbonica 38, 40, 53-54
distinctio 202, 206, 211, 401; -nes 150
divisio textus 172, 173, 185, 194, 197, 206, 226, 227, 229, 230, 269
domus 41
dubitatio 56, 144, 199, 267
dubium, -ia 143, 147-149, 173, 174, 181, 183, 185, 206, 210-211, 213, 227, 230, 260, 261, 265, 267, 270, 315, 344, 354, 347, 358-362, 365, 366, 370, 372

exercitium 35
expositio 144, 147, 148, 158, 191, 194, 195, 200, 203, 219, 260, 261, 264;
e. littere 173, 174, 206, 208, 226-230, 269, 272, 351;
e. cum questionibus 266, 276;
e. per modum commenti 169;
e. termini 281, 282
expositor 231, 232

forma 32;
de forma 383, 388, 389, 392, 393

glos(s)a, -se 175, 314
glossator 231
graduare, graduatus, graduandus 28
gradus 28

hospes 42, 55
hospitium 40, 41, 43, 97

immatriculari, irrotulari 21
inceptio 18, 29, 33, 34, 96, 119-142, 278
inceptor 130, 133, 140-141
incipiens 131
incorporare 28
insolubilia 150
instantie 213
intentio 194, 208
interrogare 294
interrogatio 295, 299, 306, 309
intitulari, -andus, -atio, -atus 21, 35

lator rotuli 43, 50
lectio, -nes 89, 131, 136, 140, 141, 146, 147, 148, 172-174, 185, 193, 195, 197, 199, 206, 207, 219, 223, 226-230, 232, 259-261, 291, 298, 309, 354-357, 364, 368, 372-374, 400;
l. cursoria, extraordinaria, ordinaria / legere ordinarie 17, 19, 22, 146, 199, 194-200, 233, 259-260, 262, 267-270
lector 30, 48, 55;
l. in aula 48
lectoria (in aula) 48, 55
lectura 22; l. in aula 48;
l. cum questionibus 269
legere 293;
l. biblice, cursorie, ordinarie 30, 31, 32
liber (in)catenatus 47
libraria (magna, parva) 46-47

licentia 33;
l. incipiendi 120, 129
locus: loci loicales 399-409
logica:
l. nova, vetus 310, 312;
l. moderna (-orum) 150, 155, 295, 287, 300-301, 303-312

magister 28, 29, 305;
m. studentium 38, 48, 53, 54
magistrare 28
materia 90
matricula 50
modus:
m. agendi 224;
m. arguendi 402-409;
m. artis, m. scientie 223, 224;
m. iudicii 224;
m. inventionis 224
musica:
m. humana, instrumentalis, mundana 386;
m. melica, rimica, metrica 386

negatio 299, 306, 309
notandum, -da 143, 147, 148, 173, 181, 194, 195, 198, 203, 209, 212, 213, 229, 230, 260-262, 265, 268, 270, 358-362, 366, 370, 372
notule 147, 175, 314

obiectio 124
obligationes 150, 296, 306
opponere 23
opponens 53, 89, 123, 146, 295, 296, 298-301, 304, 308;
o. principalis 132, 138-140, 338
oppositio 295, 306
oppositum (ad op.) 358, 359, 367
ordinatio 194, 354-355
ordinarium, -rius 21, 35
ordo 194, 354, 355

papyrus 51, 55
pedagogium 51, 52, 55
pedagogus 52
philosophia moralis, naturalis 113
pinta 46
positio 281, 283-290, 295, 296, 306
prepositus burse 45
presentare 26
principalia 124
principiare 33
principium 27, 32, 33, 35, 120, 127, 129
prior 43, 55;
p. vacanciarum 24, 35
probatio 281, 282, 287;
probationes conclusionum 154;
-nes terminorum 150
problema 23, 57-76, 229, 230, 282
procurator 139
prohibitio 296, 306
promovere, promotio 26
proponere 23
propositio 68, 132, 295, 306, 309;
accipere, dare -onem 294;
p. necessaria, per se nota 73

questio, -nes 33, 59-76, 80, 89, 102, 131, 144, 148, 172, 177-181, 194, 195, 197, 198, 200-203, 206, 210-211, 214, 227, 225, 227, 229, 230, 257, 260, 261, 262, 266, 272-273, 276, 292, 298, 299, 308-310, 354-357, 365, 372-374;
questio disputata 149, 150, 183, 297, 301, 310, 311, 336, 372, 403;
questiones disputate 148, 191;
q. expectativa, expectatoria 34;
q. iuris 402;

q. naturales 310;
q. principalis 130
quodlibet 23, 78; *voir aussi* disputatio de quolibet

ratiocinare, -cinatio 231
recollectio 217
(re)commendatio 18, 27, 119, 120, 129
regere 22, 28
registrum 47
repetitio 24-26, 35
replicare, replicatio 17, 23, 35, 53, 139, 140
replicator 138-141
reportatio 173, 174, 213, 281, 286, 288, 299, 337
respondere 23, 294;
r. ordinarie, extraordinarie 22, 23;
r. de questione, de sophismatibus 59, 96, 102, 103, 123
respondens 53, 59, 76, 89, 120, 129, 141, 278, 281, 288, 289, 295, 296, 298-301, 304, 308, 338
responsalis 136, 138, 140
responsio 23, 124, 289, 295, 306, 309
responsurus 130
resumpta 34
resumptio 50
reus 90
rotulus 50, 55;
r. nominandorum 50

scole 51, 55;
s. magne, parve 51-52
scolaris, -es 24, 29, 34;
scholares regis 390
scientia media 394
scriptum 203
sententia 144, 147, 148, 157-158, 172-176, 181, 185, 195, 197, 198, 206, 208, 261, 262, 314, 317, 354-358, 372, 373;
s. cum questionibus 144, 158, 172, 177, 196-200, 214, 215, 257-270;
s. in generali, in speciali 354;
s. brevis sententia 152;
s. litteralis sententia 147
signetum 95
societas 42
socius 41, 42, 44-45, 54, 55, 354
solutio 23, 210, 229, 230, 361, 368
sophisma, -ata 59, 63, 75, 144, 149, 155
sophista 76
sophistarie 150
sorbonista 42
subiectum 224, 225, 384
summa, -me 150, 152, 178
summula, -le 150, 152
suppositio, -ones 132, 135, 137, 140, 143, 150, 202, 212
syncategoremata 150

tabula 29, 48
temptamen, temptator 27, 35
thema 90
theorema 72
titulus 39
tractatus 150, 182

vacationes, vacancie 21, 24
vesperie 18, 24, 27, 33, 34, 120, 123, 124, 129, 132

Volumes parus:

SA 1, O. Weijers, *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris : textes et maîtres (vers 1200-1500). I. Répertoire des noms commençant par A-B,* ISBN 2-503-50369-1, 1994 (2005[2]), 92 p.

SA 2, O. Weijers, *La 'disputatio' à la Faculté des arts de Paris (1200-1350 environ). Esquisse d'une typologie,* ISBN 2-503-50460-4, 1995 (2001[2]), 176 p.

SA 3, O. Weijers, *Le travail intellectuel à la Faculté des ara de Paris : textes et maîtres (vers 1200-1500). II. Répertoire des noms commençant par C-F,* ISBN 2-503-50556-2, 1996, 100 p.

SA 4, L. Holtz et O. Weijers (éd.), *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII[e]-XV[e] siècles),* ISBN 2-503-50571-6, 1997 (2005[2]), 562 p.

SA 5, C. Lafleur et J. Carrier, *L'enseignement de la philosophie au XIII[e] siècle. Autour du «Guide de l'étudiant» du ms. Ripoll 109,* ISBN 2-503-50680-1, 1997, 735 p.

SA 6, O. Weijers, *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris: textes et maîtres (ca. 1200-1500). III. Répertoire des noms commençant par G,* ISBN 2-503-50801-4, 1999, 136 p.

SA 7, J.M.M.H. Thijssen et H.A.G. Braakhuis (éds.), *The Commentary Tradition on Aristotle's 'De generatione et corruptione'. Ancient, Medieval and Early Modern,* ISBN 2-503-50896-0, 1999, 240 p.

SA 8, A. Grondeux, *Le 'Graecismus' d'Evrard de Béthune à travers ses gloses. Entre grammaire positive et grammaire spéculative du XIII[e] au XV[e] siècle,* ISBN 2-503-51018-3, 2001,568 p.

SA 9, O. Weijers, *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris: textes et maîtres (ca. 1200-1500). IV. Répertoire des noms commençant par H et J (jusqu'à Johannes C),* ISBN 2-503-51175-9, 2001, 170 p.

SA 10, O. Weijers, *La 'disputatio' dans les Facultés des arts au moyen âge,* ISBN 2-503-51356-5, 2002, 384 p.

SA 11, O. Weijers, *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris: textes et maîtres (ca. 1200-1500). V. Répertoire des noms commençant par J (suite: à partir de Johannes D.),* ISBN 2-503-51434-0, 2003, 198 p.

SA 12, J. Spruyt, *Logica Morelli. Edited from the manuscripts with an introduction, notes and indices,* ISBN 2-503-51724-2, 2004, 388 p.

SA 13, O. Weijers, *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris: textes et maîtres (ca. 1200-1500). VI. Répertoire des noms commençant par L-M-N-O,* ISBN 2-503-52038-3, 2005, 210 p.

SA 14, Guillaume Gross, *Chanter en polyphonie à Notre-Dame de Paris aux 12e et 13e siècles,* ISBN 978-2-503-52723-9, 2007, 349 p.

SA 15, O. Weijers (avec la collaboration de Monica Calma), *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris: textes et maîtres (ca. 1200-1500). VII. Répertoire des noms commençant par P,* ISBN 978-2-503-52810-6, 2007, 250 p.

SA 16, Johannes Buridanus, *Lectura Erfordiensis in I-VI Metaphysicam together with the 15th-century Abbreviatio Caminensis. Introduction, Critical Edition and Indexes by* L.M. de Rijk, ISBN 978-2-503-52873-1, 2008, 267 p.

SA 17, Iacopo Costa, *Le* questiones *di Radulfo Brito sull' »Etica Nicomachea ». Introduzione e testo critico,* 978-2-503-52916-5, 2008, 588 p.

SA 18, Elsa Marguin-Hamon, *La* Clavis Compendii *de Jean de Garlande. Edition critique, traduite et commentée,* ISBN 978-2-503-53003-1, 2008, CX-165 p.

SA 19, *Recherches sur Dietrich de Freiberg,* éditées par Joël Biard, Dragos Calma et Ruedi Imbach, ISBN 978-2-503-52882-3, 2009, 270 p.

SA 20, Olga Weijers, *Queritur utrum. Recherches sur la 'disputatio' dans les universités médiévales,* ISBN 978-2-503-53195-3, 2009, 308 p.

SA 21, *Priscien. Transmission et refondation de la grammaire, de l'antiquité aux modernes,* édité par M. Baratin, B. Colombat et L. Holtz, ISBN 978-2-503-53074-1, 2009, 792 p.

SA 22, *Les lieux de l'argumentation. Histoire du syllogisme topique d'Aristote à Leibniz,* édité par Joël Biard et Fosca Mariani Zini, ISBN 978-2-503-52961-5, 2010, 518 p.

SA 23, Iacopo Costa, *Anonymi Artium Magistri Questioes super Librum Ethicorum Aristotelis (Paris, BnF, lat. 14698),* ISBN 978-2-503-53489-3, 2010, 334 p.

SA 24, *les innovations du vocabulaire latin à la fin du moyen âge: autour du Glossaire du latin philosophique,* éd. Olga Weijers, Iacopo Costa, Adriano Oliva, ISBN 978-2-503-53559-3, 2010, 153 p.

SA 25, O. Weijers et Monica Calma, *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris: textes et maîtres (ca. 1200-1500). VIII. Répertoire des noms commençant par R,* ISBN 978-2-503-53560-69, 2010, 257 p.

SA 26, *Arts du langage et théologie aux confins ds XIe-XIIe siècles. Textes, maîtres débats,* sous la direction d'Irène Rosier-Catach, ISBN 978-2-503-53518-0, 2011, 810 p.

Subsidia

SA Subsidia 1, O. Weijers, *Le maniement du savoir. Pratiques intellectuelles à l'époque des premières universités (XIIIe-XIVe siècles),* ISBN 2-503-50531-7, 1996, 266 p.

SA Subsidia 2, E. Marguin, *L''Ars lectoria Ecclesie' de Jean de Garlande. Une grammaire versifiée du XIIIe siècle et ses gloses,* ISBN 2-503-51355-7, 2004, 450 p.